

**ARCHIVES NATIONALES**

**LES PROCÈS-VERBAUX  
DU  
DIRECTOIRE EXÉCUTIF  
AN V - AN VIII**

**INVENTAIRE DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
ET DES MINUTES DES ARRÊTÉS, LETTRES  
ET ACTES DU DIRECTOIRE**

postérieurs au  
*Recueil des actes du Directoire exécutif de Debidour*

**TOME VIII**

**21 pluviôse-10 floréal an VII [9 février - 29 avril 1799]**

(registres AF\* III 14, fin, et 15, folios 1 à 85 verso;  
cartons AF III 576, plaquette 3924, à 598, plaquette 4134)

par

Pierre-Dominique CHEYNET  
*Conservateur en chef aux Archives nationales*

2003 (édition pour mise en ligne, 2006)

## Sommaire

**Présentation des tomes I à X des Procès-verbaux du Directoire..... 3**

### TOME VIII

Séances du 21 au 30 pluviôse an VII [9-18 février 1799]..... 4

Séances du 1er au 30 ventôse an VII [19 février-20 mars 1799]..... 24

Séances du 1er au 30 germinal an VII [21 mars-19 avril 1799]..... 87

Séances du 1er au 10 floréal an VII [20-29 avril 1799]..... 129

## Présentation des tomes I à X des *Procès-verbaux du Directoire*.

L'inventaire des *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* prend la suite du *Recueil des actes du Directoire exécutif (Procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers)*, par A. Debidour, Paris, 1910-1917, 4 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), édition au jour le jour des registres des procès-verbaux du Directoire allant de la première séance du Directoire le 11 brumaire an IV [2 novembre 1795] au 15 pluviôse an V [3 février 1797].

Les *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* sont découpés en dix tomes, ici désignés sous les noms de fichier *pv1* à *pv10*:

- Tome I: 16 pluviôse- 10 prairial an V [4 février-29 mai 1797]
- Tome II: 11 prairial-5<sup>e</sup> complémentaire an V [30 mai-21 septembre 1797]
- Tome III: 1<sup>er</sup> vendémiaire-30 frimaire an VI [22 septembre-20 décembre 1797]
- Tome IV: nivôse-ventôse an VI [21 décembre 1797-20 mars 1798]
- Tome V: germinal-messidor an VI [21 mars-18 juillet 1798]
- Tome VI: 1<sup>er</sup> thermidor an VI-20 brumaire an VII [19 juillet-10 novembre 1798]
- Tome VII: 21 brumaire -20 pluviôse an VII [11 novembre 1798-8 février 1799]
- Tome VIII: 21 pluviôse-10 floréal an VII [9 février-29 avril 1799]
- Tome IX: 11 floréal-10 thermidor an VII [30 avril-28 juillet 1799]
- Tome X: 1 thermidor an VII-17 brumaire an VIII [29 juillet-8 novembre 1799].

Dans l'inventaire, les mots en grands caractères renvoient au registre des procès-verbaux et ceux en petits caractères aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III.

Chaque tome est muni de son index détaillé, plus complet que l'analyse donnée dans l'inventaire pour les éléments nominatifs inventoriés (nominations de fonctionnaires locaux et arrêtés sur les militaires en particulier), constituant ainsi un index-inventaire), à raison de trois à cinq fichiers par tome, désignés sous les noms de fichier *pv + n° du tome + ind1, 2* etc.

Dans les index, les renvois sont fait aux dates des séances du Directoire et non pas aux folios des registres des procès-verbaux et aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III. Pour trouver la cote des documents, se reporter à l'inventaire à la date de la séance indiquée dans la référence de l'index. L'astérisque après une date désigne toute précision non reprise dans le texte de l'inventaire de la séance indiquée.

## **Séances du 21 au 30 pluviôse an VII [9-18 février 1799]**

### **Séance du 21 pluviôse an VII [9 février 1799]**

#### **Présidence de La Revellière-Lépeaux<sup>1</sup>**

(AF\* III 14, folios 106 recto-107 recto; AF III 576, plaquettes 3924 et 3925)

*La séance est consacrée en grande partie à l'examen préparatoire de différents objets diplomatiques et militaires.*

#### **Messages des Cinq-Cents.**

[Délibérés le 18 pluviôse et expédiés le 21] sur des contributions locales des communes de Meximieux et Abreschviller<sup>2</sup> (AF III 576, plaquette 3918, pièces 6-7 et 12-13, dossier du 18).

#### **Messages aux Cinq-Cents.**

Proposant des exemptions de production de certificats de résidence et de vie au profit des rentiers et rentiers en viager pour toucher leurs arrérages; et d'accorder le paiement définitif des pensions du 2<sup>e</sup> semestre de l'an VI aux pensionnaires supprimés par la loi du 22 août 1790 non encore liquidés, aux militaires blessés et aux veuves et enfants de militaires dont les brevets doivent être révisés, messages envoyés au journal *le Rédacteur* (AF III 576, plaquette 3924, pièces 1-4).

#### **Guerre.**

Refus de remise en activité du général Moncey<sup>3</sup>, pétition adressée en double à Reubell et Treillard: *peut-on me croire assez insensé pour ne pas aimer un ordre de choses qui de simple lieutenant m'a fait général d'une armée française?* et copies en double de pièces justificatives, dont lettres échangées en l'an IV avec le député Marbot, qui l'accusait d'avoir causé sa réforme, lettre de félicitations de Delcher, représentant en mission près l'armée des Pyrénées-Occidentales, fructidor an II, lettres de de Moncey, du quartier général à Saint-Jean-de-Luz<sup>4</sup>, aux représentants Baudot, Garrau et Delcher, sur un conflit avec le général Frégeville, demandant au représentant Auguis de prouver ses accusations contre lui, an III, et au Comité de salut public se plaignant d'Auguis, avec réponse du Comité, vendémiaire-brumaire an IV; correspondances avec les administrations centrales de la Gironde et des Landes, la municipalité de Bayonne, et les officiers de la demi-brigade des chasseurs basques, de la 14<sup>e</sup> demi-brigade et de la 1<sup>ère</sup> compagnie des canonniers volontaires destinés à la défense des côtes à Saint-Jean-de-Luz, regrettant son départ. Mutation à Bouchain de Mallet, commandant de place à Valenciennes, minute de Merlin de Douai<sup>5</sup>. Confirmation de nominations à l'avancement dans l'artillerie<sup>6</sup> (AF III 576, plaquettes 3924, pièces 22-24, et 3925, pièces 25-64).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 576, plaquette 3925, pièces 65-66. Rapport du bureau secret du ministre de la Guerre sur les armes saisies à Amboise le 24 nivôse puis relâchées et arrêtées à Port-de-Piles, envoyées de Paris à Pavie jeune à Poitiers par Clion, roulier à Fontenay-le-Comte, arrêté et conduit au Temple à Paris avec son associé Henri Buré, fabricant d'armes à Liège, rapport de Boisard, chef de la 6<sup>e</sup> division de gendarmerie à Tours<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> La Revellière-Lépeaux exerça la présidence du Directoire jusqu'au 6 ventôse et fut remplacé le lendemain par Barras.

<sup>2</sup> Voir plus loin, respectivement 3 et 7 germinal: messages du Directoire en réponse, le second précisant qu'à Abreschviller, il s'agit de réparer des fontaines et d'acheter des arbres pour refaire des tuyaux.

<sup>3</sup> Sur Moncey, voir *tome III*, 4 brumaire an VI, Guerre, note. Les généraux Jean-Henry-Guy-Nicolas de Grandval de Frégeville, à notre époque député du Tarn aux Anciens (frère aîné du général Charles-Louis-Joseph de Gau de Frégeville, à notre époque employé dans la 5<sup>e</sup> division militaire, élu de l'Hérault aux Anciens en l'an VII), et Jean-Antoine Marbot, à notre époque député de la Corrèze aux Anciens, sous les ordres de Moncey, commandant l'armée des Pyrénées-Occidentales, avaient été suspendus en l'an III par les représentants en mission Chaudron-Roussau et Meillan et aussitôt réintégrés par le Comité de salut public.

<sup>4</sup> Nom révolutionnaire: Chauvin-Dragon.

<sup>5</sup> Le conventionnel Charles-Philippe Mallet (voir *tome IV*, 22 ventôse an VI, note sur la municipalité de Marcoing).

<sup>6</sup> Régiments d'artillerie à pied et 3<sup>e</sup> régiment à cheval, plus le 2<sup>e</sup> bataillon de pontonniers, nominations suivant une feuille de travail du 18 pluviôse notée comme approuvée le 21, conservée au dossier du 18 (AF III 576, plaquette 3919, pièce 14), le dossier du 21 comprenant les minutes d'arrêtés correspondantes.

<sup>7</sup> Voir *tome VII*, 16 pluviôse, Police générale, note. Fontenay-le-Comte, nom révolutionnaire: Fontenay-le-Peuple. Charles Boisard, élu par l'assemblée scissionnaire d'Indre-et-Loire de l'an VII aux Cinq-Cents.

## INVENTAIRE

AF III 576, plaquette 3925, pièces 67-69. Nomination d'un commissaire municipal à Valenciennes, lettre du général Ducellier, commandant la place, à Merlin de Douai.

### Séance du 22 pluviôse an VII [dimanche 10 février 1799]

(AF\* III 14, folios 107 recto-109 verso; AF III 576, plaquettes 3926 à 3928)

#### Lois.

[Du 21]: portant que l'armée de Naples a bien mérité de la Patrie; autorisant la vente du terrain du cimetière de Locminé pour payer l'achat de son nouveau terrain<sup>1</sup>; et sur les assemblées primaires de Banne, Burzet et assemblée communale du chef-lieu, Faucogney [-et-la-Mer]: assemblées des sections du chef-lieu et de Sainte-Marie-en-Chanois, Granges-le-Bourg, Gray, Jaujac, Lamastre et assemblées communales du chef-lieu, Lavoncourt, Mollans, Saint-Fortunat [-sur-Eyrieux], Saint-Pierreville, Villersexel et la Voulte [-sur-Rhône] (AF III 576, plaquettes 3924, pièces 8-21, et 3926, pièce 30).

#### Message aux Cinq-Cents.

Sur le transfert du canton d'Orbais de l'arrondissement de recette et du tribunal correctionnel de Sézanne à ceux d'Épernay<sup>2</sup> (AF III 576, plaquette 3927, pièces 79-80).

#### Décision du Directoire.

Ordre aux agents civils et militaires dans les pays conquis par l'armée française de ne plus reconnaître pour citoyens français les individus nés en France ayant accepté des fonctions des gouvernements étrangers<sup>3</sup> et ordre au ministre de la Police générale de faire un rapport sur la possibilité de les inscrire sur la liste des émigrés, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, projet de minute de Merlin de Douai avec un paragraphe rayé: *considérant que les républiques alliées de la République française ne lui sont pas moins étrangères ...*. En conséquence, le Directoire arrête que Bassal, qui a accepté la place de secrétaire général du Consulat romain, a perdu l'exercice de ses droits de citoyen français et qu'il s'est soumis par cela seul à toutes les mesures de police que la sûreté des armées françaises dans les pays qu'elles occupent exige<nt> vis-à-vis des étrangers, que par suite il sera tenu de sortir sous 15 jours de la notification qui lui sera faite du présent arrêté de tous les pays occupés par les troupes de la République<sup>4</sup> (AF III 576, plaquette 3927, pièces 32-33 et 51).

#### Finances.

Ordre: de vérifier si Horon est resté directeur du bureau de loterie de Nantes<sup>5</sup> et de muter Bréget, de Blain, employé des douanes dans la Loire-Inférieure. Nomination d'un remplaçant de Chazaud, ex-receveur des contributions d'Angoulême, vérificateur à la commission de la comptabilité intermédiaire nommé receveur général du Gers<sup>6</sup> (AF III 576, plaquette 3927, pièces 31 et 52-54, minutes de Merlin de Douai).

#### Guerre.

Confirmation: de nominations dans les demi-brigades: 13<sup>e</sup> légère, 16<sup>e7</sup>, 20<sup>e</sup> nouvelle, 23<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup> ancienne, 89<sup>e</sup>, 93<sup>e</sup> et 96<sup>e</sup>; et des promotions à dater de l'an V de l'adjudant-major Castex chef de bataillon à la 51<sup>e</sup> demi-brigade et de Giroux sous-lieutenant à la 29<sup>e</sup>. Ordre: de proposer une nouvelle affectation pour l'adjudant général Lecourt-Villierre, commandant le département de Vaucluse demain en présentant une liste de candidats pour le remplacer, et Pastout, commandant temporaire d'Arles, et un emploi dans les armées d'active au général Jardon commandant à Liège; et de faire rejoindre l'armée à Laporte fils, en congés à Paris chez le député Artaud-Blanval<sup>8</sup>. Nomination de

<sup>1</sup> À la suite d'un message du Directoire du 27 brumaire (*tome VII*).

<sup>2</sup> Ces derniers ayant été créés par loi du 27 nivôse après celle du 18 transférant le canton d'Orbais de l'Aisne à la Marne (*tome VII*, 19 et 28 nivôse). Voir plus loin, 21 germinal: loi du jour à la suite de ce message.

<sup>3</sup> Conformément à l'article 12 de la constitution de l'an III: *L'exercice des droits de citoyen se perd... 3°) par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger*. Sur l'ex-député Bassal, alors secrétaire général de la république napolitaine nommé par Championnet et responsable du renvoi de Faipoult par celui-ci, voir *tome IV*, 25 ventôse an VI, Relations extérieures, note.

<sup>4</sup> Voir plus loin, 7 ventôse: application des mêmes mesures à l'ex-député Gay-Vernon, devenu secrétaire général provisoire des Consuls romains à la place de Bassal et à la demande de Championnet le 5 nivôse.

<sup>5</sup> Fonction que le Directoire lui avait fait retirer (*tome IV*, 5 ventôse an VI, sous le nom d'Orhout).

<sup>6</sup> À la place d'Abadie, l'un des anarchistes du département vu le 13 nivôse (*tome VII*).

<sup>7</sup> Dont le futur général Louis-Thomas Gengoult, chef de bataillon à la 110<sup>e</sup> demi-brigade ancienne, confirmé dans ce grade suivant procès-verbal de formation du 1<sup>er</sup> ventôse an IV, mesure connue de Six.

<sup>8</sup> Pierre Castex, connu de *Quintin*, et non son homonyme le futur général Bertrand-Pierre. Sur l'adjudant général Lecourt-Villierre (Isaac-Laurent Lecourt, dit), ici dit Le Courvillers, voir *tome V*, 23 prairial an VI, Guerre, note. Henri-Antoine

Schauenburg général en chef de l'armée d'observation, minute de Merlin de Douai. Emploi du général Macdonald à celle de Mayence et ordre d'aller auparavant organiser le corps auxiliaire helvétique de 18 000 hommes prévu par le traité signé à Lucerne le 29 frimaire, expédition sur papier à en-tête du Directoire avec note de Dergaix<sup>1</sup> et apostille de Lagarde: *Annulé de fait par sa nomination postérieure au commandement de l'armée de Naples*. Ordre au général Bonnamy, de l'armée de Naples, de se rendre auprès du Directoire<sup>2</sup> (AF III 576, plaquette 3927, pièces 36, 44-50 et 60-72).

#### **Intérieur.**

Nomination d'un administrateur municipal de Tulle. Ordre de préparer la *prompte épuration des commissaires municipaux du Finistère... pour la plupart des prêtres, peu attachés au régime constitutionnel*. Nomination de Neukomm, inspecteur des contributions directes de Sambre-et-Meuse, commissaire central, remplaçant Chanteau, qui reprendra son grade dans l'armée, minute de Merlin de Douai, lettre de Bouteville<sup>3</sup> à un *cher ami* qui n'est pas Merlin de Douai, sur Neukomm, président de l'administration centrale à l'arrivée de Bouteville à Namur, secrétaire de cette administration injustement destitué avec elle en l'an VI et nommé inspecteur des contributions à la demande de Bouteville (AF III 576, plaquettes 3927, pièce 55, et 3928, pièces 90-91 et 106-109).

#### **Justice.**

Compléments de fonds pour les tribunaux des départements de la rive gauche du Rhin. Annulation d'un mandat d'arrêt du juge de paix de Graulhet contre le commissaire municipal, intervenu à la place de l'agent municipal malade à la demande d'un aubergiste lors d'une rixe (AF III 576, plaquettes 3926, pièces 1-2, et 3927, pièce 78).

#### **Police générale.**

Prêtres, déportation<sup>4</sup> (AF III 576, plaquette 3927, pièces 73-77).

#### **Relations extérieures.**

Exequatur à Charles-Louis Philippe, vice-consul prussien à Nantes en l'absence du consul Pelloutier: *son nom français, comme celui de la plus grande partie des consuls prussiens, indique seulement qu'il appartient à la nombreuse colonie des Français qui, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, s'établirent à Berlin et qui, presque tous, par le souvenir de leur origine et plus encore par la justice que la Révolution a faite de leurs persécuteurs, se sont attachés par sentiment et par principe à la nation française* (AF III 576, plaquette 3927, pièces 34-35).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 576, plaquette 3927, pièces 56-59, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 81-82. Nomination de Bernadotte général en chef de l'armée d'Italie, remplaçant Joubert pour raison de santé, arrêté envoyé au ministre de la Guerre pour lui seul pour l'instant, lettre d'envoi au ministre écrite par La Revellière-Lépeaux et copie par Lagarde sur papier à en-tête et vignette gravée du Directoire dessinée par Naigeon aîné, gravée par B. Roger, apostille notant l'annulation de cet arrêté par celui du 3 ventôse y nommant Scherer.

AF III 576, plaquette 3927, pièces 37-43. Feuilles de brevet de l'infanterie.

AF III 576, plaquette 3929, pièces 81-89, 92-105 et 110-116. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Aube*, Bouilly: remplacement d'un ivrogne ayant, en audience de la justice de paix, frappé son adversaire; *Isle-Aumont*: remplacement d'un *valet des débris de la faction des comités révolutionnaires*; *Rigny-le-Ferron*: remplacement d'un ex-prêtre anarchiste et frère d'émigré non radié; *Saint-Phal*; - *Cher*, *Sury-en-Vaux*; - *Corrèze*, *Larche*; - *Loire*, *Firminy*: remplacement d'un commissaire provisoire ivrogne et favorisant les prêtres réfractaires, les réquisitionnaires

---

Jardon, l'un des généraux de l'armée des Alpes réformés le 28 ventôse an V (*Six*), arrêté de réforme générale cité au *tome I*, ensuite nommé à l'armée de Mayence le 25 (plus bas, mesure connue de *Six*). Joseph-Annet Artaud-Blanval, député du Puy-de-Dôme aux Anciens. Laporte jeune est-il apparenté à Marie-François-Sébastien Delaporte dit Laporte, conventionnel du Haut-Rhin démissionnaire des Cinq-Cents en l'an IV, impliqué dans l'affaire des détournements de la compagnie Casteleyn, Flachet et Laporte au détriment des contributions de guerre de Livourne et du Pape en l'an V (voir *tome I*, 18 pluviôse an V, Guerre, note)? Voir aussi, plus loin, 11 ventôse: sursis à la vente de la manufacture de tabac de Tonneins à Artaud-Laporte et compagnie.

<sup>1</sup> Secrétaire du ministre de la Guerre (*Almanach national* de l'an VII).

<sup>2</sup> Pour rendre compte de sa conduite parce qu'il communique les dépêches officielles aux journalistes (lettre du Directoire du lendemain à Schauenburg).

<sup>3</sup> Sur Maurice Neukomm et Chanteau, voir *tome IV*, 7 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note. Pierre-Guislain Bouteville, dit du Metz, député du Tiers état du bailliage de Péronne à la Constituante, commissaire du Directoire dans les départements réunis au début du Directoire, député de la Somme aux Anciens depuis l'an VI.

<sup>4</sup> Un prêtre réfractaire arrêté dans le Morbihan et Renouvain, d'Éragny (alors Seine-et-Oise) célébrant le culte suivant l'ancien calendrier: *s'est même permis de faire dernièrement l'office de la messe de minuit*.

## INVENTAIRE

et les déserteurs, par un homonyme; la Fouillouse<sup>1</sup>; Saint-Galmier après une insurrection contre le départ des conscrits; Sury [-le-Comtal]: Batet, notaire, président de la municipalité;- *Ourthe*, Herve: remplacement de Didillon, nommé administrateur central<sup>2</sup>;- *Bas-Rhin*, Sultz [-sous-Forêts];- *Var*, Garéoult; Ginasservis: remplacement d'un commissaire n'ayant pas rendu compte de rassemblements de brigands;

- et nominations judiciaires: destitution du commissaire près le tribunal correctionnel de Lyon, minute de Merlin de Douai; et justices de paix non pourvues aux élections, *Haute-Garonne*, Cintegabelle;- *Seine*, Paris, divisions de la Fontaine-de-Grenelle et de l'Ouest.

### Séance du 23 pluviôse an VII [11 février 1799]

(AF\* III 14, folios 109 verso-113 verso; AF III 577, plaquettes 3929 à 3933)

#### Lois.

[Du 22]: réglant le mode des ventes aux enchères<sup>3</sup>; autorisant la construction de quatre moulins à eau à Châlons [-sur-Marne], plan du pont des Mariniers et de ses alentours, encre couleur, échelles de 40 mètres et de 20 toises<sup>4</sup>; et sur les assemblées: primaires d'Arjuzanx, Dax, 1<sup>ère</sup> à 5<sup>e</sup> sections, Grenade [-sur-l'Adour], Juvigné, Laval (Mayenne), la Poôté (*idem*, auj.: commune de Saint-Pierre-des-Nids), Quelaines [-Saint-Gault] et Villaines [-la-Juhel]; et communales d'Arengos, Arjuzanx, Candresse, Garrosse, Lesperon, Mézos, Morcenx, Narrosse, Onesse [-et-Laharie], Ousse [-Suzan], Saint-Saturnin (Landes, auj.: Ygos-Saint-Saturnin), Saint-Vincent-Saubagnac-et-la-Torte<sup>5</sup>, Souprosse et Ygos [-Saint-Saturnin] (AF III 576, plaquette 3926, pièces 3-29; AF III 577, plaquette 3929, pièce 15).

#### Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 21 et expédié le 23] sur la plainte de la 1<sup>ère</sup> municipalité de Bordeaux, dépossédée du travail sur les patentes par le bureau central de la commune (AF III 576, plaquette 3924, pièces 25-26, dossier du 21).

#### Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le transfert du canton de Saint-Romain-en-Jarez à Valfleury; celui de l'hospice des orphelins d'Arras, trop exigü pour deux cents enfants, dormant à trois ou quatre par lit, à la maison nationale dite du Vivier, située à une extrémité de la commune; la suppression de la seconde justice de paix créée à Dole par le représentant en mission Saladin; l'élection de la justice de paix de Royère [-de-Vassivière]; l'application aux comptables antérieurs à l'an VII d'articles de la loi du 11 frimaire sur la reddition des comptes communaux et municipaux; des rectifications à celles du 9 frimaire sur les créances de l'État, avec observations sur le mode de constat de la solvabilité des émigrés; et la création d'un nouvel arrondissement de recette de la Charente-Inférieure à Rochefort<sup>6</sup> (AF III 577, plaquettes 3929, pièces 26-33, 3930, pièces 48-53 et 60-65, et 3933, pièces 144-146).

#### Finances.

Rapport sur des marchandises, sucre raffiné et étoffes, prussiennes et saxonnes saisies comme marchandises britanniques à Puttelange [-aux-Lacs] *que les gendarmes de Sarreguemines s'obstinent à retenir* ainsi que le commissaire municipal, qui a obtenu un jugement du tribunal criminel porté devant le Tribunal de cassation contre la décision du ministre des Finances de rendre les étoffes prouvées comme françaises et, sous réserve de réexportation, les autres marchandises<sup>7</sup>. Concession d'une maison nationale rue Hautefeuille à Paris, provenant de l'émigré Robert Saint-Vincent, à Jean-Pierre Droz, graveur en médailles, en paiement de ses *découvertes, avances et travaux sur le*

<sup>1</sup> Remplacement de Girard, destitué le 8 nivôse (*tome VII*) pour n'avoir pas rendu compte des dévastations commises par les brigands en frimaire, arrêté qui ne donnait pas son nom.

<sup>2</sup> Lettre du ministre du 26 ventôse pour rectifier une erreur de l'arrêté originel et feuille d'exécution. Créées le 6 ventôse (plus loin et *Les Archives du Directoire*, page 107), les feuilles d'exécution des arrêtés du Directoire, que nous rencontrons ici pour la première fois, donnent les dates de réception de l'expédition et de l'envoi aux parties intéressées par le ministre concerné.

<sup>3</sup> Notamment en les réservant à des officiers ministériels qualifiés et en les soumettant à déclaration préalable à l'Enregistrement.

<sup>4</sup> À la suite d'un message du Directoire du 19 thermidor an VI (*tome VI*). Sur le registre, la loi est dite autoriser la cession d'un terrain national à Marie, entrepreneur de travaux à "Sery-Signel", lieu qui n'est pas identifié dans le département, peut-être Signy-Signets (Seine-et-Marne, auj.: canton de la Ferté-sous-Jouarre), sur la rive gauche et à faible distance du cours de la Marne.

<sup>5</sup> Saubagnac et la Torte sont aujourd'hui deux écarts de Dax, qui absorba la commune de Saint-Vincent-de-Xaintes en 1861.

<sup>6</sup> Sur Dole et Rochefort, voir *tome IX*, 15 floréal et 4 prairial: lois de la veille à la suite de ces messages. Pour Royère-de-Vassivière, il s'agit d'une réponse d'attente, les procès-verbaux n'étant pas encore parvenus, à un message des Cinq-Cents du 12 pluviôse (*tome VII*, séance du lendemain). Les lois du 11 frimaire sur l'organisation des dépenses départementales, municipales et communales, et du 9 du même mois (*tome VII*, séances du lendemain).

<sup>7</sup> Le commissaire municipal et les gendarmes cherchant par ces manœuvres à garder leur part sur la prétendue prise.

*perfectionnement de la frappe des monnaies*<sup>1</sup>. Ajout du port de Boulogne aux listes de ceux auxquels l'exportation des tabacs fabriqués et des ouvrages d'or et d'argent est réservée<sup>2</sup>, à la demande du négociant Fiessel et à cause de l'importance de l'orfèvrerie de cette ville et de ses quinze manufactures de tabac. Maintien en activité de la poudrerie d'Arcier (Doubs,auj.: Vaire-Arcier)<sup>3</sup>. Nomination d'un receveur caissier près l'armée française en République romaine. Destitution du garde général et du greffier des forêts d'Indre-et-Loire et de l'agent forestier à Chinon, minute de Merlin de Douai<sup>4</sup> (AF III 577, plaquettes 3929, pièce 20, et 3930, pièces 34-44).

### Guerre.

Félicitations à Championnet pour son entrée à Naples et instructions sur les mesures *tant politiques que militaires* à prendre: approbation de la nomination d'un gouvernement provisoire napolitain, annonce du prochain envoi d'un agent civil, nécessité de réprimer le brigandage et les dilapidations, nouvel envoi des dernières dépêches du Directoire: *vous remarquerez surtout le vif intérêt que doivent susciter Malthe et Corfou*, annonce du rappel du général Bonnamy: *il entretenait avec des journalistes une correspondance pour le moins fort indiscrette puisqu'il leur transmettait la copie des dépêches officielles* dont le Directoire a empêché la publication (AF III 577, plaquette 3929, pièces 23-24; minute de La Revellière-Lépeaux avec corrections, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 82-84).

### Intérieur.

Adoption de projets de proclamations préparés par le ministre sur les élections de l'an VII et le programme de la fête de la Souveraineté du peuple dans toutes les communes de la République, textes envoyés au journal *le Rédacteur*, minutes signées l'une par Barras, Merlin de Douai et Treilhard, et l'autre par Merlin de Douai, Reubell et Treilhard. Destitution, administrateurs centraux de la Drôme, projet d'arrêté rédigé par le député Jacomin<sup>5</sup>, d'Indre-et-Loire, minutes de Merlin de Douai, et de Jemappes; municipalités: Aigues-Vives (Gard): agents et adjoints municipaux du chef-lieu et de Codognan ayant souffert la *célébration d'anciennes fêtes locales, des rassemblements armés dans la vue d'insulter les républicains, des farandoles, des huées et des chansons provocatrices contre les amis de la constitution*, Baume [-les-Dames]: agent et adjoint d'Hyèvre-Paroisse<sup>6</sup> royalistes, Bellegarde (Gard): agent de Fourques négligeant les lois sur les conscrits, Châteaubriant: président anarchiste<sup>7</sup>, Clerval, Frasne (Doubs): président royaliste, Harskirchen: agent et adjoint du chef-lieu l'un ivrogne et ayant injurié la municipalité en séance et l'autre fanatique, Montville: agent du Bocasse laissant un signe du culte sur la place du hameau du Bosc-la-Mer, Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or, auj.: Montigny-Mornay-Villeneuve): agent du chef-lieu royaliste et auteur de délits forestier, Passavant, Quingey: agents de Cessey, Chouzelot et Pessans royalistes, Orbec: agent du chef-lieu ayant sursis à un arrêté de l'administration centrale sur l'estimation des biens d'Hélix d'Acqueville, ascendant d'émigré, et soupçonné d'entente avec le directeur de la poste aux lettres pour soustraire les pièces de son compte, Roulans: agents du chef-lieu et du Puy royalistes, Saint-Hippolyte (Doubs), Seurre<sup>8</sup>, Tours et annulation de la nomination du secrétaire anarchiste, remplacement du commissaire municipal par l'ancien secrétaire de la municipalité et destitution du commissaire près le tribunal correctionnel<sup>9</sup>, et Vaucluse; agents: Courtivron pour recel de prêtres insoumis et délits forestiers, Favreuil après un rassemblement pour un réquisitionnaire déserteur, Geispolsheim tolérant des signes extérieurs du culte et le Meix-Tiercelin ne faisant pas appliquer le décadi; adjoints: Bignicourt-sur-Saulx travaillant le décadi, Hochfelden injuriant ses collègues pour *leur zèle pour l'exécution des lois*, Rouxville chez lequel on a découvert lors d'une visite domiciliaire un fusil, un moule à balles et un sifflet à sept trous non déclarés, et Aubonne, Foucherans, Franey, Franois, Geneuille, Servigney (Doubs, auj.: Montagney-Servigney) royalistes; agents et adjoints: Ampuriani (canton d'Ampuriani) faibles, le Barbois royalistes et Ottrott-le-Haut (Bas-Rhin, auj.: Ottrott) laissant les réquisitionnaires insulter les patriotes. Destitution et jugement, municipalités: Anglesqueville (Seine-Inférieure, auj.: commune du Val-de-Saône): président chef de chouans et

<sup>1</sup> Comme l'obligeait la loi du 10 fructidor an IV autorisant cette concession (*Debidour*, tome III, page 466, l'auteur notant que Droz avait d'abord mis ses procédés en application pour faire frapper en Angleterre les monnaies de cuivre connues sous le nom de monnerons).

<sup>2</sup> Listes fixées par arrêtés des 5 frimaire et 11 nivôse (*tome VII*).

<sup>3</sup> Une de celles à supprimer suivant des arrêtés des 12 germinal an IV (*Debidour*, tome II, pages 70-73) et 5 ventôse an VI (*tome IV*).

<sup>4</sup> Et remplacement des deux premiers, le dernier devant l'être *par un citoyen qui, par son activité, son zèle et sa probité, fasse cesser les dilapidations de bois*.

<sup>5</sup> Voir plus loin, 13 ventôse: cessation de fonctions de ceux ici destitués, s'étant crus autorisés à rester en poste sur le refus de leurs remplaçants, et nomination d'autres administrateurs centraux.

<sup>6</sup> Sous le nom d'Hyèvre-Grand.

<sup>7</sup> Arrêté annulé le 14 ventôse (plus loin).

<sup>8</sup> Dont nomination d'un instituteur agent municipal de Chamblanc.

<sup>9</sup> La minute de l'arrêté destituant l'ensemble de la municipalité de Tours est remplacée par une note sur sa remise à Aubusson à la demande du Directoire le 29 prairial. Le commissaire municipal ici destitué fait partie avec le président de la municipalité des adjudicataires du premier lot de l'abbaye de Marmoutier jugés le 11 floréal (*tome IX*) après son adjudication frauduleuse et pour avoir poursuivi les démolitions malgré l'interdiction qui leur avait été faite.

## INVENTAIRE

payé par un citoyen pour le congé de son fils réquisitionnaire et agent de Biville [-la-Baignarde] refusant de rédiger le tableau des conscrits *parce qu'il n'étoit pas marchand boucher et ne vendoit pas de chair humaine*, et destitution de l'adjoint de Sainte-Geneviève [-en-Caux] (auj.: commune de Beauval-en-Caux) refusant également de rédiger le même tableau, Asprières: président hébergeant ses deux fils réquisitionnaires, et destitution et remplacement d'autres membres, Benfeld: agent du chef-lieu signataire d'une fausse délibération pour Thiébault Faure, parent d'émigré, et destitution d'autres membres fanatiques, Lauterbourg: agent de Berg<sup>1</sup> parent d'émigré et dilapidateur et destitution de celui de Beinheim ayant toléré le séjour de l'étranger Jean-François Schnetzer et agi en sa qualité d'agent en faveur des catholiques de la commune, Saverne: ex-agent de Furchhausen complice de faux, et destitution de l'agent du chef-lieu laissant les foires et marchés aux anciens jours et de l'agent et l'adjoint de Monswiller tolérant des pèlerinages, et Villé: ex-agent et adjoint de Bassemberg ayant fait couper de nuit des bois communaux vendus à leur profit comme abattus illégalement, et destitution d'autres membres; agents: Artiguelouve et Pœy [-de-Lescar] pour faux actes de mariage de leurs fils réquisitionnaires, le premier avec une fille d'Aubertin, commune dont l'agent n'a jamais publié les bans, et l'autre avec la sœur de l'agent de Lacommande, jugé pour complicité, Gaillan [-en-Médoc] antichristiant la date de mariage d'un réquisitionnaire, Longecourt [-en-Plaine] auteur de faux actes de naissance et ayant incité un coupable de délit forestier à payer son amende au garde champêtre, Saint-Anthot ayant fait rassembler les habitants à son de cloche pour creuser des fossés dans un pâquis communal afin de dégrader une propriété privée, Schirrhoffen protégeant le prêtre insoumis Jacob Meyer et ayant fait signer une dénonciation calomnieuse contre Gabriel Lévy, *connu pour son républicanisme*, Tousson détournant des contributions et Vaux [-Saules] ayant adjugé à quatre citoyens le droit de vendre *l'image de saint Pierre* et ayant rempli à cet effet les fonctions du culte les 11 et 13 thermidor an VI<sup>2</sup> sans déclaration préalable; adjoints: Accous et le percepteur ayant versé en mandats les contributions de l'an IV perçues en numéraire et Eschbach [-über-Landau] (alors: Bas-Rhin) ayant perçu à son profit et à celui de l'église catholique du village une amende pour vente frauduleuse; agents et adjoints: Ernes en fonction en l'an IV ayant enlevé le rôle des contributions au percepteur soi-disant insolvable sans le déclarer tel et Perrigny [-sur-l'Ognon] refusant de dresser procès-verbal d'un rassemblement fanatique. Annulation de la nomination du secrétaire de la municipalité de Savenay anarchiste. Nomination: d'un inspecteur du droit de passe en Côte-d'Or injustement destitué de son poste de l'Oise comme chassé de son bataillon et défendu par les frères Haüy<sup>3</sup>, du secrétaire en chef de la régie de l'octroi de Paris, remplaçant Goudart, qui *s'est précipité dans la Seine le 19 de ce mois*, et de Bodard, vice-consul à Smyrne, rédacteur au secrétariat de la régie<sup>4</sup> (AF III 577, plaquettes 3930, pièces 45-47 et 56-59, et 3933, pièces 148-203 et 206-228).

### Marine et Colonies.

Promotion de capitaine de vaisseau du capitaine Bruillac, commandant la frégate *la Charente* cité à l'ordre du jour de la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII<sup>5</sup> pour un combat glorieux contre un ennemi supérieur en force auquel il a réussi à échapper en se mettant en sûreté à Royan, rapport du ministre de messidor an VI. Avances à la femme de Murinais-Saint-Maurice, ancien commandant à l'île de la Réunion, sur une lettre de change de l'île de France (AF III 577, plaquette 3929, pièces 16-19).

### Police générale.

Émigrés, radiation<sup>6</sup>: Jeanne Crèveœur, de Brainville [-sur-Meuse], noble; Alexandre Delamotte fils: annulation de l'arrêté du 7 nivôse<sup>7</sup>; Charles Delauney, prêtre à Rouen et avocat général à la chambre des comptes de Normandie mort en 1792, inscrit pour des biens au Mesnil-sur-Blangy; Alexandre Fleuriot dit Domblepied, d'Ancenis, capitaine au régiment de Navarre, l'un des Nantais traduits devant le Tribunal révolutionnaire, libéré le 28 fructidor an II; Jean-André Gaillard du Vernet, de Désaignes, lieutenant au 11<sup>e</sup> chasseurs à cheval; Louis-Albert Gaudechart dit Querieux, marquis, imprimeur, dessinateur et négociant à Paris, directeur d'une manufacture appartenant au citoyen Legendre, inscrit dans la Somme, recommandé par les députés de ce département; François-Félix Grimaudet-Rochebouet, salpêtrier à Bordeaux, ex-lieutenant au 5<sup>e</sup> de cavalerie<sup>8</sup>; Michel-Jacques Hardouyneau, juge au tribunal du district de Château-du-Loir; Jean-Baptiste Lavergne dit Camefin, de Thionville, ancien du 2<sup>e</sup> dragons; Louis-Charles Levavasseur, marchand à Rouen, inscrit sous le nom de Vasseur et d'autres prénoms pour des biens non séquestrés à la Houssaye; Jean-Baptiste-Julien

<sup>1</sup> Auj.: Berg (Pfalz), Allemagne, Rhénanie-Palatinat, Kreiss de Germersheim, commune limitrophe de Lauterbourg, et non la commune homonyme du canton de Drulingen (Bas-Rhin).

<sup>2</sup> Les dimanche et mardi 29 et 31 juillet 1798, fêtes des saints Loup et Germain d'Auxerre.

<sup>3</sup> Sur cet inspecteur, voir *tome VI*, 14 brumaire an VII, Intérieur, note. Valentin Hauy, directeur de l'institut des jeunes aveugles travailleurs à l'hôpital Sainte-Catherine de Paris, à l'angle des rues Saint-Denis et des Lombards, et son frère aîné René-Just, physicien, membre de l'Institut.

<sup>4</sup> Nicolas-Marie-Félix Bodard de Tezay, administrateur de la caisse de l'extraordinaire des guerres à la fin de l'Ancien Régime et auteur de comédies (*Roman d'Amat*), nommé commissaire civil près l'armée de Naples le 28 (plus loin).

<sup>5</sup> Voir *tome VI*, 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII, note sur la liste des citoyens s'étant distingués en l'an VI par le courage et le civisme.

<sup>6</sup> Avec cahier récapitulatif des affaires présentées en cette séance, mais sans la feuille de travail habituellement jointe au dossier. Dans la suite de l'inventaire, nous ne mentionnons pas la présence de ces deux documents.

<sup>7</sup> Maintenant définitivement ce négociant de Reims, ainsi que son précepteur Jean Brunner (*tome VII*). Sa radiation note qu'il est inscrit pour une rente à Martragny, le précédent arrêté ne citant que son inscription dans le Calvados.

<sup>8</sup> Rapport tendant au maintien.

Parent, prêtre du Russey rentré et arrêté dans le canton d'Orchamps [-Vennes] en l'an VII et Honoré Proteau, curé de "Longecourt", émigré rentré à Dijon en 1792 puis déporté volontaire à Lausanne, maintenus sur la liste des déportés<sup>1</sup>; Joseph-Philippe Quegain, de Voray [-sur-l'Ognon], inscrit dans le Doubs; Jean-Christophe Quesney, de Pont-de-l'Arche, ex-visiteur des rôles; Pierre-Nicolas Salomon, de Blotzheim, conseiller au conseil souverain d'Alsace, radié provisoirement par le district d'Is-sur-Tille; André-Nicolas Second, marchand à Marseille. Maintien: Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre Becdelièvre, noble de Nantes émigré à Coblenz en 1792, usant de faux certificat de résidence à Paris<sup>2</sup>; les officiers sardes Jean-Antoine-Télémaque Casta, de Saint-Martin-du-Villard<sup>3</sup>, et Joseph-Amédée et Victor-Amé de La Tour-Saillet, de Chambéry, lieutenants-généraux, le premier gouverneur de Novare; Pierre-Maurice-Hilaire Claris, premier président à la chambre des comptes de Montpellier, émigré en Suisse en 1792<sup>4</sup>; Marie-Geneviève Clavet femme de Claude-Charles Chartier-Dufligné, chirurgien à Paris, l'ayant suivie en 1790 pour prendre possession de terres acquises de la compagnie du Scioto<sup>5</sup> dont les sauvages les chassèrent et rentrée à New-York, d'où son mari la laissa faute d'argent en rentrant seul en France en 1792; Henri Coiffier de Breuille, constituant, de Moulins, émigré à Genève en 1790<sup>6</sup>; Quintin Craufurd, né à Kilwinnock (Écosse), soi-disant gentilhomme anglais ayant vécu à Paris *par son goût pour la France et son amour pour les arts qu'il encourageoit par la quantité d'artistes qu'il a constamment employés* dans sa maison rue de Clichy, résidant à Francfort en 1795<sup>7</sup>; Henri-Prosper-Guillaume Fleury, de Toulouse, soi-disant parti pour l'Espagne avec passeport en 1789, garde du corps du roi d'Espagne depuis 1791; Henri-François Gigord, de Joyeuse, noble, usant de faux certificat de service au régiment de Neustrie à Landau (alors: Bas-Rhin) en 1793; Jean Godefroy, boulanger à Torcy (Ardennes,auj.: commune de Sedan) puis domestique de Dumas, lieutenant-colonel de la légion de Bourbon, arrêté à Étain en vendémiaire an VII; Guillaume Guidon, établi marchand fleuriste à Londres en 1791 en ayant gardé sa fabrique de fleurs artificielles à Paris; Pierre Kappler, boulanger à Beinheim, rentré en l'an III; Françoise-Marie Labarre femme Pierrès, de Laval (Mayenne), usant de faux certificats de résidence à Cléry [-Saint-André] et Orléans<sup>8</sup>; Nicolas-Julien-Gabriel La Faucherie, de Mondeville (Calvados), inscrit par le district de Mortain; Jean-Jacques Leduc, prêtre d'Honfleur, déporté volontaire en 1792 en Angleterre<sup>9</sup>; Guillaume-Charles-Guislain Mérode-Westerloo, domicilié à Petersheim (Meuse-Inférieure) et à Bruxelles, inscrit dans la Dyle, émigré à Brunswick<sup>10</sup>; Alexandre et Amable-Joseph de Montaignac frères, chevaliers de Malte, inscrits dans l'Allier; Félix-Gaspard-Hyacinthe-Joseph Thieffries-Beauvoir, noble de Valenciennes, et sa femme, usant de faux certificat de résidence à Paris en 1792 alors qu'ils étaient rentrés d'Angleterre à Bruxelles; Louis-Apollinaire Vaulserre des Adrets, conseiller au parlement de Grenoble, soi-disant domicilié à la Croix-Rousse et rentré en 1792 à Montluel, rentré en l'an VI et soi-disant dément, déporté, radiation demandée

<sup>1</sup> Rapports tendant au maintien, le premier, à conduire à l'île de Ré, figurant parmi les émigrés maintenus sur le registre. Longecourt, Côte-d'Or: Longecourt-lès-Culètre ou Longecourt-en-Plaine?

<sup>2</sup> Voir plus loin, 23 ventôse: sursis à son maintien à la demande des députés et de l'administration centrale de la Loire-Inférieure, et *tome IX*, 14 floréal: radiation pour avoir été dénoncé comme émigré à Coblenz par Éven, administrateur central d'Ille-et-Vilaine en procès avec sa mère devant le juge de paix de Guéméné-Penfao. À rapprocher de Gabriel-Antoine, de Paris, officier au régiment d'Auxerrois émigré à Londres en 1792, maintenu le 13 ventôse.

<sup>3</sup> Il faut probablement lire Saint-Martin-de-Villaz, pour Saint-Martin-en-Genevois, auj.: Saint-Martin-de-Bellevue (Haute-Savoie), alors canton de Pringy (Mont-Blanc puis Léman), comme la commune de Villaz avec laquelle Saint-Martin-en-Genevois n'a apparemment jamais été fusionnée.

<sup>4</sup> Affirmant n'avoir pu réintégrer son prétendu domicile à Matignin (Ain, auj.: commune de Saint-Jean-de-Gonville) parce que la troupe l'occupait.

<sup>5</sup> Auj.: comté de l'état d'Ohio (États-Unis), chef-lieu: Portsmouth. Il s'agit sans doute de la colonie que voulaient fonder Duval d'Éprèmesnil et le constituant Lezay de Marnésia, émigré maintenu le 3 floréal (plus loin).

<sup>6</sup> Dit ici Henri Coëffier dit Dubreuil, député de la noblesse de la sénéchaussée de Moulins, émigré en effet à Genève en 1790 (*Lemay*), à Coblenz suivant *Roman d'Amat*, mort à Munich en 1802 suivant le premier auteur.

<sup>7</sup> Né en 1743, homme de lettres et collectionneur de livres et de peintures, il s'était établi à Paris après avoir fait fortune aux Indes. Familier de la Cour, il participa activement aux divers projets de l'entourage de Louis XVI dès le début de la Révolution et fut même dépositaire des fonds que le roi aurait dû trouver de l'autre côté de la frontière lors de la fuite à Varennes. Bien que sa participation à cet événement fût parfaitement connue, il n'eut aucune difficulté à retourner à Paris et n'en partit qu'après le Dix-Août. Il vécut ensuite à Bruxelles, Francfort et Vienne dans les cercles d'émigrés français dont plusieurs profitèrent de ses largesses. Revenu à Paris en 1802, il s'y attacha à se constituer une seconde collection pour remplacer celle vendue nationalement sous la Révolution, dut à Talleyrand de pouvoir rester lors de la reprise de la guerre et mourut à Paris en 1819 (*Dictionary of national biography* britannique).

<sup>8</sup> À rapprocher de Pierre-Jean-René Pierrès, émigré maintenu le 13 ventôse (plus loin).

<sup>9</sup> Mais n'étant pas sujet au serment car alors sacristain non pensionné.

<sup>10</sup> Charles-Guillaume-Guislain, comte de Mérode, seigneur de Westerloo, propriétaire du château de Petersheim près de Maastricht (auj.: Belgique, Limbourg, commune de Lanaken), ministre plénipotentiaire d'Autriche près les Provinces-Unies en 1788, député de la noblesse du Hainaut au congrès belge de 1790, émigré à Brunswick au retour des Français en Belgique. Radié provisoirement en l'an V, il passa la frontière le 4 septembre 1797, c'est à dire le 18 fructidor, et rebroussa chemin à Louvain en prenant connaissance de la loi du lendemain. Rentré en 1800, il fut nommé maire de Bruxelles en 1805 puis membre du Sénat conservateur, et occupa diverses fonctions publiques dans son pays après l'Empire (*Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome XIV, colonnes 534-539).

## INVENTAIRE

par sa sœur Angélique-Françoise Vaulserre-Brenier, de Grenoble; Martin Wick, d'Hatzenbühl [-über-Germersheim] (alors Bas-Rhin), soi-disant enrôlé volontaire à Strasbourg arrivé à Mayence la veille de la chute de la ville, où il se serait caché en habits civils. Fermeture du cercle constitutionnel de Tours et prohibition du *Journal général du département d'Indre-et-Loire* anarchistes, minutes de Merlin de Douai<sup>1</sup> (AF III 577, plaquettes 3930, pièces 66-67, 3931, pièces 68-106, et 3932, pièces 107-143).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 577, plaquette 3929, pièces 21-22. Ordre au ministre de la Guerre de faire cesser des abus à Maastricht, où l'on force les habitants logeant les militaires faute de casernement à les nourrir, minute de Merlin de Douai.

AF III 577, plaquette 3933, pièces 147-148 et 204-205. Nomination de commissaires municipaux à Craonne et Condé-sur-l'Escaut<sup>2</sup> *intra muros*: Dominique Thumerelle, employé de l'administration centrale, minute de Merlin de Douai et lettre du candidat au même.

### **Séance du 24 pluviôse an VII [12 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 113 verso-116 recto; AF III 577, plaquettes 3934 et 3935)

### **Lois.**

[Du 23] sur les assemblées: primaires d'Aigrefeuille [-sur-Maine], Couëron, Nantes, 1<sup>er</sup> arrondissement, Savenay, 2<sup>e</sup> section et Soudan (Loire-Inférieure), primaire et communale de Pontchâteau et communales de Cheix [-en-Retz], Pierric, Rouans, Saffré, Saint-Étienne-de-Montluc et Saint-Géréon (AF III 577, plaquettes 3929, pièces 1-14, et 3934; pièce 10).

### **Message des Cinq-Cents.**

[Du jour] sur le transfert des cantons de la Livinière et Olonzac au département de l'Aude<sup>3</sup> (AF III 577, plaquette 3934, pièces 14-15).

### **Message aux Cinq-Cents.**

Sur la création d'un tribunal correctionnel aux Andelys<sup>4</sup> (AF III 577, plaquette 3934, pièces 28-29).

### **Décision du Directoire.**

Lettre à Amelot, commissaire civil près l'armée d'Italie à Milan, sur Auzon, incarcéré, La Tourette et Monglas, employés de l'administration civile de l'armée présumés émigrés, avec ordre de faire cesser ses fonctions au second, seul actuellement employé, et d'attendre les ordres du Directoire pour le faire juger avec le troisième, minute de La Revellière-Lépeaux au dépôt particulier, réponse d'Amelot sur papier à en-tête confirmant qu'Auzon et Monglas ne sont plus employés et indiquant que La Tourette, que lui avaient recommandé Faipoult et Trouvé et auquel il a trouvé *un véritable attachement au gouvernement*, a cessé ses fonctions (AF III 577, plaquette 3934, pièces 11-13, copie de la lettre du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 84).

### **Guerre.**

Ordre de diriger le réquisitionnaire Lefranc, ex-employé de l'administration centrale des Deux-Nèthes, à l'armée de Mayence et de rendre compte de son renvoi par le général Béguinot à ses fonctions civiles, rapport du ministre précisant que Béguinot, ignorant l'arrêté du 8<sup>s</sup>, l'avait libéré au vu d'un certificat médical mais l'a fait rejoindre l'armée d'Helvétie (AF III 577, plaquette 3934, pièces 18-22).

### **Intérieur.**

<sup>1</sup> Sans aucune pièce jointe. La collection de ce périodique décrite dans le *Catalogue collectif des périodiques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1939*, tome III, page 179, et conservée à la Bibliothèque nationale (Rés. 4<sup>e</sup> Lc<sup>10</sup>. 178) va du 10 thermidor an V au 5 ventôse an VII. Elle est plus complète que celle figurant dans *Martin et Walter*.

<sup>2</sup> Nom révolutionnaire: Nord-Libre.

<sup>3</sup> Le registre parle de la réunion de ces deux cantons de l'Hérault sans désigner l'Aude, comme s'il s'agissait de les fusionner. Voir *tome IX*, 27 prairial: message du Directoire en réponse, relevant l'opposition de l'administration centrale de l'Hérault et les arguments des deux cantons, éloignés de Carcassonne d'un à deux myriamètres seulement et seuls de l'Hérault à devoir traverser le territoire du département de l'Aude pour se rendre à Montpellier.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 7 prairial an VII: loi de la veille à la suite de ce message.

<sup>5</sup> *Tome VII*, à cette date, Guerre, voir note. Le général François-Barthélemy Béguinot, promu général de division dans la 24<sup>e</sup> division militaire (Bruxelles) le 17 pluviôse (*ibidem*).

Destitution, municipalités: Chinon anarchiste<sup>6</sup>, et annulation de la nomination du secrétaire, Louviers, note des députés Dupont et Lecerf, et Saint-Sauvier: président et commissaire municipal<sup>7</sup> (AF III 577, plaquette 3935, pièces 34-39).

#### Justice.

Référé rejeté du tribunal criminel de la Dordogne sur les ascendants receleurs de déserteurs<sup>3</sup>, au sujet de Sicaire Valette, recelant son fils. Déclaration d'un notaire à Bains [-les-Bains] absent depuis le 24 prairial an V démissionnaire. Rejet de demandes de cassation de jugement contre les douanes des tribunaux criminels: du Mont-Tonnerre ne rendant pas la citoyenne Weingartner, négociante à Mayence, solidaire de son commis Sutor, qui a ordonné un débarquement nocturne de sucre, et sur la prise de marchandises présumées anglaises lors d'une visite domiciliaire dans la grange de Schoter, fermier de Deutschwiehl<sup>4</sup>, en appel du tribunal correctionnel de Spire; et de Rhin-et-Moselle annulant la saisie sur Probst et Visser, négociants à Bonn, de sucre candi venant de Cologne sans acquit à caution dans des caisses différentes de celles plombées par la douane. Renvoi devant l'administration de la demande de citoyens d'être compris dans la distribution de bois de la commune d'Auxon-Dessous; et devant les administrations centrales des Bouches-du-Rhône et du Jura d'individus déclarés non émigrés par les commissions militaires de Marseille et Dijon<sup>5</sup> (AF III 577, plaquette 3934, pièces 1-3, 27 et 30-33).

#### Police générale.

Le ministre *prend les décisions préparatoires du Directoire sur différents objets de son ressort*. Prohibition du journal *la Gazette historique et politique*<sup>6</sup> ayant annoncé le 23 le bombardement du Havre et le débarquement à Étretat de 5000 russes, 3000 britanniques et 2000 émigrés en deux colonnes marchant sur Dieppe et Rouen, le démenti publié aujourd'hui prouvant que *ce journaliste a donné tête baissée dans le panneau et que la crédulité a eu plus de part à son action que la malveillance*. Ordre de faire surveiller les cinq individus signalés dans une des pièces du dossier du prêtre Deval, déporté le 24 nivôse, et d'examiner la possibilité de déporter le premier, le prêtre Boissin<sup>7</sup> (AF III 577, plaquette 3934, pièces 23-26).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 577, plaquette 3935, pièces 40-53. Destitution de: Christophe, commissaire central d'Indre-et-Loire, remplacé par Foucher, de Loches, commissaire près les tribunaux, et nomination de son remplaçant près les tribunaux; et Guébert, commissaire près le bureau central de Paris, remplacé par Leroy, ex-administrateur de police, préféré aux candidats du commissaire central Dupin, dont Aubert, chef de bureau au ministère de la Police générale nommé par Merlin de Douai et l'ayant suivi à celui de la Justice<sup>8</sup>, et Charpentier, chef du bureau de l'instruction publique du département, billet des députés Jean-Bernard Albert l'aîné, Andrieux, Arnould, Gorneau, Guyot-Desherbiers, Huguot, Le Couteux-Canteleu, Lenoir-Laroche, Pollard, Portiez et Rousseau.

- Autres nominations judiciaires, *Jemappes*, tribunaux, substitut: Fauvel, muté du Nord<sup>9</sup>; Mons, tribunal correctionnel, commissaire;- *Ourthe*, Verviers, *idem*: Pierre-Claude-Benoît Vignon, de Paris, ex-accusateur public de la Drôme;- *Rhône*, 2<sup>e</sup> substitut.

<sup>6</sup> Parmi les nouveaux membres, le conventionnel René-Jean Champigny-Clément, déjà nommé par le Directoire le 8 frimaire an VI (*tome III*), nomination connue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*. La minute ne donne pas les noms des élus anarchistes de l'an VI ici destitués.

<sup>7</sup> Affaire liée à celle du prêtre Deval (plus bas, Police générale).

<sup>3</sup> Demandant si la loi du 23 fructidor an VI rappelant les réquisitionnaires aux armées (*tome VI*, séance du lendemain) leur aurait accordé une amnistie de deux mois et s'ils sont visés par celle du 24 brumaire an VI (*tome III*, séance du lendemain) sur les sanctions contre les fonctionnaires et citoyens aidant les déserteurs. Le ministre expose que les dispositions de la première loi ne portent que sur les droits civils et politiques des déserteurs et non sur le délit de désertion et que la seconde est de portée générale.

<sup>4</sup> Lieu non identifié, peut-être le lieu-dit Deutschhoff, commune de Spire. Il ne peut pas s'agir de la commune de Wiehl (Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Les douaniers, étrangers à cette prise, n'ont pas droit à la part revenant aux capteurs.

<sup>5</sup> Respectivement quatre et un présumés émigrés, dont les noms sont cités sur le registre et retenus à l'index.

<sup>6</sup> N° 505 de *Martin et Walter*, nom de rédacteur inconnu, imprimé chez J. Mignard, rue Taranne, et dont le 125<sup>e</sup> et dernier numéro est du 25 pluviôse. Voir aussi *tome IX*, 28 prairial: levée des scellés sur les presses de ce journal, dont le ministre de la Police générale décrit Mignard comme le rédacteur en même temps que l'imprimeur.

<sup>7</sup> Voir *tome VII*, à la date indiquée, Joseph Deval, prêtre à Boussac, et Boissin, ex-curé de Saint-Sauvier, affaire en rapport avec le président de la municipalité et le commissaire municipal de cette dernière localité, cités eux-aussi dans la dénonciation par le député Maugenest jointe au dossier du 24 nivôse.

<sup>8</sup> Jean-Jacques Aubert, chef du bureau des analyses du ministère de la Police générale en ventôse an IV (*Les Archives du Directoire*, page 167).

<sup>9</sup> Fauvel dit Galladan, juge au tribunal du district de Douai, nommé substitut du Nord le 24 ventôse an VI (*tome IV*, index).

## INVENTAIRE

### Séance du 25 pluviôse an VII [13 février 1799]

(AF\* III 14, folios 116 recto-117 recto; AF III 577, plaquettes 3936 et 3937<sup>1</sup>)

#### Finances.

Remise par le ministre de l'état des fonds disponibles non joint<sup>2</sup> et arrêtés de distribution décadaire sur les exercices des ans V à VII (AF III 577, plaquette 3936, pièces 1-4).

#### Guerre.

Paiement de dépenses secrètes du général Jourdan sur les contributions des pays conquis de la rive droite du Rhin: *il est nécessaire d'employer sur divers points un grand nombre d'affidés chargés de nous donner avec force et promptitude des renseignements positifs sur la force, les mouvemens et les préparatifs de l'ennemi*. Indemnités au général Chérin pour frais d'équipage comme commandant de l'expédition d'Irlande. Ordre au général Kellermann, inspecteur de la cavalerie, de passer la revue de la garde du Directoire le 28. Emploi du général Jardon à l'armée de Mayence<sup>3</sup>. Autres arrêtés sur le personnel, dont nomination d'officiers dans les demi-brigades nouvelles<sup>4</sup> (AF III 577, plaquette 3936, pièces 5, 7-8 et 11-22).

#### Intérieur.

Destitutions, Puy-de-Dôme: municipalités de Clermont-Ferrand, Cournon [-d'Auvergne], Randan, Riom *intra et extra muros*, la Roche-Blanche, Saint-Amant-Tallende et Thiers *intra muros*: membres anarchistes, d'Issoire royalistes<sup>5</sup>, et fanatiques de Menat, Mirefleurs et Volvic: adjoints municipaux de Châtelguyon et Loubeyrat. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la Livinière et Olonzac<sup>6</sup> (AF III 577, plaquettes 3936, pièce 34, et 3937, pièces 74-87).

#### Marine et Colonies.

Destitution de Durand, capitaine de la frégate *la Variante* prise sans s'être défendue par la frégate anglaise *la Révolutionnaire* le 23 germinal an IV, acquitté parce que *son équipage étoit incomplet, mal composé et que beaucoup avoient refusé de se battre* par un conseil martial non susceptible de révision<sup>7</sup> (AF III 577, plaquette 3936, pièces 9-10).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 577, plaquette 3936, pièces 24 et 29-33. Ordre au général Championnet de se rendre auprès du ministre de la Guerre et de confier le commandement de l'armée de Naples à l'officier général le plus ancien, lettre de Championnet, sur papier à en-tête, d'Albano, le 13 ventôse: *Je vous prie, citoyens Directeurs, de suspendre votre jugement sur ma conduite. J'espère vous prouver que je n'ai agi que contre des hommes qui ont déshonoré le nom français*<sup>8</sup>; nomination de Macdonald commandant en chef de l'armée de Rome, lettre d'accusé de réception de Rome le 7, et de Sainte-Suzanne<sup>9</sup> commandant temporaire de celle d'Italie jusqu'à l'arrivée du successeur de Joubert, copies des arrêtés au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 84-85.

AF III 577, plaquette 3936, pièces 6 et 25-28. Promotion de Louis-Michel Le Tort lieutenant au 9<sup>e</sup> dragons, mémoire de Sebastiani, chef d'escadron commandant les escadrons de guerre de l'armée d'Italie avec état des services du promu apostillé de Reggio par Joubert le 2 pluviôse<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Plaquette comprenant, pièces 62 à 71, des minutes d'arrêtés destituant des municipalités de l'Oise datées du 27.

<sup>2</sup> Il est joint aux décisions de distribution extraordinaire de fonds du 27.

<sup>3</sup> Sur le général Jardon, voir plus haut au 22, Guerre, note.

<sup>4</sup> Dont le futur général François-Gédéon Bailly de Monthion (voir *tome VII*, 9 nivôse, Guerre, note), Lainé, ex-commandant de la place de Monza (Italie), et Morlot, frère du général Antoine, capitaine de sapeurs réformé, nommés capitaines.

<sup>5</sup> *Ennemis du gouvernement républicain*, expression qui ne conviendrait pas pour des anarchistes.

<sup>6</sup> Voir au 24.

<sup>7</sup> Affaire survenue lors d'une traversée de Port-Louis à Rochefort au large de l'île d'Yeu, bâtiment appartenant à l'armée navale de l'Océan commandée par le vice-amiral Villaret de Joyeuse (*Fonds Marine. Campagnes* BB<sup>4</sup> 101, page 168). Voir aussi *tome X*, 2 fructidor: secours à ce capitaine de frégate pour lui permettre de se rendre à Brest y attendre le jugement de révision de celui l'ayant acquitté à Rochefort.

<sup>8</sup> Championnet était accusé par Faipoult de désobéir aux ordres du gouvernement et d'avoir mis la main sur les caisses du royaume de Naples. Albano, sans doute Albano-Laziale, sur la via Appia à peu de distance de Rome en venant de Naples: la lettre de Championnet dit qu'il s'est mis en route le 9 ventôse au matin après réception de l'arrêté du Directoire le 8 au soir.

<sup>9</sup> Le général Sainte-Suzanne (Gilles-Joseph-Martin Bruneteau de, dit Bruneteau-Sainte-Suzanne). D'après *Six*, ce fut d'abord le général Delmas (Antoine-Guillaume Maurailhac d'Elmon de La Coste, dit), qui remplaça Joubert du 1<sup>er</sup> février au 6 mars 1799, date à laquelle Sainte-Suzanne l'aurait remplacé jusqu'au 11 mars.

<sup>10</sup> Cachet légendé GENERAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE R<sup>U</sup> F<sup>SE</sup> (pièce 28). Sebastiani est probablement le futur général Horace-François-Bastien Sebastiani de La Porta (voir *tome VII*, 5 pluviôse, Guerre, note).

AF III 577, plaquette 3936, pièce 35. Extrait par le ministère des Relations extérieures d'une dépêche de Sibille, commandant les forces navales de l'armée d'Italie, sur l'intérêt de Goro, dans la presqu'île de Mesola<sup>11</sup>, doté d'une belle rade située entre Ancône et Trieste, pouvant attirer le commerce de cette dernière *et devenir l'entrepôt de tout le commerce de l'Adriatique* tout en permettant aux corsaires français d'y rapporter leurs prises à l'insu de l'ennemi.

AF III 577, plaquette 3937, pièces 36-61, 72-74 et 88-101. Nominations: d'un juge au tribunal civil de la Marne; - et administratives, commissaires municipaux sauf exception, *Bouches-du-Rhône*, Auriol; - *Drôme*, Donzère<sup>2</sup>; - *Finistère*, Quimperlé: Morellet, administrateur du district, candidat du député Riou et de Cambry, administrateur central de la Seine, préféré à celui du député du Morbihan Lapotaire; - *Forêts*, Bastogne; - *Ille-et-Vilaine*, Louvigné-du-Désert: remplacement d'un démissionnaire *effrayé des événements qui ont eu lieu dans son canton à la fin de frimaire dernier, époque à laquelle il en était absent*; - *Jemappes*, Ath; Enghien; Lombise (auj.: commune de Lens): remplacement d'un commissaire menaçant un citoyen avec la complicité de deux vétérinaires *de faire tuer ses chevaux comme morveux s'il n'entrait pas en composition avec lui*; Mons; - *Landes*, commissaire central: Turgan, remplaçant Dyzès, destitué<sup>3</sup>; - *Meuse-Inférieure*, Beringen: Debruyn, muté de Bilzen et remplacé par Vinois, ex-juge de paix, lettre de Chenard<sup>4</sup> accusant ces deux personnages anarchistes, venus du Brabant, le premier ayant acquis un domaine national qu'il avait expertisé lui-même et se préparant à venir à Paris auprès de son ami Fontenelle; - *Mont-Blanc*, Bellentre; - *Pas-de-Calais*, Fressin: Prioux, secrétaire du district de Montreuil, lettre de Poulter à Lombard-Lachaux<sup>5</sup> le recommandant pour le poste de Neuville [-sous-Montreuil], an IV; - *Puy-de-Dôme*, Ennezat; Thiers *intra et extra muros*; - *Seine-Inférieure*, Aumale: Soulage, secrétaire du district de Neufchâtel [-en-Bray], préféré à un candidat du constituant Simon<sup>6</sup>; - *Deux-Sèvres*, Saint-Pierre-des-Échaubrognes; - *Var*, Toulon *intra muros*<sup>7</sup>.

### Séance du 26 pluviôse an VII [14 février 1799]

(AF\* III 14, folios 117 verso-119 recto; AF III 578, plaquette 3938)

#### Lois.

[Du 24] sur les assemblées: primaires de Moncontour (Côtes-du-Nord), Prat et Sainte-Pazanne, et communales de Plouaret et Trédaniel (AF III 577, plaquette 3934, pièces 4-9; AF III 578, plaquette 3938, pièce 4).

#### Messages des Cinq-Cents.

[Délibéré le 23] pour supprimer la forge dite *la Foudroyante* à Saint-Dizier, créée par le Comité de salut public et le représentant en mission Battelier<sup>8</sup> (AF III 577, plaquette 3930, pièces 54-55, dossier du 23). [Délibéré le 24] sur la plainte de Pelletrau, négociant à Rochefort (Charente-Inférieure) dont la maison, acquise des héritiers Turpin, a été comprise

<sup>11</sup> Au sud du delta du Pô,auj.: province de Ferrare, alors en République cisalpine. Sur Sibille, peut-être le capitaine de vaisseau Jean-Baptiste-Laurent-Herménegilde, voir *tome IV*, 3 ventôse an VI, Marine et Colonies, note.

<sup>2</sup> Remplacement de Louis Joubert dit Navon, nommé de nouveau le 10 brumaire an VI (*tome III*), accusé d'anarchisme en l'an V d'après les pièces jointes à son arrêté de nomination, reproche qui n'est pas repris ici, où on l'accuse de n'avoir rédigé ni comptes décadaires, ni tableau de la population ni état des naissances, mariages et décès.

<sup>3</sup> Bernard Turgan, député à la Législative, futur élu aux Anciens. Jean Dyzès, député à la Législative et à la Convention, mesure connue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, comme sa réintégration le 11 thermidor (*tome X*).

<sup>4</sup> Louis-Silvain Chenard, président de l'administration centrale, futur élu validé aux Cinq-Cents. La question de l'admission des électeurs du canton de Bilzen à l'assemblée électorale de l'an VII est l'un des points sur lesquels s'appuie l'analyse des élections de l'an VII dans ce département par Bernard GAINOT, 1799, *un nouveau jacobinisme? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001. Ces deux commissaires sont destitués le 15 ventôse (plus loin).

<sup>5</sup> François-Martin Poulter dit d'Elmotte, né à Montreuil, député du Nord à la Convention et aux Anciens sorti en l'an VI, élu du Pas-de-Calais aux Cinq-Cents en l'an VII. Pierre Lombard-Lachaux, conventionnel du Loiret, chef de la division des Finances du Directoire en l'an IV.

<sup>6</sup> Pierre-Maximin Simon, député du Tiers état du bailliage de Caux.

<sup>7</sup> Commissaire *extra muros* sur la minute, corrigée en germinal en *intra muros*.

<sup>8</sup> *Cette nouvelle usine qui, dans l'origine, ne devoit être qu'une simple rebatterie de boulets, a acquis une consistance telle qu'elle est devenue essentiellement nuisible aux habitans de cette contrée vu l'extrême rareté des combustibles, insuffisants pour alimenter les bouches à feu existantes.* Jean-César Battelier, conventionnel de la Marne, chargé par arrêté du Comité de salut public du 4 floréal an II de surveiller les opérations de l'atelier des épreuves de Meudon avec pleins pouvoirs de se transporter là où se préparent les approvisionnements des différentes matières, s'était rendu dans la Marne, la Haute-Marne et la Meuse pour surveiller le fonctionnement des forges et hauts fourneaux (*Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*). Un arrêté du Comité du 17 messidor an II (*Recueil des actes du Comité de salut public*, tome XIV, page 738) le chargeait de surveiller la construction d'un ou deux hauts fourneaux pour y couler des munitions de guerre dans la forge dont le Comité avait ordonné la construction.

## INVENTAIRE

par décret du 7 fructidor an III, dans la liquidation des dettes de la commune à laquelle elle n'a jamais appartenu (AF III 577, plaquette 3934, pièces 16-17, dossier du 24).

### **Finances.**

Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur Abreschwiler, Meximieux et la Saulce<sup>1</sup> (AF III 578, plaquette 3938, pièces 34-36).

### **Intérieur.**

Envoi au ministre de celui sur l'assemblée communale de Bassoles [-Aulers]<sup>2</sup>. Nomination du commissaire près les tribunaux de Sambre-et-Meuse Mallarmé, remplacé par son frère l'ex-commissaire central de la Dyle, inspecteur des contributions du département, remplaçant Neukomm<sup>3</sup> (AF III 578, plaquette 3938, pièces 32-33 et 37).

### **Justice.**

Renvoi devant l'administration de la plainte de sous-traitants contre la veuve de Jean-Baptiste Giraud, préposé aux transports militaires de Belfort, sur l'évacuation des malades de l'hospice de Thann à celui de Belfort en l'an II<sup>4</sup> (AF III 578, plaquette 3938, pièces 1-2).

### **Marine et Colonies.**

Envoi au ministre<sup>5</sup> d'états de pensions retournés par les Cinq-Cents à rectifier suivant la loi du 14 fructidor an VI (AF III 578, plaquette 3938, pièce 38).

### **Police générale.**

Expulsion de contre-révolutionnaires liguriens réfugiés dans les Alpes-Maritimes à Menton et Perinaldo. Prêtres, déportation<sup>6</sup>. Mandat d'amener contre Henri Fiocardo, homme de loi à Bruxelles, conspirateur, dont le frère Louis a été visé par erreur par l'arrêté du 22 nivôse<sup>7</sup> (AF III 578, plaquette 3938, pièces 8-16).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 578, plaquette 3938, pièces 19-31. Nominations administratives et judiciaires: remplacement de Mallarmé, commissaire central de la Dyle nommé à d'autres fonctions, par Rouppé, commissaire municipal de Bruxelles, minute de Merlin de Douai; - *Nord*, commissaires municipaux d'Abancourt ou Paillencourt et de Cambrai: Dubus, instituteur; - et nominations judiciaires<sup>8</sup>, *Escaut*, justices de paix d'Eeklo, Grammont, Haasdonk (auj.: commune de Beveren-Waas), Maldegem et Nederbœlare (auj.: commune de Grammont); commissaires près les tribunaux correctionnels de Mons (Jemappes): Durieux, ex-secrétaire de la municipalité de Cambrai, et Lyon; substitués près les tribunaux des Deux-Nèthes et du Nord.

<sup>1</sup> Voir au 21 pour les deux premiers, et au 19 (*tome VII*) pour le troisième.

<sup>2</sup> Voir au 17 (*tome VII*).

<sup>3</sup> Pierre-Gabriel-Pascal Mallarmé, de Nancy, président du tribunal du district de Vézelize puis commissaire municipal de cette localité, commissaire provisoire près les tribunaux de Sambre-et-Meuse (état des fonctionnaires de la Justice des départements réunis du 29 germinal an V) confirmé le 6 floréal suivant (*tome I*); son frère François-René-Auguste, avocat, député de la Meurthe à la Législative et à la Convention, accusateur public de la Dyle nommé commissaire près les tribunaux de ce département le 4<sup>e</sup> complémentaire an V (*tome II*), puis commissaire central de la Dyle à la place de Lambrechts, nommé ministre de la Justice, dans les premiers jours de l'an VI (*tome III*, index). Alors que les minutes de cet arrêté et de celui plus bas sur le commissaire central de la Dyle, écrites par Merlin de Douai, sont sans ambiguïté, bien que le premier soit ici qualifié d'ex-commissaire près les tribunaux de Sambre-et-Meuse par un ajout, *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, n'ayant consulté que le registre des procès-verbaux, ignore l'existence du précédent et dit que le second est remplacé comme commissaire central de la Dyle et nommé inspecteur des contributions de Sambre-et-Meuse ce 26 pluviôse an VII, en ajoutant qu'il refusa ce poste, vint à Paris et s'y inscrivit au barreau. Le commissaire central de la Dyle avait déjà eu des démêlés avec Nicolas-Jean Rouppé, commissaire municipal de Bruxelles, qui lui succède ici (*tome IV*, 16 pluviôse an VI). Leur frère Claude-Joseph, cadet du second, était député de la Meurthe aux Cinq-Cents. On a aussi rencontré Nicolas Mallarmé, de Vézelize, greffier au tribunal correctionnel de Marche (Sambre-et-Meuse) dans l'état de l'an V cité plus haut, qui semble de la même famille, et Bernard-Jean-Louis Mallarmé, de Paris, nommé substitut près les tribunaux de la Sarthe le 6 nivôse an VII (*tome VII*, index).

<sup>4</sup> Voir aussi *tome X*, 6 fructidor, Justice: correction de cet arrêté, qui parle de la veuve Girard, pour en confier l'exécution au ministre des Finances et non à celui de la Guerre, l'affaire relevant de la commission de la comptabilité intermédiaire (de la période précédant l'installation du Directoire).

<sup>5</sup> À celui de la Guerre par erreur sur le registre

<sup>6</sup> Trente-trois de l'Escaut (y compris un prêtre de Louvain, alors: Dyle, retiré à Bornem, alors: Deux-Nèthes, et un de Bruxelles), première liste de prêtres déportés des départements réunis depuis la Guerre des paysans sans rapport indiqué avec celle-ci, et cinq prêtres exerçant à l'église Saint-Rémy de Meaux, acquise par un particulier, le rapport donnant aussi les noms de six autres attachés à la même église mais non déportés parce que non dangereux, qui sont également retenus à l'index.

<sup>7</sup> Voir *tome VII*, à cette date, Police générale, note. Il s'agit ici d'une affaire liée à la Guerre des paysans.

<sup>8</sup> Exceptionnellement annoncées sur le registre, sans énumération des postes pourvus.

**Séance du 27 pluviôse an VII [15 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 119 recto-123 recto; AF III 578, plaquettes 3939 à 3942)

**Lois.**

[Du 26] sur les assemblées communales de Menars, Montlivault et Villedieu [-le-Château] (AF III 578, plaquettes 3938, pièces 3-6, et 3939, pièce 12).

**Messages des Cinq-Cents.**

[Délibéré le 26] sur la plainte des juges du tribunal civil du Mont-Blanc prêts à abandonner leurs postes faute de n'avoir encore rien perçu de leurs traitements pour l'an VII<sup>1</sup>. [Du jour] sur l'achat par la municipalité de Marcillac-Lanville à la citoyenne La Rochefoucault de la maison du prétoire pour ses séances et de l'ancienne prison pour la maison d'arrêt (AF III 578, plaquettes 3938, pièces 18-19, et 3942, pièces 147-148).

**Finances.**

Décisions de distribution de fonds extraordinaires sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles de la décision décadaire du 25, parmi les opérations sans sortie de fonds: traite de 10 000 piastres sur Livourne pour la Guerre. Ouverture au 15 ventôse de bureaux de garantie des matières d'or et d'argent: Aisne, Cher, Côtes-du-Nord, Eure, Loir-et-Cher, Indre, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe<sup>2</sup>, Deux-Sèvres et Vendée, envoi au journal *le Rédacteur*. Liste de ceux pour marquer les ouvrages étrangers des lettres ET<sup>3</sup>. Autorisation à Rudler, commissaire civil près l'armée de Mayence, d'ordonner des suppléments de fonds pour le traitement des douaniers des départements de la rive gauche du Rhin<sup>4</sup> (AF III 578, plaquettes 3939, pièces 3-7, et 3942, pièces 152-156).

**Guerre.**

Promotions de militaires, dont confirmation de promotions faites par Championnet sur le champ de bataille les 1<sup>er</sup> et 3 du mois, par Bonaparte en l'an V, au 14<sup>e</sup> dragons avant le départ pour l'Égypte et en Égypte, et au 10<sup>e</sup> hussards en partie par Hoche. Confirmation de grades de chasseurs de la Côte-d'Or incorporés au 15<sup>e</sup> chasseurs à cheval en l'an IV, et d'Antoine Oulié chef d'escadron surnuméraire au 22<sup>e</sup> chasseurs. Décision de ne confirmer les promotions sur le champ de bataille qu'au vu de la promotion provisoire. Traitement de réforme du général de division Jean-Alexandre La Roque équivalant à sa pension provisoire jusqu'à la paix. Nomination de l'ex-général de division Tribout à la première place de chef de bataillon vacante en demi-brigade; extraits de l'état des confirmation d'emploi de la cavalerie de la 3<sup>e</sup> décade de vendémiaire avec décisions du Directoire du 5 pluviôse, feuilles de travail des troupes à cheval et de demandes de remise en activité dans l'infanterie de la 1<sup>ère</sup> décade de brumaire, extraits de l'état des demandes de conversion de pensions d'officiers généraux de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire<sup>5</sup>. Lettre au ministre, bureau particulier, sur les niçois et

<sup>1</sup> Voir plus loin, 4 ventôse: rapport du ministre de la Justice.

<sup>2</sup> Voir *tome X*, 1<sup>er</sup> fructidor: prolongation du délai de deux mois pour l'apposition gratuite du poinçon de recense, expirant au 15 floréal, à partir de l'ouverture du bureau du Mans, qui n'a eu lieu que le 1<sup>er</sup> messidor.

<sup>3</sup> Ces 47 bureaux, couvrant les départements côtiers et frontaliers de l'époque, départements réunis de Belgique compris, mais sans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin, sont repris à l'index (rubrique: Métal, métaux précieux). Les noms de ceux ouvrant au 15 pluviôse sont, comme pour les précédentes occasions, donnés au nom de chaque département.

<sup>4</sup> Ce qui relève certainement de ses anciennes fonctions de commissaire du Directoire dans ces départements.

<sup>5</sup> Parmi ces promotions et demandes, celles par Championnet des chefs de brigade Jean-Baptiste Broussier et Calvin (Jean-Baptiste Carvin, dit), promu généraux, des futurs généraux Pierre-Edme Gauthrin et Paul-Charles-François-Adrien-Henri-Dieudonné Thiébault, chefs d'escadron et de bataillon promu adjudants généraux, et Louis Ordonneau, capitaine attaché à la 32<sup>e</sup> demi-brigade, aide de camp du général Duhesme, promu chef de bataillon, mesures connues de *Six*, et de Pierre-Étienne Fabry, capitaine à la 17<sup>e</sup> demi-brigade promu chef de bataillon, mesure connue de *Quintin*; promotion des futurs généraux Joseph Bouvier des Éclaz chef d'escadron au 11<sup>e</sup> dragons, confirmation d'une promotion faite par le général Hoche, et Honoré-Charles-Michel-Joseph Reille, chef d'escadron, adjudant général (mesures datées du lendemain et du 26 février 1799 / 8 ventôse an VII par *Six*), et du capitaine au 1<sup>er</sup> hussards Louis-Charles-Grégoire Maignet, connu de *Quintin*, chef d'escadron dans son régiment (voir aussi *tome IX*, 13 floréal: nomination du même, aide de camp de Jourdan, à ce grade au 5<sup>e</sup> hussards); celles par Bonaparte des futurs généraux Henri-Gatien Bertrand, capitaine du génie, au grade de chef de bataillon dans cette arme après la bataille des Pyramides, et Nicolas Reynaud, capitaine au 22<sup>e</sup> chasseurs à cheval promu chef d'escadron sur le champ de bataille à Salahié (mesures connues de *Six*); parmi les anciens des chasseurs de la Côte-d'Or, Marc-Antoine Sirugue dit Sirugue-Maret, connu de *Quintin*, confirmé chef de brigade à dater de l'an IV, nommé commandant la 10<sup>e</sup> division de gendarmerie à Carcassonne le 15 messidor an V (*tome II*) et confirmé dans son poste le 29 brumaire an VII (*tome VII*, index). Nicolas Oulié, confirmé chef d'escadron au 22<sup>e</sup> chasseurs, dit ici remis en activité provisoire le 28 thermidor an V, ce que nous ne vérifions par au *tome II*, détails inconnus de *Quintin*. Les généraux La Roque (Jean-Alexandre Durand-), dit ici Jean-Alexandre Durant-La Roque, retraité en l'an II, mesure inconnue de *Six*, et Auguste-Joseph Tribout, mesure connue du même. Sur la feuille de travail des troupes à cheval, refus de remettre en activité au rang de chef de brigade l'ex-général Sistrières (Michel-François de Murat de), admis à la retraite comme ex-chef de bataillon au

## INVENTAIRE

savoyards membres de l'armée piémontaise lors de la conquête, à faire passer en Sardaigne, ordre d'annuler la réquisition du général Victor à l'administration centrale du Mont-Blanc de faire rejoindre l'armée à l'émigré maintenu Perrin Athenas et de faire cesser les fonctions de Pacoret-Saint-Bon, présumé adjudant de place à Turin<sup>1</sup>, minute de Merlin de Douai, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 85-86. Ordre de muter l'adjudant général Lecourt-Villierre<sup>2</sup> et de le remplacer au commandement militaire de Vaucluse par un officier qui réunisse à un patriotisme sévère et prononcé un véritable attachement au gouvernement constitutionnel et la fermeté nécessaire pour assurer l'exécution des lois et maintenir la tranquillité publique, minute de Merlin de Douai (AF III 578, plaquettes 3939, pièces 2 et 13-18, et 3942, pièces 149-151, 167-184 et 187-196).

### Intérieur.

Destitution de municipalités de l'Oise<sup>3</sup>: Chaumont [-en-Vexin]: président royaliste<sup>4</sup>, Crépy [-en-Valois]: membres travaillant le décadi, Marseille [-en-Beauvaisis] et Thury [-en-Valois] royalistes, dont les agent et adjoint de Betz régisseur et employé de la maison de la comtesse de Monaco, Plailly, Trie-Château<sup>5</sup> et Troissereux négligents, dont les agents de Delincourt prêtre: *néglige ses devoirs de magistrat pour se livrer à l'exercice du culte*, et Milly [-sur-Thérain] fermier du seigneur, Saint-Just-en-Chaussée, dont l'agent de Ravenel condamné pour travail le décadi, Sommereux: agent de Dargies autorisant les signes extérieurs du culte, Tillé fanatiques et Verberie inexacts (AF III 577, plaquette 3937, pièces 62-71, dossier du 25; AF III 578, plaquette 3942, pièces 158-159).

### Marine et Colonies.

En réponse aux armements par le dey d'Alger et les régences de Tripoli et de Tunis, ordre à la marine d'attaquer les bâtiments de guerre et de commerce sous leurs pavillons et autorisation aux corsaires français de faire la course contre eux, envoi au journal *le Rédacteur*. Levée dans l'armée navale d'officiers marinières en surnombre pour le service de matelot en gardant leur solde, leurs parts de primes et leur avancement<sup>6</sup>. Refus de vendre à Fabien et compagnie les bâtiments, matières et effets hors service des ports et arsenaux sur estimation contradictoire, les ventes aux enchères étant plus lucratives<sup>7</sup> (AF III 578, plaquette 3942, pièces 160-165).

### Police générale.

Émigrés, radiation<sup>8</sup>: Louis-François Brunet, de Beaune, conseiller au parlement de Dijon, fédéraliste exécuté à Lyon le 5 nivôse an II; Michel-Imbert Corneillan, de Puylaurens, grenadier au 16<sup>e</sup> d'infanterie fait prisonnier de guerre lors de la retraite de Grandpré en 1792, évadé et rentré à Toulouse par les Pays-Bas; Louis-François-Maximilien Dessoles, chapelain de la cathédrale d'Amiens, de Warloy-Baillon, maintenu sur la liste des déportés; Antoine-Hubert Dubus, de Versailles, géographe, Marie-Alexandrine Fouilloux femme Boitard, de Mâcon, et Adélaïde-Hippolyte Mollerat, d'Arbois, divorcée de l'émigré Sarrette, inscrits en Eure-et-Loir, dans l'Ain et la Côte-d'Or; Gabriel Gauthier dit La

---

20<sup>e</sup> chasseurs le 5 messidor an V (*tome II*, index, où nous ne l'avions pas identifié), et ajournement de la nomination comme chef de brigade au 25<sup>e</sup> de cavalerie du futur général d'Empire Antoine Rigau, chef de brigade à la suite du 10<sup>e</sup> hussards. Sur celle des officiers généraux, refus de conversion de pensions en traitement de réforme des généraux Gilbert de Merliac (Jean-Joseph-Guillaume-Marguerite), Étienne Gudin, Hinnisdal de Fumal (Louis-Maximilien-François-Herman d', remis en activité le 9 fructidor, *tome X*), Henri Richon, Salomon (François-Nicolas de); ajournement et rapport à faire sur la demande de remise en activité ou de traitement de réforme du général Desnoyers (François-Auguste Denoyé dit, voir plus loin, 23 ventôse: remise en activité à la disposition du ministre, ce que *Six* ne précise pas en le disant employé à cette date dans la 6<sup>e</sup> division militaire), et refus de donner le grade et le traitement de général de division réformé à Doncéel, ex-colonel-major des troupes du pays de Liège: Arnold-Ferdinand Donckier de Doncéel, dont la notice dans la *Bibliographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome VI, colonnes 121-122, dit qu'engagé au service des Provinces-Unies en 1784 puis à celui du prince-évêque de Liège, il servit dans les armées françaises de la République et de l'Empire jusqu'au grade de colonel, mais ne donne pas de détail sur sa carrière au service de la France – ce colonel ne figure pas dans *Quintin*. Servant dans l'armée du royaume de Hollande après la chute de l'Empire, il prit position pour l'indépendance de la Belgique, peu après laquelle il fut promu général. Il s'était attaché à la recherche de procédés pour secourir les naufragés, inventa une cloche de plongée en 1817 et fut admis à la Société générale des naufrages et de l'union des nations fondée en 1835 à Paris, notamment par l'amiral anglais Sydney Smith.

<sup>1</sup> À rapprocher de Jean-François et Louis-François-Marie Pacoret, de Chambéry, officiers sardes maintenus sur la liste des émigrés le 13 frimaire (*tome VII*).

<sup>2</sup> Isaac-François Lecourt, dit Lecourt-Villierre, et ici: Lecourvillers (voir *tome V*, 23 prairial an VI, Guerre, note).

<sup>3</sup> Sauf la première, les minutes d'arrêts sont classées par erreur au dossier du 25.

<sup>4</sup> Voir plus loin, 17 germinal: rejet de sa réclamation contre sa destitution, prise sans rapport du ministre de l'Intérieur, l'intéressé affirmant n'avoir de rapports avec les nobles que pour leur porter les secours de l'art en sa qualité d'officier de santé, et se disant acquéreur de biens nationaux ne devant sa fortune qu'à la loi qui a permis les donations entre époux.

<sup>5</sup> Nom révolutionnaire: Trie-sur-Troène.

<sup>6</sup> À cause du manque de matelots de première classe, décision présentée sur le registre comme un rapport du ministre sans mention de la décision du Directoire.

<sup>7</sup> Le registre précise que le rapport du ministre contre la proposition de Fabien et compagnie est adopté, ce que le dossier ne permet pas de savoir.

<sup>8</sup> Des feuilles d'exécution du 17 ventôse sont jointes ici, en plus de la feuille de travail et du cahier récapitulatif habituels.

Tournelle, de Châtenoy-le-Royal<sup>1</sup>, noble, auparavant habitant à Lyon, détenu à Chalon-sur-Saône pendant la Terreur; feu Françoise Houzelle femme François Marchand, d'Étain; Isaac-Gabriel Lenoir d'Espinasse, né à Moulins, officier pensionné de la légion de Maillebois au service des Provinces-Unies depuis 1785, habitant à la Haye, rapport tendant au maintien pour déchéance malgré les interventions de l'ambassadeur batave et du ministre de la Guerre Scherer, ancien premier major de cette légion; Alexandre-Maximilien-François Longaunay, noble d'Auteuil et Passy (Seine), inscrit dans la Manche; Jean-François du Mesnildot dit Champeaux, de Valognes, officier aux gardes françaises<sup>2</sup>; Claude-François Rivot, notaire à Sézanne mort en l'an III, inscrit pour une rente à Villenauxe [-la-Grande]; Denis Vailland, de Vars (Haute-Saône), mineur, propriétaire à Auxonne, radié provisoirement par le district de Saint-Jean-de-Losne<sup>3</sup>; Nicolas Vauthier d'Anferville, noble de Longueville (Calvados), radié provisoirement dans ce département et la Manche. Maintien: le fermier général Alliot-Mussey, de Paris, soi-disant parti pour sa santé à Aix-la-Chapelle en 1792<sup>4</sup>; Pierre-Jacques-Gédéon vicomte des Androuins, né à Charleroi, domicilié à Charleville [-Mézières] jusqu'à son départ pour Chimay, se disant étranger et empêché de rentrer par ses infirmités; Jean-Baptiste-Emmanuel-Charles Bellier, soi-disant élève du Prytanée parti apprendre le commerce aux îles, radiation demandée avec certificats contradictoires par son beau-frère Athanase-René Binet, de Paris; Dominique Bernabo, né à Port-Maurice, territoire génois<sup>5</sup>, établi à Bessan et marié en 1786, parti en 1791, soit au délai de domicile de cinq ans en France, présentant des attestations de fourniture de grains à Agde en l'an III mais dénoncé par des habitants comme refusant les assignats, feu sa femme Marie Daurel, un de leurs fils de dix ans révolus et sa domestique Jeanne Bégou; les officiers sardes Joseph Bertrand, de Gilly [-sur-Isère], baron, et François-Théophile Chevron-Villette, de Chambéry; Jean-Baptiste et Jean-Baptiste-Marie-François Combettes-Caumon, de Gaillac [-Toulza], fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, soi disant négociants à Philadelphie; Xavier Deslons, de Donzacq, ayant passé plusieurs mois à Pampelune en 1792 à cause de *son goût déterminé pour les courses de taureau* et pour faire de la contrebande, engagé au 2<sup>e</sup> bataillon des Landes en l'an II; Antoine Fousenbas, serrurier à Montréal (Aude) condamné au bagne par le tribunal du district de Castres (Tarn), évadé en Espagne en 1791, émigré rentré arrêté à Mont-Louis<sup>6</sup> en l'an II; Jean-François-Louis-Marie-Albert Grimod d'Orsay, noble, soi-disant parti de Paris en 1788 rejoindre son père à Bartenstein (Allemagne) puis étudier à Heidelberg, rentré à Paris le 15 fructidor an V avec un faux passeport reconnu par Hoffmann, alors employé au ministère de la Police générale et depuis receveur général du Mont-Terrible, ayant obtenu en l'an VI une commission de conducteur en chef des équipages d'artillerie de l'armée de Mayence, expulsé de France<sup>7</sup>; Jean-François-Lugle et Pierre-Luxembourg-Élisabeth Luglien-Cousin, de Montdidier (Somme), soi-disant fédéralistes mais sous le coup d'un mandat d'arrêt du comité de surveillance comme inciviques<sup>8</sup>; Louis-Ignace-Clément Henrion-Magnoncourt, noble de Vesoul, soi-disant fédéraliste pendant le siège de Lyon, membre de l'armée de Condé, le ministre prenant des renseignements sur son frère aîné François-Gabriel; Marie-Pélagie Heve, veuve du lieutenant des maréchaux de France de Harchies, de Saint-Omer, née à Furnes, où elle s'est retirée en 1790 pour se réfugier à Paderborn lors de l'entrée des français, inscrite dans la Lys et le Pas-de-Calais; Aimé-Jean-Marie Huot-K[er]illian, noble, né à Saint-Pol-de-Léon, habitant Irvillac, aspirant de marine arrêté après le naufrage du vaisseau britannique *le William* en décembre 1792 près de Saint-Cast [-le-Guildo], actuellement déporté à Cayenne; François Jallet dit Sanotzy, tenant une salle de spectacle de pièces de physique et de mécanique à Londres, arrêté sans passeport à Dieppe en l'an IV, inscrit dans la Seine; Charles-Marin Lacour-Grainville, noble de Grainville [-sur-Odon] usant d'une réclamation de la

<sup>1</sup> Nom révolutionnaire: Châtenoy-le-National.

<sup>2</sup> Le ministre ayant vérifié qu'il ne s'agit pas de l'émigré de la Manche connu sous le nom du colonel Mesnildot.

<sup>3</sup> Nom révolutionnaire: Belle-Défense.

<sup>4</sup> Ses prénoms sont donnés par le fichier des émigrés des Archives nationales: Charles-Joseph-Barthélemy Alliot de Mussey, émigré en Angleterre, trésorier des Princes à Quiberon, amnistié le 14 germinal an XI, inscrit dans la Meurthe et la Seine (F<sup>7</sup> 4336, dossier 3 et dossier 5, 4<sup>e</sup> liste, 5609 et 5819, F<sup>7\*</sup> 118, p.901). Sans doute est-il apparenté à Pierre Alliot, époux de Bonne de Mussey, et à leur fils Jean-Baptiste, médecins d'Anne d'Autriche, de Louis XIV et de Léopold de Lorraine et, d'après *Roman d'Amat*, déjà unis par des liens de famille à un fermier général.

<sup>5</sup> Auj.: Imperia (Italie).

<sup>6</sup> Nom révolutionnaire: Mont-Libre. Usant d'un témoignage du commandant de place en l'an III disant qu'il n'a pas été arrêté en territoire conquis sur l'ennemi, mais aurait franchi les lignes à Ripoll *en passant par une grêle de balles pour rejoindre l'armée française* et se serait ensuite conduit en bon républicain à l'atelier d'armes de Mont-Louis.

<sup>7</sup> Le futur général d'Empire Grimod d'Orsay, né à Paris en 1772, fils du riche collectionneur d'art Pierre-Marie-Gaspard et de Marie-Louise-Albertine de Croÿ, morte peu après sa naissance. Il est dit ici noble domicilié à "Crim" dans le Pas-de-Calais, peut-être Croix-en-Ternois. Son père, remarié avec Marie-Anne-Élisabeth-Josèphe de Hohenlohe-Waldenburg-Bartenstein, l'avait fait venir en Allemagne en 1788. Il servit dans le régiment autrichien d'Hohenlohe et entra à Paris après les préliminaires de paix de Leoben. Sans citer notre arrêté, sa notice dans *Roman d'Amat* affirme qu'il fut inscrit à tort sur la liste des émigrés, libéré en mars 1799, amnistié sous le Consulat et autorisé à servir dans l'armée française en 1804. Andreas-Joseph Hoffmann, ex-président de la Convention rhénogermanique, chef du bureau des étrangers au ministère de la Police générale, nommé receveur général du Mont-Tonnerre par Rudler, commissaire du Directoire dans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin en nivôse an VI (voir *tome IV*, 18 nivôse an VI, Justice, note).

<sup>8</sup> Voir plus loin, 3 floréal: sursis à exécution, la femme de l'un des deux frères avançant qu'il se serait caché à cause de ce mandat d'arrêt.

## INVENTAIRE

même écriture que celle de l'émigré Lebarbier<sup>1</sup> reconnue fautive par l'administration centrale du Calvados en l'an VI et dont la sœur a demandé la liquidation de ses droits propres; René-Hyacinthe La Pierre-Meneguen, d'Hennebont, soi-disant parti étudier à Luxembourg en 1792 à l'âge de 12 ans; Cécile-Suzanne La Tour du Pin femme Louis-Auguste-Charles Lameth aîné, d'Hénencourt, sœur du ministre de France près les Provinces-Unies<sup>2</sup>, soi-disant empêchée par la maladie de rentrer au rappel de son frère, morte en 1793; Hector-Hippolyte Passerat, supérieur du séminaire de Saint-Flour émigré avec passeport de la municipalité d'Oyonnax pour Annecy en 1791, inscrit dans l'Ain; Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie du Plessis-Richelieu-Chinon, inscrit dans la Seine, parti pour la Russie en 1791 avec passeport de la Constituante<sup>3</sup>. Rejet des réclamations pour Charles Clary, de Clermont-Ferrand, grand-vicaire de l'évêque de Saint-Flour, émigré en 1792, inscrit par le Conseil exécutif provisoire le 30 juillet 1793, radiation demandée par sa nièce Marie Dauphin, femme Rodde-Chalagnat, Louis Gouhier et Louise-Angélique Moreau<sup>4</sup>. Mandat d'amener contre Charles Jaubert, d'Ath (Jemappes), agent secret autrichien ayant pris part à la rébellion, brouillon de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, lettres du commissaire municipal et du député Delneufcourt sur les agissements de Jaubert depuis 1786 contre les patriotes du Hainaut<sup>5</sup> (AF III 578, plaquettes 3940, pièces 19-79, 3941, pièces 80-133, et 3942, pièces 134-137).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 578, plaquette 3939, pièce 1, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 86. Ordre au ministre des Finances de signifier à l'administration centrale du Mont-Blanc de ne pas surseoir à la vente des biens de l'émigré Martinel<sup>6</sup> à la demande d'Eymar, commissaire du Directoire près le gouvernement provisoire du Piémont.

AF III 578, plaquette 3942, pièce 197, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, supplément, pages 30-33. Instructions aux armées dans le cas de franchissement de la ligne de neutralité de la Lech par les Autrichiens, préparées par le ministre de la Guerre et signées par le Directoire le 28 d'après une apostille, minute signée par les cinq Directeurs sans date, notes mentionnant des dates d'exécution: ordre à l'armée de Mayence de franchir le Rhin à Kehl (exécuté le 11 ventôse), faire un mouvement de l'aile droite en avant de la Forêt-Noire par les villages forestiers et prendre position en avant de Villingen pour se rendre maître des sources du Danube et du Neckar (exécuté le 18), occuper en même temps le "Kimbis"<sup>7</sup> et avoir un corps d'observation sur le Rhin à hauteur de Pforzheim, assiéger Philipsburg en construisant un pont sur le Rhin vers Germersheim; à l'armée d'observation de garder particulièrement les places d'Ehrenbreitstein et de Mayence, placer en avant un corps entre la Lahn et le Main, envoyer un corps d'observation passer le Rhin à Mannheim (exécuté le 12) et occuper Heidelberg, rétablir le pont de Mannheim et prendre position entre le Main et le Neckar; ordre à l'armée d'Helvétie d'occuper les Grisons et, si cela est possible sans menacer ses positions, Bregenz et sa vallée, à défaut Feldkirch, Bludenz et la vallée de Montafon<sup>8</sup>; envoi des troupes détachées dans la vallée de Bellinzona par l'Adda et Silvaplana s'emparer du défilé du Finstermünz<sup>9</sup> et le garder fortement; ordre à celle d'Italie de garder ses positions, d'envoyer le corps détaché dans la Valteline prendre Gloriosa, à fortifier si nécessaire, et de garder la route de Bormio à Trente; si le mouvement autrichien a lieu avant que la fonte des neiges ne permette les mouvements des armées d'Helvétie et d'Italie et que les forces de l'armée d'observation ne soient rassemblées, les deux premières attendront les ordres, l'armée de Mayence rapprochera son aile droite de Villingen et un détachement de l'armée d'Helvétie se portera sur Stühlingen et Löffingen.

AF III 578, plaquette 3942, pièces 139-146. Nomination de commissaires municipaux, *Jemappes*, Froidmont (auj.: commune de Tournai): remplacement d'Henry, commissaire provisoire, notaire résidant à Tournai, lettre de Boulart et Isaac, commissaires à l'effet d'activer la rentrée des contributions et le départ des conscrits, rapportant qu'aucun des 129 conscrits du canton n'est parti, Henry disant *qu'il ne pouvoit les aller chercher sur son dos*; - Oise, Fresneaux [-Montchevreuil]; Grandvilliers: Durand-Alamotte, ex-notaire et administrateur central, muté de Sarcus; - *Bas-Rhin*, Strasbourg<sup>10</sup>.

AF III 578, plaquette 3942, pièce 166. Feuille de brevet de pension de Jacques-Hilaire Le Turc, marin du vaisseau *le Brillant* blessé en l'an II.

<sup>1</sup> François-Germain-Thomas Le Barbier, de Cléville (Calvados), maintenu le 23 brumaire (*tome VII*).

<sup>2</sup> Frédéric-Séraphin de La Tour du Pin-Gouvernet, nommé le 17 octobre 1791 et rappelé le 16 avril 1792 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*). Affaire à rapprocher de Jacques Beaubled et Nicolas Letourneur, confiseurs au service de ce diplomate, maintenus le 3 brumaire (*tome VI*).

<sup>3</sup> Le duc de Richelieu, futur premier ministre sous la Restauration, émigré au service de la Russie où il fut gouverneur de la province d'Odessa.

<sup>4</sup> Maintenus les 7 brumaire et 23 frimaire (*tomes VI et VII*).

<sup>5</sup> Voir *tome IX*, 1<sup>er</sup> et 2 messidor: message des Cinq-Cents délibéré le 28 prairial sur la plainte de Jaubert, détenu au Temple, et libération de l'intéressé, malgré le rapport du ministre de la Police générale joint l'accusant en outre d'avoir, alors qu'il était réfugié de Belgique à Paris, servi de mouton du Comité de salut public en prison à Sainte-Pélagie, comme l'accusait la brochure *l'Agonie de Saint-Lazare sous la tyrannie de Robespierre*, de Joseph-François-Nicolas Dusaulchoy de Bergemont.

<sup>6</sup> Officier sarde prénommé Jean-François-Marie, de Chambéry, maintenu le 13 frimaire (*tome VII*).

<sup>7</sup> Peut-être la commune de Kleinkems-über-Mülheim (Bade-Wurtemberg, Kreiss de Lörrach).

<sup>8</sup> Vallée supérieure de l'III en amont de Bludenz (Autriche).

<sup>9</sup> Sur l'Inn, à la frontière entre les Grisons et le Tyrol.

<sup>10</sup> Renvoi à l'arrêté du 13 pluviôse (*tome VII*) destituant l'administrateur municipal Démichel, royaliste, responsable d'une adresse imprimée de la municipalité dénonçant des fonctionnaires publics soi-disant anarchistes.

**Séance du 28 pluviôse an VII [16 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 123 recto-124 verso; AF III 578, plaquettes 3943 et 3944)

**Lois.**

[Du 27] annulant l'élection d'un administrateur central de la Creuse en l'an VI et sur les assemblées primaires d'Aubusson et Châtelus-le-Marcheix (AF III 578, plaquettes 3939, pièces 8-11, et 3943, pièce 18).

**Messages des Cinq-Cents.**

[Du jour] demandant communication du bail des salines des départements de l'Est (AF III 578, plaquette 3943, pièces 22-23). Demandant l'impression des comptes des ministres en l'an VI<sup>1</sup>.

**Message aux deux Conseils.**

Rendant compte des mesures prises contre les puissances barbaresques<sup>2</sup>, apostille de Lagarde: ne pas envoyer aux journaux, *si les Conseils ou l'un d'eux le font imprimer, on l'enverra alors* (AF III 578, plaquette 3943, pièces 3-5).

**Décision du Directoire.**

Remplacement provisoire du secrétaire général Lagarde, malade, par Aubusson, chef de division au secrétariat (AF III 578, plaquette 3943, pièce 30).

**Guerre.**

Renvoi dans les corps militaires des réquisitionnaires et conscrits membres des administrations établies près les armées, brouillon de Merlin de Douai, envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 578, plaquette 3943, pièces 26-27).

**Justice.**

Adoption du cahier des charges du bail pour 18 ans des salines de Karlshalle, Philipshalle et Theodorshalle dans le Mont-Tonnerre actuellement affermées à la compagnie Schmitt et Seligmann, avec maintien des droits de flottage sur les rivières entre Kaiserslautern et [Bad-] Kreuznach, autorisation de rouvrir le canal d'Elmstein et Neustadt [-an-der-Weinstrasse] en partie comblé depuis la guerre, et maintien du droit d'affouage de la saline de [Bad-] Dürkheim dans les forêts de Dürkheim et de l'abbaye de Limburg<sup>3</sup>. Renvoi en justice de plaintes contre l'ex-garde de la recette des contributions en nature de l'an III à Pont-Croix par les percepteurs de Cléden [-Cap-Sizun], Esquibien, Plovand et Pouldreuzic en remboursement de versements en grains (AF III 578, plaquette 3943, pièces 2 et 21).

**Marine et Colonies.**

Nomination des quatre vice-amiraux, de l'adjutant général et des 25 capitaines commandant les vaisseaux à armer à Brest sur proposition du ministre<sup>4</sup> (AF III 578, plaquette 3943, pièce 24).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 578, plaquette 3943, pièces 25 et 28-29. Promotions dans la cavalerie.

<sup>1</sup> Message du 27 reçu le 28 dont l'expédition est dans le dossier du 5 ventôse avec la minute de sa lettre d'envoi au ministre des Finances (AF III 580, plaquette 3980, pièces 10 et 11).

<sup>2</sup> *La Porte ottomane, instruite que l'expédition d'Égypte n'était dirigée que contre ses ennemis, l'avait d'abord envisagée sous son véritable point de vue, mais, égarée par les suggestions et les menaces de l'Angleterre et de la Russie, ayant entraîné les puissances barbaresques dans ses actes d'hostilité envers la République française ....*

<sup>3</sup> Sur les salines de Karlshalle et Theodorshalle (commune de Bad-Kreuznach, alors: Rhin-et-Moselle) et de Philipshalle (commune de Bad-Dürkheim, alors: Mont-Tonnerre), voir aussi *tome V*, 2 prairial an VI, Justice, note, où elles sont citées ensemble, comme ici où la minute les place toutes les trois dans le département du Mont-Tonnerre. L'abbaye bénédictine de Limburg-an-der-Haart, dans le diocèse de Spire, supprimée en 1534 (*Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* par Dom L.-H. Cottineau, Mâcon, Protat frères, 1935), se trouvait sur la commune de Bad-Dürkheim.

<sup>4</sup> Dont les deux contre-amiraux Jacques Bedout et Jean-François Courand, Alain-Joseph Dordelin, chef de division promu en même temps contre-amiral (mesure connue de Six), le futur contre-amiral Linois (Charles-Alexandre-Léon Durand de), chef de division, nommé chef d'état-major; parmi les capitaines, le futur amiral Jacques Bergeret, les futurs contre-amiraux Zaccharie-Jacques-Théodore Allemant, François-Henri-Eugène d'Augier et Julien-Marie Cosmao-Kerjulien, le futur vice-amiral Adrien-Louis de Gourdon, le capitaine Jean-Baptiste-François Bompard, connu de *Roman d'Amat*, et le capitaine Bruillac (voir au 23). Nous identifions la plupart des autres capitaines grâce à *Quintin. Marine*, parmi lesquels les futurs contre-amiraux Mathieu-Charles Bergevin et Pierre-Nicolas Rolland.

## INVENTAIRE

AF III 578, plaquette 3944, pièces 31-49. Nominations administratives, *Lot*, commissaire central: Combes-Dounous, commissaire près les tribunaux, permutant avec Laboissière<sup>1</sup>; commissaires municipaux, Cahors;- *Tarn*, Monestiès: destitution de Mercadier, administrateur du district d'Albi, pièces jointes adressées par le député Cardonnel à Merlin de Douai l'accusant de détournements comme maire en 1793, lettre de Frégeville approuvant cette destitution en invitant Merlin de Douai à se méfier des propositions de Cardonnel, royaliste, et prenant la défense des adjudants généraux Juncker et Guérin<sup>2</sup>;  
- et autres nominations judiciaires: substitut de la Sarthe; justices de paix de Faucoigny [-et-la-Mer] et Saint-Romain [-de-Colbosc].

### **Séance du 29 pluviôse an VII [dimanche 17 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 124 verso-128 recto; AF III 578, plaquettes 3945 à 3949<sup>3</sup>)

#### **Lois.**

[Du 28]: sur les assemblées communales de Champcevinel, Lavalade, Marsalès, Monpazier et Vergt [-de-Biron]; ordonnant le retour dans leurs corps d'origine des militaires élus dans la gendarmerie et refusant leur poste; et attribuant à la commune de Villers-Cotterêts une partie des bâtiments du château avec cour et réservoir, plan encre couleur sur carton et copie noir et blanc sur toilé, lettre du maire de la commune en demandant une copie à Bary, chef des archives de l'ancienne Secrétairerie d'État au Louvre, 1837<sup>4</sup> (AF III 578, plaquettes 3943, pièces 6-17, et 3945, pièce 22).

#### **Message des Cinq-Cents.**

[Délibéré le 28] sur le transfert définitif du canton d'Argentine à Épierre, où il siège déjà (AF III 578, plaquette 3943, pièces 19-20).

#### **Messages aux Cinq-Cents.**

Sur: l'assemblée primaire de Sainte-Pazanne; la vente d'un communal de Bruyères [-et-Montbérault] pour payer des dettes; le transfert du canton de Fontenay-Saint-Père à Lainville; celui par échange avec les hospices d'Angoulême par Jean Bourdin et sa belle-sœur Jeanne d'une part de rente sur une maison jouxtant les Carmélites, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 3 ventôse; celui du tribunal correctionnel de Montreuil-sur-Mer de l'abbaye Saint-Saulve au couvent Sainte-Austreberthe occupé en partie par la maison d'arrêt; celui de la commune de Pestivien (Côtes-du-Nord, aj.: Bulat-Pestivien), comptant 1415 habitants, au canton de Callac en supprimant sa municipalité particulière; le choix à faire entre la caisse du receveur général de la Seine et celle du bureau central pour recevoir les fonds des dépenses locales de Paris, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 2 ventôse; la création d'une taxe de navigation [intérieure] en terminant le travail d'une commission spéciale des Cinq-Cents ayant présenté son rapport le 28 frimaire, *pour subvenir aux dépenses que les inondations vont occasionner dans tous les départements*, rapport du ministre de l'Intérieur joint exposant que *les inondations paroissent menacer en ce moment presque tous les départements de la République*, établissant l'analogie avec la taxe d'entretien des grandes routes et faisant état d'un projet d'affermement présenté par Guynot et Bichet, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; et sur la vente de la maison de la Providence appartenant à l'hospice de Saint-Jean-en-Royans, servant aux orphelins indigents et en ruines, pour payer la réparation de l'hospice des malades<sup>5</sup> (AF III 578, plaquettes 3945, pièces 10-16, 3946, pièces 23-25 et 29-37, 3947, pièces 59-61 et 66-68, et 3948, pièces 80-88).

#### **Décisions du Directoire<sup>6</sup>.**

<sup>1</sup> Jean Combes-Dounous, ensuite élu aux Cinq-Cents. Jean-Baptiste Laboissière, député à la Législative, à la Convention et aux Anciens sorti en l'an VI, nommé commissaire central le 22 floréal an VI (*tome V*). *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels* ignore ces deux arrêtés et le dit nommé Haut juré après la fin de son mandat de député.

<sup>2</sup> Georges-Philippe-Reinhard-Louis Juncker, et le futur général Jacques-Julien Guérin, tous deux en poste dans la 11<sup>e</sup> divisimilitaire (Bayonne). *Six*, qui connaît la promotion de général du second le 12 brumaire an VIII (*tome X*) et sa remise en activité comme capitaine le 11 brumaire an V (*Debidour*, tome IV, page 178), écrit qu'il fut nommé adjudant général chef de bataillon pour emploi dans la 11<sup>e</sup> division militaire le 16 juin 1798 / 28 prairial an VI, ce que nous ne vérifions pas.

<sup>3</sup> Plaquette contenant une feuille avec état néant pour le 30 pluviôse.

<sup>4</sup> Cachet postal de Villers-Cotterêts. Loi prise à la suite d'un message du Directoire du 29 messidor an VI (*tome V*).

<sup>5</sup> Sur Bruyères, voir plus loin, 3 floréal: loi du jour autorisant la vente de deux communaux décrits par le texte de cette loi. Sur le tribunal correctionnel de Montreuil-sur-Mer, voir *tome IX*, 29 messidor: message des Cinq-Cents du 27 précédent demandant le devis de ce transfert. Pestivien n'atteignait pas le chiffre de 5 000 habitants requis pour avoir sa propre municipalité (article 178 de la constitution de l'an III). La création de la taxe de navigation intérieure fit l'objet d'un message de rappel par le Directoire le 9 prairial (*tome IX*). Sur Saint-Jean-en-Royans, voir *tome VII*, 23 nivôse, le message des Cinq-Cents auquel le Directoire répond ici.

<sup>6</sup> Ces affaires viennent à la fin du procès-verbal sur le registre, avant la décision de s'ajourner au 1<sup>er</sup> ventôse.

Mutation d'Amelot, commissaire civil près l'armée d'Italie, résident de France à Francfort, remplacé par Laumond, consul à Hambourg, où le remplace Faipoult, commissaire civil près l'armée de Naples, remplacé par Bodard, ex-vice consul à Smyrne; rappel d'Eymar, commissaire près le gouvernement provisoire du Piémont, nommé plénipotentiaire près le landgrave de Hesse-Darmstadt, minutes de Merlin de Douai classées au bureau particulier et copies au registre de ce bureau, AF\* III 19, pages 86-87, lettre de Reinhard, ministre des Relations extérieures, sur l'absence de preuves de l'acceptation de son poste par Amelot et de correspondances de lui à ce titre: *le citoyen Amelot ne se regarde pas comme agent diplomatique de la République et... si, ce que j'ignore, il est à Francfort, il n'y est point au poste auquel le Directoire l'a nommé*, début brumaire an VIII<sup>1</sup>. Signature par Barras, Merlin de Douai et Reubell d'un certificat de résidence de Treilhaud depuis son installation au Directoire (AF III 578, plaquettes 3945, pièces 4-9 et 17-18, et 3946, pièce 27).

### Finances.

Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur la 1<sup>ère</sup> municipalité de Bordeaux et le citoyen Pelletrau<sup>2</sup>. Bois communaux, vente: Crépey, Fayl-Billot (Haute-Marne,auj.: Fayl-la-Forêt) pour réparer des chemins, une fontaine, des ponts, la maison commune et la prison, Mogeville pour reconstruire des chemins et des ponts, Vellexon [-Queutrey-et-Vaudey] pour construire un pont et réparer une fontaine et un lavoir, et Vouxei pour réparer des fontaines, des ponts et la maison du pâtre. Recépage de bois nationaux incendiés du Cher: forêts d'Allogny, de la Haute-Brune (communes d'Allogny et Saint-Martin-d'Auxigny) et de Saint-Laurent. Fixation des distances de poste et des parcours des relais de Fresse [-sur-Moselle], Urbès et Thann sur la route de Remiremont à Mulhouse<sup>3</sup>. Nomination d'un contrôleur du bureau de poste aux lettres de Gap. Réduction de la délégalation de fonds sur le produit des postes en l'an VII aux entrepreneurs du service des équipements militaires<sup>4</sup> (AF III 578, plaquettes 3946, pièces 27 et 39-53, et 3948, pièces 90-91 et 93-103).

### Guerre.

Suppression à compter du 1<sup>er</sup> germinal des compagnies d'aérostiers, *ne pouvant rendre des services essentiellement utiles* d'après le général Jourdan, envoi de leurs officiers à la suite des nouvelles demi-brigades et des soldats de l'âge de la réquisition ou de la conscription dans les bataillons de sapeurs. Emploi du chef de bataillon Béchaud, de la 10<sup>e</sup> demi-brigade, à l'armée de Naples, minute de Lagarde et expédition avec note écrite sur ordre par Antoine Vallée, secrétaire de La Revellière-Lépeaux, indiquant que cet officier a fait évader de la prison d'Angers un faux officier chouan passant *pour un émigré de marque* devant s'infiltrer chez les chouans sous le faux nom de Desotonneau, qu'il a été reconnu par des voisins lors de l'opération et a dû faire semblant de s'enfuir de la ville, 1<sup>er</sup> ventôse, et seconde note indiquant que ce faux chouan aurait été tué, 21 germinal an VII (AF III 578, plaquette 3948, pièces 88-89, 92-93 et 104).

### Intérieur.

Destitution, municipalités<sup>5</sup>, présidents: Hodimont (Ourthe, auj.: commune de Verviers) négligent, Huy (Ourthe) blâmant le Dix-Huit Fructidor et s'apitoyant sur le sort des émigrés, Lédergues négligeant l'état civil<sup>6</sup>, Revin fanatique; membres: Chambéry pour défaut de police, en conflit avec l'administration centrale et anarchistes, minute de Merlin de Douai et lettres du député Gavard et de Marin<sup>7</sup>, de Chambéry, au député Mermoz, se plaignant d'avoir été insulté dans un café par le nommé Berthellier, et proposant également de remplacer le commissaire municipal, Écos: agent d'Aveny (auj.: commune de Dampmesnil) et adjoint de Dampmesnil ayant participé à une procession de la confrérie des frères de la Charité le 7 nivôse<sup>8</sup>, Esglandes (Manche, auj.: commune de Pont-Hébert): membres négligents, Genève, Hollogne-aux-Pierres (Ourthe, auj.: Grâce-Hollogne): agents d'Ans et Jemeppe [-sur-Meuse] (auj.: commune de Seraing) hostiles au départ des conscrits, Lille, Paris, 1<sup>ère</sup> municipalité: Marquet, ancien collaborateur d'Hébert, Villejuif: agent d'Ivry [-sur-Seine] négligent, et nomination d'autres membres, et Vitry [-sur-Orne]: agent et adjoint de Rosselange ayant convoqué une assemblée d'habitants contre un jugement attribuant un bien national à un particulier; agents: Anizy [-le-Château] sous le coup de la loi du 19 fructidor an VI comme favorisant les conscrits et réquisitionnaires, Auvillers-les-Forges négligent,

<sup>1</sup> Sur Amelot, voir *tome VI*, 27 fructidor an VI, Finances, note. Sur Laumond et Faipoult, voirs *tome III*, 24 brumaire an VI, et *IV*, 22 nivôse an VI, Relations extérieures, notes. Sur Bodard de Tezay, qui avait d'ailleurs été vice-consul à Smyrne au temps où Laumond y était consul, voir plus haut, 23 pluviôse, Intérieur, note. Sur le constituant d'Eymar, voir *tome VI*, 4 vendémiaire an VII, Affaires du Piémont, note.

<sup>2</sup> Voir au 23 et au 26.

<sup>3</sup> Relais de poste créés le 25 nivôse (*tome VII*).

<sup>4</sup> Par le traité approuvé le 19 frimaire (*tome VII*) avec la compagnie Lanchère fils, Lanoue et Gehier dit Milaire.

<sup>5</sup> Les affaires de Genève, Lille et Villejuif sont présentées à part sur le registre comme des réorganisations en remplacement de membres auparavant destitués, de même pour Chambéry, présentée comme une décision du Directoire.

<sup>6</sup> N'a pas encore envoyé les cahiers annuels cotés et paraphés le 24 nivôse.

<sup>7</sup> Sans doute Anthelme Marin, sorti des Anciens en germinal an VI; il écrit que c'était la première fois qu'il allait au café depuis son retour en ville. Cet arrêté semble annuler celui du 19 (*tome VII*) destituant et remplaçant quatre, au lieu de six ici, administrateurs anarchistes.

<sup>8</sup> Le jeudi 27 décembre 1798, fête de la Saint-Jean.

## INVENTAIRE

Battice (Ourthe, aujourd'hui : commune d'Herve) pour faux passeport pour Liège à un réquisitionnaire de sa famille, Bourg-la-Reine<sup>1</sup> et Bousbecque royalistes, Domjean condamné pour travail le décadi, Florange incivique, Grandcourt (Somme) ayant fui un mandat d'arrêt pour faux sur le registre des contributions en l'an III, Livry [-Louvercy] laissant sonner les cloches, Marmoutier complice de l'évasion d'un déserteur qu'il gardait, Opprebais (Dyle, aujourd'hui : commune d'Incourt) arrêté parmi les rebelles ayant pris Jodoigne, Tünsdorf [-über-Merzig] (alors : Moselle) incapable, et Wallon-Cappel égarant les gendarmes à la recherche d'un prêtre réfractaire; adjoints: Courbevoie anarchiste, Sainte-Julitte (Indre-et-Loire, aujourd'hui : commune de Saint-Flovier) pour refus d'assister à la fête du 2 pluviôse, et Villing prouvant *son dévouement aux prêtres insoumis et aux émigrés en indiquant plus spécialement les maisons des républicains comme devant receler ces ennemis implacables de toute raison et de la liberté et de l'égalité politiques*; agent et adjoint de Nogent-sur-Marne fanatiques. Destitution et jugement: agents de Boissy-le-Châtel se faisant payer des certificats de convalescence, Dambach pour propos contre-révolutionnaires<sup>2</sup>, Dammarie-lès-Lys<sup>3</sup> payé par l'auteur d'un délit de pâture et Viel-Saint-Rémy pour recel de son fils réquisitionnaire et faux acte de naissance de conscrit. Jugement de l'ex-agent de Kriegsheim pour coupe de bois irrégulière. Autorisation de poursuites par un particulier contre les maire et officiers municipaux de Meung [-sur-Loire] s'étant attribué un remboursement de réquisition d'avoine en 1793. Annulation de la concession du théâtre de l'Odéon (de Paris)<sup>4</sup> à Dorfeuille, Poupert et compagnie, qui l'ont cédée à Leclerc et Page en l'an V et qu'a repris Sageret en l'an VI, et autorisation *aux artistes qui y sont actuellement d'y poursuivre leurs activités et de s'administrer eux-mêmes jusqu'à l'organisation nouvelle du Théâtre de la République*. Octroi de Paris: nominations et destitution et remplacement du contrôleur et d'un préposé de la barrière d'Arcueil aidant la contrebande<sup>5</sup>. Droit de passe: autorisation à l'administration centrale de la Seine de faire l'adjudication collective des barrières en 12 lots de cinq barrières chacune au plus<sup>6</sup> et aux autres départements de faire des adjudications collectives dans le cas où les offres particulières seraient moins avantageuses pour le trésor public, apostille du ministre: *ne pas publier cet arrêté* dans le Rédacteur; application du tarif des voitures circulant à vide à celles chargées de l'approvisionnement de Paris en farine sortant avec les sacs vides. Nomination de professeurs à l'école de médecine de Strasbourg. Rapport renvoyé au ministre de la Guerre proposant de rembourser à Perrégaux et compagnie des fonds payés sur ordre de Bonaparte aux familles de savants et artistes de l'expédition d'Égypte<sup>7</sup>. Rejet de la réclamation de deux administrateurs centraux des Forêts destitués le 4 nivôse<sup>8</sup>, défendus par le député Savary produisant un extrait, joint, d'une lettre d'un anonyme de Luxembourg, lettre du commissaire central au ministre de la Police générale notant qu'ils *ont ramassé partout des matériaux de justification pour eux et de dénonciation contre ceux de leurs collègues à qui le Directoire a continué sa confiance; ils sont porteurs de certificats par lesquels ils s'attribuent exclusivement tout le bien que l'administration a pu faire; ils ont mendié des signatures dans les maisons où ils ont pu avoir accès et dans les bureaux de l'administration elle-même*. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur Marcillac-Lanville et Saint-Dizier<sup>9</sup> (AF III 578, plaquettes 3946, pièces 28 et 38, 3947, pièces 54-58, 62-64 et 69-76, 3948, pièces 77-79, et 3949, pièces 105-178).

### Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le tribunal civil du Mont-Blanc<sup>10</sup> (AF III 578, plaquette 3946, pièce 26).

<sup>1</sup> Nom révolutionnaire: Bourg-Égalité.

<sup>2</sup> Canton de Niederbronn [-les-Bains], ce qui exclut Dambach-la-Ville. Les détails et le nom de l'agent ne sont pas donnés.

<sup>3</sup> Nom révolutionnaire: Dammarie-les-Fontaines.

<sup>4</sup> Par arrêté du 25 messidor an IV publié par *Debidour*, tome III, pages 79-80. Le bail est annulé pour inexécution des réparations aux bâtiments et de l'obligation de créer une école.

<sup>5</sup> Les nominations, portées sur un tableau mentionnant les recommandations, dont Balland, ayant perdu son habitation à Saint-Domingue, receveur de la barrière du Télégraphe nommé commis d'ordre à la régie centrale sur recommandation de Merlin de Douai et Reubell, ne sont pas retenues à l'index.

<sup>6</sup> Mesures devant éviter des détournements, dont le ministre a connaissance par *une mesure secrète*, et éviter la concurrence entre barrières voisines.

<sup>7</sup> Ces quatorze membres de l'expédition d'Égypte, dont les noms sont repris à l'index, n'étant pas auparavant salariés de la République, leurs familles n'ont pas droit à des secours du gouvernement et le banquier Perrégaux a interrompu ses versements en brumaire. Parmi eux Louis Bodard, ingénieur des Ponts et Chaussées, Nicolas-Jacques Conté, directeur de l'école des aérostiers, membre du Conservatoire des arts et métiers, le géographe Pierre Jacotin, connu de *Roman d'Amat*, les architectes Charles Norry et Jean-Constantin Protain, Milbert, peintre en histoire naturelle (sans doute Jacques-Gérard Milbert, dont *Bénézit* ne dit pas qu'il ait été membre de l'expédition d'Égypte, mais qu'il fut ensuite empêché par maladie de participer à une expédition aux Îles), et le *botaniste agriculteur* Nectoux, que nous identifions à Hippolyte Nectoux, auteur d'un *Voyage dans la Haute-Égypte au dessus des cataractes avec des observations sur les diverses espèces de séné qui sont répandues dans le commerce*, Paris, Garnery et Mme Nyon, 1808 (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*), ainsi qu'un architecte appareilleur, un armurier et un fondeur mécanicien.

<sup>8</sup> *Tome VII*, à cette date, comme manquant de maturité, à nommer conservateurs des Hypothèques dans les départements de la rive gauche du Rhin. L'intervention du député Savary laisse penser qu'il s'agit d'anarchistes.

<sup>9</sup> Voir au 27 et au 26.

<sup>10</sup> Voir au 27.

*Le Directoire arrête qu'il chomera demain décadi 30 pluviôse et ajourne sa séance à après-demain 1<sup>er</sup> ventose.*

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 578, plaquette 3945, pièces 1-3. Nomination de receveurs des contributions de l'Eure et de Loir-et-Cher, rapport du ministre des Finances sur les candidats au poste de Seine-et-Oise, dont Rousselot-Surgy, directeur général de la confection des assignats à Paris en 1792, commissaire de la Comptabilité en l'an III, chargé de la surveillance de la fabrication du papier-monnaie à la papeterie de Buges en l'an IV, auteur d'écrits dont un *Essai sur les aides et leur remplacement*, et le conventionnel Fournel<sup>1</sup>.

**Séances du 1<sup>er</sup> au 30 ventôse an VII [19 février-20 mars 1799]**

**Séance du 1<sup>er</sup> ventôse an VII [19 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 129 recto-130 recto; AF III 579, plaquette 3950)

*Le Directoire exécutif ayant pris séance s'occupe de l'examen et de la discussion de différens objets diplomatiques et militaires.*

**Lois.**

[Du 29 pluviôse] ordonnant la frappe de dix millions de francs en monnaie de cuivre, moitié de cinq centimes et moitié d'un décime, au fur et à mesure du remplacement de celle en métal de cloche; et sur la solde provisoire des militaires blessés ou infirmes (AF III 578, plaquette 3945, pièces 19-21, AF III 579, plaquette 3950, pièce 1).

**Messages aux Cinq-Cents.**

Transmettant le tableau des ventes de biens nationaux en nivôse<sup>2</sup>; et sur l'échange de l'ex-maison commune de Valence (Drôme) contre le noviciat Saint-Ruf où la municipalité s'est installée (AF III 579, plaquette 3950, pièces 11-15).

**Décision du Directoire<sup>3</sup>.**

Mission diplomatique à Abrial<sup>4</sup>, actuel commissaire près le Tribunal de cassation, avec instructions et signature de ses pouvoirs de commissaire du gouvernement français pour la partie civile et politique dans les états napolitains, *considérant que l'organisation provisoire donnée aux états napolitains par le général Championnet, ex-commandant en chef de l'armée de Naples, n'a pas été combinée avec toute la maturité nécessaire pour faire jouir les habitans des avantages qu'il est dans l'intention du gouvernement français de leur assurer...*: se rendre à Naples le plus vite possible et, dès son arrivée, notifier sa nomination au gouvernement provisoire et conférer en secret avec le général en chef de l'armée de Naples en lui communiquant l'arrêté du Directoire faisant cesser ses fonctions au gouvernement provisoire établi par Championnet et en prenant son avis sur la division du pays en départements, cantons et arrondissements de tribunaux correctionnels, la création d'administrations centrales et municipales, de tribunaux civils, criminels et correctionnels et de justices de paix et les autorités à nommer à ces postes; à l'achèvement ce travail, notifier au gouvernement provisoire la fin de ses fonctions et mettre en place les nouvelles autorités, *à composer à l'instar de celles de France*; créer un bureau central et sept ou huit municipalités à Naples; régler les recours en cassation suivant les instructions qu'il recevra du ministre de la Justice; maintien des contributions en l'état *jusqu'à ce que, d'après ses renseignemens et observations<sup>5</sup>, il en ait été autrement ordonné par le Directoire exécutif*; faire établir des tableaux de populations; pouvoir de requérir l'armée; faire *tous réglemens nécessaires pour assurer l'exécution des loix, le bon ordre, la tranquillité générale et les intérêts de la République*; autorisation d'annuler les actes des administrations centrale et municipales et de suspendre et remplacer leurs membres jusqu'à confirmation par le Directoire; correspondre avec le ministre de la Justice et, pour la partie diplomatique, avec celui des Relations extérieures; le commissaire *s'attachera en tous points à établir dans les états napolitains un ordre de choses tel qu'au moment où il s'agira de fixer définitivement le sort de ce pays il n'y ait plus d'autre changement à y opérer que de faire cesser les fonctions du*

<sup>1</sup> Rousselot-Surgy est peut-être Jacques-Philibert, seul de ce nom figurant au *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, né à Dijon en 1737, dont la date de décès est inconnue des usuels et qui aurait été censeur royal. Toutefois, le titre cité ici ne correspond à aucun de ses imprimés, parus dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, ni à ceux que Barbier lui attribue, dont des essais sur les finances pour des publications encyclopédiques. Marc-Antoine Fournel, conventionnel de Lot-et-Garonne, chef de bureau au ministère des Finances d'après *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

<sup>2</sup> Totaux pour 33 départements, 22 autres ayant renvoyé des états néant et 44 n'ayant pas répondu.

<sup>3</sup> Ces dispositions suivent immédiatement la mention liminaire sur le registre, avant la réception des lois.

<sup>4</sup> Le futur ministre de la Justice du Consulat André-Joseph Abrial, nommé commissaire près le Tribunal de cassation de nouveau le 23 messidor (*tome IX*), remplacé comme administrateur du Prytanée le 13 (plus loin) par Daunou et réintégré au Prytanée le 26 thermidor (*tome X*) sur la démission de Daunou.

<sup>5</sup> D'après ceux que le commissaire Abrial aura fournis.

## INVENTAIRE

*commissaire du gouvernement français qui va y réunir l'autorité législative à l'autorité exécutive et de lui substituer pour l'une et l'autre partie telle forme de gouvernement qu'il appartiendra.* Fixation des traitements d'Abrial, à prendre sur la caisse de l'armée de Naples (AF III 579, plaquette 3950, pièces 1-6, minutes en partie de Merlin de Douai, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 88-91).

### **Finances.**

Mise à disposition provisoire de l'église de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs de Paris au Conservatoire national des arts et métiers installé au prieuré par la loi du 22 prairial an VI<sup>1</sup> pour *faciliter l'entrée des machines et instrumens*: objets du cabinet de Vaucanson<sup>2</sup>, rue de Charonne, dépôt de la rue de l'Université et cabinets de l'Académie des sciences. Annulation de la nomination par l'administration centrale de la Côte-d'Or de commissaires particuliers chargés des forêts dépendant des arrondissements forestiers d'Avallon, Chaumont (Haute-Marne) et Sens, installés par elle à Armay [-le-Duc] et Semur [-en-Auxois] en maintenant ceux existant à Châtillon [-sur-Seine] et Dijon. Destitution et jugement de l'agent municipal de Saint-Maurice (Bas-Rhin) pour coupes de bois communaux sans autorisation. Annulation de l'arrêté du 27 thermidor an V sur la vente par le district de Crest des biens des lyonnais Jacques-Louis et Pierre Costes et Philippe Guinard au nommé Poudrel<sup>3</sup>. Maintien de soumissions sur des dépendances du château de Vincennes inutiles au service du fort depuis son affectation à l'arsenal de Paris par arrêté du 11 pluviôse an IV<sup>4</sup>: soumissions par le citoyen Castel du terrain dit *le petit parc* et par Le Jemptel d'une maison à droite de l'entrée du château louée au directeur de la poste aux lettres en l'an IV, et par Houzelot de la maison dite du bailliage en l'an V. Dépôt par le ministre du tableau des mutations de la régie de l'Enregistrement pour la 2<sup>e</sup> décade de pluviôse joint avec lettre d'envoi des régisseurs au ministre du 24 pluviôse (AF III 579, plaquette 3950, pièces 7-10 et 19-24).

### **Séance du 2 ventôse an VII [20 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 130 verso-132 recto; AF III 579, plaquettes 3951 et 3952)

### **Message des Cinq-Cents.**

[Du jour] demandant communication de tous les arrêtés du Comité de salut public sur l'organisation de l'armée de terre pris en application de la loi du 20 vendémiaire an IV<sup>5</sup>, avec les observations du Directoire *pour perfectionner l'organisation de l'armée soit relativement à l'état de guerre, soit relativement à l'état de paix* (AF III 579, plaquette 3951, pièces 5-6).

### **Message aux Cinq-Cents.**

Rappelant celui du 2 germinal an V<sup>6</sup> sur la création d'un tribunal correctionnel à Corbeil [-Essonnes] (AF III 579, plaquette 3951, pièces 27-28).

### **Guerre.**

Nominations au 4<sup>e</sup> bataillon de sapeurs formé à Saint-Malo par amalgame de partie de l'ex-6<sup>e</sup> et des ex-11<sup>e</sup> et 12<sup>e7</sup> (AF III 579, plaquette 3951, pièces 3-4).

### **Intérieur.**

Annulation de la nomination de Perreux, anarchiste, sous-chef de bureau à l'administration centrale du Nord dénoncé par lettre de l'administrateur central Rivière à Merlin de Douai comme membre de *la grande clique* de Delabuisse,

<sup>1</sup> *Tome V*, séance du lendemain.

<sup>2</sup> Jacques de Vaucanson, mécanicien, membre de l'Académie des sciences mort en 1782, avait fait don de ses inventions à la Reine, qui avait éprouvé des difficultés en voulant les céder à l'Académie.

<sup>3</sup> Cet arrêté (*tome II*), annulait la vente en l'an II du domaine de Faux, à la Roche-sur-Grâne, au motif que ces lyonnais n'étaient ni émigrés ni légalement présumés tels. Il est annulé parce que l'adjudication était antérieure aux certificats de non émigration et non rébellion des plaignants, qui, de plus, n'avaient pas fourni au district des certificats de résidence.

<sup>4</sup> *Debidour*, tome I, page 521, arrêté portant *création d'un atelier pour le service d'artillerie de la République* sans mention de l'arsenal de Paris.

<sup>5</sup> Que ne possèdent pas les Archives du Corps législatif et qui sont nécessaires pour le code des lois militaires préparé par la commission de révision et de classification des lois militaires des Cinq-Cents.

<sup>6</sup> Voir *tome IX*, 28 prairial: loi de la veille à la suite de ces deux messages. Le premier est cité au *tome I* à la date indiquée ici.

<sup>7</sup> Noms repris à l'index. L'appartenance aux anciens bataillons n'est pas précisée sur ces états. Parmi eux, Guillaume-Joseph-Marie [de] Penguern, promu capitaine à dater de l'an VI, connu de *Quintin*, mais que les auteurs disent capitaine aux 4<sup>e</sup> puis, à dater de 1798, 5<sup>e</sup> bataillons, qui poursuivit sa carrière aux armées sous le Consulat et l'Empire pour terminer colonel de la légion de gendarmerie de Loir-et-Cher sous la Restauration. Saint-Malo, nom révolutionnaire: Port-Malo.

lequel a fait élire Boileux juge au Tribunal de cassation en l'an VI<sup>8</sup>, minute de Merlin de Douai (AF III 579, plaquette 3951, pièces 10-11).

### Justice.

Rapport provisoire sur la conduite des agents municipaux de Courlon [-sur-Yonne] et Vinneuf lors de l'assemblée primaire de Vinneuf de l'an VI<sup>1</sup>. Compte administratif des départements de la rive gauche du Rhin en pluviôse, avec tableaux des dépenses et des contributions de l'an VI et vérification des caisses publiques, et rapport suivant les rubriques d'administration usuelles, dont vœu de rattachement définitif par l'administration centrale de la Roër, projet de création de bureaux de contrôle des matières d'or et d'argent et de mise en activité des lois sur les spectacles et les droits d'auteur. Non confirmation de la nomination d'agents municipaux dans la Sarre: Olzheim, Rommersheim et Schlausembach (auj.: commune d'Auw-bei-Prüm). Annulation: de la relaxe par le directeur du jury de Prüm (Sarre) par fanatisme de six individus<sup>2</sup> ayant remplacé l'arbre de la liberté de la commune par une croix un jour de foire lors de la menace de la guerre des paysans, alors que le commissaire municipal et les receveurs des contributions et de l'Enregistrement étaient réfugiés à Gerolstein; de la condamnation par le tribunal criminel de la Roër de Louis-Jacques-Alexandre Geoffroy et Jean-François Naudin pour fausses lettres de change; et du pourvoi hors délai des douanes contre un jugement du tribunal civil de Rhin-et-Moselle sur Henri Bonn et Jacques Frings, charretiers du citoyen Brand, d'Aix-la-Chapelle (AF III 579, plaquettes 3951, pièces 12-13 et 29-32, et 3952, pièces 61-63).

### Police générale.

Prêtres, déportation<sup>3</sup>. *Le même ministre prend les ordres du Directoire sur différens autres objets de police générale*<sup>4</sup>. Mandat d'amener contre Jaumes et Pagès, se présentant comme agents du gouvernement l'un dans le Puy-de-Dôme et l'autre dans le Cantal pour *soulever les esprits contre le gouvernement lui-même et ... provoquer le renversement de la constitution*, minutes de Merlin de Douai, lettre de Chabanon, commissaire central du Cantal, au député Bertrand, sur le bon déroulement de la préparation des élections jusqu'à l'arrivée de Pagès, parent du député Bo<sup>5</sup>, se disant agent confidentiel de Merlin de Douai, de Treilhaud et des ministres de l'Intérieur et de la Police générale, réponse de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, à un questionnaire de Merlin de Douai, affirmant ne connaître aucun Jaumes et ne connaître qu'un certain Pagès, *auteur de quelques ouvrages*, rapport du ministre de la Police générale sur l'absence du nommé Jaumes dans le Puy-de-Dôme, 21 ventôse (AF III 579, plaquette 3951, pièces 14-26).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 579, plaquette 3951, pièces 7-9, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, supplément, pages 33-34. Instructions aux généraux en chef des armées d'Italie, de Mayence, d'Helvétie et d'observation signées des cinq Directeurs, apostille du secrétariat général: *l'expédition faite d'avance chez le ministre a été signée le 6 par le Directoire et lui [au ministre] a été expédiée de suite le jour même*, avec mention en marge de dates d'exécution et commençant par un exposé des motifs: *Le gouvernement autrichien n'ayant pas répondu à la note pressante qui lui a été remise par les ministres plénipotentiaires français à Rastadt et son silence devant être regardé aux termes de cette note comme une agression hostile...*: ordre à l'armée de Mayence de se porter en avant des *Montagnes noires* pour occuper les sources du Danube et du Neckar et les positions indiquées par les précédentes instructions, au général en chef de l'armée d'Helvétie, *appelé par le peuple grison pour purger le pays des factieux qui ont appelé les troupes autrichiennes*, d'occuper les Grisons et éventuellement le Vorarlberg, de notifier au général autrichien à Coire l'ordre de se retirer (exécuté le 16 ventôse) et de placer un détachement aux environs de Schaffhouse pour seconder l'armée de Mayence; ordre à l'armée d'observation d'accélérer

<sup>8</sup> Après l'élection duquel Jean-Baptiste-Joseph Delabuisse, alors commissaire central, secrétaire de l'assemblée électorale et lui-même élu aux Cinq-Cents, fut aux anges et dit avec une sorte d'enthousiasme à plusieurs électeurs de la campagne qui l'entouraient: Oui, mes amis, vous venez de faire un excellent choix et si on avoit toujours connu des juges comme celui-là, on [n'] auroit pas conduit à l'échaffaud les Mabeuf (Babeuf), les Drouet etc.... La lettre de Rivière (Jean-Baptiste-Gabriel, futur élu aux Anciens) porte, sur l'adresse, un timbre à l'encre au nom d'O. Tresca-Baudelot, président de l'administration centrale.

<sup>1</sup> À la suite d'un message des Cinq-Cents du 1<sup>er</sup> nivôse an VII (*tome VII*, 3 nivôse, voir note).

<sup>2</sup> Désignés sur la minute et repris à l'index.

<sup>3</sup> Louis Mercier ou François-Louis Lemercier, ayant célébré dans la cathédrale de Pamiers à *très peu de distance du temple décadaire* le 2 pluviôse une grand'messe des morts avec catafalque, mis sous surveillance de la municipalité le 26 fructidor (*tome X*) parce que ce service avait été célébré de bonne heure pour les défunts de la paroisse, qu'il avait ensuite assisté à la fête du 2 pluviôse et renouvelé son serment, et a été élu administrateur central en germinal, Salicis, de Vaise (Lyon), s'opposant le même jour à la fête de la juste punition du dernier roi des Français parce qu'il avait préparé l'église en noir pour un service funèbre, et un prêtre de la Meuse-Inférieure.

<sup>4</sup> Affaires non représentée au dossier.

<sup>5</sup> Antoine-Dominique Chabanon, député du Cantal à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V, nommé commissaire central le 12 prairial an V (*tome II*). Antoine Bertrand, député du Cantal à la Convention et aux Anciens jusqu'en l'an VI, réélu aux Cinq-Cents la même année. Jean-Baptiste-Joseph Bo, député de l'Aveyron à la Législative et à la Convention, représentant en mission dans le Cantal en l'an II, chef de bureau au ministère de la Police générale (*les Archives du Directoire*).

## INVENTAIRE

son organisation et de se porter dès que possible entre le Main et le Neckar; ordre au détachement de l'armée d'Italie dans la Valteline de seconder celle d'Helvétie en avançant jusqu'à Sainte-Marie<sup>1</sup>; texte français d'une proclamation à publier en français et allemand dans les territoires envahis par les armées d'Helvétie et de Mayence, minute de Lagarde avec correction de Treilhard et expédition renvoyée par Scherer le 5 sur papier du ministère à en-tête et vignette dessinée par Challiot et gravée par Godefroy.

AF III 579, plaquette 3952, pièces 33-60 et 34-65. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Ardèche*, Antraigues [-sur-Volane];- *Aube*, Créney [-près-Troyes]: Gérard Auvity, ex-huissier priseur, remplaçant Debarry, chef des comités révolutionnaires, ayant enlevé de l'argenterie, aujourd'hui payé par les réquisitionnaires; Saint-Lyé: Armand Couturier, ex-administrateur central; Thennelières: remplacement d'un commissaire vendant des congés militaires; Villenauxe [-la-Grande]: Patin, ex-administrateur central destitué uniquement pour manquer de connaissances<sup>2</sup>, remplaçant Champenois, suspecté de complicité de vente de biens nationaux à bas prix;- *Charente*, Vars;- *Finistère*, Plouguerneau;- *Forêts*, Rœdt (auj.: Grand Duché de Luxembourg, commune de Waldbredimus);- *Ille-et-Vilaine*, Betton: Morice, ex-maire de Lohéac, juge de paix de Baulon<sup>3</sup>; Gévezé: Haudressy, prêtre marié;- *Meurthe*, Saint-Nicolas [-de-Port];- *Nord*, la Bassée;- *Orne*, Nonant [-le-Pin]: remplacement d'un paralytique; Saint-Germain-de-la-Coudre: remplacement d'un prêtre ayant toléré une fête patronale;

- nominations judiciaires: remplacement d'Abrial, commissaire près le Tribunal de cassation, par Mouricault, commissaire près le tribunal civil de la Seine<sup>4</sup>; et justices de paix non pourvues aux élections, *Moselle*, Saint-Avold, 2<sup>e</sup> section;- *Seine-et-Marne*, Voullx: Louis-Simon Auger, juge au tribunal du district de Nemours, minute datée du 2 pluviôse avec reçu du ministre Lambrechts le 2 ventôse, classée au dossier du 2 pluviôse (AF III 571, plaquette 3881, partie du 2 pluviôse an VII, pièce 3);- *Seine-et-Oise*, la Villeneuve-en-Chevrie.

### Séance du 3 ventôse an VII [21 février 1799]

(AF\* III 14, folios 132 recto-136 recto; AF III 579, plaquettes 3953 à 3959)

#### Loi.

[Du 2] sur la contribution locale de la commune de Saint-Gengoux-le-National pour construire une fontaine<sup>5</sup> (AF III 579, plaquettes 3951, pièces 1-2, et 3953, pièce 6).

#### Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les procès-verbaux des assemblées primaires et communales du canton d'Aumetz et communales de celui de Boulay<sup>6</sup> et celui de l'assemblée primaire de Gorze demandé le 27 pluviôse par Couturier, rapporteur de la commission spéciale des Cinq-Cents; sur des modifications à la loi du 10 brumaire an V sur les sucres raffinés étrangers et le tarif douanier, en réponse au message des Cinq-Cents du 8 brumaire<sup>7</sup>: proposition, d'après le rapport d'une commission spéciale des Cinq-Cents du 24 vendémiaire, d'autoriser l'importation de sucre raffiné muni de certificats de provenance de pays en paix ou de prises, le transit vers la Suisse des sucres raffinés en Hollande et des cafés étrangers débarqués dans les ports de la Manche, à l'instar de celui des cafés de Hollande vers la Suisse, à charge de passer par les bureaux de Saint-Louis<sup>8</sup> et Pontarlier, d'opérer diverses modifications au tarif des douanes pour d'autres denrées mais de ne pas suivre l'avis de la commission pour modifier la loi sur les marchandises britanniques saisies (AF III 579, plaquettes 3954, pièces 47-48, et 3955, pièces 58-60).

#### Décisions du Directoire<sup>9</sup>.

*Le Directoire ayant pris séance délibère sur les négociations ouvertes à Rastadt et écrit aux ministres français près le congrès (bureau particulier): vu la marche de l'armée russe et le silence de l'Autriche, il a donc été nécessaire de se mettre en déffense...; dès réception de la nouvelle de l'avance de l'armée de Jourdan et de sa proclamation, la faire connaître au ministre autrichien et à la députation (de l'Empire germanique): vous déclarerez qu'on ne doit voir dans cette marche de l'armée qu'une précaution commandée par les circonstances et que le désir de la paix de la part du gouvernement français est toujours vif et sincère. ... Il seroit possible que, pressé par les instances des patriotes grisons, le général Masséna fût entré dans leur territoire pour les soustraire à l'usurpation sous laquelle ils gémissent et pour les*

<sup>1</sup> Santa-Maria-im-Münstertal, Suisse (Grisons).

<sup>2</sup> Le 27 brumaire (*tome VII*).

<sup>3</sup> Pierre-François (arrêté de nomination à Baulon le 6 nivôse an VI (*tome IV*) le disant ex-maire sans autre précision).

<sup>4</sup> Thomas-Laurent Mouricault, futur élu de la Seine aux Anciens.

<sup>5</sup> À la suite d'un message du Directoire du 3 pluviôse (*tome VII*), nom révolutionnaire de la commune: Jouvence. Un nouveau message du Directoire du 13 germinal (plus loin) demande une contribution locale pour réparer la fontaine.

<sup>6</sup> Message dit répondre à celui des Cinq-Cents du 3 pluviôse, en réalité à deux reçus ce jour par le Directoire (*tome VII*), le premier datant du 22 nivôse et l'autre du jour.

<sup>7</sup> Du 8 nivôse dernier sur le registre. Voir ce message au *tome VI*, 11 brumaire.

<sup>8</sup> Haut-Rhin, nom révolutionnaire: Bourg-Libre.

<sup>9</sup> Ces trois affaires viennent en tête sur le registre.

*rendre à leur indépendance; il n'aura pas manqué dans ce cas de déclarer que les troupes françaises évacueront le pays des Grisons au moment même où l'Empereur aura assuré qu'il n'y enverra plus de troupes; en donnant communication de la déclaration de Masséna, vous assurerez que le gouvernement français persiste à conclure la paix avec l'Empire en supposant toutefois qu'il se déclarera contre la marche des Russes et, dans la supposition contraire, vous pourrez confidentiellement faire espérer aux états particuliers de l'Empire qu'ils traiteront séparément avec la République française; accusé de réception par les plénipotentiaires Bonnier, Debry et Roberjot, 6 ventôse, et annonce par les mêmes de la transmission des notes sur Jourdan, 11 ventôse. Mission particulière à Sénovert<sup>1</sup>, avec instructions, pouvoirs de commissaire du gouvernement en Piémont et fixation de son traitement, mention de l'annulation de ces arrêtés par la nomination de Musset le 15 ventôse, minutes de Merlin de Douai, expédition de l'arrêté de nomination de Sénovert sur papier à en-tête et vignette gravée d'extrait du registre des arrêtés du Directoire: ordre de se rendre à Turin, de remettre à Eymar les expéditions des deux arrêtés du 29 pluviôse le rappelant et le nommant ministre en Hesse-Darmstadt, notifier au gouvernement provisoire installé par le général Joubert son installation, se conférer avec Eymar et le général Grouchy pour la création et l'installation des autorités, signifier ensuite au gouvernement provisoire la cessation de ses fonctions et mettre ces autorités en activité, avec mêmes pouvoirs et mêmes autorités à créer que pour celles indiquées à Abrial pour les états napolitains le 1<sup>er</sup>, avec la particularité, suivant le nombre de trois ou quatre départements, de nommer un commissaire central français sur les trois ou deux sur les quatre; note jointe proposant de créer quatre départements: de la Doire baltée au nord-ouest, chef-lieu Ivree, avec le val d'Aoste et Biella, de la Sesia au nord-est, chef-lieu Verceil avec Domodossola, Masserano, Novare, Vigevano, Crescentino et Trino, du Tanaro à l'est, chef-lieu Alexandrie avec la Lomelline (le pays de Lomello), Voghera, Bobbio, Tortone, Casale [-Monferrato], Asti, Nizza-la-Paille (Nizza-Monferrato), et Acqui, de la Stura au sud, chef-lieu Cherasco avec Alba, "les Langhes", Ceva, Mondovi, Coni, Saluces, Savigliano, Fossano et Brà et du Pô à l'ouest, chef-lieu Turin avec Chivasso, Verne, Villanova, Carmagnola, Carignano, Pignerol, Suse et Chieri; échanger les enclaves d'Oneille et Loano, en République ligurienne, avec des territoires liguriens à l'ouest de Port-Maurice<sup>2</sup>; lettre de l'ex-ministre de la Police générale Le Carlier au ministre des Finances refusant une mission en Piémont pour raison de santé, Laon, 29 pluviôse<sup>3</sup>; transmission par le général Grouchy du vœu du gouvernement provisoire du Piémont de rattachement à la France par lettre du 28 pluviôse signée Bono, président<sup>4</sup>, et Picot, secrétaire général, sur papier à vignette gravée. Traitement d'Abrial, commissaire du gouvernement dans les états napolitains, et ordre au ministre des Relations extérieures d'avancer les fonds nécessaires à son départ, minute de Merlin de Douai (AF III 579, plaquette 3953, pièces 7-30, copies des actes du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 91-96).*

#### **Finances.**

Arrêtés de distribution décadaire sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles, parmi ceux-ci: fonds pour Moulla Osman Aga sur les crédits de la Guerre de l'an V et parmi les opérations sans sortie de fonds, paiement à Saugrain, chargé de l'illumination des hospices (de Paris?) sur les crédits de l'Intérieur pour le même exercice. Fixation du traitement des caissiers près les armées françaises à l'étranger et ordre aux commissaires civils de n'ordonnancer sur ces caisses que les sommes servant à l'administration et à l'occupation des pays conquis et non imputables sur les crédits législatifs ouverts aux ministres, les traitements des membres de la commission et les frais d'expédition et de transport des objets d'art *mis en réserve pour la République* (AF III 579, plaquettes 3953, pièces 1-5, et 3954, pièces 49-50).

#### **Guerre.**

Licenciement des régiments dénommés Ferdut, La Châtre<sup>5</sup>, Lamoureux, Lee et Oméara levés par Hoche pour l'expédition d'Irlande, recrutés en territoire ennemi et formés à Morlaix le 12 brumaire an V, et incorporation des membres du régiment de La Châtre et du dépôt de la brigade étrangère dans les anciennes demi-brigades de l'armée d'Angleterre et de ceux du régiment Lamoureux dans la cavalerie de cette armée, ceux des autres régiments, faits prisonniers de guerre, devant être placés dans les mêmes demi-brigades à leur retour. Garde du Directoire: promotion de Lefebvre, capitaine aide de camp, chef de bataillon, et réforme et remplacement de 12 grenadiers à pied et 14 à cheval, notes de Merlin, commandant la cavalerie, et Jubé, liste nominative<sup>6</sup> et pièces jointes, dont formulaires imprimés de certificats d'existence et d'activité à la 20<sup>e</sup> demi-brigade d'Antoine Lefort, de Rozay [-en-Brie], et Jean-Claude Oudard, de Perrigny (Jura) avec lettre de recommandation par Peyre, architecte du gouvernement, certificat d'existence et d'activité à la 81<sup>e</sup> demi-brigade de Louis

<sup>1</sup> Étienne de Sénovert, général inconnu de *Six*, cité par le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*? Sa nomination est annulée sans le dire par celle de Joseph-Mathieu Musset, conventionnel de la Vendée, administrateur de la Loterie nationale, à ce poste le 15 (plus loin).

<sup>2</sup> Auj.: Imperia. L'auteur de ce projet semble ignorer qu'Oneille était rattachée au département des Alpes-Maritimes.

<sup>3</sup> Il avait été nommé ambassadeur en République batave dès sa démission du ministère le 3 brumaire an VII (*tome VI*).

<sup>4</sup> Giovanni-Battista-Agostino Bon (voir *tome VII*, 26 frimaire an VII).

<sup>5</sup> Pierre-Denis de La Chastre, connu de *Quintin*, chef de brigade nommé provisoirement par Hoche pour lever et commander ce régiment, confirmé à ce grade et nommé chef de la 47<sup>e</sup> demi-brigade le 22 messidor (*tome IX*).

<sup>6</sup> Seuls les noms cités ci-dessous sont repris à l'index. Auguste Jubé, adjudant général, commandant en second de la garde; Jean-Baptiste-Gabriel Merlin, futur général, frère de Merlin de Thionville, chef d'escadron.

## INVENTAIRE

Barré, d'Amiens, manuscrit<sup>1</sup>, certificat de visite médicale sur formulaire imprimé de Pierre Faure, de Loubressac, à l'hospice de la Fraternité de Strasbourg, certificat visé par le général Barbazan pour Éloi Bové, de Chevreigny, du 6<sup>e</sup> de cavalerie à l'armée de Mayence<sup>2</sup>, certificat d'existence et d'activité de Louis-Georges Lebrasseur, au 13<sup>e</sup> chasseurs à cheval<sup>3</sup> et extrait d'acte de naissance du même à Couvrelles, certificats d'existence et d'activité au 16<sup>e</sup> de cavalerie de Jean Contancin, de Mauzé [-sur-le-Mignon], et de Simon Pourcherol, de Nîmes, avec adresse du second rappelant à Barras avoir été de son escorte lors de sa mission à Toulon<sup>4</sup>, certificat d'existence et d'activité d'Armand Martin dit Tilleul, de Thilleux, au 1<sup>er</sup> dragons<sup>5</sup>, et certificats de présence de François Bonnet, de Vire, au 16<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et de Charles-Joseph Dufentrel dit Dufresne, de Charleville [-Mézières], au 8<sup>e</sup> hussards à l'armée d'Helvétie à Winterthur<sup>6</sup>. Permutation entre les généraux Eickemeyer, commandant le Jura dans la 6<sup>e</sup> division militaire, et Rey, commandant la Loire dans la 9<sup>e</sup>, minute de Merlin de Douai. Remise en activité du général Soulérac, nommé commandant en Vaucluse. Emploi du général Suchet à l'armée de Mayence<sup>7</sup>. Commandants de place: mutation de Thory de Charleroi<sup>8</sup>, à Mons, remplacé par Bergeron, muté de Besançon. Gendarmerie: envoi sur le champ de Sirugue, chef de la 10<sup>e</sup> division (à Carcassonne), à Perpignan, et de Leblond, chef [du 29<sup>e</sup>] escadron, d'Arras à Saint-Omer<sup>9</sup>. Conversion en traitement de réforme des pensions des frères Louis-Joseph-Jacques et Gilles-Jacques Durosnel, ex-chef de bataillon et capitaine d'infanterie. *On s'occupe de la direction des armées de la République*<sup>10</sup>: nomination du ministre de la Guerre Scherer général en chef de l'armée d'Italie et de Naples, Macdonald restant commandant de celle de Naples sous ses ordres et n'exerçant les fonctions conférées par la constitution de la République romaine que lorsqu'il sera sur le territoire de celle-ci<sup>11</sup>, minute de Merlin de Douai signée des cinq Directeurs sauf La Revellière-Lépeaux et ampliation signée par Milet-Mureau le 12, et nomination de Milet-Mureau ministre de la Guerre, texte du discours de Milet-Mureau lors de son installation le 8 (AF III 579, plaquettes 3953, pièce 31, 3954, pièces 33-35 et 37-46, 3955, pièces 78-80, et 3956, pièces 81-142).

### Intérieur.

Épuration, municipalités: Arbusigny<sup>12</sup>: adjoint municipal de Groisy et agent et adjoint de Menthonnex [-sous-Clermont] après un rassemblement pour libérer un prêtre réfractaire, Barbençon<sup>13</sup>: président en conflit avec le commissaire municipal, Castries: membres négligents, Cournon [-d'Auvergne] et Montauban (Lot) anarchistes, Draguignan: réorganisation après la destitution du 19 nivôse<sup>14</sup>, Ferrette: agents refusant de déposer les marteaux forestiers communaux, Grésy-sur-Isère: agents de Notre-Dame-des-Millières et Sainte-Hélène [-sur-Isère] fanatiques, Sellières: président ayant entraîné la municipalité à suspendre un arrêté du 23 vendémiaire<sup>15</sup> destituant l'agent de Toulouse [-le-Château], et jugement de l'adjoint de Vers-sous-Sellières menaçant l'agent et les gardes forestiers venant constater des délits dans les bois communaux, Seraing (Ourthe): président rédacteur d'un arrêté refusant de remplacer le secrétaire à la demande de l'administration centrale, Soubès: agents de Montpeyroux, [Saint-Jean-de-] la-Blaquière et la Vacquerie [-et-Saint-Martin-de-Castries] pour

<sup>1</sup> Cachet de cire rouge légendé REPUBLIQUE FRANCAISE 81<sup>e</sup> DEMI-BRIGADE, deux exemplaires (pièces 93 et 94).

<sup>2</sup> *Idem* GENERAL BARBAZAN CAVALERIE (pièce 104). Le général Antoine-Edme-Adam de Barbazan, réformé le 29 thermidor an VI (*tome VI*, index).

<sup>3</sup> *Idem* REPUBLIQUE FRANCAISE TREIZIEME REGIMENT DE CHASSEURS (pièce 107).

<sup>4</sup> Cachet de cire rouge du régiment (pièces 112, 113 et 115).

<sup>5</sup> *Idem* REPUBLIQUE FRANCAISE 1<sup>e</sup> REG<sup>t</sup> DE DRAGONS (pièce 125).

<sup>6</sup> Papier à en-tête imprimé *Tout à la patrie, vigilance, discipline, obéissance à la loi. Le Conseil d'administration des escadrons de guerre du 8<sup>e</sup> régiments de hussards.*

<sup>7</sup> Le général Jean-Marie-Rodolphe Eickemeyer, de l'armée des Alpes, muté dans la 6<sup>e</sup> division militaire le 8 ventôse an V (*tome I*); *Six* dit qu'avant de quitter le service le 7 octobre 1799 / 15 vendémiaire an VIII, il fut commandant à Lons-le-Saunier, Bourg (Ain), puis Montbrison, sans autres précisions, mais cet arrêté est le dernier que nous ayons sur lui dans les procès-verbaux du Directoire. Sur le général Louis-Emmanuel Rey, voir *tome V*, 14 messidor an VI, Police générale, note. Le général Antoine Soulerac, ensuite envoyé à l'armée d'Italie le 17 thermidor (*tome X*), mesure connue de *Six*, comme celle sur Suchet, nommé chef d'état-major d'après cet auteur, qui avait été dénoncé comme soutenant les anarchistes dans son commandement en Piémont et avait eu ordre de cesser ses fonctions et de rentrer en France le 7 nivôse (*tome VII*).

<sup>8</sup> Dit ici Charles-sur-Sambre, au lieu du nom révolutionnaire habituel de Libre-sur-Sambre. Jean-Denis Bergeron, mesure connue de *Quintin* (voir aussi plus loin 18 ventôse: ordre au ministre de vérifier s'il est resté à Besançon, et *tome IX*, 15 messidor: réintégration de Bergeron à Besançon, par permutation avec Étienne Nardy, chef de brigade à la suite de la 97<sup>e</sup> ½-brigade nommé commandant à Besançon le 25 floréal).

<sup>9</sup> Voir *tome IX*, 14 messidor: réintégration de Sirugue à Carcassonne à la demande d'Augereau et, suivant un jugement du 9 prairial d'un conseil de discipline extraordinaire de la gendarmerie, mutation de Leblond au 30<sup>e</sup> escadron (Aisne et Somme) à Laon.

<sup>10</sup> Sur le registre, ce qui suit est séparé des premières affaires de la Guerre par l'affaire du jugement d'Auberon dit Louiset (Justice) et celle de la nomination du commissaire central de la Loire (Intérieur).

<sup>11</sup> À défaut, elles le seront par l'officier général qu'il aura désigné à cet effet.

<sup>12</sup> Affaire antérieure à la création du département du Léman, de même pour Thônes plus bas.

<sup>13</sup> Nord,auj.: Belgique, Hainaut, commune de Beaumont. *Il a par son caractère irascible et opiniâtre donné un grand aliment à la haine qui divise en deux partis les habitants de ce canton.*

<sup>14</sup> *Tome VII* à cette date pour avoir calomnié l'administration centrale en affirmant aux Cinq-Cents qu'elle résistait à son transfert de Toulon sous prétexte de n'avoir pas reçu les instructions du ministre de l'Intérieur.

<sup>15</sup> *Tome VI*, à cette date.

entraves à la lutte contre les brigands dans leurs communes, Thônes: président fanatique, Turckheim: agent de Gunsbach concédant des terrains communaux et autorisant l'enlèvement de bois communaux et agent et adjoint de Wasserbourg ayant assisté à la fête locale dite Kilbs où il y a eu une rixe, Vrécourt: membres fanatiques et agent de Sauville *pour cause d'anarchie et de tracasseries qui causent le trouble dans sa commune*; agents municipaux: Breuil (Marne) pour non prestation de serment le 2 pluviôse<sup>1</sup>, Coulanges-la-Vineuse laissant le marché aux jours prohibés, Labaroche tolérant la fête de Kilbs et ayant tenté de s'approprier le prix des places payés par les auteurs de la fête pour leurs jeux, Lecey se désistant des poursuites après avoir dressé un procès-verbal pour anticipation sur des biens communaux<sup>2</sup>, Maizières (Haute-Marne) pour *propos liberticides tendants à faire violer les propriétés en biens nationaux et à en paraliser la vente*, Ménarmont et Romain [-aux-Bois] incapables, le Montois (Marne, auj.: Maurupt-le-Montois) faisant travailler le 2 pluviôse, Pouxieux abandonnant ses fonctions à un royaliste, Saint-Germain [-la-Chambotte] ne sachant ni lire ni écrire, dirigé par un prêtre réfractaire et ayant refusé de faire juger un déserteur, Saint-Ursanne (Mont-Terrible) poursuivant un acquéreur de bien national en le revendiquant comme communal, Steenkerque (Jemappes, auj.: commune de Braine-le-Comte) vendant des arbres nationaux sans autorisation et refusant de dresser la liste des prêtres réfractaires devant *fournir les moyens d'arrêter les progrès des révoltés*, et Voisey favorable au maintien du curé au presbytère à la place de l'instituteur<sup>3</sup>; adjoints: Aumes faisant paître son troupeau la nuit dans une prairie prête à faucher, Bart (alors: Mont-Terrible) célébrant un mariage sans formalités, Domjulien fanatique et Laferté-sur-Amance pour propos contre les fêtes nationales; agents et adjoints: Monthureux-sur-Saône pour faux certificats de bétail malade et Verneuil (Nièvre) négligeant les mesures sur les conscrits. Destitution et jugement: municipalités des Petites-Chiettes (auj.: Bonlieu, Jura): agent et adjoint du chef-lieu et agents de Bouzailles (auj.: commune de Bonlieu) et Denezières pour faux actes de mariage de réquisitionnaires, et de Vincelles (Jura): agent de Rambey (auj.: commune de Beaufort) pour recel de son fils conscrit de la première classe, et destitution de celui d'Augisey fanatique; agents: Choux écrivant à des conscrits de *rester dans le lieu où ils s'étaient retirés*, Hubans (Nièvre, auj.: commune de Grenois) pour recel de ses deux fils déserteurs, Longeau [-Percey] mariant deux mineurs étrangers à la commune sans preuve du consentement des parents de la fille, Pupillin ayant autorisé la circulation de deux bêtes à cornes malades *en déclarant par écrit qu'il n'existoit dans sa commune aucune maladie contagieuse*, Saignelégier (Mont-Terrible) pour faux acte de naissance<sup>4</sup>, Sost antdatant les mariages de réquisitionnaires et conscrits; adjoint de Lagarde [-Enval] pour faux acte de mariage; et agents et adjoints de Dittingen (Mont-Terrible) pour coupe et vente de bois communaux sans autorisation. Rejet des réclamations de Cellier, administrateur central du Nord destitué le 23 messidor an VI<sup>5</sup>, et de Milly, membre du bureau central de Paris destitué le 19 brumaire<sup>6</sup> pour négliger la police contre les ennemis du gouvernement et la constitution, se disant victime de Picquenard, alors commissaire près le bureau central, adresse au ministre de l'Intérieur et à Merlin de Douai, formulaire imprimé de renvoi de pétition du secrétariat général du Directoire, journal *le Rédacteur*, n° 1025 du 16 vendémiaire an VII, 4 pages, imprimerie de Gratiot et compagnie, publiant une circulaire du bureau central aux officiers de paix, *Bureau central du canton de Paris. Ordre du travail des bureaux, 24 fructidor an 6*, J.-R. Lottin, imprimeur, 6 pages, et *Déclaration du citoyen L. Milly, ex-membre du bureau central du canton de Paris*, Desveux imprimeur, 8 pages. Destitution de Martin, commissaire central de la Loire, remplacé par Ferrand, nommé de nouveau, et ordre au ministre d'envoyer par courrier extraordinaire à Ferrand, à Boën, ampliation de son arrêté de nomination avec deux notes non jointes *sur lesquelles le Directoire désire avoir ses observations*, minutes de Merlin de Douai (AF III 579, plaquettes 3954, pièces 51-57, 3955, pièces 61-71, et 3959, pièces 256-262, 264-284 et 286-321).

### Marine et Colonies.

Approbation d'un projet de lettre du ministre à celui des Relations extérieures sur une négociation à ouvrir avec l'Espagne (bureau particulier)<sup>7</sup>. Ordre au ministre de la Guerre d'envoyer aux environs de Brest 12 000 hommes: trois demi-brigades, 2 régiments de chasseurs ou de hussards et deux compagnies d'artillerie légère (AF III 579, plaquette 3954, pièce 36).

### Police générale.

<sup>1</sup> *S'est présenté de la manière la plus indécente à la fête du 2 pluviôse, a répondu par des invectives à l'observation qui lui en a été faite et ... s'est retiré sans avoir prêté le serment.*

<sup>2</sup> Ou il s'est entendu avec le coupable contre les intérêts de la commune, ou il s'agit d'une tentative d'escroquerie.

<sup>3</sup> Voir aussi plus loin, 12 ventôse, Police générale: déportation du curé, nommé Fort, et nouvel arrêté de destitution de l'agent.

<sup>4</sup> Voir plus loin, 12 ventôse: destitution du commissaire municipal l'ayant laissé transformer des actes de naissance de conscrits de la 1<sup>ère</sup> classe en actes de naissance de filles.

<sup>5</sup> Pour avoir entravé les mesures arrêtés par ses collègues pour mettre en œuvre les visites domiciliaires (voir *tome V*, à cette date, note).

<sup>6</sup> Milly (Louis Lezin de), voir *tome VI*, à cette date, Intérieur, note. L'imprimé de lui n'est pas recensé par *Martin et Walter*.

<sup>7</sup> Affaire non représentée au dossier ni dans le registre du bureau particulier.

## INVENTAIRE

Ordre aux ministres de la Justice de faire accélérer le jugement d'Auberon dit Louiset, assassin d'un boulanger à Marseille protégé par un magistrat cherchant à le faire libérer en le faisant passer pour un républicain, à celui de la Guerre d'écrire en ce sens au général Quantin, commandant la 8<sup>e</sup> division militaire, et au capitaine rapporteur du conseil de guerre devant le juger, et à celui de la Police générale de faire un rapport sur la moralité et la conduite de Brogy-Hugues, secrétaire de la municipalité du Centre, Pellen, secrétaire de la commission des hospices, Fortuné Ricard, membre de la municipalité du Midi, et Noé Richaud, membre du bureau central, lettre de Micoulin, commissaire près le bureau central, au député Chabert, accusant Richaud de protéger Auberon et rapportant les intrigues des anarchistes et la circulation d'écrits attribués à Antonelle, et rapport politique au ministre de la Police général signé L. M. dénonçant les anarchistes et la protection dont jouit Auberon<sup>1</sup>. Émigrés, radiation: François-Gabriel de Bray, agent de l'ordre de Malte à Ratisbonne de janvier 1789 à 1797, absence réputée ne pas être une émigration, mais ne pouvant être reconnu étranger, avec maintien du séquestre de ses biens à cause du maintien de ceux de la succession de la veuve Le Faou de La Trémisnière dans la Loire-Inférieure<sup>2</sup>; Joseph Bourdin, de Salins [-les-Bains], juge au tribunal civil puis suppléant au Tribunal de cassation, sous le coup d'un mandat d'arrêt pour fédéralisme du représentant en mission Lejeune<sup>3</sup>; Barthélemy Cartier, bénédictin à Tarascon; Madeleine-Jeanne Delisle femme Saint-Vincent, de Parois (Meuse, auj.: commune de Clermont-en-Argonne); Pierre-Célestin Dussaut, de Marmande; Claude-Jean du Fois du Vivier, employé au service des subsistances de l'armée des Alpes jusqu'en l'an V, inscrit par le district de Sens; Nicolas-Armand Guérault, cultivateur à Noyelles-sur-Mer; Louis Madaillan, de Lévignac [-de-Guyenne], officier au 31<sup>e</sup> d'infanterie expulsé comme noble en l'an II puis employé dans la gendarmerie de l'an III à l'an V; Antoine Moutier, ex-maire de la Cambe (Orne, auj.: Montreuil-la-Cambe), marchand de bœufs à la Brévière, hémiplegique, inscrit dans l'Orne; Jacques-Augustin des Rotours de Chaulieu, mort à Cæn en l'an V; Jean Sargos, de Lalande [-de-Pomerol], et, à sa requête, Henriette Testas, veuve Arnaudau-Sargos, morte en l'an II<sup>4</sup>; Charles-François Tiberghien, artisan en laine à Tourcoing, sa femme Séraphine-Josèphe Lepers et leur fille, partis à cause de la guerre et rentrés dans les délais. Maintien: les soi-disant fédéralistes Pierre Beaudin, membre du comité de salut public de Solliès en 1793, Antoine Cameron, Joseph-Hilarion Couture et sa femme Thérèse-Geneviève Fauchier et Hippolyte-Bonaventure Dellor, tous quatre d'Hyères, le dernier parti pour Fayence comme incivique notoire en 1792, présenté en l'an IV par son fondé de pouvoir le constituant Gardiol<sup>5</sup> comme persécuté à cause de sa richesse, Thérèse-Élisabeth Légier veuve Julien et ses enfants Louis-Paul-Auguste et Victoire-Thérèse-Françoise Julien, de Toulon, partis avec les Anglais, ainsi que Jean-André Sénéquier, serrurier à Toulon ayant aidé les Anglais et adhéré à la proclamation de Louis XVII, Marie-Anne Sénéquier veuve François Brosse sa sœur, Cécile Fournier sa femme et Catherine et Dorothee Fournier ses belle-sœur et belle-mère; Philippe-Marie Burgat-Taisé, de Chalon-sur-Saône, officier de cavalerie, usant de faux certificats de résidence à Lyon signés par Richard, secrétaire du comité révolutionnaire en l'an III, faussaire connu, et à Montluel; François Casanova, peintre d'origine italienne ayant eu Paris pour dernier domicile connu, inscrit avec rejet de la réclamation de sa femme Jeanne-Catherine Lachaux contre sa propre inscription, argumentée sur le fait que son mari l'avait abandonné en 1782 et qu'elle avait fait des voyages à Liège, en Hollande et en Prusse pour aller le voir, en plus d'un voyage à Rome en 1787 pour voir son fils, depuis rentré en France<sup>6</sup>; le marquis Jean-Baptiste-Marie de Chabannes, usant de faux certificats de résidence à Paris; Jean-Bernard Florin, de Chalon-sur-Saône, usant de fausse réclamation dans sa ville et de faux certificat de résidence à Picarreau<sup>7</sup>; Charles-Antoine Galland, soi-disant étranger comme habitant *Fes-les-Veneurs*<sup>8</sup> dans le duché de Bouillon, commandant la garde nationale de Pouru-aux-Bois ayant menacé les habitants *des foudres des uhlands*, favorisé l'émigration d'officiers et fait engager son fils dans les Dragons de La Tour; François-Dieudonné Greische, de Jallaucourt, chevalier de Malte, émigré à Worms en 1791;

<sup>1</sup> Nous regroupons les instructions du Directoire aux ministres de la Guerre et de la Justice, énoncés au titre de la Justice par le registre juste après la première partie des affaires de la Guerre, avec celles au ministre de la Police générale qui terminent le texte du procès-verbal et sont séparées des affaires d'émigration par celles du ministre de la Marine et des Colonies. Sur l'assassinat de Chauvet, garçon de pelle de la boulangerie Amayon, place de Lenche, voir *tome IV*, 21 pluviôse an VI, Police générale, note.

<sup>2</sup> Voir aussi *tome IX*, 3 prairial: sursis au séquestre et à l'interdiction de rentrer en France de ce personnage, de Rouen et inscrit dans la Loire-Inférieure, que Roberjot, plénipotentiaire au congrès de Rastatt, avait recommandé par lettre du 13 ventôse au ministre comme savant et *membre de plusieurs sociétés distinguées d'agriculture et d'histoire naturelle*. François-Gabriel, comte de Bray, chevalier de l'ordre de Malte entré dans la carrière diplomatique en 1788, nommé attaché à la légation de France à Ratisbonne en janvier 1789, avait démissionné et rejoint les princes à Coblenze. Nommé conseiller à la légation de l'ordre de Malte au congrès de Rastatt, il devint diplomate du royaume de Bavière, dont il fut notamment ambassadeur à Saint-Petersbourg. Il fut notamment l'un des responsables de l'entrée de la Bavière dans la Sainte-Alliance et fut ministre plénipotentiaire de Bavière à Paris de 1820 à 1827 (*Roman d'Amat*). Le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* le cite comme auteur de plusieurs volumes de voyages en Autriche et en Bavière publiés en Allemagne et à Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle et d'un *Essai d'un exposé géognostico-botanique de la flore du monde primitif* traduit de Gaspard von Sternberg et publié en 4 fascicules à Ratisbonne de 1820 à 1826.

<sup>3</sup> Sylvain-Phallier Lejeune, conventionnel d'Indre-et-Loire, représentant en mission dans le Doubs et le Jura en l'an II.

<sup>4</sup> Deux rapports distincts mais se suivant, sans mention de parenté.

<sup>5</sup> Louis-Jean-Baptiste Gardiol, député du clergé de la sénéchaussée de Draguignan.

<sup>6</sup> Jeanne-Catherine de La Chauv, femme du peintre François ou François-Joseph Casanova, maintenue le 23 frimaire (voir *tome VII*, note).

<sup>7</sup> *Commune accusée d'en avoir fait un trafic en faveur des émigrés*.

<sup>8</sup> Auj.: Belgique, province de Luxembourg, commune de Paliseul.

Jacques-François-Ernest Humbert, soi-disant cultivateur à Valmont (Moselle), officier noble au régiment Deux-Ponts Infanterie, présentant une copie notariée de passeport pour Bergzabern (alors duché de Deux-Ponts) visé à Forbach en 1792<sup>1</sup>; Joseph Kuntz, manouvrier à Guise parti sous le coup d'un mandat d'arrêt du général Beauregard en 1793 contre 28 citoyens de la ville<sup>2</sup>; Victor-Auguste Le Comte du Rivault, noble d'Iteuil, soi-disant chef chouan tué à la déroute du Mans en 1793; Henri Le Courtois-Hérondeville, de Coutances, officier noble au régiment Aunis-Infanterie, soi-disant établi à Fribourg (Suisse) depuis 1780; Pierre-Bon-Antoine Le Sauvage d'Houesville, noble de Sainte-Mère-Église, usant de faux certificats de résidence à Paris et Melun<sup>3</sup>; Charles-Marie Mouchet-Laubépin, de Saint-Didier (Jura), usant de faux certificats de résidence à Montluel; Marie-Éléonore Nédonchel veuve d'Assignies, noble, partie de Tourmignies soi-disant par peur des Autrichiens pour Pottes<sup>4</sup> et en réalité au moment de leur évacuation, et son fils; Jean Raoulx, de Meudon, inspecteur de la maison *des tantes de Capet*, partie pour Rome avec elles soi-disant pour se faire payer son dû, rentré et condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire<sup>5</sup>; François Rothea, patricien de Landser, émigré en juillet 1793 à Schaffhouse, prétendant avoir servi au 18<sup>e</sup> de cavalerie<sup>6</sup>; Damas Routtier, instituteur à Tangry émigré en mai 1793, rentré en l'an III, expulsé. Rejet de la réclamation de Robert Bigot, seigneur de Sassetot-le-Mauconduit, officier noble, débarqué de Grande-Bretagne sur les côtes près de Cany [-Barville] en octobre 1792, maintenu le 26 vendémiaire an VI<sup>7</sup>, fils d'un président à mortier au parlement de Rouen, usant de faux certificats à Cany, et à Paris dénoncés par Avril, adjudant général de la 6<sup>e</sup> brigade de la garde nationale, témoignant que *les contrôles et les états avoient été pillés et lacérés à l'époque du 13 vendémiaire*. Sursis à l'arrêt du 27 nivôse<sup>8</sup> maintenant Nicolas-Maximilien-Sidoine Séguier et son domestique Jean-Charles Calais (AF III 579, plaquettes 3955, pièces 72-77, 3957, pièces 143-205, et 3958, pièces 206-255).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 579, plaquette 3954, pièce 32. Feuille de brevet de commissaire des guerres de François-Marie Breret.

AF III 579, plaquette 3959, pièces 263 et 285. Nominations: commissaire municipal de Tours et 2<sup>e</sup> substitut de la Meurthe.

### Séance du 4 ventôse an VII [22 février 1799]

(AF\* III 14, folios 136 recto-138 recto; AF III 580, plaquette 3960)

#### Message des Cinq-Cents.

[Du jour] sur la plainte de Revol, chef de bataillon déporté de l'île de France par le comité sûreté publique permanent de l'île puis capturé par les Britanniques (AF III 580, plaquette 3960, pièces 3-4).

#### Guerre.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les arrêtés du Comité de salut public<sup>9</sup>. Ordre de vérifier si l'on a délivré des congés à des conscrits ou réquisitionnaires du Nord<sup>10</sup> et de les envoyer à l'armée, minute de Merlin de Douai, de même pour Petiniaud-Derjeaux, négociant à Limoges, dénoncé par son oncle le député Petiniaud, ayant acheté une papeterie en 1793 pour échapper à la réquisition, aujourd'hui protégé par les officiers de santé Bonin et Fournier, royalistes,

<sup>1</sup> Voir *tome IX*, 18 floréal et 2 prairial: annulation de cet arrêté pris par erreur, Humbert ayant été radié définitivement par la Convention, et annulation de la disposition de cet arrêté chargeant le ministre de vérifier la résidence de l'intéressé, qui est prouvée par sa radiation définitive par la Convention.

<sup>2</sup> Le général Beauregard (Pierre-Raphaël Paillot de), général à l'armée des Ardennes en 1793, notamment chargé d'organiser les militaires français rentrant de Belgique vers l'intérieur.

<sup>3</sup> Dont l'un porte la signature d'un citoyen décédé à l'époque. Voir plus loin, 8 floréal: sursis à charge de justifier des sa résidence dans le mois.

<sup>4</sup> Belgique, Hainaut, auj.: commune de Celles. Le rapport désigne la localité comme Pottes en Tournais et relève que l'intéressée s'est retirée en territoire autrichien.

<sup>5</sup> Le 7 thermidor an II (Arch. nat., W 432, plaquette 970). Le rapport établit qu'il n'y a pas de lien avec Crouset-Raoulx, de Carpentras, marié à Toulon avec la fille de l'officier de santé émigré Laberthonnie, parti avec les Anglais à la fin du siège et ayant des frères, dont l'un musicien dans un des bataillons de Toulon, cité au *registre secret des émigrés* à propos de Raoulx, membre de la commission de Toulon ayant condamné des républicains à mort. Voir aussi plus loin, 2 germinal: annulation de cet arrêté et radiation définitive.

<sup>6</sup> Affaire liée à celle des frères Wendling, ses parents, également de Landser, sur laquelle le ministre attend d'autres éléments.

<sup>7</sup> *Tome III*.

<sup>8</sup> *Tome VII*, à cette date, arrêté qui les maintient sur la liste des émigrés, mais en se fondant sur celui du Comité de législation du 13 nivôse an III radiant le premier.

<sup>9</sup> Voir au 2.

<sup>10</sup> Sept, dont les noms sont repris à l'index (le registre n'en cite que trois).

## INVENTAIRE

Cogniasse, père d'émigré, et Thibaud, chirurgien de la maison Petiniaud, le député annonçant qu'Imbert et Petiniaud, prêtres à Limoges, espèrent obtenir leur exemption grâce au député Guineau (AF III 580, plaquette 3960, pièces 6-10).

### Intérieur.

Destitution: de quatre administrateurs centraux du Doubs et de la municipalité de Besançon tolérant *les efforts des anarchistes*, d'ennemis de la constitution: Alexandre Janty, administrateur municipal de Cambrai travaillant pour l'élection des ex-commissaires centraux François et Groslevin, et annulation de la nomination de Pagniez commissaire de police, envoyé par le commissaire municipal Pelard<sup>1</sup> dans les communes voisines *pour y intriguer contre le gouvernement*, Louis-Samson Batbedat, président de la municipalité de Saint-Sever<sup>2</sup>, lettre du député Darracq, et municipalité de Monfort ayant coopté Bernhiès, ex-commissaire municipal destitué, comme adjoint municipal de Bajonnette, lettre du député Desmolin à Merlin de Douai et journal *l'Éveil des républicains amis de la constitution de l'an III et des acquéreurs de domaines nationaux dans le département du Gers*, n° 49 du 19 pluviôse an VII, Auch, Pourquiés-Armagnac, rédacteur et imprimeur, 4 pages<sup>3</sup>; et d'un administrateur municipal de Douai absent. Nomination d'un administrateur central du Gers, destitution des commissaires municipaux de Manciet<sup>4</sup> et Nogaro anarchistes, note de Desmolin proposant aussi de destituer le commissaire près les tribunaux. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la commune d'Argentine<sup>5</sup> (AF III 580, plaquette 3960, pièces 10, 17-28 et 32-39).

### Justice.

Renvoi devant le tribunal civil de la Charente-Inférieure en appel du tribunal de commerce de la Rochelle de la prise par le corsaire *la Petite Ressource* du navire danois *la Suzanna-Francina*, à l'origine envoyé par Van Haller et compagnie, négociants hollandais, à Marseille avant la guerre, ayant eu un sauf-conduit en 1793 mais capturé par des chaloupes armées et conduit à Sanary puis Toulon, vendu après la paix à Hans Barentzen et Van den Bosch et compagnie, négociants à Helsingor (Danemark), armé en l'an IV, capitaine Scholl, ayant rapporté du vin de Sète à Amsterdam, puis chargé à Porto d'oranges, citrons, noisettes et liège pour Bosson et compagnie et Paul-Henri Bremer, négociants d'Hambourg, et capturé dans la direction de l'Irlande en l'an VI. Rapport à la suite du message des Cinq-Cents sur la plainte des juges du tribunal civil du Mont-Blanc<sup>6</sup> établissant que le retard de traitements est général, devant n'être acquitté que sur le produit des centimes additionnels, le ministre ayant demandé à celui des Finances de les acquitter sur le solde de ceux de l'an V, circulaire imprimée du ministre aux administrations centrales du 27 nivôse et copies de correspondances avec le ministre des Finances. Renvoi devant la municipalité de son domicile de la demande de citoyenneté française du prussien ELSNER<sup>7</sup> (AF III 580, plaquette 3960, pièces 5, 11 et 14-16).

### Police générale.

Confirmation de l'annulation par l'administration centrale des Bouches-du-Rhône en l'an IV d'une liste supplémentaire d'émigrés *fabriquée* par les administrations de districts *dans un moment où elles étoient composées d'émigrés rentrés ...sur laquelle ils ont portés tous les républicains les plus purs et les plus prononcés qui avaient été à cette époque obligés de fuir les proscriptions qui eurent lieu pendant la réaction royale*. Sur des renseignements particuliers parvenus au Directoire, destitution de Verbele, président de la municipalité d'Anvers, annulation de la nomination de Masselin, secrétaire de la municipalité, et De Jonge, commissaire de police et ordre au ministre de *faire dissoudre un conciliabule secret qui se rassemble dans la même commune et de faire un rapport sur les poursuites à faire contre ceux qui la composent*, lettre du commissaire central Lévêque à un ami sur ce comité, dont le réquisitionnaire Lefranc était membre<sup>8</sup>, comprenant aussi les anciens français Carré, accusateur public, et Labrète, juge au tribunal civil, Deleeuw, homme d'affaires du député Beerenbroeck, Lambrecht et Van Bedaf, juges au tribunal civil, Mesight, ex-administrateur central, et Spinal et Vanham, commis-greffier et greffier du tribunal criminel, et travaillant pour les élections *dans le sens du parti anti-français* sous l'impulsion du député Frison (AF III 580, plaquette 3960, pièces 12-13 et 29-31).

<sup>1</sup> Commissaire destitué le 26 pluviôse.

<sup>2</sup> Élu aux Cinq-Cents invalidé en l'an VI et alors administrateur central d'après le rapport du ministre de l'Intérieur Quinette du 6 fructidor (*tome X*) annulant sa destitution et le réintégrant comme président de sa municipalité s'il n'a pas été remplacé aux élections de germinal an VII.

<sup>3</sup> Journal inconnu de *Martin et Walter* et du *Catalogue collectif des périodiques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1939*, dont on a le n° 48 du 16 pluviôse dans le dossier du 13 nivôse (*tome VII*).

<sup>4</sup> Remplacement de Joseph Laguire, député à la Législative et à la Convention, nommé le 25 nivôse an VI (*tome IV*), par celui qui avait alors été destitué.

<sup>5</sup> Voir au 29 pluviôse.

<sup>6</sup> Voir au 27 pluviôse.

<sup>7</sup> Sous réserve de répondre aux conditions de l'article 10 de la constitution de l'an III: *L'étranger devient citoyen français lorsque, après avoir atteint l'âge de vingt et un ans accomplis et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant sept années consécutives, pourvu qu'il paie une contribution directe, et qu'en outre il y possède une propriété foncière ou un établissement d'agriculture ou de commerce ou qu'il y ait épousé une femme française*. On n'a pas de détails.

<sup>8</sup> Sur Lefranc, voir *tome VII*, 8 pluviôse, Guerre, note. L'ex-administrateur central Mesight cité plus bas avait été coopté à la municipalité et destitué le 19 nivôse (*tome VII*).

**Relations extérieures.**

Traitements d'Amelot et Eymar, résident de France à Francfort et ministre près le landgrave de Hesse-Darmstadt (AF III 580, plaquette 3960, pièces 1-2).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 580, plaquette 3960, pièce 40. Remplacement du commissaire municipal de Walincourt [-Selvigny] anarchiste, note renvoyant au dossier sur la municipalité de Cambrai.

**Séance du 5 ventôse an VII [23 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 138 verso-141 recto; AF III 580, plaquettes 3961 à 3963<sup>1</sup>)

**Finances.**

Transfert de l'exercice de l'an VI à celui de l'an VII d'ordonnements pour diverses entreprises de la Guerre<sup>2</sup>. Jugement pour délits forestiers: agents et ex-agents municipaux de Dettwiller, Ettendorf ayant autorisé le défrichement de 15 hectares de la forêt communale et Saverne, et adjoint d'Esprels. Nomination: de Darbigny, ex-premier commis et caissier de la monnaie de Paris, directeur de la fabrication de l'atelier monétaire de Genève, ne devant se rendre à son poste que sur avis du ministre, rapport notant que le Directoire a décidé sa nomination le 1<sup>er</sup> en ajournant celle des autres agents de cet atelier<sup>3</sup>; et d'un préposé au triage des titres de l'Ourthe. Remise par le ministre de l'état des mutations de l'Enregistrement pour la 3<sup>e</sup> décade de pluviôse joint avec lettre d'envoi par la régie au ministre du 4. Annulation de l'ordre de déplacer Vidaud, receveur de l'Enregistrement à Limoges<sup>4</sup>. Réintégration d'un agent forestier de l'Aube, minute de Merlin de Douai. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents: sur les comptes des ministres, avec ordre *de représenter incessamment les messages que le Directoire a adressés sur cet objet au Conseil des Cinq-Cents, notamment celui dans lequel il observait à ce Conseil qu'il ne pouvoit satisfaire à l'article 308 de la constitution qu'après que le Corps législatif auroit décidé dans quelle forme ces comptes seroient rendus*; et sur le bail des salines des départements de l'Est<sup>5</sup> (AF III 580, plaquettes 3961, pièces 1 et 9-11, 3962, pièces 32 à 44, et 3963, pièces 90-93 et 105-106).

**Guerre.**

Confirmation d'avancements aux 2<sup>e</sup> carabiniers, 8<sup>e</sup> de cavalerie, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chasseurs à cheval et 13<sup>e</sup> dragons. Emploi aux armées: d'Italie des généraux de division Hatry et de brigade La Boissière, promu général de division, de l'adjudant général Charpentier et du chef de bataillon à la suite Cossaune comme adjoint à l'état-major général; à celle de Mayence du chef de brigade Mortier, promu général de brigade, et de Charles-François Martiques, capitaine au 4<sup>e</sup> chasseurs servant dans la 17<sup>e</sup> division militaire, adjoint à l'état-major de la division Lefebvre; et à celle d'observation d'Albitte, capitaine adjoint, promu chef de bataillon à employer comme surnuméraire, et de Coussaud, capitaine au 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval, autorisé à passer dans l'infanterie et promu chef de bataillon à la suite

<sup>1</sup> La plaquette 3962 contient la minute du message du Directoire du 9 sur les hôtels et ateliers des monnaies à conserver, classée par erreur avec son accusé de réception par les Cinq-Cents à la suite de l'arrêté du 5 nommant le directeur de la fabrication de l'atelier de Genève (pièces 34-35), et la plaquette 3963 celle d'un arrêté du 18 nommant un commissaire près le tribunal correctionnel de Sarre-Union classée avec des notes du 5 sur les commissaires municipaux du Bas-Rhin (pièces 77-79).

<sup>2</sup> Non désignées.

<sup>3</sup> Dont le message du 9 sur les hôtels et ateliers des monnaies à conserver, classé ici par erreur, rappelle que la création a été décidée par la loi de rattachement de Genève à la France.

<sup>4</sup> Voir *tome VII*, 16 pluviôse, Finances.

<sup>5</sup> L'expédition du premier message, du 27 pluviôse reçu le lendemain par le Directoire, est conservée ici. Sur le second, voir au 28.

## INVENTAIRE

d'une demi-brigade de cette armée<sup>6</sup>. Nomination d'un adjudant de place à Bergues (AF III 580, plaquette 3962, pièces 21-31).

### Intérieur.

Destitution: administration centrale de Saône-et-Loire<sup>1</sup> ayant admis dans ses bureau Lavenir, *ex-procureur interdit avant la Révolution comme concussionnaire et condamné aux fers en l'an III pour faux matériel et qui n'a échappé à son supplice qu'en invoquant la loi d'amnistie*<sup>2</sup> et commissaire central: nomination de Duroussin, commissaire municipal de Louhans, remplaçant Carteron, nommé de nouveau commissaire près le tribunal correctionnel de Mâcon<sup>3</sup>, minutes de Merlin de Douai, deux notes<sup>4</sup> dénonçant les administrateurs centraux anarchistes élus en l'an VI, le commissaire central Carteron, *haineux et rempli de petites passions*, procureur au bailliage de Mâcon royaliste devenu fidèle des Jacobins, et Dureault, élu Haut juré invalidé en l'an VI, condamné à mort pour crime capital, *Extrait des pièces déposées au bureau de l'agent national du district de Mâcon*, imprimé: arrêté de Roberjot, représentant en mission en l'an II, contre Dureault, administrateur chargé du bureau des émigrés, et son secrétaire Mauguin; municipalités: Avignon et destitution du commissaire de police, membres des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> municipalités de Paris les premiers, suspendus il y a 6 mois pour résistance aux visites domiciliaires, ayant délivré une carte de sûreté à Antonelle et les autres accusés d'avoir changé le local de l'assemblée primaire de l'an VI pour se faire réélire; président de celle de Benfeld et membres de celle de Sélestat *intra muros*, commissaires municipaux de Benfeld, Sélestat *intra* et *extra muros*: remplacement de Lambla, et Truchtersheim, mémoire d'Albert, député aux Cinq-Cents, contre les anarchistes du département: Lambla, émule d'Herrenberger, lequel a aujourd'hui émigré, qui opprima Sélestat avec lui en 1789 et 1790, maire en 1793, ayant fait venir une commission révolutionnaire en l'an II, nommé commissaire *extra muros* en l'an IV, dont les plaintes contre lui à l'époque où Albert était accusateur public, n'aboutirent pas parce qu'André, alors commissaire central, les faisait bloquer, et ayant tenté d'escroquer les habitants de Scherwiller en prétendant se désister de la soumission de l'église bien qu'il sût qu'étant le seul édifice du culte de la commune, elle ne pouvait être vendue, meneur anarchiste en l'an VI et qui actuellement *se fait passer chez les simples campagnards pour commissaire supérieur*, Zœpffel, commissaire *intra muros*, tripier, juge de paix en 1793 ayant laissé sans poursuites le vol de vases et autres meubles du culte de l'église principale, puis, comme commissaire, ayant empêché l'arrestation de la femme de Rumpler, notaire royal, émigrée rentrée, en fructidor an V, et l'inscription sur la liste des émigrés d'Antoine Rippel, émigré et déserteur avec armes et bagages, dont il donna avis à Cetty, oncle de l'émigré, ex-interprète royal, ayant en l'an VI organisé avec Dutailly, président de la municipalité, des scissions qui désignèrent comme électeurs Cetty et Schaal, général à l'armée du Rhin destitué pour inconduite en l'an IV et frère d'un prêtre émigré; Dutailly, nommé président de la municipalité *intra muros* à la fin de l'an V, officier de santé auteur de faux certificats de maladie de réquisitionnaires dénoncé par le général Vachot, commandant la demi-brigade de l'armée du Rhin stationnée à Friesenheim, sans succès, le conseil de guerre permanent de Strasbourg étant alors présidé par le fils de l'émigré Rumpler; Dinnichert et Hoog, administrateurs municipaux ayant été en fonctions également sous la Terreur, ayant dernièrement fait un trafic de porcs gras vers la Suisse; Jean Lorentz, président de la municipalité de Benfeld, pour *les oppressions par lui exercées pendant la Terreur où il a fondé sa fortune, d'absolument rien qu'il avait auparavant*, ayant enlevé du secrétariat de la municipalité l'original de l'extrait d'inscription sur la liste des émigrés de son beau-frère François Klein dit Antoine, de Rhinau; Chapau, commissaire municipal de Marckolsheim: *a le plus violemment abusé en l'an 6 de la force armée pour forcer l'élection des candidats de la faction révolutionnaire de 1793*; Wolff, commissaire de Truchtersheim, *membre de l'horrible commission révolutionnaire de Taffin et Schneider qui a si fort ensanglanté le Bas-Rhin en l'an 2*; et Heer, commissaire d'Hochfelden, ex-huissier à Brumath destitué; copies de délibérations de la municipalité de Sélestat se déclarant prête à investir la commune d'Epfig pour faire indemniser Jean-Georges Paul et Antoine Spitz, patriotes victimes de cinq incendies, 1793, et répondant à une demande sur le civisme de Louis-Honoré Bodinot, détenu comme suspect: *la municipalité atteste que l'existence du pétitionnaire est un larcin à la guillotine*, an II<sup>5</sup>. Destitution et jugement des commissaires municipaux d'Herentals

<sup>6</sup> Mesure datée du 20 février 1799 / 2 ventôse pour Hatry par Six (voir aussi *tome V*, 23 messidor an VI, Guerre, note), qui donne la bonne date pour la promotion du général La Boissière (Pierre Garnier de), qu'il orthographe Laboissière et croit affecté ensuite le 25 février; l'auteur ne donne pas la date de l'affectation du futur général Henri-François-Marie Charpentier –tout en rapportant à sa date sa promotion de général le 12 thermidor (*tome X*) –, mais connaît l'arrêté concernant le futur maréchal Mortier. Sur Albitte, député de la Seine-Inférieure à la Législative et à la Convention, voir *tome IV*, 5 nivôse an VI, Guerre, note. Le chef de bataillon Cossaune semble être Pierre Cossaune, ex-chef du 5<sup>e</sup> bataillon du Gers, admis au traitement de réforme d'attaché à la suite d'une demi-brigade le 23 nivôse an VI (*tome IV*). Coussaud, ou Jean-Jacques Cousseaud, capitaine au 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval se plaignant d'être calomnié par le général Clarke en ventôse an V (AF III 144 B, dossier 681, pièce 3), sans doute le même que Coussaud, chef de bataillon aide de camp de Masséna promu adjudant général le 4 fructidor (*tome X*).

<sup>1</sup> Parmi les nouveaux administrateurs, Louis Dessaigne, de Cluny, administrateur du district de Mâcon, nommé commissaire central le 15 (plus loin), puis élu invalidé aux Cinq-Cents. Sur les anarchistes de ce département, voir Bernard GAINOT, *1799, un nouveau jacobinisme? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001, pages 326-352, étude reposant sur des dépouillements aux Archives départementales et dans les sous-séries F<sup>1</sup>b II et F<sup>1</sup>c III des Archives nationales et qui nous a fourni plusieurs identifications de personnes.

<sup>2</sup> Comprendre qu'il fut amnistié pour faits proprement révolutionnaires.

<sup>3</sup> Vivant Duroussin, député à la Législative. Sur Nicolas Carteron, voir aussi *tome VI*, 8 thermidor an VI, Justice, note.

<sup>4</sup> Dont une rédigée par un ancien commissaire central, sans doute Étienne Rubat, élu aux Anciens en l'an VI.

<sup>5</sup> Ces personnalités du Bas-Rhin peuvent en partie être identifiés grâce au *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne* en cours de publication par la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace: Dominique-Ignace-Xavier Herrenberger, premier maire de Sélestat de 1789 à 1792, ensuite émigré; François-Xavier-Armand Lambla, qui fit partie de la

(Deux-Nèthes) ayant exigé des communes le paiement de ses frais pendant la guerre des paysans en les menaçant de la troupe en cas de refus, remplacé par Maréchal, procureur-syndic de la commune de Lille (Nord), actuel sous-chef du 1<sup>er</sup> bureau de l'administration centrale des Deux-Nèthes, et Wetteren (Escaut) pour extorsion de fonds (AF III 580, plaquettes 3962, pièce 45, et 3963, pièces 53-54, 71-73, 80-90, 99-104, 107-109 et 112-114).

### Marine et Colonies.

Nomination du capitaine de port de Saint-Tropez. Promotion de militaires de la marine, dont Jean-Jacques Saint-Faust, enseigne de vaisseau ayant débarqué avec 73 hommes à l'île Sainte-Croix de Ténérife pour empêcher Nelson d'y débarquer, dernièrement sur la frégate *la Cocarde nationale* membre de l'expédition du chef de division Faure ayant ramené Hédouville de Saint-Domingue, promu lieutenant de vaisseau<sup>1</sup> (AF III 580, plaquette 3961, pièces 13-19).

### Police générale.

Prohibition des journaux *le Bien informé*, n° 523 du 4 ventôse an VII, Imprimerie-librairie du Cercle social, 4 pages, joint, rapportant qu'on a refusé à la sœur et à la femme de deux émigrés rentrés fusillés à l'Abbaye de les voir ou leur écrire, paragraphe rayé sur la minute: ... *ne tend rien moins qu'à émouvoir les âmes faibles et à révolter les citoyens contre les loix qui condamnent les émigrés, ces lâches assassins de leur patrie, à la peine de mort, et le Télégraphe des armées, journal politique et militaire*, n° 35 du 5, pages 137-140, imprimerie André, le citant<sup>2</sup>. Fermeture des cercles constitutionnels de Rœrmond (Meuse-Inférieure) et Seurre, minutes de Merlin de Douai<sup>3</sup> (AF III 580, plaquette 3961, pièces 2-8).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 580, plaquette 3961, pièces 20-23. Feuilles de brevet de l'armée, dont Louis-Auguste Foissac-Latour, lieutenant au 9<sup>e</sup> hussards, aide de camp du général Foissac-Latour à l'armée d'Italie depuis l'an IV, capitaine<sup>4</sup>.

AF III 580, plaquette 3963, pièces 46-52, 55-70, 74-76 et 110-111. Remplacement de Quirot, commissaire central du Doubs anarchiste<sup>5</sup>; commissaires municipaux, *Doubs*, Besançon;- *Escaut*, Axel; Eeklo;- *Finistère*, Goulven: nomination de Le Jannic, commissaire provisoire en l'an V, malgré le rapport du ministre l'accusant d'avoir permis en l'an V aux prêtres réfractaires de faire Pâques dans les églises, où *ils rapportaient sur des registres à eux les actes civils*;- *Jura*, les Petites-Chiettes (auj.: Bonlieu): Meynier, administrateur du district d'Orgelet;- *Loire-Inférieure*, Derval; Pornic: Babin, commandant la garde nationale, *il étoit l'un des 60 qui firent tête à 4 000 brigands qu'ils repoussèrent et continrent pendant un jour entier pendant la guerre de Vendée*, remplaçant Rocheteau, optant comme directeur de la poste aux lettres;- *Lot*, Montauban;-

faction qui évinça le précédent, déjà rencontré comme commissaire *extra muros* au tome I et dans *les Archives du Directoire exécutif* sans que nous ayons alors pu donner ses prénoms, sur lequel nous signalons les documents suivant de la série W (Tribunal révolutionnaire) des Archives nationales: W 22, dossier 6, pièces 10-13: dénonciation contre Lambla, maire de Sélestat, comme contre-révolutionnaire par Fenouillot, préposé des subsistances militaires à Sélestat, auprès du représentant en mission près l'armée du Rhin, 23 germinal an II, trouvés lors du reclassement de ce carton censé ne concerner que des affaires de la guerre de Vendée en 2003; François-Louis Cetty, ex-prêteur royal. Les généraux François-Ignace Schaal, destitué en brumaire an IV après la déroute de Mayence, et Martial Vachot, réformé en l'an V (*Six*). Jean-François André, commissaire central élu aux Cinq-Cents en l'an VI, en même temps que Jean-Étienne Albert, alors accusateur public.

<sup>1</sup> C'est lors de cette tentative de débarquement dans la nuit du 24 au 25 juillet 1797 à la recherche d'un convoi espagnol revenant des Amériques que le futur amiral Nelson avait perdu le bras droit. Le *Dictionary of national biography* britannique ne parle pas la présence de français, mais de forces espagnoles supérieures en nombre aux troupes que Nelson avait fait débarquer et dont une partie s'était égarée à cause de l'obscurité. Sur le futur vice-amiral Faure, voir *tome VII*, 3 pluviôse an VII.

<sup>2</sup> Le premier journal est le n° 135 de *Martin et Walter*, dont la collection s'interrompt le lendemain jusqu'à quelques numéros isolés à partir du 1<sup>er</sup> complémentaire an VII (voir aussi *tome IX*, 18 prairial, Police générale: levée des scellés sur les presses de son rédacteur Bonneville, avec rapport du ministre en ce sens du 14 ventôse ajourné par le Directoire). Notre numéro du *Télégraphe ou journal des armées* complète les collections connues de ce périodique, n° 1362 de *Martin et Walter*, qui n'en connaissait qu'un prospectus, alors que la collection de la Bibliothèque nationale décrite par le *Catalogue collectif des périodiques du XVII<sup>e</sup> siècle à 1930* ajoute un n° 30 du 30 pluviôse et que les Archives nationales ont par ailleurs un n° 23 du 23 nivôse (*Journaux et gazettes français et étrangers de la Révolution à la Commune conservés aux Archives nationales. AD XX<sup>a</sup> et AD XX<sup>b</sup>*, Catalogue par D. Habib, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, n° 625).

<sup>3</sup> Aucun détail sur ces deux cercles. La municipalité de Seurre avait été destituée comme royaliste le 23 pluviôse (plus haut).

<sup>4</sup> Ces feuilles sont en partie signées par Scherer. *Six* (au mot Latour-Foissac) et *Roman d'Amat* connaissent un fils du général François-Philippe Foissac-Latour lieutenant au 9<sup>e</sup> hussards et aide de camp de son père, le futur général prénommé Antoine-Henri-Armand-Jules-Élisabeth, *Roman d'Amat* ajoutant qu'il avait un frère cadet qui ne serait toutefois entré dans la carrière militaire qu'en 1799. Les prénoms de Louis-Auguste sont ceux donnés sur la minute. La promotion au grade de capitaine du futur général est datée du 28 août 1798 / 11 fructidor an VI par *Six*; nous ne l'avons pas trouvée au *tome VI*. On a en revanche son brevet de lieutenant le 25 germinal an V (*tome I*, index, où nous ne l'avions pas identifié et où nous le citons sous le nom de Foissac-Latour, qui est celui que donnent les documents aussi bien pour lui que pour son père, contrairement à l'usage adopté par *Six*).

<sup>5</sup> Quirot, frère du député Jean-Baptiste, remplacé par Claude-François Mourgeon, ensuite élu aux Cinq-Cents invalidé.

## INVENTAIRE

Lozère, Nasbinals;- Marne, Épernay: remplacement d'Arnould, nommé commissaire près le tribunal correctionnel; Hautvillers;- Nord, Ribécourt [-la-Tour];- Hautes-Pyrénées, Lourdes;- Seine-Inférieure, Criquetot [-l'Esneval]: annulation de la nomination d'un commissaire qui *n'a marqué dans la Révolution que depuis 93*.

### Séance du 6 ventôse an VII [dimanche 24 février 1799]

(AF\* III 14, folios 141 recto-142 recto; AF III580, plaquette 3964)

#### Message des Cinq-Cents.

[Du jour] sur la création de foires dans la Loire à Ambierle et Montbrison<sup>1</sup> (AF III 580, plaquette 3964, pièces 8-9).

#### Circulaires aux ministres.

Demandant l'état des économies faites dans leurs départements respectifs depuis l'établissement du régime constitutionnel, réponses de ceux de la Justice, de la Police générale avec tableau des crédits ouverts et de ceux consommés de l'an IV à l'an VII, faisant apparaître des dépassements de crédits consommés, et des Relations extérieures notant la réduction de moitié du nombre de secrétaires de légation et celle de 157 à 119 des employés du ministère; et les chargeant d'adresser au Directoire dans les cinq jours de la réception des arrêtés des certificats d'exécution suivant le modèle joint, de feuille d'exécution: date et sommaire de l'arrêté, date de la réception de son expédition par le ministre, date et nom de son envoi par lui au destinataire, ces feuilles pouvant être signées par les chefs de division compétents<sup>2</sup> (AF III 580, plaquette 3964, pièces 1-6 et 21-23).

#### Justices.

Départements de la rive gauche du Rhin: déportation d'un prêtre de Sehlem (Sarre) faisant payer la dîme et auteur d'un sermon *rempli d'allusions perfides* le jour de la plantation de l'arbre de la liberté; annulation d'un jugement du tribunal criminel de la Roër en appel du tribunal correctionnel de Krefeld entre les douanes et Milscent fils, négociant à Bruxelles (AF III 580, plaquette 3964, pièces 16-17 et 20).

#### Police générale.

Fermeture de la loge maçonnique du Mas-d'Azil *composée d'ex-nobles et de riches propriétaires*, le vénérable Rossellotti étant président de l'administration centrale lors des troubles de l'an V contre les républicains, et *dont les membres, loin de propager les principes de l'égalité, semblent n'avoir d'autre but que de pervertir l'opinion publique*. Déportation d'un pasteur protestant de Courtelary (Mont-Terrible) qui *provoque des rassemblements nocturnes et soulève ses sectateurs contre la République. Le ministre établit* après consultation de Bassaget, député de Vaucluse aux Anciens<sup>3</sup>, *que les pasteurs de l'église protestante exerçant leur culte font, comme les prêtres catholiques romains, partie du clergé de l'église chrétienne et sont sous ce rapport soumis comme prêtres aux dispositions de la loi du 19 fructidor an 5 relatives aux prêtres séditeux*. Réouverture du théâtre de Genève<sup>4</sup> (AF III 580, plaquette 3964, pièces 12-15 et 18-19).

#### Relations extérieures.

Instructions à Bertolio; communication par le ministre de lettres, retirées par lui, d'Alquier et Sieyès<sup>5</sup>.

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 580, plaquette 3964, pièce 11. Feuille de brevet de Masséna commandant en chef de l'armée française en Helvétie.

<sup>1</sup> Voir plus loin, 19 ventôse: message du Directoire en réponse, et *tome IX*, 16 prairial: loi du 14 en créant à Montbrison et Saint-Germain-Lespinasse.

<sup>2</sup> Ce système remplace celui des tableaux décennaires d'exécution instauré par arrêté du 11 vendémiaire an VI (*tome III*).

<sup>3</sup> André Bassaget, pasteur à Lourmarin avant la Révolution, accusateur public lors de son élection en l'an VI (*Archives départementales de Vaucluse. Répertoire numérique détaillé de la série L ...* par L. Duhamel et B. Thomas, Avignon, conseil général de Vaucluse, 1991, bibliographie, page LV). Ce n'est pas ici le premier pasteur protestant déporté, puisqu'on en connaît six du canton de l'Écluse (Escaut) déportés le 14 brumaire an VII (*tome VI*) avec les prêtres catholiques de Belgique responsables des troubles de la Guerre des paysans.

<sup>4</sup> Sa fermeture le 27 nivôse (*tome VII*) a produit *l'effet salutaire que le Directoire doit en attendre, c'est à dire l'épuration de la troupe de Genève, la punition de l'histriion incivique qui s'était permis des sarcasmes contre la loi du timbre [contre l'Enregistrement] et le rejet de quelques autres qui, comme lui, abondent dans le sens de l'aristocratie genevoise*.

<sup>5</sup> Affaires non représentées au dossier. Antoine-René-Constantin Bertolio, ambassadeur en République romaine, Charles-Jean-Marie Alquier, constituant, député de Seine-et-Oise à la Convention et aux Anciens jusqu'en l'an VI, résident de France en Bavière (voir *tome V*, 27 floréal an VI, Relations extérieures, note). Emmanuel-Joseph Sieyès, ambassadeur en Prusse.

AF III 580, plaquette 3964, pièces 24-29. Nomination du commissaire près le tribunal correctionnel de Nevers, et justices de paix non pourvues aux élections, *Escaut*, Gand, sections de l'Égalité et de l'Union;- *Meuse-Inférieure*, Rœrmond;- *Seine*, Paris, division du Faubourg-Montmartre;- *Seine-et-Marne*, Voulx.

### Séance du 7 ventôse an VII [25 février 1799]

(AF\* III 14, folios 142 verso-144 recto; AF III 580, plaquettes 3965 à 3967)

#### Présidence du Directoire.

Passation de la présidence de La Revellière-Lépeaux à Barras<sup>1</sup>.

#### Message des Cinq-Cents.

[Du jour] demandant les devis et plans de la reconstruction de Landrecies<sup>2</sup> (AF III 580, plaquette 3965, pièces 30-31).

#### Décisions du Directoire.

Ordre à Bertolio sur Gay-Vernon<sup>3</sup>: faire annuler sa nomination comme secrétaire provisoire des Consuls romains et le faire sortir d'Italie en l'informant que s'il rentre en France il en sera expulsé *comme étant devenu étranger par l'acceptation qu'il a faite des fonctions qu'il occupe actuellement*, réponse de Bertolio du 24 sur papier à vignette gravée et en-tête *L'ambassadeur de la République française près la Républ<sup>e</sup> romaine* annonçant le départ de Gay-Vernon pour la Suisse et son remplacement par Bernard, fils d'un français, ex-secrétaire de Cacault, l'arrestation à la requête de Macdonald de Béranger, des frères Fieubert et de Fion, le départ de Rome le 15 de Bassal et de Championnet et l'ordre donné par Bertolio de faire arrêter le premier à Milan; lettre de protestation de Gay-Vernon au Directoire, transmettant copie d'une lettre de Championnet aux Consuls romains annonçant qu'il emmène Bassal, secrétaire des Consuls, à Naples et proposant de le remplacer provisoirement par Gay-Vernon, copies sur papier à vignette gravée et en-tête des Consuls romains légendés *Consolato della Repubblica romana, Roma, dall Palazzo consolare*, de l'arrêté nommant Gay-Vernon secrétaire provisoire, *le quali funzioni adempira aspettando l'approvazione del Direttorio esecutivo di Francia a cui si è protestato di voler aderire*, 5 nivôse, et de lettres des Consuls, notamment à la commission du Directoire pour le commerce du Levant à Ancône, annonçant à Championnet l'arrestation de l'espion napolitain Ranetti, et reprochant au commandant français à Fermo d'exiger des fonds du questeur du Tronto. Mutation de l'armée de Naples à celle d'Italie des généraux Duhesme, Lemoine et Rey<sup>4</sup>. Ordre de traduire en conseil de guerre convoqué par le général en chef des armées d'Italie et de Naples les prévenus de dilapidations de l'armée de Rome dans la République romaine et dans le territoire napolitain, arrêté à mettre à l'ordre du jour de l'armée de Naples et à publier dans les deux langues, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, note de Lagarde sur l'envoi des pièces du dossier de ce procès au général Scherer le 22 ventôse. Arrêtés sur Boyer, chef de brigade aide de camp de Duhesme à l'armée de Naples: cessation d'emploi et ordre de quitter l'Italie sous quinze jours; et Championnet<sup>5</sup>: arrestation et traduction en conseil de guerre pour avoir, par son arrêté du 18 pluviôse, empêché l'action du commissaire civil en recourant à la force, accusé de réception par le ministre de la Guerre Milet-Mureau<sup>6</sup> précisant avoir reçu le dossier de l'accusation et l'avoir envoyé aux généraux Moreau et Duhesme pour remise au conseil de guerre devant juger Championnet et à celui devant juger les dilapidateurs. Exercice des fonctions attribuées par l'article 369 de la

<sup>1</sup> C'est par cette mention que commence le procès-verbal sur le registre. Elle est immédiatement suivie par les décisions du Directoire, sauf la dernière sur les fonctions du commandant des troupes françaises en République romaine (du commissaire sur le registre) qui termine le procès-verbal. Toutes les décisions sont dites classées au bureau particulier. Barras exerça la présidence jusqu'au 6 prairial et fut remplacé le lendemain par Merlin de Douai, qui démissionna du Directoire le 30 suivant, Barras reprenant alors le sceau pour la journée jusqu'à l'élection de Sieyès le lendemain 1<sup>er</sup> messidor.

<sup>2</sup> Voir *tome III*, 29 brumaire an VI, Messages des Cinq-Cents, note.

<sup>3</sup> L'ex-député Léonard-Honoré Gay-Vernon, précédemment nommé consul à Tripoli de Syrie le 17 prairial an VI (*tome V*). Voir aussi *tome IX*, 5 messidor: message des Cinq-Cents du 3 précédent sur la réclamation de son frère le professeur à l'École polytechnique.

<sup>4</sup> Ces mesures ne sont pas connues de Six, qui écrit que Duhesme fut destitué en même temps que Championnet et pour le même motif le 16 mars 1799 / 26 ventôse et que Lemoine avait été envoyé à Paris le 11 janvier 1799 / 22 nivôse et aurait été renvoyé à l'armée d'Italie fin avril, et ne sait rien de particulier sur Rey entre la fin des combats de la prise de Naples et sa nomination au commandement de la 12<sup>e</sup> division militaire le 10 juillet 1799 / 22 messidor.

<sup>5</sup> Six connaît deux chefs de brigade futurs généraux du nom de Boyer: Henri-Jacques-Jean, adjudant général chef de brigade, selon lui employé aux armées du Rhin et d'Italie de 1798 à 1800, et Joseph, selon lui servant en Italie en 1799 et 1800; le nôtre avait été promu chef de bataillon par Championnet et confirmé par le Directoire le 29 nivôse (*tome VII*, index); il est remis en activité à l'armée des Alpes le 23 messidor (*tome IX*). L'arrêté sur Championnet n'est pas connu de l'auteur, qui ne relate que son arrestation "sur ordre de Faipoult" le 16 mars 1799.

<sup>6</sup> Dont nous avons ici la première signature en qualité de ministre.

## INVENTAIRE

constitution de la République romaine au commandant des troupes françaises dans cette république par le général en chef de l'armée de Naples lorsqu'il réside sur le territoire de cette république et à défaut par l'officier général qu'il aura désigné et sous ses ordres (AF III 580, plaquette 3965, pièces 3-21 et 25-27, minutes en partie de Merlin de Douai, copiées au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 96-98).

### Finances.

Modifications à l'arrêté du 5 fructidor an VI sur l'organisation de la Loterie nationale (AF III 580, plaquette 3965, pièces 28-29).

### Guerre.

Envoi à l'armée d'Italie du général Carra-Saint-Cyr, remis en activité, et de l'adjudant général Desplanques, remplacé à l'armée française en République batave par l'adjudant général Rostollant<sup>1</sup>. Nominations à l'avancement aux 14<sup>e</sup> dragons et 10<sup>e</sup> hussards (AF III 580, plaquette 3965, pièces 22-24).

### Intérieur.

Destitution, municipalités: Luxembourg: annulation de la cooptation d'Hovellmann, administrateur central destitué, par trois membres dont l'un a dû remplacer le commissaire municipal absent, Nay [-Bourdettes]: président royaliste<sup>2</sup> et Tournai (Jemappes) négligeant les lois sur la conscription et ayant refusé de recevoir les commissaires spéciaux envoyés dresser les listes de conscrits à ses frais. Nomination de la municipalité de Tours (AF III 580, plaquette 3965, pièces 34-41).

### Police générale.

Émigrés, radiation: Jacques d'Arbonne, négociant à Corbeil [-Essonne], et Joseph Saint-Vincent, de Blacy (Marne), inscrits en Seine-et-Marne et en Haute-Marne; Henriette d'Avy-Chavigné et sa tante Marthe, décédée en l'an IV, de Château-Gontier<sup>3</sup>; Marguerite-Françoise Baraléry veuve Gaston Deshayes, de Bouessay; Nicolas-Louis Barbé, avoué à Lassay [-les-Châteaux]; Charles-François-Gaspard Bluget, commissaire des poudres et salpêtres à Châlons-sur-Marne, inscrit par le district de Joinville pour des biens à Pancey; Jean Debosque, curé d'Espérasa déporté volontaire en Espagne, maintenu sur la liste des déportés; Pierre-Joseph Domengé-Pic de Blaye, conseiller au parlement de Bordeaux, cultivateur à Arveyres; Jeanne-Claude-Gabriel (*sic*) Écouchard veuve Jean-Baptiste Guyard, de Saint-Vit, inscrite en Haute-Saône pour des vignes à Sornay; Charles-François-Louis Frémin, capitaine de gendarmerie à Poitiers tué en 1793<sup>4</sup>, radié provisoirement par le district de Château-Gontier, à la requête de sa veuve Marie-Jeanne Doudau; Antoine-Joseph Gilles, orfèvre d'Avignon détenu à Sorgues pendant la Terreur, établi depuis à Nîmes; Pierre-René Laroque, de Serquigny, et ses filles Anne-Antoinette-Pierrette femme Chaumont, Françoise-Henriette, divorcée Chausset, et Marie-Marguerite-Flore, toutes d'Évreux; Abel-Damase Maigre-Lamotte, chevalier de Saint-Louis, de Moirans, inscrit alors qu'il s'était retiré sur ses terres d'Orpierre; Jeanne Moreul, fileuse à Saint-Sulpice (Mayenne); Benoît-Joseph Paillason et son fils Édouard et Dominique Vionnet, épiciers et marchand à Lyon, condamnés à mort par la commission révolutionnaire de la ville, recommandés par le député Vitet, les premiers inscrits en Côte-d'Or et le troisième radié provisoirement par le district de Châtillon [-sur-Chalonne]. Maintien: Mathieu Andasse, de Bruxelles, soi-disant sorti de France en 1784 suivant un certificat informe de l'agent municipal de Wasserbillig (Forêts)<sup>5</sup>, official au conseil des finances à Bruxelles parti lors de la retraite des Autrichiens, arrêté à Colmar en l'an V; André-Joseph Barthélemy, homme de loi d'Hyères, et sa femme Anne-Élisabeth Granet, soi-disant fédéralistes; René Cottureau, se disant en même temps chouan amnistiable et résidant à Saint-Ouën<sup>6</sup>; Marie-Antoinette-Henriette Debernes femme Pierre-François Pagès, négociant à Montreuil-sur-Mer, inscrite dans la Seine, arrêtée à Paris en l'an V, à déporter en Guyane; le marquis Pierre-Charles-Auguste Goujon-Gasville, de Paris, lieutenant des Cent-Suisses, usant de faux certificats de résidence à Abbeville et chez

<sup>1</sup> Arrêtés connus de *Six* pour Claude Carra-Saint-Cyr, ancien secrétaire de légation en Turquie, et le futur général Rostollant (voir *tomes IV*, 6 ventôse an VI, Relations extérieures, note, et *VII*, 17 pluviôse an VII, Guerre, note). Sur l'adjudant général Desplanques, inconnu de l'auteur et de *Quintin*, voir AF III 181, dossier 834, pièce 150, datée de ventôse an VII.

<sup>2</sup> Voir aussi *tome IX*, 19 floréal, Intérieur: ordre au ministre de mettre sous surveillance l'intéressé après sa réélection, le commissaire central exposant que l'intéressé était républicain et avait démissionné avant sa destitution, qui avait été prononcée sur dénonciation par un petit nombre d'habitants, dont un prêtre devenu juge de paix par intrigue.

<sup>3</sup> Deux rapports séparés, le second à la demande de la nièce, inscrite dans la Mayenne, sa tante l'étant en Maine-et-Loire.

<sup>4</sup> Pendant la guerre de Vendée, à la bataille du camp de la Roche-Birotaux au passage du Bourg-Saint-Vincent.

<sup>5</sup> Auj.: commune de Mertert, Grand Duché de Luxembourg. La date de 1784 à laquelle il aurait quitté la Belgique (plutôt que la France des "anciennes limites") est curieuse, puisqu'il aurait suivi la retraite du gouvernement des Pays-Bas autrichiens en Allemagne, ce qui fait penser davantage à 1794.

<sup>6</sup> Chef-lieu de canton de la Mayenne: plutôt Saint-Ouën-des-Oyes (auj.: Saint-Ouën-des-Vallons) que Saint-Ouën-des-Toits, chef-lieu de canton davantage désigné avec son qualificatif, notamment dans *l'État général des départements, districts, cantons et communes de la République française* de l'an II. Voir aussi *tome IX*, 16 prairial: sursis et autorisation de rester sous la surveillance de sa municipalité, le commissaire central attestant qu'il n'a jamais émigré, est un *chouan tranquille* et qu'il *coopère même efficacement au maintien de la paix dont jouit maintenant ce canton dans lequel il a une grande influence*.

Marie-Pierre Poix, de Saint-Martin-Boulogne<sup>1</sup>; Antoine-Gabriel Jannel, ex-commandant de place de Charlemont et Givet<sup>2</sup>, et Abraham-Jacques-Raimond Lagrange-Montmain, né en Lot-et-Garonne, officier de dragons, habitant à Pouilly-sur-Saône, usant de faux certificats de résidence respectivement à Paris et Gisors et à Villette [-lès-Arbois]; Jean-Baptiste Lamolière, de Bordeaux, émigré en Angleterre et en Hollande en 1792, propriétaire à Saint-Domingue<sup>3</sup>; Louis Lion de La Lande de Callanville, d'Honfleur, parti en Pologne comme lieutenant des Nobles cadets en 1766, se disant étranger bien que rentré en 1788, ayant prêté le serment civique et payé ses contributions avant d'émigrer en 1790, inscrit dans l'Eure; Pierre Lucas-Championnière, noble de Brains, soi-disant chouan tué à la déroute du Mans avant son inscription, usant de certificats contradictoires; Marie-Anne-Thérèse-Félix du Muy femme Louis-Marie Créqui, noble, soi-disant partie prendre les eaux à Gurnigel [-Bad] en Suisse d'après un passeport antidaté, inscrite dans la Seine; Victoire-Adélaïde Pastré veuve Mélan, de Paris, soi-disant frappée de terreur par l'assassinat de son mari, architecte, pris pour un garde suisse en passant le Pont-Neuf dans un fiacre, suivant un certificat du commissaire de police de la division du Muséum de l'an VI, n'ayant réclamé qu'à cette date et ne rapportant aucune preuve de résidence; André-Martin Plaisant du Château époux Sabine-Caroline Macquart, noble de Douai, inscrit en 1792, plusieurs fois arrêté comme suspect en 1793, usant de faux certificats; Rougemont, capitaine au régiment Perche-Infanterie, de Poitiers, ayant demandé que son absence ne soit pas considérée une émigration par lettre écrite de Vogelsang (Allemagne) en 1798; Alexandre Spetebroot, tisserand d'Hondschoote émigré en 1791, arrêté à Proven (Lys,auj.: commune de Poperinge), à expulser de France; René-Charles-François-Alexandre Thébault, du Mesnillard, usant de faux certificats de résidence à Mondeville (Calvados) et de détention à Dieppe; François-Alexandre Thollemer, noble d'Épreville [-en-Lieuvin], usant de faux certificats de résidence dans le Calvados à Beuvillers et en même temps à Villiers-le-Sec<sup>4</sup>; Achille-Michel-Alexis Trémigon, d'Avesnières (Mayenne, auj.: commune de Laval), usant de faux certificat de soumission comme chouan au général La Barolière en l'an IV. Ordre au ministre de faire un rapport le 13 sur la citoyenne Desmons veuve Delhalle, de Douai, inscrite dans le Pas-de-Calais (AF III 580, plaquettes 3965, pièce 32, 3966, pièces 42-99, et 3966, pièces 100-149).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 580, plaquette 3965, pièce 33. Nomination du commissaire municipal de Bruxelles, minute de Merlin de Douai.

**Séance du 8 ventôse an VII [26 février 1799]**

(AF\* III 14, folios 144 recto-147 recto; AF III 580, plaquettes 3968 et 3969)

**Loi.**

[Du 7] créant un tribunal correctionnel à Sarre-Union<sup>5</sup> (AF III 580, plaquettes 3965, pièces 1-2, et 3968, pièce 12).

**Finances.**

Distribution de fonds extraordinaires pour la Guerre: frais de route de Scherer, nommé commandant en chef des armées d'Italie et de Naples, et de divers commissaires du gouvernement (AF III 580, plaquette 3968, pièces 3-5).

**Guerre.**

Envoi à Scherer de l'expédition de l'arrêté du 3 le nommant commandant en chef des armées d'Italie et de Naples et le remplaçant au ministère par Milet-Mureau, et d'une lettre de satisfaction signée par La Revellière-Lépeaux, Reubell et Treilhard. Introduction de Milet-Mureau, copie de son discours<sup>6</sup> et prestation de serment. Sur rapport de Milet-Mureau, fixation de frais d'équipages pour Scherer. Refus de délibérer sur un mémoire de Pignières, ex-chef de la 5<sup>e</sup> division du ministère, sur l'administration des Invalides, mémoire dit 2<sup>e</sup> partie, daté du 6<sup>7</sup>, de l'intéressé rapportant

<sup>1</sup> Dont la maison est un refuge de prêtres réfractaires.

<sup>2</sup> Charlemont, commune de Givet. Voir aussi *tome IX*, 16 prairial: annulation de son inscription sur nouvel examen demandé par Merlin de Douai et en raison de justification de sa résidence, bien qu'il encoure la déchéance.

<sup>3</sup> Invoquant à tort des décrets de la Convention des 24 vendémiaire et 11 pluviôse an II accordant six mois après la paix à Jean Leroy et Jean-Baptiste-Claude Hooke, établis à Saint-Domingue avant la Révolution, pour justifier de leurs domiciles.

<sup>4</sup> Dans le canton de Crépon, municipalité connue pour d'autres affaires de faux certificats.

<sup>5</sup> À la suite d'un message du Directoire du 18 frimaire (*tome VII*).

<sup>6</sup> Ce discours existe aussi dans le dossier des minutes du 3, mais celui du 8 ne contient rien sur la réception de Milet-Mureau ni sa prestation de serment. Sur le registre, sa réception est séparée par les affaires de la Justice de la rédaction des lettres à Scherer, qui commence le procès-verbal. Elle est suivie immédiatement par les deux affaires suivantes de la Guerre, les dernières venant après les affaires du ministère de l'Intérieur.

<sup>7</sup> Et classé au dossier de cette date (AF III 580, plaquette 3964, pièce 10), mémoire mentionnant le refus de délibérer du Directoire le 8 par note signée par les cinq Directeurs. Pignières (ou Joseph-Justin Pignère-La Boullay), chef de la 5<sup>e</sup> division du ministère de la Guerre anarchiste destitué le 6 vendémiaire (*tome VI*).

## INVENTAIRE

des abus: vols de meubles et des légumes du jardin, admission aux Invalides avec logement et traitement de pensionné des Invalides de Martique, chef de la 5<sup>e</sup> division du ministère, non invalide, gardant son traitement de chef de division. Ordres au ministre: renvoi à l'armée de l'adjudant général Gilly vieux, devant quitter l'Ariège sous cinq jours, minute de Merlin de Douai, ordre de renouveler la troupe stationnée dans le département depuis plus d'un an, de muter le commissaire des guerres de Foix sous 24 heures et de rappeler à ses devoirs le capitaine de gendarmerie du département qui *entretient des liaisons et paraît professer des principes qui allarment les sincères amis de la Constitution*; et de faire un rapport sur l'acquiescement par un conseil de guerre de la 1<sup>ère</sup> division militaire à Saint-Omer de Tholosan, garde-magasin à Douai, et autres arrêtés dans cette ville pour vols de rations de conscrits et réquisitionnaires<sup>1</sup> (AF III 580, plaquettes 3968, pièces 14-23, et 3969, pièce 38).

### Intérieur.

Destitution des membres du bureau central de Bordeaux se laissant diriger par les employés de leurs bureaux et dont l'un d'eux, Soullignac, est à Paris depuis six mois pour intriguer contre l'administration centrale<sup>2</sup>, et destitution du commissaire près le bureau, remplacé par Lagarde, commissaire près la municipalité du Centre; et dans l'Ariège: municipalités de Massat *intra et extra muros* négligeant les lois, présidents et agents municipaux du chef-lieu de celles de Foix et de Tarascon [-sur-Ariège] et agent de Saint-Girons anarchistes, rapport du commissaire central Bordes les accusant d'être de la faction anarchiste de Bellouguet<sup>3</sup> qui se met bien avec les royalistes pour remporter les prochaines élections en requérant de l'adjudant général Gilly vieux la force armée en cas de scission (AF III 580, plaquette 3969, pièces 40-44 et 55-57).

### Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: secours aux victimes d'inondations de la Meuse et du Rhin lors de la débâcle, surtout dans les cantons de Dormagen, Kalkar, Neuss, Sittard et Xanten (Roër); confirmation de la levée du séquestre des biens d'Éléonore Linange, de Guntersblum [-über-Worms] (Mont-Tonnerre), saisis à tort comme appartenant à son mari; annulation d'un jugement du tribunal criminel de la Roër en appel du tribunal correctionnel de Krefeld sur une saisie de drap sur Bœsken, négociant d'Alpen. Paiement à Fagnon de travaux d'impression de l'an IV sur un reliquat de crédits du ministre de l'an VI<sup>4</sup>. Rapport provisoire en attente de renseignements du ministre de l'Intérieur sur l'assassinat de Jean-Gaston Brunel, notaire à Roquebrune [-sur-Argens], impliquant des ex-officiers municipaux en 1792<sup>5</sup> (AF III 580, plaquettes 3968, pièces 24-25, et 3969, pièces 28-29 et 39).

### Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la plainte de Revol<sup>6</sup> (AF III 580, plaquette 3968, pièce 13).

### Police générale.

Prêtres, déportation<sup>7</sup>. Fermeture d'une société établie à Étampes sous le nom de Comité au presbytère Saint-Basile, occupé par Hullin dit Conti, qui y vend des liqueurs et donne à jouer, *dont les membres, sous prétexte de se livrer à des amusemens frivoles, s'occupaient d'affaires politiques et se dispoient à influencer les prochaines assemblées primaires* après avoir influencé celles de l'an V et soutenu les scissionnaires de l'assemblée électorale de l'an VI<sup>8</sup> (AF III 580, plaquette 3969, pièces 31-37).

### Relations extérieures.

Communication de lettres de Berlin et Munich retirées par le ministre<sup>9</sup>. Compléments de traitements des six chefs de bureau du ministère, qui *ne peuvent, comme dans les autres ministères, partager leurs devoirs avec des employés secondaires. La rédaction des mémoires, des dépêches, des rapports, des instructions, ne sauroit être confiée qu'à eux* (AF III 580, plaquette 3968, pièces 3-5).

### Affaires non citées au procès-verbal.

<sup>1</sup> Voir plus loin, au 2 germinal.

<sup>2</sup> Arrêté annulé le 12 messidor (*tome IX*).

<sup>3</sup> Paul-Joseph Bordes, député aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI, nommé commissaire central le 21 floréal an VI, remplaçant Jean-Élisabeth Bellouguet, élu aux Cinq-Cents invalidé en l'an VI, nommé accusateur public le 12 thermidor (*tomes V et VI*).

<sup>4</sup> Affaire non représentée ici.

<sup>5</sup> Voir au 12, ordre au ministre de l'Intérieur de se concerter avec celui de la Justice pour étudier la possibilité de les juger, et *tome IX*, 12 messidor: refus de les poursuivre, le Comité de salut public ayant ordonné leur libération en l'an III et l'affaire n'ayant pas eu de suite pendant six ans.

<sup>6</sup> Voir au 4.

<sup>7</sup> Jean Audoubert, de Sainte-Croix [-Volvestre], ayant lacéré des affiches sur les fêtes décadaires et préférant *être guillotiné que de transférer le dimanche au décadi*, un prêtre de l'Orne et un de Seine-et-Oise ayant forcé un réquisitionnaire malade, marié civilement, à se marier religieusement.

<sup>8</sup> Voir *tome IX*, 4 prairial: autorisation au même de rouvrir la salle à charge de se conformer aux lois sur les sociétés et réunions de citoyens.

<sup>9</sup> Affaires non représentées ici.

AF III 580, plaquette 3969, pièces 45-54 et 58-59. Nominations administratives et judiciaires (justices de paix non pourvues sauf exception), *Eure*, Charleval;- *Haute-Garonne*, d'après des notes anonymes<sup>1</sup>, tribunaux, substitut; commissaires municipaux d'Aspet, Martres [-Tolosane]: Ribet, du Faget, administrateur du district d'Auch, Montastruc [-la-Conseillère], Rieumes, Salies [-du-Salat]: Jean-Pierre-Vital Rouède, député à la Législative, président de la municipalité, et Toulouse: Gaubert, procureur au parlement, administrateur municipal, et commissaire près le tribunal correctionnel;- *Hautes-Pyrénées*, Monléon [-Magnoac]: Lacassin, juge au tribunal du district de Castelnau-Magnoac;- *Seine*, tribunaux, commissaire: Louis-Joseph Faure, ex-accusateur public, juge au tribunal civil<sup>2</sup>.

### Séance du 9 ventôse an VII [27 février 1799]

(AF\* III 14, folios 147 recto-150 verso; AF III 581, plaquettes 3970 à 3973<sup>3</sup>)

#### Lois.

[Du 8] fixant les traitements des juges de paix et des tribunaux civils et criminels en l'an VII<sup>4</sup>, sur: un emprunt par la commune des Martres-de-Veyre pour réparer la fontaine; la réunion sous le nom de Vensat des hameaux de la Chapelle-d'Andelot, Saint-Jean-de-Vensat et Saint-Julien-de-Vensat; et la vente de biens communaux de Langeac pour payer la réparation de la maison commune<sup>5</sup> (AF III 580, plaquette 3968, pièces 6-11; AF III 581, plaquette 3970, pièce 9).

#### Message des Cinq-Cents.

[Du 8] sur une adresse de la municipalité de Saint-Georges-du-Vivier demandant si les portes charretières et les barrières paient double contribution sur les portes et fenêtres (AF III 580, plaquette 3969, pièces 26-27).

#### Messages aux Cinq-Cents.

Sur les transferts: de la section de Saint-Jacques de la commune de la Chapelle [-devant-Bruyères] à celle de Vienville; de la commune de Dournazac du canton d'Oradour-sur-Vayres à celui de Chalus, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 13 ventôse; et du hameau du Petit-Vanves de la commune de Vanves, canton d'Issy [-les-Moulineaux], à celle de Montrouge, canton de Châtillon [-sous-Bagneux]<sup>6</sup>; des réunions de communes du canton de Lamastre: Cluac et Mounens à Saint-Basile, Désaignes en partie à Saint-Prix, le reste prenant le nom de Valdienne, Grozon à Saint-Barthélemy-le-Pin, Macheville et le Retourtour à Lamastre, Monteil au Crestet et en partie à Empurany, et Solignac à Gilhoc<sup>7</sup>; l'achat: d'un jardin par la commune de Saint-Laurent [-le-Minier] pour en faire une place publique, du

<sup>1</sup> Qui ne précisent pas les raisons des changements à opérer, probablement pour écarter des anarchistes avant les élections, ce que prouvent des arrêtés du 28 thermidor (*tome IX*) destituant les commissaires ici nommés à Aspet, Martres [-Tolosane] et Rieumes en les remplaçant par ceux ici destitués.

<sup>2</sup> Futur élu aux Cinq-Cents.

<sup>3</sup> Plaquette contenait une mention néant pour le 10 ventôse, où le Directoire ne siégea pas bien que cela ne soit pas mentionné au procès-verbal du 9 comme de coutume. La plaquette 3970 comprend, pièces 29-39, des ampliations datées du 7 ventôse d'arrêtés du 27 pluviôse confirmant des nominations de sous-officiers, notamment anciens des Chasseurs de la Côte-d'Or.

<sup>4</sup> Deux lois.

<sup>5</sup> Ces trois dernières lois font suite à des messages du Directoire des 19 nivôse (*tome VII*), 17 fructidor an VI (*tome VI*) et 9 frimaire (*tome VII*).

<sup>6</sup> Le Petit-Vanves, éloigné de quatre kilomètres de Vanves mais simplement séparé de Montrouge par une route, rattaché à cette commune par loi du 27 juin 1799 / 9 messidor an VII (*tome IX*, séance du 11 suivant). Ce transfert est exposé avec des extraits de documents de F<sup>2</sup> I 552 et F<sup>2</sup> Seine 1 dans la monographie communale de Vanves: *Département de la Seine... État des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle publié sous les auspices du conseil général*. Vanves, Montévrain, imprimerie typographique de l'école d'Alembert, 1901, pages 20-24, qui publie un premier message du Directoire du 3 prairial an IV sur la question d'après AF III 104, dossier 465 (message cité par *Debidour*, tome II, page 442) et non celui-ci mais le rapport du ministre de l'Intérieur du 29 pluviôse lui ayant servi de base d'après l'article de F<sup>2</sup> I cité plus haut.

<sup>7</sup> Voir *tome X*, 24 thermidor: loi du 22 précédent reprenant ces dispositions, sauf en ce qui concerne la commune de Désaignes, qui a gardé son nom jusqu'à ce jour, et rattachant la commune de Cluac et Mounens à celle de Saint-Basile, celle de Grozon et partie de celle de Macheville à celle de Saint-Barthélemy-le-Pin, celles de Macheville, sauf la partie enclavée dans le territoire de Saint-Barthélemy-le-Pin, et du Retourtour à celle de Lamastre, celle de Monteil, sauf une partie rattachée à Empurany, et la partie de celle d'Empurany sur la rive droite du Doux à celle du Crestet, celle de Solignac à celle de Gilhoc, la partie du territoire de Monteil sur la rive gauche du Doux à celle d'Empurany, qui aura le Doux pour limite avec celle du Crestet, et le sud du territoire de celle de Désaignes jusqu'au ruisseau de Mazoyer à celle de Saint-Prix, qui aura ses limites avec Désaignes par ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière de Sumène et les autres limites par les sommets du mont de la Suche de Longe-Faye et du mont des Emballais, et en fixant la crête de la montagne de Montourat pour limite entre les

## INVENTAIRE

presbytère de Gérardmer à des particuliers l'ayant acquis à cette fin en l'an IV pour servir de maison commune et de l'église Saint-Michel de Chaumont (Haute-Marne) pour servir de halle<sup>1</sup>; la vente par la commission administrative du bureau de bienfaisance de Caylus des bâtiments dits les Casernes basses et l'hôpital, en partie inhabitables; proposant d'annuler définitivement la loi du 19 vendémiaire an IV plaçant l'administration centrale des Basses-Pyrénées à Oloron [-Sainte-Marie], plus centrale, mais moins peuplée, plus difficile d'accès et plus près des frontières que Pau<sup>2</sup>; sur la vente de bois communaux de Festes-et-Saint-André pour payer les frais d'un procès contre le seigneur et des dettes au citoyen Anduze; les inscriptions indéfinies sur les comptables publics et sur les biens servant à leur cautionnement, en interprétation de la loi du 11 brumaire sur le code des Hypothèques (AF III 581, plaquettes 3970, pièces 1-4, 3971, pièces 72-74, 81-85 et 109-123); et sur le nombre d'ateliers et hôtels des monnaies à conserver ou créer, la loi du 22 vendémiaire an IV ayant créé les monnaies de Bayonne, Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Strasbourg, celle de Marseille ayant été créée ensuite, et le traité de réunion avec Genève prévoyant la création d'une dixième monnaie dans cette ville, le Directoire propose d'en avoir onze en supprimant celle de Lyon à cause de la création de celle de Genève, en transférant celle de Lille à Bruxelles et en rétablissant celles de Limoges et Toulouse, de créer un poste de commissaire du Directoire près l'administration des monnaies, de réduire le nombre de fonctionnaires et certains traitements et de faire cumuler les fonctions de contrôleur des monnaies et de caissier sauf à Paris, qui aurait un commissaire, un directeur de fabrication, un caissier et si nécessaire un adjoint chargé du contrôle, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 580, plaquette 3962, pièces 4-5, classé au dossier du 5).

### Finances.

Paiement au 1<sup>er</sup> germinal des débits des adjudicataires de l'étang de Lindre (Meurthe) évincés par l'arrêté du 25 brumaire an VI<sup>3</sup>. Réserve des bouquets dits de Louveciennes et de Marly [-le-Roi] au titre de ceux réservés dans la soumission du parc de Marly à David Coste<sup>4</sup>. Indemnités à Patriau et Laigre, directeur de la poste au chevaux de Tours et postillon à ce relais, le premier pour ses pertes et le second pour son dévouement dans l'incendie du relais le 13 frimaire, où il a sauvé quarante chevaux. Poste aux lettres: création d'un bureau à Chavanges vu l'important commerce de chanvre, grains et laine; transformation de celui du Vert-Galand<sup>5</sup> sur la route de Rouen à Amiens, où il n'existe qu'une seule maison, en bureau de distribution; destitution du contrôleur de celles de Cahors et du directeur de celles de Narbonne, minute de Merlin de Douai, extrait du registre des dénonciations, dépositions et interrogatoires du comité de surveillance révolutionnaire de Narbonne du 18 floréal an II contre Cantalause, directeur royaliste, réintégré pendant la réaction thermidorienne. Approbation de traités avec la compagnie Bayard, Jean-François Martigny et Sourdeau pour avances de fonds et retrait de descriptions bataves (AF III 581, plaquette 3971, pièces 45-71).

### Guerre.

Nomination de deux sous-lieutenants *dans les huit compagnies qui s'organisent à Rochefort*<sup>6</sup> (AF III 581, plaquette 3970, pièces 40-43).

### Intérieur.

Destitution<sup>7</sup>: administrateurs centraux de la Haute-Saône ne s'étant *pas tenus assez éloignés des excès d'une exagération qui exaspère ou intimide les citoyens*; municipalités: les Aubiers, président ex-chef de comité de chouans et refusant de prêter serment, Champagne [-en-Valromey]: président anarchiste, Charliou: membres fanatiques, Coigny (Aisne): agents municipaux du chef-lieu et de Bézu [-Saint-Germain] fanatiques, Framecourt négligeant les mesures contre les prêtres réfractaires et sur les conscrits et réquisitionnaires, minute de Merlin de Douai, et destitution du commissaire municipal, la Haye-du-Puits: membres négligents, Ninove, Renaix et Zottegem (Escaut): membres ne s'étant pas opposés aux brigands<sup>8</sup>, Noaillan: agent du chef-lieu refusant de remettre à la municipalité les registres d'état civil des années écoulées, Salies [-de-Béarn]: membres anarchistes, dont Coustallé, noble, chevalier de La Roque avant la Révolution, Tourville [-la-Campagne]: agents de Saint-Martin-la-Corneille (auj.: commune de la Saussaye) et Saint-Meslin-du-Bosc l'un ayant assisté au culte non déclaré le dimanche 1<sup>er</sup> pluviôse et l'autre l'ayant fait célébrer dans un édifice

---

communes du Crestet et de Gilhoc. Les hameaux de Cluac et de Mounens formaient jusqu'alors une commune, appelée ici Mounens-Cluac. La Sumène est un affluent du Doux, lui-même affluent du Rhône.

<sup>1</sup> Voir *tome VII*, 2 frimaire message des Cinq-Cents, note.

<sup>2</sup> *Idem* du 13 nivôse (*tome VII*, séance du lendemain).

<sup>3</sup> Sur ces neuf étangs de pêche, voir *tome II*, 21 thermidor an V, Finances, note.

<sup>4</sup> Arrêté pris en interprétation de celui du 17 vendémiaire (*tome VI*), voir *tome IV*, 23 pluviôse an VI, message des Cinq-Cents, note.

<sup>5</sup> Seine-Maritime, commune de Quincampoix.

<sup>6</sup> Sans autre précision sur ces compagnies. Il ne peut pas s'agir de la 5<sup>e</sup> demi-brigade d'artillerie de marine qui y était postée.

<sup>7</sup> La destitution de l'administration centrale de la Haute-Saône et celle de la municipalité de Framecourt sont énumérées à part des autres, qui sont dites sur renseignements fournis par le ministre.

<sup>8</sup> Pendant la Guerre des paysans. Le Directoire destitue des agents et adjoints municipaux des communes du canton de Ninove et remplace les membres de la municipalité de Renaix, dont l'un a même *donné sa démission entre les mains des brigands*, tout en en conservant un autre, ainsi que deux de celle de Zottegem: l'agent de Michelbeke et l'adjoint de Velzeke, promu agent. Ces deux communes sont de nos jours rattachées respectivement à celles de Brakel et de Zottegem.

non réservé à cet effet; agents: Chabottes incapable, la Chapelle-Vieille-Forêt (auj.: Flogny-la-Chapelle) non résidant et non signataire du procès-verbal de prestation de serment de la fête du 2 pluviôse, Courthiézy violant le décadi, Lucéram assistant en écharpe à un office convoqué à son de cloche sur son ordre, Marvejols après l'évasion du prêtre réfractaire Proulhac en plein jour de la maison d'arrêt avec un déguisement<sup>1</sup>, Robecq<sup>2</sup>, Saint-Cannat après un rassemblement contre les préposés du droit de passe, Saint-Victor-de-Buthon refusant d'exécuter les lois sur les conscrits et réquisitionnaires, Seurre anarchiste et Vilhonneur ayant fait *une observation injurieuse* sur une contrainte contre le percepteur des contributions pour violation de caisse; adjoint de Voué pour refus de serment le 2 pluviôse; agents et adjoints: Cubry [-lès-Soing]<sup>3</sup> troublant l'enlèvement des pavés d'une chapelle par son acquéreur, Doizieux négligeant les lois sur la conscription, et Velleron inactifs lors de troubles par des malveillants contre la coupe des blés en prairial an VI et de l'assassinat commis sur la personne de J.-P. André<sup>4</sup>. Destitution et jugement des agents d'Aressy et Artigueloutan l'un recélant ses deux fils réquisitionnaires et l'autre n'appliquant pas les lois sur la réquisition. Rapports classés: sur le refus de deux des trois administrateurs centraux de la Haute-Garonne nommés le 13 pluviôse<sup>5</sup>, lettre du commissaire central Dast se défendant de négligence contre les troubles anarchistes et statistique du tribunal correctionnel de Toulouse du 1<sup>er</sup> floréal an VI au 24 pluviôse an VII; et contre l'accusation d'anarchie faite à la municipalité de Cæn, lettre du commissaire central Lévêque<sup>6</sup> et délibération de l'administration centrale en ce sens. Secours à Monsigny<sup>7</sup>, l'un des fondateurs de l'Opéra-Comique, septuagénaire chargé de sa femme, d'un enfant, de sa belle-mère et d'une sœur *qu'il n'a pu faire subsister jusqu'à présent que du produit de la vente de ses effets*. Nominations: membre du jury d'instruction de Genève; inspecteur du droit de passe de l'Oise; octroi de Paris<sup>8</sup>. Remplacement de Berthelmy, Moitte et Thouin, membres de la commission des objets d'art et de sciences d'Italie refusant, par Lebreton et Roland, de l'Institut, et Mouricault, artiste, au lieu des candidats du ministre Gibelin, Giraud, sculpteur, et Cuvier jeune, rapport faisant l'historique depuis la première commission et proposant aussi de nommer comme bibliographe antiquaire les membres de l'Institut Leblond ou Mongez, ou Dupuis, auteur de *l'Origine des cultes*, et comme agent du Directoire près la commission le général Pommereul, ayant séjourné plus de dix ans à Naples<sup>9</sup>. Attribution au ministre de la réception des soumissions pour les hospices de Paris<sup>10</sup>. Souscription du Directoire à sept exemplaires du *Voyage dans les départements de la France*, ouvrage avec cartes et gravures dont Brion fils, dessinateur, est propriétaire éditeur, entreprise ayant atteint soixante-dix livraisons<sup>11</sup> (AF III 581, plaquettes 3972, pièces 75-80, 96-108 et 124-130, et 3973, pièces 131-222).

### Marine et Colonies.

Promotions de Vattier lieutenant de vaisseau<sup>12</sup> et de Dominique Labrouche, commis principal, sous-commissaire à Boulogne-sur-Mer. Maintien de l'hospice de la marine de Cherbourg supprimé par l'arrêté du 19 pluviôse an VI<sup>13</sup>, l'hospice civil ne pouvant recevoir les blessés. Réintégration de Beauvais, Bleschamp, Mahondeau et Perneti, agents

<sup>1</sup> Évasion pour laquelle le commissaire municipal avait été destitué le 12 brumaire (*tome VI*), le prêtre y étant nommé Proulhac.

<sup>2</sup> Voir *tome VII*, 2 frimaire, Intérieur, note.

<sup>3</sup> Haute-Saône, auj.: Soing-Cubry-Charentenay.

<sup>4</sup> On n'a pas d'autres précisions.

<sup>5</sup> Voir *tome VII*, Intérieur, à la date indiquée ici. Guillaume Dast, futur élu aux Anciens.

<sup>6</sup> Pierre-Jean Lévêque, qui avait refusé son élection aux Cinq-Cents en l'an VI, et non son homonyme Alexandre-François-Narcisse, commissaire central des Deux-Nèthes, élu invalidé aux Anciens en l'an VII.

<sup>7</sup> Le compositeur Pierre-Alexandre de Monsigny.

<sup>8</sup> Un rédacteur à la régie centrale, retenu à l'index, et dix-neuf places vacantes par démission, avec tableau des candidats avec états de service et mention des recommandations (éléments non indexés).

<sup>9</sup> Voir *tome VII*, 19 pluviôse, Intérieur, arrêté nommant les membres de la seconde commission des objets d'art et de sciences d'Italie, note. Les personnages cités ici pour la première fois sont Georges-Frédéric Cuvier, frère cadet du naturaliste Jean-Léopold-Nicolas-Frédéric, dit *Georges* Cuvier, le sculpteur Jean-Baptiste Giraud, Charles-François Dupuis, député de Seine-et-Oise à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, qui avait fait hommage à la Convention en l'an III de son ouvrage *L'Origine de tous les cultes ou Religion universelle*; l'artiste Mouricault est sans doute le peintre dont *Thieme et Becker* ne donne pas les prénoms mais que les auteurs disent élève de l'Académie en 1768 et exposant au Salon de l'an III.

<sup>10</sup> Que l'arrêté du 19 frimaire (*tome VII*) réservait au Directoire.

<sup>11</sup> *Le Voyage dans les départements de la France, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes* par Joseph Lavallée et Jean-Baptiste Breton (dit Breton de La Martinière) pour la partie du texte, Louis Brion (dit Brion de La Tour) pour la partie du dessin et son père autre Louis Brion pour la partie géographique, en 102 fascicules parus entre 1792 et 1802 (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*). Breton, inventeur d'un télégraphe dans les années 1780, sténographe des débats de l'Assemblée dans la *Feuille du Soir* au début de la Révolution, se trouva sous l'Empire une nouvelle spécialité dans la publication des comptes-rendus de grands procès, faute de débats parlementaires, puis fut l'un des fondateurs de la *Gazette des tribunaux* (*Roman d'Amat*).

<sup>12</sup> Antoine-Melchior Vattier, futur contre-amiral pour retraite, mesure connue de *Quintin, Marine*, né en 1776, servant sur la frégate *la Justice* à Aboukir et ayant réussi à s'échapper pour rallier Malte; les auteurs disent qu'il fut alors maintenu au commandement d'une division de bâtiments légers à Livourne.

## INVENTAIRE

à Cherbourg suspendus le 15 frimaire an VI<sup>1</sup>. Signature de brevets des militaires cités le 5 pluviôse après le combat de la corvette *la Bayonnaise*<sup>2</sup>. Remise du prix de la vente du navire américain *le Richery* par le consul français à la Corogne à deux marins du port de Toulon l'ayant conduit à Ribadeo (AF III 581, plaquette 3970, pièces 14-27).

### Police générale.

Prohibition du journal *le Courrier de la Gironde* de Bordeaux, n° 449 du 2 ventôse an VII, pages 1797-1800 joint, imprimerie de Latapy<sup>3</sup> écrivant qu'en Haute-Garonne on regrette la destitution de trois administrateurs centraux (AF III 581, plaquette 3970, pièces 10-13).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 581, plaquette 3970, pièce 44. Instructions secrètes à Scherer, *général en chef de toutes les troupes françaises au-delà des Alpes*, signées des cinq Directeurs: en cas de reprise des hostilités en Italie, prendre Livourne et la Toscane, en y saisissant les marchandises britanniques et barbaresques; emprisonner le Grand Duc s'il résiste, sinon l'autoriser à se retirer en Autriche s'il promet d'y rester; ordonner que le roi de Sardaigne se retire dans cette île et faire conduire le Pape à Briançon; administrer la Toscane provisoirement comme le Piémont, Reinhard faisant fonction de commissaire du gouvernement français<sup>4</sup> avec instructions identiques à celles données à Abrial et Sénovent pour les états napolitains et le Piémont (ajout de Merlin de Douai); si le Grand Duc évoque des projets de paix avec l'Autriche, lui répondre que la France veut que les ex-états vénitiens soient évacués et s'engage à remettre en compensation à l'Empereur tous les territoires qu'elle conquerra sur la Turquie en Europe; en entrant dans les ex-états vénitiens, y proclamer la liberté<sup>5</sup> de ce peuple et l'organiser provisoirement comme la Toscane en y nommant un commissaire du gouvernement provisoire, en y levant des hommes, des deniers et des denrées, *sans fouler ce peuple rendu à sa liberté*; en entrant dans le Tyrol, les généraux en chef des armées d'Helvétie et d'Italie *tempéreront par une conduite modérée et un traitement doux envers le peuple du Tyrol les mesures que le droit de la guerre aura nécessitées pour s'emparer de ce pays*, l'installation d'un gouvernement provisoire regardant d'abord le général en chef de l'armée d'Helvétie.

### Séance du 11 ventôse an VII [1<sup>er</sup> mars 1799]

(AF\* III 14, folios 151 recto-152 recto; AF III 581, plaquettes 3974 et 3975)

*Les premiers instants de la séance sont consacrés à l'examen préparatoire de différentes affaires.*

### Lois.

[Du 9] fixant les traitements des commissaires près les tribunaux en l'an VII; sur: les droits d'hypothèque; et le transfert de la commune du Pinet (Aveyron, aujourd'hui: commune de Viala-du-Tarn) du canton de Broquiès à celui de Viala<sup>6</sup> (AF III 581, plaquettes 3970, pièces 5-8, et 3974, pièce 1).

### Message aux Cinq-Cents.

Sur l'emploi comme jardin botanique de l'école centrale des Landes à Saint-Sever de celui donné par le nommé Basquiât en l'an II sous condition de servir à l'agriculture<sup>7</sup> (AF III 581, plaquette 3974, pièces 29-31).

### Finances.

Approbation de décisions du ministre<sup>8</sup>: confirmant les soumissions partielles par Barrier, Chataignier, Huguet et Villaret de bâtiments et terres provenant de l'émigré Villars des Roches<sup>9</sup> à Saint-Germain [-de-Confolens] et rejetant la soumission globale postérieure par Marchand-Duchaume; la vente de terres de la fabrique de Vanves par Coignet en

<sup>13</sup> Cet arrêté (*tome IV*, à cette date) est en réalité le règlement des hôpitaux de la marine, nommément à Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, sans mention de la suppression d'autres établissements.

<sup>1</sup> Voir *tome III*, 15 frimaire an VI, Marine et Colonies, note.

<sup>2</sup> Voir *tome VII*, 5 nivôse, Marine et Colonies, note.

<sup>3</sup> Journal inconnu de *Martin et Walter*, du *Catalogue collectif des périodiques français du XVII<sup>e</sup> siècle à 1939* comme des *Journaux et Gazettes français et étrangers de la Révolution à la Commune conservés aux Archives nationales. AD XX<sup>A</sup> et AD XX<sup>B</sup>*, Catalogue par D. Habib, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998. Latapy, commissaire près la 2<sup>e</sup> municipalité de Bordeaux anarchiste destitué le 17 germinal an VI, imprimeur de ce journal prohibé le 14 messidor puis bénéficiant d'un arrêté de levée de scellés le 16 fructidor (*tomes V et VI*).

<sup>4</sup> On n'a pas d'arrêté du Directoire le nommant dans ces fonctions. Voir aussi *tome IX*, 27 messidor: rapport du ministre de la Justice sur les opérations du commissaire Reinhard en Toscane jusqu'au début du mois de messidor (la révolte de la région d'Arezzo commença le 17 floréal / 6 mai et les insurgés entrèrent à Florence le 19 messidor / 7 juillet).

<sup>5</sup> Mot rayé: *l'indépendance*.

<sup>6</sup> À la suite d'un message du Directoire du 17 fructidor an V (*tome II*) que ne rappelle pas le texte de la loi.

<sup>7</sup> À rapprocher d'un message du Directoire du 27 prairial an VI (*tome V*) proposant d'installer l'école centrale aux Jacobins de la ville.

<sup>8</sup> Le procès-verbal note que le ministre les présente au Directoire mais n'indique pas les décisions de celui-ci.

l'an III, reconnu non déchu pour paiement hors des délais de la loi du 24 floréal an III, non publiée dans sa commune, et annulation de leur vente postérieure au nommé Leclair en l'an IV; et celle du presbytère d'Urcuray, section de la commune d'Hasparren, au nommé Harriet, et rejet de la réclamation d'Hardy, l'ayant ensuite soumissionné comme presbytère d'Hasparren, section de la commune d'Urcuray; et surséant à la vente des bâtiments et ustensiles de la manufacture de tabac de Tonneins, occupée par bail de 1791 par Le Nourry, Laville et compagnie, à Artaut-Laporte et compagnie<sup>1</sup> (AF III 581, plaquette 3974, pièces 18-27).

#### **Guerre.**

Confirmation de promotions dans l'artillerie<sup>2</sup>. Envoi au ministre du compte de gestion non joint de son prédécesseur Scherer pour faire un rapport sur la gestion et renvoi à celui des Finances pour la partie comptable (AF III 581, plaquette 3974, pièces 14-17).

#### **Intérieur.**

Destitutions d'anarchistes du Gers sur proposition du député Desmolin: remplacement de l'administrateur central Larrey, destitué le 13 pluviôse, par Alexandre Liesta, du canton de Montesquiou, nommé de nouveau; destitution du président de la municipalité d'Auch, des membres de celle de Mirande ayant coopté Bousquet, président destitué<sup>3</sup>, comme adjoint municipal de Moncassin, et des commissaires municipaux d'Estang, Gimont, Mauvezin, Monferran [-Savès] et Puycasquier, lettres de Desmolin, dont l'une transmettant un courrier de Dasse, commissaire municipal de Mirande, et n° 51 du journal *l'Éveil des républicains amis de la constitution de l'an III et des acquéreurs des domaines nationaux dans le département du Gers*, du 26 pluviôse an VII, Auch, signé Pourquoiès-Armagnac, 4 pages (AF III 581, plaquette 3975, pièces 45-64).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 581, plaquette 3974, pièces 1-2. Ordre à Rivaud de faire rappeler à son poste à Gênes l'ambassadeur cisalpin en République ligurienne, ex-moine, qui séjourne dans le Piémont<sup>4</sup>, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 99; lettre du ministre de la Marine et des Colonies du 10 proposant à Lagarde d'envoyer les dépêches du Directoire pour les autorités françaises en Italie par le courrier extraordinaire qu'il enverra à Ancône pour donner les ordres pour le départ du vaisseau *le Généreux* pour le ravitaillement de la garnison de Corfou, apostille de Lagarde le chargeant de la lettre pour Rivaud.

AF III 581, plaquette 3975, pièces 32-44 et 65-68. Autres nominations de commissaires municipaux, *Allier*, lettre du commissaire central<sup>5</sup> à Merlin de Douai, Chantelle: René-Germain Petit, ex-agent municipal, procureur-syndic du district de Gannat; Châtel-de-Neuvre: destitution d'un participant d'une réunion clandestine ayant décidé l'exemption provisoire d'un conscrit; Nérès [-les-Bains]: destitution de Rouillaud, anarchiste en l'an VI, actuellement favorable à l'émigrée Bartillat<sup>6</sup>; Saint-Désiré: destitution de Tabouet, laissant les réquisitionnaires du Cher se réfugier dans le canton et ne faisant pas enlever les croix; Varennes [-sur-Allier]<sup>7</sup>; Yzeure;- *Nord*, Lewarde;- *Pas-de-Calais*, Oisy [-le-Verger].

### **Séance du 12 ventôse an VII [ 2 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 152 recto-154 recto; AF III 581, plaquettes 3976 à 3978)

<sup>9</sup> Sans doute Jean-Laurent Villard des Roches et ses fils Benoît-Laurent et Claude-François, émigrés de la Vienne présumés décédés (Arch. nat. F<sup>7</sup> 6115), seuls de ce nom connus du fichier des émigrés.

<sup>1</sup> Peut-être une compagnie en rapport avec le député Artaud-Blanval et l'ex-député Laporte, membre de la compagnie Castelleyn, Flachat et Laporte, coupable de détournements à l'armée d'Italie en l'an V (voir *tome I*, 18 pluviôse an V, Guerre, note et, plus haut, 22 pluviôse, ordre de faire rejoindre l'arme au réquisitionnaire Laporte, logé chez le député Artaud-Blanval). Sur la manufacture elle-même, voir *tomes IX et X*, 8 messidor et 3<sup>e</sup> complémentaire: confirmation de la vente de la manufacture à Artaut-Laporte et compagnie et décision de vendre le mobilier, et sursis pour le mobilier jusqu'à résiliation du bail.

<sup>2</sup> Dont promotion des chefs de brigade Guériot de Saint-Martin et Sérour généraux de brigade, en double emploi avec des arrêtés du 17 pluviôse (*tome VII*). D'autres promotions semblent corriger des arrêtés du 21 pluviôse.

<sup>3</sup> Le conventionnel François Bousquet, destitué le 13 nivôse (*tome VII*).

<sup>4</sup> Le seul ambassadeur cisalpin à Gênes connu du *Repertorium der diplomatischen Vertreter* est un certain Gaetano Porro, nommé en décembre 1797 et mentionné en mars 1798. François Rivaud, conventionnel de la Haute-Vienne, député de la Seine aux Cinq-Cents, ambassadeur en République cisalpine.

<sup>5</sup> Le conventionnel Joseph Beauchamp.

<sup>6</sup> Jeanne-Marguerite Maistre, femme Jehannot-Bartillat, émigrée maintenue le 27 nivôse (*tome VII*) malgré l'avis favorable de la députation du département.

<sup>7</sup> Le commissaire destitué, Camus, était impliqué dans l'affaire de l'assemblée primaire de l'an VI (voir *tome V*, 12 germinal an VI, Police générale, note).

**Message aux Cinq-Cents.**

Sur la création d'un tribunal correctionnel à Salins [-les-Bains]<sup>1</sup> (AF III 581, plaquette 3977, pièces 41-43).

**Décisions du Directoire.**

Signature de certificats de résidence des Directeurs Merlin de Douai et Treillard, du secrétaire général Lagarde et du ministre des Finances Ramel (AF III 581, plaquette 3977, pièces 37 et 44-47).

**Guerre.**

*Le Directoire ayant pris séance s'occupe de la direction des forces militaires*: nomination de Jourdan général en chef des armées du Danube, d'Helvétie et d'observation, ces deux dernières commandées sous ses ordres par Masséna et Bernadotte<sup>2</sup>; minute de lettre, sans doute du ministre, approuvée par le Directoire le 12, à Masséna en réponse à un courrier non joint où il annonçait manquer de forces pour envoyer un détachement vers Schaffhouse pour seconder le mouvement de l'armée de Mayence et devoir occuper Feldkirch et sans doute Bregenz pour assurer ses arrières lors de son mouvement pour occuper les Grisons, l'invitant à s'en remettre aux ordres de Jourdan et à neutraliser ces deux villes sans les occuper pour ne pas entamer ouvertement les hostilités contre l'Autriche (AF III 581, plaquettes 3976, pièces 19-20, et 3977, pièces 21-27).

**Intérieur.**

Destitution d'anarchistes: cessation de fonctions des administrateurs municipaux de Chinon *intra muros* destitués le 24 pluviôse, s'étant maintenus d'eux-mêmes après le refus de leurs remplaçants, nomination de Péan commissaire municipal, remplaçant Plancher aîné, *lieutenant spécial des anarchistes*, avec ordre d'obtenir l'entrée en fonction des administrateurs nommés par le Directoire et à défaut de déclarer la commune en état de siège; annulation de la nomination du secrétaire de la municipalité; destitution du président et du commissaire *extra muros*; fermeture du cercle constitutionnel<sup>3</sup>, arrêté à exécuter *sur l'ampliation qui en sera adressée directement au commissaire* municipal, notes de La Revellière-Lépeaux. *Idem* en Corrèze: destitution des présidents des municipalités d'Allasac et Chamboulive; ordre au ministre *d'adresser une lettre sévère* aux commissaires municipaux d'Ayen, Beaulieu [-sur-Dordogne], Bort [-les-Orgues], Bugeat, Clergoux, Corrèze, Curemonte, Lapleau, Mercœur, la Roche [-Canillac], Saint-Angel et Saint-Chamant *pour les engager à mettre plus d'activité dans leurs fonctions et surtout à surveiller et comprimer avec la même impartialité les hommes qui, dans leurs cantons, manifestent des inclinations et des habitudes en faveur de la superstition et du royalisme et les insensés qui tournent encore des regards vers le régime de 1793*; destitution et remplacement de ceux d'Argentat, remplacé par Contrastin, notaire à Vorette, commune de Monceaux [-sur-Dordogne], Eygurande, Meyssac, remplacé par Mathuré fils, de Saillac, secrétaire du district de Brive [-la-Gaillarde], et Seilhac. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur la reconstruction de Landrecies et les foires à créer dans la Loire<sup>4</sup> (AF III 581, plaquettes 3977, pièces 28-29 et 32-33, et 3978, pièces 51-63, 106-115 et 119-121).

**Justice.**

Nomination d'un administrateur central de la Roër. Renvoi devant l'administration d'une plainte de particuliers de Landser contre la veuve de Michel Grimenacker en restitution de fusils saisis par lui sur ces suspects sur ordre du chef de la légion sundgovienne en septembre 1792 (AF III 581, plaquettes 3976, pièces 1-3, et 3978, pièces 147-148).

**Police générale.**

Destitution de l'agent municipal de Voisey et déportation du prêtre Fort, installé au presbytère après expulsion de l'instituteur<sup>5</sup>. Destitution et jugement du président et d'autres membres de la municipalité de Sollières [-Sardières], du secrétaire et du commissaire municipal pour faux certificat de résidence aux émigrés rentrés Barnabé Rostaing, engagé dans l'armée sarde en 1793, et sa femme Justine Filliol. Inscription sur la liste des émigrés de l'Hérault de Jacques Bausset de Roquefort, détenu au Temple, né à Pondichéry, frère de l'évêque d'Alès<sup>6</sup> et d'un garde du corps du Roi exécuté, propriétaire de la terre de Sauvian, mari de la citoyenne Jarente, de Béziers, auteur de faux billets à ordre avec la complicité de Coupery et Niquet, notaire et traiteur à Paris, le ministre ayant vérifié qu'il ne s'agit pas de

<sup>1</sup> Sur le registre: *d'un tribunal de commerce à Salins, département du Doubs*. Message répondant à celui des Cinq-Cents du 18 germinal an VI (tome V, séance du lendemain).

<sup>2</sup> Ce qui annule sans le dire les nominations de Schauenburg à l'armée d'observation et de Bernadotte commandant l'armée d'Italie le 22 pluviôse.

<sup>3</sup> Cet arrêté, que nous analysons ici par commodité, relève en réalité du ministre de la Police générale.

<sup>4</sup> Voir respectivement au 7 et au 6.

<sup>5</sup> Voir aussi au 3 (Intérieur).

<sup>6</sup> Louis-François de Bausset ou de Bausset-Roquefort, évêque d'Alès, également né à Pondichéry (*Roman d'Amat* qui ne cite ni le nôtre ni leur frère), d'une famille originaire d'Aubagne implantée de longue date en Languedoc. Louis Coupery, titulaire de l'étude XIV de 1781 à l'an XII (*État des inventaires*, tome IV, Fonds divers, index des notaires du minutier central).

Jacques Bausset, émigré d'Aubagne, et séquestre de ses biens jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué à son égard (AF III 581, plaquettes 3977, pièces 34-40, et 3978, pièces 126-134).

**Affaires non citées au procès-verbal<sup>1</sup>.**

AF III 581, plaquette 3978, pièces 48-50, 64-105, 122-125, 135-145 et 149-164. Nominations administratives et judiciaires: - commissaires municipaux, Calvados à Yonne, *Calvados*, Saint-Sylvain: remplacement d'un absent depuis cinq mois;- *Côte-d'Or*, Seurre: Jean-Baptiste Oudry, instituteur;- *Côtes-du-Nord*, Trémoré: remplacement d'un apathique qui *autorise dans ce canton le séjour des brigands dont plusieurs communes sont infestées*;- *Doubs*<sup>2</sup>, Beure: Hannier fils, employé de l'administration centrale; Bonnay: Zedel, officier de santé; Frasné; Maïche: René Chaudot, juge au bailliage d'Auxonne puis au tribunal du district de Saint-Jean-de-Losne<sup>3</sup>, et commissaire national de celui du district de Saint-Hippolyte; Montbenoit; Pouilley [-les-Vignes]: Cupillard, ex-employé de l'administration centrale; Quingey: Rose, administrateur du district; Roche [-lez-Beaupré]: Vessier, administrateur de celui de Besançon, remplaçant Ravier, babouviste, note de Lombard-Lachaux à la demande de Reubell disant Ravier emprisonné sous la réaction sous la fausse accusation d'avoir volé le bois de son propriétaire, s.d., candidat: Jean-Joseph Bévoulet, notaire, ex-commissaire municipal; Roulans; Sancey [-le-Grand]; Vaucluse;- *Gard*, Remoulins;- *Hérault*, Montpellier;- *Indre-et-Loire*, Candès [-Saint-Martin]<sup>4</sup>;- *Jemappes*, Pâturages (auj.: communes de Colfontaine et Frameries): remplacement d'un commissaire provisoire se faisant payer des voyages chez le juge de paix et ayant *disposé du prix des décombres de chapelles qu'il avoit fait démolir et vendre sans aucune espèce d'autorisation*;- *Mont-Terrible*, Glovelier; Laufon; Malleray; Saignelégier après la transformation d'actes de naissance de conscrits de la 1<sup>ère</sup> classe en actes de naissance de filles par l'agent municipal<sup>5</sup>;- *Ourthe*, Spa: Plunus, ex-chef de bureau de l'administration centrale, remplaçant Hockers, déclarant que, s'il était nommé électeur, *de suite il écrirait au Directoire pour savoir de lui quelles étaient ses créatures afin de pouvoir les porter aux places vacantes, car ces messieurs ... donnent continuellement des coup de pieds<sup>6</sup> à la constitution*;- *Seine-et-Oise*, Arpajon: Billaudel, notaire, remplaçant Prost, greffier au parlement de Paris, ayant demandé à la municipalité de ne pas délibérer sur le battage des grains dans les granges le décadi et voulu faire prier collectivement pour le Directoire et pour le Pape;- *Vosges*, Cornimont: Terrillon, ex-commissaire municipal de Plombières [-les-Bains]; Mirecourt *intra muros*;- *Yonne*, Ligny-le-Châtel; - et justices de paix non pourvues aux élections, *Eure*, Pont-Saint-Pierre: Abraham Lainé, marchand tanneur, juge, et assesseurs;- *Loire-Inférieure*, Sainte-Pazanne: Gros, officier de santé, et autres;- *Seine-et-Marne*, Augers [-en-Brie]; Sourdun: Marie-René Dubuisson, député à la Législative.

**Séance du 13 ventôse an VII [dimanche 3 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 154 verso-158 verso; AF III 582, plaquettes 3879 à 3984)

**Lois.**

[Du 12] attribuant un supplément de crédits au ministre de la Marine et des Colonies pour l'an V; sur: l'affectation des Génovéfains de Châtillon-sur-Seine à l'hospice<sup>7</sup>; et les assemblées primaires de la Bastide-de-Sérou, Carla-Bayle<sup>8</sup>, Fay [-sur-Lignon], Lavelanet, Massat, Mazères (Ariège), Montferrier, Pamiers et Saverdun; et communales de Chamalières [-sur-Loire], Craponne [-sur-Arzon] et Saint-Pierre-du-Champ (AF III 581, plaquette 3976, pièces 4-18; AF III 582, plaquette 3979, pièce 26).

**Message des Cinq-Cents.**

[Du jour] demandant de nouvelles pièces sur la vente par la commune de Libourne de terrains que le Directoire dit nationaux<sup>9</sup> (AF III 582, plaquette 3980, pièces 50-51).

**Messages aux Cinq-Cents.**

<sup>1</sup> Un rapport du 12 ventôse, non cité ni représenté ici, de Talleyrand, accompagne l'arrêté du 24 messidor (*tome IX*) approuvant son compte des dépenses secrètes du 11 brumaire an VI au 30 pluviôse an VII.

<sup>2</sup> Remplacement d'anarchistes.

<sup>3</sup> Nom révolutionnaire: Belle-Défense.

<sup>4</sup> Destitution d'un royaliste dont la réclamation est rejetée le 9 prairial (*tome IX*, Intérieur) en évoquant aussi *les scènes déshonorantes qu'il a eues avec des femmes perdues*.

<sup>5</sup> Voir plus haut, au 3, destitution et jugement de cet agent.

<sup>6</sup> Tel que sur le rapport du ministre de l'Intérieur.

<sup>7</sup> Ces deux lois font suite à des messages du Directoire des 13 frimaire et 29 nivôse (*tome VII*).

<sup>8</sup> Nom révolutionnaire: Carla-le-Peuple.

<sup>9</sup> Voir *tome V*, 5 prairial an VI: message des Cinq-Cents, note.

## INVENTAIRE

Sur: la vente de communaux de Givry<sup>1</sup> au nommé Sol à côté de l'abreuvoir, et Montenois à J.-C. Courvoisier; la concession d'un terrain par celle de Pierrefontaine [-lès-Blamont] à Joseph Barrey pour y bâtir une tuilerie<sup>2</sup>; l'érection du hameau de Chantemerle [-Serre-Chevalier] (Hautes-Alpes, commune de Saint-Chaffrey) en commune, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 18 ventôse, copie d'un rapport de Froment Coste, receveur de l'Enregistrement, et Bonnot fils, commissaire municipal de Briançon, énumérant les pacages particuliers de la paroisse de Chantemerle d'après un traité de 1415 et des arrêts du parlement de Dauphiné de 1526 et 1527 autorisant ses habitants à nommer tous les ans un conseiller pour la répartition des tailles et autres opérations d'administration générale conjointement avec les consuls et habitants de Saint-Chaffrey, an V, lettre des députés Bontoux et Lachau au ministre de l'Intérieur et minute d'un rapport de celui-ci au Directoire du 19 germinal an VI<sup>3</sup>; les transferts de la commune d'Haudainville, détachée de celle de Verdun par décret du 8 juillet 1793, du canton de Verdun à celui de Dieue [-sur-Meuse] et des municipalités d'Antully à <Luz-> Saint-Émiliand, commune dotée d'un bureau de poste sur la route d'Autun à Chalon [-sur-Saône], et de Tourrettes [-sur-Loup] à Vence<sup>4</sup>; un emprunt par la commune de la Neuville-lès-Dorengt pour rembourser à l'agent municipal les frais d'un procès en communaux avec celle de Dorengt actuellement au Tribunal de cassation; l'intérêt du projet de canal de l'Ourcq jusqu'à Lizy [-sur-Ourcq], partie d'un canal de Paris à Dieppe et à Cambrai en deux branches proposé par l'ingénieur Bossu, cessionnaire de Brullé, qui avait obtenu par décret du 30 janvier 1791 l'autorisation d'ouvrir un canal de la Beuvronne à Paris et de Paris à l'Oise en deux branches, le projet d'écluses sèches de ce dernier ayant été abandonné au profit d'un projet de Bossu, qui propose également *de donner à la commune de Paris des eaux jaillissantes, des bains publics, des abreuvoirs, des écoles de natation, des réservoirs pour le cas d'incendie et un plus grand nombre de fontaines publiques* avec monopole de la distribution publique et privée et moyennant l'abandon au profit de la compagnie Bossu des pompes du pont de la Raison et de la Samaritaine et autres et de tous les réservoirs et fontaines de la ville sauf les aqueducs d'Arcueil, Belleville, Ménilmontant et Pantin, projet que le Directoire fait étudier et qui est combattu par Bralle, ingénieur hydraulogiste en chef du département<sup>5</sup>, suggérant une mise en régie intéressée, mention de l'envoi du message au journal *le Rédacteur*; et sur le tarif des bateaux de charbon de bois sur les canaux du Loing et d'Orléans<sup>6</sup> (AF III 582, plaquettes 3979, pièces 1-7, 3980, pièces 47-49 et 52-60, et 3981, pièces 61-63, 71-73 et 78-89).

### Décision du Directoire.

Lettre à Bonaparte, classée au bureau particulier, sur la situation politique, militaire et maritime de la République: entrée des Russes en Allemagne et avancée française dans ce pays, conquête de Naples, mais ni de la Calabre ni de la Sicile, armement d'une armée navale à Brest et armement britannique, poursuite du blocage de Cadix et de la flotte espagnole par Jervis<sup>7</sup>, les Britanniques restant maîtres de l'entrée en Méditerranée par Gibraltar et Minorque, qu'ils occupent et fortifient, échec de l'expédition devant approvisionner Corfou bloquée par les russes et les turcs, rupture des relations par les états barbaresques, sauf le Maroc, sur lequel le Directoire envoie une note, ici non copiée, sur les moyens *de pouvoir nous assurer l'amitié de ce roi*, accusé de réception des lettres de Bonaparte du 30 vendémiaire et de celles que son frère Louis a envoyées en arrivant en Corse, pas de minute<sup>8</sup>, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 99-102.

### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles, à noter parmi les opérations sans sortie de fonds: quittances d'acquéreurs de biens nationaux pour l'approvisionnement de la forteresse d'Ehrenbreitstein (à Cologne, Allemagne), pour les entrepreneurs du Creusot et pour Lecomte, acquéreur direct du domaine de Sceaux (Seine). Prolongation du délai pour l'apposition gratuite du poinçon de recense des ouvrages d'or et d'argent en Loire-Inférieure à cause des inondations de la Loire, notamment dans le quartier des orfèvres de Nantes. Nomination de Moreau fils inspecteur des contributions de la Meuse, remplaçant son père<sup>9</sup>, paralysé. Versement à la Trésorerie nationale de fonds déposés chez Perrégaux et Doyen-Durieux à raison de traités avec

<sup>1</sup> Rien n'indique le département dans le texte du message, qui cite la demande de la commune et l'avis de l'administration centrale et auquel aucune pièce complémentaire n'est jointe ici ni dans la série C (C 449, dossier 153, pièce 32). Dans *Les papiers des assemblées du Directoire*, l'index opte pour le département de l'Yonne. Qu'un avis de municipalité de canton ne soit pas rapporté fait penser que la commune est chef-lieu de canton, ce qui n'est le cas que pour Givry en Saône-et-Loire, département dont deux des trois membres de la commission spéciale créée le 18 par les Cinq-Cents sont d'ailleurs députés: Jean-Adrien Bigonnet et Reverchon, le troisième étant Lesage-Senault (feuilletons imprimés des deux Conseils).

<sup>2</sup> Voir *tome LX*, 28 messidor: loi de la veille à la suite de ce message.

<sup>3</sup> Voir aussi *tome V*, 7 floréal an VI: message du Directoire sur le même objet, non rappelé ici ni évoqué entre-temps.

<sup>4</sup> Voir *tome X*, 13 thermidor: loi de la veille à la suite de ce message.

<sup>5</sup> François-Joseph Bralle, secrétaire du comte d'Artois, censeur royal, directeur de la machine de Marly depuis 1791. *Roman d'Amat* note qu'il dota Paris de fontaines mais paraît dater de 1807 ses fonctions d'ingénieur hydraulicien en chef de la Seine.

<sup>6</sup> Ces deux derniers messages répondent à ceux des Cinq-Cents des 24 vendémiaire an VI (*tome III*, au lendemain) et 23 frimaire an VII (*tome VII*, au 26 suivant).

<sup>7</sup> John Jervis, alors vice-amiral, créé comte de Saint-Vincent par le roi d'Angleterre pour avoir battu au cap Saint-Vincent en 1797 la flotte espagnole, l'empêchant ainsi de rallier la flotte française à Brest et contraignant ses restes à se réfugier à Cadix, depuis sous blocus britannique.

<sup>8</sup> La pièce 91 de la plaquette 3982 est vacante depuis la mise en plaquette de cette partie de la sous-série.

<sup>9</sup> Jean Moreau, député à la Législative, à la Convention et aux Anciens jusqu'à sa démission en floréal an IV, nommé le 11 frimaire an VI (*tome III*, index), nomination et remplacement inconnus de *Kuscinski*, *Dictionnaire des conventionnels*, qui le dit président du conseil général du département puis conseiller de préfecture sous l'Empire.

les algériens Abucaya et Bacri pour l'approvisionnement de Malte<sup>1</sup>. Approbation d'un traité de mouvement de fonds avec Brostaret et Courrejolles (AF III 582, plaquettes 3979, pièces 8-11, et 3980, pièces 32-40).

### Guerre.

Nomination de Lalande substitut du commissaire du Directoire près la régie des Invalides chargé de la succursale de Saint-Cyr, minute de Merlin de Douai<sup>2</sup> (AF III 582, plaquette 3980, pièces 28-29).

### Intérieur.

*La séance est ouverte par un rapport du ministre de l'Intérieur sur la solennité qu'il convient de donner aux fêtes décadaires, annonçant un travail contenant les moyens d'exécution propres à imprimer le mouvement à cette belle institution et à la régulariser. En attendant, il invite le Directoire à solliciter une loi qui autorise la célébration des fêtes décadaires dans chaque commune, qu'il soit affecté à la célébration de ces fêtes un édifice national en chaque commune et qui substitue des fêtes communales aux ci-devant fêtes patronales. Le Directoire charge le ministre de rédiger un message en ce sens, le ministre annonçant la préparation d'une instruction sur les futures fêtes communales<sup>3</sup>. Décision d'insérer toutes les ères turque, juive, russe etc. dans l'almanach de la Connaissance des temps<sup>4</sup>, celui de l'an IX, qui paraît maintenant, ne portant dans chaque mois de l'année que les dates du calendrier républicain, a l'inconvénient d'exiger pour tous les jours une réduction du nouveau style à l'ancien, parce que les tables astronomiques sont ordonnées par rapport à ce dernier, et non la seule ère chrétienne demandée par les astronomes. Ordre de se concerter avec le ministre de la Justice pour faire juger les officiers municipaux de Roquebrune [-sur-Argens] en poste en 1792 impliqués dans l'assassinat d'un notaire pendu à la fenêtre de son étude<sup>5</sup>. Rejet de la dénonciation d'avoir été hostile à la réunion de la Belgique par l'ex-commissaire central des Forêts Faily contre l'administrateur central Collard, ex-commissaire municipal de Neufchâteau y ayant fait une mission pour accélérer le départ des conscrits. Remplacement des administrateurs centraux de la Drôme nommés le 23 pluviôse refusant, ceux alors destitués s'étant crus par là-même autorisés à rester en place, minute de Merlin de Douai. Annulation de la nomination du secrétaire de la municipalité d'Alençon anarchiste, minute de Merlin de Douai. Destitution: Cointicourt et Jagot, administrateurs centraux de l'Ain anarchistes<sup>6</sup> dénoncés par le commissaire central Tardy comme dirigés par le député Groscaussand-Dorimont, et annulation de la nomination du secrétaire en chef Paté; municipalités: Capelle [-lès-Hesdin]: président condamné par le tribunal criminel de la Somme en appel du tribunal correctionnel de Doullens pour exercice extérieur du culte, Cannes royaliste, résistant à un arrêté de l'administration centrale ordonnant à leurs prédécesseurs de restituer des fonds et ayant exercé un acte tendant à faire libérer des prévenus d'émigration venant de l'étranger arrêtés dans le canton de Fréjus, Coulanges-sur-Yonne ne tenant pas l'état civil, Génolhac royaliste et Valkenburg (Meuse-Inférieure, nom français: Fauquemont): président entravant la perception du droit de passe *en donnant passage sur ses propriétés pour y soustraire les habitants*; agents municipaux: Accolay annonçant *qu'une loi nouvelle a rendu les églises aux communes, que les prêtres déportés vont bientôt rentrer...*, Castelnau [-Montratier] négligent, Cézy condamné à amende pour viol du décad et tolérant des voies de fait contre les adjudicataires de la récolte des prés communaux, Merbes-Sainte-Marie (Jemappes, auj.: Merbes-le-Château) regrettant de n'avoir pas fait *sonner le tocsin sur les gendarmes* lors de l'enlèvement du mobilier de l'ex-église, Solre-sur-Sambre (*idem*, auj.: commune d'Erquelines) incitant à ne pas se soumettre au droit de passe et Verneuil [-en-Halatte] n'exerçant plus et résidant dans le canton de Chantilly; adjoint de Bassemberg ivrogne. Destitution et jugement, municipalités de Port-Lesney: agents de Champagne [-sur-Loue] et Mouchard l'un ayant inscrit l'émigré Bancenel<sup>7</sup> sur le tableau des citoyens de sa commune et l'autre signé son passeport comme suppléant du commissaire municipal, Valençay: agent et adjoint de Baudres antdatant des actes de mariage de conscrits et agent de Rouvres [-les-Bois] pour faux acte de mariage de réquisitionnaire, et Vinay (Isère): président et agent du chef-lieu pour passeport donnant l'âge de 19 ans à un conscrit de la 1<sup>ère</sup> classe et destitution de l'adjoint. Jugement: ex-agent et adjoint de Pignans pour faux acte de naissance du receveur de l'Enregistrement réquisitionnaire, ex-agents de Flayosc royaliste, tolérant le *Chant du Réveil*, ordonnant de sonner les cloches et faisant payer des frais illégaux pour les actes d'état civil, Marsas (Hautes-Pyrénées) antdatant un extrait d'acte de mariage de*

<sup>1</sup> Voir *tome VI*, 19 vendémiaire, Finances, approbation d'un traité avec ces deux algériens. Doyen-Durieux est peut-être la raison sociale d'une société formée par Charles-Martin Doyen, cité comme administrateur de la caisse des comptes courants le 28 brumaire en même temps que Durieux, actionnaire de celle-ci (*tome VII*, index).

<sup>2</sup> Luc-François Lalande, évêque constitutionnel de la Meurthe, conventionnel et député aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI, nomination connue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

<sup>3</sup> Voir plus loin, 17 germinal, le message du Directoire aux Cinq-Cents sur ces fêtes.

<sup>4</sup> Éphéméride astronomique paraissant depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, publié depuis l'an IV par le bureau des longitudes.

<sup>5</sup> Voir au 8, Justice.

<sup>6</sup> Sur ces deux personnages, dont le frère de Grégoire-Marie Jagot, député à la Législative et à la Convention, voir *tome VI*, 17 fructidor an VI, affaires non citées au procès-verbal.

<sup>7</sup> Plusieurs émigrés du Jura de ce nom sont connus du fichier des émigrés des Archives nationales, dont François et Jean-Pierre de Bancenel, chevalier de Malte et chef d'escadron amnistiés en l'an XI (F<sup>7</sup> 5827).

réquisitionnaire, et Sedze [-Maubecq] pour faux sur le registre des mariages. Affectation de la maison d'Angiviller au logement d'artistes et de savants comme dépendance du palais des sciences et des arts, beaucoup de gens logés au Louvre n'étant pas des artistes et à cause de la nécessité de libérer la maison de Nesle, vendue, où l'on avait précédemment relugé des artistes expulsés du Louvre lors de la création du musée des antiques, et distribution des logements de la maison d'Angiviller: les citoyennes Benoist-Laville et Caroline Delestre, peintres, Ducreux, peintre, Millot, sculpteur, et Verniquet, architecte, auteur du dernier grand plan de Paris, expulsés du Louvre vers la maison de Nesle, Naigeon, de l'Institut, l'ami de Diderot auteur de la partie philosophique de l'*Encyclopédie*, et le compositeur napolitain Piccini, qui étaient logés au Louvre, le peintre Naigeon, conservateur du dépôt d'objets d'art de la maison de Nesle, et le sculpteur Ramey, qui étaient logés à la maison de Nesle, reloger ailleurs qu'à la maison d'Angevilliers les mécaniciens Ferrat, qui travaille à des instruments de mathématiques, Lequin et Michel, et Dambreville, conservateur du dépôt des livres des Cordeliers, à reloger près de ce dépôt; expulser de la maison d'Angiviller Dupont de Nemours, dont le ministre ignore pourquoi il s'y trouve, et Saint-Aubin, auteur d'articles sur les finances, à reloger comme professeur des écoles centrales en cours d'organisation; proposition du ministre de loger également la citoyenne Arnoult, artiste dramatique, et des artistes Lespinasse, Langlois et Taunay, *notre meilleur paysagiste*, le sculpteur Chaudet, auteur du *Cyparisse* récompensé au dernier salon, dont le logement au Louvre va être repris pour le musée central, et Houel, auteur d'un *Voyage en Sicile* dont il a lui-même gravé les planches<sup>1</sup>. Nomination de Daunou administrateur du Prytanée français, remplaçant Abrial<sup>2</sup>, rapport du ministre: *Il est superflu d'entrer ici dans l'énumération des avantages qui peuvent résulter pour le Prytanée d'avoir au nombre de ses administrateurs un citoyen aussi distingué par ses talents et ses vertus civiques et qui jouit à juste titre de la considération et de l'estime nationale*. Destitution d'un inspecteur du droit de passe du Calvados négligent, remplacé par Lagarde, de Capestang, parent du secrétaire général du Directoire, tableau de candidatures avec mention des recommandations, à noter: Gaspard Mesnilgrand, directeur de l'octroi de Grenoble pendant 9 ans, recommandé par les députés Mallein et Pison du Galland. Secours au peintre Mortier, demeurant grande rue à Chaillot<sup>3</sup>. Destitution de membres des bureaux de bienfaisance de Paris incapables ou anarchistes<sup>4</sup> (AF III 582, plaquettes 3980, pièces 41-16, 3981, pièces 64-70, 74-77 et 90, 3984, pièces 221-226, 232-263 et 266-303).

### Police générale.

Émigrés, radiation: Jean-Baptiste-Charles-Philippe Beaufort-Frampas, noble de Frampas, détenu à Saint-Dizier pendant la Terreur, Jacques-François-Alexandre Bérenger, de la Baroche-Gondouin (Mayenne, auj.: commune de Lassay-les-Châteaux), ex-militaire, et Mathieu-Ferdinand Meslin, homme de loi à la Flèche, inscrits dans la Marne, l'Orne et la Seine-Inférieure; Charles-Joseph-Hyacinthe Bouvier, conseiller au parlement de Nancy, Mathias-Alexandre Fayel de Fleurigny, de Verneuil [-sur-Avre], et Ignace Queyreau, officier de santé à Montpellier prouvant sa résidence à Paris et Villeneuve-lès-Avignon, radiés provisoirement par les districts de Rambervillers, Montfort-l'Amaury<sup>5</sup> et Avignon; Claude-Louis Dauriac dit Clermont, marchand de mules à Seissan, incarcéré à Auch pendant la Terreur après un voyage pour acheter des mules pour l'armée à Bouteville; Marie-Anne-Thérèse Desmons veuve Delhalle, de Douai, inscrite dans le Pas-de-Calais, à la requête de son gendre Jean-François-Joseph Desbault<sup>6</sup>; Jacques-Henri-Alexandre Froger, de Paris, capitaine d'un régiment suisse puis de la légion franche des américains en 1793, inscrit dans le Calvados, recommandé par le commissaire central de l'Eure<sup>7</sup>; Jeanne-Théodule Ganiere veuve Blancheton, de Beaune, incarcérée à Dijon pendant la Terreur; Alexandre-François Haudry, administrateur de l'hôpital d'Abbeville mort en l'an III, à la requête de sa veuve la citoyenne Landais; Nicolas-Antoine Mopinot, ex-maire de Verzenay, inscrit par le district de Rethel sous le nom de Mopinal; Jean-Pierre-Philippe Morceng, de Lisieux, capitaine d'infanterie noble, inscrit dans l'Orne; Jean-Baptiste-Antoine des Périers dit de Fresne, mort en l'an V, et Emmanuel-Bernard Petit, d'Ormoy (Haute-Saône), inscrit dans les Vosges, lieutenants généraux aux bailliages d'Orbec et de Darney; Benjamin Richer, bijoutier parti de Paris pour Saint-Petersbourg en 1783, n'ayant pas donné de nouvelles depuis l'année suivante, réputé non émigré avec maintien du séquestre de ses biens jusqu'à la paix; Gabriel Yver, octogénaire de Vimoutiers, inscrit dans le Calvados pour des biens à Saint-

<sup>1</sup> L'hôtel appelé alors couramment d'Angivilliers ou hôtel Marchais était celui du surintendant des beaux-arts de Louis XVI Charles-Claude de La Billarderie, comte d'Angiviller, émigré en Russie puis à Altona (Hambourg). Il se trouvait sur le tracé de l'actuelle rue de Rivoli, dans une partie de celle de l'Observatoire aujourd'hui disparue de même que la rue d'Angivilliers qui partait de celle de l'Observatoire à la hauteur de cet hôtel. Les peintres Bridault (sans doute Rémi-François), Marie-Guillemine de Laville-Leroux, femme Benoist, Caroline Delestre, Joseph Ducreux, Lespinasse (le peintre Louis-Nicolas, dit ici Despinasse, dont la réclamation et celle du suivant sont à l'origine de l'arrêté du 23, plus loin, chargeant un jury de l'attribution de ces logements), Jérôme Langlois, Jean-Claude Naigeon aîné (voir *tome IV*, 7 pluviôse an VI, Intérieur, note sur la 10<sup>e</sup> municipalité de Paris), et Augustin-Marie Taunay; les sculpteurs Antoine-Denis Chaudet, René Millot et Claude Ramey; l'actrice Sophie Arnould; les écrivains Louis-Pierre Anquetil, Jean-Pierre-Louis-Laurent Houel, auteur du *Voyage pittoresque des îles de Sicile, de Malte et de Lipari*, Paris, imprimerie de Monsieur, 1782-1787 (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*) et Camille Saint-Aubin; Edme Verniquet acheva en 1799 son grand plan de Paris; le musicien Nicolo Piccini.

<sup>2</sup> Voir au 1<sup>er</sup>, plus haut, décision du Directoire, note.

<sup>3</sup> Ayant perdu un œil au Treize-Vendémiaire et père de cinq enfants, voir *tome I*, 18 germinal an V, Intérieur, note.

<sup>4</sup> La minute ne donne que les noms et les fonctions, éléments non retenus à l'index.

<sup>5</sup> Nom révolutionnaire: Montfort-le-Brutus. Le nom de Fayel de Fleurigny est écrit tel quel avec traits d'union.

<sup>6</sup> Rapport demandé au ministre le 7 (plus haut) signalant que son mari est mort en l'an V.

<sup>7</sup> On ignore pourquoi.

Germain-de-Montgommery. Maintien: Gabriel-Antoine Becdelièvre, de Paris, officier noble au régiment d'Auxerrois parti pour Londres en 1792, rapport proposant d'inscrire sa femme Maria-Felicia-Theresia Macdonagh, née anglaise, morte à Londres en 1795<sup>1</sup>; Louis-Henri Cornet baron d'Écrammeville, d'Aignerville, capitaine au régiment de Cambresis émigré en Angleterre en 1792, soi-disant négociant exclu des places civiles et militaires comme protestant; Henri-Édouard Dreux-Brézé fils, des Andelys, gendre de Custine, inscrit en Eure-et-Loir, dans la Sarthe et la Seine, usant de certificats de résidence incomplets<sup>2</sup>; Pierre-Jean-René Pierrès, noble de Laval (Mayenne), usant d'une fausse réclamation au Comité de législation, reconnu à Aix-la-Chapelle par l'ex-commandant du 1<sup>er</sup> bataillon de la Mayenne<sup>3</sup>; François Préverand-Laubépierre, de Paray [-le-Monial], capitaine noble au régiment de Poitou, soi-disant résidant à Lyon et usant d'une fausse réclamation au département de Saône-et-Loire; Pierre Roth, de Reichshoffen, réquisitionnaire déserteur émigré en l'an II ayant travaillé dans les forges de la famille de Dietrich; Joseph et Jules du Sauzay frères, de Cailloux-sur-Fontaines, usant de faux certificats de résidence à Miribel (Ain); Gabriel-François-Robert Tripier-Lozé et Pierre-Armand-Fidèle Tripier-Lozé dit Sablons, frères, de Laval (Mayenne), émigrés en 1792, soi-disant chouans amnistiés; et les émigrés de la Dyle<sup>4</sup> Louis Anné, marchand de vin, soi-disant parti pour le commerce avant l'annexion et malade à Brême en l'an II, Jean-François-Philippe d'Asson, comte, produisant des certificats de résidence à Barman et Gemarke<sup>5</sup>, François-Charles-Régis Bæsen, auditeur à la chambre des comptes, émigré à Francfort [-sur-le-Main], radiation demandée par sa femme Cornélie Wignants, Guillaume Becker, agent général de l'ordre de Malte, émigré aux Pays-Bas puis en Allemagne à une date inconnue, n'ayant réclamé qu'en l'an V, Jean-Henri-Joseph de Beeckman-Vieusart, noble, produisant un certificat d'un médecin de Wirsberg [-über-Kulmbach] (Allemagne) en 1795, Maximilien Beelen, attaché au gouvernement autrichien, émigré à Vienne, radiation demandée par sa femme Marie-Jeanne-Josèphe Vancasteel, Dominique Bonnard, aubergiste, et Jean-Baptiste Ducorron, agent du gouvernement autrichien, soi-disant malades à Francfort, Pétronille-Victoire Bonneville du Quesnoy, artiste dramatique au grand théâtre de la Monnaie, Théodore Fourneau de Cruquembourg, noble, soi-disant malade à Vienne, Simon Fromont et sa femme Anne-Marie Beauclerck, émigrés à Londres, H. Goosens, docteur en droit à Louvain, soi-disant mort à Prague en l'an III et sa femme Marie-Josèphe Vander Schriek, Anne-Christine Clauwens femme Moris et sa fille Anne-Marie-Josèphe Moris, et Ferdinand Rapedius de Berg, conseiller d'État et privé de l'Empereur, son fils Wenceslas, sa femme Gabrielle Urts et ses domestiques François-Joseph Gallois et Béatrix Genevois, émigrés à Vienne. Rejet de la réclamation de Charlotte-Nicole Bozonat veuve Forceville-Méricourt. Sursis au maintien du constituant Alexandre-Louis Culant, et des chevaliers de Malte Pierre-Marie-Philippe des Réaulx et les trois frères Mesgrigny<sup>6</sup> (AF III 582, plaquettes 3982, pièces 91-156 et 3983, pièces 157-220).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 582, plaquette 3980, pièce 27. Lettre d'envoi par Milet-Mureau au président du Directoire sur papier à en-tête et vignette gravée du ministère de la Guerre des commissions, non jointes, des généraux Jourdan et Masséna.

AF III 582, plaquette 3980, pièces 30-31. Instructions du ministre de la Guerre à Scherer, approuvées par le Directoire, à la suite du passage du Rhin par Jourdan: prendre sur le champ la Toscane de façon à en avoir terminé lors qu'il recevra l'ordre d'attaquer les Autrichiens, signature de Barras, Merlin de Douai et Treillard, apostille: *remise par le ministre le 23 et expédiée le 24 au ministre.*

AF III 582, plaquette 3984, pièces 227-230 et 264-265. Commissaires municipaux, *Aude*, feuilles d'exécution d'un arrêté du jour sans minute précisant l'identité de commissaires nommés le 12 pluviôse à Fanjeaux et Montréal; Alet [-les-Bains];-Nord, la Bassée, minute de Merlin de Douai.

<sup>1</sup> Voir plus loin: 23 ventôse: sursis à la demande des députés de la Loire-Inférieure, rapport précisant qu'il était de Nantes, et *tomes IX et X*, 2 prairial: arrêté le déportant à la Guyane, la commission militaire de la 17<sup>e</sup> division l'ayant acquitté du chef de contravention à la loi du 19 fructidor, époque où il était détenu, et 28 vendémiaire an VIII: annulation de sa déportation et expulsion de France. À rapprocher de son homonyme Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, également nantais (plus haut, 23 pluviôse).

<sup>2</sup> Malgré l'expression de fils employée ici, les prénoms sont ceux du prévôt-maître des cérémonies de Louis XVI dont l'histoire a retenu le rôle lors du Serment du jeu de paume, époux d'Adélaïde-Anne-Philippine, fille du constituant et général Adam-Philippe de Custine condamné à mort en 1793. *Roman d'Amat* ne cite pas cet arrêté, écrit que Dreux-Brézé vécut retiré aux Andelys sans être inquiété pendant la Révolution et ne dit rien sur ses fils sinon qu'ils servirent sous l'Empire. Pair de France en 1814, Dreux-Brézé présida l'inauguration de la chapelle expiatoire et régla les funérailles de Louis XVIII et le sacre de Charles X.

<sup>3</sup> À rapprocher de Françoise-Marie Labarre femme Pierrès, maintenue le 23 pluviôse (plus haut).

<sup>4</sup> De Bruxelles sauf indication contraire.

<sup>5</sup> Barman: peut-être Barmen-über-Jülich, Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à notre époque: département de la Roër. Gemarke, Allemagne, auj.: commune de Wuppertal, Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

<sup>6</sup> Sur ces dernières affaires, voir respectivement *tomes V*, 17 prairial an VI, et *VII*, 7 et 23 nivôse an VII.

**Séance du 14 ventôse an VII [4 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 158 verso-161 verso; AF III 582, plaquettes 3985 à 3987)

**Lois.**

[Du 14] autorisant la commune d'Ayeneux (Ourthe, auj.: commune de Soumagne) à échanger des terres avec Charles Doutrepoint et à céder un monticule à Joseph Rodberg<sup>1</sup>; sur les assemblées: primaires de Dammartin [-en-Serve], les Essarts [-le-Roi], Fréjus, Neauphle [-le-Château], Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye *intra* et *extra muros* et des arrondissements du Nord et du Sud de Versailles, primaires et communales des sections du Nord et de l'Orient de Melun, et communales de Seine-et-Oise: Coignières, Houdan, Louvres, Maurepas, Saint-Germain [-de-la-Grange], Troux (auj.: Boulay-lès-Troux) et Villiers-Saint-Frédéric; [du jour] autorisant la vente de communaux de Buis [-les-Baronnies] pour réparer des fontaines et moulins<sup>2</sup>, et fixant les sommes à payer par les détenteurs de domaines engagés par l'ancien gouvernement pour en demeurer incommutables propriétaires (AF III 582, plaquettes 3979, pièces 12-25, et 3985, pièces 3-5 et 20).

**Message des Cinq-Cents.**

[Du jour] sur le transfert du canton de Bouisse à Lanet<sup>3</sup> (AF III 582, plaquette 3986, pièces 41-42).

**Message aux Cinq-Cents.**

Demandant si les invalides de Paris peuvent voter aux assemblées primaires de leurs arrondissements ou s'il faut former des assemblées primaires aux Invalides, après des difficultés pour l'élection du juge de paix du 10<sup>e</sup> arrondissement en l'an VI (AF III 582, plaquette 3986, pièces 24-26 et 34-36).

**Finances.**

Destitution du directeur de la poste aux lettres de Millau destitué en l'an VI pour abandon de poste à l'effet d'intriguer en faveur des anarchistes puis réintégré<sup>4</sup> (AF III 582, plaquette 3986, pièces 30-31).

**Guerre.**

Lettre à Jourdan (bureau particulier) sur les rapports de commandement entre son armée et celles d'Helvétie et d'observation lui précisant qu'il aurait dû donner des ordres à Masséna et non lui faire des demandes<sup>5</sup>, minute de Merlin de Douai (AF III 582, plaquette 3986, pièce 29, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 102-103).

**Intérieur.**

Compte-rendu verbal du ministre sur les mesures pour la plantation de deux arbres de la Liberté devant le palais du Directoire<sup>6</sup>. *Sur renseignements particuliers parvenus au Directoire*, destitution des présidents des municipalités de Cambrai ayant fait trois faillites, Condé-sur-l'Escaut accusé par lettre du commissaire municipal de Valenciennes *intra muros* sur papier à vignette et en-tête gravés à Dumonceau, président de l'administration forestière de Valenciennes, de *s'agiter pour être élu député* et, étant intéressé aux mines d'Anzin, Fresnes [-sur-Escaut] et Vieux-Condé, de distribuer du charbon *gratis* aux pauvres<sup>7</sup>, et Pézenas dénoncé par le commissaire central au député Malibran pour avoir prêché la loi agraire et omis de lire le passage sur les anarchistes du discours de La Revellière-Lépeaux pour la fête du 2 pluviôse réimprimé sur ordre du commissaire central pour être lu aux assemblées décadaires. Annulation: de la nomination des secrétaires anarchistes des municipalités de Ribécourt [-la-Tour]: l'ex-commissaire municipal destitué, et destitution de la municipalité sauf les membres n'y ayant pas pris part<sup>8</sup>, et Walincourt [-Selvigny]; et de la

<sup>1</sup> À la suite d'un message du Directoire du 27 brumaire (*tome VII*).

<sup>2</sup> À la suite d'un message du Directoire du 19 nivôse (*tome VII*).

<sup>3</sup> Voir plus loin au 27 le message du Directoire en réponse.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 24 floréal: ordre au ministre de rendre compte des raisons du retard de l'exécution de cet arrêté.

<sup>5</sup> La cause du différend entre Jourdan et Masséna n'est pas précisée ici.

<sup>6</sup> Il s'agit de la cérémonie du 16 après la réception des drapeaux conquis sur les Napolitains, le temps n'ayant pas permis cette plantation le 2 pluviôse, jour de la fête de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. Affaire non représentée ici, voir AF III 583, plaquette 3991, pièces 22-24 (dossier du 16): programme arrêté le 14 par le ministre sur ordre du Directoire.

<sup>7</sup> Condé-sur-Escaut et Vieux-Condé, noms révolutionnaire: Nord-Libre et Vieux-Nord-Libre. Le commissaire municipal de Valenciennes *intra muros* avait été muté de Condé le 21 pluviôse. Sa lettre a visiblement été transmise à l'un des Directeurs par son destinataire, qui semble, sauf homonymie, être le beau-frère de Merlin de Douai François-Marie-Xavier Dumonceaux, de Douai, élu aux Cinq-Cents en l'an VII, inspecteur général des forêts des départements provisoires de la rive gauche du Rhin en l'an VI: nous le trouvons dans ces fonctions les 25 ventôse et 1<sup>er</sup> messidor an VI (*tomes IV* et *V*) et un arrêté du 12 thermidor suivant (*tome VI*, Justice) règle son traitement et ses indemnités à l'issue de sa mission. D'après *Roman d'Amat*, il fut inspecteur des forêts de l'arrondissement de Lille après le Dix-Huit Brumaire, mais les auteurs ne lui connaissent pas de fonctions à Valenciennes. Voir aussi plus loin, 29 germinal: rapport du ministre ajourné sur la réélection du président de la municipalité.

<sup>8</sup> Voir *tome VII*, 12 pluviôse, affaires non citées au procès-verbal, note.

destitution du président de la municipalité de Châteaubriant (AF III 582, plaquette 3987, pièces 67-82, minutes en partie de Merlin de Douai).

### Justice.

Autorisation au ministre de répondre à un référé sur le jugement au tribunal civil de la Seine-Inférieure en appel du tribunal de commerce de Dieppe sur la prise par le corsaire *le Décidé* de Boulogne, armé par Antoine Durier-Lafoiret cadet, du navire prussien *la Henriette-Louise*, capitaine Brandannes-Gustave-Herman Radeloff, chargé de Liverpool pour Dantzig en partie de marchandises britanniques, dont du sel commandé par le gouvernement prussien, que les juges ne doivent pas être entraînés à modifier la loi du 29 nivôse, qui semble *avoir besoin d'être promptement modifiée* puisqu'il est contraire au droit des gens d'empêcher des pays neutres de commercer avec les belligérants. Référé rejeté du tribunal criminel de Saône-et-Loire sur la validité de poursuites contre un délit constaté il y a plus de six ans lorsque celles-ci ont commencé dans ce délai, à propos de Cartieux et Loisy, prévenus d'assassinat<sup>1</sup>. Rejet de la demande de cassation par Boiserée, négociant à Cologne, de sa condamnation par le tribunal civil de la Roër au profit des douanes, faute de quittance de l'amende de consignation; admission de celles de Louis Delpech, négociant à Paris, contre des condamnations de ce tribunal et de celui du Mont-Tonnerre comme débiteur du nommé Zamboni pour fourniture d'eau-de-vie de genièvre, et des douanes contre l'acquiescement par celui de Rhin-et-Moselle de David Harling, agent municipal de Mayen, prétendant pour protéger des fraudeurs que les lois sur les douanes n'ont pas été publiées dans sa commune (AF III 582, plaquettes 3986, pièces 28-29, et 3987, pièces 59-66).

### Police générale.

Ordre aux commandants de la force publique de l'Aude et l'Ariège de se déplacer entre ces départements sur réquisition des autorités civiles pour rechercher les brigands, à cause de brigandages dans le canton d'Espezet<sup>2</sup>. Prêtres, déportation<sup>3</sup>. Annulation de l'élection comme commandant la garde nationale de Cailly de Guérard de La Quesnerie<sup>4</sup>, de Saint-André-sous-Cailly, complice d'Hauguel, pêcheur à Yport ayant proposé au capitaine de navire Morillon de l'argent pour transporter en Angleterre un individu logé chez Bariville, noble de Contremoulins, et lui ayant présenté un passeport délivré au nom de Louis XVIII. Mandat d'amener contre Préjean dit Brise-Nation, chef chouan de la région de Vendôme, Louis Guillebert, Louis Joffart dit Beaupré et René Voisins, soi-disant sabotier, chandelier et jardinier détenus à Blois, et la femme et la fille de confiance du noble Rostaing, de Savigny [-sur-Braye], financés par des royalistes d'Orléans par l'intermédiaire d'un fonctionnaire ou d'un ex-fonctionnaire de Mondoubleau pour piller les voitures publiques<sup>5</sup>. Fermeture du cercle constitutionnel anarchiste d'Auxerre, destitution de quatre agents forestiers du département membres de ce cercle et ordre au ministre de l'Intérieur de vérifier s'il est vrai qu'un professeur de l'école centrale se fait payer par ses élèves en plus de son traitement, lettre du nommé L. Pert, d'Auxerre, à Saurine à Paris, minutes de Merlin de Douai<sup>6</sup> (AF III 582, plaquette 3986, pièces 32-33, 37-40 et 43-58).

### Relations extérieures.

Rapport du ministre sur l'Amérique septentrionale et communication de dépêches de Reinhard<sup>7</sup>. Adoption d'un projet de lettre au roi d'Espagne défendant Guillemardet, qui a fait des observations sur le choix de M. d'Urquijo<sup>8</sup>, *qu'on*

<sup>1</sup> On ne sait rien des circonstances de l'affaire. Le registre parle du tribunal *correctionnel* de Saône-et-Loire.

<sup>2</sup> Extension à ces deux départements d'un arrêté du 8 frimaire (*tome VII*).

<sup>3</sup> Deux prêtres insermentés détenus à Chambéry, dont l'un originaire de Luxeuil ordonné depuis vendémiaire.

<sup>4</sup> Amable-Guillaume, élu de la Seine-Inférieure aux Anciens en l'an V invalidé par la loi du 19 fructidor suivant.

<sup>5</sup> Il s'agit de la bande des brigands d'Orgères-en-Beauce (voir *tome IV*, 4 ventôse an VI, Justice, note).

<sup>6</sup> Les arrêtés sur les agents forestiers, désignés par la lettre du nommé Pert, dont Maurel jeune, frère du conventionnel Nicolas-Sylvestre, montagnard décrété d'accusation en prairial an III qui se suicida, et le professeur de l'école centrale, qu'il ne nomme pas, relèvent en réalité sur le registre des affaires des ministres des Finances et de l'Intérieur: nous les avons regroupés ici par commodité. On ignore pourquoi Pert écrit à Jean-Baptiste-Pierre Saurine, constituant, évêque constitutionnel des Landes puis représentant de ce département à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V, élu de ce département et des Basses-Pyrénées à ce Conseil en l'an VII et non admis. Voir plus loin, 23 germinal: rapport du ministre de l'Intérieur disculpant les professeurs de l'école centrale, l'administration centrale assurant qu'il ne s'agit que de leçons particulières données pendant les loisirs des professeurs, et 4 floréal, Finances: réintégration de deux des administrateurs forestiers à la demande du commissaire central et des députés, qui proposent de remplacer Maurel par Précy, député sortant des Anciens, nommé par le Directoire le 1<sup>er</sup> prairial (*tome IX*) et non le 3 suivant comme l'écrit *Kuscinski*, *Dictionnaire des conventionnels*.

<sup>7</sup> Affaires non représentées ici. Charles-Frédéric Reinhard, futur ministre des Relations extérieures, alors ambassadeur en Toscane.

<sup>8</sup> Mariano-Luis de Urquijo, nommé premier ministre à la place de Saavedra le 21 février 1799 / 3 ventôse an VII. Bien que traducteur d'une tragédie de Voltaire et adversaire de Godoy et de l'Inquisition, il s'était montré réticent envers l'influence croissante de la France en Espagne. La démarche officielle de l'ambassadeur français Guillemardet avait irrité le roi Charles IV et la rupture des relations entre les deux pays fut évitée grâce à Azara, ambassadeur espagnol en France. Urquijo fit

## INVENTAIRE

*présentait au Directoire comme se montrant peu favorable au système d'union entre les deux gouvernements... Ce qui est à désirer, c'est que les deux gouvernements s'aperçoivent bientôt qu'ils ont été l'un et l'autre momentanément abusés par de fausses préventions ...*, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Merlin de Douai et Treilhard, brouillon signé par les Directeurs sauf La Revellière-Lépeaux, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 103-104. Paiement à Pierre-Louis Ragnemy, chargé de porter des dépêches en Égypte (AF III 582, plaquettes 3985, pièces 1-2, et 3986, pièces 21-23).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 582, plaquette 3987, pièces 67-68 et 83-84. Nomination de la justice de paix de Villefranche [-de-Rouergue]; précision sur un arrêté du 22 pluviôse destituant le commissaire près le tribunal correctionnel de Lyon.

### **Séance du 15 ventôse an VII [ 5 mars 1799]**

(AF\* III 17, folios 161 verso-163 recto; AF III 583, plaquettes 3988 et 3989)

### **Décisions du Directoire.**

Désignation d'une mission confiée à Musset<sup>1</sup>, administrateur de la loterie nationale, instructions et traitement, minutes au bureau particulier le nommant commissaire du gouvernement pour la partie politique et civile en Piémont, avec instruction de remettre à son arrivée à Eymar l'expédition des arrêtés du 29 pluviôse le rappelant et le nommant plénipotentiaire près le landgrave de Hesse-Darmstadt, de prendre l'avis d'Eymar et de Grouchy pour la formation des nouvelles autorités puis notifier au gouvernement provisoire sa cessation de fonctions et installer les nouvelles autorités, instructions analogues à celles du 3 à Sénover; rapport du ministre de la Justice du 12 floréal rendant compte de l'organisation du Piémont d'après les dernières correspondances reçues de Musset, sans date mais antérieures au 27 germinal, rapportant que Musset a dû démentir à son arrivée des nouvelles malveillantes sur la mise en réquisition militaire des jeunes gens, a créé quatre départements: de l'Éridan, chef-lieu: Turin, avec le val d'Aoste et les provinces de Pignerol et Suse, de la Sesia, chef-lieu: Verceil, avec les pays de Biella, d'Ivrée, du Haut et du Bas Novarrais et de Vigevano, et la vallée de la Sesia, de la Stura, chef-lieu: Mondovi, tribunal à Coni, avec les provinces de Coni, Fossano, Oneille et Saluces, et du Tanaro, chef-lieu: Alexandrie, avec la province d'Alba et les pays d'Asti, de Bobbio, du Haut et du Bas Montferrat et de Tortone, la nomination d'une commission de comptabilité et d'une commission provisoire pour les dettes de la caisse nationale envers les négociants, et celle des juges des tribunaux des quatre départements; affiches du 13 germinal, l'une intitulée: *Liberté Égalité. Proclamation du commissaire politique et civil du gouvernement français aux habitans du Piémont* démentant la mise en réquisition des jeunes gens, et les autres, bilingues sauf exception, sur la division du Piémont en départements avec liste des cantons, sur la création de chacun d'eux avec limites et nomination des administrateurs et commissaires centraux, et la nomination des municipalités d'Alexandrie, Mondovi, Turin (en français) et Verceil, toutes contresignées J.-L. Tellier, secrétaire (AF III 583, plaquette 3988, pièces 4-24, expéditions des arrêtés du Directoire sur papier à en-tête et copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 104-107). Autorisation au secrétaire général de loger dans la maison de La Trémouille le chef de la division des procès-verbaux, dont les Archives doivent reprendre l'appartement et dont il a besoin continuellement, étant *chargé de la classification des minutes et de les représenter toutes les fois qu'il est nécessaire de les consulter*<sup>2</sup>.

### **Finances.**

Permutation des inspecteurs des contributions directes de la Dordogne et des Deux-Nèthes<sup>3</sup>, minute de Merlin de Douai. Coupe de bois communaux de Saint-Plancard en jardinant, pour replanter les places vides et recréer une scierie. Jugement de l'agent de Wintershouse ayant fait couper et vendre 6 chênes sous prétexte de la fête de la Souveraineté du peuple pour payer les gardes. Décharge à la famille de Marie-Françoise Benarté, ursuline d'Angoulême ayant renoncé à sa pension de retraite par devant Laurent, notaire à Pérignac, de ce qu'elle devait à la République comme représentant cette communauté religieuse. Dépôt du tableau des mutations de la régie de l'Enregistrement pour la 1<sup>ère</sup> décade de ventôse joint, remis le 14 par la régie au ministre (AF III 583, plaquette 3988, pièces 1-3, 25-27 et 43-51).

### **Guerre.**

Secours à la veuve et aux enfants de Dupouy, gendarme d'Hagetmau assassiné le 25 frimaire<sup>4</sup>, et à l'ex-commissaire des guerres Seigneur imputable sur sa pension, mention de l'annulation de la gratification accordée au nommé Baudard

---

ensuite rappeler de Brest l'armée navale espagnole, ce qui causa sa destitution. Il fut néanmoins ministre secrétaire d'État du roi d'Espagne Joseph Bonaparte, s'exila en 1809 et mourut à Paris en 1817.

<sup>1</sup> Joseph-Mathieu Musset, conventionnel de la Vendée.

<sup>2</sup> Affaire non représentée ici. Le chef de la division des procès-verbaux était André Lemolt.

<sup>3</sup> Respectivement Lamarque, ex-commissaire municipal de Montpon [-Ménésterol] (Dordogne), peut-être déplacé comme anarchiste, et Sérurier, frère du général, nommés le 11 frimaire an VI (*tome III*).

<sup>4</sup> Dans des circonstances non rapportées ici.

le 15 pluviôse<sup>1</sup>. Complément aux fonds d'établissement de la gendarmerie des départements de la rive gauche du Rhin délivrés au général Wirion à raison des six brigades créées en supplément<sup>2</sup>. Remise en activité d'un lieutenant de cavalerie. Mutation de l'adjudant général Pille de Lyon aux 1<sup>ère</sup> et 16<sup>e</sup> divisions militaires, remplaçant l'adjudant général Schiner, muté à l'armée d'observation et remplacé par l'adjudant général Dauvergne, employé dans la 22<sup>e</sup> division<sup>3</sup> (AF III 583, plaquette 3988, pièces 28-42).

### Intérieur.

Destitution d'anarchistes: administration centrale de la Loire et municipalité de Montbrison sur renseignements provenant de l'ex-commissaire central Ferrand<sup>4</sup>; présidents de celles de Béziers André Tudier, adresse du même, président en l'an IV, contre sa suspension par l'administration centrale avec le reste de la municipalité pour une délibération contre la fête du Dix-Août, motivée sur son absence à la campagne pour maladie, et *Pièces civiques additionnelles à celles déjà envoyées au comité de sûreté générale de la convention nationale ... par André Tudier, agriculteur, habitant de la commune de Béziers*, Béziers, 28 messidor an III, 19 pages<sup>5</sup>, Carlux, Montpellier, le Pellerin, Ribérac et le secrétaire et l'agent municipal d'Allemands, Saint-Aulaire, Thiviers<sup>6</sup> et Verteillac, et administrateur municipal de Dijon. Nomination de Dessaigne, de Cluny, commissaire central de Saône-et-Loire, et de son remplaçant à l'administration centrale<sup>7</sup> (AF III 583, plaquette 3989, pièces 76-91, 103-115, 119-124, 134-135 et 143-146, minutes en majorité de Merlin de Douai).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 583, plaquette 3989, pièces 52-76, 92-102, 116-118, 125-133, 136-142 et 147-149. Nomination de commissaires municipaux, *Basses-Alpes*, Mison; Quinson: remplacement de Beausset, nommé administrateur central<sup>8</sup>; Sisteron;- *Ariège*, Ax [-les-Thermes]<sup>9</sup>; Lérans;- *Bouches-du-Rhône*, Saint-Chamas: remplacement d'un coupable de *démêlés dégoutans qui n'ont que trop longtemps régné* avec l'ancienne municipalité<sup>10</sup>;- *Charente-Inférieure*, Marennes: remplacement de Guillet, nommé substitut près les tribunaux<sup>11</sup>;- *Corrèze*, Larche: Ségeral, demeurant à Brive [-la-Gaillarde], officier de santé à la Rue, commune de Mansac;- *Gard*, Aigues-Vives; Boucoiran [-et-Nozières]; Montaren [-et-Saint-Médiers];- *Hérault*, Bédarieux; Sète<sup>12</sup>; Pierre Bousquet, notaire et administrateur central;- *Loire*, Boën; Montbrison *intra muros*; Saint-Étienne;- *Meuse-Inférieure*, Beringen et Bilzen: destitution de Debruyen et Vinois<sup>13</sup>;- *Mont-Blanc*, Saint-Pierre-d'Albigny;- *Deux-Sèvres*, Magné: destitution d'un royaliste pour discours *effrayant les acquéreurs de biens nationaux sur la solidité de leur acquisition*<sup>14</sup>.

<sup>1</sup> Sur l'ex-commissaire des guerres Seigneur, voir *tome VI*, 26 vendémiaire, Guerre, note. Jules Baudard, ex-adjoint lieutenant, rédacteur de l'histoire des campagnes de l'armée des Pyrénées-Orientales (*tome VII* à la date indiquée ici).

<sup>2</sup> Au lieu des cent déterminées par l'arrêté du 9 pluviôse an VI (*tome IV*). Sur l'achèvement du travail du général Louis Wirion pour la création des brigades de gendarmerie de ces départements, voir *tome VII*, 23 nivôse, Guerre.

<sup>3</sup> L'adjudant général Pille jeune, cité dans la 19<sup>e</sup> division militaire (Lyon, auparavant Clermont-Ferrand) par l'*Almanach national* de l'an VII, comme le général Pille, commandant cette division muté au commandement des 1<sup>ère</sup> et 16<sup>e</sup> divisions (Lille et Amiens) le 17 pluviôse (*tome VII*). Le futur général Joseph-François-Ignace-Maximilien Schiner, cité aux 1<sup>ère</sup> et 16<sup>e</sup> divisions par l'*Almanach*, y aurait été chef d'état-major depuis la fin de l'an II d'après *Six*, qui date sa mutation à l'armée d'observation du 27 février 1799 / 9 ventôse an VII. L'adjudant général Dauvergne, remis en activité le 23 fructidor an V (*tome II*), en poste à la 22<sup>e</sup> division (Tours) d'après l'*Almanach*, nommé commandant la place de Lyon le 15 messidor (*tome IX*). La présentation de ces mutations sur le registre est erronée et à corriger par celle de la minute.

<sup>4</sup> La préparation de ces mesures est par conséquent antérieure au 3 ventôse, date où le futur député aux Anciens Ferrand fut de nouveau nommé commissaire central. Parmi les nouveaux administrateurs centraux: Claude Ramel, administrateur municipal de Roanne, et Antoine Sauzéas, dit ici Sauzéas-Pui-Béni, de Saint-Étienne, tous deux futurs élus aux Cinq-Cents validés, et Pierre Noailly, conventionnel de Rhône-et-Loire, dit ici par le ministre de l'Intérieur commissaire municipal de la Pacaudière, futur élu invalidé aux Cinq-Cents; *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, ignore cette nomination et le dit nommé commissaire municipal d'Ambierle le 21 prairial an VI: on a au *tome V* un arrêté de ce jour nommant l'ex-agent municipal Noalli commissaire d'Ambierle, et l'on n'a rencontré jusqu'ici aucun arrêté de nomination de commissaire à la Pacaudière.

<sup>5</sup> Imprimé inconnu de *Martin et Walter*. L'intéressé était aussi président de la municipalité lors d'un séjour à Paris peu après le Dix-Huit fructidor et remit à Merlin de Douai des notes du député Viennet sur la nomination de la justice de paix de la section du Nord de sa ville le 20 vendémiaire an VI (*tome III*). Sa destitution est annulée le 11 thermidor (*tome X*) de même pour le président de la municipalité de Montpellier destitué ici plus bas.

<sup>6</sup> Destitution annulée le 28 messidor (*tome IX*).

<sup>7</sup> Sur Dessaigne, voir plus haut, 5 ventôse, Intérieur, note.

<sup>8</sup> Ou Bausset, figurant sur la liste des administrateurs centraux élus en l'an VI donnée par Jean-René SURATTEAU, *Les élections de l'an VI et le "coup d'État" du 22 floréal*, Paris, les Belles-Lettres, 1971.

<sup>9</sup> Voir *tome IV*, 18 ventôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note.

<sup>10</sup> On n'a pas d'autres précisions.

<sup>11</sup> Le 6 pluviôse (*tome VII*).

<sup>12</sup> Orthographiée ici *Sette* au lieu de *Cette*, graphie ancienne usuelle.

<sup>13</sup> Nommés le 25 pluviôse, plus haut, et dénoncés par le futur député Chenard.

<sup>14</sup> Arrêté annulé le 14 germinal (plus loin) comme pris par erreur.

**Séance du 16 ventôse an VII [ 6 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 163 verso-169 recto; AF III 583, plaquettes 3990 et 3991)

**Lois.**

[Du 14] sur les assemblées primaires d'Acy, Charly-sur-Marne et Marly [-Gomont], et communales d'Essigny-le-Petit, Étaves-et-Bocquiaux, Évergies, Fonsommes, Fontaine-Utertre, Harly, le Haucourt, Mesnil-Saint-Laurent, Montigny [-en-Arrouaise] et Sequehart (AF III 582, plaquette 3985, pièces 6-19; AF III 583, plaquette 3990, pièce 18).

**Intérieur.**

Destitution d'anarchistes: administrateurs centraux de la Haute-Loire<sup>1</sup>, municipalités: Alby [-sur-Chéran] et Briatexte: présidents, Ancey, membre et administrateur des hospices, Namur, membre et secrétaire de la municipalité<sup>2</sup>, Pamiers: membre s'étant abstenu d'exercer pendant neuf mois et chez lequel Bellouguet a tenu une assemblée avec Saurin, et secrétaire de celle de Lavour (Tarn)<sup>3</sup>, agent municipal de la Roche [-en-Ardenne] (Sambre-et-Meuse) et adjoint de Saint-Girons (Ariège): Léra, père de Léra, chef de brigade à éloigner de la commune, lettre du commissaire central Bordes sur les intrigues de Bellouguet et de sa clique, et destitution et remplacement du commissaire près le tribunal correctionnel de Pamiers suivant ses indications, minute de Merlin de Douai. Rejet de la réclamation de Daly, administrateur central de la Drôme destitué avec Almond et Biscarrat le 23 pluviôse, note sur le recouvrement des contributions dans le département apostillée par les députés Dedelay-Lagier<sup>4</sup>, Jacomin et Martinel. Secours au citoyen Suin, de Paris (AF III 583, plaquette 3991, pièces 21, 28-40, 43-51 et 54-64).

**Police générale.**

Fermeture des cercles constitutionnels anarchistes de Bordeaux dénommés sociétés de l'Académie, de l'Agriculture, des Amis de la Liberté, du Chapeau rouge, de Gobineau, de la Grande Quille et du Niveau et autres cercles de la ville, dirigés *par des intrigants qui cherchent à dominer l'opinion publique et à commander des choix dans les assemblées du peuple*, et destitution du commissaire près le tribunal correctionnel (AF III 583, plaquette 3991, pièces 25-27 et 41-42, minutes de Merlin de Douai).

**Réception des drapeaux napolitains et plantation de deux arbres de la Liberté.**

Introduction dans la salle des audiences publiques des ministres, du Corps législatif et des corps constitués. Cortège du Directoire. Présentation des drapeaux conquis sur les Napolitains par des militaires blessés conduits par le général polonais Kniaziewicz; texte des discours du ministre de la Guerre Milet-Mureau, terminant par ces mots: *Le premier cri de la victoire a retenti du bout de l'Italie jusqu'au sommet des Alpes et jusques aux rives du Rhin; il peut se prolonger jusqu'au fond de l'Allemagne et, j'en atteste le génie de la République, un jour nous en effraierons la Tamise*, de Kniaziewicz terminant par ces mots: *Mes compatriotes, pénétrés de reconnaissance et pleins d'espoir dans la bienveillance de la Grande Nation, ont juré dans leur âme que la cause de la République française leur sera toujours sacrée car ils la considèrent comme commune et inséparable à la leur. Vive la République!*; et de Barras, président du Directoire: *.. Retournez, citoyens, vers les vainqueurs de Capoue et de Naples, revoyez ces braves polonais qui ont préféré l'exil à l'esclavage. La République les a adoptés et la France est leur patrie. ... Dites aux légions romaines et cisalpines que l'énergie de leur courage a démontré qu'ils étaient dignes de la liberté. Retournez à l'armée de Naples et dites-lui que si l'histoire n'offre rien de comparable à ses triomphes, elle doit encore se couronner des honorables lauriers que le soldat reçoit de la discipline. Objet de l'admiration des guerriers de tous les siècles, qu'elle en soit encore le modèle pour la sévérité de sa conduite et qu'elle ajoute à l'honneur d'être invincible l'honneur non moins durable des mœurs républicaines*. Accolade de Barras à Kniaziewicz. Sortie du Directoire vers la porte principale du Palais et installation sur une estrade avec le secrétaire général et les ministres. Chant de *l'hymne et de l'invocation à la liberté* par le Conservatoire; plantation des deux arbres avec description des médailles et pièces de monnaie placés dans deux boîtes de plomb sous chacun d'eux; texte d'une ronde interprétée par le Conservatoire,

<sup>1</sup> Dont Jamon, administrateur central élu en l'an VI (Jean-René SURATTEAU, *Les élections de l'an VI et le "coup d'État du 22 floréal"*, Paris, Les Belles-Lettres, 1970), qui n'est pas le député à la Législative Jean-Baptiste, né à Montfaucon-en-Velay, capturé par l'armée des rebelles lyonnais et mort à l'Hôtel-Dieu de Lyon le 23 septembre 1793, mais peut-être un commissaire municipal de Montfaucon de ce nom démissionnaire remplacé le 7 prairial an VI (*tome IV*, index), frère du député et candidat à Montfaucon le 8 floréal (plus loin).

<sup>2</sup> Voir aussi *tome IX*, 19 floréal: ajournement jusqu'à plus ample information de la réclamation du secrétaire Pierrard, se défendant d'être anarchiste ou royaliste, en se disant Vainqueur de la Bastille revenu dans son pays en 1792 puis devenu lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon des tirailleurs belges.

<sup>3</sup> Arrêté annulé le 4 thermidor (*tome IX*).

<sup>4</sup> Claude-Pierre Dedelay-Lagier, député aux Anciens, signant ici *Dedelay*.

commençant par le vers *Unissez vos cœurs et vos bras*<sup>1</sup>. Retour du Directoire dans le Palais (AF III 583, plaquette 3991, pièces 22-24: programme arrêté le 14 sur ordre du Directoire et liste des médailles placées sous les arbres de la Liberté).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 583, plaquette 3991, pièces 19-20. Lettre du ministre de la Guerre approuvée par le Directoire sur papier à en-tête et vignette gravée du ministère au général Jourdan sur la discipline, apostille: minute remise par le ministre le 23 et expédiée le 24<sup>2</sup>.

AF III 583, plaquette 3991, pièces 52-53. Nomination du commissaire municipal de Cassel, minute de Merlin de Douai.

**Séance du 17 ventôse an VII [ 7 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 170 recto-174 recto; AF III 583, plaquettes 3992 à 3996, et 584, plaquettes 3997 et 3998<sup>3</sup>)

**Lois.**

[Du 16] sur les assemblées primaires de Randan et Rochefort [-Montagne] et communales d'Annois, Bonnes (Aisne,auj.: Bonnesvallyn), Chouy, Cointicourt, Cugny, Flavvy-le-Martel, Happencourt, Isserteaux, Latilly, Marizy-Saint-Mard<sup>4</sup>, Ollezy, Priez, Rozet [-Saint-Albin] et le Vichel [-Nanteuil]<sup>5</sup> (AF III 583, plaquettes 3990, pièces 1-17, et 3992, pièce 37).

**Messages aux Cinq-Cents.**

Transmettant un 3<sup>e</sup> état non joint de pensionnaires de Stanislas de Pologne ayant droit à la récréation de leurs pensions suivant les lois des 29 juillet 1793 et 26 messidor an II; sur: la réunion des deux municipalités de Tonneins, formées l'une du chef-lieu et l'autre de 4 communes rurales, en une seule comprenant les agents municipaux des communes et des six sections rurales annexées à Tonneins par décret du 4 novembre 1790<sup>6</sup>; celle des communes de Marnay et Faye [-la-Vineuse]<sup>7</sup>, et de Maucerneux<sup>8</sup> et Montlebon divisées par arrêté d'un représentant en mission à la demande de dix citoyens seulement resté sans réalité *parce que l'enchevêtrement des propriétés sur les deux territoires et l'usage des habitants d'alterner pour leurs domiciles sur l'un et sur l'autre selon que les travaux agricoles les y apelaient ne permettent pas de surmonter les difficultés qui en résulteraient pour établir les rôles des contributions*; la distraction, autorisée par le département en 1790, de celle de Vallabrègues de la commune provisoire de Comps bien que ne formant qu'une seule municipalité avant la Révolution avec Vallabrègues dont le Rhône la sépare, *les fonds donnés par le département pour l'entretien des ports tournent presque toujours en entier au profit de Valabrègues quoique le port de Comps soit le plus considérable des deux et encore exposé à beaucoup plus d'avaries, ayant à souffrir à la fois les dégradations causées par le Rhône et par le Gard*; l'achat par la commune du Puy (Haute-Loire) du prieuré du Monastier, acquis en son nom en 1791 par le maire Reynaud<sup>9</sup>, puis, celui-ci ayant refusé de faire l'avance des frais, en 1793 par André fils aîné, Jean-André Liaubeuf et Jean-Baptiste Pons, où sont installés la justice de paix, le tribunal correctionnel et la prison, pour y installer aussi le tribunal de commerce; l'aliénation de l'île des Trousseys à Saint-Égrève pour payer la réparation des digues de l'Isère; et la création d'un tribunal de commerce à Montluçon<sup>10</sup> (AF III 583, plaquettes 39923, pièces 1-3, et 3994, pièces 73-75, 79-93 et 96-98).

<sup>1</sup> Les noms des auteurs du livret et de la musique ne sont pas indiqués.

<sup>2</sup> Cette lettre est citée au procès-verbal du lendemain.

<sup>3</sup> Les pièces du jour conservées dans les deux premières plaquettes du carton AF III 584, avec nouvelle numérotation, sont exclusivement celles sur les émigrés et prêtres analysées au titre du ministère de la Police générale. Ce carton, ne contenant que ces deux plaquettes, a été par ailleurs matériellement réuni au carton AF III 585 en avril 2003.

<sup>4</sup> Sous son autre nom du Petit-Marizy.

<sup>5</sup> Le registre cite par erreur une assemblée communale à Neuilly-Saint-Front, chef-lieu du canton où se trouvait une partie des communes concernées.

<sup>6</sup> Voir aussi *tome IX*, 19 floréal: message aux Cinq-Cents transmettant la réclamation de la municipalité *intra muros* contre ce projet.

<sup>7</sup> Voir *tome VI*, 7 thermidor an VI, message du Directoire, note.

<sup>8</sup> Doubs, commune de Montlebon.

<sup>9</sup> Claude-André-Benoît Reynaud, ensuite député à la Législative et à la Convention, réclamant le 19 (plus loin) après la destruction d'une maison lui appartenant. Voir aussi plus loin, 29 ventôse, message du Directoire sur l'achat du prieuré Saint-Pierre par la commune, et *tome IX*, 17 messidor: loi de la veille maintenant la ville en possession de ce prieuré, dit alors de Saint-Pierre-le-Monastier.

<sup>10</sup> Tableau de population des cantons de l'arrondissement du tribunal correctionnel, ressort à donner à celui de commerce.

**Décision du Directoire.**

*Le Directoire ayant pris séance, un membre donne lecture d'un projet de proclamation du Directoire exécutif aux français concernant les prochaines élections, ayant pour objet de rappeler au<sup>1</sup> citoyens que c'est de la sagesse de leurs choix que dépendent le bonheur et la sûreté de la République et de les inviter en conséquence à n'honorer de leurs suffrages que des républicains également éloignés des fureurs du royalisme et de l'exaspération de l'anarchie, proclamation adoptée, à publier au Bulletin des lois et à réimprimer et afficher dans les communes, principalement à la porte des édifices destinés pour la tenuë des assemblées primaires de l'an sept (AF III 583, plaquette 3994, pièces 77-78, brouillon de Treilhard, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Merlin de Douai et Reubell, mention de l'envoi aux journaux *l'Ami des lois* et *le Rédacteur*).*

**Finances**

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Saint-Georges-du-Vivère<sup>2</sup>. Distribution de fonds au ministre de la Marine et des Colonies pour l'an VII et autorisation d'emploi de fonds par le même moitié sur les biens nationaux à vendre, moitié sur les contributions de l'an VII. Fixation: de la remise générale formant traitement des régisseurs et employés de l'Enregistrement suivant arrêté du Comité des finances du 4 brumaire an IV et du ressort du nouvel arrondissement de recette d'Arcis-sur-Aube<sup>3</sup>. Jugement du percepteur des contributions de Givry (Saône-et-Loire) exigeant des sommes de certains contribuables et des agent et adjoint municipaux opposés à la vente de vin et d'eau-de-vie saisis sur lui par le receveur de Chalons-sur-Saône<sup>4</sup> (AF III 583, plaquettes 3992, pièces 4-5, 3993, pièce 38, 3994, pièces 65-70, et 3996, pièces 333-336).

**Guerre.**

Approbation de deux lettres du [ministre à] Jourdan sur la discipline<sup>5</sup> et sur la manière dont l'armée doit vivre en pays ennemi en en tirant sa subsistance *avec tous les ménagemens compatibles avec l'entretien de l'armée*, lettre du jour du ministre notée comme remise par lui le 23 et à lui expédiée le lendemain. Rapport classé au bureau particulier sur l'emplacement des 16 nouvelles demi-brigades<sup>6</sup>. Don d'armures complètes de la manufacture de Versailles aux généraux Lefebvre et Kniaziewicz et d'une paire de pistolets à chacun des aides de camp du second. Remise en activité dans leurs grades du général de brigade Paillard à l'armée d'Helvétie, de l'adjudant général Cayla dans la 20<sup>e</sup> division militaire et d'un lieutenant du 4<sup>e</sup> bataillon de la Corrèze, extrait de l'état des officiers généraux du 1<sup>er</sup> frimaire: refus de remettre en activité le général de brigade Grandjean et de réintégrer Meyer, adjudant général à l'armée d'Helvétie, au grade de général de brigade<sup>7</sup> (AF III 583, plaquette 3993, pièces 49-54 et 58-64).

**Intérieur.**

Mise de la ville de Lille en état de siège après le refus des administrateurs municipaux nommés le 29 pluviôse, arrêté à envoyer sur le champ au commissaire central par le ministre, qui devra *le prévenir que l'intention du Directoire est de rapporter ledit arrêté aussitôt après l'entrée en fonctions desdits administrateurs ou de ceux que l'administration centrale ... est autorisée en cas de besoin à nommer à leur place*, minute de Merlin de Douai<sup>8</sup>. Destitution<sup>9</sup>: administrateurs centraux de Sambre-et-Meuse anarchistes<sup>10</sup>; municipalités: Blagnac: agents municipaux d'Aussan et Seilh et adjoint de Beauzelle *illétrés*, Collonges (alors: Léman): président anarchiste, Hiron: agents d'Ohis s'opposant au paiement du traitement de l'instituteur républicain et de Saint-Michel n'ayant pas accompagné les gendarmes à la recherche d'un déserteur, Millen (Meuse-Inférieure,auj.: commune de Riemst) fanatique, Monaco (alors: Alpes-Maritimes): agent et adjoint d'Èze ne se rendant pas à la municipalité et ayant confié l'état civil à *un individu sans caractère public*, Rieutort [-de-Randon] négligeant les mesures sur la conscription, les réquisitionnaires et les

<sup>1</sup> Tel que sur le registre.

<sup>2</sup> Voir au 9.

<sup>3</sup> Composé du territoire de l'ancien district, distrait de l'arrondissement de recette de Troyes, sauf le canton de Chauchigny, plus proche de Troyes.

<sup>4</sup> Voir plus loin, 29 germinal, Intérieur: destitution de l'agent, protecteur du percepteur en faillite, son locataire.

<sup>5</sup> Lettre de la veille (affaires non signalées au procès-verbal).

<sup>6</sup> Voir ce rapport sur les demi-brigades créées le 25 vendémiaire (*tome VI*) dans AF III 150 B, dossier 705, pièces 78-80, avec état des troupes stationnées dans l'intérieur de la République joint.

<sup>7</sup> Le général Nicolas-Augustin Paliard, dit Paillard, mesure connue de *Six* qui le dit sans interruption aux armées de la Moselle, de Rhin-et-Moselle puis de Mayence sans noter une cessation d'activité antérieure. L'adjudant général Cayla, en congés pour trois mois le 19 pluviôse an V (*tome I*), adjudant général commandant provisoirement à Montauban (AF III 188, dossier 869, pièce 56); la 20<sup>e</sup> division (Périgueux) avait dans son ressort le Lot et donc Montauban. Sur le général Jean-Sébastien Grandjean, voir *tome III*, pages 5 et 25 brumaire an VI, Guerre, notes. Sur l'ex-général Pierre-Arnould Meyer, voir *ibidem*, 5 vendémiaire an VI, Guerre, note.

<sup>8</sup> Arrêté annulé le 13 germinal (plus loin), les intéressés ayant pris leurs fonctions.

<sup>9</sup> L'affaire de Collonges vient en tête de l'énumération et les autres sont dites sur proposition du ministre.

<sup>10</sup> Dont Dupont, suspendu et non innocenté pour avoir, comme commissaire municipal de Marche [-en-Famenne], conduit la force armée à Ciney lors des élections de l'an VI et que seul le député Stevenotte défend comme patriote (voir *tome V*, 2 messidor an VI, Justice, note).

déserteurs, Saint-Chamas: président et agent et adjoint du chef-lieu ignorants, Tanlay: président et secrétaire et réintégration de l'agent du chef-lieu destitué<sup>1</sup> par intrigue comme négligeant les fêtes nationales après la destruction de l'autel de la Patrie, et Verviers: membres incapables et ceux qu'ils se sont adjoints, remplacés par des commissaires jusqu'aux élections; agents municipaux: Cortil (Dyle, auj.: commune de Chastres) fuyant les troupes républicaines poursuivant les brigands, et Wassigny protégeant les réquisitionnaires et n'appliquant pas les mesures sur la conscription; adjoint de Crocq pour refus de serment. Destitution et jugement: agents: Touët-de-Beuil (auj.: Touët-sur-Var) refusant de remettre l'état civil à la municipalité de Puget-Théniers pour protéger un conscrit, Coutens détournant les fonds et les pierres destinés à réparer la fontaine et l'abreuvoir, Flottemanville pour faux dans une affaire de vaine pâture<sup>2</sup>, Saint-Marcel-de-Careiret assistant au culte d'un prêtre réfractaire et tentant de fomenter un soulèvement pour le soustraire aux poursuites, et Zutkerque ivrogne et n'aidant pas les gendarmes après la fuite d'un réquisitionnaire. Réintégration de l'agent municipal de Saint-Laurent [-de-la-Salanque] suspendu après l'arrestation nocturne d'un jeune homme<sup>3</sup>. Jugement d'ex-agents pour vente de bois communaux sans autorisation: Azerailles, Flin, Gélaucourt, Glonville et Hirsingue avec l'ex-adjoint (AF III 583, plaquettes 3993, pièces 55-57, et 3996, pièces 236-269, 289-313, 317-330 et 340-342).

### Justice.

Nomination de l'ex-député Marquis, de Saint-Mihiel, commissaire du Directoire dans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin, remplaçant Rudler, nommé commissaire civil près l'armée de Mayence, minute de Merlin de Douai. Invitation au ministre à nommer l'ex-député Serres au bureau des lois à la place qu'occupait Goupilleau, qui vient d'être nommé à d'autres fonctions<sup>4</sup> (AF III 583, plaquette 3994, pièces 71-72 et 94-95).

### Marine et Colonies.

Rapport classé au bureau particulier sur une négociation par Niou en faveur d'O'Connor<sup>5</sup>. Approbation d'une liste préparée par le ministre de citoyens devant avoir des passeports et le passage aux frais de la République pour Saint-Domingue, lettre d'envoi par Bruix à Lagarde, travail dit adopté par le Directoire le 23 pluviôse sous réserve de renseignements à prendre par le ministre, neuf passages aux frais du gouvernement, dont François-Joseph Dumas, passé en France pour cause de cécité, Jacques-Philippe Fournier, fourrier à la 28<sup>e</sup> demi-brigade et propriétaire, et l'ex-député Mills, sa femme et ses deux filles, et 56 passeports, en majorité pour des propriétaires et chargés d'affaires, quelques ex-militaires, à noter: Bris, charpentier, et sa femme, Jean Cassou, âgé de treize ans, et Émart, peintre<sup>6</sup>. Secours provisoires et pension à la veuve de Theobald Wolf Tone, fait prisonnier par les Britanniques lors de la dernière expédition d'Irlande, condamné à mort par une cour martiale et qui *s'est donné la mort plutôt que de subir le sort ignominieux auquel il avait été condamné*. Promotion de Percheron, commissaire principal de marine à Flessingue comme commissaire ordonnateur après quarante-quatre ans de services et à la veille de sa retraite<sup>7</sup> (AF III 583, plaquette 3993, pièces 39-48).

### Police générale.

<sup>1</sup> Le 19 messidor an VI (*tome V*).

<sup>2</sup> Il certifait que les bêtes en cause, objet d'un procès-verbal par un garde des forêts nationales, venaient d'être achetées par le coupable et lui auraient échappé en cherchant à rentrer dans leur ancienne étable qui était fermée.

<sup>3</sup> Après des provocations contre-révolutionnaires, l'agent avait interdit aux citoyens de sortir de nuit sans lumière.

<sup>4</sup> Jean-Joseph Marquis, député du tiers état du bailliage de Bar-le-Duc à la Constituante puis de la Meuse à la Convention et aux Anciens sorti en l'an V, mesure datée du 15 ventôse par *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*. Jean-Jacques-Joseph Serres, député de l'île de France à la Convention et aux Anciens sorti également en l'an V, disposition connue du même. Son adresse au Directoire jointe est signée *Jean-Jacques Serres*. Jean-Victor Goupilleau, chef à la 4<sup>e</sup> section, dite bureau d'envoi, de la division de l'envoi des lois au ministère de la Justice (*Almanach national* de l'an VII, rencontré dans ces fonctions dans *les Archives du Directoire* et au *tome IV*, 19 nivôse an VI, Police générale), nommé receveur de l'Yonne le 19 (plus bas), mesure que *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, dit concerner l'ex-député Goupilleau de Fontenay, commissaire du Directoire près le Mont-de-piété de Paris depuis le 3 prairial an V (*tome I*).

<sup>5</sup> Ce rapport est dans AF III 206, dossier 943, pièces 107-108: échange d'O'Connor, irlandais, chef de bataillon fait prisonnier par les britanniques. Nous ignorons s'il s'agit d'Arthur O'Connor, membre de l'expédition d'Irlande sous Hoche, général d'Empire après sa libération de prison en 1803, ou de son frère Roger, auxquels le *Dictionary of national biography* britannique n'attribuent pas ce grade dans l'armée française et qui étaient alors détenus civils à Londres comme membres des United Irishmen. Niou (Joseph) [l'ex-député de la Charente-Inférieure à la Législative, à la Convention et aux Anciens?], nommé commissaire français pour les prisonniers de guerre en Grande-Bretagne le 5 prairial an VI (*tome V*, voir note).

<sup>6</sup> Seuls les noms cités ici sont retenus à l'index. Jean-Baptiste Mills, député à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, resté en France d'après *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*.

<sup>7</sup> Le ministre expose que la loi du 3 brumaire donne au Directoire toute latitude pour conférer des grades aux officiers civils de la marine dans les pays réunis ou conquis (le port de Flessingue, auj.: Pays-Bas, province de Zélande, était partagé entre la France et la République batave) et évoque la nomination de Lescallier ordonnateur des établissements maritimes d'Italie, de Malte et de Corfou (le 29 messidor an VI, *tome V*).

## INVENTAIRE

Émigrés, radiation: Jacques Busnel, homme de loi d'Argences mort en l'an V, inscrit dans l'Eure<sup>1</sup>; Laurent Dutraict, desservant à Lucey (Meurthe) déporté volontaire en pays de Liège, et François Soustrard, curé de Garrey détenu à la maison des prêtres détenus d'Aire [-sur-l'Adour], défendu par le député Darracq et le commissaire près les tribunaux Ramonbordes, maintenus sur la liste des déportés; Antoine Guigue, de Montpellier, établi maître de musique à Cadix depuis 1769, mort en l'an V; Claude Lafolly dit Lorcy, mort à Tichey en l'an VI; André Michel, d'Arles, inscrit lors d'un séjour à Montpellier de 1789 à 1793; Pierre-Étienne Marais, cultivateur à Nogent-le-Roi<sup>2</sup>, François Morin, militaire, fils du médecin de Châteaudun Pierre-François<sup>3</sup>, et Jacqueline-Marie-Louise-Joseph Scepeaux femme Blaise d'Aurelle dit Charpentière, de Riom, inscrits en Seine-et-Oise, dans la Sarthe et en Maine-et-Loire; François-Félix de Paul, chanoine à Rouen, inscrit à cause de sa détention; et les émigrés de la Mayenne<sup>4</sup>: Françoise-Marie-Jeanne-Félicité, Marie-Angélique-Julienne-Perrine, Marie-Françoise-Adélaïde et Victoire-René[e]-Françoise Achard sœurs, de Laval, radiées provisoirement en 1792; Marie Allaire veuve René Boucault, de Daon, réfugiée au Mesnil [-en-Vallée] chez sa fille lors du passage de la Loire par les chouans dont elle a suivi l'armée avant de rester cachée jusqu'en l'an III et d'être amnistiée; Siméon-Jean Bidault-Glatigné, de Laval, clerc tonsuré mort en l'an II, et Françoise-Catherine Duval veuve Bidault-Glatigné, elle de Saint-Rémy (auj.: commune de Saint-Front), incarcérée à Château-Gontier pendant la Terreur<sup>5</sup>; Lezin-Bernard Esnault-Cheminerie, major de la garde nationale de Château-Gontier puis lieutenant de gendarmerie à Châteauneuf [-sur-Sarthe] jusqu'en l'an VI, retiré à Angers; feu Charles Garault, tonnelier au Clocher, commune de Fromentières; Pierre Gougeon-Lucé, de Beaumont [-Pied-de-Bœuf], condamné à mort par la commission révolutionnaire du département en l'an II, et son fils Pierre-Ambroise Gougeon, du 7<sup>e</sup> dragons, à la requête de leur veuve et mère Jeanne Enjubault; Jean et René Guéret frères, de Cossé [-le-Vivien], et Léon Le Tourneur, de Laval, chouans amnistiés; René-Pierre Labarre et sa femme Renée Dutertre, de Château-Gontier, retirés à Seiches [-sur-le-Loir]; Jean-Augustin-Madeleine-Thérèse Lalande, de Saint-Martin-de-Villenglose (auj.: commune de Saint-Denis-d'Anjou), mort à Pontoise en l'an II; Françoise-Victoire-Louise Pierrès veuve Boisjourdan, de Grez [-en-Bouère]; et Philippe Segnela, professeur au collège de Laval puis vicaire épiscopal à Rouen, ensuite vicaire à Saint-Martin-le-Blanc (Seine-Inférieure, auj.: Saint-Martin-Osmonville), mort en l'an II aux environs. Maintien: Charles-Antoine d'Ansel, noble du canton de Valognes, soi-disant malade à Montpellier en 1791 et 1792 puis décédé d'après une lettre perdue de la veuve du général Dagobert<sup>6</sup> à sa femme; Jean-Jacques Le Pelletier dit du Lonpré, né à Évrecy, de Cæn, soi-disant négociant ayant fait des voyages de commerce à Jersey et Guernesey entre 1789 et 1791, présentant un passeport de l'ambassadeur à Hambourg pour Paris de l'an IV<sup>7</sup>; Jean-Étienne Michon-Vougy, de la Croix-Rousse (auj.: Lyon), officier de cavalerie noble, soi-disant employé aux vivres de l'armée d'Italie en 1792, émigré notoire dont le père a racheté la part de biens échéant à la République et dont les sœurs ont obtenu jouissance provisoire de leurs biens, dont la rentrée en l'an V a coïncidé avec l'abattage de l'arbre de la Liberté, inscrit dans la Loire<sup>8</sup>; Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien veuve André-Boniface-Louis Riqueti-Mirabeau jeune<sup>9</sup>, inscrite dans la Seine, n'ayant rien réclamé entre 1792 et l'an VII et usant d'un faux certificat de résidence à Saint-Fortunat [-sur-Eyrieux] qualifié par le commissaire central de l'Ardèche comme l'un des *actes sortis de la fabrique de Saint-Fortunat*; Pierre-Nicolas du Rosier-Magneux, de Roanne, usant de faux certificat de résidence à Fontenu; Théodore Thiard dit de Bissy, de Pierre [-de-Bresse], officier d'Ancien Régime, usant d'une fausse réclamation auprès du

<sup>1</sup> Rapport tendant au maintien pour déchéance, les héritiers n'ayant réclamé qu'après la saisie des biens en l'an VI.

<sup>2</sup> Nom révolutionnaire: Nogent-Roulebois.

<sup>3</sup> Renvoi à l'arrêté du 23 nivôse ( *tome VII* ) radiant son frère Pierre-Paul-Denis et ses sœurs Marie-Adélaïde et Marie-Victoire, de Vendôme, où le rapport du ministre dit le nôtre employé du ministère de la Justice avant son enrôlement en l'an II.

<sup>4</sup> En partie décrits dans les rapports du ministre comme provenant d'une liste argumentée de l'administration centrale sur les émigrés à radier comme inscrits par erreur ou comme chouans amnistiés et non émigrés, ceux à maintenir et ceux inscrits comme prêtres déportés à radier de la liste des émigrés et à maintenir sur celle des déportés, liste que nous n'avons pas ici, mais qui sert aux arrêtés spécifiques à ce département d'émigrés à maintenir et de prêtres à radier de la seule liste des émigrés qui sont analysés plus loin.

<sup>5</sup> Deux rapports distincts sans mention de lien de parenté.

<sup>6</sup> Le général Louis-Siméon-Augustin Dagobert de Fontenille, mort à l'armée des Pyrénées-Orientales en l'an II.

<sup>7</sup> Voir  *tomes IX, 5 thermidor* : rejet de sa réclamation fondée sur des attestations de Cæn et de Romainville où il aurait été connu comme négociant (il y est appelé Le Pelletier du Longpré), et  *X, 6 vendémiaire an VIII* , annulation de sa déportation en Guyane à cause de son âge et expulsion de France.

<sup>8</sup> Ce qui désigne comme lieu de sa rentrée en l'an V la commune de Vougy dans la Loire et non celle de Haute-Savoie.

<sup>9</sup> Frère cadet d'Honoré-Gabriel, surnommé Mirabeau-Tonneau à cause de son embonpoint; il avait levé un régiment émigré dénommé légion de Mirabeau.

département en l'an V<sup>1</sup>; les émigrés de la Dyle<sup>2</sup>: Joseph-Jacques Devillers, commissaire des armées impériales en Allemagne, radiation demandée par sa mère Isabelle De Jarez veuve Devillers, et Élisabeth Horner veuve Stolberg, princesse, soi-disant malades à Francfort [-sur-le-Main], Laurent-Benoît Dewez, architecte établi à Prague en 1795, soi-disant atteint d'un rhumatisme à la jambe, Marie-Thérèse-Colette-Ferdinande-Guislain Dolmen-La Courtambois veuve La Plesnoye, comtesse, partie pour l'Allemagne en 1794 puis à Florence en 1796 pour sa santé, le ministre se renseignant sur l'âge de ses enfants pour les inscrire comme émigrés, la princesse de Gavré et ses enfants Charles-Alexandre et Charlotte-Joséphine, émigrés à Vienne, Sauveur Le Gros, secrétaire du prince de Ligne l'ayant suivi à Vienne, Marie-Joséphine-Charlotte Plunkett femme du comte Quarré et Dorothee-Antoinette Quarré femme Ribaucourt, soi-disant malades après leur accouchement à Munster (Wesphalie) et Hildesheim (Basse-Saxe)<sup>3</sup>; et les frères Jean-Baptiste et Lambert Vancœckelberghe, le second mort en l'an V, leurs femmes Hélène-Guillielmine Poelsma et Marie-Joséphine Liser, et leurs enfants et domestiques<sup>4</sup>; ceux de la Mayenne<sup>5</sup> Jean-René Chappedelaine, de Mayenne, n'ayant réclamé qu'en l'an V par un fondé de pouvoirs sans aucune suite depuis, Jean et Nicolas Chevalier, l'un soi-disant chouan condamné par une commission militaire d'après des déclarations non fournies d'un juge de paix et l'autre soi-disant membre du 7<sup>e</sup> dragons fait prisonnier de guerre en 1793 suivant un certificat irrégulier de l'an V, radiations demandées par Pierre Ollivier, de Ménil, Alexandre-Guillaume Coustard, d'Astillé, usant de faux certificat de soumission comme chouan en l'an IV, après la reprise des hostilités, et d'un certificat de résidence postérieur à sa réclamation, François-René et Jean-Baptiste-Julien Fortin frères, soi-disant chouans amnistiés résidant à Montreuil-sur-Mer puis enrôlés sur le corsaire *le Félix* à Nantes en l'an VI, usant de certificats de résidence à Chantrigné délivrés le jour du certificat d'affiche de leur réclamation, et l'un soi-disant prisonnier de guerre à Plymouth, Martin Geslin, dont le père, concierge des prisons de Château-Gontier, demandait en 1792 l'exemption de la taxe sur les parents d'émigrés faute de moyens, Perrine Guériteau veuve de l'aubergiste de Saint-Berthevin<sup>6</sup> Jean Meslay, soi-disant cachée pendant deux ans après l'enrôlement de son mari par les chouans, Ambroise-François Hardy de Levaré, fils du receveur des finances de Château-Gontier parti sans son consentement d'après sa demande d'exemption de la taxe sur les parents d'émigrés, Louis-Frédéric Le Tessier, de Mayenne, usant d'un faux certificat de dépôt de passeports de commerçant de Château-Gontier et de Lille au Comité de sûreté générale, et Pierre-Marie-Alexis du Plessis d'Argentré, noble de Laval, n'ayant présenté qu'une pétition du 2<sup>e</sup> complémentaire an V; et ceux de ce département figurant sur la liste des émigrés à maintenir dressée par l'administration centrale: Abafour, curé de Saint-Quentin [-les-Anges], Pierre-Jean Alba fils, noble de Landivy, le marquis René-Louis d'Andignier des Écotais, de Saint-Brice, d'Argouges, François Aubin cadet dit Messurière, Gilbert Boisbéranger et Dubois-Béranger fils, tous trois nobles d'Ernée, Jacques-Ambroise Bachellier, prêtre, Bafour fils, de Longuefuye, Berset fils aîné dit Veaufleury, Berson, prêtre à Saint-Julien [-du-Terroux], Édouard Beucher, René Billeuf, sabotier à Châtelain, Henri et Pascal Bodard, procureur du Roi à Angers et marchand de fil à Craon, Boissourdan, de Grez [-en-Bouère], Jacques-Charles Boismotté, de "la Chapelle", Boisseau, vicaire de la Rouaudière, Bouchard dit de Baugé et Boultier, prêtres à Craon et Bierné, Chapron aîné, René Chauveau et Ciboy, prêtres à Épineux-le-Séguin, la Pallu et Lassay [-les-Châteaux], Chauvineau, de Ménil, Cousteaux aîné, lieutenant de vaisseau à Brest, René-Toussaint Déan, noble de Coudray, Deschamps dit du Méry aîné et jeune et Gasté père dit La Palu, tous trois de Mayenne, Dubois fils cadet, Alexandre Dubois fils, de Sainte-Marie [-du-Bois], Dubuat, vicaire à Cosmes, Duchemin fils dit Bois du Pin, Dupont, vicaire de Méral, Jean-Baptiste, Jérémie et Mathieu Fortin, Julien-Jean Galichon dit Courchamp, de Paris, Julien-François-René Gaultier dit Brulon, noble de Saint-Laurent [-des-Mortiers], Goussé, curé de Saint-Pierre-sur-Erve, Grammont femme Quatrebarbes, André Gruel dit Dessales et Julien Gruel dit Saint-Hilaire, d'Ernée, d'Héliand dit du Vivier, Herbelin dit Reveillère, noble de Saint-Calais [-du-Désert], Jean-François Hercé, constituant<sup>7</sup>, et Hercé neveu, Houssin et Jardin, curés de Senonnes et Saint-Georges-le-Fléhard, Jaunay, vicaire d'Athée, Le Royer-Maugé, noble de Pré-en-Pail; les habitants de Château-Gontier: Bernier, Bourjuge, André David, Girault et Fayeau, tous cinq prêtres, Bourdon dit Grammont, Buhigné fils, Champagné fils aîné dit Giffard, Daudier, Esnault cadet, Farcy aîné, noble, Foucault dit de Bigotières et François-Martin Hudeline dit d'Hauricourt; et de Laval: Berset

<sup>1</sup> La famille Thiard de Bissy était effectivement de Pierre-de-Bresse, où vivait retiré à l'époque Claude Thiard de Bissy, officier retiré depuis la fin du règne de Louis XV, père du futur chambellan de l'Empereur Auxonne-Théodore-Marie, qui pourrait être notre émigré, bien que né et mort à Paris et bien que le fichier des émigrés des Archives nationales mentionne à la fois Auxonne-Théodore, officier au régiment du Roi, et Théodore dans F<sup>7</sup> 6100, et le seul Théodore dans F<sup>7</sup> 5601<sup>2</sup>, 5790, dossier 5, pièce 125, et F\*<sup>7</sup> 118, page 931. Auxonne-Théodore-Marie, lieutenant au début de la Révolution et ayant notamment servi lors de la répression du soulèvement de Nancy, avait émigré ensuite et s'était engagé dans l'armée de Condé. Rentré une première fois en l'an V, il fut radié en 1801 et retint l'attention de Napoléon, qui lui confia diverses missions diplomatiques. Député de Saône-et-Loire à la Chambre des Cent-Jours, il représenta son département sans interruption de 1820 à 1848 au sein de la gauche libérale et fut ambassadeur en Suisse sous la Deuxième République.

<sup>2</sup> Tous de Bruxelles. Ils ne sont pas regroupés sur le registre.

<sup>3</sup> Deux rapports distincts sans mention de lien de parenté.

<sup>4</sup> Dont les noms ni les lieux où ils ont émigré ne sont indiqués. Radiation demandée par Jean-Joseph Robert Vancœckelberghe, de Bruxelles, frère des premiers.

<sup>5</sup> Faisant l'objet de rapports particuliers, au contraire de ceux énumérés dans la liste suivante fondée sur celle des émigrés du département à maintenir, qui sert cependant de base à ceux-ci également.

<sup>6</sup> Chef-lieu de canton, ce qui exclut la commune de Saint-Berthevin-la-Tannière dans le même département.

<sup>7</sup> Jean-François-Simon de Hercé, mort en émigration en Angleterre.

## INVENTAIRE

dit d'Argentrée, garde du corps du Roi, Berset fils aîné de Joseph, officier de marine, Bidault dit Latouche, officier au régiment de Neustrie, Dubois fils dit Beauregard, Dubuat aîné, Dumant fils, Duparc fils, Foucault femme Pontfarcie dit Vauguyon, Hardy fils dit Charbonnerie, et Louis Hoisnard dit Malonière. Radiation de la liste des émigrés et maintien sur celle des prêtres déportés du même département: François-Jean Allard et François Denys, dominicain et bénédictin à Craon, Pierre Angoulvent, vicaire de Congrier, Charles-Philippe-François Arthuis, de Livré, Benjamin-François Auger, de "la Chapelle", Julien Bagot, curé de Peuton, Barbé dit Lahogne, Champion et Davoust, curé et prêtres à Lassay [-les-Châteaux], Baschelier, cordelier à Laval, Beauvais, curé de Courbeville, Pierre-Michel Blanchet et Cillière, vicaires de "Saint-Mars" et Marigné [-Peuton], Cochon dit Vannerie, de Poulay (auj.: Montreuil-Poulay), Daligné, curé de Tessé [-Froulay] (auj.: Orne), Dauverné, curé de Bouère, Jacques Dutertre, curé d'Armaillé retiré à Brains [-sur-les-Marches], François Garnier, vicaire de Saint-Mars-sur-Colmont, Pottier, de Bierné, Rabouin, curé de Denazé, Roiné, curé de Congrier, Touchard, curé de Lassay [-les-Châteaux] retiré à Vannes, et Trouillard, curé de "Saint-Georges"<sup>1</sup> (AF III 584, plaquettes 3997, pièces 1-77, et 3998, pièces 78-148).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 583, plaquette 3995, pièces 99-232. Compte des dépenses ostensibles et secrètes du ministre de la Police générale Le Carlier du 28 floréal an VI au 8 brumaire an VII, envoyé de Laon le 17 ventôse an VII sur papier à en-tête de rapport du ministre au Directoire, avec minutes non signées d'arrêtés d'approbation; à noter parmi les dépenses ostensibles: paiements au marbrier Corbel<sup>2</sup>, à l'architecte Poyet de mémoires pour travaux au bâtiment du ministère et à Tourtille-Saugrain pour l'éclairage du ministère, brumaire an VII; états et mémoires détaillés des entrepreneurs des illuminations et des décors des façades sur les quais Malaquais et Voltaire pour la publication et la ratification de la paix en brumaire et frimaire an VI visés par l'architecte Poyet; parmi les dépenses secrètes: dépenses du bureau central, des généraux Berruyer et Verdière puis Moulin<sup>3</sup>; en prairial an VI: Laurent, agent secret dans les départements et Le Riche, agent à Nîmes, Pantoin: arrestation de faux-monnayeurs; en messidor an VI: Jeanne-Barbe Desbois, épouse Dossonville: solde de traitement dû à son mari, adresse de l'intéressée au ministre joignant le procès-verbal imprimé d'appel par l'agent particulier du Directoire à Cayenne des seize déportés arrivés le 22 brumaire an VI de la corvette *la Vaillante*, 2 pages, avec signalement et lieu de naissance des déportés, Durand-Maillane: indemnité pour rentrer chez lui après son acquittement<sup>4</sup>, adresse de l'intéressé au Directoire, germinal an VI, Réal: traduction de la correspondance secrète de Klinglin<sup>5</sup>; en thermidor: Baco et Denesle<sup>6</sup> pour l'Opéra; en fructidor an VI: Chapuy: culte théophilanthropique de l'église Médard, Zammit: gratification à un maltais; en vendémiaire an VII: à Taine, culte théophilanthropique de la Cité; listes mensuelles avec quittances signées de journalistes encouragés<sup>7</sup>: Barbet et Régnard *pour des rédactions*, Bourbon-Gravières, propriétaire de *l'Ami des lois*, Coillot, propriétaire du *Journal des campagnes et des armées*, Corancez, propriétaire du *Journal de Paris*, la citoyenne Galetti, propriétaire du *Pacificateur*, Laran, propriétaire du *Conservateur*, Plancher-Valcour, rédacteur de *l'Indépendant*, et Lemaire pour l'impression d'affiches, dont les titres sont parfois indiqués, reçu par Lamberté, entrepreneur du journal *l'Ami des théophilanthropes*, suite de *l'Écho des cercles*, pour abonnement du ministère en floréal; états mensuels de traitement de floréal an VI à vendémiaire an VII, avec émargement, des employés du bureau particulier, 1<sup>ère</sup> section, sous-chefs Lecomte puis Duplaquet<sup>8</sup> à partir de messidor, rédacteur: Gabet, 2<sup>e</sup> section, sous-chefs Pierron puis Rétif-La Bretonne<sup>9</sup> à partir de fructidor an VI, traducteur: Guisselin, rédacteurs: Degenne et Plumtot, du bureau des interrogatoires, chef: Perrard, sous-chef: Maigne, bureau de direction, sous-chef: Rétif-La Bretonne puis Lebrun à partir de fructidor an VI, du bureau d'exécution et d'observation près le ministre,

<sup>1</sup> Voir d'autres radiations de même nature plus loin les 16 et 28 germinal.

<sup>2</sup> Le sculpteur Charles-Louis Corbet?

<sup>3</sup> Respectivement commandant les Invalides, la place de Paris et la 17<sup>e</sup> division militaire (celle de Paris).

<sup>4</sup> Pierre-Toussaint Durand-Maillane, député à la Constituante et des Bouches-du-Rhône à la Convention et aux Anciens, où il combattit l'obligation du serment de haine contre la royauté dans les assemblées électorales, sorti en l'an V, arrêté en brumaire an VI à Paris comme entretenant des relations avec les ennemis de la République et acquitté par le tribunal criminel de la Seine le 3 ventôse suivant. Son indemnité de retour est connue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

<sup>5</sup> Sur les papiers de ce général de l'armée autrichienne, liés à la conspiration de Pichegru, voir *tome II*, 23 fructidor an V, Coup d'État du Dix-Huit Fructidor, note sur Badonville.

<sup>6</sup> Nommés administrateurs du Théâtre de la République le 29 germinal an VI (*tome V*, Intérieur, note).

<sup>7</sup> Sur ces journalistes *encouragés*, voir *Les Archives du Directoire*, pages 234, note 2, et 239, note 5. Sur Corancez, voir *tome III*, page 47, note 1. Les autres propriétaires de journaux qui suivent sont cités dans *Les Archives du Directoire*, pages 238, note 5 pour Laran (qui figure également sur le compte des dépenses secrètes du ministre Dondeau de ventôse et germinal an VI, *tome V*, 29 messidor an VI, à compléter par *tome VI*, 17 vendémiaire an VII, où il est cité comme imprimeur du *Propagateur*), et 239, notes 1 (Plancher-Valcour), 2 (Coillot ou Coillot aîné, qui figure aussi dans le compte secret du ministère de vendémiaire an VI, *tome IV*, 21 ventôse an VI) et 3 (veuve Galetti). Le journal *l'Ami des théophilanthropes* est le n° 761 de *Martin et Walter*, sous le titre de sa première livraison, *Journal des théophilanthropes et recueil de morales*; il parut de germinal à messidor an VI; les auteurs lui donnent Giffey et Lambert comme rédacteurs, ce dernier nom suivi d'un point d'interrogation, et n'en font pas une suite de leur n° 400, *l'Écho des cercles patriotiques* (titre complété à partir du n° 16: *et des réunions de théophilanthropes*), rédacteurs Darcet neveu et Barbet du Bertrand, puis Siauve. Lambert ou plutôt Lamberté pourrait être Théodore Lamberté, imprimeur, babouviste puis anarchiste surveillé par la police secrète en prairial an VI (*Les Archives du Directoire*), mais on connaît aussi un Lambert rédacteur de *l'Ami des théophilanthropes* comme candidat commissaire près la 10<sup>e</sup> municipalité de Paris (*tome V*, 21 messidor an VI).

<sup>8</sup> Le constituant Charles-Vincent Duplaquet (voir *tome VII*, 22 frimaire, affaires non citées au procès-verbal, note sur son remplacement comme commissaire municipal de Saint-Quentin, Aisne).

<sup>9</sup> L'écrivain Nicolas-Edme Restif ou Rétif de La Bretonne.

Rousseville, inspecteur général, Barbier, adjoint, et 17 agents, et des agents secrets attachés aux inspecteurs généraux, visés par Barbier<sup>1</sup>; état émargé des traitements des membres de la commission secrète des postes<sup>2</sup> en fructidor an VI: Robert, Denis, Boistard et Huguier, commissaires, Moutonnet et Ropra, secrétaires.

AF III 583, plaquette 3996, pièces 233-235, 270-288, 314-316, 331-32 et 337-339. Nominations administratives (commissaires municipaux sauf exception), *Ain*, Châtillon-en-Michaille, note renvoyant à des renseignements du député du Jura Champion, minute de Merlin de Douai;- *Haute-Loire*, commissaire central: Desroziers, président de la municipalité de Langeac, remplaçant Masson, faible; Allègre; Auzon; Blesle: Roux, notaire; Brioude *intra* et *extra muros*; Lempdes: Gastat, notaire; le Puy *intra muros*;- *Hautes-Pyrénées*, billet des députés Dauphole, Lacrampe et Peré à Merlin de Douai, Bourg [-de-Bigorre]: Jean Fortané, notaire à Cieutat, remplaçant Lavit, prêtre, agitateur dangereux<sup>3</sup>, minute de Merlin de Douai;- *Sambre-et-Meuse*, Orchimont (auj.: commune de Vresse-sur-Semois);- *Tarn*, Graulhet.

### Séance du 18 ventôse an VII [ 8 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 174 recto-176 verso; AF III 585, plaquettes 3999 à 4001)

#### Lois.

[Du 17] affectant aux dépenses extraordinaires de l'an VII les fonds provenant des soumissions et ventes de domaines engagés, le Directoire devant faire connaître chaque mois au Corps législatif leur montant et celui des versements au trésor public; annulant un arrêté du 21 thermidor an II du représentant en mission Forestier cassant l'adjudication à Gaspard Colin de biens nationaux<sup>4</sup>; et sur les assemblées primaires de l'Isle-Adam et Mailly [-Maillet], 1<sup>ère</sup> section, communales de Belleuse et, en Seine-et-Oise, d'Angerville, Boisemont, les Bréviaires, Cernay [-la-Ville], Champigny (auj.: Morigny-Champigny), Chennevières [-sur-Marne], Courdimanche, Ennery, Éragny, la Forêt-Sainte-Croix<sup>5</sup>, la Frette [-sur-Seine], Galluis-la-Queue<sup>6</sup>, Gambaiseuil, Louvres, Marolles [-en-Brie], Menucourt, Mondeville, Morigny [-Champigny], Neuilly-sur-Marne, Ormoy [-la-Rivière], Saint-Hilaire, Sucy [-en-Brie], Villeneuve-sur-Auvers, Villers [-en-Arthies] et Villiers-sur-Marne (AF III 583, plaquette 3992, pièces 6-36; AF III 585, plaquette 3999, pièce 7).

#### Message des Cinq-Cents.

[Du jour] proposant d'imprimer aux frais de la République les cartes du cadastre de la Corse de Bedigis et Testevuide<sup>7</sup> (AF III 585, plaquette 3999, pièces 8-9).

#### Message aux Cinq-Cents.

Sur l'assemblée primaire d'Aspremont<sup>8</sup> (AF III 585, plaquette 3999, pièces 16-17).

#### Décision du Directoire.

Circulaire chargeant les ministres de respecter le tableau non joint de leurs heures de travail avec le Directoire, modifié le samedi sauf pour les ministres de la Justice, de la Police générale et des Relations extérieures (AF III 585, plaquette 4001, pièce 97).

#### Guerre.

Permutation des lieutenants de gendarmerie de Châtellerauld et Tours (AF III 585, plaquette 3999, pièces 14-15).

<sup>1</sup> Les noms de ces agents secrets, répartis en trois classes, sont repris à l'index, qui ne retient en revanche que les employés des autres subdivisions du ministère cités ici.

<sup>2</sup> Commission supprimée par le Directoire le 19 (plus loin).

<sup>3</sup> Le prêtre Jean-François Lavit avait été dénoncé comme anarchiste le 20 messidor an V (*tome II*, Affaires non citées au procès-verbal). Il était le beau-frère de Pierre Guchan, suppléant à la Convention admis après l'incarcération de Dauphole comme fédéraliste, sorti des Anciens en l'an VI et élu invalidé aux Cinq-Cents la même année.

<sup>4</sup> Provenant de l'émigré Badier-Verseille dans le district de Cusset (Arch. nat. C 544, dossier 188). Pierre-Jacques Forestier conventionnel de l'Allier, y était alors en mission pour surveiller la fabrication d'armes à Moulins. Voir aussi *tome X*, 1<sup>er</sup> complémentaire, Finances: arrêté confirmant, en exécution de cette loi, la vente à Colin du domaine de la Buissonnière, que ne mentionne pas l'inventaire des papiers de la famille Badier de Verseilles (*Inventaire sommaire des Archives de l'Allier. Série D. Série E*, Moulins, 1913), articles E 245 à 276, et qui pourrait se situer à Arfeuilles ou à Nizerolles.

<sup>5</sup> Nom révolutionnaire: la Forêt-Belair.

<sup>6</sup> Auj.: communes de Galluis et de la Queue-les-Yvelines.

<sup>7</sup> Voir *tome X*, 28 fructidor, message du Directoire en réponse, transmettant un rapport non joint du ministre des Finances.

<sup>8</sup> Alpes-Maritimes. Entre autres irrégularités, on n'a pas prêté serment. Message sur proposition du ministre de la Justice.

**Intérieur.**

Destitution de: Roland, président de l'administration centrale du Doubs, auteur d'un placard dont on fait lecture affirmant les mêmes principes anarchistes que ses collègues destitués le 4, trois affiches intitulées *Adresse de l'administration centrale du département du Doubs à ses concitoyens*, Besançon, imprimerie de J.-F. Daclin, an VII, signée Roland, président, Bonard, Janon et Hérard, administrateurs centraux, Mourgeon, commissaire central et Flusin, secrétaire provisoire, *Le président du département du Doubs à ses concitoyens*, Besançon, Métoyer aîné imprimeur, 11 ventôse, disant que son nom figure par erreur sur l'adresse faite le 8 par les nouveaux administrateurs centraux, et *Arrêté de l'administration centrale du département du Doubs* du 13 protestant contre la déclaration de Roland, signée par Bonard, président provisoire, ses deux collègues et le secrétaire, Besançon, imprimerie de Jean-François Daclin; et du président de la municipalité de Langeais anarchiste, minutes de Merlin de Douai. Don à titre d'encouragement à Lacaze, inventeur d'une machine hydraulique, pour payer le cautionnement qu'il doit verser pour les avances reçues du ministre pour construire sa machine (AF III 585, plaquettes 3999, pièces 18-22, et 4001, pièces 100-106).

**Justice.**

Attribution aux tribunaux de commerce de la liquidation des prises maritimes au lieu des amirautés auxquelles le ministre de la Marine et des Colonies voulait les réserver au titre de leurs fonctions administratives en ne chargeant les tribunaux de commerce que des réclamations, copies de courriers échangés entre les deux ministres depuis l'an VI. Annulation d'un jugement du tribunal criminel de Rhin-et-Moselle condamnant Philippe Krieger pour vol nocturne sans question d'excuse en faveur du prévenu et en admettant des dépositions écrites de témoins absents à l'audience. Admission de la demande de cassation d'un jugement du tribunal civil du même département par la commune de Gross-Altendorf<sup>1</sup> contre l'Enregistrement et Jean-Pierre Unkelbach, acquéreur de la prairie dite Riedwiese provenant de la chambre des finances de Juliers et Berg. Nomination de Bessejon, ex-employé du ministère de l'Intérieur<sup>2</sup>, administrateur central de la Roër (AF III 585, plaquettes 3999, pièces 10-12, et 4001, pièces 93-96 et 120-121).

**Police générale.**

Prêtres, déportation<sup>3</sup>. Annulation de celle de Victor-Augustin Durupt, de Bains [-les-Bains]<sup>4</sup>. Destitution et mandat d'arrêt contre l'agent municipal de Thollon pour refus d'aider le douanier de Meillerie (alors: commune de Thollon) à la poursuite du prêtre réfractaire Charmot<sup>5</sup>. Levée des scellés sur les papiers de Louis Monneron<sup>6</sup>, le jury d'accusation de Paris ayant délivré un non-lieu, ordre d'en *faire l'examen* et de remettre au Directoire *sous enveloppe dûment cachetée et scellée... tous ceux relatifs soit à la mission dont il avait été chargé à l'île de France et à la*

<sup>1</sup> Probablement la commune d'Altendorf [-über-Rheinbach] (Rhénanie-du-Nord-Westphalie).

<sup>2</sup> Destitué comme anarchiste le 4 nivôse (*tome VII*), voir aussi *Les Archives du Directoire*, page 154, note 2.

<sup>3</sup> Un prêtre du Cher (rapport citant un homonyme de celui-ci, non déporté comme âgé de 77 ans, et un autre, de Bourges, ayant déplacé le culte au décadi), Augustin Jousserandot, alias l'abbé Henry, arrêté après une messe nocturne dans une maison du canton de Vaucluse (Doubs) connue comme asile de prêtres réfractaires, André Lafage, arrêté à Toulouse la nuit du 4 au 5 nivôse (du 24 au 25 décembre) porteur d'une lettre d'un autre réfractaire sous un faux nom lui donnant l'adresse d'un particulier cherchant un prêtre disant la messe suivant l'ancien calendrier, Jean-Antoine Bergougnoux, installé à l'église de Chaspinhac (Haute-Loire) par des hommes armés en l'an V, deux de la Moselle: Jean Grandemanche, d'Algrange, arrêté à Richemont après avoir déclaré vouloir quitter le pays après le Dix-Huit Fructidor, le registre portant en marge la mention de l'annulation de cet arrêté, le copiste du ministère ayant mal lu la feuille de travail portant ajournement, avec minute et lettre du ministre en ce sens du 2 prairial, et Nicolas-Joseph Maire, bénédictin à Lessy ayant déclaré cesser le culte jusqu'à la réception de nouveaux pouvoirs de Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque de Metz émigré, Charles, de Steenwerck (Nord), qualifiant d'impudiques les chants patriotiques des fêtes décadaires, Chapelet, de Morienval (Oise), *qui assistait avant le 18 fructidor aux conciliabules des prêtres déportés avec les grands vicaires de Soissons à Pierrefonds*, Dieudonné Delhamaide, curé d'Awirs (Ourthe,auj.: commune de Flémalle, Belgique, province de Liège), *qui parcourt les rues quand il est ivre et attaque les femmes qu'il rencontre avec la plus infâme impudence, jure, blasphème...*, deux de la Haute-Saône, deux de la Seine-Inférieure dont Lejeune, de Vatteville-la-Rue, lié à la marquise de Magu et ayant poussé un citoyen à injurier l'agent municipal au sujet de la conscription (voir plus loin, 18 germinal: annulation de sa déportation sur la preuve de son innocence dans l'affaire de cette insulte), Jean-François Marie, ayant fait délibérer les habitants de Guerville (Seine-et-Oise) pour conserver le culte le dimanche et ayant célébré le culte la nuit du 4 au 5 nivôse (du 24 au 25 décembre), Deberny, de Picquigny (Somme), après un placard incendiaire contre le commissaire municipal et de prétendues apparitions d'une morte à sa belle-sœur pour demander des prières (arrêté annulé le 13 messidor, *tome VIII*), et trois de l'Yonne, dont Pierre Robin, de Vaudeurs, répliquant à l'administrateur municipal qui invitait les prêtres à célébrer le culte le décadi *que cette translation devenait inutile puisqu'il n'assistait jamais à la messe*, et Saussois, de Thorigny [-sur-Oreuse], ayant retardé de deux heures la célébration du décadi en faisant chanter l'*Introit* de la messe à l'arrivée des officiers municipaux le 20 nivôse (mercredi 9 janvier), arrêté annulé le 11 messidor (*tome IX*), cet individu, qui avait en effet chanté à l'église avec d'autres, n'ayant jamais été ordonné prêtre mais, marié en 1790, était arrivé en état d'arrestation à Auxerre accompagné de sa femme.

<sup>4</sup> Voir *tome VI*, 14 thermidor an VI, Police générale, note.

<sup>5</sup> Arrêté corrigé le 22 prairial (*tome IX*) pour viser l'adjoint et non l'agent, absent de la commune au moment des faits.

<sup>6</sup> Jean-Louis Monneron, député de Pondichéry à la Constituante, nommé agent particulier du Directoire aux îles de France et de la Réunion le 5 brumaire, sous le coup d'un mandat d'arrêt le 28 suivant à cause de la faillite de son frère Jean-Joseph-Augustin, député de Paris à la Législative, directeur général de la Caisse des comptes courants (*tome VII*).

Réunion, soit à la banqueroute frauduleuse dont Augustin Monneron, son frère, est prévenu (AF III 585, plaquettes 3999, pièces 23-25, et 4000, pièces 26-87).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 585, plaquette 3999, pièce 13. Lettre au ministre de la Guerre, pour lui seul, le chargeant de rendre compte demain à onze heures s'il est vrai que le général Muller et le commandant de place Bergeron sont toujours à Besançon malgré l'ordre de les envoyer respectivement à Grenoble et à Charleroi<sup>1</sup>, minute de Merlin de Douai.

AF III 585, plaquette 4001, pièces 98-99, 107-119 et 122-129. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Indre-et-Loire*, Tours, minute de Merlin de Douai;- *Jura*, Salins [-les-Bains] *intra muros*, canton où l'émigré Patornay<sup>2</sup> est retenu sous prétexte de recherche de renseignements au lieu d'être livré à la justice, où les prêtres constitutionnels voulaient tenir un synode et ont fait quêter pour établir un séminaire, où l'on a libéré un prêtre réfractaire et où les barrières du droit de passe ont été placées *de manière à rendre absolument nulle la perception*: Jean-Baptiste Bacoulon, administrateur central, ex-commissaire municipal de Champagnole;- *Mont-Blanc*, Chambéry *intra muros*: Tardy, muté du canton *extra muros*, où le remplace Sonnet, négociant, et remplaçant Ducoudray, anarchiste dénoncé par note anonyme pour être soupçonné d'avoir permis, dans le tems que paroissoit le journal de Babœuf, que cette feuille et autres de même nature, attachées sur une planche dans le local même de l'administration, y fussent lues, chaque jour, par les citoyens, note dénonçant également Lullin et Morel, administrateurs municipaux<sup>3</sup>, et Vichot, agent municipal de Sonnaz anarchistes;- *Bas-Rhin*, notes du député Albert visées par Reubell, Dahn: remplacement de Lagrasse, ex-juge de paix, *ménétrier de village qui roule les fêtes et a toutes les habitudes de cette profession errante*; Strasbourg;

- et nominations judiciaires: justices de paix de Recey-sur-Ource, Ath (Jemappes) et Castelnaud [-Montrattier]: Guillaume Périé, administrateur du district de Cahors, juge, et autres; commissaire près le tribunal correctionnel de Sarre-Union, note du député Albert (AF III 580, plaquette 3963, pièces 77-79, classées au dossier du 5 ventôse an VII).

**Séance du 19 ventôse an VII [9 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 176 verso-179 recto; AF III 585, plaquettes 4002 à 4004)

**Lois.**

[Du 18] annulant les assemblées primaires de la section du chef-lieu de Meymac et d'Ussel (Corrèze) *extra muros* tenue à Saint-Fréjoux <-le-Majeur>; autorisant l'échange de la maison commune d'Épernay contre le couvent des chanoines réguliers<sup>4</sup>; augmentant la taxe sur les portes et fenêtres pour l'an VII; et interdisant de désigner comme électeurs de l'an VII ceux désignés en l'an VI, que les assemblées primaires et électorales aient été validées ou non<sup>5</sup> (AF III 585, plaquettes 3999, pièces 1-6, et 4002, pièce 6).

**Messages des Cinq-Cents.**

[Du 18] sur la création de tribunaux correctionnels à Cognac, deuxième ville du département, reliée à celui de Barbezieux [-Saint-Hilaire] par cinquante kilomètres de chemins de traverse, et Quillan; [du jour] sur des secours pour la veuve Olivier, de Manosque, dont le mari et les deux fils, dont l'un revenait estropié de l'armée, ont été assassinés par

<sup>1</sup> Le général François Muller, commandant la 6<sup>e</sup> division militaire (Besançon), muté à la 7<sup>e</sup> (Grenoble) le 17 pluviôse (*tome VII*) par permutation avec le général Honoré-Louis-Auguste Massol de Monteil. Bergeron, commandant la place militaire de Besançon muté à Charleroi (nom révolutionnaire: Libre-sur-Sambre) le 3 ventôse (plus haut).

<sup>2</sup> Le fichier des émigrés des Archives nationales cite plusieurs émigrés du Jura de ce nom: de Patornay, de la 1<sup>ère</sup> compagnie des cavaliers nobles en 1792, sous-lieutenant en 1797 (O<sup>3</sup> 2650, dossier Cavaliers, compagnie La Forest-Divonne, et O<sup>3\*</sup> 2585, folio 55 verso), Jacques-Alexis-François Patornay du Fied (O<sup>3</sup> 2571, dossier Condé, O<sup>3\*</sup> 776, folio 106 verso, F<sup>7</sup> 5192<sup>1</sup> et, sans le déterminatif F<sup>7</sup> 6047, de même que Frédéric-François Patornay du Fied, mort en 1800), Jean-Antoine-Madeleine-François Patornay (F<sup>7</sup> 5192<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 5790, dossier 5, pièce 62, O<sup>3</sup> 776, folio 106 verso et BB<sup>1</sup> 92, plaquette 2), et la femme Patornay (F<sup>7</sup> 5793, minute 43).

<sup>3</sup> La note est donc antérieure à la destitution de ces deux administrateurs municipaux le 19 pluviôse (*tome VII*) puis le 3 ventôse (plus haut).

<sup>4</sup> À la suite d'un message du Directoire du 1<sup>er</sup> brumaire (*tome VI*).

<sup>5</sup> Article 34 de la constitution de l'an III: *Les membres des assemblées électorales sont nommés chaque année et ne peuvent être réélus qu'après un intervalle de deux ans.*

## INVENTAIRE

les brigands royaux en germinal an III; et demandant des renseignements sur les abus de la course<sup>6</sup> (AF III 585, plaquettes 4001, pièces 89-92, et 4002, pièces 21-26).

### **Messages aux Cinq-Cents.**

Favorables: à la création des foires d'Ambierle et Montbrison (Loire)<sup>1</sup>; à l'allongement de trois jours à deux ou trois mois du délai d'exonération de droits d'Enregistrement des déclarations de command ou d'ami pour les acquisitions de biens nationaux; et au paiement en numéraire des rentes aux militaires invalides de la Marine au lieu des bons au porteur et quittances de contributions seuls autorisés en l'an VII, ne touchant pas la majorité des bénéficiaires, et pour les traiter comme ceux de l'armée de terre, envoi des deux derniers messages au journal *le Rédacteur* (AF III 585, plaquettes 4002, pièces 4-5 et 21-22, et 4003, pièces 50-51).

### **Finances.**

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Libourne<sup>2</sup>. Distribution extraordinaire de fonds pour les prisonniers de guerre de l'armée de terre dans les échelles de Barbarie et du Levant. Fixation des conditions de la vente des bâtiments de l'ex-Palais royal de Paris, maintien des galeries et passages, énumérés, conservation et entretien en l'état des façades et des décors extérieurs, en partie énumérés, avec interdiction de modifier les ouvertures principales, les croisées, le vestibule et le grand escalier, suppression totale des galeries de bois du jardin, à remplacer par celles en pierre déjà en partie construites, obligation de contribuer aux dépenses du jardin, telles que les massifs de gazon devant remplacer le cirque et les socles et les piédestaux *devant recevoir les monuments d'art dont le gouvernement pourrait le décorer*. Rejet de la soumission de la forge de Port-Brillet provenant de l'émigré La Trémoille par Marloteau, qui l'avait retirée en l'an IV. Remplacement de Gouly<sup>3</sup>, inspecteur des contributions de l'Orne démissionnaire. Nomination de Jean-Victor Goupilleau receveur de l'Yonne remplaçant Frécine, muté en Saône-et-Loire<sup>4</sup>. Suppression de la commission secrète établie à Paris pour la surveillance des correspondances de et pour l'étranger, minute de Lagarde. Signature de certificats de résidence de Barras et Reubell (AF III 585, plaquettes 4002, pièces 1-3 et 7-8, et 4003, pièces 36-46).

### **Guerre.**

Secours à l'ex-général de division Cordellier<sup>5</sup> réclamant la pension de retraite qui lui a été accordée par arrêté du 25 brumaire an VI par une adresse à Barras se terminant par l'invocation *Du pain, du pain! ou la mort*. Approbation d'une lettre du ministre à Jourdan sur la manière de traiter les pays conquis (bureau particulier): texte identique à celle du 17, sur papier à en-tête et vignette gravées du ministère, la formule *Salut et fraternité* étant grattée et remplacée par la mention *Approuvé par le Directoire* suivie de la signature de Barras, La Revellière-Lépeaux et Treilhard (AF III 585, plaquette 4003, pièces 27-30 et 33-35).

### **Intérieur.**

Affectation de crédits au ministre pour l'établissement de la ligne de télégraphe d'Italie dont les dépenses devaient initialement être partagées avec ceux de la Guerre et de la Marine et des Colonies. Annonce par le ministre du prochain achèvement dans trois ou quatre décades des assortiments des nouveaux poids, balances et mesures commandés pour le Directoire<sup>6</sup>. Décision sur la réclamation de l'ex-député Reynaud<sup>7</sup> pour la démolition de sa maison au Puy en l'an III pour élargir la grande route de Clermont [-Ferrand] d'attendre que le Corps législatif ait statué sur le mode de remboursement des créances de ce type. *Le ministre de l'Intérieur termine par plusieurs propositions de commissaires de cantons, lesquelles sont acceptées*<sup>8</sup>. Destitution d'un administrateur central de l'Yonne anarchiste dénoncé par le député Villetard. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la municipalité de Bouisse<sup>9</sup> (AF III 585, plaquettes 4003, pièces 47-49 et 54, et 4004, pièces 98-100).

### **Marine et Colonies.**

<sup>6</sup> Sur les deux premiers messages, voir plus loin, 24 germinal et *tome IX*, 2 prairial: messages du Directoire en réponse, et *tome X*, 13 thermidor: loi de la veille créant le tribunal correctionnel de Cognac; la demande de Quillan est également évoquée dans AF III 33, pièces 15-126 (*Les Archives du Directoire*, page 147: demande de création, an IV). Sur le message sur la course, voir *tome VII*, 24 frimaire, messages des Cinq-Cents, note.

<sup>2</sup> Réponse au message des Cinq-Cents du 6 (plus haut à cette date).

<sup>3</sup> Le conventionnel Gouly (voir *tome VII*, 15 pluviôse, Finances, note).

<sup>4</sup> Sur le conventionnel Frécine, voir *tome IV*, 17 ventôse an VI, Finances, note.

<sup>5</sup> Le général Étienne-Jean-François Cordellier de La Noüe, emprisonné en l'an II, alors qu'il servait à l'armée de l'Ouest, peu après avoir repris Cholet. *Six* écrit en effet qu'il avait été mis à la retraite le 15 novembre 1797 / 25 brumaire an VI, ce qui n'apparaît pas au *tome III*.

<sup>6</sup> Sur ces instruments, voir *tome VI*, 29 vendémiaire, Intérieur, note.

<sup>7</sup> Voir au 17, messages aux Cinq-Cents, note. Le rapport du ministre ne mentionne pas la décision du Directoire.

<sup>8</sup> Et que nous énumérons dans la partie des affaires non signalées au procès-verbal.

<sup>9</sup> Voir au 14.

Promotion au grade d'enseigne de vaisseau de deux membres de l'équipage de la *Bayonnaise*<sup>1</sup>. Décision d'employer le capitaine de vaisseau Magon<sup>2</sup>, rentré de l'Inde, rapport notant de nombreuses recommandations pour son patriotisme à l'île de France, dans une expédition au Bengale en l'an VI et à Tenerife. Suspension de fonctions provisoire de Castelain, ex-commandant de la canonnière *l'Inquiète* à Dunkerque, royaliste et beau-frère d'un capitaine anglais, rapport du ministre supposant qu'il s'agit de Jean Castelain, actuellement en congés à Dieppe. Destitution des lieutenants de vaisseau Chassériau et Pélicot, ayant *contribué par de faux rapports à la prise de la frégate* la *Néréide* par les anglais le 1<sup>er</sup> nivôse an VI en annonçant au commandant que le bâtiment ennemi était un vaisseau rasé et que la batterie était inutilisable à cause de la chute de la drome de mâture<sup>3</sup> (AF III 585, plaquette 4002, pièces 9-20).

#### **Police générale.**

Cessation de fonctions de Chefdebien et Yan, commissaire des guerres et commandant de la garde nationale de Narbonne anarchistes, minutes de Merlin de Douai<sup>4</sup>, lettre du ministre de la Guerre du 20 annonçant l'envoi de l'arrêté sur le premier à Doni, commissaire ordonnateur de la 10<sup>e</sup> division militaire (AF III 585, plaquette 4003, pièces 31-32 et 52-53).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 585, plaquette 4004, pièces 57-97. Commissaires municipaux, *Ardennes*, Chémery [-sur-Bar]: Lissor, marchand à Vendresse; Saint-Pierremont;- *Finistère*, Arzano: remplacement du commissaire enlevé par les brigands; Goulven: nomination d'un candidat proposé par le député Riou; Landivisiau; Pleyber-Christ: Guégot-Traoulen, ex-commandant de la garde nationale de Morlaix; Plogonnec: remplacement d'un commissaire provisoire prêtre et ivrogne; Plonévez-du-Faou: remplacement d'un complice du percepteur son beau-frère; Plonévez-Lochrist;- *Gard*, Saint-Chaptes: Louis Bruguier, administrateur du district du Vigan<sup>5</sup>; Villeneuve [-lès-Avignon];- *Gironde*, Saint-Savin;- *Meurthe*, Pont-à-Mousson;- *Meuse-Inférieure*, Bilzen: Cox, ex-administrateur central;- *Puy-de-Dôme*, Ardes: René-Gabriel Chandorat, administrateur du district d'Issoire, joignant des copies conformes de certificats, candidat du député Girot-Pouzol, préféré au notaire Belident, candidat du commissaire central.

### **Séance du 20 ventôse an VII [dimanche 10 mars 1799]**

(AF\* III 14, folio 179 verso; AF III 585, plaquette 4005)

#### **Intérieur.**

Destitution du bureau central de Lyon et du commissaire près le bureau à la lecture de *divers renseignements contenant la preuve qu'on ne peut sans danger laisser à ces fonctionnaires l'exercice des fonctions importantes qui leur avaient été confiées*<sup>6</sup>, à remplacer par l'administration centrale sauf l'approbation du Directoire, le commissaire Tarpan devant être remplacé provisoirement par un membre du bureau, minute de Merlin de Douai, note du même sur une conférence avec les députés Caire et Chasset, lettres de B. Delorme, commissaire près les tribunaux, et du commissaire central Allard, note sur les membres du bureau Costerisan et Rivaud, qui est en relations avec Verret, ex-commissaire près le tribunal correctionnel destitué, restés seuls en poste après la démission de Deyrieux, due à la mauvaise marche de sa fabrique, nuls et responsables de la libération en pluviôse de Jean Couvert, cabaretier, compris dans la condamnation de Jean La Réelle, du 9<sup>e</sup> dragons, en l'an V, et d'Antoine Bouvier, complice de bandits de grand chemin condamné aux fers par le tribunal criminel de l'Aude et sous le coup d'un mandat d'arrêt du tribunal correctionnel de Lyon, copies de notes évoquant également le choix du commissaire des guerres à nommer à Lyon (AF III 585, plaquette 4005, pièces 1-9).

<sup>1</sup> Voir *tome VII*, 5 nivôse, Marine et Colonies, note.

<sup>2</sup> Le futur contre-amiral Charles-René Magon de Médine, que *Six* dit, sans citer de date, destitué à son retour de l'île de France (après avril 1798) pour avoir participé à l'expulsion des agents du Directoire de cette colonie puis réintégré par Bruix, mais en connaissant sa promotion au grade de chef de division le 17 fructidor (*tome X*).

<sup>3</sup> Voir *tome X*, 12 thermidor: réintégration de l'enseigne de vaisseau Jean Castelain, commandant la canonnière *l'Inquiète* à Brest, confondu avec l'enseigne de vaisseau Charles Castelain, employé sur la canonnière *le Growler* à Dunkerque, auteur des propos royalistes incriminés, et du lieutenant de vaisseau François-Vincent Chassériau, injustement accusé sans avoir comparu par le jury militaire qui a innocenté le capitaine Canon, commandant la frégate *la Néréide*.

<sup>4</sup> Le registre cite ces deux arrêtés ensemble, la minute du second étant attribuée au ministre de la Guerre.

<sup>5</sup> Voir *tome VI*, 25 vendémiaire, affaires non citées au procès-verbal, note.

<sup>6</sup> Voir aussi plus loin, 29 germinal: rejet de leur réclamation, et *tome IX*, 27 floréal: confirmation de leurs remplaçants, candidats du député Chasset, et rejet de ceux présentés par son collègue Vitet, qui regrette les destitués.

## INVENTAIRE

### Séance du 21 ventôse an VII [ 11 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 180 recto-181 recto; AF III 585, plaquettes 4006 et 4007)

#### Finances.

Compensation de la dette envers la veuve et les trois enfants d'Étienne-Alexandre-Jacques Anisson-Duperron, ex-directeur de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre, pour les effets appartenant au défunt, par le prix des biens nationaux achetés par lui en Seine-et-Oise: ferme de Saint-Guenand dans le district de Corbeil [-Essonne] et terres à Orangis<sup>1</sup>. Confirmation de la vente d'une ferme à Villers-au-Bois provenant du collège de l'Oratoire d'Arras à Pian, cessionnaire de Soissons, et rejet de sa soumission tardive par Bollet. Destitution de Collombel et Francastel, agents forestiers à Vernon (Eure) et Évreux dénoncés comme anarchistes partisans des frères Lindet et de Rioust<sup>2</sup> par lettre de Langlois, *citoyen de l'Eure*, à Merlin de Douai (AF III 585, plaquette 4007, pièces 16-24).

#### Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont confirmation de nominations aux 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> de cavalerie et au 9<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et nomination du commandant de place temporaire d'Alost (Escaut), poste créé, et de Mathieu Favières, commissaire ordonnateur à l'armée du Danube, commissaire ordonnateur en chef à celle d'observation<sup>3</sup> (AF III 585, plaquette 4006, pièces 8-15).

#### Intérieur.

Destitution d'anarchistes: administrateurs municipaux de Luxembourg, président de la municipalité de Salins [-les-Bains] et agent municipal de Samer venu de Paris il y a deux ans et se vantant d'avoir voté contre la constitution de l'an III, minute de Merlin de Douai (AF III 585, plaquette 4007, pièces 34-42).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 585, plaquette 4007, pièces 27-33. Mandat d'amener contre Michaud et Laroche, président du tribunal criminel et accusateur public du Doubs, et Bourgeon, juré au tribunal, accusés par lettre de Besson<sup>4</sup> au ministre de l'Intérieur d'être membres du club anarchiste du café Marcellier, où l'on *prêche ouvertement aux troupes formant la garnison de la place l'insubordination et la révolte*, avec récit d'un incident provoqué au tribunal par le dernier à propos d'une adresse de l'administration centrale sur les élections disant aux citoyens: *vous n'aurés plus à craindre ces listes odieuses de jurés ignorans ou pervers qui, prenant leurs opinions pour règle, ont fait de la plus belle institution une arène d'injustice et de brigandage*, minute de Merlin de Douai, arrêté dit déposé le 3 germinal.

AF III 585, plaquette 4007, pièces 43-48. Destitution des commissaires municipaux d'Hersin [-Coupigny], Houdain et Saint-Venant anarchistes, minutes de Merlin de Douai.

### Séance du 22 ventôse an VII [12 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 181 recto-184 recto; AF III 585, plaquettes 4008 à 4011)

#### Lois.

[Du 21] sur les Hypothèques, 40 articles; créant des droits de greffe des tribunaux civils et de commerce; unissant la commune de Barbâtre à celle de Noirmoutier [-en-l'Île], et sur les assemblées primaires de Bruxelles, section de la Loi, Nérac et Rioz<sup>5</sup>(AF III 585, plaquettes 4006, pièces 1-7, et 4008, pièce 22).

<sup>1</sup> Cet arrêté suit les dispositions d'une loi du 12 vendémiaire an VI (*tome III*, au lendemain, voir note). Le rapport du ministre donne le détail des meubles et poinçons d'imprimerie ayant appartenu à Anisson-Duperron à l'imprimerie du Louvre et dans deux autres imprimeries. La ferme de Saint-Guenand n'a pas été localisée. Orangis,auj.: Ris-Orangis (Essonne).

<sup>2</sup> Les conventionnels de l'Eure Louis-Jacques Collombel (ici: Colombel) et Marie-Pierre-Adrien Francastel, mesure connue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, qui ne rapporte pas son annulation le 6 fructidor (*tome X*), arrêté dit les réintégrant à Vernon, quoique Kuscinski écrive que le second était alors chef de division au ministère de l'Intérieur. Rioust, administrateur central destitué le 3 brumaire (*tome VI*).

<sup>3</sup> Nommé commissaire ordonnateur en chef à celle du Danube le 17 germinal (plus loin), voir aussi AF III 181, dossier 934, pièce 154.

<sup>4</sup> Jean-Baptiste Michaud, élu aux Anciens par l'assemblée primaire mère validée. Alexandre Besson, député à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an VI, élu invalidé aux Anciens. On a de lui d'autres lettres au ministre de l'Intérieur contre les anarchistes aux assemblées primaires et électorales dans AF III 224, groupe des Affaires départementales, Doubs (inventaire dactylographié au CARAN). *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, le dit nommé directeur des salines après la session de l'an VI, ce que nous n'avons pas vu dans les tomes précédents, et ne précise pas qu'il fut élu aux Anciens invalidé.

### **Messages des Cinq-Cents.**

[Du 21] sur la demande d'un tribunal de commerce et d'une recette des contributions à Mur-de-Barrez. [Délibéré le 19 et expédié le 22] sur la demande de remboursement d'une somme déposée en assignats en l'an IV par Rosselet, de Marseille, chez le receveur général du département, en valeurs admissibles en paiement de biens nationaux (AF III 585, plaquettes 4007, pièces 25-26, et 4011, pièces 82-83).

### **Guerre contre l'Autriche et la Toscane<sup>1</sup>.**

*Le Directoire exécutif ayant pris séance rédige et adresse un message au Conseil des Cinq-Cents pour le prévenir qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation avec l'Empereur, il a reconnu que celui-ci n'avait cherché qu'à se mettre en mesure de recommencer la guerre avec avantage, qu'il appelle à cet effet des armées de Russes dans ses états et ceux de l'Empire, et qu'il s'est associé le Grand Duc de Toscane, dont l'astucieuse politique n'a cessé de servir fidèlement la coalition sous le voile de la neutralité, que, dans cette circonstance, le Directoire exécutif a pris les mesures qu'il a cru nécessaires pour la défense de l'État. Le Directoire termine par proposer au Corps législatif de déclarer la guerre à l'Empereur roi de Hongrie et de Bohême et au Grand Duc de Toscane,* minute de 18 pages signée des cinq Directeurs et projet avec corrections, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 585, plaquette 4008, pièces 5-7). Note sur la remise au secrétaire d'État le 25 germinal an IX du message du Directoire du 22 ventôse an VII sur la déclaration de guerre à la Toscane (AF III 594, plaquette 4085, pièce 11, classée au dossier du 25 germinal an VII).

### **Autres messages aux Cinq-Cents.**

Pour réduire les quatre justices de paix du canton de Sèvres à deux, la première pour Sèvres, Chaville et Meudon et la seconde à Saint-Cloud avec Garches, Marnes [-la-Coquette], Vaucresson et Ville-d'Avray; et sur le transfert du tribunal de commerce de Quillebeuf [-sur-Seine] à Pont-Audemer<sup>2</sup> (AF III 585, plaquette 4011, pièces 100-101 et 103-104).

### **Décisions du Directoire.**

Quatre lettres à Scherer: l'informant du commencement des hostilités avec l'Empereur, minute de Lagarde, lui annonçant que Masséna a franchi le Rhin le 16 à Verdenberg et Asmon et pris le poste de Lucisteig<sup>3</sup> dans les Grisons, et le chargeant *d'attaquer sans délai*; sur l'ex-commissaire des guerres Jullien<sup>4</sup> lui appliquant l'arrêté du 7 avec ordre de le traduire en conseil de guerre, minute de Lagarde, lettre de Marc-Antoine Jullien sur papier à en-tête de commissaire des guerres, de Naples le 13 germinal, au Directoire, relatant sa conduite à l'armée de Rome puis à Naples comme secrétaire général par intérim du gouvernement provisoire jusqu'à son retrait de cette fonction dès qu'il eut connaissance de l'arrêté du Directoire sur les français agents de gouvernements étrangers, joignant copies de lettres à Championnet du 1<sup>er</sup> pluviôse dénonçant les pillages par les troupes françaises à Capoue, dans un couvent de dominicains sur la route de Naples à Caserte et à Teano où la 97<sup>e</sup> demi-brigade a pillé même les maisons des patriotes, et d'attestations d'Arcambal et Dubreton, commissaires ordonnateurs en chef de l'armée de Naples, et du gouvernement provisoire de la République napolitaine; lui envoyant des pièces sur Championnet à produire au conseil de guerre: extraits de lettres de Faipoult à Treillard dénonçant Bassal et le chef de bataillon Béranger, ancien fournisseur de la place de Corfou, nommé commandant la place de Naples: *le voyla à un riche ratelier*, et son agent Fyon, *ancien limier de Flachet, Laporte et compagnie*<sup>5</sup>, rapportant la vente des magasins de Gaète, Porto-d'Anzo<sup>6</sup> et autres par les généraux français, le pillage du château de Caserte, quartier général de l'armée, dont le mobilier a été pris par les officiers, où un cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie a disparu et dont *les feuilles d'un herbier intéressant ont servi à envelopper des paquets*, de semblables pillages à la maison de campagne du roi de Naples à Carditello (commune de San-Tammaro), et citant la réponse de Championnet à ses observations: *C'est moi qui ai conquis ce pays, il est sous ma domination*; lettres d'Amelot sur l'échec de ses efforts pour réconcilier Championnet avec Faipoult, privé de garde par le général; copie d'une lettre de Bodard, commissaire civil du Directoire près l'armée de Naples, au général Dufresse, chargé par Championnet de distribuer à des officiers des fonds pris à la banque de Piété de Naples,

<sup>5</sup> Une loi du 22 prairial (*tome IX*, séance du lendemain) compléta la liste des actes soumis au droits de greffe. Celle sur Barbâtre fait suite à un message du Directoire du 19 nivôse (*tome VII*).

<sup>1</sup> C'est par l'envoi de ce message que commence le procès-verbal de la séance. Les lettres du Directoire que nous analysons sous la rubrique *Décisions du Directoire* viennent à la suite.

<sup>2</sup> Voir *tomes IX*, 4 thermidor: loi de la veille réduisant de 4 à 2 les justices de paix du canton de Sèvres, et 18 prairial: loi du jour créant le tribunal de commerce de Pont-Audemer, et *X*, 6 brumaire an VIII: message du Directoire proposant de rejeter la réclamation de la commune de Quillebeuf.

<sup>3</sup> Le comté de Werdenberg, canton des Grisons, sur la rive gauche du Rhin; Azmoos, même canton, commune de Wartau. Sankt-Luzisteig, canton des Grisons, commune de Maienfeld, sur la rive droite du fleuve, au sud de la frontière entre la Suisse et le Grand Duché de Liechtenstein. Sur les opérations militaires en Suisse, voir GOTTERI (Nicole), *La campagne de Suisse de 1799*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2003, 198 pages, ouvrage accompagné de 14 cartes inédites.

<sup>4</sup> Marc-Antoine Jullien, dit de Paris pour le distinguer de son père le conventionnel Marc-Antoine, dit de la Drôme, commissaire des guerres réintégré le 28 thermidor (*tome X*).

<sup>5</sup> Sur la compagnie Casteleyn, Flachet et Laporte à l'armée d'Italie en l'an V, voir *tome I*, 18 pluviôse an V, Guerre, note.

<sup>6</sup> Sans doute Anzio.

## INVENTAIRE

germinal an VII; numéro du journal *le Publiciste* du 4 prairial an VII, 4 pages, publiant une lettre de Blaque, défenseur de Championnet, en réponse à l'écrit *Coup d'œil sur la conduite du général Championnet et les dilapidations commises en Italie* et manuscrit d'un article la réfutant, apparemment d'un des journalistes encouragés par le Directoire; copies d'ordres de Championnet à Chabrier, chef de bataillon du génie, et Méchin<sup>1</sup>, sur la reconnaissance et la confiscation des caisses publiques du roi de Naples, Capo-di-Monte, 5 pluviôse an VII; copies envoyées par le général Beurnonville à Merlin de Douai de pièces montrant que Championnet a voulu compromettre Macdonald en lui donnant l'autorisation verbale de vendre la cargaison de navires napolitains pris à Porto-d'Anzo au profit de sa division; lettre du général Duhesme, en arrestation, au Directoire, Naples, 19 germinal; projet d'interrogatoire de Championnet, aspostille de Lagarde notant sa transmission au ministre de la Guerre le 6 floréal; et lui envoyant d'autres pièces sur les dilapidations en Italie à transmettre au conseil de guerre: copies d'autres lettres de Faipoult à Treillard dénonçant notamment le vol de caisses déposées par le banquier Varusio au Mont-de-Piété, de six grands chandeliers en argent massif et d'autres objets précieux de la plus riche abbaye de Capoue, et celui du trésor de la cathédrale de Bénévent par le général Broussier, qui l'a expédié à Naples dans la maison du prince de Caramanica, prince de Bénévent, occupée par le général Duhesme, et la vente par le général Rey de *tous les magasins trouvés à Gaëte et de ceux de Velletri, qu'il a vendus à la commune pour 400 piastres*. Lettres à Jourdan l'informant de la reprise des hostilités avec l'Empereur et le chargeant de donner à Masséna *les ordres que vous croirez convenables pour la suite de ses opérations*, minute de Merlin de Douai, et félicitant Masséna pour ses premiers succès. Lettre du ministre approuvée par le Directoire exposant à Jourdan que les forces autrichiennes ne sont pas supérieures à la sienne, minute dite remise le 23 par le ministre. Lettres ordonnant à Rapinat de laisser en l'état les contributions arriérées de la Suisse, accusé de réception de Rapinat, commissaire civil près l'armée d'Helvétie, au quartier général à Coire, et indiquant à Rivaud que les tribunaux cisalpins ne peuvent juger les français mais bien les cisalpins au service de la France, lettre de Rivaud sur papier à vignette gravée légendée *L'ambassadeur de la République française près la République cisalpine*, minutes de Lagarde (AF III 585, plaquettes 4008, pièces 3-4, 4009, pièces 23-24 et 39-41, et 4010, pièces 42-80, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 108 à 111).

### **Guerre.**

Arrêtés sur le personnel, dont nomination de sous-lieutenants à la 10<sup>e</sup> demi-brigade de bataille. Secours à Bonne Denis, veuve Marescot, de Lille, adresse à Treillard (AF III 585, plaquette 4009, pièces 25-37).

### **Intérieur.**

Destitution du président de la municipalité de Saintes opposé à la constitution de l'an III, minute de Merlin de Douai (AF III 585, plaquette 4011, pièces 109-110).

### **Justice.**

Rejet des demandes: de transfert du tribunal correctionnel de Bazas à Langon, ville plus excentrée et dépourvue de locaux, et de création d'un tribunal de commerce à Gien, le tribunal civil n'ayant traité que 20 affaires consulaires en trois ans. Renvoi devant l'administration de 27 prévenus d'émigration condamnés à la déportation par le tribunal criminel du Pas-de-Calais<sup>2</sup>. Cassation d'un référé de la 4<sup>e</sup> section du tribunal civil de la Seine sur la possibilité de rescision de ventes à l'audience des criées sur publication volontaire. Rapport établissant que Dumoulin, juge à celui du Nord, de Saint-Amand [-les-Eaux], parent d'émigré, a constamment rempli des places publiques à la nomination du peuple depuis sa majorité en 1790<sup>3</sup> (AF III 585, plaquettes 4008, pièces 1-2, et 4011, pièces 98-99, 102 et 105-106).

### **Police générale.**

Sursis à la déportation et libération sous la surveillance de leurs municipalités de 23 prêtres de la Meuse-Inférieure et 29 des Deux-Nèthes déportés le 14 brumaire comme séditieux, les premiers sexagénaires et infirmes et les autres tranquilles et presque tous assermentés. Déportation de Raimond Pucheu, prêtre d'Orthez<sup>4</sup>, émissaire anarchiste à Paris: *la vie politique et morale de ce prêtre n'est qu'un tissu hideux de crimes anarchiques et royalistes à toutes les époques marquantes de la Révolution où ce caméléon savait prendre le masque qui convenait aux circonstances*. Mandat d'amener contre Pauli, maître de poste à Cologne, et Picard, de Bruxelles, correspondant et beau-frère de Fiocardo<sup>5</sup> (AF III 585, plaquette 4011, pièces 84-97).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 585, plaquette 4010, pièce 81. Lettre informant les généraux Scherer et Macdonald et Abrial, Bertolio, Musset et Rivaud que Saliceti<sup>6</sup> n'a aucune mission du Directoire en Italie, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 110.

<sup>1</sup> Alexandre-Edme Méchin, nommé contrôleur des recettes et dépenses de l'armée française en République romaine le 8 frimaire (*tome VII*).

<sup>2</sup> Désignés sur la minute sans autre précision, dont sept du nom de Bernard. Les noms sont retenus à l'index.

<sup>3</sup> Pierre-Mathieu-Philippe-Joseph Dumoulin, futur élu aux Cinq-Cents.

<sup>4</sup> Et commissaire municipal *extra muros* destitué comme partial le 21 messidor an VI (*tome V*, affaires non citées au procès-verbal, voir note).

<sup>5</sup> Henri Fiocardo, homme de loi à Bruxelles, conspirateur de la guerre des paysans de Belgique (voir *tome VII*, 22 nivôse, Police générale, note).

AF III 585, plaquette 4011, pièces 107-108 et 111-126. Nominations judiciaires: commissaire près le tribunal correctionnel de Castelnaudary, et justices de paix non pourvues aux élections, *Côte-d'Or*, Recey-sur-Ource;- *Creuse*, Aubusson;- *Lys*, Pervijze (auj.: commune de Dixmude);- *Ourthe*, Burdinne; Dalhem; Ferrières;- *Pas-de-Calais*, Moulle.

### Séance du 23 ventôse an VII [13 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 184 recto-188 recto; AF III 586, plaquettes 4012 à 4016)

#### Lois.

[Du 22]: rectifiant des erreurs de celle du 22 floréal an VI sur les députés Ménard-Lagroye, élu aux Cinq-Cents de la Sarthe jusqu'en l'an VIII, remplaçant Piet-Tardiveaux, sous le coup de celle du 19 fructidor an V, Bonaire et Bouvier, élus pour deux ans dans le Cher et en Vaucluse, et Heurtault-Lamerville et Sherlock, élus pour trois ans; fixant la liste des départements devant élire des juges et suppléants au Tribunal de cassation: Haut-Rhin, Sambre-et-Meuse, Sarthe, Seine, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée et Haute-Vienne pour cinq ans, et Basses-Pyrénées pour quatre ans en remplacement de ceux invalidés par la loi du 22 floréal an VI, et portant qu'à l'avenir les juges et suppléants à remplacer en cours de mandat le seront pour le temps restant par l'assemblée électorale les ayant élus; sur les assemblées primaires de Bort [-les-Orgues], Seilhac et Tulle, primaire et communale d'Allasac, et communales d'Affieux, Aix (Corrèze) et Veix; et déclarant que la République française est en guerre avec l'Empereur et le Grand Duc de Toscane (AF III 585, plaquette 4008, pièces 1-21; AF III 586, plaquette 4014, pièce 131).

#### Messages aux Cinq-Cents.

Contre le transfert des tribunaux civil et criminel et de l'école centrale des Deux-Nèthes à Malines; transmettant les procès-verbaux d'assemblées communales du canton de Montebourg dont le premier envoi était resté à la poste faute de paiement du port, ceux des doubles élections des communes du canton de Boulay et les arrêtés de la municipalité subséquents; et les plans et devis non joints pour la reconstruction des maisons de Landrecies; sur le rattachement du hameau du Petit-Doudeauville à la commune du Thil [-en-Vexin]; la vente d'un communal d'Annay-la-Côte pour payer un procès en usurpation d'un bois communal; le transfert de la commune de Colombières [-sur-Orb] du canton d'Olargues à celui du Poujol [-sur-Orb]; et la création d'un sixième arrondissement de recette de la Drôme à Die<sup>1</sup> (AF III 586, plaquette 4015, pièces 165-176 et 189-200).

#### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles, parmi les opérations sans sortie de fonds: ministère de la Marine, an V, loyer de la fonderie du Creusot en une rescription admissible en paiement de métal de cloches. Autorisation aux contribuables des départements réunis de payer l'emprunt forcé de l'an IV en un vingtième en numéraire et le solde en effets de la dette publique à condition de payer sur le champ toutes leurs contributions<sup>2</sup>. Dispositions sur le paiement des pensions ecclésiastiques dans les départements dont les tableaux n'ont pas encore été déposés à la Trésorerie nationale: paiement de celles du 2<sup>e</sup> semestre de l'an VI sur le pied de celles du 2<sup>e</sup> semestre de l'an IV, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*. Suivant l'usage consacré jusqu'en 1740, création d'un bureau de poste français à Turin et passage par le Piémont des courriers de la République de et pour l'Italie. Nomination de Danjou, commissaire près la 10<sup>e</sup> municipalité de Paris, chef de bureau à la Loterie nationale, remplacé par Dubois, lettre de celui-ci, du Grand-Gentilly sous Bicêtre<sup>3</sup>, à Lagarde, son camarade d'enfance jusqu'à leurs quinze ans, demandant le poste de commissaire près le bureau central, an V, parmi les candidats: Daujon (AF III 586, plaquettes 4014 pièces 113-120, 4015, pièces 155-164, et 4016, pièces 256-258).

<sup>6</sup> Christophe Saliceti, député à la Constituante, de la Corse à la Convention et du Golo aux Cinq-Cents, ex-commissaire du Directoire près l'armée d'Italie.

<sup>1</sup> Le message sur les Deux-Nèthes répond à celui des Cinq-Cents du 1<sup>er</sup> fructidor an VI (*tome VI*, 3 fructidor). Le registre cite une partie des communes du canton de Montebourg concernées. Sur Boulay, voir *tome VII*, 3 pluviôse message des Cinq-Cents. Sur Landrecies, voir plus haut au 7, message des Cinq-Cents et note. Le message sur le Petit-Doudeauville rappelle celui du 29 pluviôse an V (*tome I*) resté sans suite. Sur Annay-la-Côte, voir *tome X*, 7 vendémiaire an VIII, loi de la veille. L'arrondissement de recette de Die fut créé par loi du 14 messidor (*tome IX*, séance de cette date).

<sup>2</sup> Ce mode de paiement de l'emprunt forcé de l'an IV avait été autorisé par une loi du 5 ventôse an V qu'un arrêté du 19 suivant avait décidé de ne pas publier dans les départements réunis (*tome I*).

<sup>3</sup> C'est à dire du centre de la commune de Gentilly (auj.: Val-de-Marne), à laquelle appartenait le château de Bicêtre, par opposition à la partie rattachée à Paris en 1860. Sur Danjou, voir *tome V*, 21 messidor an VI, affaires non citées au procès-verbal, note. Sur François Daujon, sculpteur, administrateur de la Commune de Paris, voir *tome IV*, 14 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note.

**Guerre.**

Augmentation de la solde de germinal aux troupes des 12<sup>e</sup> à 14<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> divisions militaires formant l'arrondissement de l'armée d'Angleterre à la demande du général Moulin, en gratification pour le service pénible de la défense des côtes et des déplacements multiples. Refus d'attribuer aux prisonniers de guerre rentrés par échange ou sur parole avant le 1<sup>er</sup> vendémiaire les deux mois de solde à titre d'acompte prévus par l'arrêté du 7 nivôse<sup>1</sup>. Remise en activité du général Desnoyers, restant à la disposition du ministre<sup>2</sup>. Envoi d'Hubert, adjoint du génie à Douai, à un autre poste à 20 ou 30 lieues de la ville, minute de Merlin de Douai (AF III 586, plaquette 4015, pièces 145-154).

**Intérieur.**

Remplacement de la municipalité de Domme<sup>3</sup>. Destitutions: de deux administrateurs centraux du Bas-Rhin, annulation de la nomination du secrétaire en chef et destitution du commissaire central Christiani, s'agitant pour les élections, remplacé par Aurich, greffier du tribunal criminel<sup>4</sup>, lettre des députés Albert, Boell, Dentzel et Karcher au Directoire, rapport du ministre de l'Intérieur sur le refus d'Aurich, germinal an VII; municipalités: Blénod [-lès-Toul]: président *n'offrant pas une garantie suffisante de l'exécution des lois*, l'Isle-Jourdain (Gers): agents du chef-lieu et d'Auradé anarchistes et ayant retardé l'installation des membres élus, Lieuvillers: adjoint du chef-lieu instituteur n'assistant pas aux fêtes décadaires, Louviers *extra muros*: membres royalistes destitués après Fructidor et réélus, lettre du député Dupont à Merlin de Douai, Passavant [-en-Argonne]: président âgé destitué<sup>5</sup> et réélu et agent du chef-lieu successivement exagéré puis fanatique, Saint-Clar: agents du chef-lieu et de Gramont anarchistes, Sainte-Hermine: agent du chef-lieu<sup>6</sup> et Saint-Martin-de-Valamas négligeant la conscription et tolérant le brigandage; agents municipaux: Ambonnay pour acte de mariage irrégulier, Nanteau [-sur-Lunain] fanatique, Pettonville n'allant pas à la municipalité, Saint-Victor [-l'Abbaye] fermier des halles louant sa place au marché tenu aux anciens jours, et Tournan anarchiste; adjoint de Leyviller laissant sonner les cloches. Destitution et jugement: municipalité de Pâturages (Jemappes): président, agent et adjoint de Jemappes, agent d'Hornu et ex-commissaire municipal pour vol de revenus de biens nationaux<sup>7</sup>; agents de Beaucaire<sup>8</sup> percepteur des contributions et Redessan chez lequel on a arrêté l'émigré Damas-Colin; adjoint de Courris entravant la poursuite de prévenus d'assassinat présumés déserteurs. Inspecteurs du droit de passe, nomination: Alpes-Maritimes, Hérault: remplacement de deux inspecteurs empruntant des fonds aux receveurs en les invitant à se rembourser sur leurs caisses et leur faisant payer le loyer du cheval de leurs tournées, et Nièvre. Remplacement de Lebreton, membre de la commission des objets d'art d'Italie refusant, par Eymar, ministre plénipotentiaire près le landgrave de Hesse-Darmstadt. Ordre au ministre de charger un jury des demandes de logement d'artistes dans la maison d'Angviller après la réclamation de Langlois et Lespinasse, artistes logés au Louvre oubliés dans le rapport du 13 (AF III 586, plaquettes 4015, pièces 177-188 et 201, et 4016, pièces 202-255 et 259-271).

**Marine et Colonies.**

Promotion de militaires, dont l'enseigne de vaisseau Nicolas Le Gonidec, commandant la canonnière *le Venteux* ayant défendu la queue d'un convoi entre l'île de Batz et Brest contre une frégate anglaise, lieutenant de vaisseau, l'aspirant Jean-Baptiste Hargous, distingué au combat de *la Virginie*<sup>9</sup>, enseigne de vaisseau, et Sébastien-Charles Barbier, aide de camp du général du Bouchage, directeur divisionnaire des forges, fonderies et manufactures d'armes de la marine,

<sup>1</sup> Parce que ces acomptes ne pourront être décomptés individuellement qu'après compensation des dépenses de la France pour les prisonniers ennemis par celle des ennemis pour les prisonniers français. Arrêté faisant suite à la réclamation de membres du détachement de la 2<sup>e</sup> légion des Francs débarqués au Havre le 2<sup>e</sup> complémentaire an VI.

<sup>2</sup> Voir plus haut, 27 pluviôse, Guerre, note.

<sup>3</sup> Destituée le 11 pluviôse (*tome VII*) comme anarchiste.

<sup>4</sup> Jean-Gotthard Grimmer, conventionnel, président de l'administration centrale, un autre membre du nom de Kugler, auquel le *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1983-2003, suppose le prénom de Frédéric, que le rapport du ministre dit dévoués au patriciat, et le commissaire central Henri Christiani (Marie-Frédéric-Henri, député du Bas-Rhin à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V?), voir *tome V*, 7 prairial an VI, affaires non citées au procès-verbal, note, dont *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, date la destitution du 3 germinal an VII, de même pour Grimmer. Jean-Tobie Aurich, futur élu aux Cinq-Cents. Arrêté annulé le 12 messidor (*tome IX*) en ce qui concerne le secrétaire de l'administration et le conventionnel Grimmer, entre-temps remplacé aux élections de germinal an VII, sans prendre de décision sur Kugler, omission qui est réparée le 11 thermidor (*tome X*) par l'annulation de sa destitution.

<sup>5</sup> Le 22 ventôse an VI (*tome IV*).

<sup>6</sup> Après la destitution de l'adjoint le 19 nivôse (*tome VII*, Intérieur, voir note).

<sup>7</sup> Pâturages,auj.: Belgique, Hainaut, communes de Colfontaine et Frameries; Jemappes et Hornu, auj.: respectivement communes de Mons et de Boussu.

<sup>8</sup> Lot, auj.: commune de Lauzerte, Tarn-et-Garonne.

<sup>9</sup> Frégate française capturée au large du cap Lizard par le vaisseau rasé britannique *Indefatigable* le 2 floréal an IV (*Fonds Marine. Campagnes*, page 169).

capitaine d'artillerie de marine. Promotion du contre-amiral Bruix au grade de vice-amiral, minute de Merlin de Douai<sup>1</sup> (AF III 586, plaquette 4014, pièces 132-144).

**Police générale.**

Émigrés, radiation: Pierre-Jacques-Marie Addubedent, ancien du bataillon de la Montagne, lieutenant d'artillerie à Châlons [-sur-Marne], Nicolas Causeret, marchand à Dole, Grégoire-Alexandre-Eugène Delouis, homme de loi d'Argentan, Louise-Élisabeth de La Châtre femme Louis-Pierre Jaucourt, de Tournan [-en-Brie]<sup>2</sup>, et Henri-René Montrichard, né à Charlieu, habitant Lyon<sup>3</sup>, inscrits dans la Manche, en Côte-d'Or, dans le Calvados, en Maine-et-Loire et dans le Rhône; Marie Baillet veuve Arnaud-Martin Staffort, sa belle-mère Marie Staffort veuve Charles-Martin Montsec, morte en l'an V, et Monique Montsec, fille de la seconde, nobles de Bordeaux, inscrites dans la Dordogne; Joseph-François Bertrandi, établi à Lyon en 1792, inscrit dans l'Aveyron pour des biens à Laissac; Marie-Louise Deudon femme Delahaye, de Bruxelles, morte en 1794, à la requête de son frère Joseph-Antoine Deudon; Ferdinand du Châtel, de Lille, au service de l'Espagne depuis trente ans, lieutenant-colonel attaché à la place de Madrid, avec maintien du séquestre de ses biens et interdiction de rentrer jusqu'à la paix; Pierre Jeanne, affineur à la monnaie de Lyon mort le 21 pluviôse an II, radié provisoirement par le district de Cany [-Barville] et inscrit dans le Rhône; Pierre-Joseph Larquay, de Paris, sexagénaire et infirme, radié provisoirement dans les Ardennes; Pierre Lefebvre du Hodent, de Busmenard (Somme,auj.: commune du Translay); Charlotte-Marguerite de Mandolx femme Raymond et son fils Louis-Dominique Raymond, de Marseille, inscrits pendant leur séjour à Lyon puis Cavaillon<sup>4</sup>; Jean-Jacques Rigaux, curé de Kerprich [-lès-Dieuze] (Moselle, auj.: commune de Val-de-Bride) déporté dans le duché de Deux-Ponts avec passeport pris à Siersthal, maintenu sur la liste des déportés; Jean Tillette-Buigny, de Buigny [-Saint-Maclou], commandant le bataillon de la Somme aux sièges de Furnes et de Nieuport, demande d'ampliation par A. Pistoye, avocat à Paris, pour un cas de demande en liquidation inutile analogue à celui déposé par Tillette-Buigny en l'an IX, 1840. Sursis au maintien de Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre Becdelièvre<sup>5</sup>, de Nantes, l'administration centrale et les députés attestant qu'il n'a jamais émigré. Maintien: Dominique Ardisson, marchand de drap à Nice, sa femme Françoise Champein et leur fils Trophime, émigrés à Gênes puis Turin; Laurent Borda, ex-curé de Saubusse parti avec passeport pour l'Espagne mais n'ayant plus la qualité de fonctionnaire soumis au serment, usant de fausse réclamation au district de Saint-Palais, radiation demandée par son frère, notaire à Saint-Jean-Pied-de-Port; le député à la Législative André Briche, émigré en février 1793 et marié à Bologne<sup>6</sup>; François de Launay du Soudray, chanoine à Bayeux inscrit sur la liste des absents de la ville en 1792, n'ayant réclamé que le 4<sup>e</sup> complémentaire an V; Pierre-Henri Martin, vicaire insermenté de Morienvall retiré à Ville-sur-Aujon comme reclus pour infirmité mais sans avoir pris de passeport et n'ayant pas réclamé contre son inscription avant l'an VII<sup>7</sup>; Georges Masson, fils d'un marchand cirier de Nancy, soi-disant envoyé à Sarrebruck apprendre l'allemand, usant de certificats de Gaillot et Jolly, intéressés dans les fermes de Nassau-Sarrebruck en 1792, puis employé dans les fourrages de l'armée du Rhin<sup>8</sup>; Jacques-Victor Maublanc, inscrit en Saône-et-Loire, usant de faux certificat de résidence à Lyon et dont les parents ont partagé les biens avec la République en le reconnaissant émigré; Claudine-Gabrielle Pertuis veuve Pracomtal, noble de Villebon [-sur-Yvette] émigrée à Rastatt en 1791, usant de faux certificats de résidence dans sa commune et à Beenheim; Joseph-Pierre Rafeau, négociant à Marseille mort à Livourne en 1794, soi-disant parti sous le coup d'un mandat d'arrêt du comité de surveillance de la ville sans date ni motif, radiation demandée par son gendre Jean-Baptiste Conte; Claude-Anne de Rouvroy, marquis de Saint-Simon, constituant, parti avec passeport de l'Assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 1790, inscrit dans la Seine, se disant Grand d'Espagne par lettre de 1797 au député Bellegarde qui est la seule de ses réclamations<sup>9</sup>; Charles-Nicolas Werpy, de Metz, lieutenant au régiment de Saintonge démissionnaire en 1791, mort en

<sup>1</sup> Cette promotion est séparée des précédentes sur le registre, où elle termine le procès-verbal.

<sup>2</sup> Épouse en secondes noces du maréchal de camp Louis-Pierre-Antoine de Jaucourt, le père d'Arnauld-François, député de Seine-et-Marne à la Législative, ministre sous la Restauration (*Roman d'Amat*).

<sup>3</sup> Rapport tendant au maintien pour déchéance. Son nom est aussi parmi les maintenus sur le registre, où il est rayé.

<sup>4</sup> Deux rapports séparés, le second mentionnant le lien de parenté.

<sup>5</sup> Voir plus haut, 23 pluviôse, Police générale, note.

<sup>6</sup> Briche (Jean-André-François de, dit André Briche), député du Bas-Rhin à la Législative, chef de division au ministère de la Guerre de la République cisalpine, mis sous mandat d'arrêt comme émigré le 28 frimaire (*tome VII*) et accusé de détournements. Rapport sur papier à en-tête des rapports du ministre de la Police générale, au lieu de celui de grand format des rapports d'émigrés, se fondant sur un rapport non joint de l'ambassadeur en République cisalpine après l'arrestation de Briche, auparavant non inscrit sur la liste des émigrés, ce qui explique que son inscription ne soit rapportée à aucun département.

<sup>7</sup> Voir aussi *tome IX*, 2 prairial: radiation de la liste des émigrés, où il n'avait été inscrit que comme déporté, et maintien sur celle des déportés, ce prêtre étant rentré après la promulgation de la loi du 7 fructidor an V étant tombé malade à Ville-sur-Aujon alors qu'il se dirigeait vers la frontière pour obéir à la loi du 19 fructidor.

<sup>8</sup> Voir plus loin, 8 floréal: annulation et radiation définitive.

<sup>9</sup> Cousin du fondateur du saint-simonisme, maréchal de camp de la guerre d'Indépendance des États-Unis, député de la noblesse d'Angoulême, Grand d'Espagne depuis 1788, émigré en Espagne où il avait levé la légion royale des Pyrénées; il défendit Madrid contre les armées françaises en 1808, fut capturé et condamné à mort mais maintenu en prison en France

## INVENTAIRE

1792 à Daun (Allemagne), radiation demandée par sa veuve Marie-Thérèse De Waide; les émigrés de la Dyle, de Bruxelles sauf indication contraire: Jean-Baptiste Claret, mort à Würzburg en l'an IV, radiation demandée par son frère Jean-Jacques, juge de paix de Merchtem en l'an IV recommandé par le commissaire central de la Dyle; Flore Delahaye, fille de Marie-Louise Deudon femme Delahaye, morte à Brunswig en 1797, radiation demandée par son oncle Antoine-Joseph Deudon; Henriette-Sophie Dyssendorf de Blois, chanoinesse du chapitre de Nivelles soi-disant malade à Prague; Huis, membre du conseil de Brabant, soi-disant malade de la goutte à Bamberg; Hiacinthe-Thérèse Petit-Goberwez femme de l'émigré rentré dans les délais Jean-Baptiste de Pestre-La Ferté, soi-disant malade à Vienne; Charles Rodoan, noble, soi-disant malade à Francfort (Hesse), radiation demandée par la citoyenne Merode sa femme; et trente-neuf<sup>1</sup> de la Mayenne, suite du travail du 17: Lagrandière, Langlet jeune, Lainé, prêtre, Lamoussaye et sa femme, Augustin Lancelot dit Quatrebarbes, Levesque, Mercier aîné, Henri Picot fils, Prévôt jeune, prêtre, Quatrebarbes aîné, Quatrebarbes aîné et cadet, Rasily femme Poterie, Rizard, prêtre, Siette fils aîné, Sourdille fils aîné<sup>2</sup>, Tronchon ou Théardière, prêtre, tous de Château-Gontier; les deux fils et les deux filles Lantivy, inscrits à Orléans; Lefrère-Maisons dit Brecé, officier de dragons, Le Mesnager dit La Dufférie, et Rousseau fils dit Jarossais, tous trois de Laval; Lemaître, curé de Saint-Berthevin-d'Ernée<sup>3</sup>; Lepécheux, prêtre, Malfilâtre aîné, noble, et Saint-Gilles, tous trois d'Ernée, René-Georges-Marie Montclerc, de Saint-Sulpice, inscrit à Paris; Montesson, de Villaines [-la-Juhel]; Michel Paton, de Tessé [-Froulay] (auj.: Orne); Nicolas-Théodore Pouyvet, de Mayenne; Renard, curé de Saint-Christophe [-du-Luat]; Seberd, prêtre à la Pallu; Michel Testu, vicaire de Chérancé; Trajin, noble à Pré-en-Pail; les trois fils Tournelly, de Lassay [-les-Châteaux]; les deux fils aînés Treston dit Vaujuas, de Mayenne; Tripier fils cadet dit Lozé-Sablons; Vallois dit Raizeux, de Juvigné; Vallory aîné et cadet, de Saint-Ellier [-du-Maine], et l'ex-abbé Vallory, de Versailles (AF III 586, plaquettes 4012, pièces 1-61, et 4013, pièces 62-109).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 586, plaquette 4014, pièce 110. Envoi à Perrochel d'un modèle de note joint au gouvernement helvétique sur la levée des dix-huit mille auxiliaires suisses, dont le mode relève de ce gouvernement, l'essentiel étant de la hâter, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 110-111, lettre citée au procès-verbal du lendemain.

### **Séance du 24 ventôse an VII [14 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 188 recto-190 verso; AF III 586, plaquettes 4017 à 4019)

### **Lois.**

[Du 23] réunissant la commune de Morancy à celle de Boran [-sur-Oise]; et autorisant la vente de communaux de Tonneins pour construire une maison commune et une halle, plans encre couleur de la place de la Liberté, élévation géométrale, coupe transversale et plans des rez-de-chaussée et premier et second étages de la maison à y construire par Leroy, d'Aiguillon, prairial an VI<sup>4</sup> (AF III 586, plaquettes 40145, pièces 121-130, et 4017, pièce 7).

### **Message des Cinq-Cents.**

[Du jour] sur une imposition locale de la commune de Saint-Ferjeux (AF III 586, plaquette 4017, pièces 14-15).

### **Message aux Cinq-Cents.**

Transmettant le référé du tribunal civil du Loiret sur les droits de gruerie, grairie et segrairie, les lois supprimant les droits féodaux ne s'y appliquant pas expressément<sup>5</sup> (AF III 586, plaquette 4018, pièces 57-60).

### **Décisions du Directoire.**

*Le Directoire exécutif ayant pris séance s'occupe des moyens d'activer le développement des forces navales: nomination du ministre de la Marine Bruix général en chef des armées des côtes de Brest, envoi de celui-ci dans les ports et sur les côtes de la Manche et de l'Océan avec un *diplôme portant ordre aux autorités civiles et**

---

jusqu'à son retour en Espagne en 1814 (*Lemay*, qui ne relate ni la date de son départ de France ni cet arrêté). Bellegarde (Antoine Dubois de), député de la Charente à la Législative, à la Convention, aux Cinq-Cents et aux Anciens, s'était illustré comme officier pendant la Guerre de Sept Ans.

<sup>1</sup> Nous comptons 44 individus, la différence provenant sans doute des inscriptions multiples dans les mêmes familles. Liste de noms avec dates d'inscription sans autres renseignements que ceux donnés ici.

<sup>2</sup> Pierre-François-Augustin Sourdille dans l'arrêté du 8 brumaire an VIII (*tome X*) annulant cette inscription définitive et le radiant comme l'un des cinq inscrits sur la liste des émigrés reconnus par la députation pour avoir véritablement combattu les chouans, appartenant au 16<sup>e</sup> dragons et assassiné dans sa commune de Parné [-sur-Roc] par les chouans, radié provisoirement par le district de Château-Gontier.

<sup>3</sup> Auj.: Saint-Berthevin-la Tannière.

<sup>4</sup> Lois à la suite de messages du Directoire des 27 prairial an VI et 29 nivôse an VII (*tomes V et VII*).

<sup>5</sup> Le Directoire revenant sur sa décision de rejet du 12 pluviôse (*tome VII*).

*militaires de déférer à toutes les réquisitions que ce ministre jugera à propos de leur adresser pour l'exécution de sa mission et pour la sûreté de sa personne et de lui rendre les devoirs et les honneurs dûs au caractère dont il est revêtu*, et ordre d'arborer son pavillon sur le vaisseau l'Océan aussitôt que les vents et la situation de l'armée lui permettront d'appareiller, minute de Merlin de Douai; distribution de fonds à Bruix *sur le champ* et nomination du ministre de la Justice pour le remplacer pendant son absence (AF III 586, plaquettes 4017, pièces 8-11 et 16-17, et 4018, pièces 61-62). Lettre en réalité de la veille à Perrochel, minute au bureau particulier.

#### **Intérieur.**

Précision d'identité de l'administrateur municipal de Cambrai destitué le 4 (AF III 586, plaquette 4017, pièces 12-13).

#### **Justice.**

Fixation du nombre de notaires de la ville de Lyon<sup>1</sup>. Nomination du second substitut de la Roër<sup>2</sup>. Mandat d'arrêt contre Piorry, commissaire près les tribunaux des Deux-Nèthes<sup>3</sup> portant en fonctions *une médaille sur laquelle est empreinte la prétendue constitution de 1793*, minute de Merlin de Douai (AF III 586, plaquettes 4017, pièces 24-26, et 4018, pièces 48-52).

#### **Police générale.**

Prêtres, déportation<sup>4</sup>. Annulation de la déportation le 14 brumaire et mise sous surveillance de 62 prêtres de Sambre-et-Meuse en réalité assermentés. Libération après interrogatoire de Joseph-Barnabé Faurie, directeur des douanes de Besançon, et renvoi en justice avec ses dénonciateurs, l'intéressé étant attaqué par le commissaire central Quirot et le député Briot<sup>5</sup>. Mandat d'amener contre Waupenær, bailli d'Overmere (Escaut,auj.: commune de Berlare) instigateur des troubles de Belgique, et Even, de Callac [-de-Bretagne], caissier des chouans cherchant à se faire nommer électeur<sup>6</sup> (AF III 586, plaquettes 4017, pièces 18-23 et 27-29, et 4018, pièces 30-47 et 53-56).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 586, plaquette 4019, pièces 63-123. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Allier*<sup>7</sup>, Biozat; Chevagnes; Gannat; Lignerolles;- *Alpes-Maritimes*, Gilette; Nice *intra muros*: destitution de François Paulian, marié de la nièce du député Gastaud, dénoncé par le commissaire central Massa<sup>8</sup>;- *Bouches-du-Rhône*, Aix *intra muros*: remplacement d'un ivrogne;- *Charente-Inférieure*, la Rochelle *extra muros*: destitution d'un anarchiste à la demande du député Chassiron;- *Corrèze*, la Roche [-Canillac]: Labousson, ex-administrateur central;- *Hérault*, Octon: remplacement d'un incapable trop confiant dans le secrétaire de la municipalité;- *Lot*, Cahors *intra muros*;- *Maine-et-Loire*, lettre du commissaire central Moreau et notes de La Revellière-Lépeaux<sup>9</sup>, Coron; Doue [-la-Fontaine]: Drouault, administrateur du district de Baugé, prêtre marié; Moulitherne; Nueil [-sur-Layon]; la Romagne; les Rosiers [-sur-Loire];- *Meurthe*, Nancy;- *Nièvre*, Neuvy-sur-Loire;- *Sarthe*, Saint-Calais;

<sup>1</sup> Au nombre de trente suivant une délibération du directoire du département de Rhône-et-Loire du 3 septembre 1792 que l'administration centrale du Rhône prétend non transcrite sur les registres, au lieu des trente-cinq fixés par la municipalité en l'an III, et annulation de la nomination de 3 notaires en plus des trente faite par l'administration centrale, sans précision sur les trois notaires ici supprimés. Voir aussi *tome X*, 18 thermidor: correction de cet arrêté, qui englobait à tort le faubourg de la Guillotière, en maintenant à trente le nombre de notaires de la ville elle-même.

<sup>2</sup> Bourguignon, de Lunéville, que Sabine Graumann, *Französische Verwaltung am Niederrhein. Das Roerdepartement 1798-1814*, Essen, Klartext, 1990, prénomme Joseph-Dieudonné, sans doute le même que Dieudonné, nommé au même poste dans la Meurthe le 3 (index). Sa nomination est annulée le 26 fructidor (*tome X*) faute de s'être présenté à son poste depuis lors.

<sup>3</sup> Pierre-François Piorry, conventionnel de la Vienne, arrêté connu de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels* (voir *tome II*, 30 fructidor an V, Affaires non citées au procès-verbal, note).

<sup>4</sup> Quatre prêtres des Ardennes fanatisant la commune d'Olizy [-Primat], présumés auteurs d'un écrit contre-révolutionnaire intitulé *Développement historique des prophéties et leur application à la Révolution* placardé sur la porte de la maison commune, dont un originaire de Bouvancourt (Marne), Aubin Guillemeny, de Pouilley-les-Vignes (Doubs) impliqué dans l'assassinat du juge de paix *au nom de la Divinité*, condamné pour culte réfractaire évadé et capturé, deux de l'Oise, dont Nicolas Duverger, prieur de l'abbaye d'Ourscamps retiré à Chiry [-Ourscamps] y ayant forcé l'instituteur à démissionner, et deux de Sucy [-en-Brie] (alors: Seine-et-Oise), dont Laplanche, ayant fait nommer son sacristain instituteur et déclaré *qu'on pouvoit bien enseigner la constitution aux enfans comme on leur enseignoit la fable*.

<sup>5</sup> Sur cette affaire, voir *tome VII*, 14 pluviôse, Police générale, note.

<sup>6</sup> Voir *tome IX*, 4 et 24 prairial, Police générale: correction du mandat visant l'ex-stadhouder d'Alost, ici confondu avec son oncle le bailli d'Overmere, décédé depuis trois ans, et libération de Laurent Even fils, capitaine de volontaires, ex-commissaire municipal de Callac, agent double du gouvernement contre les chouans.

<sup>7</sup> Destitutions d'anarchistes demandées par lettre du commissaire central Beauchamp à Merlin de Douai *pour qu'elles soient connues avant les assemblées primaires*.

<sup>8</sup> Comme fourbe et agent de l'Angleterre (voir *tome VI*, 12 fructidor an VI, affaires non citées au procès-verbal, note).

<sup>9</sup> À Doué, Moulitherne et Nueil: remplacement de commissaires optant pour leurs postes de notaire.

## INVENTAIRE

- et nominations judiciaires<sup>10</sup>: Simon, notaire, nommé juge de paix de Châtelus-le-Marcheix;- *Meurthe*, tribunaux, substitut.

### Séance du 25 ventôse an VII [15 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 190 verso-192 recto; AF III 586, plaquettes 4020 et 4021)

#### Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont nomination d'un adjudant capitaine de la place de Bayonne; gendarmerie: autorisation aux militaires de l'artillerie d'y passer s'ils s'équipent à leurs frais<sup>2</sup>, mutation de capitaines, retour de la résidence du lieutenant de Vierzon à Sancerre, rapports de l'époque du ministre Scherer pour nommer à des postes vacants de lieutenants<sup>3</sup>, augmentation de 18 à 20 des brigades de la Manche après l'enlèvement d'un condamné à mort de la prison de Coutances par les brigands, par soustraction de celles de la Seine-Inférieure; dissolution du détachement dit de l'ex-29<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale à cheval employée à Paris puis passé en partie dans la légion de police, le reste étant resté chargé de surveiller l'approvisionnement de Paris puis réparti dans la 17<sup>e</sup> division militaire. Instructions à Jourdan sur la Souabe: mise en garde contre des émissaires de l'Autriche cherchant à y fomenter une insurrection contre les gouvernements actuels: *leur but réel est de porter l'allarme dans tous les états germaniques et de les pousser dans la coalition contre la République française...; dans tous les gouvernements où vous trouverez des dispositions amicales et pacifiques, loin de favoriser les agitateurs, vous concurrez au contraire de tous vos moyens à tromper leurs espérances et leurs efforts; quant aux gouvernements qui se déclareroient contre la République, ... vous devez sentir que les états germaniques dans la Souabe sont tellement entrecoupés qu'il seroit difficile d'empêcher que l'incendie formé dans les uns ne se communiquât aux autres et, dans cette position, vous devez vous borner à instruire le gouvernement avec exactitude de tous les mouvements qui parviendront à votre connoissance. Vous recevrez ensuite les ordres suivant les circonstances*, brouillon de La Revellière-Lépeaux. Envoi au même et à Scherer de la loi déclarant la guerre à l'Empereur et à la Toscane, minute de Lagarde (AF III 586, plaquettes 4020, pièces 17-30, et 4021, pièces 31-48, copie des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 111-112).

#### Intérieur.

Destitution de deux centraux du Jura négligents<sup>4</sup> et de deux administrateurs municipaux d'Angers, l'un autorisant les ouvriers des carrières d'ardoise à travailler le décadi et défendant aux commissaires de police de communiquer avec le commissaire municipal et l'autre ayant *l'habitude de décrier même dans le sein de cette administration le gouvernement, ses opérations et ses agens*, minute de Merlin de Douai, lettre du commissaire central Moreau à Vallée, secrétaire de La Revellière-Lépeaux (AF III 586, plaquette 4021, pièces 1-49-58).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 586, plaquette 4020, pièces 1-4. Destitution et remplacement de Thirion, receveur général de la Moselle anarchiste<sup>5</sup>, minute de Merlin de Douai.

AF III 586, plaquette 4020, pièces 5-16. Instructions secrète à Bruix, commandant la flotte de Brest: passer en Méditerranée pour en détruire ou en chasser l'ennemi, en évitant d'attaquer Gibraltar sauf si l'ennemi l'empêche de passer et dans ce cas en requerrant l'escadre espagnole; préférer Toulon à tout autre port s'il lui faut relâcher; se rendre en Italie, y embarquer 3 ou 4000 hommes et escorter les bâtiments nécessaires au ravitaillement de Corfou, Malte et Alexandrie; arrêtés ordonnant au général en chef des armées d'Italie et de Naples de mettre à sa disposition les troupes, vivres et munitions qu'il demandera, et au contre-amiral Lacrosse de requérir la flotte de Cadix d'en sortir et de se rallier à celle de Bruix; lettres de Bruix au président du Directoire, 4 germinal-6 floréal, la dernière à bord du vaisseau *l'Océan* au mouillage de Bertheaume signalant la présence de quinze vaisseaux anglais dans l'Iroise<sup>6</sup>.

<sup>10</sup> Annoncées exceptionnellement sur le registre.

<sup>2</sup> Par exception à l'arrêté du 25 vendémiaire (*tome VI*) interdisant aux militaires de l'artillerie de passer dans d'autres armes et à propos de trois artilleurs nommés gendarmes dans le Finistère. Le ministre fait valoir qu'ils sont déjà équipés à leurs frais, ce qui n'est pas le cas de la plupart des nouveaux gendarmes auxquels on doit faire l'avance de la monture et de l'armement.

<sup>3</sup> Dont Pierre-Pascal Vasseur, maréchal des logis à Janville (Eure-et-Loir) responsable de l'arrestation de la bande de brigands d'Orgères [-en-Beauce] (voir *tome VII*, 4 nivôse, Police générale, note, où il est nommé Levasseur), à nommer lieutenant à Courtrai, remplaçant Languelbert, tué lors de la Guerre des paysans.

<sup>4</sup> Dont le général de brigade Jean-Charles Sauriat, de Poligny, nommé administrateur central le 3 brumaire an VI (*tome III*), noté comme concurrent du commissaire central Champion à l'assemblée électorale (plus loin au 12 germinal), nommé de nouveau le 28 thermidor (*tome X*) à la demande du député du Doubs Briot.

<sup>5</sup> Philippe-Léon-Sébastien Thirion, élu invalidé aux Cinq-Cents en l'an VII (voir *tome IX*, 4 prairial, loi de la veille), et non le conventionnel Didier, alors chef du bureau d'instruction publique de la Lys (*Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels et Les députés au Corps législatif*).

<sup>6</sup> Voir aussi *tome IX*, 15 floréal et 1<sup>er</sup> et 7 prairial: instructions du Directoire à Bruix et lettres et rapports de celui-ci et des ministres de la Marine sur le développement de sa mission, son passage en Méditerranée, sa jonction avec Brune, général en chef de l'armée d'Italie à Gênes en prairial, puis avec la flotte espagnole du général de Mazarredo, jusqu'à l'arrivée à Brest

AF III 586, plaquette 4021, pièces 59-71. Nominations: du constituant Ulry commissaire près le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc, remplaçant Robert, ex-juge au Tribunal de cassation, dénoncé pour des propos favorables à Robespierre au greffe du tribunal par lettres de Couvert, marchand à Bar, et de Fenouillot-Falbaire, commissaire du gouvernement près le théâtre de l'Odéon<sup>1</sup>;

- et de commissaires municipaux, *Meuse-Inférieure*, Maaseik;- *Moselle*, Launstroff siégeant à Tünsdorf [-über-Merzig]: remplacement de Tock, exerçant les droits seigneuriaux à Rémeling avant la Révolution;- *Bas-Rhin*, Haguenau *intra muros*; Saverne.

### Séance du 26 ventôse an VII [16 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 192 recto-194 recto; AF III 587, plaquettes 4022 et 4023)

#### Lois.

[Du 24] affectant l'archevêché de Tours à l'école centrale; sur l'ouverture d'une rue à travers l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers dans l'alignement du pont construit par la ville sur le Clain<sup>2</sup>; et l'assemblée primaire de Sainte-Bazeille (AF III 586, plaquette 4017, pièces 1-6; AF III 587 plaquette 4022, pièce 9).

#### Message aux Cinq-Cents.

Pour désigner les départements dont le tribunal civil du Léman sera la juridiction d'appel<sup>3</sup> (AF III 587, plaquette 4023, pièces 54-55).

#### Justice.

Renvoi devant le tribunal civil de la Seine-Inférieure de la prise du navire hambourgeois *le Reyherstieg*, capitaine Cornelis-Lutz, chargé à l'île Saint-Thomas<sup>4</sup> de bois d'acajou et de gayac, de cacao, café, indigo et tabac, pris par le corsaire *les Deux-Frères* sur les côtes anglaises et conduit à Dieppe, réclamé par la veuve Paul Kramer, Herman Rosen et Lucas De Voss, d'Hambourg, comme acquis par eux après sa construction à "Reyherstieg", pays de Brunswick-Lunebourg en 1791, rapport argumenté sur le traité de commerce entre la France et Hambourg de 1769. Sursis au jugement de chouans détenus avant la pacification lorsque la procédure implique à la fois certains demandant et d'autres refusant leur jugement<sup>5</sup>. Rectification d'erreurs de date des arrêtés des 2 nivôse et 7 fructidor an VI<sup>6</sup> interdisant aux voitures publiques de se charger du transport de lettres et d'ouvrages périodiques, copies d'arrêtés du Conseil d'État des 18 juin et 26 novembre 1681. Autorisation d'exportation de bois des départements provisoires de la rive gauche du Rhin en République batave jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII sans visite préalable des agents de la marine ni certificat visé par l'arrêté du 25 brumaire<sup>7</sup>, aucun commissaire de la marine n'ayant pu marquer les arbres, envoi au journal *le Rédacteur*. Exemption des dispositions de l'arrêté du 22 pluviôse sur les français exerçant des fonctions pour des gouvernements étrangers aux officiers chargés par les généraux français de former les légions des républiques alliées, envoi au même journal<sup>8</sup>. Annulation: des nominations de Bernier, inspecteur des forêts du Mont-Tonnerre ayant emprunté des fonds à Van Recum et accordé de sa propre autorité des indemnités à la compagnie Parens et Van Recum, adjudicatrice des coupes du département<sup>9</sup>, et de Moisant, commissaire près les tribunaux d'Indre-et-Loire, président de l'assemblée primaire de la section du Chardonnet de Tours de l'an III ayant décidé de siéger chaque fois qu'il la convoquerait; et d'un jugement du tribunal criminel de Rhin-et-Moselle acquittant Chrétien Schepper et

des deux escadres combinées le 21 thermidor, avec copies de pièces diplomatiques et militaires françaises et espagnoles.

<sup>1</sup> Augustin Ulry, député du tiers état du bailliage de Bar-le-Duc, nomination connue de *Lemay* qui n'en donne pas la date. La ville est désignée sous son nom révolutionnaire de Bar-sur-Ornain. Charles-Georges Fenouillot de Falbaire de Quingey, en littérature l'abbé Fenouillot, nommé caissier de la part des auteurs morts au théâtre de l'Odéon le 19 ventôse an VI (*tome IV*).

<sup>2</sup> À la suite de messages du Directoire des 15 floréal an VI et 29 vendémiaire (*tomes V et VI*).

<sup>3</sup> Désignation omise par la loi du 8 fructidor an VI (*tome VI*, séance du lendemain) organisant le département. Voir *tome IX*, 5 messidor: loi de la veille désignant l'Ain et le Mont-Blanc.

<sup>4</sup> L'île Saint-Thomas, dans le golfe de Guinée (auj.: République de Sao-Tome et Principe). Le rapport du ministre donne au bateau le même nom que la localité où il aurait été construit et que nous n'identifions pas (auj.: en Basse-Saxe).

<sup>5</sup> Un arrêté du 26 brumaire an V (*Debidour*, tome IV, page 286) ayant confirmé la possibilité pour le ministre de la Justice de mettre en jugement ceux qui le demandent.

<sup>6</sup> Voir *tome IV*, 2 nivôse an VI, note.

<sup>7</sup> *Tome VII*, à cette date.

<sup>8</sup> La minute parle des officiers chargés par Bonaparte de former les légions de la République cisalpine, précision rayée sur le registre.

<sup>9</sup> Voir *tome IV*, 25 nivôse an VI, Justice, note.

## INVENTAIRE

condamnant Nicolas Pirsch à deux ans de fers pour vol nocturne avec escalade et homicide non consommé (AF III 587, plaquettes 4022, pièces 13-17 et 20-26, et 4023, pièces 30-31, 56-58 et 61-62).

### Police générale.

Annulation de la nomination d'officiers de la garde nationale sédentaire de la 2<sup>e</sup> section de Tinchebray royalistes<sup>1</sup>. Prêtres, déportation<sup>2</sup>. Annulation de celle de deux religieux de la Dyle<sup>3</sup> (AF III 587, plaquettes 4022, pièces 27-29, et 4023, pièces 32-58).

### Relations extérieures.

Lettres: au roi d'Espagne lui demandant d'éloigner d'Urquijo: *depuis le moment qu'il exerce en son nom quoique provisoirement, il ne s'est fait connaître de nous que par son empressement à mettre en usage de petits moyens pour retarder le départ d'un courrier expédié par notre ambassadeur*, et de choisir un homme connu par une grande expérience et un attachement inaltérable pour le système de la plus étroite union entre la France et l'Espagne, minute signée des cinq Directeurs; et à Jourdan sur le polonais Pierre Maleczewski, employé de Bernadotte, à arrêter et dont les papiers devront être envoyés au Directoire, lettre de Maleczewski au Directoire, Paris, 11 germinal, disant être venu en France en 1786 et donc étranger aux événements ultérieurs de Pologne: *jamais, citoyens Directeurs, je n'aurais cédé aux instances tant répétées du général Bernadotte si on ne m'eût persuadé qu'il vous étoit agréable que j'allasse le rejoindre en Allemagne... C'est parce que je suis un bon françois, ne pouvant pas être un bon polonois, qu'on suscite des persécutions contre moi* (AF III 587, plaquette 4022, pièces 10-12 et 18-19, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 112).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 587, plaquette 4023, pièces 59-60 et 63-70. Nominations de justices de paix, Côte-d'Or, Recey-sur-Ource;- Maine-et-Loire, Feneu;- Seine-et-Marne, Fontainebleau, parmi les assesseurs: Desnoyers, ex-greffier de l'administration forestière; Montereau-fault-Yonne; Sourdu.

## Séance du 27 ventôse an VII [dimanche 17 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 194 verso-198 recto; AF III 587, plaquettes 4024 à 4031<sup>4</sup>)

### Lois.

[Du 26] fixant à Saint-Brieuc l'école centrale<sup>5</sup>; et sur les assemblées primaires de Lignon, Loisy-sur-Marne, Sainte-Menehould et Ville-sur-Tourbe, et communales de Trépail et Vienne-le-Château (AF III 587, plaquettes 4022, pièces 1-8, et 4025, pièce 58).

### Messages aux Cinq-Cents.

Sur des ventes de biens communaux: Arbois pour acheter les Ursulines, siège de la municipalité, et l'église du chapitre de Notre-Dame pour remplacer la halle au blé détruite, Bar-sur-Aube pour acheter également les Ursulines, siège de la municipalité, du tribunal correctionnel et de la justice de paix, Mancenans-Lizerne: maison isolée à deux kilomètres et demi du village pour payer des avances à volontaires et réquisitionnaires, Pontgibaud pour reconstruire des fontaines et la distribution de l'eau, réparer la clôture du cimetière ou le transférer et dessécher des fonds marécageux, Saint-Denis: vente de l'ancienne maison commune pour finir de payer la nouvelle, acquise en 1791, et Sedan: vente de prés à Malet-Valkenburg pour y construire une manufacture d'acides minéraux; le transfert des cantons: de Bouisse à Lanet, de la Mesnière, commune ne comptant qu'un château inhabité, le presbytère et une ferme, à Bazoches [-sur-Hoëne], et de Metz-en-Couture

<sup>1</sup> Noms cités sur le registre et la minute et retenus à l'index.

<sup>2</sup> Deux prêtres de l'Oise: Beauduin, agent municipal de Thiverny destitué le 26 ventôse an VI (comme incapable, sans son nom ni mention de sa qualité de prêtre), *agent des contre-révolutionnaires dans tout le département*, et Gautier, curé de Saint-Étienne de Beauvais ayant poussé Trédot, capitaine de la compagnie de vétérans, à refuser de prêter serment et à démissionner (sursis vu son âge le 11 fructidor, *tome X*, avec maintien dans la maison de détention de Seine-et-Oise où il avait été transféré, arrêté l'appelant Jean-Baptiste-Charles-Antoine Gauthier, deux des Pyrénées-Orientales: Geau, de Bouleternère, ayant organisé une cérémonie dans le cimetière *avec une espèce de force armée* pour empêcher l'agent et l'adjoint municipaux de l'interdire, et Justafié, ayant tenté de s'installer de force au presbytère de Corneilla [-la-Rivière], et trois de l'Yonne, dont Charles-Léonard Guillaumeaux, de Saint-Sauveur [-en-Puisaye], organisant des réunions pour les élections.

<sup>3</sup> Dont Jean-Pierre Vandevenne, de Bruxelles, forcé de se faire prêtre par son père, défroqué en 1786 après la mort de celui-ci et depuis brasseur.

<sup>4</sup> La plaquette 4028 contient, pièces 154-155, la minute de l'arrêté du 9 pluviôse publiant le brevet de "gril aérien" de Tobias Schmitt.

<sup>5</sup> À la suite d'un message du Directoire du 3 brumaire (*tome VI*), au lieu de Guingamp, où la plaçait la loi du 3 brumaire an IV. Saint-Brieuc, nom révolutionnaire: Port-Brieuc.

à Hermies; la création: d'un second marché de farine et de grains à Béziers, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 4 germinal; et d'octrois de bienfaisance à Rouen et Poitiers, rapport du ministre des Finances en demandant un à Loudun également; et l'achat d'une maison à "Lauron" pour la direction des douanes de Marseille<sup>1</sup> (AF III 587, plaquettes 4024, pièces 3-7, 4027, pièces 103-105 et 114-125, 4028, pièces 126-140, et 4029, pièces 161-166).

### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec état des fonds disponibles, parmi les dispositions sans sortie de fonds: paiement à Delpont, entrepreneur des coiffures militaires, an V, en quittance d'acquéreurs de biens nationaux. Réduction de la délégation de fonds consentie le 9 à Martigny et Sourdeau qui n'a pas rempli ses engagements. Vente des chapelles et oratoires situés sur les grandes routes en campagne dans les départements réunis à charge de les démolir, à cause de rassemblements fanatiques dans le canton de Malines-sur-Meuse (Meuse-Inférieure). Levée du séquestre des biens de Maillart-Jubainville, député condamné à la déportation mort à Paris le 14 nivôse sans avoir manifesté sa volonté de se soumettre à la déportation mais avant l'expiration du délai de deux mois fixé par la loi du 19 brumaire<sup>2</sup>. Confirmation de la vente d'une ferme du Haut-Rhin provenant de l'émigré Clebsattel-Cernay<sup>3</sup> à Hirtz-Moyses et rejet de la soumission postérieure de Jean Kiener, négociant à Colmar. Annulation de celle de la métairie de la Jalinière à Saint-Martin-l'Ars par le district de Civray à René Vaillant comme provenant de l'émigré Joseph-Emmanuel-Auguste-François Lamberty alors que son père Emmanuel-François se l'était réservée dans sa donation de la seigneurie de Saint-Martin-l'Ars. Remplacement de Musset, administrateur de la loterie, pendant la durée de sa mission de commissaire civil en Piémont, par Cavaignac<sup>4</sup>. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Rosset<sup>5</sup> (AF III 587, plaquettes 4024, pièces 8-13, et 4027, pièces 102 et 106-113).

### Guerre.

Arrêtés sur le personnel de la Guerre, dont confirmation de promotions sur le champ de bataille par le général en chef de l'armée d'Égypte, promotions aux 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> de cavalerie, 23<sup>e</sup> chasseurs à cheval, 24<sup>e</sup> demi-brigade légère, et 49<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> et 54<sup>e</sup> demi-brigades, remise en activité de l'adjudant général Klingler, à employer à l'armée d'Italie (AF III 578, plaquette 3942, pièces 185-186, minutes au dossier du 27 pluviôse an VII), promotion de chef de bataillon aux capitaines Louis Beckler, aide de camp du général Lefebvre, et Denis Jouanne, capitaine au 12<sup>e</sup> bataillon de la République, adjoint à l'adjudant général Jomard (minutes au dossier du 29, AF III 588, plaquette 4033, pièces 33-36), proposition du général de division Favereau, commandant temporaire à Blaye, pour un commandement de 1<sup>ère</sup> classe, traitement de réforme de capitaine de l'ex-général de brigade provisoire Stephan, et état des demandes des officiers généraux de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire<sup>6</sup> (AF III 587, plaquette 4026, pièces 59-67 et 69-91).

<sup>1</sup> Sur Mancenans-Lizerne, Pontgibaud et Saint-Denis (Seine, auj.: Seine-Saint-Denis, nom révolutionnaire: Franciade), voir *tome IX*, 26 prairial: loi du 24, et 5 messidor et 22 prairial: lois de la veille. Le message sur Bouisse répond favorablement à celui des Cinq-Cents du 13 (voir au 14), Bouisse étant à la périphérie du canton et sur les montagnes des Corbières. Sur le canton de la Mesnière, voir *tome X*, 19 vendémiaire an VIII: loi de la veille. Sur Metz-en-Couture, voir aussi plus loin, 3 floréal: message du Directoire transmettant des réclamations contre ce projet. Le marché à créer à Béziers aurait lieu le nonidi, l'ancien, fixé au quintidi et ne se tenant donc plus que trente-six fois l'an au lieu de cinquante-deux, étant insuffisant. Sur les octrois de Poitiers et Rouen, voir *tome IX*, 28 prairial au soir: loi du jour, et 23 prairial: loi de la veille. Lauron est sans doute l'anse de Laurons, Bouches-du-Rhône, dans le golfe de Fos, entre Port-de-Bouc et le cap Couronne.

<sup>2</sup> *Tome VI*, à cette date.

<sup>3</sup> Charles-Armand-Isaac-Gabriel-Anne Clebsattel de Cernay, né à Belfort, officier au régiment Colonel-général, inscrit dans ce département (Arch. nat. F<sup>7</sup>\* 676 et F<sup>7</sup> 5568 et 5872; les fichiers des émigrés connaissent aussi Charles-Eugène Clebsattel de Cernay, capitaine de cuirassiers au service de Russie, inscrit dans la Moselle, F<sup>7</sup> 5872, et François Clebstattel, chevalier de Saint-Louis, inscrit dans le Haut-Rhin, F<sup>7</sup> 6127 et 6128, dossier 24). Le nom et la localisation de cette ferme ne sont pas dits.

<sup>4</sup> Jean-Baptiste Cavaignac, député du Lot à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V, mesure connue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

<sup>5</sup> Voir au 23.

<sup>6</sup> Parmi les promotions de l'armée d'Égypte l'adjudant général Joseph Lagrange promu général de brigade, les futurs généraux Jean-Toussaint Arrighi de Casanova, futur duc de Padoue, lieutenant adjoint à l'état-major, et Auguste-François-Marie de Colbert de Chabanais, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de la Charente-Inférieure, aide de camp de Murat, promu capitaine et chef d'escadron (mesures connues de *Six*), Antoine-Charles-François Dugua, confirmé aide de camp de son père le général Charles-François-Joseph au grade de sous-lieutenant au 22<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et Leclerc, aide de camp du général Pierre Leclerc d'Ostain, promu capitaine. À la 24<sup>e</sup> demi-brigade légère, il s'agit notamment du remplacement de quatre capitaines et de quatre sous-lieutenants péris en mer, prenant date entre floréal et messidor an VI. L'adjudant général Jean-Baptiste Klingler, mesure connue de *Quintin*. Louis Beckler, mesure datée du 25 février 1799 / 7 ventôse par les mêmes, selon eux alors promu chef d'escadron au 23<sup>e</sup> de cavalerie (voir plus loin, 5 germinal: arrêté annulant sa promotion de chef de bataillon et le promouvant chef d'escadron). Le futur général Jacques Jomard. Les généraux Jean-Dominique Favereau, mesure inconnue de *Six*, qui le dit nommé commandant à Blaye le 28 novembre 1796 / 8 frimaire an V (ce que confirme *Debidour*, tome IV, page 377, note 6 de la page précédente) puis membre du conseil d'administration de l'hôpital militaire de Nice en 1800, et Louis Stephan, né à Luxembourg, ex-général du génie à l'armée du Nord en 1793, mesure connue de *Six*. L'état des

**Intérieur.**

Renouvellement par l'administration centrale de la Seine de la commission des hospices de Paris à cause de dissensions internes et avec les officiers de santé et dont certains membres *portent le débat au sein du Corps législatif*. Compte-rendu du ministre sur les plans d'embellissement de la place de la Concorde, démolition de la statue de la Liberté en plâtre, menaçant ruine, et du piédestal de celle de l'avant-dernier roi, désignation d'un jury pour examiner les plans de décoration de la place et d'un second pour distribuer les prix et désigner l'artiste qui aura mérité le premier et sera chargé de l'exécution de son projet, rapport du ministre sur l'importance de l'aménagement d'ensemble de la perspective reliant le Muséum au pont de Neuilly<sup>1</sup>. Signature de brevets d'invention de: Frédéric Japy, fabricant horloger à Beaucourt, pour *de nouvelles machines propres à simplifier et à diminuer la main-d'œuvre de l'horlogerie*, dont une machine à fendre les vis: *un seul ouvrier, qui le plus souvent n'est qu'un enfant de douze ans, fend cinq mille vis par jour*; Étienne-Gaspard Robert, professeur de physique au département de l'Ourthe en l'an IV, depuis à Paris, pour l'appareil nommé *Fantoscope*, perfectionnement de la lanterne de Kircher vulgairement nommée lanterne magique; et Michel-Joseph Ruelle, homme de loi et négociant à Tournai, et Georges et Jacques-Georges Cousineau père et fils, luthiers à Paris, pour une nouvelle mécanique de harpe<sup>2</sup>. Destitution, municipalités: Anvers pour négligence et vente de biens nationaux sans rendre compte, sauf deux membres, et désignation de trois commissaires provisoires, Canisy: agent de Saint-Martin-de-Bonfossé refusant de remettre l'état civil à la municipalité, Courgivaux: président et agent du chef-lieu *vexant continuellement les citoyens connus pour leur attachement à la Révolution*, Cuxac-Cabardès et le commissaire municipal n'ayant fait partir que cinq conscrits sur soixante-et-un, Pont-Saint-Pierre: président anarchiste, Montreuil-l'Argillé et Saint-Calais: présidents nobles et le second frère d'émigré, Saint-Sauvier<sup>3</sup>: président percepteur des contributions retenant les fonds, et Suzay: adjoint municipal de Cahaignes recélant son fils déserteur et agent de Flaménil<sup>4</sup> ridiculisant les institutions et ayant abandonné le commissaire municipal lors d'un rassemblement illégal; agents: Centuri: agent provisoire engagé comme second capitaine de corsaire sous le gouvernement anglais et Vernon (Eure) délivrant des billets d'hôpital à des conscrits en bonne santé; adjoints: Bretteville-sur-Laize ex-terroriste, homme de confiance de parents d'émigrés, Buvilly et Chailley pour refus de serment et Montreuil [-sur-Barse] refusant de désigner les déserteurs et conscrits retardataires; agents et adjoints: Marcei l'un négligeant et l'autre intrigant aux élections de l'an V et Voutenay [-sur-Cure] sachant à peine lire et écrire. Destitution et jugement: agent de Brasseite (Haute-Marne,auj.: commune d'Han-sur-Meuse) s'étant servi d'un double du rôle des contributions obtenu de son frère, percepteur en l'an IV, avant de restituer les fonds; adjoint de Villers [-sous-Foucarmont] recélant deux réquisitionnaires chez lui; agents et adjoints d'Arbus ayant perçu des revenus de la fabrique, affermé à leur profit un four dans la forêt communale et payé des dépenses étrangères aux dépenses communales en vendant des biens grâce à des délibérations illégales. Confirmation de trois membres du bureau central de Bordeaux et nomination à la municipalité de Charlevoix<sup>5</sup>. Envoi au ministre du message sur Mur-de-Barrez<sup>6</sup> (AF III 587, plaquettes 4028, pièces 141-153 et 156-157, 4029, pièces 158-160 et 167-195, et 4030, pièces 196-212 et 215-237).

**Police générale.**

Émigrés, radiation: Étienne d'Aligre et Marie-Adélaïde Pavyot veuve Charles-David Godefroy-Senneville, nobles, inscrites dans l'Eure comme héritières Godefroy; Jacques-Louis Béranger, du Thuit-Signol, ex-fabricant à Elbeuf, et

demandes des officiers généraux se compose des affaires suivantes: refus d'employer en Irlande ou dans toute autre expédition le général Jean-Baptiste Aubugeois de La Borde, mis au traitement de réforme de commandant temporaire de 1<sup>ère</sup> classe le 4 janvier 1797 / 15 nivôse an V (*Six* et Debidour, tome V, page 589, note 6 sous le nom d'Aubergeois), refus d'employer comme général de brigade le général de division Étienne-Jean-François Cordellier de La Nouë, retraité le 15 novembre 1797 / 25 brumaire an VI d'après *Six*, ce que nous ne vérifions ni au *tome IV* ni dans nos autres tomes, le ministre lui proposant de passer en Égypte pour porter des dépêches, l'ex-adjutant général chef de bataillon provisoire Cordellier dans les demi-brigades nouvelles, le général Edme-Pierre-Louis Marchais, réformé en l'an IV et admis au traitement de réforme le 17 brumaire an VI (*tome III*) dans un emploi à l'intérieur, et le général de division Alexandre-Séraphin-Joseph Sparre, selon *Six* admis au traitement de réforme le 18 janvier 1798 / 29 nivôse an VI, ce que nous ne vérifions pas, dans un emploi de son grade.

<sup>1</sup> Voir aussi *tome X*, 8 fructidor: adoption du plan du ministre de l'Intérieur Quinette pour la restauration de la statue de la Liberté à placer sur un nouveau piédestal aux dimensions de celle-ci.

<sup>2</sup> Frédéric Japy, fondateur de la manufacture d'horlogerie de Beaucourt (*Roman d'Amat*). Sur le physicien Étienne-Gaspard Robert dit Robertson, né à Liège en 1763, mort aux Batignolles (auj.: Paris) en 1837, voir la *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome XIX, col. 496-507; les agrandissements de dessins en proportion que permet son fantoscope, perfectionnement de la lanterne magique du jésuite allemand du XVII<sup>e</sup> siècle Athanase Kircher, où l'observateur ne fait pas face au rayonnement lumineux, ont pour l'inventeur un intérêt particulier pour le dessin, l'architecture et la décoration. *Roman d'Amat* consacre une courte notice aux Cousineau, le père luthier de Marie-Antoinette et le fils entré comme harpiste à l'Opéra en 1776 tout en travaillant auprès de lui; voir aussi *tome IX*, 14 messidor: délivrance d'un certificat de perfectionnement de leur brevet.

<sup>3</sup> *Saint-Janvier* sur le registre et la minute.

<sup>4</sup> Autre forme de Flumesnil, auj.: commune de Richeville. On n'a pas de précisions sur les circonstances de l'incident.

<sup>5</sup> Nom révolutionnaire: Libre-sur-Sambre, alors: Jemappes.

<sup>6</sup> Voir au 23.

François-René Gallery dit Laire-Dubois, de Lonlay-l'Abbaye, propriétaire d'une verrerie à Notre-Dame-de-la-Ferrière (Orne)<sup>1</sup>, inscrits dans l'Eure et la Seine-Inférieure; François Bernier, garçon tanneur à Pommerieux emmené de force par les chouans<sup>2</sup>; Louise-Victoire Charrette dite Gacherie, de Nantes, inscrite dans le district de Machecoul par confusion avec une homonyme de Guérande; Jacques-Antoine-Gabriel Évrard, tailleur d'habits à Paris établi en Russie depuis 1788; Géraud-Beauclair, d'Aurillac, capitaine au régiment de la Sarre, et Marie-Bernardine Hennot dit Rosel, veuve Bignon, épouse Charles-Hippolyte Berthelot-La Villeurnoy, de Soissons, radiés provisoirement par les districts de Montvilliers et Valognes; Nicolas-Simon Jacquelin, ex-maire et juge de paix de Bourg-Achard et ex-administrateur central de l'Eure, inscrit dans la Seine-Inférieure comme propriétaire d'une maison à Rouen, et Jean-Hubert Lereffait, de Rougemontiers, inscrit dans le Calvados<sup>3</sup>; Jacques-Michel-François Marin, militaire de Muret; Joseph Persegol, de Séverac [-le-Château], administrateur central de l'Aveyron lors des délibérations fédéralistes de 1793, ayant vécu caché après son évasion de prison; André Rousseau, curé de Gœulzin, maintenu sur la liste des déportés<sup>4</sup>. Annulation de l'inscription collective des héritiers Verneuil en Seine-et-Oise et mainlevée du séquestre de la terre de la Celle-les-Bordes, à la requête d'Aglaé-Louise-Charlotte et Charlotte-Jeanne-Félicité d'Appellevoisin-La Roche du Maine, femmes Eustache-Louis-Achille-François Borne-Saint-Étienne-Saint-Sermin et séparée de biens de François-Gabriel-Thibault La Brousse-Vertillac, et d'Anne-Michèle-Isabelle et Anne-Pauline Chaspon-Verneuil, femme René-Louis-Charles Menou et veuve Louis-Victoire-Hippolyte-Luc Montmorin-Saint-Hérem. Maintien: Jean Albigès, chanoine de Montréal (Aude) ayant prêté serment au roi d'Espagne, soi-disant non émigré et n'ayant réclamé qu'en l'an VII<sup>5</sup>; l'ex-ministre de la Marine Antoine-François Bertrand dit Molleville, inscrit à Paris et dans la Haute-Garonne n'ayant pas réclamé, figurant en tête de la liste des émigrés vus à Londres par Noël<sup>6</sup>; Angélique Bourla et ses nièce et petite-nièce Eulalie et Pélagie Meurisse, de Maubeuge, émigrées à Mons (Jemappes), soi-disant retirées à Vieux-Reng en 1792; Jean-Ponce Brion, notaire à Maubert-Fontaine, soi-disant fédéraliste, accusé d'embauchage en l'an II<sup>7</sup>; Jean Carpentier, de Bohain [-en-Vermandois], ex-inspecteur de police à Paris, soi-disant faussement accusé de s'être joint aux prussiens lors de l'invasion, ayant écrit d'Altona à l'ambassadeur français à Hambourg tandis qu'il était censé résider à Gosselies<sup>8</sup>; Antoine Cochon du Rozoir, de Paris, soi-disant habitué à voyager pour ses affaires comme agent général de Philippe, prince de Chimay; Antoine-Emmanuel Deroovere, greffier du magistrat de Bruxelles, et sa femme née Charlier, partis au retour des Français, soi-disant malades à Osnabrück; Charles-Nicolas-Constant Glorieux, de Tourcoing, parti avec les Prussiens et engagé dans l'armée britannique, soi-disant apprenti commerçant puis employé dans les charrois militaires<sup>9</sup>; Nicolas Jacques, receveur de l'Enregistrement à Sarralbe poursuivi comme complice d'émigrés par le district de Sarreguemines en l'an II; Valentin Kurtz, de Rouffach, soi-disant passé dans le Brisgau après l'assassinat du maire; Leclerc dit de Beaulieu, Leclerc dit Rougère et Leclerc dit Roussière, émigrés notoires de la Mayenne, de Laval; Laurent Lefebvre, aubergiste à Forbach, ex-cuisinier du marquis de Deux-Ponts, soi-disant marchand de vin en gros parti avec passeport en 1792 à une époque où on n'aurait pas eu l'habitude de les enregistrer; François-Joseph Marestan, prêtre de Brénod arrêté à la Rochelle sous fausse identité d'horloger à Belley, déporté; Jean-François-Gabriel Polastron-Saint-André dit Poncet, noble de Saint-André (Gers), inscrit dans la Haute-Garonne et le Gers, usant de faux certificats de résidence avant sa condamnation à mort par le Tribunal révolutionnaire<sup>10</sup>; Claude-Charles-François Varin, conseiller au parlement de Besançon, et sa femme Jeanne-Claude Dufresne, émigrés à Fribourg (Suisse) en 1789, rentrés prendre une patente de commerçant et repartis (AF III 587, plaquette 4031, pièces 238-327).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 587, plaquette 4026, pièces 92-93. Lettre affirmant à Masséna, *général de division commandant l'armée d'Helvétie*, que le fait qu'il n'ait plus le titre de commandant en chef ne vient pas d'une diminution de confiance de la part du Directoire

<sup>1</sup> François-René Gallery-L'Air du Bois, chouan, de la Ferrière-aux-Étangs (*Archives départementales de l'Orne, Répertoire numérique de la sous-série 1 Q Domaines nationaux* par J.-C. Martin, Alençon, 1988), Notre-Dame étant le vocable de la paroisse (*Répertoire numérique de la sous-série 3 E Registres paroissiaux, état civil, tables décennales, collection départementale* par T. Gaillard, Alençon, 1985).

<sup>2</sup> Faisant partie des individus portés par l'administration centrale de la Mayenne sur les listes de personnes n'ayant pas émigré.

<sup>3</sup> Ces deux affaires sont recommandées par les députés de l'Eure et Merlin de Douai.

<sup>4</sup> Minute de Merlin de Douai, pas de rapport du ministre; copie d'un arrêté de l'administration centrale du Nord levant provisoirement le séquestre sur ses biens, an IV, affaire dite *travail non proposé par le ministre* sur la feuille de travail.

<sup>5</sup> Voir aussi plus loin, 6 floréal: rejet de sa réclamation.

<sup>6</sup> Bertrand de Molleville, ministre de la Marine du 2 octobre 1791 à la formation du ministère girondin en mars 1792. François-Joseph-Michel Noël, agent du Conseil exécutif à Londres en 1792, dernièrement ambassadeur en République batave rappelé le 23 brumaire an VI (*tome III*).

<sup>7</sup> Inscrit sur la liste des émigrés, où il ne l'était pas, malgré l'avis du commissaire central des Ardennes et des députés Bara, Baudin des Ardennes, Golzart, Marchoux et Noblet.

<sup>8</sup> Belgique, Hainaut, alors: Jemappes, auj.: commune de Charleroi. Altona, faubourg d'Hambourg, alors possession danoise.

<sup>9</sup> À rapprocher d'une lettre du ministre Duval à Merlin de Douai sur Charles Glorieux, émigré du Nord (*Les Archives du Directoire*, page 129, AF III 21B, dossier 70 n, pièces 53-75).

<sup>10</sup> Le 9 messidor an II comme comte, chevalier de Saint-Louis, colonel au régiment de la Couronne commandant dans le pays de Comminges (Arch. nat. W 397, dossier 921).

## INVENTAIRE

et ne vous est pas personnel, il porte aussi sur les commandants de l'armée de Naples et de celle d'observation et il tient à la nécessité de centraliser nos forces, brouillon de La Revellière-Lépeaux, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 113-114.

AF III 587, plaquette 4024, pièces 1-2. Nomination de receveurs généraux de l'Eure et de Seine-et-Oise.

AF III 587, plaquette 4026, pièce 68. Feuille de brevets de pension de la Guerre, 17 articles.

AF III 587, plaquette 4030, pièces 212-214. Nomination de Janson, chef de bureau de l'administration centrale de la Meuse-Inférieure, commissaire municipal de Beringen, lettre de Chenard<sup>1</sup>, de Saint-Trond, sur papier à en-tête et vignette gravée de président de l'administration centrale, au ministre de l'Intérieur, proposant de le nommer à Bilzen et de remplacer Dodé, commissaire municipal de Maaseik assassiné, par Havet, chef du bureau des domaines de l'administration centrale.

### Séance du 28 ventôse an VII [18 mars 1799]

(AF\* III 14, folios 198 recto-200 verso; AF III 588, plaquettes 4032 et 4033)

#### Lois.

[Du 28] annulant des assemblées du Pas-de-Calais: primaires d'Arques 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> sections, Blangy [-sur-Ternoise], Boulogne<sup>2</sup>, Fressin 1<sup>ère</sup> section, Guines, Houdain 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> sections, Magnicourt-sur-Canche, Mont-Saint-Éloi<sup>3</sup> 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> sections, Peuplingues, Saint-Venant 1<sup>ère</sup> section, Théroouanne *idem* et Tournehem [-sur-la-Hem]; primaires et communales de Bapaume et Saint-Omer<sup>4</sup>; et communales d'Ablainzeville, Alembon, Baincthun, Boiry-Becquerelle, Boisieux-au-Mont, Bours, Bourthes, la Calotterie, Chocques, Conteville [-lès-Boulogne], Coupelle-Neuve, Courset, Écoust-Saint-Mein, Estrées-Wamin, Gonnehem, Hermelingshen, Lambres, Rébreuviette, Reclinghem, Richebourg, Saint-Floris, Saint-Martin-Choquel, Sanghen, Wacquinghen et Zudausques (AF III 587, plaquettes 4024, pièces 14-30, et 4025, pièces 31-57; AF III 588, plaquette 4032, pièce 19).

#### Message des Anciens.

Arrêté de la veille traduisant à la barre des Anciens Joseph-Alexandre Van Canfort<sup>5</sup> le 6 germinal, transmis au ministre de la Justice pour notification (AF III 588, plaquette 4033, pièce 43).

#### Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 26 et expédié le 28] sur des secours à la veuve et aux enfants du conventionnel des Ardennes Michel Robert pour le pillage de ses propriétés à Voncq par les émigrés en 1792<sup>6</sup> (AF III 588, plaquette 4033, pièces 36-37).

#### Guerre.

Destitution et envoi à l'armée d'Italie de Mercurin, agent municipal dans le canton de Graveson, et destitution et remplacement de Mercurin, commissaire municipal<sup>7</sup>. Nomination des généraux d'Anselme inspecteur général des troupes du Midi, remplaçant Hatry, employé à l'armée d'Italie, et Muller inspecteur général de l'infanterie de l'intérieur, qui *continuera de remplir la place de confiance qu'il occupe près le Directoire*. Maintien de l'ex-général Thomas Joly, employé à l'armée de l'Ouest en 1793, au grade de chef de bataillon où un arrêté du Comité de salut public l'a réintégré, avec traitement de réforme en attendant qu'il soit placé ou que sa retraite soit réglée, extrait de l'état des officiers généraux de la 3<sup>e</sup> décade de brumaire: refus de réintégrer avec traitement de réforme l'adjudant général François-Gabriel Perrin, jadis employé à Lyon. Conversion en traitement de réforme des pensions de l'ex-lieutenant général Montazet et des ex-généraux de division La Noue et Mousin et de brigade Gigaux<sup>8</sup>. Mutation du brigadier de

<sup>1</sup> Louis-Silvain Chenard, futur élu aux Cinq-Cents.

<sup>2</sup> Loi annulant l'élection à la municipalité du nommé Louquety, dont le registre prend le nom pour celui d'une commune.

<sup>3</sup> Nom révolutionnaire: Mont-de-la-Liberté.

<sup>4</sup> Loi annulant les cinq assemblées primaires et communales de cette ville.

<sup>5</sup> Juge de paix de Lierre (Deux-Nèthes) traduit devant le Corps législatif pour forfaiture le 22 thermidor an VI (*tome VI*).

<sup>6</sup> Voir plus loin, 23 germinal, Intérieur: versement de secours aux intéressés bien que les indemnités dues pour ces destructions aient été entièrement payées du vivant du député.

<sup>7</sup> Sur cet anarchiste, voir *tome VII*, 4 nivôse, Guerre, note.

<sup>8</sup> Les généraux Jacques-Bernard-Modeste d'Anselme, mesure datée par erreur du 6 décembre 1798 / 16 frimaire an VII par *Six*, Hatry (voir *tome V*, 23 messidor an VI, Guerre, note), Jacques-Léonard Muller (mesure connue de *Six*), Thomas Joly, dont l'auteur date la réintégration du 23 avril 1795 / 4 floréal an III au lieu du 28 mars / 8 germinal (*Recueil des Actes du Comité de salut public*, tome XXI, page 359), René-Joseph de La Noue, Barthélemy-François Mousin et André Gigaux, mesures inconnues de *Six*.

gendarmerie de Saint-Rémy [-de-Provence] dans le Gard<sup>9</sup> (AF III 588, plaquettes 4032, pièces 23-24, et 4033, pièces 25-32 et 53-54).

#### **Intérieur.**

Après l'incendie du théâtre de l'Odéon, ordre au ministre de faire un rapport demain pour vérifier si celui des Arts et les autres de Paris respectent les précautions réglementaires (AF III 588, plaquette 4033, pièce 33, minute de Lagarde).

#### **Justice.**

Précisions à l'article du 12 ventôse an V sur les navires neutres<sup>1</sup> à propos des rôles d'équipage des navires américains. Remplacement d'un juge de paix de Lessay absent depuis trois mois. Annulation d'un jugement du tribunal civil du Mont-Tonnerre entre les douanes et la citoyenne Hauck, maîtresse du coche d'eau de Bingen à Mayence. Rapport sur le percepteur de Magrie, libéré par le directeur du jury de Limoux après dénonciation par des pièces falsifiées<sup>2</sup> (AF III 588, plaquettes 4033, pièces 20-22, et 4033, pièces 50-52 et 55-56).

#### **Police générale.**

Mise à disposition du général en chef de l'armée d'Angleterre contre les brigands des colonnes mobiles du Calvados, de la Manche et de l'Orne et des départements de l'Ouest exemptés de la conscription. Ordre au ministre d'interroger les chouans de Loir-et-Cher sous mandat d'amener du 14<sup>3</sup> (AF III 588, plaquette 4033, pièces 44-49).

#### **Relations extérieures.**

Suppression de la commission de commerce d'Ancône<sup>4</sup>, maintien sur place de Stamaty *pour un service secret à Ancône ou dans les lieux qui lui seront indiqués*, et de Mangourit, nommé consul, remplaçant Chepy, muté à Civitavecchia à la place de Derazey, et nomination d'Émile Gaudin, troisième membre de la commission, ministre plénipotentiaire près le landgrave de Hesse-Darmstadt, remplaçant Eymar (AF III 588, plaquette 4032, pièces 1-10).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 588, plaquette 4033, pièce 57-58. Annulation de l'arrêté du 12 nommant un juge de paix à Augers [-en-Brie]<sup>5</sup>.

### **Séance du 29 ventôse an VII [19 mars 1799]**

(AF\* III 14, folios 201 recto-205 recto et dernier; AF III 588, plaquettes 4034 à 4039<sup>6</sup>)

#### **Lois.**

[Du 28] fixant le tableau des députés à élire en l'an VII joint en manuscrit et en imprimé, *feuilleton des résolutions* n° 243; et ceux à élire par le Léman pour les ans VII à IX par distraction de ceux de l'Ain et du Mont-Blanc; et sur les assemblées primaires d'Exmes (AF III 588, plaquettes 4032, pièces 11-18, et 4034, pièce 41).

#### **Messages des Cinq-Cents.**

[Déliéré le 26] demandant des pièces sur la demande en radiation de la liste des émigrés du député Decrécy<sup>7</sup>. [Du 28] sur l'affectation de l'évêché de Saintes à l'administration centrale<sup>8</sup>; et une imposition de la commune de

<sup>9</sup> Peut-être en rapport avec l'affaire de Mercurin, de Graveson.

<sup>1</sup> Règlement sur les prises des bateaux neutres, spécialement américains (*tome I*).

<sup>2</sup> Pour lesquelles est poursuivi son dénonciateur, qui se plaint de la libération de son adversaire.

<sup>3</sup> Voir plus haut, Police générale.

<sup>4</sup> Créée le 24 brumaire (*tome VII*, voir note). Jean-Joseph-Eustache Derazey, député de l'Indre aux Anciens sorti en l'an V, nommé suppléant au Tribunal de cassation le 12 frimaire (*ibidem*).

<sup>5</sup> Auquel la commission n'a pas été transmise pour un motif non précisé.

<sup>6</sup> Plaquette contenant une feuille néant pour le 30 ventôse.

<sup>7</sup> Ferdinand-Denis Decrécy, député de la Somme aux Anciens. Voir plus loin, 12 germinal, le message du Directoire en réponse, mentionnant sa radiation par le département de l'Orne en 1793, et *tome IX*, 12 floréal: loi de la veille le radiant de la liste des émigrés de l'Orne.

<sup>8</sup> Voir *tome IX*, 18 messidor: message du Directoire en réponse, précisant qu'il s'agit de la partie du bâtiment que l'administration centrale occupe déjà.

## INVENTAIRE

Rochebrune pour réparer la digue de la Durance (AF III 587, plaquette 4023, pièces 52-53; AF III 588, plaquette 4033, pièces 39-42).

### **Messages aux Cinq-Cents.**

Demandant des secours pour les communes du Nord ravagées par la guerre, comme cela a été décidé pour les particuliers, chemise de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 4 germinal: dossier sur la réparation du pont sur la petite Marcq détruit par les Français à Croix, le déblaiement des ruines et la réparation des pavés du Quesnoy et la réparation de ceux de Valenciennes et du canal Sainte-Catherine, lettres et délibérations de la municipalité de Valenciennes et de l'administration centrale du Nord, notamment à Ledure, élève ingénieur (des Ponts et Chaussées) à Valenciennes, rapport de Barbot, ingénieur en chef du Nord, échanges entre Lecamus et [Leclerc de] Montlinot, chefs des 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> divisions du ministère de l'Intérieur, ponts et chaussées et indemnités<sup>1</sup>; sur: l'achat du prieuré Saint-Pierre par la commune du Puy (Haute-Loire), dont elle s'était portée acheteuse en 1791 avant de l'abandonner à une compagnie, pour les tribunaux de commerce et correctionnel et la justice de paix<sup>2</sup>; l'érection du hameau de Mijoux (Jura, auj.: commune de Lajoux) en commune distincte de celle de Septmoncel; le transfert de celle de Pia du canton de Saint-Laurent [-de-la-Salanque] à celui de Rivesaltes<sup>3</sup>; l'affectation: de l'abbaye de Beaulieu d'Angoulême à l'école centrale au lieu du Collège, dégradé<sup>4</sup>; du prieuré Saint-Sever et de la maison de la Mission des écoles chrétiennes d'Agde à un dépôt de munitions de guerre et de bouche de l'armée navale de la Méditerranée; et de l'ancienne église de Louvres à une maison d'arrêt à créer dans le bas-côté et sous le clocher, chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 4 germinal, devis et délibération de l'administration centrale; sur l'achat d'un bois par la commune de Mondon par échange avec le nommé Damotte; transmettant le procès-verbal de l'assemblée communale de Bassoles [-Aulers] et le tableau des ventes de biens nationaux en pluvîose; et répondant aux messages des Cinq-Cents sur: l'horlogerie de Besançon, rapport du ministre de l'Intérieur non joint ici<sup>5</sup>; les paiements aux héritiers des condamnés par les acquéreurs de leurs biens, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 23 brumaire an V à la suite du message du Directoire du 13<sup>e</sup> complétée le 14 pluvîose an VI, dossier dit retiré le 17 pluvîose an VII par le député Barrière, et l'imposition locale de la commune de la Teste pour rembourser du grain acheté sur les revenus de la fabrique en 1789, chemise du dossier de la commission spéciale complétée le 29 prairial, copies de délibérations municipales de novembre 1789, adresse d'habitants (environ soixante signatures), dépositions devant le juge de paix de la Roche-Bernard sur le naufrage de Jean Pontac, maître du sloop de la Teste *la Société* chargé de seigle pour sa commune, 1792, formulaires de contraintes de la régie de l'Enregistrement et des Domaines contre cinq ex-officiers municipaux, an VI (AF III 588, plaquettes 4034, pièces 1-36, 4035, pièces 42-154 bis, 4036, pièces 179-181 et 185-186, 4037, pièces 218-220, et 4038, pièces 221-226, 228-230, 232-244, 249-250 et 265-270).

### **Finances.**

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Saint-Ferjeux<sup>7</sup>. Indemnités à des maîtres de poste à *raison de leurs localités difficiles*<sup>8</sup>, et à celui de Belle-Isle-en-Terre après un incendie. Création d'un bureau de liquidation des comptes de la section des relais de l'ex-administration des postes, chargé de rendre les comptes sous trois mois<sup>9</sup>, et nomination de Boudin et Boulanger, ex-administrateurs de la section des relais, chefs. Coupe extraordinaire de bois de la forêt nationale de Vibraye. Vente de bois communaux de Varney-Rembercourt<sup>10</sup> pour réparer le pont renversé par les glaces. Confirmation des ventes: des domaines de la Dalgone et du Marais à Pierrelatte, provenant de Louis-Stanislas Capet, à Cotte, Duplan, Livache et autres et annulation de celle antérieure à Dray, inspecteur des subsistances de la division Augereau à l'armée d'Italie, en le remboursant de ses avances; et de l'abbaye de Cercamp (Pas-de-Calais, commune de Frévent) à Mather et Thélu, et annulation de celle par le district de Saint-Pol [-sur-Ternoise] en 1791 à Louis-Marie Léger, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras en l'an II. Annulation de ventes de bois contigus à des forêts nationales: bois des Jésuites à Delme en l'an V, et bois de Genech ou de Sainte-Aldegonde provenant de l'émigré de ce nom, partie du bois des Jésuites et contigu à la forêt de Cysoing, à Lefebvre en l'an VI<sup>11</sup>. Rejet

<sup>1</sup> Le dossier de cette commission forme la plaquette 4035 en entier et remonte à l'an IV pour les pièces les plus anciennes. Lettre de l'administration centrale du Nord sur papier à en-tête et vignette gravée.

<sup>2</sup> Voir aussi plus haut au 17, message du Directoire sur l'achat du prieuré du Monastier.

<sup>3</sup> Voir tome VII, 19 pluvîose message du Directoire, note.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 18 prairial: loi du jour à la suite de ce message.

<sup>5</sup> Réponse à un message des Cinq-Cents du 28 frimaire (*tome VII*).

<sup>6</sup> Bien que la copie conforme de ce message jointe ici porte la date du 13 brumaire an V, il daterait du 21 suivant (*Debidour*, tome IV, page 243).

<sup>7</sup> Voir au 24.

<sup>8</sup> La minute énumère les trajets, parfois en aller simple et non en retour, donnant lieu à des suppléments, classés par routes de poste (de Paris à Brest, à Cherbourg, à Limoges, au Mans, à Nantes, à Reims et à Toulouse), éléments non repris à l'index.

<sup>9</sup> Délai reporté au 30 fructidor puis au 1<sup>er</sup> messidor an VIII les 23 messidor et 6 vendémiaire an VIII (*tomes IX et X*).

<sup>10</sup> Rembercourt-sur-Orne, écart de l'ancienne commune de Varney (Meuse, auj.: commune de Val-d'Ornain).

<sup>11</sup> Voir *tome V*, 14 messidor an VI, Intérieur, note. L'émigré est probablement Pierre-François-Balthazar Genech de Sainte-Aldegonde, député de la noblesse du bailliage d'Avesnes à la Constituante, émigré après la session, inscrit dans le Nord et la Seine. Les fichiers des émigrés des Archives nationales donnent plusieurs références sur lui et d'autres Sainte-Aldegonde, pour la plupart inscrits dans le Nord ou le Pas-de-Calais, dont plusieurs officiers de l'armée de Condé.

de réclamations: de Veyrieu, ex-directeur de l'Enregistrement de l'Aude, contre la vente du presbytère Saint-Michel de Carcassonne à Nougues<sup>1</sup>; et d'Hardy, frère d'un moine de Boneffe (Sambre-et-Meuse, auj.: commune d'Eghezée) ayant soi-disant fait un marché avec les moines pour la moitié des blancs grains moyennant fourniture des semences, contre la vente de biens de cette abbaye en l'an V à Akermann et Carbonnel, alors directeur des domaines du département (AF III 588, plaquettes 4036, pièces 169-178, 182-184 et 187-190, 4037, pièces 191-203 et 209-217, et 4038, pièce 231).

### Guerre.

Traitement mensuel au général Kosciuszko sur les fonds extraordinaires du ministre, minute au bureau particulier, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 114-115. Secours au chef d'escadron de gendarmerie Rifflet, réintégré et désigné pour Arras puis de nouveau affecté en Corse<sup>2</sup>. Cessation de fonctions de Féraud, commissaire ordonnateur à l'armée d'Helvétie, minute de Lagarde<sup>3</sup> (AF III 588, plaquette 4036, pièces 162-166).

### Intérieur.

Ouverture de fonds pour l'établissement et les travaux des commissions *qui vont s'occuper de la navigation intérieure sur différents points de la République*, rapport du ministre précisant que la création de ces commissions a été annoncée auparavant<sup>4</sup>, et notant l'intérêt de *vivifier l'exportation* pour rivaliser avec la Grande-Bretagne. Paiement aux membres de la commission des objets d'art d'Italie pour le transport des nouveaux objets à recueillir dans les fouilles d'Herculanum, Pompéi et Stabia et autres des états napolitains. Fixation des limites des houillères d'Anzin exploitées par une compagnie réunissant les concessions de Raimes et Fresnes [-sur-Escaut], mention d'un rapport du 23 ventôse renvoyé par le Directoire pour vérifier si les limites proposées ne nuisent pas aux concessionnaires des mines d'Aniche. Droit de passe: réduction du droit pour les propriétaires des mines de houille du district d'Alès; nomination d'inspecteurs de l'Allier, du Léman et de Seine-et-Marne. Destitution, municipalités, présidents: Étrépagny anarchiste et voleur de bois nationaux et son ami agent municipal de Saussey [-la-Campagne] coupable d'exactions contre des conscrits, Goderville fanatique et Longwy anarchiste<sup>5</sup>; agents: Boisset-lès-Prévanche négligeant la police des cultes, Dilsen (Meuse-Inférieure) refusant de désigner les conscrits réfractaires<sup>6</sup>, Juignettes cachant un attentat à l'arbre de la Liberté, Marcouville [-en-Roumois] (Eure, auj.: Bosguérard-de-Marcouville) entravant la perception des contributions, Orgeville (*idem*, auj.: Caillouet-Orgeville) royaliste, les Sièges ayant installé un prêtre fanatique et permis *que le cadavre d'un mendiant mort subitement dans son étable fût indécemment trainé sur un fumier et de là au lieu de la sépulture par des enfants et cette scène scandaleuse a causé des rixes auxquelles il ne s'est pas opposé*, Ury pour coups et injures contre le porteur d'une contrainte contre le percepteur, et Zuienkerke (Lys) exerçant hors de la commune; adjoints: Châteauneuf (Loire) refusant de renseigner sur les réquisitionnaires et conscrits déserteurs, Graveron [-Sémerville] prêtre fanatique qui, *sommé de s'expliquer sur les institutions républicaines, a témoigné avoir un attachement égal à celles de la superstition religieuse*, et la Haye-de-Calleville fanatique; administrateur municipal de Saint-Nicolas (Escaut) refusant d'opter entre ce poste et celui de percepteur. Destitution et jugement: Conchez [-de-Béarn], municipalité, président et autres pour passeport à un déserteur et délibération demandant le renvoi des garnisaires à Pau, agents d'Ambialet, de Paulin et du Travet<sup>8</sup> pour faux actes de mariage de réquisitionnaires, et de Plouhinec (Finistère) invitant un déserteur à transiger avec les gendarmes. Jugement de l'ex-commissaire municipal de Clerheid (Sambre-et-Meuse, auj.: commune d'Erezée) payé par les prêtres réfractaires, pour laisser sonner les cloches et faire lever l'état de siège de plusieurs communes. Rejet de la réclamation de Didier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Somme destitué<sup>9</sup>. Félicitations à trois habitants du hameau de la Pape<sup>10</sup> ayant empêché la bande du brigand Lebeuf de piller la diligence de Genève à Lyon et tué leur chef, récompensés par la montre ornée de diamants et autres objets de prix arrachés aux brigands et déposés chez le juge de paix. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur Bedigès et Testevuide et sur la citoyenne Olivier<sup>11</sup>. Mandat d'arrêt contre l'ex-agent municipal de

<sup>1</sup> Voir tome V, 1<sup>er</sup> germinal an VI, Finances, note.

<sup>2</sup> Tomes VI, index, 28 vendémiaire: arrêté le nommant chef d'escadron, et VII, index, 29 brumaire: arrêté le nommant chef du 51<sup>e</sup> escadron (Golo) à Bastia. Voir aussi AF III 160 B, dossiers 760, pièce 41: lettre de lui, chef d'escadron de gendarmerie à Sedan, an V, et 761, pièce 41: note sur lui, an VI.

<sup>3</sup> Sur Féraud, voir tome VI, 13 vendémiaire, Guerre, note.

<sup>4</sup> Voir AF III 93 A, dossier 400, pièces 20-24: circulaire imprimée du ministre de l'Intérieur sur le plan des commissions établies pour la navigation intérieure, 23 frimaire an VII.

<sup>5</sup> Cet arrêté est annulé le 28 messidor (tome IX), mais l'intéressé y est dit président de la municipalité de Longwy.

<sup>6</sup> Le registre cite Maaseik, chef-lieu du canton, au lieu de la commune.

<sup>7</sup> Comprendre: attachement égal pour...

<sup>8</sup> Communes du Tarn. Paulin, ancien nom de l'actuelle commune de Paulinet.

<sup>9</sup> Le 1<sup>er</sup> brumaire an VI (tome III, avec mandat d'arrêt comme royaliste), ici dit destitué comme clichyen.

<sup>10</sup> Commune de Rilleux-la-Pape, Ain, auj.: Rhône.

<sup>11</sup> Voir au 18 et au 19.

## INVENTAIRE

Bassemberg ayant employé le curé réfractaire Klein pour tenir l'état civil (AF III 588, plaquettes 4036, pièces 155-158, 4037, pièces 204-208, 4038, pièces 228, 245-248, 251-264 et 271-275, et 4039, pièces 276-337).

### **Justice et Marine et Colonies.**

Envoi aux ministres des messages des Cinq-Cents sur Cognac et Quillan et sur les abus de la course<sup>1</sup> (AF III 588, plaquette 4036, pièces 159-161).

*Le Directoire arrête qu'il chômera demain 30 ventose, fête de la Souveraineté du Peuple, et ajourne sa séance au 1<sup>er</sup> germinal prochain.*

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 588, plaquette 4036, pièce 168, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 114. Lettre du ministre de la Guerre à Jourdan approuvée par le Directoire sur l'avance des troupes autrichiennes, qui, ne l'ayant pas attendu sur la Lech, doivent se croire en nombre supérieur, se portent sans doute sur la Suisse où ils se flattent probablement de trouver un parti nombreux prêt à se montrer s'ils obtenaient quelques succès, et, ayant toujours été battus par les Français lorsqu'ils ont été attaqués, peut-être veulent-ils à leur tour faire une tentative qui a réussi aux Français.

## **Séances du 1<sup>er</sup> au 30 germinal an VII [21 mars-19 avril 1799]**

### **Séance du 1<sup>er</sup> germinal an VII [21 mars 1799]**

(AF\* III 15, folios 1 recto-2 verso; AF III 589, plaquette 4040)

### **Lois.**

[Du 29 ventôse] sur les assemblées primaires de Loudun *intra muros*, Lussac [-les-Châteaux] et des sections de l'Égalité, de la Fraternité et du Marché de Poitiers de l'an VI (AF III 588, plaquette 4034, pièces 37-40; AF III 589, plaquette 4040, pièce 1).

### **Message des Cinq-Cents.**

[Délibéré le 28 ventôse et expédié le 1<sup>er</sup> germinal] sur l'affectation de bâtiments provenant de l'ex-bureau général de bienfaisance de Paris (AF III 589, plaquette 4040, pièces 21-22).

### **Message aux Cinq-Cents.**

Sur la réclamation d'Alexandre Chanet, de Salaves (Jura, commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux), acquéreur de l'église des chanoinesses de Lons-le-Saunier, contre un arrêté du représentant en mission Besson résilient sa vente à la demande de la commune pour créer une place sur le nouveau trajet de la grande route de Strasbourg à Lyon<sup>2</sup>, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 4, plan de l'abbaye et des maisons bordant sa cour, encre couleur, procès-verbal d'adjudication de l'abbaye par le district à Joseph Jacquin, 1792, imprimé, actes de vente de l'abbaye par celui-ci au nommé Goy et par les héritiers Goy à Chanet, par devant Jean-Baptiste-Philibert Benoît, notaire à Lons-le-Saunier, an II, lettre sur papier à en-tête de Gindre, agent national près le district, an III (AF III 589, plaquette 4040, pièces 2-20 et 23-24).

*La séance est consacrée en partie à la lecture de la correspondance et à l'examen préparatoire de différents plans, mémoires et objets diplomatiques et militaires.*

### **Finances.**

Fixation des bases de calcul des indemnités dues à Charles-François Maimbourg pour le domaine de Procajo-de-Santa-Giulia (Liamone)<sup>3</sup>. Annulation: du sursis<sup>4</sup> à la vente à Gallot et Pinot d'un bois provenant de l'abbaye de

<sup>1</sup> Voir au 19.

<sup>2</sup> Trajet provisoire après un effondrement, ensuite abandonné après réparation au profit de l'ancien.

<sup>3</sup> Maimbourg avait obtenu des secours pour ce domaine le 5 floréal an V (*tome I*). Le rapport, plus détaillé que celui de l'an V, note que ce descendant des fondateurs d'un collège de jésuites à Saint-Nicolas-de-Port, réuni au collège de Nancy lors de la suppression de l'ordre bien que les fondateurs aient stipulé qu'il ne devait pas être transféré, fit valoir ses droits à réparation, fut nommé gouverneur de Bonifacio et reçut par lettres patentes du 9 mai 1778 ce domaine, au dessus du golfe de Santa-Luccia sur la commune de Porto-Vecchio, érigé en vicomté, à charge de le faire mettre en valeur par des colons exclusivement catholiques. Le rapport ajoute qu'en dépit de violences et de destructions diverses par les habitants du voisinage, ce domaine fut l'un des rares à avoir fait l'objet d'un véritable travail de mise en culture parmi les dix-huit concessions de l'espèce en Corse annulées par un décret de l'Assemblée nationale du 5 novembre 1791. L'indemnité sera calculée d'après la valeur des constructions et plantations faites sous la direction de Maimbourg, évaluées en vertu de ce décret. Voir aussi plus loin, 7 floréal, Intérieur: nouveaux secours.

<sup>4</sup> Voir *tome VI*, 6 fructidor an VI, Finances, arrêté où les acquéreurs ne sont pas désignés mais où le bois est identifié comme bois de Malassise, à Auteuil, provenant de l'abbaye de Resson.

Ressons [-l'Abbaye] reconnu inférieur à trois cents arpents; et de la vente au citoyen Hugues des bois de Fragniot et Pierrelot, et dit les Grands bois de Frasnay ou bois des Grandes-Gouttes, à Frasnay [-Reugny], provenant des bénédictins de Corbigny et formant un ensemble de plus de quinze mille ares<sup>1</sup>. Approbation du partage de bois entre la République et Frédéric Wurmser, ayant-droit des émigrés Wurmser, dans la forêt de Vendenheim (AF III 589, plaquette 4040, pièces 25-36).

**Intérieur.**

Destitution et remplacement de trois administrateurs centraux d'Indre-et-Loire négligeant la vente des biens nationaux, minute de Merlin de Douai, note et brouillon de La Revellière-Lépeaux (AF III 589, plaquette 4040, pièces 41-44).

**Police générale.**

Mesures contre les incendies dans les théâtres, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 589, plaquette 4040, pièces 37-40).

**Séance du 2 germinal an VII [22 mars 1799]**

(AF\* III 15, folios 3 recto-4 verso; AF III 589, plaquettes 4041 à 4045)

**Guerre.**

Après des dilapidations aux dépôts des conscrits et réquisitionnaires de Douai<sup>2</sup>, cessation d'emploi de leur commandant et d'un garde-magasins des subsistances et renvoi dans leurs corps de plusieurs militaires acquittés par le 1<sup>er</sup> conseil de guerre des 1<sup>re</sup> et 16<sup>e</sup> divisions militaires à Saint-Omer en pluviôse, parmi les pièces du dossier: sommaire du jugement et procès-verbal par Warengien, commissaire des guerres de la 1<sup>re</sup> division à Douai donnant une liste nominative de trente-neuf conscrits avec mention de leur domicile et quantités de rations de pain et de vivres reçues et dues (AF III 589, plaquette 4042, pièces 25-43).

**Intérieur.**

Annulation de la nomination de commissaires de police anarchistes par la municipalité de Toulouse, note des députés Abolin, Cazaux, Gerla et Roger Martin à Merlin de Douai<sup>3</sup>. Destitution et jugement du commissaire municipal d'Aranc cumulant cette fonction avec celles de percepteur et d'assesseur du juge de paix et auteur de faux, que, vu son patriotisme, l'administration centrale avait seulement fait démissionner (AF III 589, plaquettes 4043, pièces 63-65 et 68-69, et 4045, pièces 106-108).

**Justice.**

Rapport sur les progrès de l'administration des départements de la rive gauche en ventôse, où le chef de bureau Person signe provisoirement en attendant l'arrivée du nouveau commissaire du Directoire Marquis, note sur le régime des Hypothèques, nécessité de réparer la grande route de Landau à Mayence et les digues du canton de Germersheim après les inondations du Rhin. Référé rejeté du tribunal civil de l'Hérault sur le divorce du citoyen Mallavialle et de la citoyenne Bomblé (AF III 589, plaquette 4043, pièces 46-47 et 66-67).

**Marine et Colonies<sup>4</sup>.**

Nomination du capitaine de port de Bordeaux. Secours à la veuve du lieutenant de vaisseau Malingre, mort au combat du 13 prairial, après celle de son fils, aspirant ayant quitté la flûte *le Tanary*, qu'il commandait, pour défendre le vaisseau amiral dans la rade du Becquier<sup>5</sup>, et à Le Tellier, ex-interprète de la Marine et des Affaires étrangères (AF III 589, plaquette 40413, pièces 12-18).

**Police générale.**

<sup>1</sup> Voir plus loin, 24 germinal et 3 floréal: message des Cinq-Cents transmettant la réclamation de l'intéressé et message du Directoire en réponse, et *tome X*, 23 fructidor: message des Cinq-Cents rejetant la réclamation.

<sup>2</sup> Affaire sur laquelle le Directoire demandait un rapport le 8 ventôse (plus haut).

<sup>3</sup> Arrêté annulé le 12 messidor (*tome IX*).

<sup>4</sup> Le registre note que le ministre est suppléé par celui de la Justice.

<sup>5</sup> Il ne s'agit pas de l'anse du Becquet près de Cherbourg, mais de la bataille d'Aboukir. Les deux marins, le combat du 13 prairial et le bâtiment, sans doute un bâtiment d'assistance qui se tenait en arrière de la ligne de défense en rade d'Aboukir, ne sont pas identifiés.

## INVENTAIRE

Prêtres, déportation<sup>1</sup>. Émigrés, radiation et annulation d'arrêtés de maintien<sup>2</sup>: Philippe-Antoine Assailly, présumé noble, de Niort et Aiffres, maintenu le 13 pluviôse, radié sur intervention des députés de son département; Joseph Berthelot dit La Durandière, conseiller au présidial d'Angers, président du tribunal du district de la Flèche, arrêté comme père d'émigré, libéré par les chouans et s'étant rendu à la citadelle d'Angers, condamné à mort par la commission militaire de la ville, inscrit dans la Mayenne, maintenu le 23 brumaire, dont les fils ignoraient l'inscription; Paul-François Emich, né à Dresde, professeur de harpe à Paris parti en 1792 rejoindre son frère malade puis rentré en l'an VI, maintenu le 3 nivôse, radié à cause de témoignages favorables d'artistes; Armand-Charles-Emmanuel Hautefort, noble de Paris, soi-disant négociant, maintenu le 13 nivôse par confusion avec un homonyme inscrit sans prénom et avec un autre domicile à Paris, et maintien de celui-ci, inscrit sur les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> suppléments à la liste générale, sans doute Jean-Louis-Anne d'Hautefort, connu avant la Révolution sous le nom de Louis, comte d'Hautefort; Jean Raoulx, inspecteur de la maison des tantes de Capet condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, inscrit en Seine-et-Oise, maintenu le 3 ventôse; Charlotte-Sophie Renneville dite du Fayelle, sociétaire de l'Opéra-comique partie pour Spa en 1792, maintenue le 3 nivôse<sup>3</sup>; Antoine-Louis-Claude Saint-Germain d'Apchon, inscrit en Seine-et-Oise, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, maintenu le 23 nivôse par confusion avec son père Antoine-Marie, émigré soi-disant parti prendre les eaux à Aix [-les-Bains] en 1789 cité dans un certificat de médecin de Turin. Rejet de réclamations contre le maintien d'Antoine d'Arbius-Larrigade le 17 brumaire, de Samadet, soi-disant parti étudier la philosophie chez un oncle en Espagne, présentée par sa mère Françoise Domanger veuve d'Arbius; et d'Augustin-Thomas Rorthais, inscrit dans la Loire-Inférieure en 1792, soi-disant chouan mort après l'attaque d'Angers en janvier 1794, usant de faux certificat de résidence à Rouen, maintenu le 6 frimaire an V. Sursis à l'arrêté du 7 ventôse maintenant Pierre Lucas-Championnière, inscrit dans la Loire-Inférieure, en attente de nouveaux renseignements et malgré la contradiction entre la date de son engagement par les chouans et un certificat de résidence à Saint-Mars-de-Coutais en 1793. Confirmation de l'annulation par l'administration centrale du Var de l'inscription de François L'Hermite, maître d'équipage s'étant emparé de la corvette britannique *le Richery* chargée de vivres pour Gibraltar<sup>4</sup> (AF III 589, plaquettes 4043, pièces 48-62, et 4044, pièces 70-105).

### Relations extérieures.

Cessation du traitement de Lamarque ambassadeur en Suède au 10 ventôse, date de son départ de la partie de l'Allemagne où il avait été autorisé à résider<sup>5</sup> (AF III 589, plaquette 4041, pièces 1-2).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 589, plaquette 4041, pièces 3 et 19-23, copies au registre du bureau particulier, AF\*III 19, pages 115-117. Lettre du ministre de la Guerre approuvée par le Directoire invitant Jourdan à attaquer l'ennemi *sur le champ avant que ses forces soient entièrement réunies et nonobstant la non-existence de l'armée d'observation*. Lettre du Directoire à Masséna acceptant sa démission *si vous persistez à ne vouloir plus servir sous les ordres du général Jourdan... Au contraire, si vous croyez que ce n'est jamais sur un champ de bataille qu'un militaire peut prendre sa retraite et que celui-là surtout qui a entamé la campagne d'une manière glorieuse est encore plus que tout autre engagé par devoir à continuer ses services à sa patrie, alors vous ne ferez point passer au général Jourdan le paquet qui lui est adressé mais le renverrez courrier pour courrier au Directoire exécutif et vous resterez à votre poste*, brouillon de Treillard, arrêtés acceptant sa démission et le remplaçant à l'armée d'Helvétie par Lefebvre sous les ordres de Jourdan, minutes en partie de Lagarde, portant en marge mention de l'annulation de fait, Masséna ayant retiré sa démission le 7. Ordre à Rapinat de ne plus évoquer les contributions de guerre du gouvernement helvétique et de lui remettre les fonds envoyés par la Trésorerie nationale pour la levée et la solde du corps auxiliaire, minute de Merlin de Douai.

AF III 589, plaquette 4045, pièces 109-275. Commissaires municipaux, *Ain*, Bourg [-en-Bresse] *extra muros*: Jean-Baptiste Héritier, géomètre à Bourg, remplaçant Goujon, anarchiste, *parlant déjà de scission si les patriotes de son espèce n'emportent pas les suffrages cette année*; Châtillon-en-Michaille, Coligny, Seyssel et Thoisy: Ravinet, François-Amédée Jantel, Finaz et Girod, notaires; Treffort [-Cuisiat]: Ceyzeriat, notaire à Cuisiat, remplaçant Rigueur, aubergiste, anarchiste;- *Basses-Alpes*, la Motte [-du-Caire];- *Calvados*, Saint-Aubin-d'Arquenay: remplacement d'un ivrogne;- *Charente-Inférieure*, Ciré [-d'Aunis];- *Côtes-du-Nord*, Guingamp *extra muros*: Guillou-Kerhors, notaire à Guingamp;- *Doubs*<sup>6</sup>, Amancey; Morteau; Passavant; Recologne; Roche [-lez-Beaupré]; Rougemont; Simonin, ex-brigadier de gendarmerie de Saint-

<sup>1</sup> Trois prêtres du Finistère, un de la Manche suspect de l'assassinat d'un assermenté et responsable de la rétractation du curé d'Éculleville, un de la Haute-Marne, un chanoine de la cathédrale de Verdun (Meuse) dénoncé par le commissaire municipal de Bourdonnay (Meurthe,auj. Moselle) et pour cette raison dit déporté de ce département, mais arrêté dans la Meuse, et un de Seine-et-Oise.

<sup>2</sup> La feuille de travail jointe habituellement aux minutes d'arrêtés d'émigration manque ici. Certains rapports ne sont pas sur les formulaires de grand format usités en cette matière, mais sur les papiers à en-tête ordinaires des rapports du ministre. Les arrêtés antérieurs cités ci-après figurent dans *Debidour*, tome V, pages 366 et 367 pour le nantais Rorthais et les autres à leurs dates aux *tomes VI et VII* et ici plus haut. Sur Saint-Germain d'Apchon, voir *tome VII* à la date indiquée ici, et ici, plus loin, maintien du père le 3 germinal.

<sup>3</sup> Rapport tendant au maintien.

<sup>4</sup> Voir plus haut, 9 ventôse.

<sup>5</sup> Parce que le roi de Suède refusait de recevoir un régicide (voir *tome V*, 29 floréal an VI, Relations extérieures, note). François Lamarque allait être réélu aux Cinq-Cents par la Dordogne.

<sup>6</sup> Tableau d'après les propositions du commissaire central Besson sans mention des causes de destitution.

Hippolyte;- *Eure*<sup>1</sup>, Étrépagny; Pont-de-l'Arche: remplacement d'un *apologiste de Babeuf*; Pont-Saint-Pierre;- *Gironde*, Bordeaux, 3<sup>e</sup> municipalité; Quinsac;- *Golo*, canton de Seneca: remplacement de Franceschi, accusé de *sentiments indignes du caractère dont il est revêtu*;- *Hérault*, la Salvetat [-sur-Agout];- *Indre*, Argy: remplacement de Gauthier, notaire n'ayant pas opté entre les deux fonctions et favorable aux nobles; Cluis: remplacement de Dubois, notaire, ayant tenté de soustraire son neveu à la conscription par un acte de naissance *emprunté*;- *Isère*, Vinay;- *Landes*, Grenade [-sur-l'Adour]: Lamaison aîné, ex-capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon du département, remplaçant Dutoya, huissier sous l'Ancien Régime, anarchiste; Poyanne: Duffau, notaire à Vicq [-d'Auribat]; Saint-Sever;- *Léman*, Ferney-Voltaire;- *Haute-Marne*, Laferté-sur-Aube;- *Meurthe*, Albestroff<sup>2</sup>; Fribourg; Nancy *intra muros*; Royaumeix, notes du député Régnier proposant également la destitution du commissaire près le tribunal correctionnel de Lunéville et du président de la municipalité de Blénod [-lès-Toul] anarchistes<sup>3</sup>;- *Pas-de-Calais*, Ardres<sup>4</sup>; Croisilles; Liettes: remplacement de Depape, qui *régit son canton en despote*;- *Basses-Pyrénées*, Arzacq [-Arraziguat]: Jacques Boulin, médecin à Lasque (auj.: Boueilh-Boueilho-Lasque);- *Pyrénées-Orientales*, Elne: Cosme Pagès, ex-officier d'un bataillon du département<sup>5</sup>;- *Haut-Rhin*, Lutterbach;- *Haute-Saône*, destitution d'anarchistes: Amance; Champlitte<sup>6</sup>; Chargey [-lès-Gray]; Faucogney [-et-la-Mer]; Faverney séant à Fleurey [-lès-Faverney]; Fougerolles; Granges [-le-Bourg]; Gy; Jussey; Lavoncourt; Mélisey; Morey (auj.: la Roche-Morey); Port-sur-Saône; Quers; Rioz; Scey [-sur-Saône-et-Saint-Albin]; Vauvillers; Vitrey [-sur-Mance];- *Saône-et-Loire*, Mâcon *intra muros*; Mont-Saint-Vincent; Salornay [-sur-Guye]: remplacement d'un commissaire despotique; Semur [-en-Brionnais];- *Seine-Inférieure*, Londinières: remplacement d'un commissaire provisoire protégeant les conscrits et réquisitionnaires;- *Var*, le Bar [-sur-Loup]: Consolat, administrateur du district de Grasse; Lorgues: Louis Raybaud, ex-administrateur central;- *Vendée*, Saint-Michel-en-l'Herm.

### Séance du 3 germinal an VII [23 mars 1799]

(AF\* III 15, folios 5 recto-7 verso; AF III 589, plaquettes 4046 à 4048)

#### Lois.

[Du 2] maintenant les réglemens de la manufacture nationale d'horlogerie de Besançon et le titre et la surveillance des matières d'or et d'argent du Jura, du Mont-Terrible et de la Haute-Saône<sup>7</sup>; attribuant une pension à Nicolas Viennot, ex-receveur de l'Enregistrement à Vincennes, extrait conforme par Camus, archiviste du Corps législatif, de l'article 2 de la loi du 22 vendémiaire refusant de délibérer sur sa pension et celle de Jacques Thomassin<sup>8</sup>; et les assemblées primaire et communale de Besse [-sur-Issolle], primaire de Forcalqueiret<sup>9</sup> et communale de Sainte-Anastasie [-sur-Issolle] de l'an VI (AF III 589, plaquettes 4041, pièces 4-11, et 4046, pièce 18).

#### Messages des Cinq-Cents.

[Du 2] sur l'achat des Capucins de Marans (Charente-Inférieure) par la municipalité pour ses séances; et demandant l'avis de celle d'Honfleur et de l'administration centrale sur l'affectation de la maison de l'émigré Houel au ministre de la Marine et des Colonies<sup>10</sup> (AF III 589, plaquettes 4043, pièces 44-45, et 4046, pièces 38-39).

#### Messages aux Cinq-Cents.

<sup>1</sup> Tableau d'après une note non jointe ici envoyée par le Directoire au ministre de l'Intérieur.

<sup>2</sup> Nomination du commissaire municipal de Fribourg, parlant l'allemand.

<sup>3</sup> Ces deux destitutions sont faites le lendemain.

<sup>4</sup> Remplacement du commissaire municipal noté sur le tableau du département comme muté à Saint-Omer (en réalité par arrêté du 4) à la place de Masse, *tenant, à ce qu'on m'assure, des conciliabules où se trouvent Crachet et ses partisans* (Robert-François Crachet, élu aux Cinq-Cents invalidé en l'an VI).

<sup>5</sup> Nommé chef d'un des bataillons auxiliaires de la levée complémentaire et remplacé le 3 vendémiaire an VIII (*tome X*).

<sup>6</sup> Remplacement de Claude-François Verguet, député du clergé de Saint-Pol-de-Léon à la Constituante, nommé à ce poste le 1<sup>er</sup> prairial an V (*tome I*), né et mort à Montarlot-lès-Champlitte (auj.: commune de Champlitte), où il aurait été curé constitutionnel après avoir exercé comme vicaire épiscopal de l'évêque de la Haute-Marne (*Lemay*, qui ignore sa fonction de commissaire municipal, le dit administrateur central de la Haute-Saône en 1795 puis sous-préfet de Lure).

<sup>7</sup> À la suite d'un message du Directoire du 29 brumaire (*tome VII*) proposant de suspendre provisoirement l'application à l'horlogerie de Besançon de la loi du 19 brumaire an VI sur le titre des matières d'or et d'argent pour ne pas augmenter ses charges et favoriser l'importation de montres de contrebande. Voir aussi *tome X*, 3 vendémiaire an VIII, Intérieur: arrêté réglementant en application de cette loi le maintien, pour les productions d'horlogerie du Doubs et du Mont-Terrible, des titres et marques des matières d'or et d'argent instaurés pour l'horlogerie de Besançon par arrêté du Comité de salut public du 13 prairial an II (*Recueil des actes du Comité de salut public*, 3<sup>e</sup> supplément, pages 188-189).

<sup>8</sup> Sur Viennot ou Viénot, voir *tome VII*, 17 nivôse, message des Cinq-Cents, note.

<sup>9</sup> *Forcalquier, département du Var* sur le registre.

<sup>10</sup> À la suite d'un message du Directoire du 19 fructidor an VI (*tome VI*). Le texte de celui des Cinq-Cents, dont l'expédition authentique est classée par exception au dossier du 3, parle de l'administration centrale de la Seine-Inférieure.

## INVENTAIRE

Favorables à l'imposition locale de la commune de Meximieux et à la vente de maisons et jardins de celle d'Épinal pour payer l'établissement de deux cimetières<sup>1</sup> (AF III 589, plaquette 4046, pièces 43-48).

### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles. Rejet de la réclamation de Mercier, déchu de la vente de l'Auditoire du Châtelet [-en-Brie]<sup>2</sup>. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur Rochebrune et Saintes<sup>3</sup> (AF III 589, plaquette 4046, pièces 3-9, 35-37 et 40).

### Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont permutations de lieutenants de gendarmerie et changement de résidence de lieutenances: Ardèche, Aveyron, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Loir-et-Cher, Loiret, Lys, Manche, Basses-Pyrénées, Rhône et Vendée, nomination d'un capitaine et d'un lieutenant de place à Valenciennes, état des affaires sur les places militaires de la 3<sup>e</sup> décade de brumaire: refus de remettre en activité avec traitement de réforme Custer, chef de bataillon, ex-commandant de celle de Bois-le-Duc, de faire de celle de Gand un commandement temporaire de 2<sup>e</sup> classe pour le commandant temporaire Lesvignes, chef de bataillon, et de traitement de réforme de lieutenant d'infanterie à Grandemange, ex-lieutenant des côtes de Dieppe (AF III 589, plaquette 4046, pièces 21 et 27-34).

### Intérieur.

Rapports sur l'incendie du théâtre de l'Odéon, dont les causes ne sont pas certaines, éteint grâce à l'intervention de la garde du Directoire, ayant causé la mort de Tribel et Vincent, pompiers de garde au palais du Directoire, le bâtiment ayant presque perdu ses gros murs, mais le péristyle, le vestibule, la statue de Voltaire et les bustes des auteurs dramatiques étant intacts; et sur la police des théâtres de la République et des Arts contigu au théâtre Louvois qui est en bois et qu'il faudrait acheter, de la rue Feydeau et de la rue Favart<sup>4</sup>. Destitution: municipalités: Blénod [-lès-Toul], président, minute de Merlin de Douai, et Eupen (Ourthe), membres ayant conservé le secrétaire, jugé pour avoir lacéré ou laissé lacérer les actes de naissance entre le 15 août et le 26 septembre 1778; agent et adjoint municipaux de Livré n'ayant pas assisté aux fêtes du 1<sup>er</sup> vendémiaire et du 2 pluviôse; adjoint de Lalande (Lot-et-Garonne, auj.: Tarn-et-Garonne, commune de Gondourville) pour refus de serment; et Pérès, professeur de langues anciennes à l'école centrale de Lot-et-Garonne attaché à la Révolution mais refusant d'enseigner le dimanche et les jours de fêtes religieuses. Nomination de la municipalité d'Arjuzanx (AF III 589, plaquettes 4046, pièces 23-24, et 4048, 129-143 et 146-149).

### Police générale.

Émigrés, radiation: Claude-Anatoile Courtois, arpenteur d'Ouhans condamné par contumace par le tribunal criminel en 1793 puis relaxé<sup>5</sup>; Louis-Étienne Delzeuzes, receveur de tabac à Pont-Saint-Esprit<sup>6</sup>, Marie-Louise Ferrand veuve Moreau et Charles-François-Louis-Antoine Montagu, noble, tous deux de Paris, radiés provisoirement par le district de Versailles; Jacques-Philippe Gauthier, ex-gendarme engagé au 7<sup>e</sup> bataillon de la Somme puis au 3<sup>e</sup> d'Ille-et-Vilaine, maire puis assesseur du juge de paix de Louvigné-du-Désert, inscrit dans la Manche sous le nom de Gauthier dit Louvigné; Étienne-Félix Georges dit Schlaincourt, de Retonfey; Thomas Gergaud, curé de Saint-Sébastien [-sur-Loire] déporté volontaire en Espagne en 1792, maintenu sur la liste des déportés; Jean-Guillaume Giroux, homme de loi à Tonneins enfui après un mandat d'arrêt pour fédéralisme du comité révolutionnaire de sa commune et prouvant sa résidence à Bordeaux, Montauban et Toulouse; Guy de L'Auney, officier de cavalerie noble de Montfort-sur-Risle, nommé en l'an II agent supérieur pour la levée de la première réquisition dans l'Eure par un représentant en mission, inscrit dans le Calvados; Jeanne et Marie Lueskens, veuve Laporte et divorcée de l'émigré Pierre Classun, de Bordeaux<sup>7</sup>; Jacques-Antoine et Jacques-François Mallet, conseiller au parlement de Paris mort en l'an VI et président à la Chambre des comptes, et leur sœur Marie-Françoise Mallet veuve Trumeau de La Morandière, inscrits en Seine-et-Marne; François-Marie Maréchal dit Longueville, de Besançon, ex-commissaire général de la réformation des salines du Jura, inscrit dans ce département; Émilie-Anne Moriceau veuve du négociant nantais François-Corentin Cossoul, radiée provisoirement par le district de Saumur<sup>8</sup>; Noël Noyau, de Bouin (Vendée), établi à Nantes depuis quarante ans, employé de la municipalité depuis l'an II, inscrit dans la Vendée; Charles Vicary, de Tarascon. Maintien: Victor-Urbain-Auguste Borel aîné, de Mende, usant de faux certificats de résidence à Lyon et Vazeilles<sup>9</sup>, et Jean-Guillaume Colombet-Landos, de Langogne, capitaine au 2<sup>e</sup> chasseurs, inscrit dans la Haute-Loire et la Lozère, usant d'un faux certificat de résidence à Saint-Fortunat

<sup>1</sup> Voir respectivement plus haut, 21 pluviôse, message des Cinq-Cents, et *tome VI*, 17 thermidor an VI, message aux Cinq-Cents, note.

<sup>2</sup> Le 25 prairial an VI (*tome V*).

<sup>3</sup> Voir au 29 ventôse.

<sup>4</sup> Rapport satisfaisant dans ces trois théâtres nationaux malgré le manque de place et la nécessité de renforcer les corps de garde.

<sup>5</sup> Rapport tendant au maintien.

<sup>6</sup> Nom révolutionnaire: Pont-sur-Rhône.

<sup>7</sup> Rapports distincts sans mention de lien de parenté, le premier renvoyant au dossier du second.

<sup>8</sup> Renvoi au dossier de son frère Pierre-Mathurin-François Moriceau.

<sup>9</sup> Haute-Loire: Vazeilles-Limandre ou Vazeilles-près-Saugues?

[-sur-Eyrieux]<sup>1</sup>, membres de l'armée de Condé; Guillaume-Florent Goulliart, fils d'un ex-agent forestier de Chauny, soi-disant parti en voyage avant 1789 puis engagé dans les armées et l'administration militaire, que la citoyenne Bonaparte atteste avoir participé aux combats de Lodi, du pont d'Arcole et de Rivoli; Joseph Lagrange marquis de Duwache, sa femme Georgine-Françoise La Fléchère et ses filles Gasparde-Marie, Jeanne-Marie, Joséphe-Marie et Marie-Anne Lagrange, de Taninges, mis en surveillance comme nobles par le district de Cluses, partis pour Nyon lors de l'invasion ennemie; Louis-Antoine-Joseph Le Sergeant dit Hurtebise, noble du Pas-de-Calais émigré en 1792, arrêté à Ronchamp en l'an VI, soi-disant dément, et Guillaume-Louis-Alexandre Puisaye (ou Puysaie) dit Beaufossé, militaire noble de Cæn usant de certificats de résidence contradictoires dans cette ville et à Bayeux, inscrit dans l'Orne, détenu au Temple, tous deux à déporter en Guyane; Charles-Étienne et Nicolas Richard, inscrits dans la Haute-Marne, soi-disant partis en 1781 de chez leur père pour étudier l'un les mathématiques et l'autre la chirurgie<sup>2</sup>; Antoine-Marie Saint-Germain d'Apchon, lieutenant général au service de France, de Chambéry, inscrit dans l'Ain et en Seine-et-Oise, père d'Antoine-Louis-Claude<sup>3</sup>; Marguerite-Joséphine-Adélaïde et Marie-Louise-Clotilde Trivio, filles de Claude-Ignace, de Vienne, soi-disant parties de Grenoble avec leur mère prendre les eaux d'Aix [-les-Bains] puis faire des études l'une à Sursee et l'autre à Lugano (Suisse). Ordre au ministre d'interroger les membres du club anarchiste du Doubs<sup>4</sup> et de faire un rapport demain sur le prix du pain à Paris et les propos d'une boulangère contre laquelle un mandat d'amener est délivré, minute de Lagarde (AF III 589, plaquettes 4046, pièces 49-50, et 4047, pièces 51-128).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 589, plaquette 4046, pièces 1-2, 19-20 et 25-26, minutes de Lagarde, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 117. Envoi: à Bruix d'une note d'Espagne dont copie est jointe annonçant que cinq vaisseaux espagnols doivent appareiller du Ferrol vers Rochefort avec quinze cents hommes de troupe et que le roi du Maroc a écrit à celui d'Espagne qu'il refuse par amitié pour lui de déclarer la guerre à la France; et à Perrochel d'une note sur un projet de rattachement des Grisons à la République cisalpine à cause de celui de la Valteline, de l'union ancienne avec le Bressan, le Bergamasque<sup>5</sup> et le Milanais et l'importance des échanges commerciaux entre ces pays et les Grisons, en organisant avec une capitulation avantageuse la levée d'une ou deux brigades cisalpines dans les Grisons: *vous devez activer autant qu'il est en vous les mesures qui peuvent opérer la réunion des Grisons à la République helvétique*. Lettre indiquant au ministre des Relations extérieures qu'après lecture de lettres apportées par *les députés napolitains*, le Directoire *ne voit rien à changer à ses intentions*, lettre de Talleyrand au président du Directoire mentionnant en marge: une (lettre) de Championnet du 25 pluviôse, deux du gouvernement provisoire du 22 pluviôse.

AF III 589, plaquette 4048, pièces 144-145. Destitution d'Heillecourt, commissaire près le tribunal correctionnel de Lunéville, remplacé par Charles Jeandidier aîné, commissaire municipal de Crévic, minute de Merlin de Douai.

### **Séance du 4 germinal an VII [dimanche 24 mars 1799]**

(AF\* III 15, folios 8 recto-9 verso; AF III 589, plaquette 4049)

#### **Lois.**

[Du 3] sur la célébration des mariages à Groix<sup>6</sup>; autorisant un échange entre l'hospice de Dole et le citoyen Chupiet<sup>7</sup>; et sur des assemblées primaires de l'an VI: Lestre, Montebourg, les Pieux, Valognes, et annulation de l'élection de Marcellin juge de paix du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris (AF III 589, plaquettes 4046, pièces 10-17, et 4049, pièce 4).

#### **Messages des Cinq-Cents.**

<sup>1</sup> Ce certificat censé dater de l'an III porte un reçu de la somme d'une livre par l'Enregistrement en surcharge d'un franc.

<sup>2</sup> Le domicile du père n'est pas indiqué.

<sup>3</sup> Voir plus haut, 2 germinal et note.

<sup>4</sup> Voir plus haut, 21 ventôse.

<sup>5</sup> Les pays de Brescia et de Bergame.

<sup>6</sup> Dans le local de réunion des citoyens de la commune le décadi par l'agent ou l'adjoint municipaux, avec tenue des registres en triple, un pour la commune et deux à remettre à la municipalité de Port-Louis (nom révolutionnaire: Port-Liberté), à la suite d'un message du Directoire du 13 pluviôse (*tome VII*).

<sup>7</sup> À la suite d'un message du Directoire du 19 germinal an VI (*tome V*).

## INVENTAIRE

[Délibéré le 1<sup>er</sup> et expédié le 4<sup>1</sup>] sur le transfert du canton de Saulty à Coullemont (AF III 589, plaquette 4048, pièces 17-18). [Délibéré le 2 et expédié le 4] dénonçant une circulaire du commissaire central de la Sarthe aux commissaires municipaux sur les élections<sup>2</sup>.

### Message aux Anciens.

Transmettant la notification à Vancantfort de comparaître le 6 à la barre des Anciens faite le 2 à la prison de la Force par Alexandre-Antoine Clément, commissaire de police de la division du Pont-Neuf (AF III 589, plaquette 4049, pièces 21-24).

### Guerre.

Destitution du chef de bataillon Ricke pour avoir fait un mouvement de retraite et répandu l'alarme la nuit du 25 au 26 ventôse alors qu'il devait marcher sur Villingen, conduite qui *présente le caractère de l'insubordination et n'a pu tendre qu'à jeter l'épouvante et le désordre dans l'armée de la République*, et cessation de fonctions et d'emploi du général Châteauneuf-Randon, minutes de Merlin de Douai<sup>3</sup> (AF III 589, plaquette 4049, pièces 13-16).

### Justice.

Rapport sur l'état de la procédure contre Costa, ex-commissaire central, et Lecca, Pandolfi et Pietri, ex-administrateurs centraux du Liamone, par le directeur du jury de Brignoles<sup>4</sup> (AF III 589, plaquette 4049, pièce 20).

### Marine et Colonies<sup>5</sup>.

Arrêtés sur le personnel de la Marine et, à la demande de l'agent particulier, de militaires de la Guadeloupe (AF III 589, plaquette 4049, pièces 5-10).

### Police générale.

Compte-rendu de l'interrogatoire par le ministre des membres du club anarchiste de Besançon, renvoyés devant le plus âgé des présidents du tribunal civil qui fera fonction d'officier de police judiciaire et, s'il y a lieu, de directeur du jury (AF III 589, plaquette 4049, pièce 19).

### Relations extérieures.

Ordre à Rivaud de ne pas *prendre part dans les démêlés entre le duc de Parme et la Cisalpine* et au ministre de prendre des renseignements sur *les moyens de diminuer les dépenses administratives de la Ligurie et de faire fermer si nécessaire le cercle constitutionnel qui s'organise à Gênes*; communication par le ministre de lettres d'Alquier, Bacher et Sieyès, pièces retirées par lui<sup>6</sup>.

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 589, plaquette 4049, pièce 1. Ordre à Florent Guyot, résident dans les Grisons, de *remplacer par des hommes dévoués aux principes républicains et prêts à seconder vos efforts pour accélérer la réunion du pays grison à la République helvétique* six aristocrates<sup>7</sup> que Masséna aurait nommés par erreur au gouvernement provisoire, minute de Merlin de Douai, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 117.

AF III 589, plaquette 4049, pièces 11-12. Feuilles de brevets de pension de la Guerre, 37 et 22 articles.

<sup>1</sup> La signature du président Pons de Verdun et des secrétaires Favard et Bertrand du Calvados est datée par erreur du 4 ventôse sur l'expédition du message alors que la date de l'extrait de procès-verbal figurant en tête est bien du 1<sup>er</sup> germinal an VII. Voir plus loin 13 germinal, message du Directoire en réponse, et *tome IX*, 13 prairial, loi de la veille.

<sup>2</sup> Ce message et un exemplaire de la circulaire incriminée sont conservés avec celui du Directoire en réponse du 6.

<sup>3</sup> La traduction du chef de bataillon Ricke en conseil de guerre est rayée sur la minute. *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, et à sa suite *Roman d'Amat*, écrivent qu'à l'approche des Autrichiens, Châteauneuf-Randon, nommé commandant la 5<sup>e</sup> division militaire (Strasbourg) le 29 thermidor an VI (*tome VI*), ordonna une levée en masse de sa propre autorité et fut destitué par le général Jourdan le 24 mars 1799 / 4 germinal an VII. En fait, la cessation d'emploi du général n'est pas motivée sur la minute de cet arrêté, mais celui sur Ricke commence ainsi: *vu une copie certifiée d'une lettre du général divisionnaire Châteauneuf-Randon au général en chef Jourdan, en date du 27 ventôse dernier, contenant entr'autres choses ce qui suit: "Je profite du passage d'un de vos aides de camp pour vous faire passer copie du rapport du cit<sup>e</sup> Ricke, chef de bataillon, qui allant à Villingen y commander en vertu de votre ordre a cru devoir rétrograder et a mis l'alarme dans la nuit du 25 au 26"*. Voir aussi *tome IX*, 9 thermidor: remise en activité de Châteauneuf-Randon.

<sup>4</sup> Voir *tome VII*, 7 nivôse, Intérieur, note. Le directeur du jury ne dispose que d'une copie de leur mandat d'arrêt, Pietri serait à Paris pour le faire annuler et les trois autres à Brignoles, et le ministre n'a aucun dossier sur l'affaire, dont il suppose que ses collègues de l'Intérieur ou de la Police générale ont les pièces.

<sup>5</sup> Suppléé par celui de la Justice.

<sup>6</sup> Et non représentées ici. Théobald-Jacques-Justin Bacher, ex-premier secrétaire interprète à la légation de France en Suisse, nommé chargé d'affaires à Ratisbonne le 24 brumaire an VI (*tome III*).

<sup>7</sup> Désignés dans le document et repris à l'index.

AF III 589, plaquette 4049, pièces 25-37. Commissaires municipaux, *Dyle*, Grez [-Doiceau]: Clesse, ex-administrateur du département des Forêts;- *Finistère*: Lanmeur;- *Pas-de-Calais*, Houdain; Saint-Omer: Palfart, muté d'Ardes; Saint-Venant.

### Séance du 5 germinal an VII [25 mars 1799]

(AF\* III 15, folios 9 verso-11 verso; AF III 590, plaquettes 4050 et 4051<sup>1</sup>)

#### Messages aux Cinq-Cents.

Demandant au Corps législatif de fixer dès maintenant les montants des contributions de l'an VIII<sup>2</sup>; et sur la réunion d'une maison joutant la maison Choiseul occupée par les douanes<sup>3</sup> (AF III 590, plaquette 4051 pièces 41-44).

#### Finances.

Ouverture de fonds au ministre de la Guerre sur l'exercice de l'an V et pour l'armée d'Helvétie payables sur les ventes de biens nationaux. Autorisation d'échange de la maison de Morisot, rue de Seine-Saint-Victor, réunie au Muséum d'histoire naturelle, contre une maison nationale rue Antoine provenant de l'ordre de Malte<sup>4</sup>. Dépôt par le ministre du tableau des mutations de la régie de l'Enregistrement pour la 3<sup>e</sup> décade de ventôse joint (AF III 590, plaquettes 4050, pièces 1-4, et 4051, pièces 46-51).

#### Guerre.

Corrections à l'arrêté du 28 ventôse sur l'emploi des colonnes mobiles dans l'Ouest: armement et équipement mis à la charge des administrations centrales au lieu du ministère, et ordre de ne prendre *que des citoyens dont le républicanisme soit bien connu*, rapport notant le danger d'armer les colonnes mobiles sans discernement et annonçant, en attente du résultat d'une battue lancée par le général Moulin, la capture de chouans en Ille-et-Vilaine et celle de Pièche, membre de la bande de Saint-Régent dit Pierrot, dans le Morbihan. Arrêtés sur le personnel militaire, dont promotion des aides de camp du général Lefebvre Beckler et Werlé chefs d'escadron et de brigade, proposition de Benjamin Gault, capitaine à la suite de la 139<sup>e</sup> demi-brigade, ex-aide de camp du général Chapsal, Jean-Baptiste Girard, aide de camp du général Monnier attaché par Bonaparte à la 85<sup>e</sup> demi-brigade, et Louis-Charlemagne Prévost, capitaine à la suite de la 99<sup>e</sup> demi-brigade, aide de camp du général d'Hautpoul, à des postes de capitaines de cavalerie, destitution de Michel Collot, chef d'escadron au 20<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et destitution et traduction en conseil de guerre de la 8<sup>e</sup> division militaire de l'adjudant général Lecourt-Villierre, n'ayant pas rejoint le nouveau poste assigné par le ministre, minute de Merlin de Douai, extraits d'états d'affaires présentés par le ministre avec décisions du Directoire<sup>5</sup> (AF III 590, plaquettes 4050, pièces 12-31, et 4051 pièces 32-40 et 54-56).

#### Intérieur et Police générale.

<sup>1</sup> La pièce 58 et dernière de cette plaquette est la minute d'un arrêté nommant Pierre Royer, homme de loi, commissaire municipal de Nuits [-Saint-Georges], remplaçant Marey cadet, démissionnaire, datée du 5 germinal an IV, date à laquelle *Debidour*, tome II, page 27, note 2 de la page 26, signale des arrêtés de nomination de commissaires municipaux en Côte-d'Or.

<sup>2</sup> Le ministre des Finances montrant *combien il serait avantageux pour le gouvernement et pour les citoyens que les rôles des contributions puissent être dressés et mis en recouvrement dès le début de chaque année*.

<sup>3</sup> Voir *tome V*, 5 floréal an VI, messages du Directoire, note.

<sup>4</sup> Maison de Jean-Baptiste Morisot et sa femme Marguerite Lointier (*tome IX*, 11 floréal: approbation du contrat d'échange signé le 24 germinal par le ministre par devant Guillaume jeune, notaire à Paris).

<sup>5</sup> Louis Beckler, arrêté annulant celui du 27 ventôse (plus haut) le nommant chef de bataillon. Le futur général François-Jean Werlé, minute classée par erreur au dossier du 3 (AF III 589, plaquette 4046, pièce 22), arrêté connu de *Six*, qui ignore ceux sur les futurs généraux Gault et Girard, *Quintin* ne citant pas celui sur Prévost et ne donnant pas le motif de la destitution de Collot, que la minute n'indique pas. Sur l'adjudant général Lecourt-Villierre (Isaac-Laurent Lecourt, dit), voir *tome V*, 23 prairial an VI, Guerre, note. Parmi les affaires présentées au Directoire, ajournement de promotions de chef de bataillon pour les futurs généraux Auguste-Jean-Joseph-Gilbert Ameil, capitaine au 10<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, aide de camp du général Desjardin à l'armée du Nord, promu chef d'escadron de cavalerie légère le 14 thermidor (*tome IX*), Jean-Pierre Baillod, capitaine au 11<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, adjoint à l'adjudant général Destabenrath, et Pierre-Joseph Farine du Creux, capitaine à la 41<sup>e</sup> demi-brigade, aide de camp du général Michaud, commandant la 13<sup>e</sup> division militaire (la promotion du dernier au grade de chef de bataillon le 24 fructidor, *tome X*, est connue de *Six*), et pour deux futurs colonels connus de *Quintin*: Jean-Jacques Ducrest, capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon des Hautes-Alpes, ex-aide de camp provisoire, adjoint à l'état-major de la 5<sup>e</sup> division militaire (de la 3<sup>e</sup> suivant les auteurs), et François-Marie-Cyprien Teullé, capitaine au 4<sup>e</sup> bataillon de la Haute-Garonne, aide de camp du général Delarue.

## INVENTAIRE

Envoi à ces ministres des messages sur les biens de l'ex-bureau général de bienfaisance de Paris et le conventionnel Robert d'une part et sur le député Decrécy de l'autre <sup>1</sup> (AF III 590, plaquette 4051 pièces 53-53 et 57).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 590, plaquette 4050, pièces 5-11. Ordre aux agents civils en Italie et aux généraux Scherer et Macdonald de faire visiter les voitures et fourgons partis de Naples vers la France, d'arrêter ce qui proviendrait de vols et dilapidations et d'en adresser l'inventaire au Directoire *dans le plus grand secret*, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 118, accusés de réception par lettres à en-tête et vignettes gravées par Bodard, commissaire civil près l'armée de Naples, et Rivaud, ambassadeur en République cisalpine, notant que cet ordre vient un peu tard et que les officiers évitent de passer par Milan.

### **Séance du 6 germinal an VII [26 mars 1799]**

(AF\* III 15, folios 11 verso-13 recto; AF III 590, plaquettes 4052 et 4053)

### **Loi.**

[Du 4] sur l'assemblée primaire de Montfaucon (Lot) de l'an VI (AF III 589, plaquette 4048, pièces 2-3; AF III 590, plaquette 4052, pièce 3).

### **Messages des Cinq-Cents.**

[Délibérés le 3 et expédiés le 6] sur: une contribution locale des communes de Bourg-de-Péage et Chatuzange [-le-Goubet] pour réparer la maison commune de Bourg (AF III 589, plaquette 4046, pièces 41-42, dossier du 3), et le transfert définitif à la Carneille du canton de Flers (Orne) placé provisoirement à la Carneille (AF III 590, plaquette 4053, pièces 31-32, dossier du 6), messages envoyés respectivement aux ministres des Finances et de l'Intérieur<sup>2</sup> (AF III 590, plaquette 4053, pièces 27 et 29).

### **Message aux Cinq-Cents.**

Répondant à celui des Cinq-Cents joint<sup>3</sup> sur la circulaire du commissaire central de la Sarthe aux commissaires municipaux du 22 ventôse jointe, 6 pages, sur les élections, que le Directoire désapprouve, *notamment les rassemblements extraordinaires qu'il se permet de convoquer, la direction qu'il commande de donner aux choix du peuple et les menaces qu'il prend sur lui de faire de l'intervention éventuelle du Corps législatif et du Directoire exécutif*, mais qui lui a semblé écrite dans les intentions les plus pures et dans le désir sincère de voir les choix des citoyens se fixer sur de véritables amis de la République également éloignés du royalisme et de l'anarchie, brouillon du message écrit par le ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau (AF III 590, plaquette 4053, pièces 16-23).

*La séance est consacrée en grande partie à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique et à la discussion des divers objets qu'elle présente.*

### **Finances, Intérieur et Marine et Colonies.**

Envoi à ces ministres des messages des Cinq-Cents sur Marans, Saulty et Honfleur<sup>4</sup> (AF III 590, plaquette 4053, pièces 3, 26 et 28).

### **Police générale.**

Émigrés: annulation d'une liste arrêtée par l'administration centrale du Finistère le 25 vendémiaire reprenant celles faites par les districts en l'an IV et comptant de nombreux officiers de marine retraités partis du département; radiation et annulation des arrêtés de maintien<sup>5</sup> de Pierre Michoud, toilier condamné à mort par la commission militaire de Lyon en l'an II, inscrit dans l'Isère, à la requête du député Chasset, et Rose Grelier veuve Assailly, noble de Niort et d'Aiffres, à la requête des députés; correction d'une erreur de prénom de Grimaudet<sup>6</sup> (AF III 590, plaquette 4053, pièces 33-45).

<sup>1</sup> Voir aux 1<sup>er</sup> germinal et 28 et 29 ventôse.

<sup>2</sup> Bourg-de-Péage, nom révolutionnaire: l'Unité-sur-Isère; voir *tome IX*, 14 messidor: message du Directoire en réponse, avec dossier de la commission spéciale créée le 16 suivant, où il est précisé que cette maison commune est la maison des Minimes du chef-lieu. Sur le canton de Flers, voir *tome X*, 21 vendémiaire an VIII, message du Directoire favorable à ce transfert définitif, le chef-lieu étant un repaire de brigands, indiquant que le transfert provisoire avait été fait par arrêté du représentant en mission Emmanuel-Pierre Le Tourneur, conventionnel de la Sarthe.

<sup>3</sup> Cité au procès-verbal du 4.

<sup>4</sup> Voir au 4 pour le deuxième et au 3 pour les deux autres.

<sup>5</sup> Respectivement les 13 nivôse et 13 ventôse (*tome VII*).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 590, plaquette 4053, pièces 24-25: ordre au ministre de la Guerre de faire venir auprès du Directoire les généraux d'Arçon, Canclaux, Kellermann père, Moreau et Muller<sup>1</sup>, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 118.

AF III 590, plaquette 4053, pièces 46-48. Nomination de Saint-Martin, ex-secrétaire de la commission du Directoire à Rome<sup>2</sup>, suppléant de Bottot, juge au Tribunal de cassation, des arrêtés particuliers devant désigner les suppléants de vingt autres juges, minute de Merlin de Douai.

**Séance du 7 germinal an VII [27 mars 1799]**

(AF\* III 15, folios 13 recto-16 recto; AF III 590, plaquettes 4054 à 4057)

**Lois.**

[5 lois du 6] attribuant des pensions, avec tableaux nominatifs donnant l'âge, la durée et la nature des services: à trois ouvriers de manufactures d'armes et deux concierges de prisons; à Barthélemy Bouillerot, receveur de l'Enregistrement à Pont-Audemer retiré en 1793; à Louis Natoire, receveur des douanes d'Arles supprimé en l'an IV; à 26 employés des fermes générales puis des douanes; à divers employés d'administrations: François-Pierre Cornu de La Fontaine, commissaire de la Trésorerie nationale de 1791 à l'an III, François Crouvisier, employé au dépôt des Relations extérieures jusqu'en l'an II, Louis-Antoine-Nicolas Huet dit Poisson, employé au dépôt des archives des Relations extérieures de 1767 à l'an IV, Jacques Gauffinet, Louis Huet-Poisson et Charles-François Lebars, secrétaire principal d'ambassade à Vienne puis Londres de 1761 à 1770, tous trois sous-chefs des Relations extérieures réformés en l'an IV, Gabriel Jars, inspecteur général des mines supprimé en l'an II, Antoine-Bernard Léger, commissaire au Châtelet de Paris, neuf directeurs et directrices de bureaux de poste aux lettres, un employé du ministère de la Justice et un de l'administration forestière<sup>3</sup> (AF III 590, plaquettes 4052, pièces 1-2 et 4-15, et 4054, pièce 15).

**Message des Anciens.**

[Du jour] s'ajournant au 8 (AF III 590, plaquette 4053, pièce 54).

**Messages aux Cinq-Cents.**

Sur les assemblées primaires de Louveigné (Ourthe, auj.: communes d'Aywaille et Sprimont) et Saint-Sylvain (Calvados), et communale de Couville de l'an VI; le transfert des cantons de Montville à Clères et de Seninghem à Bouvelinghem; la contribution locale de la commune d'Abreschviller; la vente de communaux marécageux de Bordes (Basses-Pyrénées) aux propriétaires de prairies mitoyennes; l'échange d'un communal de Pluvault inculte contre une portion d'autres communaux échue à Edme Loison; la création d'un octroi à Sedan, et demandant si les retenues sur traitements des fonctionnaires et salariés de la République créées par la loi du 3 nivôse s'appliquent à la solde des militaires, aux indemnités des membres de l'Institut et autres cas, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 9 germinal, observations de la commission des fonds de l'Institut et lettres du ministre des Finances aux

<sup>6</sup> Inscrit en Maine-et-Loire, radié le 7 fructidor an VI (*tome VI*) sous les prénoms de Jean-Louis-Marie au lieu de Jean-Louis-Marin.

<sup>1</sup> La seule référence à cette décision dans *Six* est qu'il écrit que, ce 26 mars 1799, le général d'Arçon (Jean-Claude-Éléonor Le Michaud d'Arçon) fut nommé employé auprès du Directoire. *Roman d'Amat* dit à propos de d'Arçon que ces cinq généraux firent partie du comité militaire près le Directoire, créé le 18 avril 1799 / 19 germinal selon *Six*, à la rubrique Canclaux, où l'auteur dit que cet ex-ambassadeur à Naples aurait été remis en activité le 29 mars, ce que nous ne vérifions pas plus loin: il est admis au traitement d'activité le 29 germinal / 18 avril (plus loin), puis nommé commandant la 11<sup>e</sup> division militaire le 27 prairial (*tome IX*), alors que l'auteur le dit nommé à la 14<sup>e</sup> en décembre 1799. Le même date du 18 avril 1798 par coquille la nomination de Jacques-Léonard Muller inspecteur général de l'infanterie de l'intérieur, qui est en réalité du 28 ventôse / 18 mars 1799 (plus haut). Kellermann fut nommé inspecteur général de la cavalerie la 17<sup>e</sup> division militaire le 27 germinal, plus loin - *Six* le dit alors nommé inspecteur de celle de l'intérieur et de la garde du Directoire-; il avait été mis à la disposition du ministre pour l'organisation de cette arme le 17 pluviôse an VI / 5 février 1798 (*tome IV*) et nommé inspecteur général de la cavalerie de l'armée d'Angleterre le 29 fructidor suivant (*tome VI*); il est muté inspecteur des troupes de l'armée française en République batave le 27 prairial an VII (*tome IX*), arrêté connu de *Six*.

<sup>2</sup> Voir *tome VII*, 8 frimaire, décisions du Directoire, note.

<sup>3</sup> Seuls les noms cités ici ont été retenus à l'index.

## INVENTAIRE

membres de la commission jusqu'en fructidor<sup>1</sup> (AF III 590, plaquettes 4054, pièces 6-14, 23-25 et 27-29, et 4055, pièces 38-53).

### Décision du Directoire.

Circulaire chargeant les ministres de déposer au secrétariat général du papier *au type de leurs départements* pour les *expéditions pressées qui peuvent leur être demandées en séance par le Directoire* (AF III 590, plaquette 4057, pièce 112).

### Finances.

Arrêtés de distribution extraordinaire de fonds sur les exercices des ans V à VII en quittances d'acquéreurs de biens nationaux, dont Bertin Platiaux pour travaux de fortification de Gravelines en l'an V et l'an VI pour le ministère de la Guerre. Transfert du canton de Sallanches du bureau des Hypothèques de Bonneville à celui d'Annecy<sup>2</sup> (AF III 590, plaquette 4054, pièces 1-5 et 16-18).

### Intérieur.

Destitution, municipalités: Ardoie (Lys): membres pour abandon de fonctions lors de la rébellion, Dixmude (*idem*) négligeant les lois de police, Écouché: président et agent du chef-lieu pour mésintelligence, Harfleur pour insubordination ordinaire envers l'administration centrale<sup>3</sup>, Herstal (Ourthe): membres négligeant l'état civil et les mesures contre l'épizootie, Tielt (Lys): président faible ou complice des rebelles et refusant de publier les lois et arrêtés *à une époque où il n'avait évidemment plus rien à craindre pour sa sécurité*, Wervik (*idem*): président et adjoint du chef-lieu entravant la conscription et les contributions, Westkapelle (*idem*, auj.: commune de Knokke-Heist) entravant la conscription, et Zonnebeke (Lys) n'ayant pas agi lors de la rébellion; agents municipaux: Corrèze, Jujurieux<sup>4</sup> et Pont-de-Vaux anarchistes, Hyencourt [-le-Grand] percepteur poursuivi pour délit, Jesseren (Meuse-Inférieure, auj.: commune de Looz) pour refus de serment, Mouflaines persécutant l'acquéreur d'un bien provenant de l'émigré Arvillon<sup>5</sup>, Romilly [-sur-Andelle] ne faisant pas appliquer le décadi et laissant un signe extérieur du culte au cimetière, et Villers [-en-Vexin] pour certificat de bonne conduite à un prêtre déporté par le Directoire<sup>6</sup>; adjoints: Pont-d'Ain anarchiste et Saint-Ouen [-du-Tilleul] débiteur insolvable. Destitution et jugement, agents: Geloux chez lequel on a arrêté un déserteur, Josse pour faux extrait de naissance de conscrit, Nassiet pour faux acte de mariage d'un réquisitionnaire et d'une fille étrangers à sa commune et Rencurel ayant fait dresser par la municipalité de Pont-en-Royans un passeport au signalement de son frère réquisitionnaire sous un faux nom. Jugement: ex-agents de Boisieux<sup>7</sup> n'ayant pas dressé deux actes de naissance et de Bourbon-Lancy<sup>8</sup> ayant dirigé un rassemblement fanatique le 10 fructidor an V<sup>9</sup>, et ex-secrétaire de la municipalité de Villers-Bocage (Somme) renvoyé comme incapable et refusant de rendre le sceau et les clés du secrétariat jusqu'à entier paiement de son dû. Autorisation de poursuites contre les ex-agent et adjoint de Saint-Saturnin [-lès-Avignon] par dix républicains<sup>10</sup> incarcérés en l'an V sur dénonciation calomnieuse de rassemblement séditionnel et acquittés. Renvoi à nouvel examen des demandes de poursuites contre les ex-agent et adjoint de Breitenbach de l'an IV par Gall-Reeb pour logement arbitraire de la force armée pour le contraindre à payer à la commune un arriéré de fermage, et les ex-maire et officiers municipaux d'Houssen en remboursement de denrées réquisitionnées en l'an III. Brevet d'invention à Jean Arnave et son fils Auguste-Alexandre, de Paris, pour un procédé de transport de fardeaux dans des terrains impraticables aux voitures grâce à des chemins artificiels en bois pour faire rouler un chariot au moyen de câbles<sup>11</sup> (AF III 590, plaquettes 4054, pièce 26, 4055, pièces 30-37 et 4057, pièces 113-195).

### Justice.

Application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1793 portant que *tous français qui placeraient des fonds sur les comptoirs des pays avec lesquels la République est en guerre sont déclarés traîtres à la Patrie* aux belges qui placeraient à la banque de Vienne les suppléments de 30 et de 100% exigés par un édit de l'Empereur, lettre de Van Dryes, d'Anvers, annonçant au député Poullain-Grandprey le succès que cet édit rencontre en Belgique et joignant un projet par lequel la

<sup>1</sup> Le message sur Montville rappelle celui du 5 pluviôse an V (*Debidour*, tome IV, page 720) resté sans suite. Sur Abreschwiler, voir plus haut, 21 pluviôse. Sur Pluvault et Sedan, voir *tomes IX et X*, 1<sup>er</sup> thermidor: loi du 29 messidor, et 13 thermidor: loi du jour. Celle du 3 nivôse portait sur les contributions (*tome VII*, séance du lendemain).

<sup>2</sup> Sallanches et Annecy étant restées dans le Mont-Blanc lors de la création du Léman au contraire de Bonneville.

<sup>3</sup> On n'a pas de précisions.

<sup>4</sup> *Injurieux* sur le registre, la minute et la feuille d'exécution.

<sup>5</sup> Inconnu des fichiers des émigrés des Archives nationales.

<sup>6</sup> Letellier, de Mussegros (auj.: commune d'Écouis), déporté le 14 thermidor an VI (*tome VI*).

<sup>7</sup> Pas-de-Calais: Boisieux-au-Mont ou Boisieux-Saint-Marc, toutes deux communes du canton de Croisilles à notre époque?

<sup>8</sup> Nom révolutionnaire: Bellevue-les-Bains.

<sup>9</sup> Le dimanche 27 août 1797, fête de la Saint-Césaire.

<sup>10</sup> Dont les noms sont cités sur la minute et repris à l'index.

<sup>11</sup> Dans le but d'accéder aux forêts *vierges* pour couper le bois de marine. Voir aussi *tome IX*, 8 messidor: certificat additionnel à ce brevet.

République déclarerait garantir les créances des ex-sujets de l'Empereur dans la Flandre et le Brabant sur la banque de Vienne<sup>1</sup> (AF III 590, plaquette 4055, pièces 55-62).

### Marine et Colonies.

Passation de l'intérim de Lambrecht, ministre de la Justice, malade, à celui des Relations extérieures, minute de Lagarde (AF III 590, plaquette 4054, pièces 19-22).

### Police générale.

Émigrés, radiation: Alexis-Amable Bosquevert, de François, ex-officier au 44<sup>e</sup> d'infanterie inscrit dans la Charente-Inférieure pour avoir résidé à Saint-Martin-de-Ré<sup>2</sup>; Nicolas-Pierre Escallard-La Bellangerie, de Saint-Sauveur [-lès-Bray], mort en l'an V, radié provisoirement par les districts de Dieppe et Neufchâtel [-en-Bray]; Jean-René Hennot dit La Prunerie, de Forges-les-Eaux, commandant en second les forces armées à Vincennes jusqu'en l'an III; Charles-Guy-Joseph Le Borgne-Boisriou, de Trévou [-Tréguignec], ex-maire, procureur, agent municipal puis assesseur du juge de paix, inscrit dans le Finistère sous les noms de Le Borgne et Le Borgne-Boisriou sans prénoms; les sœurs Hubertine-Théodore-Armande, morte en l'an IV, et Marie-Isabelle-Maximilienne Mouchy, d'Aire [-sur-la Lys]; Marie-Jeanne-Victoire de Neufville, supérieure des sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve de l'Aigle puis directrice de l'hospice civil, radiée provisoirement par le district de Montivilliers; Charlotte-Joséphine Vauborel veuve de Ricq et ses enfants Constance-Pélagie-Marie-Jacqueline, Edmond, Émilie-Marie, Marie-Henriette et Victoire-Anne-Perrine de Ricq, nobles d'Avranches. Annulation de l'arrêté du 23 brumaire<sup>3</sup> et radiation d'Edmond-Charles Genet, ex-ambassadeur aux États-Unis. Maintien: Pierre-Marie de Grave, ex-ministre de la Marine<sup>4</sup> émigré à cause d'un soi-disant décret d'accusation, ayant manifesté l'intention de rentrer en l'an V d'après une dépêche de Reinhard, ambassadeur à Hambourg; la nommée Gueau veuve Léville, sa fille, ses deux fils et son gendre Nicolas Coquerai, émigrés en 1792, et les frères Jacques-Philippe-Edme et Jacques-Philippe-Étienne Gueau-Reverseaux, tous de Chartres, les deux derniers officiers de marine<sup>5</sup> morts en 1791 dans l'expédition à la recherche de La Pérouse en traversant la Dvina à Arkhangelsk (Russie) d'après leur mère Élisabeth-Charlotte Barthelelot-Sorbier; Henri Pajo, de Lafitole, président au parlement de Pau, parti rejoindre sa femme malade en Espagne avec un passeport de la municipalité de Barran; Joseph Rolland, meunier d'Aups s'étant joint aux rebelles de Toulon, mort à Livourne en l'an III, radiation demandée par sa veuve Ursule Lieutaud; Jacques Sablon fils aîné, de Brives [-sur-Charente], officier au régiment colonial de Port-au-Prince rentré et reparti en 1792<sup>6</sup>; Charles Richard de Vesvrottes, président à la chambre des comptes de Dijon voyageant depuis 1784, dont le député Marey aurait reçu une lettre en l'an III déclarant avoir découvert une inscription latine à Jakas-Jervi en Laponie<sup>7</sup> (AF III 590, plaquette 4056, pièces 64-111).

<sup>1</sup> Voir aussi *tome X*, 6 fructidor: annulation de la disposition de cet arrêté traduisant les prévenus en conseil de guerre comme espions, la loi de 1793 ne stipulant pas de les traduire devant des tribunaux d'exception, et annulation du mandat d'amener délivré le 29 floréal par le bureau central de Paris contre Neys, officier de santé à Maastricht, après l'interception d'une lettre par laquelle il chargeait Kramps et fils, banquiers à Anvers, de faire passer des fonds à la banque de Vienne le 15 ventôse, soit sept jours avant la déclaration de guerre contre l'Autriche

<sup>2</sup> Rapport tendant à ajournement à cause d'irrégularités formelles de quelques certificats.

<sup>3</sup> Voir *tome II*, 23 prairial an V, Relations extérieures, note.

<sup>4</sup> En mars 1792.

<sup>5</sup> Marie-Henriette-Gabrielle Gueau de Gravelle de Reverseaux, née vers 1747, mariée en 1765 à Étienne-Noël-Charles Brouilhet de La Carrière, vicomte de Léville, décédé à Chartres en 1780, leur fille Anne-Marie-Antoinette, née en 1770, mariée en 1787 à Nicolas-Denis, vicomte de Cacqueray de Saint-Quentin, et leurs fils, sans doute Élie-Charles et Henri, et les neveux de la première citée: Jacques-Philippe-Étienne Gueau de Gravelle de Reverseaux, né en 1764 à Chartres, garde-marine à Rochefort en 1784, émigré amnistié le 10 ventôse an XI, capitaine de frégate sous la Restauration, marquis de Reverseaux, mort en 1846 au château des Noës (Orne, commune de Saint-Léger-sur-Sarthe), et son frère Jacques-Philippe-Edme, seul réellement ancien officier de marine d'après le rapport qui le signale absent du service depuis 1790, né vers la fin de 1771 et mort avant décembre 1808, connus de Jacques LACOUR, *Inventaire du fonds des archives de Reverseaux. Sous-série 10 J*, Chartres, Archives départementales d'Eure-et-Loir, 1991, XXXII-54 pages, qui ne mentionne que l'arrêté de maintien des deux derniers d'après les fonds des Archives départementales en rapportant l'excuse invoquée par leur mère (introduction, pages X, XII et XIII).

<sup>6</sup> Son père ne disant même pas qu'il soit retourné à son corps.

<sup>7</sup> Nicolas-Joseph Marey, conventionnel de la Côte-d'Or, voyageait en Norvège lorsqu'il fut élu suppléant à la Législative, où il ne siégea pas (*Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*). L'émigré semble être l'auteur de l'imprimé *Réponse de monsieur le Président de Vesvrotte contre le voyage au Cap-Nord publié sous le nom de M. Acerbi*, Dijon, 1815 (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, rubrique VESVROTTE, comte RICHARD DE). Jakkasjärvi, Suède, province de Norrbotten, à environ vingt kilomètres à l'est de Kiruna.

## INVENTAIRE

### Séance du 8 germinal an VII [28 mars 1799]

(AF\* III 15, folios 16 verso- 17 verso; AF III 590, plaquette 4058)

#### Guerre.

Promotion de Ney au grade de général de division, minute de Lagarde (AF III 590, plaquette 4058, pièces 20-21).

#### Justice.

Rapport du ministre, retenu par sa maladie, dénonçant Dalmassy, directeur du jury de Nice chargé de l'instruction contre les ex-administrateurs centraux Donny, Oberti, Pagani et Scudery<sup>1</sup> les ayant remis en liberté avec des considérants *plutôt l'œuvre d'un défenseur officieux que l'acte d'un magistrat chargé de la répression des délits* et qui *entreprend d'une manière vraiment indécente d'affaiblir et même d'anéantir les charges qui s'élèvent contre les prévenus*. Renvoi devant l'administration d'une procédure entre la municipalité de Braine-le-Comte (Jemappes) et l'ex-président en remboursement de frais pour dépenses locales (AF III 590, plaquette 4058, pièces 1-2 et 49-50).

#### Police générale.

Prêtres, déportation<sup>2</sup>; annulation de celle de Jean-Baptiste Brasseur, de Bruxelles, le 14 brumaire, assermenté en germinal an VI, placé sous la surveillance de la municipalité. Autorisation de rentrer en France à Charles-Eugène Montesquiou, malade lors du retour en France de son père Élie-Pierre, nommé ministre plénipotentiaire à Dresde en 1791 et rappelé et rentré en décembre 1792 à Mauperthuis. Mandat d'amener contre Coutereau, ex-secrétaire de la municipalité de Gand, Vanalbrœk, homme de loi, Vandevelde, ex-administrateur municipal et Van Wambeke, conservateur des Hypothèques, après la découverte d'une lettre sur la préparation d'une nouvelle insurrection adressée au secrétaire de la municipalité Vanlangenhove, déjà sous mandat d'arrêt comme membre de la rébellion, sous l'enveloppe de Villekens, négociant à Termonde<sup>3</sup> (AF III 590, plaquette 4058, pièces 28-48).

#### Relations extérieures.

Exequatur à Don Joseph De Oleo, vice-consul espagnol à Brest, espagnol de naissance établi à Landerneau depuis dix ou douze ans, recommandé par lettre des députés Huon, Riou et Roujoux, brevet du 3 décembre 1797 signé Manuel Godoy, espagnol, timbre sec de la chancellerie. Ordre au consul à Sainte-Croix de Ténérife de lever le séquestre sur des marchandises marocaines de la cargaison du navire *Imperial* capturé par le corsaire français *le Barret* (AF III 590, plaquette 4058, pièces 8-16).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 590, plaquette 4058, pièces 3-7 et 22-26. Ordre à Scherer de s'assurer de la personne du Pape et du Grand Duc de Toscane ainsi que de sa famille et de les faire transférer à Briançon, sauf *pour le cas où vous auriez pris des engagements formels en exécution de vos précédentes instructions*, minute de Lagarde, réponse de Scherer sur papier à en-tête de général en chef de l'armée d'Italie (et de celle de Naples ajouté à la main), du quartier général à Mantoue le 18 annonçant que le Grand Duc et sa famille sont partis pour Vienne le 6, et que le Pape a quitté Rome vers Parme le 8 sous une escorte de vingt cavaliers du 1<sup>er</sup> régiment commandés par Mougins, pour être ensuite conduit à Turin où Grouchy aura reçu ordre de le faire passer à Briançon, note anonyme jointe apostillée par Treilhard pour envoi à Scherer et à l'ambassadeur recommandant aux agents civils et militaires en Toscane de veiller aux collections d'antiquités et d'art, de vérifier où en est la réalisation de copies en cire des pièces anatomiques du muséum de Florence ordonnée par Bonaparte en l'an V, et de veiller à la personne de divers savants de Florence et de Pise<sup>4</sup>. Suppression de l'armée d'observation, transfert de son arrondissement à celle du

<sup>1</sup> Voir *tome VII*, 29 frimaire, Intérieur, note. Le Directoire ajourne sa décision.

<sup>2</sup> François-Gabriel Jevurin, chouan né à la Chapelle-Biche, ordonné prêtre à Paris en germinal an V et exerçant à Cæn, un jésuite du Finistère, Jean Espérandieu, prieur de Saint-Florent [-sur-Auzonnet] (Gard) ayant pris le titre d'évêque d'Uzès en 1798, dont Barrot, député de la Lozère, demandait la recluse à Villefort, berceau de sa famille (*Roman d'Amat* rapporte que le dernier évêque d'Uzès, Henri-Benoît-Jules de Béthisy de Mézières, député du clergé de Nîmes à la Constituante émigré en Grande-Bretagne, ne donna sa démission que le jour de sa mort à Londres en 1817), et un prêtre insermenté de la Lys détenu suivant l'arrêté du 14 brumaire avec les autres réfractaires du département, mais oublié sur la liste.

<sup>3</sup> Sur Van Wambeke, voir *tome VI*, 21 thermidor an VI, Intérieur, note; sur ce mandat d'amener, voir *tome IX*, 25 floréal: renvoi devant le directeur du jury de ces individus, protestant de leur patriotisme et se disant pour Vandevelde et le conservateur des Hypothèques Van Wambeke, accusés pour les empêcher de participer aux assemblées primaires.

<sup>4</sup> La famille de Giovanni Fabbioni, physicien, dont le texte dit qu'il était alors à Paris pour suivre les travaux des poids et mesures, qui avait publié notamment à Paris en 1780 des *Réflexions sur l'état actuel de l'agriculture* écrites pour un concours de l'Académie d'Amsterdam (le *Dizionario biografico degli italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, note qu'il avait été envoyé à Paris en 1798 comme correspondant de la Toscane à la commission internationale des poids et mesures), Gaspardo-Fernando-Felice Fontana, responsable de l'anatomie et de la physique au muséum de Florence, dont les auteurs disent que Bonaparte, lors d'un séjour à Florence en 1796, l'avait chargé de faire préparer des copies en cire des pièces anatomiques en bois amovibles du muséum, Paolo Mascagni, philosophe et ayant fait des découvertes en anatomie (le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* le connaît comme auteur de divers écrits scientifiques, dont un *Prodrome d'un ouvrage sur le système des vaisseaux lymphatiques* publié en français à Sienne en 1784), Giorgio Santi, professeur de botanique à Pise (connu du même *Catalogue* pour plusieurs écrits scientifiques parus dans sa ville à l'époque),

Danube et nomination du général Colaud<sup>1</sup> commandant cet arrondissement sous les ordres du général en chef de l'armée du Danube; emploi du général Bernadotte à l'armée du Danube et lettre expliquant au même la suppression de l'armée d'observation par *la nécessité de centraliser les forces. Le Directoire n'en a pas moins compté sur votre zèle à servir la République et il a pris en conséquence un arrêté portant que vous serez employé à l'armée du Danube. La position actuelle de cette armée exige impérieusement une grande réunion de talents, de bravoure et d'énergie. Vos titres pour y être admis ne sont pas équivoques*, minutes en partie de Merlin de Douai, copies des lettres et arrêtés du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 118-119.

AF III 590, plaquette 4058, pièce 27. Extrait de dépêche des conservateurs du service de santé de Marseille: annonce par Moltedo, consul à Alger, de cas de peste à Oran en ventôse, et par Devoize, consul à Tunis, du débarquement de sept matelots de la polacre ragusaine *la Santa-Famiglia*, venant d'Alger, dont trois morts en trois jours avec tous les signes de la peste, et mise sous quarantaine des bâtiments venant de Trieste où un vaisseau russe et une corvette turque n'y ont pas été soumis.

### Séance du 9 germinal an VII [29 mars 1799]

(AF\* III 15, folios 17 verso- 20 recto; AF III 591, plaquettes 4059 à 4061<sup>2</sup>)

#### Lois.

[Du 8] autorisant la vente de communaux de Cernay [-en-Dormois]; et celle de l'ancienne maison commune de Millau<sup>3</sup> (AF III 590, plaquette 4058, pièces 17-19; AF III 591, plaquette 4059, pièce 16).

#### Message des Anciens.

[Du jour] transmettant une lettre de Martraire, chef de brigade au 6<sup>e</sup> d'artillerie à pied offrant une récompense en argent aux deux canonniers *qui les premiers se seront distingués ou auront perdu un de leurs membres en combattant les ennemis de la République*, envoi par le Directoire au ministre de la Guerre pour faire un rapport sur la distribution de ces récompenses (AF III 591, plaquette 4060, pièces 51-53).

#### Message aux Cinq-Cents.

Sur la création d'octrois de bienfaisance à Nantes et Versailles, le Directoire notant que les droits d'entrée sur la bière et le cidre risquent d'échapper à ces communes par la fabrication des boissons à l'intérieur; les enchérisseurs insolubles troublant les ventes de biens nationaux<sup>4</sup>, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 13 germinal; et les maisons Notre-Dame et de Jaquenau de Saumur, exceptées de la vente des biens nationaux au profit de l'hospice de la Providence par arrêté du représentant Menuau puis soumissionnées par Herbault, l'administration centrale ignorant cet arrêté<sup>5</sup> (AF III 591, plaquettes 4059, pièces 10-12, et 4060, pièces 49-50, 54-55 et 65-70).

#### Finances.

Distribution extraordinaire de fonds en quittances d'acquéreurs de biens nationaux, dont fournitures des entrepreneurs des forges d'Hayange pour la Guerre en l'an VII. Confirmation de la vente de deux bois à Beaufays (Ourthe,auj.: commune de Chaudfontaine) provenant de l'abbaye, l'un en trois parties appelées le bois de l'Abbaye, le Trou-Renard et le Trou-Robinet et l'autre le bois de Masta, à Grisard au lieu de Lion. Admission de la soumission par Fabre du parc ou verger provenant de l'émigré Pierre Rebière-Naillac<sup>6</sup> à Guéret, situé hors les murs, la maison située *intra muros* étant soumissionnée à Champagne. Rejet: de la réclamation d'Étienne Mauguin, ex-administrateur central de Saône-et-Loire,

---

Gaetano Savi, de Pise, dit auteur de l'histoire naturelle de la Toscane (connu pour une *Flora pisana* publiée en 1798), Zuccagni, botaniste au muséum de Florence (prénomme Attilio d'après le même *Catalogue*), Zucchini, professeur d'agriculture à ce muséum (sans doute Andrea, auteur d'imprimés sur la culture de la navette, plante oléagineuse de la famille du colza, et du tabac), et Targioni-Tozzetti, professeur de médecine à Florence que nous n'identifions pas.

<sup>1</sup> Six dit que le général Colaud devint commandant l'aile gauche de l'armée du Danube le 8 avril 1799 /19 germinal.

<sup>2</sup> Plaquette contenant une feuille néant pour le 10.

<sup>3</sup> Voir *tome VI*, respectivement 1<sup>er</sup> fructidor an VI, message des Cinq-Cents, note, et 13 brumaire, message du Directoire.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 11 prairial et 14 messidor: lois du 9 prairial et du 14 messidor créant les octrois de Nantes et Versailles. Le message sur les biens nationaux rappelle un précédent message du Directoire du 25 pluviôse an VI (*tome IV*).

<sup>5</sup> Henri Menuau, député de Maine-et-Loire à la Législative, à la Convention et aux Anciens sorti en l'an VI, représentant en mission dans les départements de l'Ouest pour la pacification et le désarmement des vendéens en l'an III. Le Directoire propose que l'hospice soit transféré à la maison Notre-Dame avec son jardin et que le soumissionnaire soit confirmé dans la possession du grand enclos de cette maison, inutile pour l'hospice, et de l'autre maison et dépendances. Voir *tome X*, 7 vendémiaire an VIII, loi de la veille transférant l'hospice à la maison Notre-Dame.

## INVENTAIRE

contre la vente des biens de l'émigré Montginot<sup>1</sup>; et de la diminution de prix du bois d'Harbach<sup>2</sup> provenant de l'émigré d'Egmont, moins étendu que ne l'indiquait l'affiche, demandée par l'acquéreur Porion (AF III 591, plaquettes 4059, pièces 1-9, et 4060, pièces 36-48).

### Guerre.

À la demande de Rapinat, extension à toutes les armées des arrêtés des 21 fructidor an VI<sup>3</sup> et 14 frimaire expulsant d'Italie les français s'y étant rendus sans mission depuis l'entrée des armées françaises. Mise en état de siège de l'Isle-Jourdain (Gers) d'où des réquisitionnaires se sont enfuis<sup>4</sup>, et de Nice après de semblables évasions et à cause de la présence de prêtres réfractaires et de la mort d'un citoyen des Bouches-du-Rhône assommé par le policier Florès. Emploi de l'adjudant général Paulet, attaché à la 15<sup>e</sup> division militaire, à l'armée française en République batave, apostille de Lagarde notant son affectation à l'armée "de Mayence", 12 germinal, du général de brigade Girard dit Vieux dans son grade à celle d'Helvétie, et du capitaine Corret de La Tour d'Auvergne comme volontaire avec traitement de capitaine de 3<sup>e</sup> classe avec autorisation de rejoindre l'une des armées de la République. Destitution du général Belair, employé aux armées d'Italie et de Naples, et ordre de partir pour la France sous vingt-quatre heures<sup>5</sup> (AF III 591, plaquette 4059, pièces 17-35).

### Intérieur.

Destitution de Deydier, administrateur central de la Drôme ayant quitté son poste lorsque l'administration centrale était réduite à deux membres et en *liaison avec les ennemis du gouvernement constitutionnel*, et de membres de la municipalité de Rignac (Aveyron) négligents. Remplacement de commissaires centraux nommés électeurs: Ariège, Ille-et-Vilaine<sup>6</sup>, Lot et Lot-et-Garonne (AF III 591, plaquettes 4060, pièces 56-64, et 4061, pièces 77-81).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 591, plaquette 4061, pièces 71-76 et 82-103. Commissaires municipaux, *Allier*, Arfeuilles; Bellenaves; Chevagnes;- *Finistère*<sup>7</sup>, Guipavas; Irillac; Morlaix; Pleyber-Christ; Querrien;- *Gironde*, Bordeaux *extra muros* siégeant à Lormont: Mézière, "canadien";- *Seine-Inférieure*, Anglesqueville [-sur-Saône] (auj.: Val-de-Saône): remplacement de Rouilliez, ayant fait acquitter un ex-noble qui avait construit une digue barrant un chemin vicinal et délivrer un passeport à un réquisitionnaire soustrait aux gendarmes;- *Var*, Grasse, note de Barras;- *Yonne*, Auxerre: Langlet, employé de l'administration centrale, remplaçant DeFrance, qui *déclame depuis quelque tems avec indécence contre le gouvernement et ses représentants*.

## Séance du 10 germinal an VII [30 mars 1799]

(AF\* III 15, folios 20 recto-23 recto<sup>8</sup>)

### Réception des drapeaux autrichiens conquis dans les Grisons.

<sup>6</sup> Émigré inconnu des fichiers des émigrés des Archives nationales, qui recensent Rebière-Cessac, lieutenant au régiment de Neustrie (F<sup>7</sup> 6065), Pierre Gabriel Naillac, présumé décédé (F<sup>7</sup> 6040), et Naillac, veuve Desardier (F<sup>7</sup> 5033), tous de la Creuse, en plus d'un agent diplomatique nommé Naillac, inscrit dans la Drôme.

<sup>1</sup> Voir *tome V*, 19 messidor an VI, Finances, note.

<sup>2</sup> Pas-de-Calais, peut-être bois d'Habarcq. Le refus est motivé *au nom du principe constant "l'acquéreur est toujours censé bien connaître les objets par lui acquis"*. Porion demandait au Directoire un message aux Cinq-Cents pour décider une indemnité pour lésion du quart. L'émigré n'est pas indentifié.

<sup>3</sup> Voir *tome VI*, à la date indiquée, Relations extérieures, note. Le registre évoque l'avancée des armées françaises en Allemagne.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 6 messidor: levée de cet état de siège, l'ordre étant rétabli et l'auteur du coup de feu contre le commandant de la brigade cherchant des déserteurs s'avérant étranger à la commune, mais n'étant pas le nommé Riscle, de Monferran [-Savès], qui avait été désigné comme coupable mais se trouvait dans sa commune lors des faits.

<sup>5</sup> Le futur général Marcel-Gaspard-Abraham Paulet de La Bastide, que *Six* dit employé à l'armée d'Italie le 6 avril 1799 /17 germinal an VII, alors que l'auteur connaît la mutation du général Jean-Pierre Girard dit Vieux. Sur le futur premier grenadier des armées de la République, voir *tome I*, 28 germinal an V, Guerre, note. *Six* connaît l'arrêté sur le général Belair (Alexandre-Pierre Julienne, dit), sanctionné pour des dilapidations à Civitavecchia (*Roman d'Amat*), mais le dit auparavant remis en activité à l'armée d'Italie le 16 juin 1798 / 26 prairial an VI, ce que nous ne vérifions pas au *tome V*; Belair avait servi dans l'armée prussienne à la fin de l'Ancien Régime et avait été nommé en août 1792 directeur du camp sous Paris par la Commune.

<sup>6</sup> Le nom du substitut est laissé en blanc sur le registre et la minute.

<sup>7</sup> La feuille de travail note la nomination d'un commissaire à Saint-Pol [-de-Léon] siégeant à Roscoff, arrêté annulé le 13 floréal et remplacé par des nominations à Roscoff et Saint-Pol-de-Léon le lendemain (*tome IX*).

<sup>8</sup> Il n'y a pas de minutes.

Description de l'apparat de la cérémonie dans la salle des audiences du Directoire. Présentation par le ministre de la Guerre Milet-Mureau de Ducos<sup>1</sup>, chef de bataillon aide de camp de Masséna, textes des discours du ministre, terminant par les mots: *Les conscrits ont déployé dans cette première occasion cette valeur nationale qui caractérise si particulièrement les soldats de la République, qui doit ôter tout espoir à nos ennemis et assurer enfin à la France une paix aussi glorieuse que solide*, de Ducos et de Barras, président du Directoire: ... *Le Directoire exécutif a tout tenté pour donner la paix à l'Europe. Les ennemis de la République française ont voulu la guerre. Les soldats républicains ont resaisi leurs armes, ils ont combattu et voici les précieux gages de leur héroïque valeur... Étrange aveuglement de la coalition, elle se flatte d'entamer la France et elle ne voit pas que chaque victoire des Républicains est la liberté d'un peuple... les rois croient toujours qu'ils sont en guerre avec des rois, ils... ne songent pas que si jadis la victoire flottait incertaine entre eux, c'est que la justice n'était ni dans l'un ni dans l'autre camp, mais seule elle dirige les phalanges républicaines et la victoire leur est fidèle.....* Accolade du président à Ducos, la musique joue les airs de la victoire. Retour du Directoire dans la salle des séances. Le ministre de la Guerre est chargé de remettre à Ducos une paire de pistolets de la manufacture d'armes de luxe de Versailles.

### Séance du 11 germinal an VII [dimanche 31 mars 1799]

(AF\* III 15, folios 23 verso- 25 recto; AF III 591, plaquettes 4062 et 4063)

#### Lois.

[Du 9] transférant la commune de Bobigny du canton de Pierrefitte [-sur-Seine] à celui de Pantin; et corrigeant une erreur de celle du 13 fuctidor an VI sur les crédits du ministre des Finances pour les traitements des employés supprimés<sup>2</sup> (AF III 591, plaquettes 4059, pièces 13-15, et 4062, pièce 9).

#### Message aux Cinq-Cents.

Transmettant des états de pension de postillons à Libourne, Montbazou, Vienne: postillon noyé dans le Rhône en menant boire les chevaux qui avaient conduit la malle la nuit précédente, et Vitteaux, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 13 (AF III 591, plaquettes 4061, pièces 1-3, et 4062, pièces 30-32).

#### Finances.

Postes: indemnités à des maîtres de poste des routes de Paris à Toulouse, à Bordeaux et à Strasbourg<sup>3</sup>; création d'un bureau de poste aux lettres à Azay-le-Rideau; destitution et remplacement du contrôleur de celui de Cahors. Maintien en fonction des employés des commissariats des poudres et salpêtres et des ouvriers des salpêtreries réquisitionnaires et conscrits qui y étaient employés avant vendémiaire an III<sup>4</sup> (AF III 591, plaquette 4062, pièces 13-17 et 21-29).

#### Guerre.

Instruction sur le rappel des militaires absents de leurs corps et des réquisitionnaires et conscrits, devant partir sous vingt-quatre heures sous peine d'être jugés comme déserteurs, ceux se réclamant d'une exemption devant se présenter sous trois jours à leur municipalité qui statuera, choix des officiers de santé à n'opérer qu'au moment de l'examen pour éviter toute collusion, liste de cas d'exemption, minute signée des Directeurs sauf La Revellière-Lépeaux, texte à publier au *Bulletin des lois* et mention d'envoi au journal *le Rédacteur*. Ordre au ministre d'annuler le congé délivré au réquisitionnaire Lefranc<sup>5</sup> et de désigner au Directoire l'employé qui a présenté cet acte à la signature du ministre, minute de Lagarde (AF III 591, plaquette 4062, pièces 10-12).

#### Intérieur.

<sup>1</sup> Le futur général Nicolas Ducos, frère du futur Directeur Roger Ducos.

<sup>2</sup> La première loi fait suite à un message du Directoire du 17 floréal an V (*tome I*) bien qu'il ne soit pas cité dans ses considérants. La loi de l'an VI corrigée par la seconde (*tome VI*, séance du lendemain) porte sur les employés des commissions supprimées par celle du 2 messidor précédent (*tome V*, séance du lendemain) créant le bureau de liquidation de la comptabilité intermédiaire.

<sup>3</sup> On n'a les éléments détaillés, non retenus à l'index, que pour la première route de poste.

<sup>4</sup> Ils sont incorporés pour ordre dans la demi-brigade la plus proche avec congés militaires de quatre mois renouvelables.

<sup>5</sup> Pierre-Auguste, chef du bureau de police de l'administration centrale des Deux-Nèthes anarchiste (voir *tome VII*, 8 pluviôse, Guerre, note).

## INVENTAIRE

Nomination de substituts de commissaires centraux électeurs: Hautes-Alpes, Aube, Côte-d'Or, Dyle, Eure, Jemappes, Jura, Meurthe, Nièvre, Ourthe, Pas-de-Calais et Haut-Rhin<sup>1</sup>. Ordre au ministre de désigner au Directoire l'employé qui a suspendu l'envoi de l'arrêté réintégrant le président de la municipalité de Châteaubriant et transformé celui annulant la nomination du secrétaire de celle de Savenay, minute de Merlin de Douai, lettre du jour de François de Neufchâteau lui répondant que la raison en était une lettre de Legall, *en qui le Directoire paraît avoir une grande confiance*, disant qu'on se réjouit de la destitution du premier (AF III 591, plaquettes 4062, pièces 33-34, et 4063, pièces 40-53 et 59-66).

### **Police générale.**

Émigré, radiation et maintien sur la liste des déportés: Jean-Pierre Debosque, curé de Greffeil justifiant de sa résidence à Villardebelle en 1792 avant sa déportation volontaire avec passeport de la municipalité d'Espérasa (AF III 591, plaquette 4062, pièces 35-39).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 591, plaquette 4062, pièces 17-20. Autorisation à Jourdan de venir conférer avec le Directoire après avoir passé le commandement en chef à Masséna et en apportant les renseignements *notamment sur la conduite des officiers généraux dont vous avez à vous plaindre*. Lettre à Masséna le nommant commandant en chef provisoire de l'armée du Danube et lui ordonnant d'attaquer afin d'empêcher le prince Charles d'envoyer des renforts en Italie.

AF III 591, plaquette 4063, pièces 54-58. Nomination de Morry, administrateur du district de Saumur, juge de paix du Coudray [-Macouard], commissaire municipal d'Angers, billet de La Revellière-Lépeaux.

## **Séance du 12 germinal an VII [1<sup>er</sup> avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 25 verso- 28 recto; AF III 591, plaquettes 4064 et 4065)

### **Lois.**

[Du 11] sur les assemblées primaires et communale d'Étrépagny et primaires de Verneuil [-sur-Avre] *intra* et *extra muros* de l'an VI (AF III 591, plaquettes 4062, pièces 4-8, et 4064, pièce 15).

### **Message aux Cinq-Cents.**

Envoyant les pièces, non copiées ici, sur l'inscription du député Decrécy sur la liste des émigrés<sup>2</sup> (AF III 591, plaquette 4065, pièces 35-37).

### **Décision du Directoire.**

Refus d'augmenter le traitement des messagers d'État du Directoire au niveau de ceux près le Corps législatif à compter du 1<sup>er</sup> vendémiaire, pas de minute, décision du Directoire notée par apostille de Lagarde sur une pétition signée par les messagers Chaumont, Du Brœucq, Sallengros et Zimmermann<sup>3</sup> (AF III 591, plaquette 4065, pièces 33-34).

### **Intérieur.**

Réorganisation de l'administration centrale du Jura, rapport notant que l'administrateur central Sauriat destitué le 25 ventôse<sup>4</sup> risque de concurrencer le commissaire central pour être élu député, et proposant de le réintégrer avec son collègue Repecaud, les royalistes se réjouissant de leur destitution. Nomination de substituts de commissaires centraux électeurs: Côtes-du-Nord<sup>5</sup> et Var. Ordre au ministre de faire vérifier administrativement par le commissaire municipal de Toulouse la réalité des 3172 signatures d'une pétition en faveur de trois administrateurs centraux destitués<sup>6</sup>, minute de Merlin de Douai, note des députés Abolin et Roger Martin demandant que l'affaire soit envoyée par le courrier du 13 pour arriver le 18 avant l'assemblée électorale (AF III 591, plaquette 4065, pièces 27-28 et 44-52).

<sup>1</sup> Les noms de certains substituts sont laissés en blanc sur le registre et les minutes.

<sup>2</sup> Demandées par message des Cinq-Cents du 27 ventôse (plus haut au 29).

<sup>3</sup> Les trois premiers, conventionnels d'Ille-et-Vilaine, du Pas-de-Calais et du Nord, avaient été nommés le 11 brumaire an IV (Debidour, tome I, page 4) et Zimmermann, capitaine d'infanterie, le 4<sup>e</sup> complémentaire suivant (*ibid*, tome III, page 646) à la place de Roubaud, conventionnel du Var démissionnaire pour raison de santé. Cette augmentation leur fut accordée ainsi qu'aux huissiers du Directoire le 24 fructidor (*tome X*).

<sup>4</sup> Le général Sauriat, voir la note à cette date.

<sup>5</sup> La minute d'un arrêté du 9 non cité au procès-verbal à cette date nommant Harel, inspecteur du droit de passe, substitut du commissaire central Pouhaër est jointe à celle du 12 nommant un autre substitut, Harel se trouvant lui aussi nommé membre de l'assemblée électorale.

<sup>6</sup> Voir *tome VII*, 13 pluviôse, Intérieur, note.

**Justice<sup>7</sup>.**

Renvoi devant l'administration de la plainte d'un commis de la municipalité de Dole en paiement de ses travaux; et devant les tribunaux de la contestation d'un bail de deux moulins à huile en brumaire an VII par la municipalité de Mirabel [-aux-Baronnies] par deux citoyens s'en disant fermiers par bail de fructidor an V que la municipalité n'aurait pas eu le temps de passer par écrit avant sa destitution. Référé rejeté du tribunal civil de l'Allier demandant si les déclarations des entrepreneurs de voitures publiques pour le paiement du droit d'un dixième sur le prix des places sont à faire au retour en plus de l'aller<sup>2</sup> (AF III 591, plaquettes 4064, pièces 1-5, et 4065, pièces 29-30).

**Marine et Colonies.**

Le ministre communique des lettres de Malte et prend les ordres du Directoire sur *différentes affaires maritimes*<sup>3</sup>. Rejet de la réclamation du député Bergevin pour son beau-frère le vice-amiral Lelarge, destitué le 5 nivôse<sup>4</sup> (AF III 591, plaquette 4064, pièces 16-26).

**Police générale.**

Extradition en République batave à la demande de l'ambassadeur en France d'Eykenbrock<sup>5</sup> et Vanderhœven, *prévenus d'avoir conspiré contre leur gouvernement et d'avoir provoqué l'assassinat des membres du Directoire de la République batave et étant convaincus, par leur aveu, d'avoir reçu et dépensé des sommes pour employer la corruption dans la République française*, rapport du ministre notant que le premier avait été arrêté le 27 ventôse an VI à la demande de l'ambassadeur batave Caspar Meyer, puis libéré à la demande du Directoire batave d'avant la journée du 24 prairial, avait reçu l'ordre de quitter Paris sous vingt-quatre heures et la France sous dix jours le 18 floréal puis avait été mis sous mandat d'arrêt le 2 prairial, et que le nouvel ambassadeur batave Schimmelpennick avait demandé le 15 fructidor son arrestation avec Vanderhœven, ex-membre de la Convention batave arrivé à Paris en thermidor, et Gaillard comme chefs d'un parti anarchiste, que le dernier était retourné dans son pays et les deux autres arrêtés le 5 frimaire et le 12 ventôse, avec analyse d'interrogatoires des deux détenus et de lettres écrites par eux dans leur pays, Eykenbrock se vantant notamment d'avoir l'appui du général Brune, de Le Carlier, de Lombart et de Roussilhe-Morainville, ancien agent secret français en République batave dont l'oncle *est notre ami auprès du Directoire français*, et accusant le nouveau Directoire batave et le ministre de la Guerre Van Pijman d'être favorables aux britanniques. Suppression du journal *le Courrier du Corps législatif et de la guerre*, continuateur du *Précurseur*, du *Nécessaire* et du *Clairvoyant* (AF III 591, plaquette 4065, pièces 38-43).

**Relations extérieures.**

Rapport sur la situation politique avec Alger et transfert des algériens détenus en prison à Marseille et Paris dans une maison sous garde; communication de lettres de Sieyès, pièces reprises par le ministre<sup>6</sup>. Confirmation de secours attribués à la famille du général Duphot par arrêté des ex-agents du gouvernement à Rome du 9 germinal an VI. Paiement sur fonds secrets à neuf marocains renvoyés de Paris à Cadix avec mainlevée du séquestre de leurs biens, pour frais de voyage et paiement de leurs dettes à rembourser sur le produit de leurs biens. Lettre à Sidi Moulay Soliman, roi du Maroc, *pour l'informer de l'acte de justice qui a été rendu par le gouvernement français à sesdits sujets et en l'assurant de ses sentiments d'estime et d'affection proportionnés à la loyauté avec laquelle ce prince a résisté aux insinuations perfides qui lui ont été faites par les ennemis de la République*. Corrections à l'arrêté du 2 sur l'ex-ambassadeur Lamarque, minute de Lagarde (AF III 591, plaquette 4064, pièces 6-14).

**Séance du 13 germinal an VII [2 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 28 verso- 31 verso; AF III 591, plaquettes 4066 à 4070)

<sup>7</sup> Rapports envoyés par le ministre, retenu chez lui par une indisposition.

<sup>2</sup> La loi du 9 vendémiaire an VI (*tome III*, à cette date) ne fait pas de distinction entre les places à l'aller et celles au retour.

<sup>3</sup> Le ministre est suppléé par celui des Relations extérieures. Affaires non représentées ici ni dans le groupe de la Marine et des Colonies de la sous-série. Un arrêté du 22 (plus loin) sur le traitement des officiers de couleur revenus de Saint-Domingue avec Hédouville est dit pris en interprétation d'un arrêté du 12.

<sup>4</sup> Commandant les forces navales en rade de Brest, responsable de l'échec de l'expédition d'Irlande de l'an VI (*tome VII*, à la date indiquée, voir note). Olivier Bergevin, député du Finistère aux Cinq-Cents sortant au 1<sup>er</sup> prairial an VII, est dit sur le registre *ex-membre du conseil des Cinq-Cents*.

<sup>5</sup> Ou Eykenbræk, voir *tome V*, 18 floréal an VI, Police générale, note. Parmi les personnages cités ici: Claude-Gilles Lombart, juge au Tribunal de cassation élu par la Haute-Marne, nommé envoyé extraordinaire en République batave le 7 vendémiaire (*tome VI*).

<sup>6</sup> Affaires non représentées ici.

**Message des Cinq-Cents.**

[Délibéré le 12 et expédié le 13] sur les tribunaux de commerce de Seine-et-Marne proposant de transférer celui de Montereau [-fault-Yonne] à Nemours, de rattacher le canton de la Ferté-Gaucher à celui de Provins et d'en créer à Meaux et Melun, envoi au ministre de la Justice<sup>1</sup>(AF III 591, plaquettes 4065, pièces 31-32, et 4068, pièce 74).

**Messages aux Cinq-Cents.**

Répondant à ceux des Cinq-Cents sur l'assemblée primaire de Royère [-de-Vassivière] de l'an VI, la création d'une contribution locale à Saintes pour agrandir le local des séances de la municipalité et le transfert du canton de Saulty à Coullemont; transmettant la réclamation des communes de Montfrin et Saint-Bonnet [-du-Gard] contre le projet de transfert du canton de Montfrin à Meynes et les procès-verbaux des assemblées primaires d'Aspiran de l'an VI où la commune de Paulhan a fait scission pour l'élection à la justice de paix; sur une contribution locale de la commune de Saint-Gengoux-le National pour réparer la fontaine publique, chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 16 germinal, et le transfert des cantons de Passy (Seine) à Auteuil demandé par les agents municipaux de Boulogne [-Billancourt] et d'Auteuil et de Saint-Pois à Coulouvray [-Boisbenâtre]<sup>2</sup> (AF III 591, plaquettes 4066, pièces 1-7, 4067, pièces 47-52, et 4068, pièces 54-71).

**Finances.**

Arrêtés de distribution décadaire sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles, parmi les opérations sans sortie de fonds: traites de commandants de vaisseaux à Curaçao en l'an V et fourniture de tuyaux à l'armée d'Égypte par la manufacture du Creusot en l'an VI. Mesures pour activer l'application de la loi du 7 juin 1791 sur les domaines congéables des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan<sup>3</sup>. Nominations à l'administration forestière de la Corrèze, dont Lacombe, notaire à Tulle, arpenteur forestier, et destitution et remplacement d'un garde-marteau soi-disant notaire, aristocrate pendant les premières années de la Révolution et patriote depuis deux ans, minutes de Merlin de Douai, billet des députés Berthelmy et Malès (AF III 591, plaquettes 4066, pièces 1-5, et 4067, pièces 24-33).

**Guerre.**

Nomination d'un capitaine de vétérans à Cæn (AF III 591, plaquette 4066, pièces 14-15).

**Intérieur.**

Réponse du ministre à un questionnaire sur les risques d'incendie de divers bâtiments à Paris, dont la foire Saint-Germain et le temple des Victoires<sup>4</sup>, où des gradins en bois séparent le chevet, consacré au culte catholique, de la nef, consacrée aux célébrations du décadi et au culte théophilanthropique, et dont une chapelle est occupée par du bois de menuiserie destiné au palais du Directoire entreposé sur ordre de l'architecte Chalgrin, rapport de l'architecte Peyre à Lecamus, chef de la 3<sup>e</sup> division du ministère. Évacuation par la Trésorerie nationale de toutes pièces contiguës à la Bibliothèque nationale, qui comprennent des cheminées et des poêles, et isolation de celle-ci, si nécessaire par un mur en maçonnerie, avec ordre de rechercher et de colmater tous les endroits que le feu pourrait gagner, arrêté à publier au *Bulletin des lois*, rapport détaillé du ministre sur les pourtours de la Bibliothèque nationale et recommandant le nouveau projet de Peyre de la transférer à la Madeleine en en gardant les murs du pourtour et le péristyle, en transformant le milieu en temple d'Apollon et en l'entourant de salles sur trois niveaux, procurant à la Bibliothèque une capacité triple de l'actuelle. Refus d'assimiler la fonction d'officier de la garde nationale sédentaire aux fonctions publiques requises des parents d'émigrés depuis le commencement de la Révolution pour l'exercice de fonctions publiques, copie d'une lettre du ministre de la Police générale au commissaire municipal de Lalinde<sup>5</sup>. Autorisation d'exporter du blé des départements du Midi en Espagne pour Barcelone et Majorque, en le tirant plutôt de l'Aude et de l'Hérault que des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes où il est moins abondant. Souscription pour le Directoire à sept exemplaires de *L'Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht* à publier par Faujas-Saint-Fond, professeur de

<sup>1</sup> Voir *tome IX*, 7 messidor: message du Directoire répondant sur le tribunal à créer à Meaux.

<sup>2</sup> Voir plus haut, 28 pluviôse et 4 germinal, les messages des Cinq-Cents sur Royère et Saulty. Celui sur Saintes se rapporte au renvoi le 25 ventôse an VI par les Cinq-Cents au Directoire d'une pétition dont on ne trouve trace ni dans la série C ni au *tome IV*. Sur Montfrin, voir *tome VII*, 19 pluviôse, message du Directoire. Sur Saint-Gengoux-le National (nom révolutionnaire: Jouvence), voir plus haut, 3 ventôse (lois). Sur Saint-Pois, voir *tome IX*, 27 prairial: message du Directoire sur ce transfert autorisé provisoirement par l'administration centrale *parce que les agents nouvellement élus refusaient de s'assembler dans une commune où leur vie étoit en danger et que les archives de l'administration n'y étoient pas en sûreté*.

<sup>3</sup> Ordre aux commissaires près les tribunaux civils et criminels de ces départements de faire des rapports sur les affaires jugées qui seraient contraires à cette loi, et aux commissaires centraux de rendre compte tous les mois de la mise en vente de ceux appartenant à la République. Sur les domaines congéables, voir *tome III*, 11 brumaire an VI, note sur la loi du 9 précédent.

<sup>4</sup> L'église Saint-Sulpice.

<sup>5</sup> Le rapport du ministre de l'Intérieur propose la décision contraire parce que l'article 4 de la loi du 3 brumaire an IV parle d'exercice continu depuis le début de la Révolution et que l'organisation des gardes nationales en 1789 a précédé celle des municipalités et autres corps constitués en 1790.

géologie au Muséum d'histoire naturelle, adresse de l'auteur renvoyée par La Revellière-Lépeaux au ministre et prospectus imprimé, 8 pages, imprimerie de H.-J. Jansen, rue des Saints-Pères, s.d<sup>1</sup>. Jugement de Sageret, ex-entrepreneur des théâtres de la République et de l'Odéon pour escroquerie envers le gouvernement et le public, rapport reprenant les conclusions d'une commission nommée pour examiner sa comptabilité suivant l'arrêté du 17 pluviôse<sup>2</sup>. Annulation de la mise en état de siège de la ville de Lille dont les administrateurs municipaux ont pris leurs fonctions. Nomination d'un substitut du commissaire central du Calvados nommé électeur. Destitution, municipalités: Bellencombre, président déclarant publiquement *que si on vouloit tenir à l'observation du décadi, on feroit verser plus de sang qu'il n'en avoit coulé depuis la Révolution*, Blanquefort (Gironde): membres n'allant presque jamais aux fêtes décadaires, Fresnes [-en-Woëvre]: agents de Bonzée, Marcheville [-en-Woëvre] et Villers-sous-Bonchamp (auj.: commune de Bonzée) pour faux salaires de vérificateurs des rôles des contributions de l'an III et de l'an IV, Lanvénequen: agent de Guisriff royaliste, réquisitionnaire et tenant l'état civil en désordre, et jugement de celui du chef-lieu n'ayant pas reversé des fonds perçus en paiement de patentes, Lo [-Reninge] (Lys) et Pervijze (*idem*, aj.: commune de Dixmude): membres négligents et Mâcon favorable aux scissionnaires anarchistes des dernières assemblées primaires; agents municipaux: Irancy absent pour affaires, Penmarch percepteur ayant altéré les cotes de l'an VI<sup>3</sup> et Zedelgem (Lys) fanatique; adjoints: Maucourt [-sur-Orne] pour faux certificat d'exemption de patente et Pourcy ne faisant pas respecter le décadi. Destitution et jugement: membres des municipalités de Cuillé pour faux certificat de résidence de déserteur et Noyers [-sur-Jabron] pour faux actes de mariage; adjoints de Saint-Sauveur [-en-Rue] refusant d'aider les gendarmes à la poursuite d'un prêtre réfractaire évadé et Sorbets (Landes) pour actes de mariage de deux réquisitionnaires étrangers à la commune. Renvoi à nouvel examen de demandes d'autorisation de poursuites contre les administrateurs municipaux de Grasse de l'an V<sup>4</sup>. Avances sur traitement à Chaumont, messenger d'État près le Directoire victime d'un vol, adresse de l'intéressé terminant par la phrase: *Quelque soit votre décision, je saurai la respecter et gémir en silence dans le besoin urgent qui m'accable et je n'en serai pas moins le plus zélé défenseur d'un gouvernement que je chéris autant que je le respecte* (AF III 591, plaquettes 4066, pièces 16-20, 4067, pièces 34-46, 4068, pièces 53 et 72-79, et 4070, pièces 166-174 et 180-228).

#### Police générale.

Émigrés, radiation: Joseph-Marie Beschais, de Rennes, mort en l'an VI; Pierre-Louis-Charles Constance, de Lyons [-la-Forêt]; Jean Cruzilhès, de Clermont [-le-Fort], persécuté par les royalistes pour avoir dénoncé une cache d'armes et d'argenterie de son maître le marquis de Tauriac à Saint-Urcisse (Tarn) puis la municipalité de Clermont, inscrit en Haute-Garonne par le représentant en mission Musset en l'an III<sup>5</sup>; Jean-André Guérillot, homme de loi à Poligny (Jura), et Pierre-Henri Hayet, fabricant d'Elbeuf, radiés provisoirement par les districts de Saint-Jean-de-Losne et Louviers; Louis-Georges Henry, chanoine de la collégiale de Chaumont (Haute-Marne) déporté en 1793 en Suisse par le district sur une dénonciation vague de citoyens de Langres, autorisé à rentrer en l'an III par le représentant en mission Pépin, maintenu sur la liste des déportés; Louis Noailles, maréchal de France mort en 1793, et son fils Emmanuel-Marie-Louis, ambassadeur en Autriche rentré après son rappel en 1792, de Saint-Germain-en-Laye, inscrits en Eure-et-Loir et dans la Seine; François Normand-Garat, d'Avranches; Charles-Victor et Pierre-Antoine Salomon, de Sardieu et Rives, propriétaires d'une plantation de café à Sainte-Anne (Guadeloupe) inscrits sur la liste des colonies bien qu'ayant régulièrement envoyé leurs certificats de résidence au ministre de la Marine et des Colonies<sup>6</sup>. Maintien: Jean-Pierre-Toussaint Ailhaud, fils d'un riche particulier d'Hyères portant le titre d'écuyer sans être noble, soi-disant cultivateur et fédéraliste, secrétaire du général Moynat d'Auxon<sup>7</sup> à Toulon pendant la réaction royale; Bazonnaire fils, lieutenant au régiment Bourgogne Infanterie, de Torigni [-sur-Vire], dont la mère Marie-Marguerite Boisson, veuve Bazonnaire, demandait à ne pas payer les taxes exigées des parents d'émigrés parce qu'elle n'avait pas d'influence sur son fils âgé de trente ans; Charles-René Blondel, de Moulins (Manche), capitaine au 68<sup>e</sup> d'infanterie, émigré rentré grâce à Barthélemy, ambassadeur en Suisse, comme soi-disant cultivateur, mort à Mantes en l'an VI; Marie Boïsgelin, femme de compagnie de la femme de Monsieur, Gabriel-Marie de

<sup>1</sup> Sur l'auteur, voir *tome II*, 7 fructidor an V, Messages aux Cinq-Cents, note. Son étude de géologie et des fossiles découverts sur cette montagne fut effectivement publiée en l'an VII (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*).

<sup>2</sup> Voir *tome VII*, à cette date, Intérieur.

<sup>3</sup> Le ministre observant qu'il sera par ailleurs jugé comme percepteur sans que l'autorisation du Directoire soit nécessaire.

<sup>4</sup> Demandes émanant de citoyens dénoncés comme anarchistes fauteurs de troubles dans la nuit du 25 au 26 ventôse an V après la publication d'une liste de signataires d'une adresse au général Willot (commandant la 8<sup>e</sup> division militaire, élu des Bouches-du-Rhône aux Cinq-Cents en l'an V, condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor), et de Jaume, notaire, traîné à la maison commune par une bande d'Enfants du soleil en thermidor an V, contre les administrateurs de l'époque qui n'ont pas réprimé ses agresseurs et ordonné une visite domiciliaire avec saisie de ses papiers.

<sup>5</sup> Joseph-Mathurin Musset, député de la Vendée à la Législative et à la Convention et de la Meuse aux Anciens jusqu'en l'an V, nommé commissaire français en Piémont le 15 ventôse (plus haut), n'aurait pas été représentant en mission en Haute-Garonne mais dans l'Aveyron en l'an III d'après *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

<sup>6</sup> Radiés par le même arrêté sans mention de lien de parenté.

<sup>7</sup> Jacques-Nicolas Moynat d'Auxon, commandant le Var, radié de l'état militaire le 25 messidor an V (*tome II*).

## INVENTAIRE

Kergo[r]lay, sa femme Marie-Élisabeth-Justine Faudoas et Louis-Florian-Paul de Kergo[r]lay, nobles de Paris, soi-disant partis en 1789 avec passeport du roi pour la Savoie et l'Italie, inscrits dans le Finistère et la Seine<sup>1</sup>; Anne-Marie-Jeanne-Nicole Cottin, femme Guérault-Fréville, de Paris, divorcée après son inscription, radiée provisoirement dans l'Orne par le représentant en mission Du Bois-Du Bais, usant de faux certificats de résidence; Adélaïde-Louise Delorme divorcée d'Ange-François-Charles Bernard, président à la cour des aides décédé, inscrite dans la Seine, usant de faux certificat de résidence à Versailles; Joseph-Henri-Marc Galtier, secrétaire du district de Draguignan émigré en août 1793, ensuite porté sur la liste des suspects; Antoine-Pierre-Louis et Félix-Marie Gillebert des Arcis, du Mans, partis sans passeports le premier soi-disant pour affaires au Cap-Français en 1791 puis à Londres et à la Jamaïque avant de retourner à Saint-Domingue où son frère serait allé le rejoindre en 1792; Joseph-Marie Gouyon, de Plessala, capitaine au régiment Bretagne Infanterie, soi-disant marchand mercier passant habituellement par Sélestat, détenu à Saint-Brieuc<sup>2</sup>; Étienne-Henri Labbé-Saint-Georges, de Bourges, soi-disant officier de marine d'après l'agent municipal de Veaugues, fermier de sa mère; Claude-Antoine-Jérôme et Guillaume-Anne-Chrysogone Guigné dit Maisod frères, nobles, émigrés du Jura, le premier en Suisse et le second membre de l'armée de Condé, usant de faux certificats de résidence à Mont-sur-Monnet que le commissaire municipal de Crotenay indique être enregistrés sur des feuillets substitués dans le registre; Gabriel-Julien-Jacques-Louis La Forêt d'Armaillé, noble de Rennes prétendant avoir pris un passeport à Saint-Malo en 1792 pour aller voir ses enfants étudiant à Jersey<sup>3</sup>; Pierre-Louis Macquet, receveur de la châtellenie de Bailleul (Nord) se déclarant à Ypres en 1794 émigré pour rejoindre l'armée des Princes et y résidant avec permission du duc d'York contresignée par le général baron de Salis; Léopold Newenstein, conseiller du directoire de la noblesse de Strasbourg soi-disant établi en Allemagne en 1787, au service de l'Autriche<sup>4</sup>; Louis-Joseph Oriault dit Cressanville, écuyer, de Pont-Audemer, et radiation de ses frères Alexandre-Robert-Étienne aîné, faussement dit de Cressanville, commissaire près le tribunal du district, et Pierre-Jean-Baptiste, manufacturier en velours anglais; Louis-Pierre-Victor Rochechouart fils, rentré en 1793 à Paris après avoir soi-disant étudié au collège de l'Ermitage d'Ath (Jemappes)<sup>5</sup>, radié provisoirement par le district de Neuville [-aux-Bois]; Louis-Gaspard Villereau, chevalier de Saint-Louis, officier aux gardes françaises, de Paris, inscrit en Eure-et-Loir, soi-disant parti avec passeport pour Bath (Angleterre) en 1792, puis pour Breda et enfin malade à Romont (Suisse, canton de Fribourg), radiation demandée par son ex-femme Bouret veuve Cambis (AF III 591, plaquette 4069, pièces 80-165).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 591, plaquette 4066, pièces 12-13. Feuille de brevet de pension de l'Intérieur (un article).

AF III 591, plaquette 4066, pièces 21-23. Traduction en conseil de guerre du général Bonnamy, ex-chef de l'état-major de l'armée de Naples, notamment pour avoir reçu de l'abbé du Mont-Cassin une lettre de change dont il a passé l'ordre à Sieubert, banquier à Rome, lettres de Bonnamy, détenu à la prison de l'Abbaye (à Paris), au Directoire et à Reubell, demandant à être renvoyé chez lui sous surveillance après son interrogatoire par le général Gilot<sup>6</sup>, le reçu des fonds par le général Rey étant dans ses papiers sous scellés, minute de Merlin de Douai, copie de l'arrêté au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 119.

AF III 591, plaquette 4070, pièces 175-179. Destitution et remplacement du commissaire et du substitut près les tribunaux du Gers, membres de deux des trois assemblées primaires scissionnaires d'Auch, minute de Merlin de Douai, lettre du député Desmolin à ce dernier.

## Séance du 14 germinal an VII [3 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 31 verso- 32 verso; AF III, 592, plaquettes 4071 et 4072)

### Lois.

<sup>1</sup> Maintenus par un même arrêté n'indiquant pas de lien de parenté entre la première et les autres, ni entre les époux de Kergolay et le dernier. *Roman d'Amat*, dans sa notice sur Louis-Bruno de Boisgelin, comte de Cucé, dit qu'il avait épousé une dame de compagnie de Madame Victoire, fille de Louis XVI, sœur du chevalier de Boufflers, dont il ne donne pas le nom, condamnée à mort avec son époux par le Tribunal révolutionnaire (le 19 messidor an II, Arch. nat., W 409, dossier 941, où elle est dénommée Marie-Catherine-Stanislas Boufflers femme Boisgelin): il pourrait s'agir de notre Marie Boisgelin. Les frères de Kergorlay sont connus de l'auteur, l'un et l'autre, radiés en 1802, furent députés puis pairs de France sous la Restauration. Le second, lié à la duchesse d'Angoulême, fut plusieurs fois emprisonné sous la Monarchie de Juillet. Louis XVI et la reine avaient été témoins au mariage de son aîné, mort en 1830, avec Marie-Élisabeth-Justine de Faudoas-Canisy.

<sup>2</sup> Nom révolutionnaire: Port-Brieuc. Le certificat de Sélestat date de thermidor an V. Le Directoire décide de le déporter.

<sup>3</sup> Le rapport note l'in vraisemblance de choisir Jersey comme si l'on manquait d'établissements d'enseignement en France.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 2 prairial: rejet de sa réclamation appuyée par le député André.

<sup>5</sup> N'en rapportant comme preuve qu'un certificat informe signé par trois professeurs de ce collège.

<sup>6</sup> Joseph Gilot, alors commandant en chef la 17<sup>e</sup> division militaire (Paris). Voir *tome IX*, 19 messidor: annulation de la traduction de Bonnamy en conseil de guerre et ordre de venir présenter ses moyens de défense au ministre.

[Du 13] sur des secours provisoires aux pensionnaires civils et militaires non encore liquidés; et attribuant des pensions à cinq employés de la régie de l'Enregistrement et des Domaines<sup>1</sup> (AF III 591, plaquette 4066, pièces 9-11; AF III 592, plaquette 4071, pièce 5).

*La séance est consacrée en grande partie à la lecture de la correspondance.*

### **Marine et Colonies.**

Nomination du vice-amiral Bruix amiral de l'armée navale de Brest, minute de Merlin de Douai (AF III 592, plaquette 4071, pièces 29-30).

### **Police générale.**

Prêtres, déportation<sup>2</sup>. Émigrés, radiation et maintien sur la liste des déportés: Claude-Étienne, Jean-Alexandre et Jean-Étienne Bardenet, le second vicaire de Chassey-lès-Montbozon et les deux autres prêtres à Montbozon, déportés en Suisse sur ordre du district de Vesoul en 1792; et Isidore-Joseph Honoré, prêtre expulsé à l'étranger sur ordre de la municipalité du Quesnoy en 1791. Rejet de la réclamation de Jean-Zacharie-Laurent Crudère, courtier de commerce à Marseille maintenu le 23 frimaire<sup>3</sup> (AF III 592, plaquette 4071, pièces 6-28).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 592, plaquette 4072, pièces 31-114. Commissaires municipaux, *Ain*, Aranc: Jacquemet, secrétaire du district de Saint-Rambert [-en-Bugey];- *Hautes-Alpes*, Guillestre<sup>4</sup>;- *Alpes-Maritimes*, Roquebillière: remplacement d'un escroc présumé frère d'émigré;- *Aube*, Chaource; Rosnay [-l'Hôpital];- *Calvados*, Dives [-sur-Mer]; Notre-Dame-de-Fresnay (auj.: commune de l'Oudon): remplacement de Leroy, assassiné<sup>5</sup>, par Jacques Macq, ex-capitaine commandant temporaire ayant *tout le courage et le dévouement nécessaires pour aller au milieu des sicaires royaux exercer une magistrature dont le dernier titulaire est tombé sous leurs poignards*;- *Corrèze*, Larche; Meyssac;- *Côtes-du-Nord*, canton de Plœuc [-sur-Lié] siégeant à Lanfains;- *Dordogne*, Antonne [-et-Trigonant]: Babinet, commissaire à la Rochebeaucourt [-et-Argentine] destitué par erreur<sup>6</sup>;- *Finistère*, le Faou: Le Borgnays, ex-commissaire démissionnaire de Saint-Pol-de-Léon;- *Forêts*, Étalle;- *Jura*, Orchamps;- *Loire*, Feurs<sup>7</sup>;- *Haute-Loire*, Brioude *intra muros*;- *Marne*, Vitry-en-Perthois: remplacement de Bertrand [-Béchuat fils aîné], nommé garde-marteau de l'agence forestière, par Thiboust, muté de Cloyes [-sur-Marne];- *Mayenne*, Vaiges;- *Mont-Blanc*, Chambéry *extra muros*<sup>8</sup>; Sollières [-Sardières];- *Deux-Nèthes*, Boom;- *Pas-de-Calais*, canton de Beuvry siégeant à Cambrin: remplacement de Prévost, laissant les conscrits et réquisitionnaires dans leurs foyers, dénoncé par l'ex-député Bollet<sup>9</sup>; Hersin [-Coupigny]: Parent, de Gouy [-Servins], ex-administrateur central;- *Puy-de-Dôme*, Ardes<sup>10</sup>;- *Sarthe*, la Fresnaye [-sur-Chédouet];- *Seine-Inférieure*, Harfleur: Dubois, ex-commissaire à Saint-Jean-du-Cardonnay, remplaçant un insubordonné<sup>11</sup>;- *Deux-Sèvres*, les Aubiers; Magné.

## **Séance du 15 germinal an VII [4 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 33 recto– 34 recto; AF III 592, plaquettes 4073 et 4074)

<sup>1</sup> Dont un directeur dénommé Christophe Sixsous. Les autres pensionnés n'ont pas été retenus à l'index.

<sup>2</sup> Un prêtre d'Hondschoote (Nord) ayant célébré le culte au temple décadaire au milieu d'une assemblée primaire (de l'an VI ou de l'an VII?), dont les membres ont été obligés de se retirer à la maison commune (il bénéficie du sursis et de la mise sous la surveillance de sa municipalité le 7 thermidor, *tome IX*, parce qu'il n'a rien fait de répréhensible, les électeurs ayant d'eux-mêmes décidé de se transporter à la maison commune), et un de la Seine-Inférieure.

<sup>3</sup> Voir *tome VII*, 28 brumaire, Justice, note.

<sup>4</sup> Réintégration du commissaire suspendu en l'an VI à cause d'une affaire de vente d'eau-de-vie (voir *tome VI*, 23 fructidor an VI, Guerre, note).

<sup>5</sup> Jean-François Leroy, dit de Bayeux, député à la Législative, nommé à ce poste le 7 pluviôse an VI (*tome IV*). Le *Dictionnaire des parlementaires français*, tome IV, page 120, le situe à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe) par fausse interprétation du *Moniteur*, qui annonçait l'assassinat de Leroy, *ex-législateur et commissaire du gouvernement près l'administration municipale du canton de Fresnay*.

<sup>6</sup> Le 13 frimaire an VI (*tome III*).

<sup>7</sup> Voir *tome VI*, 9 vendémiaire, affaires non citées au procès-verbal, note.

<sup>8</sup> Nomination d'un candidat présenté par le député Mermoz, préféré à celui du commissaire central.

<sup>9</sup> Philippe-Albert Bollet, député à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an VI, futur élu aux Anciens.

<sup>10</sup> Annulation de la nomination le 19 ventôse d'un candidat du député Girot-Pouzol s'étant révélé comme anarchiste aux élections de l'an VI.

<sup>11</sup> Envers l'administration centrale, les circonstances ne sont pas plus précisées que pour les membres de la municipalité destitués le 7 (plus haut). Le rapport note que Dubois avait démissionné de Saint-Jean-du-Cardonnay dans l'espoir d'un poste auprès de l'administration centrale qu'il n'avait pas obtenu ensuite.

**Décisions du Directoire.**

*Le Directoire ayant pris séance s'occupe de la direction des forces nationales et de plans militaires.* Confirmation des nominations par Scherer sur le champ de bataille le 6<sup>1</sup> de l'adjudant général Grandjean général de brigade et du chef de bataillon du génie Maubert chef de brigade. Emploi du général Moreau, inspecteur à l'armée d'Italie, en qualité de général de division à cette armée à la demande de Scherer, qui lui a confié le commandement des trois divisions chargées de faire diversion par une fausse attaque contre Vérone et Legnago, lettre de Scherer sur papier à en-tête, du quartier général à Castelnovo, et lettre de félicitations à Moreau, minute au bureau particulier. Emploi à l'armée d'Italie du général de brigade Delauney, mis à disposition du ministre par arrêté du 8 ventôse an V. Lettres à Scherer, minutes au bureau particulier: l'informant de la nomination de Reinhard commissaire civil en Toscane, sur la Toscane: approbation des mesures prises pour la conservation des magasins, des caisses et autres ressources, désarmer la population, envoyer l'artillerie au calibre autrichien à l'armée helvétique, récupérer le matériel maritime, laisser partir avec passeports les ministres du Grand Duc, sur le général Delmas que le Directoire n'a remplacé au commandement provisoire de l'armée d'Italie par le général Sainte-Suzanne qu'à cause de sa santé et non parce qu'il aurait été accusé de vol, lettre de démission de Delmas transmise par Scherer, et sur la nécessité d'attaquer de nouveau les Autrichiens pour ne pas perdre le fruit de sa belle victoire du 6 sur l'Adige ni laisser aux Russes le temps de renforcer les Autrichiens, en lui conseillant d'attaquer l'Adige au dessus de Vérone puisque Lecourbe a battu les Autrichiens et pris pied à Finstermünz, Glurs et Nauders, et d'étudier la possibilité de tirer des renforts de l'armée de Naples en ne laissant dans le sud de l'Italie que quelques points forts entre Naples et Livourne, et lui demandant s'il a des informations sur les possibilités de soulèvement des hongrois, des vénitiens, des styriens et des dalmates, minute signée des cinq Directeurs; autre lettre à Scherer en réponse à celle du 7 à Reubell suggérant d'offrir Naples à l'Autriche pour faire la paix que l'idée est *au moins prématurée et celle d'y ajouter la République romaine feroit frémir. Si l'Autriche avoit voulu la paix, nous ne serions pas en guerre, ainsy quant à présent c'est à la guerre seule qu'il faut songer... c'est à l'existence politique même de la République que l'Autriche en veut..*, minute signée des cinq Directeurs. Lettre de félicitations au général Delmas pour sa conduite lors de la dernière affaire contre les Autrichiens, minute au bureau particulier, *le Directoire espère que la blessure honorable que vous avez reçue n'enchaînera pas pour longtems votre zèle et que vous serez bientôt en état de mériter d'autres lauriers.* Nomination de Reinhard, ambassadeur en Toscane, commissaire civil, et instructions, notamment de se concerter avec Scherer: *avec le bon esprit que vous avez l'un et l'autre, vous ne pouvez manquer de vous entendre parfaitement*, accusé de réception par Reinhard sur papier à en-tête de commissaire du gouvernement français en Toscane, 1<sup>er</sup> floréal. Promotion du général de brigade Lorge général de division, de Gazan, chef de la 10<sup>e</sup> demi-brigade légère général de brigade, et de Ducos, chef de bataillon aide de camp de Masséna chef de brigade<sup>2</sup> (AF III 592, plaquettes 4073, pièces 3-14, 16 et 23-30, et 4074, pièces 31-49, copies des actes du Directoire au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 123-128).

**Finances.**

Réorganisation des caisses militaires en Italie<sup>3</sup>. Ordonnancement de fonds au ministre de la Guerre pour l'approvisionnement des places frontières et les hôpitaux militaires. Destitution d'un agent forestier de la Meuse accusé de manœuvres pour la réintégration d'agents destitués et de faux rapport en faveur d'un contrevenant, et noté par Tocquot comme intrigant pour l'élection d'Harmand<sup>4</sup>. Remise du tableau des mutations de l'Enregistrement de la 1<sup>ère</sup> décade de germinal joint avec celui de la seconde décade<sup>5</sup> (AF III 592, plaquettes 4073, pièces 1-2, 15 et 17, et 4074, pièces 50-62).

**Marine et Colonies<sup>6</sup>.**

Nomination du lieutenant de port de Calais (AF III 592, plaquette 4073, pièces 18-22).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

<sup>1</sup> La bataille de Pastrengo. *Six* connaît les mesures concernant les généraux Charles-Louis-Dieudonné Grandjean, Moreau et Charles-Nicolas-Adrien Delauney, réformé le 8 ventôse an V (*tome I*, où nous l'avons confondu avec le général Delaunay (Jean-Marie-Auguste Aulay de Launey, dit). Le général Delmas (Antoine-Guillaume Maurailhac d'Elmas de La Coste) avait été blessé à la bataille de Pastrengo et remplacé comme commandant en chef temporaire par le général Sainte-Suzanne (Gilles-Joseph-Martin Bruneteau de).

<sup>2</sup> Les promotions des généraux Jean-Thomas-Guillaume Lorge et Honoré-Théodore-Maxime Gazan de La Peyrière, le premier à l'armée d'Helvétie et l'autre à celle du Danube, et celle du futur général Nicolas Ducos, frère du futur Directeur, sont connues de *Six*.

<sup>3</sup> Les commissaires civils enverront à celui qui suivra le quartier général des armées françaises des états décadaires des dépenses et recettes et des fonds disponibles, ces derniers étant à mis à la disposition de celui-ci.

<sup>4</sup> Charles-Nicolas Tocquot, député de la Meuse à la Législative et à la Convention, président de l'administration centrale. Jean-Baptiste Harmand, député à la Convention et aux Anciens sorti en l'an VI, futur élu aux Cinq-Cents.

<sup>5</sup> Qui est cité au procès-verbal du 27. Voir *tome X*, 21 thermidor: réintégration d'Henrionnet, agent forestier de l'ex-maîtrise de Bar-le-Duc, rapport du ministre de l'Intérieur Quinette notant qu'il a été élu membre de l'assemblée électorale de l'an VII.

<sup>6</sup> Suppléé par le ministre des Relations extérieures.

Registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 120-123. Lettre exposant à Bonaparte la situation politique et militaire, lui annonçant en outre l'arrivée à Toulon du brick *le Lodi* parti d'Alexandrie le 20 pluviôse et lui transmettant copie du rapport de son commandant le capitaine de frégate Sénéquier et d'une lettre d'Arnaud, délégué par lui à Tripoli de Barbarie<sup>1</sup>.

### Séance du 16 germinal an VII [5 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 34 verso- 36 recto; AF III 592, plaquette 4075)

#### Lois.

[Du 14] créant: deux foires annuelles et un marché décadaire à Beaumont [-en-Argonne]; et un 4<sup>e</sup> tribunal correctionnel du Tarn à Lavaur<sup>2</sup>; et sur l'assemblée primaire de Cambrai, section de l'Indivisibilité, de l'an VI (AF III 592, plaquettes 4071, pièces 1-4, et 4075, pièce 7).

#### Guerre<sup>3</sup>.

*Le Directoire ayant pris séance s'occupe de la direction des forces nationales.* Arrestation et traduction en conseil de guerre du général Dufresse, minute de Lagarde<sup>4</sup>. Lettre au Directoire helvétique sur la levée du corps auxiliaire à cause de difficultés d'encaissement de traites du gouvernement français. Ordre à Masséna de remettre à l'armée helvétique les armes prises sur les Autrichiens dans les Grisons, minute de Merlin de Douai (AF III 592, plaquette 4075, pièces 1-3 et 8-9, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 128-130).

#### Justice.

Annulation de poursuites contre le commissaire central des Basses-Pyrénées au tribunal civil en réparation de notes défavorables sur la conduite morale et politique du prêtre Pucheu<sup>5</sup> (AF III 592, plaquette 4075, pièces 24-26).

#### Marine et Colonies<sup>6</sup>.

Ajournement de la confirmation de la promotion du chef de bataillon Davisard<sup>7</sup> adjudant général chef de brigade par Burnel, agent particulier du Directoire en Guyane. Maintien à la disposition de la Marine de l'équipage servant au transport de munitions navales, de guerre et de vivres pour le port de Brest entre Quimper et Port-Launay et augmentation du nombre de chevaux, charrettes et harnais. Nomination du capitaine et du lieutenant de port de Bastia (AF III 592, plaquette 4075, pièces 10-14).

#### Police générale.

Libération et renvoi devant le commissaire près les tribunaux du Doubs, chargé de l'affaire du directeur des douanes Faurie, de ses accusateurs François-Joseph Lhomme et François Miger. Émigrés, confirmation d'arrêtés des administrations centrales constatant la non-émigration de Pierre Gautret, de Chaillevette, marin embarqué en 1791 pour les États-Unis, débarqué pour maladie à Jérémie (Saint-Domingue), retenu prisonnier par les britanniques jusqu'à son évasion sur un navire américain en l'an V, rentré des États-Unis à Bordeaux l'année suivante; et des frères Alexandre-César et Jean-Pierre-François-Auguste du Pouget, d'Amiens, engagés volontaires en 1793 et blessés au siège de Landrecies, inscrits dans la Somme et le Pas-de-Calais; radiation et maintien sur la liste des déportés: Gabriel-Philippe Hébert et Laurent Lenfrac-Hébert<sup>8</sup>, vicaire et curé d'Ermenouville; et les prêtres de la Mayenne: Mathurin Beaudoin, de Chémeré [-le-Roi]; Jean-René Beaumier, de Bonchamp [-lès-Laval]; Blaisot, vicaire à Vaiges; Louis Boulai, vicaire de Saint-Quentin [-les-Anges]; René Bréjonin, desservant à Gastines; Pierre-Charles-Jean Cahouet et Guillaume Gondouin, génovéfain et vicaire à Fontaine-Couverte; Louis et Pierre Chanteloup, desservant à Laubrières et vicaire à Craon;

<sup>1</sup> Sur ces deux personnages, voir *tome VI*, 13 thermidor an VI, Marine et Colonies, note.

<sup>2</sup> À la suite de messages du Directoire des 13 fructidor an VI et 29 vendémiaire (*tome VI*).

<sup>3</sup> Les trois affaires analysées ici après la phrase initiale du procès-verbal la suivent immédiatement sur le registre, où elles précèdent l'introduction du ministre des Relations extérieures, mais leur attribution à la Guerre est de nous.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 19 messidor: annulation de sa traduction en conseil de guerre et ordre de venir présenter ses moyens de défense au ministre.

<sup>5</sup> Voir *tome V*, 21 messidor an VI, affaires non citées au procès-verbal, note. Le commissaire central Antoine Casenave, député à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V, y fut réélu en l'an VII.

<sup>6</sup> Suppléé par le ministre des Relations extérieures. Le registre mentionne les affaires de la Marine et des Colonies juste après celles des Relations extérieures.

<sup>7</sup> Le futur général Joseph-Guillaume Davisard (voir *tome II*, 5 messidor an V, Guerre, note).

<sup>8</sup> Peut-être faut-il lire: Laurent-Leufroy Hébert. Le premier est présumé déporté volontaire et le second aurait résidé dans la commune jusqu'en l'an V.

## INVENTAIRE

Chanterel, curé de Saint-Poix; François Chev , Guillaume Gueslin et Jean-Baptiste Lemoine, vicaire, cur  et pr tre   Cuill ; Courtin, cur  de Ch ranc ; Pierre-Jacques  pinette et Pierre Saulon, vicaire et pr tre   "Coss "; Andr -Louis F ron, vicaire   Niafl ; Denis-Alexandre Girardeau, g nov fain   la Rouaudi re; Fran ois Herbeault et Ren -Fran ois Moreul, cur  et vicaire de Pommerieux; Horeau et Maumousseau, de Ch teau-Gontier; Louis Huart de Cond , cur  de Livr ; Lema tre, de Charchign ; Julien-Jean Leriche, de Lassay [-les-Ch teaux]; Ren  Marsollier et Perdoux, pr tre et b n dictin   Craon; Jean Morice, vicaire   Chailland; Morin, d' vron; Pierre Nupied, vicaire   "Saint-Michel"; Michel Perrotin, vicaire   "Saint-Aignan"; Gaspard Pligeon, vicaire   Denaz ; Poignan, cur  de Neuilly [-le-Vendin]; Jacques Poisson, cur  de Champ on; Jean-Baptiste Rabeau, vicaire   "la Chapelle"; Georges-Louis Roger, cur  de Saint-Erblon; Jacques Sallais, vicaire   Simpl ; Jean-Ambroise Soug , chanoine   Dol [-de-Bretagne]; Thoumen des Vauxponts, de Mayenne, vicaire  piscopal de Dol [-de-Bretagne]; et Pierre-Fran ois Volgeard, cur  d'Ath e; rejet des r clamations de Marie Blottefi re veuve du Sauzay et sa fille Marie-Bernardine du Sauzay  pouse Thomas-Marie d'Aloigny, de Paris, et d'Antoine Tauriac fils, chevalier de Malte, de Millau<sup>1</sup>. Mandats d'amener contre: le juge de paix de Gignac (H rault) pour d livrance de mandats d'arr t en nombre les 30 vent se et 1<sup>er</sup> germinal, y compris au sein de l'assemblée primaire<sup>2</sup>, et neuf jeunes gens<sup>3</sup> de Rennes se r unissant chez un ma tre d'escrime et se battant avec des jeunes r publicains (AF III 592, plaquette 4075, pi ces 15-23 et 27-47).

### Relations ext rieures.

Communication par le ministre de lettres de Siey s et de la correspondance entre Alquier et l'ambassadeur de l' lecteur de Bavi re<sup>4</sup>.

### S ance du 17 germinal an VII [6 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 36 verso- 41 recto; AF III 592, plaquettes 4076   4081)

### Loi.

[Du 16] cr ant des foires aux bestiaux en Moselle, tableau manuscrit des foires anciennes et nouvelles du d partement par ordre de date (AF III 592, plaquette 4075, pi ces 4-6<sup>5</sup>).

### Message aux Cinq-Cents.

Proposant la cr ation de f tes d cadaires dans toutes les communes, douze pages, mention de l'envoi au journal *le R dacteur*; d favorable   l'achat du presbyt re de Saujon pour la municipalit  avec contribution locale, l'administration centrale jugeant la location d'une autre maison moins on reuse; sur l'achat: d'un terrain par la commune de Corme-Royal pour y transf rer le cimeti re, situ  au centre de la commune pr s des halles et   transformer en place commune, en recourrant   une contribution locale; et du presbyt re par celle de Lacq pour le logement de l'instituteur et le local des assembl es communales, en vendant des communaux inutiles; un  change de terrains entre l'hospice de Guise et Alexandre-Antoine Gauchet; la vente d'un petit communal de Lagos au citoyen Lahou pour construire une maison; la cr ation d'octrois   Arras et Charleville [-M zi res]; la concession de l' glise Saint-Jacques de Saint-Quentin et d'une maison attenante pour transf rer le beffroi de la ville mena ant ruine et construire une halle; et la cr ation d'une seconde recette dans le Mont-Terrible   Del mont, chemise du dossier de la commission sp ciale cr  e par les Cinq-

<sup>1</sup> Respectivement inscrits d finitivement les 17 flor al an VI et 23 niv se (*tomes V et VII*).

<sup>2</sup> Voir *tome X*, 28 thermidor: message des Cinq-Cents du 26 pr c dent sur la r clamation de l'int ress , affirmant avoir fait arr ter des  migr s et parents d' migr s et des  gorgeurs condamn s   mort, et s' tant soustrait   ce mandat, confi    des  gorgeurs royaux.

<sup>3</sup> Dont les noms sont repris   l'index. Voir *tome IX*, 8 prairial, Police g n rale: renvoi des int ress s, sauf deux fugitifs, en jugement   Rennes et inscription de l'un des renvoy s, Philippe du Plessis-Grenedan, chef chouan, sur la liste des  migr s, arr t  qui donne les pr noms de ceux en arrestation.

<sup>4</sup> Affaires non repr sent es ici.

<sup>5</sup>   la suite d'un message du Directoire du 9 brumaire (*tome VI*). La feuille renvoyant habituellement   la date de la loi pour l'arr t  de promulgation n'existe pas dans le dossier du 17. Les dates et les localit s des foires de ce d partement n'ont pas  t  retenues   l'index.

Cents le 27 frimaire après un premier message du Directoire<sup>6</sup> (AF III 592, plaquettes 4076, pièces 14-15, 4078, pièces 93-94, et 4079, pièces 122-127, 134-148 et 153-159).

### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire sur les exercices des ans V à VII sans tableau des fonds disponibles. Règlement pour l'épreuve, l'embarillage, l'enmagasinement et le transport de la poudre pour les armées de mer et de terre rédigé par le général de division du Bouchage, le vice-amiral Rosily, les généraux de division d'Aboville et d'Urtubie, inspecteurs généraux de l'artillerie, et les administrateurs généraux des poudres et salpêtres Bottée et Ducamp<sup>1</sup>, 42 articles, deux feuilles de plans et dessins des instruments. Liquidation des sommes dues en monnaie de siège de Mayence aux mêmes valeurs qu'en monnaie de cuivre. Limitation aux seuls appointements et gages annuels des dispositions de l'arrêté du 5 messidor an VI sur le remboursement des créances de la République antérieures au 1<sup>er</sup> vendémiaire an V, en excluant notamment les frais d'expertise et de vente des biens nationaux<sup>2</sup>. Sursis aux ventes de moulins nationaux sur la Sambre à Namur, le projet de jonction de cette rivière avec l'Oise devant y accroître la navigation. Autorisation à Daverdoing, directeur des domaines de la République en République batave, de verser en assignats des fonds reçus de la vente des biens de l'Électeur palatin en l'an IV. Coupe de bois communaux indivis de Gionges et du Mesnil [-sur-Oger] sauf réserve du droit de 3/40<sup>e</sup> revendiqué en justice par la citoyenne Legras-Saint-Inglever, d'Évreux. Proclamation de l'ouverture des bureaux de contrôle des matières d'or et d'argent au 1<sup>er</sup> floréal: Basses-Alpes (Digne), Hautes-Alpes (Gap), Ariège (Foix), Aude (Carcassonne), Aveyron (Rodez), Corrèze (Tulle), Creuse (Guéret), Dordogne (Périgueux), Gers (Auch), Landes (Mont-de-Marsan), Lot (Cahors, Figeac et Montauban), Lot-et-Garonne (Agen), Lozère (Mende), Hautes-Pyrénées (Tarbes), Pyrénées-Orientales (Perpignan) et Tarn (Castres). Déchéance de Detours, adjudicataire de la maison dite de l'Œuvre de la marmite de Lyon dans le quartier d'Ainay en l'an III et des soi-disant administrateurs de cette œuvre, et, sauf à payer au 1<sup>er</sup> floréal, du général de brigade Loison, acquéreur du domaine de Montfermeil. Confirmation de la vente du fourneau de Dourlon ou Villancy (auj.: commune de Longuyon) provenant de l'abbaye d'Orval<sup>3</sup>. Envoi au ministre d'une note et d'un rapport de celui de l'Intérieur joints sur les fonds nécessaires aux travaux de la commission chargée de la mesure de l'arc du méridien et de la fixation de l'unité de poids (AF III 592, plaquettes 4076, pièces 16-23, 4078, pièces 95-121, et 4079, pièces 149-152 et 164-167).

### Guerre.

Affectation d'un vingtième des fonds de la solde aux hôpitaux militaires, le surplus de leurs dépenses étant à payer en délégations sur les contributions. Gratification au général Lefebvre, blessé à l'armée du Danube. Commissaires ordonnateurs: mutation de Mathieu Favières, commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'observation, à celle du Danube, nomination du commissaire ordonnateur Martellière commissaire ordonnateur en chef de celle d'Helvétie et mutation du commissaire ordonnateur Vaillant de l'armée de Mayence à la 1<sup>ère</sup> subdivision de la 21<sup>e</sup> division militaire à Bourges. Arrêtés sur le personnel militaire dont remise en activité du général de brigade Le Doyen à l'armée d'Italie, confirmation de promotions faites par Bonaparte sur le champ de bataille de Salahié et de nominations au 25<sup>e</sup> chasseurs à cheval par le même en l'an V, promotion des chefs d'escadron Laveran et Grosjean chefs de brigade l'un au 7<sup>e</sup> dragons remplaçant Burgairolles, réformé, et l'autre au 3<sup>e</sup> chasseurs à cheval<sup>4</sup>. Gendarmerie: fixation des résidences des officiers des départements de la rive gauche du

<sup>6</sup> Le premier message est présenté par le ministre de l'Intérieur suivant les instructions du Directoire du 13 ventôse (plus haut). Sur Saujon, voir *tome VI*, 16 vendémiaire, message des Cinq-Cents, note. Corne-Royal et Guise, noms révolutionnaires: Corne-la-Forêt et Réunion-sur-Oise; sur la seconde, voir *tome IX*, 12 prairial: loi de la veille. La commission spéciale créée par les Cinq-Cents en nivôse an V sur une adresse que la municipalité de Saint-Quentin lui avait directement adressée n'ayant pas rendu son rapport, le Directoire, saisi d'une nouvelle demande de la municipalité, en fait un message au Conseil, puisqu'il a été convenu que le Conseil ne se prononcerait plus sans message du Directoire. Le premier message du Directoire sur les arrondissements de recette du Mont-Terrible est du 25 frimaire (*tome VII*); voir *tome IX*, 4 thermidor: loi de la veille créant les arrondissements de recette de Porrentruy et Delémont: ressorts sur les cantons d'Audincourt, Chevenez, Cornol, Dampheux, Désendans, Montbéliard, Saignelégier, Saint-Brais et Saint-Ursanne, et sur ceux de Bienne, Courtelary, Glovelier, Laufon, Malleray, Moutier, la Neuveville, Reinach et Vicques.

<sup>1</sup> Sur Jean-Joseph-Auguste Bottée de Toulmon, voir *tome V*, 22 prairial an VI, Finances, note. Jean-Baptiste Ducamp, nommé à ce poste le 15 brumaire an VI (*tome III*).

<sup>2</sup> Ces experts ayant sciemment attendu la fin de la circulation du papier monnaie pour présenter leurs créances.

<sup>3</sup> Ce fourneau, alors en Moselle (auj.: Meurthe-et-Moselle), au chômage depuis cinq ans et détérioré par l'ennemi, était revendiqué par le ministre de la Guerre comme se situant dans le département de la Meuse. Le lieu-dit Dourlon n'est identifié ni dans l'ancienne Moselle ni dans la Meuse. L'abbaye d'Orval, à Villers-devant-Orval, auj.: commune de Florenville (Belgique, province de Luxembourg, alors: Forêts).

<sup>4</sup> Sur Favières, voir plus haut, 21 ventôse. Vaillant, nommé commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Mayence le 17 pluviôse an VI (*tome IV*), voir aussi AF III 178, dossier 824, pièce 9, an IV, et 295, dossier 900, pièces 103-189: Vaillant (Pierre-Alexis), commissaire ordonnateur à l'armée des Côtes-de-l'Océan. Sur le général Jean-Denis Le Doyen, voir *tome IV*, 23 pluviôse an VI, Guerre, note. Parmi les confirmations au 25<sup>e</sup> chasseurs à cheval, en général à dater de notre arrêté et non

## INVENTAIRE

Rhin, affectation des chefs de division et chefs d'escadron, capitaines et lieutenants, transfert de la brigade de Meisenheim (Sarre) à Birkenfeld (*ibidem*), suppression de celles de Brühl et Wordingen (Roër) et création de celles de Dormagen (*ibidem*) et Münstereifel (Rhin-et-Moselle)<sup>1</sup>; transfert de la lieutenance de Montivilliers à Bolbec et permutation du lieutenant de Lyon avec celui du Puy (AF III 592, plaquette 4077, pièces 28-39 et 45-91).

### Intérieur.

Destitution et jugement d'agents et adjoints municipaux et jugement d'ex-agents du Rhône pour faux actes de mariage de réquisitionnaires et conscrits, communes d'Affloux, Brindas, Chambost [-Allières], Chamelet, Chaussan, Cours [-la-Ville], Courzieu, Dareizé, Dième, Grézieu-et-Craponne (auj.: communes de Craponne et de Grézieu-la Varenne), Joux, Lamure [-sur-Azergues], Létra, Marnand, Montromant, Mornant, les Olmes, Propières, Ranchal, Riverie, Rochefort (auj.: commune de Saint-Martin-en-Haut), Rontalon, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément [-sur-Valsonne], Saint-Cyr-le-Chatoux, [Saint-Jean-de-] Touslas, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Sorlin, Saint-Vérand, Saint-Vincent-de-Reins, les Sauvages, Soucieu, Thel, Thizy, Valsonne et Yzeron. Mandat d'arrêt et destitution des agents de Lupstein ayant empêché l'arrestation de responsables de la libération d'un prêtre réfractaire et Tenteling ayant fait payer les frais d'envoi de la force armée aux pères de conscrits qu'il leur avait déconseillé d'envoyer à Forbach sur convocation de la municipalité. Destitution: de quatre administrateurs centraux de l'Ariège, et envoi à l'armée d'Italie du réquisitionnaire Henri Bernadac, chef du bureau des domaines du département, lettre du commissaire central Bordes expliquant à Merlin de Douai que l'administration centrale lui a donné un délai de trois décades pour prouver qu'il aurait servi aux armées comme officier afin d'avoir son appui à l'assemblée primaire de Foix où il y a eu une scission anarchiste, extrait du procès-verbal de l'assemblée du 6, agent de Lingham fanatique et protégeant les émigrés, et agent et adjoint de Rülzheim (Bas-Rhin, auj.: Allemagne) autorisant l'émigré rentré Wagner à rester dans ses foyers comme réquisitionnaire marié avant le 1<sup>er</sup> germinal an VI. Réorganisation des municipalités d'Issoire après le refus de ceux nommés le 25 pluviôse à cause d'une scission à l'assemblée primaire et de Mirande. Rejet de la réclamation du président de celle de Chaumont [-en-Vexin] destitué le 27 pluviôse<sup>2</sup>. Brevet d'invention de Jean-Marie Pochon, de Paris, pour un nouveau procédé pour blanchir, laver et sécher le linge dans des buanderies communes sur des bateaux lavoirs, avec presses pour exprimer l'eau du linge et pompes à air chaud et ventilateurs pour le sécher. Remise à Suvée, directeur de l'école française des beaux-arts de Rome, des meubles, effets et objets du palais de l'ex-Académie de France et des livres du cardinal Albani réservés pour la bibliothèque de l'école. Annonce par le ministre du renvoi à celui des Finances du message des Cinq-Cents sur le cadastre de la Corse. Ajournement d'un projet de message aux Cinq-Cents sur l'achat de maisons et terrains enclavés dans le plan général du Palais directorial: hôtel Vendôme, rue d'Enfer, appartenant à Coste et Izabelle, Cabanis, et cinq autres des deux côtés des rues de Tournon et de l'Égalité à démolir pour faire la place circulaire devant le palais (AF III 592, plaquettes 4077, pièces 40-44, 4079, pièces 128-133, 160-163 et 168-169, et 4081, pièces 262-268 et 276-294).

### Police générale.

Émigrés, radiation: feu Jean-Baptiste Barthélemy, chirurgien d'Aubagne, fédéraliste s'étant caché en ville; Edme Bureau, maçon à Joigny, mort à l'hôpital des vénériens du faubourg [-Saint-] Jacques de Paris où il avait fui après une affaire criminelle dont il a été innocenté<sup>3</sup>; Philippe-Jacques Canivet, brocanteur, colleur de papier et peintre à Paris, inscrit dans la Seine-Inférieure pour des biens à Manneville-la-Goupil; Jean David père, de Bailleul-la-Vallée, Adrien Lebiennu, ex-marchand mercier au Havre, recommandé par le député Lemesle, Jean-Pierre Gentil, officier de santé à Metz, François Leblanc, de Joinville, et Pierre-Louis Quérière-Bois de Laval et sa femme Marie-Julie Le Choisine dite Triqueville, nobles de Capelle [-les-Grands], inscrits les deux premiers dans le Calvados et les autres dans la Meuse, la Marne et l'Orne; Claude-Louis Castillon-Saint-Victor, noble né à Pontorson, habitant Montpellier, et décision que l'inscription de Castillon fils aîné et cadet dits Saint-Victor dans l'Hérault ne s'applique qu'à ses frères Louis-Eugène et Louis-Hippolyte Castillon, chevaliers de Malte, maintenus; Pierre Delavigne, dentiste à Valognes mort en l'an VI, Philippe-Guillaume Goiran, de Neuville-sur-Saône, et Marie-Madeleine L'Ancien veuve Jean-Louis Quenin, marchande de fruits et légumes à Paris, radiés provisoirement dans la Seine-Inférieure et l'Ain et par le district de Neufchâtel [-en-Bray]; Louis Diot dit Boulard, marchand de vin d'Orléans; Alexandrine-Victoire et Louise-Caroline Dorsner, filles de feu Jean-Joseph-Raimond, inspecteur général d'artillerie à Strasbourg, parties aux eaux de Baden [-Baden] en 1791, rentrées l'année suivante puis expulsées et mortes à Baden en 1794, et maintien de leur mère Joséphine Stouhlen; Louis Minet,

---

de l'an V et dont les brevets sont au dossier du 2 floréal, le futur général François Guérin d'Étocquigny, promu chef de brigade titulaire à dater du jour de l'arrêté (*Six* le dit promu en l'an V). Jean-Jacques Laveran, François-Alexandre Grosjean et Jean-Joseph Burgairolles, mesures connues de *Quintin*.

<sup>1</sup> Ces dispositions, reprises à la rubrique *Gendarmerie* de l'index, sont conformes à l'arrêté du 23 nivôse (*tome VII*) fixant les résidences des 106 brigades de ces départements, sauf les corrections ici apportées, et nommant les officiers à charge pour le ministre de proposer leurs affectations.

<sup>2</sup> Voir plus haut, Intérieur, note.

<sup>3</sup> Le commissaire central de l'Yonne indique qu'il a travaillé à l'atelier de salpêtre du citoyen Barthélemy à Paris et que les irrégularités qu'on note sur ses certificats résultent de ratures faites sciemment par ses ennemis royalistes.

inspecteur des douanes du pays de Liège à Couvin retiré à Florennes<sup>1</sup>; Nicolas-Louis Moussier, noble, fils de Louis, maire de Dijon, engagé volontaire, fait prisonnier de guerre et mort à l'hôpital militaire impérial de Bensberg<sup>2</sup> en décembre 1793, à la requête de sa mère Marie Mollerat; Jean-Alexandre-Louis-François Nays-Candau, marquis, d'Orthez<sup>3</sup>. Maintien: Joseph André et sa femme Marie-Élisabeth Missilier, de Cusy, émigrés à Nyon (Suisse) en 1793, et Henriette Morand veuve Millet, de Chambéry, soi-disant fédéralistes; Barthélemy-Balthazar Caravadossy, de Nice, baron, émigré à Casale [-Monferrato] avec sa femme et sa fille<sup>4</sup>, radiation demandée par sa bru Marie Grimaldi; Joseph-Sylvain Caylard dit Bardou, capitaine d'infanterie de Mende, émigré notoire se disant sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Législative en mars 1792 et usant de faux certificat de résidence à Auroux de cette date à l'an V; Joseph-Prosper Cucuat, procureur syndic du district de Cluses soi-disant arrêté par les piémontais tandis qu'il sauvait les papiers du district, déclaré traître par le représentant en mission Simond<sup>5</sup>; Antoine Dereul, ex-administrateur du lotto de Bruxelles, soi-disant malade à Vienne; François-Joseph Favrat, officier de santé d'Annecy se prétendant *ouvrier* de santé; Nicolas-Victor Grolée de Virville, d'Aumont [-Aubrac], chevalier de Saint-Louis, garde du corps du roi, mort à Spa en 1792, radiation demandée par la citoyenne Salcon sa veuve; Joseph-Marie Grosset-Grange, chirurgien de Megève, et sa femme Jeanne Chalamel, émigrés lors de l'évacuation des piémontais, elle se disant veuve vivant de travaux de couture<sup>6</sup>; Barthélemy Imbert, notaire à Sainte-Agnès (Alpes-Maritimes), et sa femme Thérèse Valeta, émigrés en août 1792 dans le pays de Gênes; Jean Marti dit Sabater, vigneron à Maureillas [-las-Illas], émigré rentré en l'an V; Jacques-Constance Tonduti-La Balmondière, de Mâcon, garde du corps du roi (AF III 592, plaquette 4080, pièces 172-261).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 592, plaquette 4076, pièces 1-13. Nomination du receveur général de Loir-et-Cher, parmi les candidats le *constitutionnel* Fournel et le conventionnel Gantois<sup>7</sup>.

AF III 592, plaquette 4081, pièces 269-275. Nomination de commissaires municipaux à Mouchy [-le-Châtel] et Pont-Sainte-Maxence, lettre du député Mathieu sur papier à en-tête personnel à Merlin de Douai, feuille de travail du ministre proposant également des nominations ajournées à Ansauvillers, Méru: remplacement d'un commissaire également agent d'affaires, notaire et directeur de la poste aux lettres, Sarcus et Songeons.

### **Séance du 18 germinal an VII [dimanche 7 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 41 recto-42 verso; AF III 593, plaquette 4082)

#### **Lois.**

[Du 17]: prolongeant le délai pour l'inscription des titres de créance et la transcription des actes translatifs de propriété; autorisant un échange entre l'hospice de Gisors et les frères Morris<sup>8</sup>; et transférant le canton d'Oissel à Orival<sup>9</sup> (AF III 592, plaquette 4076, pièces 24-27; AF III 593, plaquette 4082, pièce 9).

*Le Directoire ayant pris séance s'occupe de la correspondance militaire et politique et de la discussion de différents objets sur les mêmes matières.*

#### **Marine et Colonies<sup>10</sup>.**

<sup>1</sup> Couvin (Belgique, province de Namur), à notre époque: département des Ardennes, où il a été inscrit, et Florennes (*ibidem*), à notre époque en Sambre-et-Meuse, étaient auparavant dans la principauté de Liège. Voir aussi plus loin, 3 floréal: radiation de sa femme Lambertine Pierrard.

<sup>2</sup> Belgique, Brabant, commune de Tielt-Winge, anciennement de Winge-Saint-Georges.

<sup>3</sup> Radié sur recommandation des députés et des autorités constituées de sa ville malgré des certificats de résidence incertains.

<sup>4</sup> Sur lesquelles le ministre attend de l'administration centrale les pièces nécessaires à leur inscription.

<sup>5</sup> Philibert Simond, conventionnel du Bas-Rhin, était né à Rumilly.

<sup>6</sup> Le registre ne cite que le maintien de Chalamel veuve Grosset.

<sup>7</sup> Sans doute Marc-Antoine Fournel, conventionnel de Lot-et-Garonne, chef de bureau au ministère des Finances sous le Directoire d'après *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels* et *Roman d'Amat*, mais non d'après *Les Archives du Directoire* ni l'*Almanach national* de l'an VII, déjà candidat en Seine-et-Oise le 29 pluviôse (plus haut). Jean-François Gantois, député de la Somme à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI et réélu en l'an VII.

<sup>8</sup> À la suite d'un message du Directoire du 3 brumaire (*tome VI*) précisant qu'il s'agit des propriétaires d'une manufacture de coton.

<sup>9</sup> À la suite d'un message du Directoire du 27 vendémiaire (*tome VI*).

<sup>10</sup> Suppléé par le ministre des Relations extérieures.

## INVENTAIRE

Ajournement de demandes de passeports pour Saint-Domingue<sup>1</sup>. Annulation de toutes lettres de marques délivrées en Italie par d'autres autorités que le ministre et subordination de toutes celles qu'il délivrera à l'avenir à la décision formelle du Directoire, minutes de Merlin de Douai<sup>2</sup> (AF III 593, plaquette 4082, pièces 10-13).

### Police générale.

Confirmation d'une décision de l'administration centrale de la Gironde portant que Jean Gornet, ex-négociant à Bordeaux retiré à Eyrans n'est pas l'émigré du département inscrit sans prénoms ni qualités et ne possédant aucune propriété. Prêtres, déportation<sup>3</sup>; annulation de celles de Jacques Baillon, de Vaudelnay, de Jean-Baptiste Lejeune, de Vatteville [-la-Rue]<sup>4</sup>, de Jean-Joseph Votten, de l'Ourthe, père de famille s'étant fait prêtre après son veuvage et ayant prêté serment, et de 20 prêtres de la Meuse-Inférieure<sup>5</sup> déportés le 14 brumaire, infirmes et sexagénaires, remis en liberté sous la surveillance des autorités (AF III 593, plaquette 4082, pièces 14-31).

### Relations extérieures.

Le ministre *est entendu sur plusieurs affaires dépendantes de son département*. Paiement sur fonds secrets au nommé Guttin pour trois personnes *chargées d'un service secret* et à l'irlandaise Stone<sup>6</sup> *pour un service d'urgence et secret* (AF III 593, plaquette 4082, pièces 1-4).

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 593, plaquette 4082, pièces 33-40. Commissaires municipaux, *Meurthe*, Baccarat;- *Somme*, Rosières [-en-Santerre]: Billot, géomètre, remplaçant un ivrogne, à la demande du député Scellier, rapport du ministre sur l'ex-commissaire Hochedé, précédemment destitué comme royaliste, parent du député Louvet<sup>7</sup>;- *Vienne*, Vouneuil [-sur-Vienne].

## Séance du 19 germinal an VII [8 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 43 recto-45 recto; AF III 593, plaquette 4083<sup>8</sup>)

### Lois.

[Du 18] transférant la commune de Verrie du canton d'Ambillou [-Château] à celui de Saumur *extra muros*; autorisant la vente des pâquis de la Charpenterie par la commune de Frebécourt<sup>9</sup>; et mettant les frais de procédure à la charge des condamnés (AF III 593, plaquettes 4082, pièces 5-8, et 4083, pièce 5).

### Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 17 et expédié le 19] sur la demande de création d'un tribunal de commerce à Pons, message envoyé immédiatement au ministre de la Justice<sup>10</sup> (AF III 592, plaquette 4079, pièces 170-171, dossier du 17, et AF III 593, plaquette 4083, pièce 11).

### Messages aux Cinq-Cents.

Proposant le maintien des droits d'entrée sur la viande et le vin perçus par la commune de Genève; et les transferts du canton de Plouha à Lanloup et de la commune de Sérignac [-sur-Garonne] de celui de Laplume à celui de Montagnac [-sur-Auvignon], chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 22, arrêté de l'administration centrale<sup>11</sup>, adresse d'habitants (environ 35 signataires) et carte des environs, encre noir et blanc (AF III 593, plaquette 4083, pièces 6-10, 35-37 et 42-47).

<sup>1</sup> Affaire non représentée ici.

<sup>2</sup> Deux arrêtés, le second étant de portée générale et non pas limité aux lettres de marque en Italie.

<sup>3</sup> Deux prêtres de l'Oise, l'un d'Angivillers forçant les élèves de l'instituteur absent à assister à ses prêches à l'église, et l'autre ayant soulevé les habitants de Cuignières contre l'acquéreur du presbytère et incité les dévotes à insulter l'instituteur.

<sup>4</sup> Voir plus haut, 18 ventôse.

<sup>5</sup> De la Dyle sur le registre.

<sup>6</sup> Ou Mathilde Tone (*tome X*, 16 fructidor, compte des dépenses secrètes du ministère des Relations extérieures).

<sup>7</sup> Pierre-Florent Louvet, député du département à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents. Hochedé, destitué le 1<sup>er</sup> germinal an VI (*tome V*, index) simplement comme inexact et sans mention de cette parenté.

<sup>8</sup> Le titre courant du folio 44 verso du registre est par erreur *Séance du 18 germinal an VII*. Bien que cela ne soit pas indiqué au procès-verbal, il n'y eut pas de séance le 20 et la plaquette 4084 commence par une feuille avec état néant pour ce jour avant les pièces de la séance du 21.

<sup>9</sup> Lois prises à la suite de messages du Directoire des 27 fructidor an VI et 19 nivôse (*tomes VI et VII*) non rappelés ici.

<sup>10</sup> Voir *tome IX*, 17 messidor: message du Directoire en réponse, défavorable suivant l'opinion des membres du tribunal civil, et dossier d'une commission spéciale des Cinq-Cents créée le 27 germinal an VI sur adresse de la municipalité du 17 précédent.

<sup>11</sup> Sur papier à en-tête portant dans un cartouche la devise ATTACHEMENT INVIOLEABLE A LA CONSTITUTION DE L'AN III.

**Décisions du Directoire.**

Mise à la disposition des ministres de la Police générale et des Relations extérieures de fonds *pour deux objets de dépense secrète*<sup>1</sup>.

**Finances.**

Création d'un bureau de poste aux lettres à Kontich (Deux-Nèthes) et d'un de distribution à Ronchamp. Indemnités à des maîtres de poste des routes de Paris à Nantes et de Lyon en Avignon entre Saint-Rambert [-d'Albon] et Pierrelatte<sup>2</sup>. Coupe d'arbres morts dans le parc de Varennes [-sur-Seine] provenant du duc du Châtelet et les bois alentour. Distribution décadaire de fonds sur les exercices de l'an V et de l'an VI, dont paiement à Debienne, agent général des transports militaires dans la 25<sup>e</sup> division militaire pendant l'an V (AF III 593, plaquette 4083, pièces 1-4 et 23-34).

**Guerre.**

Don d'une armure complète de la manufacture de Versailles au général Duhesme. Arrêtés sur le personnel militaire, dont envoi à l'armée d'Italie de Bonelly, chef de bataillon à la suite de la 22<sup>e</sup> demi-brigade légère, corse *qui entend peu et ne parle pas le français* et demandait à servir en Corse, extrait d'affaires présentées au Directoire dans la 3<sup>e</sup> décade de brumaire (AF III 593, plaquette 4083, pièces 14-22).

**Intérieur.**

Proclamation du Directoire aux citoyens de la Seine et arrêté appliquant au 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII les nouvelles mesures aux grains et autres matières sèches se vendant dans les mesures dites de boissellerie<sup>3</sup>. Fermeture du théâtre de la rue de Louvois, risquant d'incendier celui de la République et des arts et la Bibliothèque nationale, construit en partie en bois et n'ayant qu'une petite pompe mal placée (AF III 593, plaquette 4083, pièces 38-41 et 48-54).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 593, plaquette 4083, pièces 12-13. Feuille de brevet de pension de l'Intérieur à Renée Giloupe, veuve d'Antoine Maguin, pension créée par loi du 21 brumaire<sup>4</sup>.

**Séance du 21 germinal an VII [10 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 45 recto-46 recto; AF III 593, plaquette 4084<sup>5</sup>)

**Lois.**

[Du jour] affectant des fonds à la reconstruction de Landrecies; transférant le canton d'Orbais de la recette et de l'arrondissement du tribunal correctionnel de Sézanne à ceux d'Épernay; et sur l'achat par la commune de Pont-du-Château du château et des moulins sur l'Allier provenant de l'émigré Montboissier<sup>6</sup> (AF III 593, plaquette 4084, pièces 1-4).

**Message des Anciens.**

[Du jour] s'ajournant au 23 (AF III 593, plaquette 4084, pièce 10).

**Message aux Cinq-Cents.**

Demandant une loi sanctionnant l'arrangement sur l'achat du théâtre des Arts avec [Bourdon-] Neuville et la citoyenne Montansier conformément à celle du 13 floréal an VI<sup>7</sup> (AF III 593, plaquette 4084, pièces 7-9).

*La séance est consacrée en grande partie à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique et à diverses discussions sur ces deux objets.*

<sup>1</sup> Affaires non représentées ici.

<sup>2</sup> Seul l'état de la seconde (éléments non indexés) est joint à la minute, qui annonce les deux comme le registre.

<sup>3</sup> Le texte de l'arrêté donne des exemples de conversion avec les anciennes mesures.

<sup>4</sup> Veuve du commissaire central de la Sarthe assassiné au Mans le 22 brumaire an VI (voir *tome III*, 27 brumaire an VI, Justice, note).

<sup>5</sup> Plaquette contenant une feuille néant pour le 20 germinal.

<sup>6</sup> Lois à la suite de messages du Directoire des 17 germinal an VI (*tome V*), 22 pluviôse (plus haut) et 9 frimaire (*tome VII*). Pont-du-Château, nom révolutionnaire: Pont-sur-Allier.

<sup>7</sup> Voir *tome III*, 25 brumaire an VI, Finances, note.

## INVENTAIRE

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 593, plaquette 4084, pièces 5-6. Lettre conseillant à Masséna de se porter sur la Suisse pour en empêcher l'invasion<sup>1</sup>.

AF III 593, plaquette 4084, pièces 13-15. Nomination du commissaire municipal de Villette-d'Anthon, lettre du conventionnel Baudran, de Vienne (Isère).

### Séance du 22 germinal an VII [11 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 46 recto-48 recto; AF III 593, plaquettes 4085 et 4086)

### Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 19 et expédiés le 22], envoyés immédiatement au ministre de l'Intérieur, sur les hospices, *l'amélioration dont leur régime est susceptible et sur les abus qui peuvent exister dans leur administration*; et sur la rectification des limites entre la Drôme et l'Isère en suivant le cours de la rivière la Bourne entre Saint-Just-de-Claix et Saint-Nazaire [-en-Royans], dont le chef-lieu resterait dans la Drôme et la partie rive droite serait transférée à l'Isère, et jusqu'à son confluent avec l'Isère en rattachant la commune de Châtelus à la Drôme<sup>2</sup> (AF III 593, plaquette 4085, pièces 23-28).

### Marine et Colonies<sup>3</sup>.

Destitution d'un enseigne de vaisseau s'étant enivré dans un café à Dunkerque, *ne paroissant nullement avoir le courage qui caractérise un marin républicain*, lettre sur papier à en-tête de Lhermitte, capitaine de vaisseau chef des mouvements chargé de l'état-major. Restriction de l'arrêté du 12 attribuant un traitement aux officiers de couleur rentrés avec Hédouville de Saint-Domingue au général de brigade Léveillé, au chef de brigade Belley, au chef d'escadron Kayer-La Rivière et, avec demi-traitement, au chef de brigade Lechat, seuls rentrés sur son ordre, adresse de militaires à Barras et liste des officiers revenus avec Hédouville<sup>4</sup>. Attribution de passeports et de passages aux frais de la République pour Saint-Domingue<sup>5</sup> (AF III 593, plaquette 4085, pièces 7-22).

### Police générale.

Prêtres, déportation<sup>6</sup>; maintien de celle de Pierre-François Blondeau, prêtre de Montreuil-sur-Mer en 1792, annulée par l'administration centrale; sursis à celle de Comène, chanoine d'Andenne (Sambre-et-Meuse) déporté le 14 brumaire, octogénaire infirme libéré sous la surveillance des autorités; confirmation de l'annulation de celle d'Antoine-Paul Beau, de Marseille, en 1792, également radié de la liste des émigrés. Radiation de la liste des émigrés de Claude-Henri-Mathias Goussonville, chapelain à Nancy déporté par arrêté du district de Château-Salins en 1793, maintenu sur celle des déportés. Autorisation de rentrer en France à Dantoine, mâteur à Toulon envoyé en Pologne par l'ancien gouvernement en 1784 pour suivre une exploitation de bois de construction pour la marine, dont Descorches<sup>7</sup> atteste qu'il a reconnu des forêts près de la mer Noire puis, *vexé par les Russes*, qu'il est passé en Italie où il l'a revu à Gênes.

<sup>1</sup> Lettre commençant ainsi: *Le Directoire a reçu, citoyen général, votre dépêche du 16 (non jointe). Il lui tarde d'apprendre que vous avez pris le commandement de l'armée du Danube.*

<sup>2</sup> À rapprocher d'Arch. nat, D IV bis (Comité de division de la Constituante), cartons 62, dossier 1, Drôme, pièces 5-7: rattachement de Saint-Jean-en-Royans à la Drôme, 1791, et 64, dossier 4, Isère, pièces 10-21: rattachement de communes du Royannais à l'Isère, 1790. Voir aussi *tome X*, 21 thermidor: message du Directoire en réponse, indiquant que la Drôme demande que la Bourne serve de limite depuis le nord du massif du Vercors jusqu'à son confluent avec l'Isère, en rattachant la partie rive gauche de la commune de Châtelus au canton de Saint-Jean-en-Royans, distant de quinze kilomètres, le département de l'Isère n'acceptant la limite qu'à l'aval du confluent du torrent le Vernaison avec la Bourne, la même partie de Châtelus étant à conserver dans le canton de Pont-en-Royans, à dix kilomètres, ce qui respecte les distances fixées par la constitution de l'an III.

<sup>3</sup> Suppléé par le ministre des Relations extérieures.

<sup>4</sup> Le général Jean-Pierre-Baptiste Léveillé. Jean-Baptiste Belley, dit Mars Belley, député de la colonie à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, promu à ce grade par le Directoire le 3 messidor an V (*tome II*). Les noms des autres officiers cités sur l'adresse et la liste jointe ont été repris à l'index (rubrique *Saint-Domingue*, armée). L'arrêté dit du 12 n'est ni cité au procès-verbal ni conservé au dossier de cette séance. Voir aussi *tome X*, 12 vendémiaire an VIII: décision de payer l'intégralité des traitements du général Pageot et du citoyen Lechat, comme rentrés avec Hédouville, en application de l'arrêté du 22 germinal an VII. Un arrêté du 4<sup>e</sup> complémentaire an VII (*ibidem*, index) confirmant la promotion faite à Saint-Domingue du chef de bataillon Joseph Lechat chef de brigade nous donne le prénom du second.

<sup>5</sup> Les noms de ces personnes n'ont pas été retenus à l'index.

<sup>6</sup> Un prêtre de l'Oise et Alaine, professeur au séminaire de Meaux exerçant sans déclaration à Saints (Seine-et-Marne) et y faisant prier pour le pape, les cardinaux et les princes, ayant demandé par écrit de dire à Jamel, prêtre à Coulommiers, qu'il transmet sa cure à Legal, curé de Mauperthuis.

<sup>7</sup> Sur Marie-Louis d'Escorches de Sainte-Croix dit Descorches, voir *tome VI*, 16 fructidor an VI, Relations extérieures, note.

Mandat d'amener contre Cohen, *de la secte juive*, auteur d'une lettre au chargé d'affaires britannique Craufurd interceptée par Marragon, ambassadeur à Hambourg, Gadiot, banquier originaire de Bordeaux, contre-révolutionnaire, tous deux de Maastricht, et Bœhm, ex-président de la municipalité de Valkenburg.<sup>1</sup> Jugement des administrateurs municipaux de Montgaillard (Landes) et de l'agent municipal de Classun de l'an V<sup>2</sup> et des maire et officiers municipaux de Duhort [-Bachen] de l'an III coupables d'un faux certificat de résidence du prêtre émigré Jean Lagleyre, arrêté en l'an VI (AF III 593, plaquette 4086, pièces 29-55).

#### Relations extérieures.

Compte-rendu par le ministre de dépêches de l'Amérique; communication par lui de lettres de Rastatt et de dépêches annonçant la prise de Corfou<sup>3</sup>. Remplacement de Jean-Étienne Chezaulx, consul à Bergen (Norvège) décédé le 5 pluviôse, par son fils Étienne-Daniel, chancelier du consulat depuis 1779, vice-consul depuis 1787 remplacé par son frère Thomas, lettre d'Étienne-Daniel au ministre et adresse d'une cinquantaine d'armateurs et capitaines de navire de Dunkerque<sup>4</sup> (AF III 593, plaquette 4085, pièces 1-6).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 593, plaquette 4086, pièces 56-60. Nomination du substitut près les tribunaux de Jemappes et du commissaire municipal de Solre-le-Château.

### Séance du 23 germinal an VII [12 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 48 recto-51 verso; AF III 593, plaquettes 4087 à 4092)

#### Loi.

[Du jour] autorisant un échange entre la commune de Dieppe et l'aubergiste Anquetil pour élargir la rue Saint-Pierre<sup>5</sup> (AF III 593, plaquette 4087, pièces 4-5).

#### Message des Anciens.

[Du jour] s'ajournant au 26 (AF III 593, plaquette 4089, pièce 99).

#### Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 21 et expédié le 23], transmis au ministre de l'Intérieur, sur le transfert de la commune de Marolles (Oise) du canton de Thury [-en-Valois] à celui de la Ferté-Milon<sup>6</sup> (AF III 593, plaquette 4087, pièces 94-96).

#### Messages aux Cinq-Cents.

Proposant de mettre l'octroi de Paris en régie intéressée, rapport du ministre de l'Intérieur joint observant que *les trois huitièmes au moins des produits de l'octroi sont enlevés aux besoins de la commune de Paris et servent à enrichir quelques frippons en augmentant et en multipliant les sources de la démoralisation et de la corruption*, envoi au journal *le Rédacteur*;

<sup>1</sup> James Craufurd, chargé d'affaires britannique à Hambourg de 1798 à 1801 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*). Sur Marragon, voir *tome V*, 11 prairial an VI, Relations extérieures, note. Valkenburg, Pays-Bas, Limbourg, alors: Meuse-Inférieure, nom français: Fauquemont. Voir aussi *tome IX*, 12 floréal: libération de Gadiot, disculpé par le directeur du jury de Maastricht, et 24 prairial: traduction en conseil de guerre de Charles Bœhm, ex-président de la municipalité de Valkenburg, et Salomon Cohen, né à Amersvoort (Pays-Bas), courtier, comme espions.

<sup>2</sup> Ayant par ailleurs arraché un emblème de la liberté à Mont-de-Marsan en l'an V.

<sup>3</sup> Affaires non représentées ici. La garnison française de Corfou, assiégée plus de deux mois et demi par une flotte russo-turque, avait capitulé le 13 ventôse / 3 mars 1799.

<sup>4</sup> Voir *tome X*, 22 thermidor: signature des commissions d'Étienne-Daniel et Thomas (leur nom est alors orthographié *Chézeaux* au lieu de celle que nous retenons ici d'après la signature du premier).

<sup>5</sup> À la suite d'un message du Directoire du 19 pluviôse an VI (*tome IV*).

<sup>6</sup> Marolles, dite ici dans l'Aisne, figure parmi les communes du canton de Thury (Oise) dans l'*État général des départements, districts, cantons et communes* publié par le ministère de l'Intérieur en l'an II, mais relevait sous l'Ancien Régime de la subdélégation de la Ferté-Milon (*Les noms de lieu du département de l'Aisne...* par Jean-Claude Malsy, Société française d'onomastique, trois volumes, 1999-2001, tome II, pages 402-403, notice de la Ferté-Milon). Voir aussi plus loin, 7 floréal, message du Directoire en réponse, notant que le ministre de l'Intérieur avait déjà été saisi en vendémiaire de cette affaire, reposant sur un exposé des faits inexact, sur laquelle une enquête diligentée par l'administration centrale de l'Oise avait abouti à des déclarations individuelles des habitants de la commune, dont la totalité moins six est favorable au maintien dans le canton de Thury et un seul demande le transfert à celui de la Ferté-Milon, avec chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 18 vendémiaire sur la pétition, jointe au dossier.

## INVENTAIRE

sur l'achat avec contributions locales des maisons communes de Bourbon-l'Archambault dite le palais de justice, et Saint-Amour, ancien couvent des Visitandines; la vente d'un communal de Verrières (Aube) à Nicolas Damoiseau pour construire sa maison et l'échange d'un autre avec Fariat pour construire une grange; la création d'un octroi à Dunkerque; la division de la commune et canton de Lauzun en sept communes<sup>1</sup> ayant chacune son agent et son adjoint municipaux; et l'affectation à l'administration centrale du Rhône de la partie de l'abbaye Saint-Pierre de Lyon qu'elle occupe provisoirement en autorisant la ville à louer le reste pour la municipalité (AF III 593, plaquettes 4088, pièces 38-40 et 56-61, et 4089, pièces 62-73 et 91-93).

### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles. Autorisation d'exportation de bois des départements réunis pour la marine batave. Transfert de l'ex-district de Saint-Jean-d'Angély du ressort du bureau de contrôle des matières d'or et d'argent de la Rochelle à celui de Saintes (AF III 593, plaquettes 4087, pièces 1-3, 6-8 et 11-13, et 4088, pièces 34-37).

### Guerre.

Promotion d'Oudinot général de division et de l'adjudant général Rheinwald, chef d'état-major de l'armée d'Helvétie, général de brigade. Annulation de la nomination de Jourdan général en chef des armées du Danube et d'Helvétie et lettre évoquant son état de santé: *Lorsque vous serez entièrement rétabli, le Directoire verra avec plaisir qu'il se présente une occasion d'utiliser votre zèle*; nomination définitive de Masséna à ces fonctions avec ordre d'envoyer à Nancy les généraux et officiers ayant abandonné leurs troupes et d'en adresser la liste au Directoire, et lettre l'en informant et le chargeant de proposer des promotions: *l'ensemble de ces mesures, en vous donnant une preuve de la confiance du Directoire, vous mettra à même d'opérer le bien que vous voulez faire. Vous savez par expérience que le soldat français n'a besoin que d'être bien commandé pour fixer la victoire sous ses drapeaux. Vous exécuterez avec fermeté les dispositions des arrêtés que le Directoire vous fait parvenir et l'Autrichien verra sans doute dans peu que l'armée du Danube est toujours composée de français* (AF III 593, plaquette 4087, pièces 9 et 18-33, copies des arrêtés et lettres sur Jourdan et Masséna au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 131-133, et minutes de Lagarde).

### Intérieur.

Destitution, municipalités: Fresnes [-en-Woëvre]: président percepteur, Plœmel: président pour refus de serment, Sarcus: membres ayant pris une délibération pour l'adjoint de Moliens fanatique destitué<sup>2</sup> et Vesoul anarchiste et ayant un secrétaire en chef réquisitionnaire<sup>3</sup>; agents municipaux: Bazas célébrant un mariage clandestin, Elven pour refus de serment et Saint-Maurice [-sur-Mer] excitant la foule contre le commissaire municipal lors de l'arrestation de réquisitionnaires après leur mariage au temple décadaire<sup>4</sup>; adjoints: Aillant [-sur-Tholon] et Poilly [-sur-Tholon] violant le décadé, et Ceyzériat anarchiste. Destitution et jugement: agent de Chassagne [-Montrachet] logeant deux conscrits déserteurs et adjoint de Juprelle (Ourthe) antidatant d'un an le mariage du père d'un conscrit. Jugement de l'ex-agent de Voreppe ayant fait couper des arbres à son profit et à celui d'un indigent qui l'a payé en argent et d'un fromage de Sassenage, défendu par l'administration centrale comme un *patriote un peu ardent*. Maintien au service de la navigation sur la Loire de mariners de Roanne *indispensablement nécessaires* et ne pouvant pas être remplacés par des non-assujettis au service militaire, avec congés de quatre mois. Secours à la veuve et aux enfants du conventionnel Robert bien que l'indemnité demandée pour la destruction de leurs propriétés à Voncq soit déjà réglée<sup>5</sup>. Destitution d'inspecteurs du droit de passe de l'Isère, de la Seine et des Deux-Sèvres, et d'onze préposés de l'octroi de Paris, et autorisation à la régie de cet octroi de faire changer de poste les préposés *d'un jour à l'autre et même plusieurs fois le jour*<sup>6</sup>. Nomination de l'architecte Legrand membre de la commission des objets d'art d'Italie. Rapport disculpant les

<sup>1</sup> Bourbon-l'Archambault, nom révolutionnaire: Burges-les-Bains. Il y a deux messages pour Verrières. Le texte de celui sur Dunkerque porte sur *une taxe municipale indirecte*. Sur le canton de Lauzun *extra muros*, à diviser en *plusieurs sections* sur le registre, voir *tome IX*, 8 thermidor: loi de la veille le divisant entre sept communes: Bourgougnague, le chef-lieu Lauzun, Lavergne, Montignac [-de-Lauzun], Saint-Colomb, Saint-Nazaire (auj.: commune de Lauzun), et Ségalas.

<sup>2</sup> Voir *tome VII*, 14 pluviôse, Intérieur, note.

<sup>3</sup> Parmi les nouveaux administrateurs municipaux de Vesoul le conventionnel Claude-Bonaventure Vigneron, sorti des Anciens en l'an VI, ici qualifié d'*ex-législateur*, que *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, dit à tort nommé commissaire central après sa sortie du Corps législatif, peut-être par confusion avec son collègue Claude-François Balivet, nommé à ce poste le 7 prairial an VI (*tome V*), nomination que l'auteur connaît cependant.

<sup>4</sup> Saint-Maurice-sur-Mer, auj.: commune de la Rochelle. Le rapport du ministre note que le commissaire municipal aurait dû rappeler ces réquisitionnaires à leurs devoirs avant la célébration de leurs mariages.

<sup>5</sup> Voir plus haut, 28 ventôse, message des Cinq-Cents, note.

<sup>6</sup> Parmi les destitués, Arnaud, de Nancy, inspecteur de l'Isère (voir *tome V*, 13 prairial an VI, Intérieur, note), et Simon-Guillaume Boyer, ex-agent de la police au faubourg Saint-Antoine à Paris, nommé inspecteur de la Seine le 6 ventôse an VI (*tome IV*), ancien terroriste et anarchiste en l'an VI, accusé de protéger les fraudeurs, arrêté annulé le 4 thermidor (*tome IX*) pour avoir été provoqué par un mémoire en accusation signé de trois personnes seulement, l'intéressé ayant depuis été élu assesseur du juge de paix de la division des Quinze-Vingts. Les noms des autres préposés de l'octroi destitués et de ceux promus à des postes plus avantageux à titre d'encouragement ne sont pas retenus à l'index.

professeurs de l'école centrale de l'Yonne<sup>1</sup>. Ajournement de la demande du ministre d'ajouter la partie dite petit hôtel d'Angiviller à celle servant au logement des artistes (AF III 593, plaquettes 4087, pièces 14-17, 4088, pièces 41-55, 4089, pièces 74-90, et 4092, pièces 208-245).

### **Police générale.**

Émigrés, radiation: Yves Accarie, ex-juge de paix de Fromentières (Mayenne); Esprit André, d'Avignon, inscrit pendant qu'il était contrôleur payeur des transports de l'armée des Alpes à Bourg (Ain); Mathieu Cassa, ex-négociant d'Avignon justifiant de séjours à Nîmes et Paris; Louis-Claude Grandpré, marchand de bois à Grandpré mort en l'an VI, Marie-Geneviève Lainé veuve Porée, décédée à Vire, Louis Lorin, chanoine assermenté à Châteaudun, élu président de la municipalité de Morée en l'an IV, et Guillaume-Marie Marant-Bois-Sauveur, noble, chef de division de la marine, inscrits dans la Marne, la Manche, en Loir-et-Cher et dans le Finistère; Léonard Guyon-Lanclause, de Lalandusse; Pierre-Jacques Lestorey de Boulongne, négociant au Havre, et François Vigot, marchand drapier d'Ault, radiés provisoirement dans le Calvados et la Seine-Inférieure; Charles-François Levasseur dit Bambecque, noble d'Aire [-sur-la-Lys]; Joseph Reynal, conseiller au parlement de Toulouse; Joseph-Jérôme Siméon, ex-député des Bouches-du-Rhône aux Cinq-Cents s'étant soumis à sa déportation<sup>2</sup> et transporté à l'île d'Oléron, radiation demandée par sa femme Madeleine Garcin. Annulation de la radiation par l'administration centrale de l'Orne d'Étienne-Marie de La Haute, liquidateur de la ferme générale de Paris, dont un bien dans le département acquis du nommé Bonnet a été séquestré du chef du vendeur, et qui n'était pas inscrit sur la liste des émigrés. Maintien: Benjamin-Louis-Constance et Victor-Jean-Marie Aussaguet-Lasbordes, frères, de Toulouse, soi-disant envoyés en Italie pour leur éducation; François Becquet dit Layance, de Franconville (alors: Seine-et-Oise), garde du corps du comte d'Artois émigré en 1792, débarqué à Quimper en l'an VI en se disant négociant d'Amérique, malade en détention à Lagny [-sur-Marne], à expulser; Joseph-Jean Blanqui, notaire à Roubion puis commissaire des guerres sarde, mort en l'an II<sup>3</sup>; Henri Boishamon, de Montauban [-de-Bretagne], se trouvant à Paris au Dix-Août et n'ayant plus donné de nouvelles à son père ensuite; Barthélemy-Honoré-Scipion Bonne, de Montélimar, soi-disant évadé des prisons de Lyon pendant les massacres, usant de faux certificat de résidence à Suze [-la-Rousse]<sup>4</sup>; Charles-Clair Bournonville, de Rethel, soi-disant parti pour Mons (Belgique) avec passeport, s'y disant resté jusqu'après le retour des Français, mais présentant un certificat de résidence à Binche sans aucune signature<sup>5</sup>; Choart aîné et Choart de Fontenelle, fils du feu président à la cour des Aides Gabriel Choart, soi-disant partis de Paris pour Spa en 1791; les officiers sardes Paul Dalmassy, de Sigale, fait prisonnier de guerre en 1793 et emprisonné à Sisteron, feu Joseph-Amédée Forax, de Thonon [-les-Bains], Marcellin Grimaldi, de Nice, major du régiment dit de Nice, radiation demandée par sa femme Rose Grimaldi-Capello, Jacques et Joseph Portier et Charles-Louis Sion, noble, tous trois de Rumilly; Jacques Grando dit Gleis, tailleur à Camélas, parti au départ des Espagnols, rentré après la paix, à expulser; Claire-Marie-Victoire Grimaldi de Beuil, de Nice, marquise, habitant Turin en 1793; Joseph Rossi, barbet mort à Coni en l'an II, radiation demandée par sa veuve Jeanne-Marie, de la Turbie; Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, de Paris, comte, gouverneur de Saint-Valery-sur-Somme, seigneur de Gamaches, soi-disant parti pour un procès à Tournai, inscrit dans la Somme; Nicolas Van Cauwelært, de Bruxelles, homme d'affaires du prince de La Tour, soi-disant malade à Londres; Jacques-Gabriel-Joseph Van Gameren et sa femme Schouten, Marie Veranneman femme Jean-Baptiste Freins, et Pierre Verjan, tous de Bruxelles, soi-disant malades les premiers à Brême, la troisième à Münster (Westphalie) et le dernier, secrétaire de la ville, à Würzburg; Honoré Verany-Masin, noble parti de Nice soi-disant pour échapper aux persécutions (AF III 593, plaquettes 4090, pièces 100-157, et 4191, pièces 153-207).

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 593, plaquette 4087, pièce 10. Ampliation du 22 floréal pour brevet d'un arrêté du 23 germinal nommant Durand fils, aide de camp du général Reubell, sous-lieutenant à la 8<sup>e</sup> demi-brigade.

### **Séance du 24 germinal an VII [13 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 51 verso-53 verso; AF III 594<sup>6</sup>, plaquettes 4093 et 4094)

### **Messages des Cinq-Cents.**

<sup>1</sup> Voir plus haut, 14 ventôse, Police générale, note.

<sup>2</sup> Par la loi du 19 fructidor an V.

<sup>3</sup> Son fils Michel-Ange est également maintenu le 27 (plus loin).

<sup>4</sup> Alors: Vaucluse. Son frère est censé être décédé à Bouchet. Ces localités n'étant pas très éloignées de Montélimar, la famille, connue dans la région, en aurait certainement eu connaissance mais ne s'était pas opposée à la vente de leurs biens.

<sup>5</sup> Même pas la sienne.

<sup>6</sup> Les cartons AF III 594 et 595 ont été matériellement réunis en octobre 2003 sans modification des cotes des documents.

## INVENTAIRE

[Délibéré le 21 et expédié le 23] demandant les plans des bâtiments à employer pour le projet de transfert des tribunaux civil et criminel de la Marne de Reims à Châlons [-sur-Marne]; [du 23] demandant tous renseignements sur ce projet<sup>1</sup>; [délibéré le 23 et expédié le 24] demandant les pièces du dossier de la réclamation du nommé Hugues sur des adjudications de bois nationaux<sup>2</sup>; [du 24] sur une contribution locale de communes du canton de Meximieux pour réparer les écoles publiques, messages transmis les deux premiers au ministre de l'Intérieur et les autres à celui des Finances (AF III 593, plaquettes 4084, pièces 11-12, et 4089, pièces 97-98; AF III 594, plaquette 4093, pièces 10 et 35-40).

### **Messages aux Cinq-Cents.**

Sur: la validité de l'élection des suppléants au tribunal civil de l'Orne de l'an VI, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 26 germinal, extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du 20 germinal an VI et lettre du président et des juges du tribunal civil sur la démission du juge Delage<sup>3</sup>; la création d'un tribunal correctionnel à Cognac<sup>4</sup> (AF III 594, plaquette 4093, pièces 4-9 et 19-22); et la suppression de la seconde justice de paix du canton de Cornimont à la Bresse, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 26 germinal, adresse de la municipalité de Cornimont et lettre de l'administration centrale (AF III 516, plaquette 3305, pièces 28-31, classées par erreur au dossier du 24 germinal an VI).

*La séance est consacrée en partie à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique et à des conférences sur l'un et l'autre objets.*

### **Guerre.**

Promotion de Dessolle général de division, minute de Merlin de Douai et lettre envoyant cet arrêté à Scherer, minute de Treillard: *Quoique le succès de l'affaire du 17 ne soit pas tel que vous le désiriez, la confiance du gouvernement dans votre talent et votre courage n'est en aucune manière affoiblie. La fortune peut quelquefois trahir les combinaisons les plus sages... Avec un peu de réflexion, vous sentiriez que votre départ dans ce moment compromettrait cette considération que vous avés méritée et même l'honneur des armées de la République, car on ne manqueroit pas dans ce cas de conclure que le mouvement rétrograde de l'armée a été une défaite, et conseil à Scherer de charger Macdonald de resserrer ses forces et de ne pas s'exposer à des pertes partielles en les disséminant sur une trop grande étendue.* Cessation de fonctions et d'emploi de l'adjudant général Requin pour avoir fait venir sa femme sous escorte à l'armée de Naples, et ordre de rentrer en France sous quinze jours, minute de Merlin de Douai. Promotions de militaires, dont Léonard Morin, adjoint à l'adjudant général Lorcet, capitaine à la suite du 1<sup>er</sup> hussards, Antoine-Sylvain Avy, adjoint aux adjudants généraux, lieutenant au 10<sup>e</sup> hussards, François-Louis Boudin, aide de camp du général Gilot, lieutenant au 9<sup>e</sup> hussards, Pierre-Louis-Pélagie Girard, aide de camp du général Bourcier, lieutenant au 13<sup>e</sup> dragons, Renaud, adjoint à l'adjudant général Drouet, lieutenant au 1<sup>er</sup> chasseurs à cheval à dater de l'an V<sup>5</sup>, et aux 24<sup>e</sup> chasseurs à cheval et 10<sup>e</sup> dragons (AF III 594, plaquette 4093, pièces 23-34).

### **Justice.**

Annulation de poursuites sans autorisation du Directoire contre l'ex-agent municipal de Valleraugue se faisant payer les actes d'état civil (AF III 594, plaquette 4093, pièces 1-3).

### **Police générale.**

*Le ministre... prend les ordres du Directoire sur divers objets de son département*<sup>6</sup>. Prohibition du *Journal du département de la Haute-Garonne*, suite de l'*Antiterroriste*, Galounié, rédacteur, imprimerie des citoyens Souque, numéro 3 du 13 germinal joint, 4 pages, pour un article affirmant *Un gouvernement a par dessus tout l'idée de sa*

<sup>1</sup> Sur le sujet, voir aussi *Les Archives du Directoire*, pages 174 (AF III 33, pièces 1-14), 194 et note 3 (AF III 32, pièces 41-96), et 201 (AF III 41, pièces 1-29), et *tome IX*, 8 thermidor: message du Directoire en réponse proposant de comparer les coûts et de les placer à Châlons plutôt qu'à Reims.

<sup>2</sup> Dans la Nièvre, voir plus haut, 1<sup>er</sup> germinal, Finances, note.

<sup>3</sup> Le procès-verbal ne donnant pas les suffrages obtenus par les suppléants, on ne peut déterminer dans quel ordre les appeler à remplacer les juges cessant leurs fonctions.

<sup>4</sup> Voir plus haut, 19 ventôse, message des Cinq-Cents, note.

<sup>5</sup> Six connaît la promotion de général de division de Dessolle (Jean-Joseph-Paul-Augustin de Solles, dit), promu général de brigade le 12 prairial an V (*tome II*); commandant le détachement de l'armée d'Italie dans la Valteline, il venait de prendre Glurns. L'affaire du 17 dont parle la lettre à Scherer est apparemment une suite de la défaite de Magnano la veille. *Quintin* ne rapporte de l'adjudant général Pierre Requin à notre date qu'un traitement de réforme sans indiquer de motif et date sa remise en activité à l'armée des Alpes du 13 juillet 1799 / 25 messidor au lieu du 24 messidor (*tome IX*); les auteurs datent la promotion de Léonard Morin du 23 octobre 1798 / 2 brumaire, ce que nous ne trouvons pas au *tome VI*. Six date les promotions des futurs généraux Avy, Boudin de Rouville et Girard des 2 et 1<sup>er</sup> février 1799 / 14 et 13 pluviôse, et du 20 janvier 1798 / 1<sup>er</sup> pluviôse an VI, ce que contredisent les *tomes VII* et *IV*. D'après *Quintin*, c'est le 16 février 1799 / 28 pluviôse qu'Antoine-François Renaud aurait été promu capitaine avec maintien dans ses fonctions d'aide de camp du général Bourcier, ce que nous ne voyons pas plus haut; il est en réalité promu capitaine le 3 floréal (plus loin).

<sup>6</sup> Sur lesquels on n'a aucune précision.

*conservation parce qu'à cette conservation tient toujours le salut de l'État. Dès qu'elle est menacée par un parti, il doit se servir de l'autre parti, sauf à l'écraser à son tour. Cette marche est dans la nature*, minute de Lagarde, lettre des députés Destrem, Joseph Martin, Pères et Porte, *Journal de Toulouse. L'observateur républicain ou l'antiroyaliste*, Robert imprimeur-rédacteur, n° 64 du 16 germinal, 4 pages<sup>1</sup> (AF III 594, plaquette 4093, pièces 11-18).

#### **Relations extérieures.**

Paiement à Cerfberr *pour se rendre au point d'embarquement qui lui est désigné et en partie avec les papiers dont il est porteur pour Alexandrie*<sup>2</sup>.

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 594, plaquette 4094, pièces 41-79. Nomination de Champagne, frère du directeur du Prytanée, ex-juge de paix, commissaire près le bureau central de Lyon<sup>3</sup>, et de commissaires municipaux, *Alpes-Maritimes*, Nice;- *Aube*, Auxon: remplacement de Chamoin, déjà destitué comme coupable de faux puis réintégré, responsable d'une scission à l'assemblée primaire de l'an VII;- *Côtes-du-Nord*, Loudéac *intra muros*;- *Eure*, Pont-Saint-Pierre;- *Finistère*, Plouneventer; Sizun, tableau du ministre de l'Intérieur proposant également de nommer de nouveau à Saint-Pol-de-Léon Ridar, neveu par alliance d'émigré ayant démissionné par délicatesse;- *Loire-Inférieure*, Bouguenais;- *Meurthe*, Crévic;- *Meuse-Inférieure*, Bilzen: remplacement de Cox, rappelé à l'administration centrale;- *Morbihan*, Saint-Avé: destitution d'un commissaire ayant écrit plusieurs délibérations sur le registre de l'administration du temporel de la paroisse;- *Rhône*, Condrieu: remplacement d'un réquisitionnaire malgré le souhait du député Vitet;- *Seine-Inférieure*, Gaillefontaine: nomination d'un candidat du député Thiessé.

### **Séance du 25 germinal an VII [dimanche 14 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 53 verso- 54 verso; AF III 594, plaquette 4095)

*La séance est consacrée en partie à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique et à des conférences sur des objets relatifs à l'un et l'autre objet.*

#### **Guerre.**

Transfert du département des Forêts de la 25<sup>e</sup> division militaire à Liège à la 3<sup>e</sup> à Metz. Annulation du congé de trois mois donné sous condition d'incorporation dans une demi-brigade de la 1<sup>ère</sup> division militaire au conscrit Paul Bouquier, de Bruxelles, ne s'étant pas présenté à Lille à cette fin et se trouvant à Paris pour demander son exemption. Autres arrêtés sur le personnel, dont cessation de fonctions et traitement de réforme de Vernerey, commandant la place de Belfort (AF III 594, plaquette 4095, pièces 1-9, 12-13 et 16-18).

#### **Intérieur.**

Annulation de la nomination d'Eymar membre de la commission des objets d'art et de sciences d'Italie, minute de Lagarde (AF III 594, plaquette 4095, pièces 14-15).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 594, plaquette 4095, pièce 10. Feuille de brevets de pension de la Guerre (19 articles).

### **Séance du 26 germinal an VII [15 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 54 verso-55 verso; AF III, plaquette 4096)

<sup>1</sup> Ces deux journaux sont inconnus de *Martin et Walter*, qui ne citent aucune suite pour l'*Anti-terroriste*, prohibé le 20 fructidor V (*tome II*), et du *Catalogue collectif des périodiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle à 1939*.

<sup>2</sup> Affaire non représentée ici. Il faut comprendre *et en partit*. *Roman d'Amat* et le *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne* en cours de publication par la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace relatent la mission en Égypte de Samson Cerfberr, alors militaire au 2<sup>e</sup> hussards, né en 1778, fils aîné du banquier juif strasbourgeois Marx Cerfberr. Capturé par les Britanniques, il revint en Orient après sa libération, se convertit à l'islam et mena une vie d'aventurier, notamment au service du pacha de Janina, ce qui lui valut le surnom d'Ibrahim Mansour (Ibrahim le Victorieux). Resté sans ressources après l'insuccès de la publication de ses aventures en Turquie d'Europe, il se suicida en 1826 à Paris.

<sup>3</sup> Sans doute Louis Champagne, frère du littérateur et directeur du Collège Égalité Jean-François (voir *tome IV*, 29 ventôse an VI, Police générale, note).

**Guerre.**

*Le Directoire ayant pris séance continue à s'occuper de la direction des armées et des moyens de les porter sur le pied le plus respectable: arrêtés sur le personnel, dont confirmation de promotions au 99<sup>e</sup> d'infanterie et dans les 2<sup>e</sup>, 81<sup>e</sup> et 96<sup>e</sup> demi-brigades, la 2<sup>e</sup> de bataille nouvelle, les 10<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> et 102<sup>e</sup> nouvelles et la 97<sup>e</sup> ancienne. Lettre signée des cinq Directeurs à Scherer approuvant le remplacement des troupes de l'armée d'Italie en Toscane par un détachement de celle de Naples, lui ordonnant, si l'offensive n'est pas possible, de disputer le terrain pied à pied en prenant toutes les positions favorables et surtout celles sur le Mincio entre le lac de Garda, Peschiera et Mantoue jusqu'à Ferrare... Comme il importe extrêmement sous tous les rapports de conserver Naples et la Toscane<sup>1</sup>, vous devés sentir qu'il n'y a que la plus grande extrémité et que le cas où vous ne pourriés pas même tenir la deffensive qui doit vous déterminer à retirer à vous l'armée de Naples, en conservant depuis Naples jusqu'à Livourne les places et forts militairement et politiquement les plus utiles et les plus faciles à deffendre... Le gouvernement s'occupe des mesures propres à compléter les 200 mille conscrits, ce qui d'ici à deux mois pourra procurer d'assés grands renforts à l'armée d'Italie pour pouvoir reprendre une offensive décidée* (AF III 594, plaquette 4096, pièces 7-40).

**Justice.**

Rejet d'une demande de cassation d'un jugement du tribunal civil du Mont-Tonnerre en séparation de corps entre Frédéric Schuff et son épouse Catherine Herpin en appel d'une sentence de l'ex-grand bailliage de Deux-Ponts (AF III 594, plaquette 4096, pièces 41-42).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 594, plaquette 4096, pièces 1-4. Arrêts du Conseil des Cinq-Cents du 26 collationnés le 29 portant création d'une commission chargée de proposer au 1<sup>er</sup> messidor les moyens d'assurer le service ordinaire et extraordinaire de l'an VIII et d'une autre sur les économies des dépenses des administrations centrale, et collationné le 1<sup>er</sup> floréal chargeant les commissions créées pour parvenir aux économies de faire leurs rapports dans la première décade de messidor.

**Séance du 27 germinal an VII [16 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 55 verso-58 recto; AF III 594, plaquettes 4097 à 4099)

**Loi.**

[Du 26] sur l'échange par l'hospice d'Argentan d'une partie de maison à Saint-Loyer [-des-Champs] contre un terrain appartenant à Jean-Nicolas Collin<sup>2</sup> (AF III 594, plaquettes 4096, pièces 5-6, et 4097, pièce 5).

**Messages aux Cinq-Cents.**

Rappelant les précédents messages<sup>3</sup> sur la nécessité de *constater l'aptitude de ceux qui veulent exercer l'art de guérir* après la mort d'une parturiente par la faute d'un accoucheur à Serzy [-et-Frin]; sur l'élection du président de la municipalité de Cluis en l'an VII, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 29 et procès-verbaux de l'assemblée primaire des 1<sup>er</sup> et 2 germinal<sup>4</sup>; le transfert du canton de Fresnes-lès-Montauban à Oppy<sup>5</sup>; et l'échange du communal dit le Pâquis de Delle contre le bois du Chênois, enclavé dans des bois communaux et dont les propriétaires contestent les droits de pâture et de bois mort le grevant (AF III 594, plaquette 4097, pièces 11-14 et 29-40).

**Finances.**

Autorisation d'augmenter le nombre d'employés du caissier de la Loterie nationale. Nomination des douze percepteurs des contributions de Paris par le receveur général de la Seine. Approbation d'un traité de mouvement de fonds avec Fulchiron, Récamier et autres banquiers de Paris (AF III 594, plaquette 4097, pièces 18-21 et 24-27). Dépôt par le ministre de l'état des mutations de l'Enregistrement de la 2<sup>e</sup> décade de germinal<sup>6</sup>.

**Guerre.**

Nomination de Jourdan inspecteur de la cavalerie de l'armée d'Angleterre et de Kellermann inspecteur de celle de la 17<sup>e</sup> division militaire (AF III 594, plaquette 4097, pièces 15-17).

<sup>1</sup> Cette proposition remplace les mots rayés *Comme vous avés eu vous-même l'idée que Naples et Florence pourroient être peut-être le prix de la paix.*

<sup>2</sup> À la suite d'un message du Directoire du 27 brumaire (*tome VII*).

<sup>3</sup> Des 4 frimaire an V (*Debidoir*, tome IV, page 348) et 24 nivôse an VI (*tome IV*).

<sup>4</sup> Parce qu'élu agent municipal en l'an IV, le président élu en l'an VI ne devait exercer sa présidence qu'à partir de l'an VII et conteste son remplacement.

<sup>5</sup> Voir *tome IX*, 14 prairial: loi de la veille à la suite de ce message.

<sup>6</sup> État conservé dans le dossier du 15 (plus haut) avec celui de la première décade.

**Intérieur.**

Transfert des corps de La Fontaine, Molière et Turenne *dont les tombeaux ont été transportés par suite de la démolition des édifices où ils avaient été placés* dans un cénotaphe du jardin du musée des monuments français à côté des cendres de Descartes<sup>1</sup> (AF III 594, plaquette 4097, pièces 41-43).

**Police générale.**

Émigrés, radiation: Marie-Jeanne-Austrebert Becquet veuve Riencourt, noble de Montreuil-sur-Mer, inscrite lors d'un séjour chez son frère à Metz; les femmes de Jean-François Briolley et Jean-François et Henri-Guillaume Simonis, négociants de Verviers (Ourthe) radiés le 24 floréal an V<sup>2</sup>; Adélaïde-Marguerite-Pauline du Crest femme Valence-Minardière, noble de Roanne, détenue en l'an II, et Jean-Claude Denis, prêtre, administrateur municipal de Roanne et représentant au congrès départemental de Rhône-et-Loire à Lyon en 1793, détenu à Paris en l'an II, établi ensuite à Ligny [-en-Brionnais], tous deux inscrits en Saône-et-Loire; Marie-Anne-Hippolyte Favier veuve Jean-David Bigot, de Rouen, inscrite par le district de Neufchâtel [-en-Bray] pour un bien à Mesnil-Follemprise; Jacques-René du Faÿ, noble, juge du marquisat de Lassay [-les-Châteaux], et maintien de son fils Jacques-René, dont le dossier du père prouve l'émigration<sup>3</sup>; Pierre-Gabriel Laroque, ex-militaire de Paris, Claude-Henri Linotte, établi à Bouillon depuis vingt-cinq ans et membre de la cour souveraine de la principauté, et Marie-Delphine Ruffo-Roux-Sauveur, établie à Barcelone depuis son mariage en 1758, inscrits dans le Calvados, la Seine et les Basses-Alpes; Pierre-Gilbert Montcalm-Gozon, comte, maréchal des camps, de Millau; Fiacre Panier, tailleur de pierres à Dole, Jacques Verger, notaire à Lucenay [-l'Évêque], et Jean-Noël Turquetil, capitaine d'infanterie puis commandant de la garde nationale d'Arrancy [-sur-Crusne], radiés provisoirement les deux premiers dans la Côte-d'Or et l'autre dans le Calvados; Christophe Piette, officier de santé à Laval, prouvant ne pas être l'émigré de cette ville Piette fils; Urbain Rhetz dit de Servières, noble, commandant la garde nationale de Mende retiré à Saint-Amans (Lozère) en 1792 sous le coup d'un décret d'accusation. Non application à Anne-Marie-Adélaïde et Catherine-Charlotte Blouet, femme Fribois et veuve Antoine-Anne Géraldin, de Rupierre et du Baigneux (Calvados,auj.: communes de Saint-Pierre-du-Jonquet et de Juaye-Mondaye), de l'inscription sous le nom des filles Cahagnolles dans le Calvados. Maintien: Charles de Bressolles, de la Garde (Allier, commune de la Celle), capitaine d'infanterie noble se disant prisonnier de guerre, convaincu d'être resté avec les Autrichiens à Longwy en 1793 et d'avoir cherché à faire déserteur son bataillon; Gui-Joseph-Édouard Charnacé fils, de Chambellay, capitaine au régiment Royal Pologne Cavalerie, soi-disant négociant à Paris puis Bruxelles, à expulser; Jean-François Gay, de Thônes, soi-disant laboureur<sup>4</sup>, Joseph-Clément Morand, major des gardes du roi sarde à Turin, et Charles Olive, de Moûtiers [-Tarentaise], intendant du roi sarde, inscrits dans le Mont-Blanc; Charles-Baptiste-Jules Seran, noble de Saint-Pierre-Canivet, inscrit en 1792, habitant soi-disant à Lyon pendant le siège sous le surnom de Sanlaville; Gabriel-Nicolas-Victor Vaillant, de Metz, parti rejoindre une jeune française à Moscou en 1791, soi-disant pour y être instituteur; et les émigrés des Alpes-Maritimes Michel-Ange Blanqui, de Roubion, soi-disant déserteur de l'armée sarde rentré en l'an II, en réalité l'année suivante, fils de Joseph-Jean, également émigré<sup>5</sup>; Charles, Honoré, Joseph et Pierre Leotardi, officiers sardes de Puget-Théniers; François et Pierre Léotardi, le premier soi-disant chanoine de Turin et le second ex-juge à Guillaumes, et Radeconde et Rose-Antoinette-Julie, filles du second; les mentonnais Honoré Agliani, notaire se disant ouvrier journalier<sup>6</sup>, Honoré et Louis Clavesana, déserteurs de l'armée française<sup>7</sup>; François Toso, soi-disant parti pour études; les monégasques Vincente-Victoire Cravesan, femme Louis-Philippe-Joseph Valblanc, d'Aire [-sur-Lys], établie à Valenciennes à une date inconnue, et Ange-Jean-Louis Sigaldi, lieutenant des Chasseurs de Provence émigré à Sestri-di-Ponente en 1792, et sa sœur Marie-Pauline-Catherine épouse du comte Antoine Gabrieli, se disant étrangers; les niçois Pierre-Joseph Baudoin, prévôt et grand vicaire de Nice, retourné à Turin dont il était originaire, Marianne Bérenger femme Hyacinthe Castagna, émigrée en Piémont, Jean-Antoine Boteri et ses enfants Jean-Baptiste, Julie, Nicolette et Thérèse, Joseph Guillonda, chevalier, et Honoré Léotardi-Bojon père, noble, soi-disant fédéraliste; et les habitants de Sospel Jean-Baptiste Maulandi et sa femme Justine Ribotti, émigrés dans le pays de Gênes, et Jean-Baptiste Verani, homme de loi ayant rejoint l'ennemi lors de l'invasion de Saorge en 1793 et usant de faux certificat de résidence (AF III 594, plaquettes 4098, pièces 45-99, et 4099, pièces 100-164).

<sup>1</sup> En attendant qu'une loi décide leur transfert au Panthéon. Le monument funéraire, dit ici improprement cénotaphe, du musée des monuments français (aux Grands Augustins de Paris) avait été créé à la diligence du conservateur Lenoir. La minute de l'arrêté est amputée de considérants préliminaires sur l'importance de ces personnages illustres et d'un article chargeant les ministres de l'Intérieur et de la Guerre de donner au transport des restes précieux de ces grands hommes l'appareil et la dignité qu'ils doivent avoir.

<sup>2</sup> Tome I, où nous lisions Simionis.

<sup>3</sup> Deux rapports distincts, la mention de la preuve étant notée dans le rapport sur le père.

<sup>4</sup> Le rapport note que l'administration centrale du Mont-Blanc de l'an V *montre le tendre intérêt qu'elle prenoit aux émigrés*.

<sup>5</sup> Maintenu le 23 (plus haut).

<sup>6</sup> Parce qu'il assistait à la récolte des citrons.

<sup>7</sup> Leur père prétend qu'ils ne peuvent être déserteurs et émigrés à la fois.

## INVENTAIRE

### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 594, plaquette 4097, pièces 6-10. Lettre chargeant l'ambassadeur en Espagne Guillemardet de démentir des bruits circulant à Paris et qui *probablement sont transmis à l'étranger* assurant que *notre armée du Danube seroit presque détruite, celle d'Italie seroit dans l'état le plus critique, la Suisse seroit envahie par les Autrichiens, le Directoire exécutif auroit proposé au Corps législatif de suspendre les élections, de réunir le Piémont à la France et auroit essuyé un refus. Vous pouvez assurer avec la plus grande fermeté que la position de la République française est toujours rassurante pour ses amis et terrible pour ses ennemis, que ses insuccès momentanés tiennent à des causes auxquelles il va être porté des remèdes aussi efficaces que prompts, qu'incessamment elle sera en mesure de pulvériser les puissances armées contr'elles, que l'Helvétie est trop bien deffendue par ses propres troupes et par l'armée française pour avoir à redouter une invasion, que les résultats connus des élections sont, à un extrêmement petit nombre près, aussi satisfaisans qu'il est possible de le désirer, qu'enfin il n'a jamais été proposé de réunir le Piémont au territoire français*, minute de Merlin de Douai, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 133, envoi par Guillemardet sur papier à en-tête de la traduction d'une réponse de d'Urquijo.

### **Séance du 28 germinal an VII [17 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 58 recto-60 recto; AF III 595, plaquettes 4100 à 4102)

### **Lois.**

[Du 27] créant un 5<sup>e</sup> tribunal correctionnel du Puy-de-Dôme à Thiers; sur les cas de parenté entre les juges et les greffiers et commis greffiers; et transférant la commune de Vadonville du canton de Dagonville à celui de Sampigny<sup>1</sup> (AF III 594, plaquette 4097, pièces 1-4; AF III 595, plaquette 4100, pièce 6).

### **Message des Cinq-Cents.**

[Délibéré le 26 et reçu par le Directoire le 27] demandant un état nominatif et des traitements des employés de chaque ministère (AF III 594, plaquette 4097, pièces 22-23, dossier du 27).

### **Message aux Cinq-Cents.**

*Le Directoire exécutif ayant pris séance adresse au Conseil des Cinq-Cents un message par lequel il le prévient que, malgré l'activité et les soins qui ont été employés pour l'exécution de la loi du 21 fructidor an 6 sur la conscription militaire, la levée des 200 000 hommes qu'elle avait ordonnée n'a pu s'effectuer en entier: demande de lever des compléments dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes de la conscription et de laisser au Directoire une certaine latitude dans ses mesures pour assurer une prompte réussite à cette importante opération*, brouillon de Treilhارد, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 595, plaquette 4101, pièces 45-47).

### **Décision du Directoire.**

Dépôt à la bibliothèque du Directoire d'un exemplaire des procès-verbaux du Tribunal de la République romaine envoyé par son président (AF III 595, plaquette 4101, pièce 1).

### **Guerre.**

Arrêtés sur le personnel, nomination de Kellermann inspecteur de la cavalerie de la 17<sup>e</sup> division militaire, promotion de Maurice Mathieu général de division, minute de Lagarde, proposition de Daudiès, lieutenant au 1<sup>er</sup> de cavalerie promu capitaine par Bonaparte en l'an VI, à une place de capitaine vacante, confirmation de promotions à l'armée d'Helvétie et lettres de félicitations à certains promus<sup>2</sup> (AF III 595, plaquette 4101, pièces 31-35, 37-44 et 48-57).

### **Police générale.**

Émigrés, radiation et maintien sur la liste des déportés: Jean-Clément Beuzelin, prêtre du Havre déporté volontaire en Angleterre, Jean-Gaspard-François Louvot, curé de Sermange, à la requête de son frère Nicolas, maître de forges à

<sup>1</sup> À la suite d'un message du Directoire du 7 thermidor an VI (*tome VI*).

<sup>2</sup> Le général David-Maurice-Joseph Mathieu de Saint-Maurice, dit Maurice Mathieu, mesure connue de Six. Michel-Jean-Paul Daudiès, confirmé capitaine dans ce régiment le 19 juin 1799 / 1<sup>er</sup> messidor d'après *Quintin*, qui ne connaissent pas notre arrêté. À l'armée d'Helvétie, confirmation de la promotion de chef de brigade par Masséna d'Arnouilh, chef de bataillon à la suite de la 109<sup>e</sup> demi-brigade, pour sa conduite lors de la prise de Lucisteig et lettres de félicitations à celui-ci et à Bedet, sous-lieutenant à la même, ayant fait passer le Rhin à mille hommes avec deux barques, et Gauthier, capitaine aide de camp du général Lecourbe. Le rapport du ministre dit que Masséna a promu les deux derniers en grade et cite six autres militaires comme promus de même mais ne donne que leurs anciens grades en proposant de confirmer leurs promotions et d'ajourner les lettres de félicitations, leur conduite n'étant *point connue par des actions d'éclat individuelles*. Le registre cite tous ces militaires comme confirmés dans leurs promotions.

"Châtillon" (Doubs); et quarante-six de la Mayenne<sup>1</sup>: Jean-Baptiste Bourlier, Noël-François Changon, Pierre Chaplée, sacristain, Jean-Baptiste Couanier-Viventièrre, Pierre-René Foucault-Vauguyon, curé, François-Jérôme Gaultier-La Ville-Audray, Jacques Goyer, vicaire de Saint-Martin, Joseph-François Granger, les deux chanoines Marie-François Higgin et Jean Huet, inscrit sous les prénoms de Jean-Claude, Louis-Pierre Lerat, Pierre-François Leterme, professeur au collège, Pierre-Jean-Jacques Noyer, desservant de l'hôpital, Julien Piolin, vicaire, et Pierre-François Voille, tous de Laval; Jean-Baptiste-René Guériteau, Frédéric-Léon Le Breton et Julien Moisson, vicaire, tous trois de Saint-Berthevin, le second curé et inscrit avec le surnom de Villeneuve; Jérôme-François Bellanger et Louis-Julien Château, curé et vicaire de Nuillé [-sur-Vicoïn], Louis-Mathieu Bellier, vicaire de Champigny (Maine-et-Loire)<sup>2</sup>, René-Michel Bourdon, curé de Chalons [-du-Maine] inscrit avec les prénoms de Jacques-René, Pierre Changeon et Étienne Chaplée, vicaires à Beaulieu [-sur-Oudon] et Saint-Jean-sur-Erve, Pierre-Jérôme Chatisel, curé de Soulaines [-sur-Aubance], Jean-Baptiste du Chemin-Bourdonnaie, vicaire à Meslay [-du-Maine], inscrit sans le surnom et avec les prénoms Pierre-Jean-Baptiste, Charles-François Cochon, vicaire à Mayenne, Jacques Cottereau et Marin Gesbert, vicaires d'Avesnières (auj.: commune de Laval), Jacques-Jean Dauverné, curé du Bouret, inscrit sans prénoms, François Dudouet, Jean Féron, Jacques-René Gravelle et Jean Héroux, curés de Courbeville, Duneau, Saint-Aubin-Fosse-Louvain et Préaux, François et Julien Labrosse, de Lassay [-les-Châteaux], le second inscrit avec les prénoms de Jules-Antoine, Louis-Pierre Launay, curé de Ruillé-le-Gravelais, inscrit sous l'orthographe Launey, Pierre-François Lemonnier, vicaire à Senonnes, Louis-Guillaume et Siméon Lévesque, moine à Château-Gontier et curé de Champéon, François Messenger, à Gondin (commune de Saint-Jean-sur-Mayenne), François Perrier, curé de Colombiers [-du-Plessis], François-Gaspard Perrière-Le Tancher, chanoine à la Guerche [-de-Bretagne], inscrit avec le seul prénom de Gaspard, Louis-Joseph Provost, vicaire à Loigné [-sur-Mayenne], Pierre Rezé, chanoine d'Angers, et Savignac, curé de Vaiges. Maintien: Robert-Jean-Baptiste Barbier, radié le 13 fructidor an IV<sup>3</sup>, de Béziers, quartier-maître au 14<sup>e</sup> chasseurs à cheval, que des lettres de son père interceptées en 1792, depuis disparues des archives de la ville mais copiées sur un registre, prouvent en Espagne à une époque où il aurait habité à Lyon. Rejet des réclamations de Jean-Pierre-Claude Granier fils, Jean-Antoine-Hippolyte-Henri-Michel et Louis-Charles-Hippolyte Lhuard-La Cropte dit Chantérac, Jean-Jacques O'Kelly-Fazell et Alexis-Jean-Jacques Serre-Saint-Romain<sup>4</sup> (AF III 595, plaquettes 4100, pièces 7-24, et 4101, pièces 25-30).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 595, plaquette 4101, pièce 36. Feuille de brevets de pension de l'Intérieur, 4 articles.

AF III 595, plaquette 4102, pièces 58-89. Comptes présentés par le ministre Duval avec arrêtés d'approbation non signés des dépenses ostensibles du ministère de la Police générale du 1<sup>er</sup> vendémiaire an V à la fin de l'an VI et des dépenses secrètes du 9 brumaire au 7 germinal an VII, les premières réparties en périodes correspondant aux exercices des quatre ministres successifs, Cochon de Lapparent, Lenoir-Laroche, Sotin de La Coindière et Dondeau, avec compte général et comptes et états détaillés des dépenses en six chapitres (traitement du ministre, traitement des employés<sup>5</sup>, frais d'impression, frais de bureau et d'entretien du mobilier, frais d'entretien des équipages et des voitures du ministère, et frais d'arrestation d'émigrés et de prêtres<sup>6</sup>), parmi les dépenses de bureau et d'entretien du mobilier: paiement au nommé Picard pour le transfert des archives du Comité de salut public au ministère sous Cochon, paiements pour travaux aux bâtiments à Poyet, architecte, Vavin, vérificateur, et Madin, inspecteur, et à Corbel, marbrier, sous Le Carlier; parmi les dépenses secrètes de l'an VII: reçu d'une somme par Amar pour une dépense secrète non précisée en pluviôse an VI, qu'il n'a pas rendue sous quatre mois comme prévu, étant parti de Paris, et réclamation de Philippe Mutel, employé au ministère depuis vendémiaire an V mais payé depuis frimaire.

AF III 595, plaquette 4102, pièces 90-94. Remplacement de Courte et Louis-Joseph Faure, commissaires près les tribunaux du Nord et de la Seine élus respectivement aux Anciens et aux Cinq-Cents, et de Mouricault, commissaire du Directoire près le Tribunal de cassation élu aux Anciens, minutes de Merlin de Douai.

### **Séance du 29 germinal an VII [18 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 60 verso- 64 recto; AF III, plaquettes 4103 à 4107<sup>7</sup>)

<sup>1</sup> Dont un prêtre d'Ille-et-Vilaine, un de Maine-et-Loire et un de la Sarthe.

<sup>2</sup> Champigny-le-Sec, auj.: Souzay-Champigny.

<sup>3</sup> *Debidour*, tome III, page 497, qui ajoute Jacques en premier prénom.

<sup>4</sup> Les premier et dernier inscrits le 13 nivôse, les frères Lhuard de La Cropte de Chantérac le 3 précédent (*tome VII*) et O'Kelly-Fazell le 17 prairial an VI (*tome V*).

<sup>5</sup> On n'a ici que des totaux de dépenses sans la répartition ni les états nominatifs émargés joints aux précédents comptes du ministère.

<sup>6</sup> Versements de récompenses de cent francs prévues par arrêté du Directoire du 25 brumaire an V (*Debidour*, tome IV, pages 278-279).

<sup>7</sup> La plaquette 4107 contient une feuille néant pour le 30 germinal.

**Lois.**

[Du 28] autorisant une contribution locale de la commune de Marais-Vernier pour construire une digue protégeant les communaux dits les Gros-Bancs des inondations de la Seine<sup>1</sup>; sur les secours aux déportés et réfugiés des colonies; et complétant la levée des deux cent mille hommes sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes de la conscription (AF III 595, plaquettes 4100, pièces 2-5, et 4103, pièce 3). *Le Directoire s'occupe de l'exécution de la troisième de ces lois*: répartition des conscrits entre les départements, excepté ceux de l'ouest, avec contingent à fournir et minutes d'arrêtés individuels pour chaque département sur formulaires imprimés avec lieu de destination des conscrits<sup>2</sup>, instructions sur le mode d'exécution dans les cantons et communes, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, et sur le prix des fournitures à donner aux conscrits avant leur départ<sup>3</sup> (AF III 595, plaquettes 4103, pièces 32 et 32 bis, 4104, pièces 33-122, et 4105, pièces 123-128).

**Messages aux Cinq-Cents.**

Favorables à la vente de communaux de Sergy et au transfert du canton de Poulangy à Foulain; transmettant l'état non joint des ventes de biens nationaux en ventôse; sur l'achat par les communes de Vervins du bien national dit le Château-Neuf pour ses séances en vendant des communaux à des particuliers pour construire des maisons et de Saint-Pourçain [-sur-Sioule] d'une maison nationale achetée par Guette, président de la municipalité, pour remplacer le local de ses séances loué dans un monastère incommode; sur l'échange de la maison commune de Toul contre l'évêché; celui de parties d'une maison nationale à Lunéville en partie occupée par des casernes avec Hennequin-Fresnel; la réunion des Jésuites et du séminaire de Joyeuse au Collège de Rouen, insuffisant pour l'école centrale; et une contribution locale de la commune de Francheville (Eure) pour réparer un pont sur l'Iton<sup>4</sup> (AF III 595, plaquette 4106, pièces 154-158, 161-163, 165-176, 171-180 et 189-191).

**Finances.**

Ordonnement de fonds au ministre de la Guerre pour l'an VII. Ratification de la cession par le ministre par devant Guillaume jeune, notaire à Paris, d'une maison nationale provenant des Jacobins de Paris à Jean-Claude Lefèvre et consorts en indemnité de résiliation du bail emphytéotique de leur maison rue de Seine-Saint-Victor réunie au Muséum d'histoire naturelle. Poste aux chevaux: paiement d'acomptes aux maîtres de poste sur leurs gages de l'an VII; indemnités à certains sur les routes de Paris à Bordeaux et Lyon et de Limoges à Bordeaux<sup>5</sup>; perception d'un quart en plus pour celui de Troyes<sup>6</sup>; suppression de la route de poste de Bordeaux à Saint-Vincent [-de-Tyrosse] par les Grandes Landes, remplacée par treize relais sur celle des Petites Landes et création d'un embranchement de quatre autres de Roquefort (Landes) à Pau<sup>7</sup>. Poste aux lettres: création d'un bureau de distribution à la Chartre [-sur-le Loir]; remplacement du contrôleur du bureau d'Albi conscrit (AF III 595, plaquettes 4101, pièces 4-5, 4105, pièces 132-150, et 4106, pièces 151-153).

**Autres affaires de la Guerre.**

<sup>1</sup> À la suite d'un message du Directoire du 13 fructidor an V (*tome II*) que la loi ne rappelle pas.

<sup>2</sup> Lieux cités à l'index à la rubrique de chaque département. Ne sont pas concernés les départements de l'Ouest suivants: Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres et Vendée, ni les quatre départements provisoires de la rive gauche du Rhin, au contraire des neuf départements réunis de Belgique, dont les recrues sont envoyées en majorité à Rennes, et des deux départements corses, dont les recrues sont à diriger sur Bastia. Il n'y a pas de minute d'arrêté pour le nouveau département du Léman, sans doute parce que son contingent était tiré de ceux de l'Ain et du Mont-Blanc. Les villes de destination couvrent les frontières, surtout celles du Nord, de Bruxelles, Lille, Luxembourg et Maastricht, et de l'Est jusqu'à Briançon et Nice, et les régions côtières occidentales avec Rouen, Rennes et Bayonne. Breda, quartier général de l'armée française en République batave, est le seul lieu de rassemblement en dehors du territoire français de l'époque. Voir aussi AF III 14, dossier 142, pièce 192: lettre de Milet-Mureau, ministre de la Guerre, confirmant l'expédition le 30 aux administrations centrales des 88 départements concernés des arrêtés sur les contingents à fournir pour la levée complémentaire, 1<sup>er</sup> floréal (*Les Archives du Directoire*, page 108).

<sup>3</sup> Deux chemises, deux paires de souliers et de bas et un havresac; un brouillon y ajoutait un fusil. Sur le registre, les dispositions prises par le Directoire suivent immédiatement les arrêtés de promulgation des lois, dont la réception intervient après les affaires du ministre de l'Intérieur, par lesquelles commence la séance, et les quatre premiers messages du Directoire, proposés par ce ministre.

<sup>4</sup> Sergy, Léman,auj.: Ain, voir *tome VI*, 7 brumaire, message des Cinq-Cents, note. Sur Poulangy, voir *tome X*, 7 vendémiaire an VIII, loi de la veille. Seul le montant total des ventes de biens nationaux est donné ici. L'affaire de Vervins se réfère à une résolution des Cinq-Cents du 7 germinal an VI rejetée par les Anciens le 28 thermidor suivant. Sur Saint-Pourçain, Toul, Lunéville et Rouen, voir *tome X*, 29 et 18 thermidor, 4<sup>e</sup> complémentaire et 9 vendémiaire an VIII: lois des jours précédents. Sur Francheville, voir *tome VII*, 21 frimaire, message des Cinq-Cents, note.

<sup>5</sup> Pour services difficiles entre certains relais, éléments non retenus à l'index.

<sup>6</sup> À cause de la grande étendue de cette commune.

<sup>7</sup> La minute énumère les relais de cette nouvelle route de Bordeaux à Bayonne et de son embranchement vers Pau, qui n'ont pas été retenus à l'index.

Traitement d'activité des généraux Canclaux et d'Arçon à compter du jour où ils ont été appelés auprès du Directoire<sup>1</sup>. Cessation de fonctions et traitement de réforme du général de brigade Gaspard Chabert et de Bahier, adjudant capitaine de la place d'Anvers. Nomination d'un commandant temporaire de la place de l'Île-Rousse et d'un adjudant capitaine de celle de Port-Vendres. Réforme d'officiers de la 28<sup>e</sup> demi-brigade infirmes (AF III 595, plaquettes 4103, pièces 8-15 et 30-31, et 4105, pièces 123-128).

#### **Intérieur.**

Envoi d'Ignace-Urbain Chappe aîné *presser les travaux* de l'embranchement de télégraphe de Strasbourg à Colmar et Bâle<sup>2</sup>. Autorisation de régler sur les produit du droit de passe de Paris les dépenses des pavés de la ville, celles des travaux des carrières *qui se trouvent sur les grandes routes* et les fournitures de cartes et d'instruments aux ingénieurs en chef pour le service et l'instruction de leurs élèves<sup>3</sup>. Destitution, municipalités, Castillonès: agents de Ferrensac et Valette (auj.: commune de Lougratte) refusant de remettre les notices des actes d'état civil au président de la municipalité, Gamaches: membres négligeant la police des cultes, et Limours: président faible et agent du chef-lieu en opposition continuelle au commissaire municipal<sup>4</sup>; agents: la Coulonche changeant un chiffre sur la liste des conscrits, Givry (Saône-et-Loire) protégeant son locataire le percepteur en faillite<sup>5</sup>, Lathuy (Dyle, auj.: commune de Jodoigne) ayant dirigé une cérémonie à l'église, qui était séquestrée, et fait mettre en fuite un gendarme qui l'y avait surpris, et Mont-le-Vignoble anarchiste; et adjoint de Marche (Sambre-et-Meuse) ayant écrit au ministre de la Police générale pour un prêtre réfractaire. Suspension d'une décade de l'agent de Chambray ayant noté qu'un enfant était né d'un autre que le mari de sa mère<sup>6</sup>. Destitution et jugement d'un membre de la municipalité de Bagnères [-de-Bigorre] auteur d'un certificat de résidence de déserteur à l'étranger, et destitution de deux autres membres ses complices, et de l'adjoint de Rœdgen (Forêts, auj.: Grand Duché de Luxembourg, commune de Reckange-sur-Mess) complice de l'évasion de deux conscrits déserteurs. Destitution et mandat d'arrêt contre l'agent et l'adjoint de Feissons-sur-Salins auteurs d'un rassemblement armé contre les gendarmes arrêtant un prêtre réfractaire. Rapports ajournés: proposant de ne percevoir les droits d'octroi de Paris que le jour, le ministre devant consulter celui de la Police générale et le bureau central, sur un administrateur municipal de Lille destitué, réélu et suspendu par l'administration centrale<sup>7</sup>, le président de la municipalité de Condé-sur-l'Escault destitué<sup>8</sup> et réélu, le remplacement provisoire par l'administration centrale du Lot de la municipalité de Montauban responsable d'une scission à l'assemblée primaire, et les réclamations de deux administrateurs centraux de la Haute-Loire et des membres du bureau central de Lyon destitués les 16 et 20 ventôse (AF III 595, plaquettes 4101, pièces 6-7, 4106, pièces 159-160, 164, 177 et 181-188, et 4107, pièces 192-201 et 205-235).

#### **Marine et Colonies<sup>9</sup>.**

Confirmation de la promotion au grade de commandant de vaisseau du capitaine de frégate Jean-Baptiste-Henri Barré, commandant l'*Alceste*, par Bonaparte le 17 pluviôse<sup>10</sup>. Destitution d'un enseigne de vaisseau ivrogne, rapport de Léchelle, adjudant général de la marine à Rochefort, sur papier à en-tête légendé *Bureau de l'état-major de la marine*, et lettre sur papier à en-tête de Martin, commandant des armes de ce port (AF III 595, plaquette 4103, pièces 16-19).

*Le Directoire arrêté qu'il chômera demain décadi 30 germinal et ajourne sa séance à après-demain premier floréal.*

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 595, plaquette 4107, pièces 202-205. Remplacement d'Imbert, commissaire central de l'Isère élu aux Cinq-Cents, par André Réal, ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents, inspecteur des contributions, minute de Merlin de Douai.

<sup>1</sup> Le 6 (plus haut). Le nom du général d'Arçon (Claude-Éléonor Le Michaud d') est écrit ici Michau d'Arçon.

<sup>2</sup> Embranchement se terminant en réalité à Huningue, à la frontière de Suisse, mis en service le 3 thermidor (*Les Archives du Directoire*, page 143).

<sup>3</sup> Comme les cartes des travaux de l'écluse de Slykens. Les dépenses des pavés et carrières ne concernent visiblement que Paris et ses alentours, sans doute jusqu'aux deuxièmes barrières; pour les fournitures aux ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, rien ne le prouve. Un arrêté du 13 thermidor (*tome X*) sur la construction d'un quai dans l'île de la Cité à l'emplacement de l'actuel quai aux Fleurs fait supporter la dépense sur le produit du droit de passe de la Seine car celui du 29 germinal considère les rues et quais de la ville comme des grandes routes.

<sup>4</sup> Les détails de cette opposition ne sont pas indiqués.

<sup>5</sup> Voir plus haut, 17 ventôse, Finances, note.

<sup>6</sup> Le registre le cite parmi les destitués, sa suspension étant notée par surcharge sur la minute.

<sup>7</sup> Le nom de l'intéressé n'est pas indiqué sur le rapport, le ministre ayant repris son projet d'arrêté pour le modifier.

<sup>8</sup> Le 14 ventôse (plus haut). La commune est désignée sous son nom révolutionnaire de Nord-Libre.

<sup>9</sup> Suppléé par le ministre des Relations extérieures.

<sup>10</sup> Arrêté connu de *Quintin, Capitaines*.

**Séances du 1<sup>er</sup> au 10 floréal an VII [20-29 avril 1799]****Séance du 1<sup>er</sup> floréal an VII [20 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 65 recto- 66 verso; AF III 596, plaquettes 4108 à 4110)

**Loi.**

[Du 29 germinal] autorisant l'échange d'une tour dépendant de la maison commune de Bourges contre un petit pavillon faisant partie de sa façade (AF III 595, plaquette 4103, pièces 1-2; AF III 596, plaquette 418, pièce 7).

*Les premiers instans de la séance sont consacrés à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique.*

**Finances.**

Rejet de la réclamation des enfants Gauthier contre l'arrêté du 15 thermidor an VI<sup>1</sup> (AF III 596, plaquette 4108, pièces 16-18).

**Guerre.**

Autorisation d'envoi en Suisse de grains pour remplacer ceux que les suisses ont dû fournir à l'armée française, minute au bureau particulier, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 134, rapport du ministre de l'Intérieur et réponse à une lettre du Directoire helvétique. Promotion des généraux de brigade Legrand et Tharreau généraux de division, et de Bontemps et Gazan, chefs des 67<sup>e</sup> demi-brigade et 10<sup>e</sup> demi-brigade légère, généraux de brigade, minutes de Lagarde<sup>2</sup> (AF III 596, plaquette 4108, pièces 1-6 et 8-15).

**Intérieur.**

Rapport du ministre sur le compte du produit du droit de passe en l'an VI<sup>3</sup>, ordre de désigner les administrations centrales, les ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées et les receveurs généraux en retard pour la mise en régie des barrières et pour *compter exactement leur produit*, à destituer à la fin de la décade s'ils n'ont pas obtempéré et à contraindre aux *frais de la vérification qui sera faite par des commissaires spéciaux envoyés sur les lieux* (AF III 596, plaquette 4109, pièces 19-22).

**Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 596, plaquette 4110, pièces 23-76. Nomination de commissaires municipaux, *Allier*, lettre du commissaire central Beauchamp à Merlin de Douai, Arfeuilles: Faure, administrateur du district de Cusset, agent municipal de Chatel-Montagne; Gannat *intra* et *extra muros* siégeant à Biozat; Lignerolles: Alexandre Ducher, secrétaire du district de Montluçon; Saint-Désiré;- *Calvados*, Saint-Martin-de-Fontenay: remplacement d'un prêtre *partisan du nouveau presbytère de Bayeux*;- *Finistère*, Goulven: Landivisiau; Lanmeur; Ploudaniel; Plounévez-Lochrist;- *Gard*, Beaucaire, lettre de l'administration centrale proposant de remplacer Achardi, nommé le 16 germinal an V et élu administrateur central<sup>4</sup>, par Louis Frezier, procureur-syndic du district, an V;- *Maine-et-Loire*, Saint-Martin-du-Bois; Segré: Pierre-André Massouneau, employé du commissaire central;- *Meuse-Inférieure*, Millen (auj.: commune de Riemst): remplacement de Lefebvre, fauteur de troubles à l'assemblée primaire;- *Sambre-et-Meuse*, Orchimont (auj.: commune de Vresse-sur-Semois): réintégration à titre définitif du commissaire provisoire infirmé le 17 ventôse comme anarchiste;- *Saône-et-Loire*, Dettey: destitution du responsable de la scission à l'assemblée primaire<sup>5</sup>;- *Haute-Vienne*, Saint-Martin-de-Jussac et Saint-Victurien: remplacement d'ennemis du gouvernement aux assemblées primaires, le premier par Bernard Chavaud fils, ex-commissaire des guerres.

**Séance du 2 floréal an VII [dimanche 21 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 66 verso- 68 verso; AF III 596, plaquettes 4111 et 4112)

<sup>1</sup> Sur la vente des biens de leurs parents à Pomoy (*tome VI*, à cette date, Finances, note).

<sup>2</sup> Claude-Julien-Alexandre Legrand, Jean-Victor Tharreau, François Bontemps et le général Gazan de La Perrière, promotions à l'armée du Danube après les batailles de Pfullendorf et de Stokach connues de *Six* et dont les brevets sont signés le 6, excepté pour le dernier, en double emploi avec l'arrêté du 15 germinal.

<sup>3</sup> Deux tableaux sur listes imprimées des départements (ceux de la mer Égée et de la rive droite du Rhin figurant sur la liste sans être renseignés), le premier donnant la date de mise en activité de la perception et les montants du produit d'après les états dressés par les administrations centrales et d'après les bordereaux de versement aux receveurs généraux, et le second le détail des dépenses ordonnées par le ministère pour les frais d'établissement des barrières et de régie de la taxe, ceux d'administration des Ponts et Chaussées et ceux de réparations, observations de François de Neufchâteau à la fin de ce tableau sur le caractère incomplet des chiffres recueillis tant en recettes qu'en dépenses.

<sup>4</sup> Voir *tome I*, à la date indiquée ici, Affaires non citées au procès-verbal.

<sup>5</sup> Il est réintégré le 8 messidor (*tome VIII*) lors des premières nominations de commissaires municipaux sur rapports de Quinette, nouveau ministre de l'Intérieur.

**Finances.**

Destitution du receveur de l'Enregistrement d'Évaux [-les-Bains], minute de Merlin de Douai<sup>1</sup> (AF III 596, plaquette 4111, pièces 33-34).

**Guerre.**

Promotions: de Soult général de division, minute de Merlin de Douai, et autres sur proposition du ministre<sup>2</sup> (AF III 596, plaquette 4111, pièces 7-26).

**Intérieur.**

Destitution du président de la municipalité de Geispolsheim royaliste, destitué<sup>3</sup> après le Dix-Huit Fructidor et réélu, lettre de Rapinat à Reubell et adresse du commissaire municipal, d'Illkirch [-Graffenstaden] (AF III 596, plaquette 4112, pièces 72-75).

**Justice.**

Rapport classé au bureau particulier sur une proclamation du roi de Prusse<sup>4</sup>. Annulation et renvoi devant l'administration: de poursuites devant le tribunal correctionnel de Nevers par Admiral, de Sermoise [-sur-Loire], contre Moret, de Nevers, préposé du département à la surveillance des routes, pour emploi de pierres de sa propriété sur la route de Paris à Lyon; et d'un jugement de la commission militaire de Toulon sur Jean-Baptiste Audoin, prévenu d'émigration du Var resté en France pour cause de maladie (AF III 596, plaquette 4111, pièces 1-6).

**Police générale.**

Autorisation aux administrations centrales des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Var d'exempter de l'arrêté du 28 nivôse<sup>5</sup> éloignant les étrangers à cent kilomètres des côtes les négociants grecs *avoués par l'agent des Relations extérieures à Marseille*, rapport rappelant leur rôle pour l'approvisionnement en grains et notant que *quoique nés sujets d'une puissance avec laquelle nous sommes actuellement en guerre, ils ont pour ainsi dire associé leurs destinées à celle de la nation française... La guerre imprudente dans laquelle la Porte ottomane vient d'être entraînée semble devoir ressusciter pour la Grèce ses antiques destinées... Il n'est pas sans intérêt pour le gouvernement français de se ménager et d'entretenir des rapports habituels avec une contrée où fermentent tant d'immortels souvenirs. Les grecs qui, lors de l'insurrection du Caire, sont accourus dans les rangs de nos braves pour détourner ou partager leurs dangers ont prouvé que le cri de la liberté trouveroit encore des échos sur les rivages de l'Attique et du Péloponèse*. Réclusion dans un hospice d'humanité de Jacques Augustino, marquis de Septême, d'Aix [-en-Provence], émigré déporté à Turin rentré et dément<sup>6</sup>. Déportation d'un prêtre de Citou cachant un réquisitionnaire et ayant tenté de provoquer une émeute contre l'agent municipal qui le dénonçait. Mandat d'amener contre Leimbach, vicaire, rédacteur du journal *Staatsboth (Courrier d'État)*, désigné comme tel par Pauli, directeur des douanes à Cologne, éditeur de ce journal, et dénoncé par Dorsch, commissaire central de la Roër, responsable d'incitations lors de la révolte de la Campine pendant la guerre des paysans de Belgique<sup>7</sup>, et contre des conspirateurs de la Dyle et de la Meuse-Inférieure<sup>8</sup> (AF

<sup>1</sup> Affaire en rapport avec celle du commissaire municipal, ici plus bas.

<sup>2</sup> La promotion de Soult est connue de *Six*. Parmi les autres, Pierre-Claude Petiet, capitaine à la suite de la 59<sup>e</sup> demi-brigade adjoint à l'adjudant général Lantal à la 21<sup>e</sup> division militaire, promu chef de bataillon, promotion datée du 23 mai 1799 / 4 prairial an VII par *Quintin*, les auteurs le disant à la suite de la 50<sup>e</sup> et nommé chef de bataillon adjoint aux adjudants généraux, mais connaissant sa promotion au grade d'adjudant général le 4 fructidor (*tome X*).

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> complémentaire an V (*tome II*), en même temps que le commissaire municipal, remplacé par celui cité ici.

<sup>4</sup> Affaire non représentée ici. La proclamation est sans doute celle protestant à tort contre la vente de domaines nationaux dans la Roër évoquée dans le compte-rendu des progrès de l'administration des départements de la rive gauche du Rhin en germinal (plus loin, 8 floréal). Le registre indique que le rapport est adressé par le ministre *retenu chez lui pour cause de maladie*.

<sup>5</sup> *Tome VII*, Police générale, à cette date.

<sup>6</sup> Suivant le *Dictionnaire de la noblesse* par De La Chenaye-Desbois et Badier, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Schlesinger frères, 1863-1876, 19 vol., le marquisat de Septême se rapporte à la localité de ce nom du département de l'Isère, alors qu'il s'agirait ici d'un membre de la famille des seigneurs de Septêmes (Septêmes-les-Vallons, auj.: Bouches-du-Rhône), celle des d'Augustino ou d'Augustine, marseillais d'origine corse. Dans le fichier des émigrés des Archives nationales, le nom de famille d'Augustine est transformé en prénom et notre émigré serait celui connu comme Augustin-Jacques-Ambroise de Septem (Arch. Nat. F<sup>7</sup> 4954<sup>5</sup>) et Augustin Septeme (F<sup>7</sup> 3331, dossier Italie, 2<sup>e</sup> liasse, pièce 11).

<sup>7</sup> Voir *tome VII*, 22 nivôse, Police générale, note.

<sup>8</sup> Deux du premier département et dix-huit du second, énumérés dans un même arrêté sans rapport du ministre ni précisions sur les faits. Rien ne dit s'ils sont en rapport avec la Guerre des paysans ou liés aux tentatives de soulèvements depuis la reprise des hostilités contre l'Autriche. Les noms sont repris à l'index aux rubriques de ces deux départements. Voir aussi *tome IX*, 25 floréal et 4 messidor: libération de sept de ceux de la Meuse-Inférieure, dénoncés par le commissaire central comme en relations avec le prêtre Alise Daniel, enfui à Liège et tué, sur lequel on a trouvé des papiers sur un plan de

## INVENTAIRE

III 596, plaquette 4112, pièces 43-59). *Le ministre de la Police générale prend les ordres du Directoire sur différens autres objets de son ressort et sur lesquels il est chargé de prononcer ministériellement*<sup>1</sup>.

### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 596, plaquettes 4111, pièces 27-32, et 4112, pièces 35-42. Arrêtés: autorisant Scherer, général en chef des armées d'Italie et de Naples, à démissionner pour raison de santé, et lettre le lui transmettant et l'invitant à se rendre auprès du Directoire *pour lui donner tous les renseignements que vous avez été à même de vous procurer, et il (le Directoire) saisira avec empressement l'occasion d'utiliser vos talens et votre zèle*; le remplaçant par le général Moreau; supprimant l'armée d'Helvétie et la réunissant à celle du Danube; et ordonnant au général en chef des armées d'Italie et de Naples de *congédier de vos armées et de renvoyer en France les généraux de division, généraux de brigade et autres officiers de tous grades dont la conduite et les propos ne garantiroient pas une exacte subordination et une obéissance entière à vos ordres*, de les remplacer provisoirement et d'en adresser la liste au ministre, minutes de Merlin de Douai signées des cinq Directeurs, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 134-135<sup>2</sup>. Lettre sur papier libre, de la main de Treilhard, contresignée par Barras et La Revellière-Lépeaux, sans mention de sa date d'envoi, transmettant à Moreau les arrêtés le concernant, et évoquant le retrait éventuel de Naples et de Rome en gardant des places fortes: *il seroit fort à désirer que les circonstances ne forcent pas à évacuer ces places. Le Directoire le désire vivement et vous sentés du reste combien sont fortes les raisons de se maintenir dans le midi de l'Italie, aussi n'est-ce qu'à la dernière extrémité et dans la ferme persuasion et la conviction intime que le salut<sup>3</sup> de l'armée d'Italie l'exige que vous devés évacuer entièrement les états napolitains et la République romaine... En quittant ces contrées si le sort l'ordonne absolument, vous donnerés au général Macdonald les pouvoirs les plus étendus pour organiser avant son départ un mode de résistance à l'entrée de l'ancien gouvernement. C'est dans les mains de ses ennemis les plus prononcés et des partisans les plus chauds<sup>4</sup> de l'indépendance qu'il conviendra de remettre l'autorité en dépôt jusqu'au moment où vos succès vous permettront de revenir chatier les ennemis de la République française s'ils ont osé se montrer et soutenir les amis de la liberté<sup>5</sup>. Le général Macdonald fera dans ce sens une proclamation avant de quitter<sup>6</sup> Naples. Le Directoire exécutif ne suppose pas que vous soyés obligé de quitter Livourne et Lucques<sup>7</sup> et de renoncer aux ressources que vous pourrés tirer de la Toscane*.

AF III 596, plaquette 4112, pièces 60-72. Lettre du député Barailon, de Chambon [-sur-Voueize], à Merlin de Douai, et remplacement de Juliéton, commissaire municipal d'Ars élu administrateur central, par Jean-Marie-Léonard Guyès, parent du député<sup>8</sup>, et de Darchis, commissaire d'Évaux [-les-Bains], curé, cousin du receveur de l'Enregistrement Leclerc-Lanouzière<sup>9</sup>, par François Meusnié, ex-conservateur des Hypothèques, lettre de celui-ci, commissaire provisoire en l'an IV, à Reubell, lui demandant des nouvelles de ses parents Cayaut de La Houssaye: *en me mariant, j'ai été abandonné de presque toute ma famille*.

### Séance du 3 floréal an VII [22 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 68 verso- 71 verso; AF III 596, plaquettes 4113 à 4116)

### Lois.

[Du jour] annulant la confiscation d'effets et actions des compagnies et sociétés d'actionnaires non visés dans des délais prescrits par des lois de 1792 et 1793; et autorisant la vente par la commune de Bruyères [-et-Montbérault] des communaux dits les montagnes de Gueules et de Montpingon sur la route de Laon<sup>10</sup> (AF III 596, plaquette 4115, pièces 131-133).

### Message des Anciens.

[Du jour] s'ajournant au 6 (AF III 596, plaquette 4115, pièce 134).

### Messages aux Cinq-Cents.

---

soulèvement des environs de Beringen et d'Hasselt, le député Rœmers et leur interrogatoire par le ministre de la Police générale les disculpant, puis d'un du même département et de deux de celui de la Dyle.

<sup>1</sup> Affaires non représentées ici et dont on ne trouve pas trace dans les rapports du ministre inventoriés dans *Les Archives du Directoire*.

<sup>2</sup> Le Directoire ordonne l'impression des trois premiers arrêtés et la mise à l'ordre du jour des deux armées du quatrième.

<sup>3</sup> *De la République*, mots barrés.

<sup>4</sup> *De la liberté et*, mots barrés.

<sup>5</sup> *Et de l'indépendance*, mots barrés.

<sup>6</sup> *L'Italie*, mots barrés.

<sup>7</sup> (*la Toscane vous fournira des ressources*), mots entre parenthèse barrés.

<sup>8</sup> Jean-François Guyès, député de la Creuse à la Législative et à la Convention mort en l'an III.

<sup>9</sup> Que Barailon accuse d'être un agioteur rentré de Paris avec des louis le deuxième jour de l'assemblée électorale. D'après l'arrêté du 22 messidor (*tome IX*) qui annule celui-ci, il s'agit du commissaire *extra muros*.

<sup>10</sup> À la suite d'un message du Directoire du 29 pluviôse (plus haut).

Proposant d'indemniser Turquin, instituteur d'une école de natation à Paris installée en 1781 à la pointe de l'île de la Fraternité et depuis transportée près du pont de la Révolution, auteur d'un livre avec son gendre Deligny<sup>1</sup>; sur un échange de terrains entre la commune de Dampierre [-sur-Salon] et Laroche, vitrier, pour construire une maison sur un rocher, et transmettant: des réclamations non jointes ici contre le projet de transfert du canton de Metz-en-Couture à Hermies; et dix-neuf pièces non jointes sur celle d'Hugues, acquéreur de bois nationaux dans la Nièvre<sup>2</sup> (AF III 596, plaquettes 4115, pièces 161-163, et 4116, pièces 167-169, 177-179 et 187-189).

#### Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles (AF III 596, plaquette 4115, pièces 123-130).

#### Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont destitution d'officiers suspendus par Sérurier à la 6<sup>e</sup> demi-brigade à l'armée d'Italie et d'un sous-lieutenant à la 147<sup>e</sup> suspendu par Baraguey d'Hilliers, traitement de chef de bataillon réformé de l'ex-adjutant général chef de bataillon Mellinet, et nomination d'un capitaine adjudant de place de Belfort, confirmation de nominations dans la cavalerie avec extrait d'une feuille de travail du bureau du personnel de l'infanterie de la 1<sup>ère</sup> décade de frimaire: refus d'emploi dans l'armée française de Varda, officier né à Céphalonie, à adresser à un gouvernement républicain en Italie<sup>3</sup>. Ordre au ministre de faire surveiller et activer par des agents spéciaux la confection des habits et équipements des soldats et leur réception dans des magasins spéciaux et de prendre les ordres du Directoire sur les sanctions contre les entrepreneurs de l'habillement militaire en cas de négligence ou de lenteur. Lettre à Masséna, minute de La Revellière-Lépeaux au bureau particulier, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 135-136, sur *quelques désordres qui ont eu lieu dans l'armée du Danube*, lui transmettant une note *qui vient d'une part qui paraît sûre et qui contient des détails absolument affligeants* sur l'inconduite des militaires de son armée, et lui ordonnant de faire punir les auteurs de délits d'insubordination: *Les généraux doivent donner les premiers l'exemple de l'obéissance aux ordres du chef et celui d'une conduite intègre et délicate. Sans ce préliminaire indispensable, on n'obligera jamais le soldat à une exacte discipline. ... Vous sentirez facilement, citoyen général, que les mesures qui vous sont commandées par le Directoire ne sont pas seulement exigées par l'humanité, la justice et la propagation des principes de la liberté, mais aussi par l'intérêt de votre propre gloire*; apostille au verso non copiée au registre du bureau particulier lui recommandant de veiller aux chaloupes canonnières préparées par les Autrichiens sur le lac de Constance; lettre de Roberjot, de Rastatt le 28 germinal, copiée pour le procès du général Vandamme d'après une apostille de Lagarde, annonçant que le premier poste ennemi est à trois kilomètres, que Trouvé, ministre plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg, a été expulsé sur ordre des Autrichiens et vient d'arriver, et exposant les circonstances de l'évacuation de la Forêt noire: *Ce n'est pas, citoyens Directeurs, par l'effet du découragement que la retraite a été ordonnée..., c'est par l'effet de l'indiscipline la plus inouïe, par les pillages faits et commandés par quelques généraux, par les injustices les plus criantes exercées sur plusieurs points de l'Allemagne par les exactions énormes commises dans les bailliages dépendant des princes amis de la République... Il est dans cette armée des anarchistes en grand nombre, ce sont eux qui découragent le soldat, qui l'excitent au pillage, qui le disposent à se plaindre du gouvernement, qui pressurent les amis de la République et qui, au scandale de toute l'Allemagne, ménagent, protègent les pays de l'Autriche, de Trèves et de tous les membres du clergé qui ont paru sans la séance du 14 germinal à la Diète avec des votes tous rédigés pour regarder le congrès comme dissous et entraîner l'Empire à rompre l'armistice et recommencer les hostilités*, copiant un relevé de contributions particulières exigées par le général Vandamme du 19 au 21 mars publié dans le journal *le Mercure de Souabe* et soulignant la nécessité de changer les

<sup>1</sup> Et inventeur d'un havresac permettant aux soldats de traverser un fleuve sans mouiller leurs vêtements ni leurs armes. Ayant obtenu un privilège en 1787, il éduquait gratuitement les officiers invalides et vingt-cinq élèves désignés tous les ans par les prévôts des marchands de Paris, depuis remplacés par autant d'élèves de l'école des jeunes français du citoyen Bourdon. Son installation avait été dévastée par les inondations du dernier hiver. L'île de la Fraternité et le pont de la Révolution, noms révolutionnaires de l'île Saint-Louis et du pont de la Concorde. La piscine Deligny, amarrée sur l'actuel quai Anatole-France sur la rive gauche de la Seine en amont du pont de la Concorde, resta en activité jusqu'aux années 1980 et disparut vers 1995 après un accident de la navigation. Au contraire de Deligny, Turquin figure au *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* pour un *Avis au public sur l'établissement d'une école de natation*, Paris, imprimerie polytypique, 1786, et un *Projet d'une école de natation en faveur de la garde bourgeoise de Paris*, imprimerie de Valleyre aîné, 1790.

<sup>2</sup> Sur ces deux affaires, voir plus haut, 27 ventôse, message aux Cinq-Cents, et 1<sup>er</sup> germinal, Finances, note.

<sup>3</sup> Les raisons des destitutions prononcées ici ne sont pas précisées. François-Anne Mellinet, mesure connue de *Quintin*, les auteurs précisant qu'il était alors professeur à l'école centrale de la Loire-Inférieure et citant sa remise en activité le 8 fructidor (*tome X*), suivant eux pour emploi à Bordeaux; ils rapportent que, s'étant rallié avec éclat à Napoléon au retour de l'île d'Elbe, blessé à Waterloo, Mellinet s'établit définitivement en Belgique, y joua un rôle important lors de la Révolution de 1830 et fut impliqué dans une tentative de proclamation de la République en 1848. Parmi les nominations dans la cavalerie, celle de capitaine au 1<sup>er</sup> chasseurs à cheval d'Antoine-François Renaud (voir plus haut, 24 germinal, Guerre, note). La feuille de travail note qu'un rapport particulier sur Varda a été fait le 28 nivôse et que le Directoire a pris la même décision qu'ici, mais à la date indiquée (*tome VII*) ne figure qu'un ordre au ministre de préparer la confirmation de promotions provisoires à l'armée de Rome par Championnet suivant un état non joint.

## INVENTAIRE

militaires, sauf les généraux Férino et [Gouvion-] Saint-Cyr, qui ont la réputation d'être probes, et la discipline de l'armée autrichienne, où l'on fusille les pillards (AF III 596, plaquette 4115, pièces 139-160).

### Intérieur.

Ajournement de la décision du Directoire sur la demande d'importation de blé par le ministre de l'Intérieur helvétique<sup>1</sup>. Réintégration de fonds retirés au service de santé de Marseille lors du départ de l'expédition d'Égypte<sup>2</sup>. Rejet de la réclamation de Léger et autres locataires du Théâtre Louvois contre sa fermeture. Attribution des subsistances et autres secours à Rochon-Chabannes<sup>3</sup>, *homme de loi distingué et vieillard infirme demeurant à Paris*. Réduction au dixième du droit de passe des voitures et chevaux des cultivateurs de la Manche chargés d'engrais provenant des bords de mer et des rivières. Fixation du traitement des garçons de bureau des ministères<sup>4</sup>. Jugement de l'ex-agent municipal de Vicq [-d'Auribat] ayant abattu l'arbre de la Liberté soi-disant dépérissant en l'an VI et en ayant fait faire une herse<sup>5</sup>. Annulation de l'autorisation de poursuites contre les ex-officiers municipaux de Biffontaine et Corcieux<sup>6</sup>. Jugement d'administrateurs municipaux de Lorgues de l'an V pour payer la reconstruction de l'autel de la Patrie démoli sur leur ordre. Destitution: agent municipal de Cuinzier ayant remplacé le rôle des contributions de l'an V par un autre de sa rédaction, et adjoint de la Fermeté ne sachant ni lire ni écrire et n'ayant pas prêté serment (AF III 596, plaquettes 4115, pièces 135-138, et 4116, pièces 164-165, 170-176, 180-186 et 190-203).

### Police générale.

Émigrés, radiation: Jacques-François d'Archambault, de Chartres, radié provisoirement par le district de Dourdan; Pierre-Jean-Baptiste-Louis Aubery dit Folleville, mort à Rouen en l'an III; Mathurin-René Barbeau fils, de Mayenne, ex-maréchal des logis chef au 5<sup>e</sup> hussards; Jean-Augustin Basselin, de Paris, propriétaire à Rouen; Charles-Marie Créquy, noble d'Ivry [-sur-Seine], inscrit dans le Pas-de-Calais en l'an VII bien que radié définitivement par le Comité de législation en l'an III; Robert-François du Faguet dit Montbert, militaire retiré à Mantes en 1792, inscrit dans le Calvados pour des biens à Monteille, recommandé par les députés Belzais-Courménéil et Lenormand; Robert-Jean Le Godailler, blanchisseur d'Yvetot; Lambertine Pierrard, femme Louis Minet<sup>7</sup>; Louis Saint-Priest du Chambon, de Tulle, acquitté par le Tribunal révolutionnaire en l'an III et n'étant ni noble ni prêtre; Jacques-Bertrand Testard, marchand à Mayenne inscrit pendant un voyage à Paris pour son commerce en 1792; François-Pierre de Voisne dit de Saunès, sourd-muet de naissance mort à Sées en 1793, inscrit dans le Calvados, à la requête de sa veuve et curatrice Marguerite Dubois, recommandé par les députés Bourdon de l'Orne et Du Bois Du Bais. Non application à Étienne-Edme-François Duchesne, de Blois, président du tribunal civil de Loir-et-Cher, de l'inscription du nom de Duchesne par le district de Saint-Calais. Mainlevée définitive sur les biens propres de Marie-Constance Lemarchand, de Paris, divorcée de l'émigré de l'Orne Théodomir Château-Thierry. Maintien: les niçois Gaspard-Antoine Berardi, homme de loi soi-disant parti en Sardaigne en 1788, usant d'une réclamation datée d'une autre écriture que le texte, et sa femme, Catherine Couppon, femme Joseph Biscarra<sup>8</sup>, et Amédée-Nicolas Reggio, né à Saluces, avocat général au Sénat de Nice, se disant tour à tour parti pour affaires et nommé à d'autres fonctions par le roi sarde; Pierre-Denis Berson, de Laval (Mayenne), vicaire de Tessé [-Froulay] insermenté et non déporté volontaire, usant d'une réclamation sans date<sup>9</sup>; Jean-Baptiste Daudé dit d'Alzon, ex-officier, émigré de l'Hérault soi-disant résidant à Séguret et ayant réclamé auprès du département de Vaucluse au lieu de celui de l'Hérault; les émigrés du Nord partis lors de l'évacuation par l'ennemi Émilie et Jeanne-Thérèse Famelars, marchandes modistes, de Saint-Amand [-les-Eaux]<sup>10</sup>, Jean-Baptiste Flipo, fabricant de laine à Tourcoing, et sa femme Julie-Joseph Delebecque, émigrés à Brême, et Michèle-Alexandrine Tamboise veuve Richard, de Valenciennes; ceux du Var soi-disant fédéralistes Louis Fies, sa femme Louise Mistral et ses fils Louis et Pierre, de Solliès, et Urbain Roux, officier de cavalerie d'Hyères, ne justifiant pas de sa résidence avant 1793; Marie-Claudine Gravier veuve Esprit Lathoud, d'Aussois, émigrée à Suse avec passeport de sa commune en 1793; Jean-Séverin-François Gravier-Vergennes, capitaine noble de dragons, émigré de Saône-et-Loire usant de fausse réclamation au district de Beaune et de faux certificats de résidence à Frontenay et Plasne<sup>11</sup>; Élisabeth-Charlotte-Denise La

<sup>1</sup> Affaire non représentée ici, certainement en rapport avec l'exportation décidée par le Directoire le 1<sup>er</sup> (plus haut).

<sup>2</sup> Il s'agit du produit des droits sur les huiles importées attribué à ce service par arrêté du 17 thermidor an VI (*tome VI*, messages aux Cinq-Cents, note). L'arrêté est présenté comme moyen de lutter contre *le projet atroce conçu par la coalition de jeter sur les côtes de France les germes de la peste* et adressé à celui des Finances pour exécution.

<sup>3</sup> Marc-Antoine-Jacques Rochon de Chabannes, auteur dramatique né en 1730, mort en 1800.

<sup>4</sup> *Des garçons de bureau ministériels proprement dits*, en plus de l'habillement qui leur a été accordé par arrêté du 27 brumaire (*tome VII*, Intérieur). L'expédition de cet arrêté est adressée à tous les ministres.

<sup>5</sup> Ce qui nécessite un bois très dur.

<sup>6</sup> Autorisation donnée par le Directoire pour une affaire de fourniture de voitures réquisitionnées sur le canton de Corcieux le 17 thermidor an VI (*tome VI*, Intérieur, voir note).

<sup>7</sup> Émigré des Ardennes radié le 17 germinal (plus haut).

<sup>8</sup> Émigré maintenu le 27 nivôse (*tome VII*).

<sup>9</sup> Et porté par le département de la Mayenne sur la liste des prêtres réellement émigrés.

<sup>10</sup> Prétendant bénéficié de l'exception en faveur des ouvriers parce qu'elles employaient des apprenties et des ouvrières.

<sup>11</sup> Communes connues pour de fausses attestations en faveur d'émigrés.

Guérinière femme Bercy, de Saumur, ses père et mère Rémi-Charles-Étienne-Denis du Chiron-Laguérinière et Louise-Anne Ayrault, soi-disant fusillés au Mans en l'an II, et son frère Louis-Charles-Denis, soi-disant de l'armée catholique mort mors de la prise de Laval en novembre 1793, radiés provisoirement par fausse application du traité de La Mabilais et usant de faux certificats de résidence; Adrien-Joseph Leblanc, du Sars, soi-disant domestique, émigré en 1792 et rentré en l'an VI, à déporter en Guyane; Charles-Brice Leguat, de Bagé [-le-Châtel], usant d'un faux certificat de résidence à Lyon signé par le secrétaire Richard, auteur de faux connu, et d'un soi-disant renvoi devant le Comité de législation par le représentant en mission Tellier<sup>1</sup>; Jean-Vincent Leroux dit La Serre, de Rodez, parti de Paris en 1787 pour enseigner les français à l'institut de Schuepfenthal dans le duché de Saxe-Gotha; le constituant Claude-François-Adrien Lezay-Marnésia, noble, de Saint-Julien (Jura), parti en Amérique où il avait ses propriétés, rentré à Paris en mai 1792, incarcéré à Besançon en l'an II, inscrit dans le Jura et en Saône-et-Loire, et son fils Adrien, inscrit dans le Jura, soi-disant étudiant la philosophie et la jurisprudence à l'université de Göttingen en 1791, usant de faux certificats de résidence ultérieure à Forges-les-Eaux et Paris<sup>2</sup>; Antoine Lonjon, ex-employé de la municipalité de Perpignan ayant rejoint les Espagnols à Arles-sur-Tech puis vécu à Massanet [-de-Cabrenys]<sup>3</sup> de l'argent que lui donnaient des émigrés de sa connaissance, rentré en l'an III; Jean-Baptiste-Joseph et Pierre-François Lubersac frères, nobles de Paris soi-disant envoyés étudier la peinture en Angleterre; Alexandre-Benjamin Malleville, de Saint-Pierre [-de-Cormeilles], ex-garde-magasin à l'armée du Rhin à Strasbourg ayant écrit d'Hambourg au district de Pont-Audemer en l'an III; Jean-Joseph Papon, juge de paix de Puget-Théniers usant d'un certificat où les mots *travaillant la terre et vivant de son travail* semblent ajoutés; Georges Reyssier, de Mâcon, soi-disant aide de camp du général de Précý mort pendant le siège de Lyon, usant d'une réclamation au district reconnue fausse par Rubat, ex-commissaire central de Saône-et-Loire<sup>4</sup>; Simon Samuel, anglais, marchand mercier établi à Paris en 1787, et sa femme Françoise Masks; Frédéric-Christophe Stein, de Strasbourg, soi-disant négociant, sa femme Marie-Marguerite Hermann et leurs enfants s'il ont l'âge; Charles et Jules Texier-Hautefeuille, d'Escoville, dont les parents demandaient à être exemptés des taxes sur les parents d'émigrés parce qu'ils se seraient opposés à l'émigration de l'un et que l'autre serait parti pour son éducation (AF III 596, plaquettes 4113, pièces 1-58, et 4114, pièces 59-122).

### Séance du 4 floréal an VII [23 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 72 recto – 75 recto; AF III 597, plaquettes 4117 à 4119)

#### Message aux Cinq-Cents.

Rappelant les réclamations des étrangers créanciers à rembourser en moitié en domaines nationaux et demandant des crédits pour les ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Marine et des Colonies pour le remboursement du solde (AF III 597, plaquette 4118, pièces 46-48).

#### Finances.

Réintégration de deux agents forestiers d'Auxerre<sup>5</sup> non complices des dilapidations de leur collègue Monteix, minute de Merlin de Douai, lettres du commissaire central Collet aux députés du département et de ceux-ci sur papier à en-tête imprimé *Les représentans du peuple composant la députation du département de l'Yonne au domicile du citoyen ... , l'un d'eux,*

<sup>1</sup> Renvoi qui n'est enregistré nulle part. Amand-Constant Tellier, conventionnel de Seine-et-Marne, représentant en mission dans le Rhône, la Loire, en Saône-et-Loire et autres au début de l'an III, s'était suicidé le 1<sup>er</sup> complémentaire suivant à Chartres à la suite d'une révolte royaliste où il avait dû crier *Vive le roi*.

<sup>2</sup> Député de la noblesse du bailliage de Lons-le-Saunier, homme de lettres, proche des Encyclopédistes et franc-maçon, le premier avait démissionné de l'Assemblée en mai 1790 pour partir aux États-Unis. Fondateur avec Du Val d'Eprémésnil de la société des Vingt-Quatre, dont le but était de fonder la colonie d'Asylum dans la vallée du Scioto (Ohio) - sans doute celle évoquée pour l'émigrée Marie-Geneviève Clavet, femme Claude-Charles Chartier-Dufligné (plus haut, 23 pluviôse) -, il était rentré à Paris en juin 1792 après l'échec de cet établissement puis retourné à Besançon, sa principale résidence, où il avait été incarcéré comme le dit le rapport joint ici. Il avait émigré en Suisse en l'an V (*Lemay*, qui ignore notre arrêté et le dit autorisé à résider à Besançon en 1799). Lezay fils, qui fait ici l'objet d'un rapport distinct ne rapportant pas sa filiation, est son deuxième enfant Adrien-Paul-François-Marie, auteur notamment d'écrits politiques imprimés à Paris de l'an III à l'an V signés Adrien Lezay (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*), préfet de Rhin-et-Moselle nommé en 1806, puis du Bas-Rhin de 1810 à sa mort en 1814. Le constituant était parti pour les États-Unis avec son fils cadet Albert-Madeleine-Claude (*Lemay*), préfet du Lot et de la Somme sous la Restauration puis de Loir-et-Cher de 1828 à 1848, également député, pair de France et sénateur sous le Second Empire.

<sup>3</sup> Espagne, province de Gérone, à la frontière et près d'Arles-sur-Tech.

<sup>4</sup> Étienne Rubat, élu aux Anciens en l'an VI.

<sup>5</sup> Destitués le 14 ventôse (plus haut) comme membres du cercle constitutionnel de la ville. Charles-Jean-Alphonse Collet, commissaire central élu aux Cinq-Cents en l'an VII.

## INVENTAIRE

signée par Boilleau aîné, Fourcade, Guichard, Housset, Moreau et Villetard, recommandant de remplacer Maure jeune, qui n'a pas eu la délicatesse de ses collègues, par Précý, député sortant des Anciens (AF III 597, plaquette 4118, pièces 51-54).

### Guerre.

Promotions à l'armée d'Italie après la journée du 6 germinal<sup>1</sup>; emploi de l'adjudant général Solignac à cette armée. Décision d'écrire des lettres de satisfaction aux généraux Dalesme, Gardanne et Richepance, avec don d'une armure, au général de brigade Pijon, aux adjudants généraux Argod, Blondeau et Buget, à Duplouy, chef de la 92<sup>e</sup> demi-brigade, au chef de bataillon Marion, à Demanets, capitaine d'artillerie légère, et à Valabrègue, capitaine aide de camp du général Debelle, avec don d'un sabre, et au chef de la 18<sup>e</sup> demi-brigade légère et aux troupes helvétiques, piémontaises et polonaises qui ont combattu lors de cette journée<sup>2</sup>. Lettre au général en chef des armées d'Italie et de Naples, minute au bureau particulier, copie au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 136, demandant pourquoi il annonce un effectif total de quarante mille hommes alors qu'un état de situation au 1<sup>er</sup> germinal certifié par le chef d'état-major Coulange le porte à cent vingt-quatre mille cent vingt-six (AF III 597, plaquettes 4117, pièces 7, 16-17 et 20-21, et 4118, pièces 22-40).

### Intérieur.

Cessation de fonctions et jugement du commissaire municipal provisoire de Tervuren concussionnaire et complice d'un meurtre en l'an IV (AF III 597, plaquette 4119, pièces 81-86).

### Justice.

Renvoi devant le tribunal civil d'une procédure entre les compagnies Camus-Limare et Gabard sur le bail des forges de Vierzon<sup>3</sup>. Autorisation à la commune d'Aix-la-Chapelle de vendre deux fossés marécageux sur le Seilgrave à côté de la fausse porte de Cologne et sur le Stirchsgrave pour payer l'assèchement des autres fossés de la ville. Annulation du transfert à Lautenbach par l'administration centrale du notaire Meyer, de Guebwiller, résidence des greffiers tabellions de la seigneurie de Lautenbach (AF III 597, plaquettes 4117, pièces 1-3, 4118, pièces 49-50, et 4119, pièces 76-77).

### Marine et Colonies<sup>4</sup>.

Inscription pour rentrer en France par le premier échange aux trois prisonniers de guerre en Angleterre frères de François Bongourd, de Granville, *capitaine d'une prise qui, avec quinze hommes d'équipage dont huit malades, s'est emparé d'un transport anglais*<sup>5</sup>. Gratification à Jean-François Adrien, aide-timonnier de la canonnière le

<sup>1</sup> Le 6 germinal / 26 mars 1799, jour de la bataille de Pastrengo, dite aussi de Vérone. Parmi les promotions, celles, connues de *Six*, de l'adjudant général Louis Partouneaux général de brigade, et des futurs généraux Claude-Antoine-Hippolyte de Préval, chef de bataillon adjoint à l'état-major, au grade d'adjudant général – il avait été promu adjudant général dans son grade de chef de bataillon le 17 pluviôse (*tome VII*) –, à celui de chef de brigade de François-Alexis Guyonneau de Pambour, chef de bataillon (mesure datée du 26 mars / 6 germinal par *Six*, qui ignore un arrêté du 26 thermidor, *tome X*, le confirmant chef de brigade d'artillerie à pied), et de Louis Lepic, chef d'escadron au 15<sup>e</sup> chasseurs à cheval, à celui de chef d'escadron de Jacques-Antoine-Adrien Delort, capitaine adjoint à l'état-major, et de Jean-Jacques Desvaux de Saint-Maurice, capitaine d'artillerie légère, à celui de chef de bataillon de Pierre Espert de Sibran, capitaine aide de camp du général Sérurier – à ne pas confondre avec ses frères Jean-Baptiste Espert de Latour et Jean-Marc Espert de Bulach, tous deux également futurs généraux et à l'armée d'Italie, le premier alors commandant la place de Florence et l'autre capitaine adjoint à l'état-major –, de Jean-Georges Grenier, capitaine aide de camp de son frère le général Paul, et de Joachim-Jérôme Quiot du Passage, capitaine aide de camp du général Victor, et à celui de capitaine de Jean-Louis Soye, lieutenant de carabiniers à la 26<sup>e</sup> demi-brigade, que *Six* dit blessé à la prise de la redoute de Santo-Paolo le 26 mars et promu le même jour sur le champ de bataille sans citer sa confirmation, ainsi que Pierre-Joseph-Philibert Gerdy, lieutenant d'artillerie, suivant *Quintin* nommé alors capitaine en second au premier d'artillerie.

<sup>2</sup> L'adjudant général et futur général Jean-Baptiste Solignac, nommé général provisoire le 31 mars / 11 germinal d'après *Six*. L'auteur ignore les récompenses décidées ici pour les généraux Jean-Baptiste Dalesme, selon lui blessé à Pastrengo puis, le 5 avril / 16 germinal, à Magnano et alors fait prisonnier de guerre, Gaspard-Amédée Gardanne, Antoine Richepance et Jean-Joseph-Magdelaine Pijon, mort de blessures après la bataille de Magnano, et pour le futur général Charles-Stanislas Marion, mais les cite en revanche pour les futurs généraux François Argod, qu'il dit nommé général provisoire le 6 germinal et tué à la bataille de Cassano le 27 avril / 8 floréal, Jacques Blondeau et Claude-Joseph Buget, promu général de brigade le 22 messidor (*tome IX*). *Quintin* écrit que Bruno-Albert Duplouy fut blessé et fait prisonnier de guerre à la bataille de Vérone et ignore sa récompense.

<sup>3</sup> Le rapport dit que la première en avait obtenu le bail par arrêté du représentant en mission Laplanche annulé par le Comité des finances en l'an III, que le Directoire aurait confirmé cet arrêté le 8 messidor an IV et que la forge aurait été vendue dans le même mois au second. La seule mention de l'affaire dans *Debidour* est un arrêté du 2 fructidor an IV (*tome III*, page 392) confirmant la vente de la forge. Voir aussi *tome III*, 4 frimaire an VI: résiliation du bail de Gabard et Tron pour non exécution des clauses.

<sup>4</sup> Remplacé par le ministre des Relations extérieures.

<sup>5</sup> Dénommé *l'Écho*, ayant à son bord 75 hommes, en majorité des vétérans britanniques, restés libres pendant la traversée jusqu'à Nantes: *Bongourd, sans employer aucun moyen coercitif, les a contenus par sa seule fermeté et sa prudence.*

*Pilade* ayant sauvé un mousse tombé à la mer<sup>1</sup>. Annulation d'un brevet de pension imprimé joint avec timbre sec du Directoire du 23 brumaire an V délivré au matelot François Bureau sous le nom de Buraom porté sur une loi du 20 fructidor an IV (AF III 597, plaquette 4117, pièces 8-15).

#### **Police générale.**

Rapport sur la vérification des dénonciations de complices de Pichegru d'après un rapport du citoyen Réal, le rapport de Montgaillard joint aux pièces de la conspiration du Dix-Huit Fructidor et les papiers du général Klinglin: libération de Courtot, Cécile Frick, Kugler et Montaigu; ordre d'arrêter partout où il sera trouvé Demongé, né à Strasbourg, dénommé Furêt dans les papiers Klinglin, et de le traduire en conseil de guerre de la 5<sup>e</sup> division militaire avec l'ex-député Chambé, qui y est traduit pour espionnage suivant l'arrêté du 28 pluviôse an VI<sup>2</sup>, ainsi que Pierre Badonville, chef de brigade au 8<sup>e</sup> hussards, aide de camp de Pichegru, détenu à Paris depuis fin fructidor an V, Guislain Commard, espion particulier du prince de Condé, dirigeant les sections permanentes de Strasbourg en vendémiaire an V<sup>3</sup>, détenu au Temple, le général Lajolais, sa femme et sa belle-sœur, cités avec éloges dans la correspondance de Klinglin, amis de Pichegru, bien que Lajolais soit défendu par le général Châteauneuf-Randon, arrêtés en fructidor an V, libérés le 29 vendémiaire suivant et actuellement sous surveillance à Strasbourg, Claudine Marion, femme de Demongé, *alias* l'Insulaire, et les détenus à Strasbourg André Henninger, Michel Lauffer, Jean Meyon et Mathieu Scheix, agents chargés du transport des dépêches sur la rive droite du Rhin, Saint-Rémond, chef de la gendarmerie de l'armée du Rhin, *alias* Félix, et Philippe-Henri Tugnot, chef de bataillon à la 18<sup>e</sup> demi-brigade légère, *alias* Philippes. Prêtres, déportation<sup>4</sup>. Confirmation de la levée du séquestre des biens d'Amable-Marie-Louise Pommeraye, veuve Éléonor-Marie-Pierre Baudouin, femme Louis-Paul Le Cordier, d'Haubourdin, provenant de son père<sup>5</sup>. Déclaration de non émigration et libération de la femme Sarran, née Brugier, de Bordeaux, partie en l'an V rejoindre son mari au port du Passage (Espagne), où il avait conduit une prise, et y ayant été retenue par son accouchement, accusée par vengeance de rapports avec des émigrés par un commissaire de police. Rejet de la réclamation de Balthazar Benausse<sup>6</sup>. Sursis à exécution du maintien<sup>7</sup> des deux frères [Luglien-] Cousin, dont l'un se serait caché après un mandat d'arrêt du comité de surveillance de sa commune pour incivisme d'après sa femme (AF III 597, plaquettes 4118, pièces 41-45, et 4119, pièces 61-75).

#### **Relations extérieures.**

Communication par le ministre de lettres de l'ambassadeur à Berlin et des plénipotentiaires au congrès de Rastatt, retirées par le ministre; rapport sur des plaintes de princes de la rive droite du Rhin *sur les exactions de quelques agens français*<sup>8</sup>. Autorisation au ministre, sur rapport retiré par lui, d'écrire à Perrochel sur la demande des Grisons *qui désireroient quelques modifications à leur réunion à l'Helvétie qu'on doit employer à leur égard tous les ménagemens possibles*, lettre de Laharpe, Directeur helvétique, à un Directeur français demandant des secours pour faire occuper Lucerne par un détachement de 400 ou 500 français, les partisans de l'Autriche ayant fait voter au Corps législatif helvétique l'organisation d'une garde armée, et lettre du Directoire à Perrochel sur la demande de Laharpe: *vous donnerez une attention particulière à ce que rien ne se fasse osensiblement par l'influence de la République française*, minute signée des cinq Directeurs sauf Barras (AF III 597, plaquette 4117, pièces 4-6).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 597, plaquette 4117, pièces 18-19. Feuilles de brevets de pensions de la Guerre et de l'Intérieur, 10 et 8 articles.

AF III 597, plaquette 4119, pièces 78-79 et 87-89. Nomination de commissaires municipaux: Verteuil [-sur-Charente] et Sillé [-le-Guillaume].

<sup>1</sup> En se jetant à l'eau comme il l'avait déjà fait en l'an III. L'expédition de cet arrêté est envoyée au commissaire principal de la Marine au Havre.

<sup>2</sup> Voir *tome IV*, à cette date, affaires non citées au procès-verbal, note, et au lendemain 29 pluviôse an VI, Police générale, pour les généraux Courtot et Montaigu, autrefois sous les ordres de Pichegru. Les acteurs de la conspiration de Pichegru sont par ailleurs cités dans AF III 48, dossier sur le Dix-Huit Fructidor (*Les Archives du Directoire*) et dans les procès-verbaux du Directoire de la fin de l'an V (*tome II*).

<sup>3</sup> Sans doute: en vendémiaire an IV.

<sup>4</sup> Delabey, ayant célébré un office le 13 ventôse / dimanche 3 mars 1799 sans déclaration préalable à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas de Paris en y critiquant les *nouveaux riches* qui se sont appropriés les biens du clergé, et deux prêtres de Seine-et-Oise, dont Chaudon, d'Aulnay [-sous-Bois], qualifiant de vol l'enlèvement de l'argenterie de l'église.

<sup>5</sup> Nicolas-Louis Pommeraye, maître des comptes à Rouen, émigré radié définitivement le 13 frimaire (*tome VII*).

<sup>6</sup> Émigré maintenu le 13 brumaire (*tome VI*).

<sup>7</sup> Le 28 pluviôse (plus haut).

<sup>8</sup> Affaires non représentées ici.

## INVENTAIRE

### Séance du 5 floréal an VII [24 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 75 verso- 76 recto; AF III 597, plaquette 4120)

*La séance est consacrée en partie à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique.*

#### Décision du Directoire.

Circulaire chargeant chaque ministre de présenter *la quotité des fonds qu'il croira nécessaire à son département pour l'exercice de l'an VIII* et des états détaillés des dépenses, à envoyer à celui des Finances pour accompagner le message du Directoire aux Conseils, accusé de réception du ministre des Relations extérieures (AF III 597, plaquette 4120, pièces 1-3).

#### Finances.

Bois communaux, coupe: Behonne, Regniéville (auj.: Thiaucourt-Regniéville) pour solder un arriéré de réparations à l'église, et indivis en forêt de Bauwald entre les communes de Barembach, Grendelbruch, Natzwiller et Russ<sup>1</sup>. Dépôt par le ministre des tableaux de mutation de l'Enregistrement pour la 3<sup>e</sup> décade de germinal (AF III 597, plaquette 4120, pièces 12-23).

#### Guerre.

Annulation de l'exemption de service militaire accordée le 17 messidor an IV au réquisitionnaire Le Drel<sup>2</sup>. Nomination du chef de brigade d'artillerie Gassonville directeur d'artillerie à Saint-Domingue, remplaçant le chef de brigade Pommeirols, à employer à la suite de l'une des directions de l'intérieur. Ordre au ministre: de présenter après-demain son travail sur les commissaires des guerres et de renvoyer Lamouche, vérificateur à la liquidation des arriérés de la Guerre<sup>3</sup>, minutes de Lagarde (AF III 597, plaquette 4120, pièces 4-11).

#### Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 597, plaquette 4120, pièces 24-25. Remplacement de Drevon, commissaire près le tribunal correctionnel de Langres élu aux Cinq-Cents, minute de Merlin de Douai.

### Séance du 6 floréal an VII [25 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 76 recto-78 recto; AF III 597, plaquettes 4121 et 4122)

#### Lois.

[Du jour] supprimant la 3<sup>e</sup> justice de paix du canton de Lorient<sup>4</sup>; portant que les députés élus à la suite de scissions et non admis ne seront pas remboursés de leurs frais de voyage; chargeant le Directoire de remettre sous deux décades un état par aperçu des dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'an VIII; et ouvrant des fonds au Conseil des Anciens pour le traitement de ses employés en l'an VII et les dépenses des Archives de la République, dont celles de la poursuite de l'impression des tables des procès-verbaux des assemblées (AF III 597, plaquette 4121, pièces 7-11).

#### Message des Anciens.

[Du jour]s'ajournant au 8 (AF III 597, plaquette 4122, pièce 40).

#### Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la création d'un tribunal correctionnel à Orange; l'élection du juge de paix du [Grand-] Bornand, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 8, extraits de procès-verbaux des assemblées primaires des 2 germinal an VI et 1<sup>er</sup> germinal an VII, lettre de Beudel, juge au tribunal civil du Bas-Rhin, en convalescence à Saint-Dié, au député André du Bas-Rhin, membre de la commission, sur l'esprit public dans sa région où l'on annonce l'évacuation des magasins de Bâle vers Huningue, l'occupation de Mannheim par les Prussiens, *l'on débite ici depuis hier que les Autrichiens, plus forts que nous du quadruple, ont pris Zurich, 25 prairial*<sup>5</sup>; et transmettant un rapport du ministre des Finances joint avec un tableau par catégories des recouvrements des recettes du 1<sup>er</sup> semestre de l'an VII, de ceux estimés pour le 2<sup>e</sup> et leur total, faisant apparaître un déficit de 67 millions, *avec invitation au Corps législatif de s'occuper efficacement des*

<sup>1</sup> Alors: Vosges, auj.: Bas-Rhin. Natzwiller est désignée sous son nom français de Nasseville, de nos jours disparu de l'usage.

<sup>2</sup> On ignore la raison de cette décision, prise sans rapport du ministre. *Debidour*, tome III, page 18, cite à cette date un tableau d'exemption en donnant les fonctions des bénéficiaires sans leurs noms.

<sup>3</sup> La raison de cette mesure n'est pas indiquée.

<sup>4</sup> À la suite d'un message du Directoire du 18 ventôse an VI (*tome IV*).

<sup>5</sup> Masséna avait évacué la ville le 17, lendemain de la première bataille de Zurich.

*moyens d'élever les recettes au niveau des dépenses afin que la France sorte victorieuse de la lutte qu'elle a à soutenir pour le succès de la cause de sa liberté et de celle de ses alliés*, message signé des cinq Directeurs (AF III 597, plaquettes 4121, pièces 3-6 et 13-26, et 4122, pièces 41-42).

#### **Décisions du Directoire<sup>1</sup>.**

Envoi à Masséna d'une proclamation à faire aux Suisses et à communiquer au Directoire helvétique pour qu'il en fasse de même: ... *Citoyens de l'Helvétie, ce n'est point à vous que l'Autriche peut en imposer. Aujourd'hui elle vous flatte, demain, si elle était accueillie, elle vous apporterait l'esclavage ou la mort. Dès le commencement de 1798, elle avoit déjà formé le projet de vous envahir. Dès cette époque elle s'étoit formé un parti parmi vous et se faisoit présenter des adresses dans l'une desquelles l'abbé de Notre-Dame des Hermites lui disoit que l'Helvétie désiroit devenir une province d'Autriche. Mais votre indignation a repoussé ses conseils et ses promesses, vous avez associé votre cause à celle des Français. Elles sont devenues inséparables. Unissons pareillement nos efforts. Travaux, succès, tout nous sera commun...* Mandat d'amener contre Ferrières-Sauvebœuf<sup>2</sup>, espion provoquant à la désertion à Milan, lettre de celui-ci, détenu au Temple, 11 prairial, se disant victime de Rivaud: *Je veux remplir la tâche que je m'étois imposée en Italie et à mon retour en France: c'est de justifier le Directoire de tous les malheurs qui ont eu lieu en Italie... Je suis informé de tout, j'ose le dire, mieux que personne et enfin, d'après mon exposé appuyé de preuves et de détails authentiques, je désire et j'aime à l'assurer qu'aucun membre du Directoire puisse être inculpé en aucune manière. Mais je prouverai en même temps que Scherer et Rivaud ont tout perdu par leur faute. Ce général a toujours laissé transpirer le secret de l'armée, l'ennemi a constamment été instruit et plusieurs jours à l'avance de tous ses mouvemens ou projets d'attaque et de deffense. Telle a été la source de nos deffaites...*, minutes au bureau particulier<sup>3</sup>, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 136, et supplément pages 19-20 (AF III 597, plaquettes 4121, pièces 1-2, et 4122, pièces 27-29).

#### **Guerre.**

Remise en activité comme capitaine de cavalerie du chef d'escadron provisoire Pierre-Germain Ducroc (AF III 597, plaquette 4121, pièce 12<sup>4</sup>). Feuilles de brevet signés le 6 de la commission de Moreau général en chef des armées d'Italie et de Naples, et de généraux de division de Legrand, Soult et Tharreau, et de brigade de Bontemps (AF III 598, plaquette 4128, pièces 11-12, classées au dossier du 8).

#### **Justice.**

Supplément de fonds<sup>5</sup> pour secourir les inondés des départements provisoires de la rive gauche du Rhin, surtout celui de la Roër dans les cantons de Kalkar, Mœrs, Uerdingen et Xanten et partie de celui de Clèves, et les communes de Kranenburg et Ravenstein, et après l'ouragan du 4 ventôse ayant abattu des cheminées et des toits dans le canton d'Elsen et la commune de Dülken (AF III 597, plaquette 4122, pièces 30-32).

#### **Police générale.**

Renvoi devant le directeur du jury de Vendôme des complices de la bande d'Orgères [-en-Beauce]<sup>6</sup> Pierre Préjean dit Brise-la-Nation, soi-disant d'Unverre, déserteur du 16<sup>e</sup> dragons à Angers enrôlé dans les chouans au Mans, connu pour avoir abattu l'arbre de la Liberté de Romilly, dénoncé pour crimes par Habert, notaire à la Chapelle-Vicomtesse, en rapport avec Laguette, chef de la bande d'Orgères, Vasconcelles, d'Unverre, *le chef ou le protecteur des bandes organisées*, arrêté chez son oncle Belligny au Gault [-Perche], Louis Guillebert, soi-disant sabotier, né à Saint-Michel [-de-Chavaignes], Louis Joffart dit Beaupré, né à Orléans, soi-disant chandelier, Denise-Madeleine Lafagardi-Laval femme Rostaing, noble, née à Bourg (Ain), habitant au Paty à Savigny [-sur-Braye] et sa femme de chambre Madeleine Drouinot, et René Voisins, né à Saint-Jean-de-la-Motte, soi-disant jardinier à Vouvray. Prêtre, déportation<sup>7</sup>. Émigrés, sursis au maintien de Louis-Henri-Casimir La Guiche; rejet des réclamations de Jean Albigès, Joseph-Étienne Digeon, chanoine d'Alet [-les-Bains], et Charles-Marie-Pierre-Félix Masson<sup>8</sup> (AF III 597, plaquette 4122, pièces 33-39 et 43-60).

#### **Relations extérieures.**

<sup>1</sup> C'est par ces deux affaires que commence le procès-verbal de la séance sur le registre.

<sup>2</sup> Sur ce personnage, que le registre prénomme Pierre au lieu de Louis-François et qui signe sa lettre de son seul nom de famille, dont l'orthographe retenue par *Roman d'Amat* est Ferrières-Sauvebœuf, voir *tome VII*, 18 nivôse, Relations extérieures, note.

<sup>3</sup> Une partie du texte de la proclamation aux Suisses et le second arrêté sont écrits par Lagarde.

<sup>4</sup> Ampliation pour brevet sans minute.

<sup>5</sup> En plus de ceux envoyés par le Directoire le 8 ventôse (plus haut).

<sup>6</sup> Sur la bande de brigands d'Orgères-en-Beauce, voir *tome IV*, 4 ventôse an VI, Justice, note.

<sup>7</sup> Un prêtre né à Lisieux, arrêté à Rouen avec faux passeport de marchand, célébrant le culte chez la citoyenne Martainville, dont la famille le dénonce *comme fanatisant l'esprit de cette citoyenne au point de lui faire faire des folies*.

<sup>8</sup> Pour ces quatre affaires, voir respectivement aux 3 nivôse (*tome VII*), 27 ventôse (plus haut), 29 frimaire an V (*Debidour*, tome IV, page 782), et 23 brumaire an VII (*tome VII*).

## INVENTAIRE

Communication par le ministre, qui a retiré les pièces, d'un mémoire justificatif de Chompré, consul à Malaga, et autorisation du mariage de Fréville, secrétaire de légation à Madrid<sup>1</sup>.

### Séance du 7 floréal an VII [26 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 78 verso- 81 recto; AF III 597, plaquettes 4123 à 4127)

#### Messages aux Cinq-Cents.

Contre le transfert de la commune de Marolles (Oise) au canton de la Ferté-Milon<sup>2</sup>; sur: l'assemblée communale de Saint-Yrieix [-sur-Charente], procès-verbal de l'assemblée du 10 germinal an VII joint à la chemise d'un dossier de commission spéciale sur l'assemblée électorale du département de l'an VII; et une contribution locale de la commune de Montesquieu-Volvestre pour réparer une maison devant remplacer celle louée pour ses séances (AF III 597, plaquettes 4125, pièces 126-136, 4126, pièces 152-154 et 174-179, et 4127, pièces 183-185).

#### Finances.

Arrêté de distribution de fonds pour les ministres de la Guerre et de l'Intérieur. Autorisation à Daverdoing de continuer l'administration et le recouvrement des biens et revenus de la République française en République batave. Bureaux de garantie des matières d'or et d'argent: création d'un bureau supplémentaire à Pont-à-Mousson<sup>3</sup>; transfert de celui de Porrentruy à Montbéliard (AF III 597, plaquettes 4125, pièces 124-125, et 4126, pièces 163-170).

#### Guerre.

Indemnités à Falize, ingénieur géographe à l'armée du Danube, pour une carte de Saint-Domingue et un plan de la ville du Cap présentés au Directoire. Promotion de deux sous-officiers de cavalerie (AF III 597, plaquette 4126, pièces 155-162).

#### Intérieur.

Brevet d'invention à l'ingénieur Robert Fulton, de Paris, pour le monopole d'importation de tableaux circulaires appelés *panoramas*. Nouveaux secours à Maimbourg<sup>4</sup>. Destitution d'un administrateur municipal de Lille destitué le 3 pluviôse comme négligeant la police des cultes et réélu et de l'agent municipal de Tréogan inapte et ivrogne; annulation de celle des agent et adjoint de Marcei<sup>5</sup> sur fausse délibération. Destitution et jugement: agents du Cailar se disant créancier des habitants pour fourniture de fusils qu'ils lui avaient payés et de la Chapelle-Gauthier pour soustraction des papiers et titres de l'hospice civil lorsqu'il était secrétaire de la municipalité; agent et adjoint de Jonquières (Vaucluse) anarchistes, l'agent ayant fait dissoudre l'assemblée communale de l'an VII, fait flotté un drapeau portant les mots *Vive la Montagne, Vive la constitution de 1793*, et n'ayant pas rendu son compte de gestion. Jugement d'Hardel-Vilvot, commissaire municipal provisoire d'Haguenu en l'an IV, pour concussion lors de la vente des Annonciades de la ville, lettre du député Bertrand à Reubell, an V, et *Mémoire énonciatif des faits qui se sont passés dans la commune de Haguenu depuis l'an deux de la République jusqu'à ce jour. Au Corps législatif, aux autorités constituées de toute la République et à tous les citoyens français*, par F. Picquet, Strasbourg, C.-F. Pfeiffer, imprimeur, an V, 34 pages<sup>6</sup>. Rejet de la réclamation du constituant Bonet de Treyches, de Grazac, exclu du droit de vote en application de la loi du 3 brumaire an IV comme signataire d'actes liberticides à Yssingieux en vendémiaire an IV lors de la révolte du camp du Pertuis dont les textes sont copiés par la municipalité le dénonçant également comme président d'une scission aux assemblées primaires de l'an VII, lettres de Bonet de Treyches réclamant auprès ministre de l'Intérieur contre une délibération, inexistante, de l'administration centrale le privant du droit de vote et contre une visite domiciliaire faite chez lui le 1<sup>er</sup> germinal an VII. Renvoi au ministre pour se faire représenter le rapport de Merlin de Douai, ministre de la Justice en l'an V, de son rapport demandant la mise en jugement de Gillet, ex-commissaire municipal de Virton, et autres pour dilapidations lors de la vente du mobilier des Récollets<sup>7</sup> (AF III 597, plaquettes 4125, pièces 137-151, 4126, pièces 171-173 et 180-182, et 4127, pièces 186-213).

#### Police générale.

<sup>1</sup> Affaires non représentées ici. Nicolas-Maurice Chompré, destitué en 1800 pour excès de zèle (*Roman d'Amat*, qui ne donne pas de détails).

<sup>2</sup> Voir plus haut, 23 germinal, message des Cinq-Cents, note.

<sup>3</sup> Dont les douze orfèvres, exportant jusqu'en Allemagne et en Suisse, perdraient le bénéfice de leur renom si leurs produits portaient la marque de Nancy.

<sup>4</sup> Sur ce personnage, voir plus haut, 1<sup>er</sup> germinal, Finances, note.

<sup>5</sup> Le 27 ventôse (plus haut).

<sup>6</sup> N° 27317 de *Martin et Walter*.

<sup>7</sup> Voir *tome II*, 6 germinal an V, Justice, note.

Émigrés, radiation: Pierre d'Arfeuille, de Villeneuve-sur-Lot, conseiller au parlement de Bordeaux; Jean-Étienne-Jacques-Ignace-Xavier-Michel d'Auxilhon, noble de Sauveterre (Tarn); Jean-Bernard-Nicolas-Théophile Boujean, fils du notaire de Thionville Nicolas, inscrit pendant qu'il était au 3<sup>e</sup> chasseurs à cheval; Marie-Thérèse Bouvié veuve Lacaussade, de Bordeaux; Claude Cavé d'Haudicourt, homme de loi à Paris, et son père Pierre, mort en 1788 à Tartigny, René Combis, prêtre à Villedieu [-le-Château], et Pierre Laurencel, substitut du procureur général du parlement de Paris mort en l'an II à Croissy [-sur-Seine], inscrits les deux premiers dans la Somme et les autres dans la Sarthe et l'Orne; Léonard Cazenave, de Montpeyroux (Dordogne), inscrit sans prénom et comme habitant Périgueux; Jacques-Antoine Cortambert père, noble, ex-lieutenant général de gendarmerie à Mâcon; Charles-Martin-Dominique Delorme, de Metz, âgé de 16 ans, revenu habiter chez son père, et maintien de son frère aîné, soi-disant envoyé pour études à Paris en 1792<sup>1</sup>; Jean-Adolphe Dolimart, seigneur de Bettendorf, procureur général au conseil souverain de Luxembourg, et Jean-Jacques-Auguste du Pont d'Aisy, mort à Soumont [-Saint-Quentin] en l'an VI, inscrits par les districts de Grandpré et Pont-l'Évêque (Calvados); Denis-Dominique et Dominique-François Jallobert frères, négociants à Saint-Malo<sup>2</sup>, membres de l'assemblée de section permanente en mai 1793 ne pouvant produire la copie de l'original du mandat d'arrêt contre eux, le registre du comité révolutionnaire de la ville d'octobre 1793 au 12 germinal an II ayant été soustrait; François-Pierre Lamotte-Senonnes et sa femme Suzanne Drouillard, de Bonneuil [-sur-Marne], condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire<sup>3</sup> et inscrits dans la Mayenne un mois après; Dieudonné-Jean-Lambert Lefèvre, bénéficiaire à Liège parti avec les Prussiens en juillet 1794, rentré en l'an III; Joseph-Alexis-Yves-Marie Leziart-Keriolet, de Mayenne, inscrit alors qu'il était aux armées<sup>4</sup>; Claudette-Pauline Mailley, de Chaumont (Haute-Marne), domestique de l'émigrée radiée Courtet veuve Poisson<sup>5</sup>, l'ayant accompagnée se faire soigner à Deux-Ponts et rentrée avec elle à Paris en octobre 1792; François Taupin, de Parné [-sur-Roc], domestique âgé de dix-sept ans mort à la Flèche lors du passage des chouans; Dominique Vincent, négociant à Menton faisant régulièrement des voyages dans le pays de Gênes pour son commerce<sup>6</sup>; Jacques Wolf, laboureur à Rumersheim (Bas-Rhin, auj.: commune de Betschdorf), arrêté par les Prussiens, évadé rentré en l'an IV, traduit devant la commission militaire de la 5<sup>e</sup> division militaire. Annulation de l'inscription sur le 11<sup>e</sup> bulletin des demandes de radiation de l'Orne de Geneviève-Camille-Flore Le Forestier, divorcée de l'émigré Jean-Baptiste-Auguste de Lyée-Tesseau, d'Argentan. Maintien: Jacques-Guillaume-Jean-Baptiste-Claude Dorlié, de Saint-Innocent (Mont-Blanc, auj.: Brison-Saint-Innocent), officier au régiment de Maurienne, neveu de l'archevêque de Pignerol<sup>7</sup>, et sa femme Catherine Montolivet; Charles Duverger et son père Charles-Philibert, nobles, usant d'un certificat du conseil général de la commune de Saint-Paul [-sur-Isère] de l'an III les disant sortis de France à cause *des risques qu'ils ont courus lorsque les troupes du roi sarde se sont avancées jusqu'au lieu de la Roche-de-Cevins*, radiation demandée par Anne-Josette Chabaud, femme du premier; Dominique Guos, garde suisse puis membre du régiment bernois de Watteville jusqu'en 1796, relieur à Porrentruy; Polyxène Marete veuve de l'officier sarde Michel-Henri-Charles Duverger, noble de Moutiers [-Tarentaise], soi-disant forcée de le suivre; Honoré et Horace Monléon fils, de Menton, le premier émigré à Gênes, et le second, prêtre dont la radiation est demandée par sa mère Colombe Pretti veuve Monléon<sup>8</sup>; Alexandre-Nicolas Peschard dit d'Ambly, noble, inscrit dans l'Aube et la Meuse, que sa mère Marie-Jeanne-Louise Pomponne de Vienne dit résidant à Strasbourg en l'an V<sup>9</sup>; Louis-Pierre Salles, inscrit par le district de Marseille, soi-disant négociant à Bordeaux né à la Martinique où ils serait retourné pour affaires, y aurait été détenu par les Britanniques et en serait parti pour Philadelphie en l'an III, où il réside depuis; Adélaïde et Joséphette Seissel, nobles de Thonon [-les-Bains]; Louis-Marie Tochon, soi-disant cultivateur, parti après avoir participé comme juge de paix d'Annecy à une émeute contre-révolutionnaire le 21 août 1793<sup>10</sup>; Vancappel, membre des États de Cambrai, soi-disant parti prendre les eaux à Spa, émigré de l'Aisne attesté par le commissaire municipal de Bohain [-en-Vermandois]; et les niçois François Arnaud et Catherine Authier femme

<sup>1</sup> Deux rapports distincts, ne donnant que les prénoms du cadet.

<sup>2</sup> Nom révolutionnaire: Port-Malo.

<sup>3</sup> Le 18 germinal an II (Arch. Nat., W 343, dossier 652).

<sup>4</sup> D'après la députation du département. Le rapport tend à l'ajournement.

<sup>5</sup> Jeanne-Marguerite Courtet veuve Poisson dite Malvoisin, de Paris, radiée le 22 thermidor an IV, inscrite dans la Haute-Marne, comme sa domestique (*Debidour*, tome III, page 303).

<sup>6</sup> L'un des émigrés du département sur lesquels le ministre avait eu ordre de faire un rapport le 3 nivôse (*tome VII*).

<sup>7</sup> Où cet émigré est né bien que de famille savoyarde et non piémontaise, raison pour laquelle, après avoir servi en Piémont, il est passé au régiment de Maurienne, exclusivement composé de savoyards. Pignerol fut érigé en évêché de la province de Turin, et non en archevêché comme le dit le rapport, en 1748. L'oncle de l'émigré est son premier titulaire de 1749 à sa mort en 1795, Jean-Baptiste Dorlié ou d'Orlié, né à Chambéry.

L'évêque de Pignerol Jean-Baptiste Dorlié ou d'Orlié, lui-même né à Chambéry. Le rapport établit que l'émigré est certes né à Pignerol mais était savoyard et, d'abord engagé dans un régiment piémontais, qu'il a ensuite servi dans le régiment de Maurienne, composé uniquement de savoyards.

<sup>8</sup> Deux rapports distincts sans mention de parenté.

<sup>9</sup> Bien qu'ayant demandé par écrit à la Convention en l'an II la levée du séquestre de ses biens propres pour n'avoir pu empêcher l'émigration de son fils et de son mari.

<sup>10</sup> Voir *tome X*, 6 brumaire an VIII: sursis de trois décades à la demande de ses fils Joseph et Amédée, capitaine et lieutenant à la 29<sup>e</sup> demi-brigade légère.

## INVENTAIRE

Buschetti, soi-disant partis suivant un arrêté de l'administration centrale du 3 septembre 1793 arrêtant les nobles pour servir d'otages dans l'intérieur annulé le jour même par le représentant du peuple près l'armée d'Italie, Ange Giraudi, soi-disant fédéraliste, Marie-Thérèse Caisotti dite Roubion veuve Tonduti, comtesse de l'Escarène, soi-disant malade à Turin, et ses deux fils Antoine-Barthélemy-François et Gaétan-Clément Tonduti, capitaine de pionniers sardes et aide-major du régiment de la Reine-Infanterie, le ministre enquêtant sur leur père Joseph-André et leur sœur Delphine Tonduti, Victoire Raynaldi femme Gaétan Garin, son beau-frère Honoré, chanoine, ses enfants Césarine, Charles-Louis, Honoré jeune et Raymond aîné, nobles, radiés provisoirement en l'an V sur faux certificats, et leurs domestiques Marguerite Millo et Françoise Torreta, le ministre enquêtant sur Gaétan Garin, Pierre Ruffi, procureur de la commune<sup>1</sup>, et l'évêque Charles-Eugène Valpergue, parti sur ordre du général Anselme à l'arrivée de l'armée française (AF III 597, plaquettes 4123, pièces 1-70, et 4124, pièces 71-123).

### Séance du 8 floréal an VII [27 avril 1799]

(AF\* III 15, folios 81 recto-82 verso; AF III 598, plaquettes 4128 à 4131)

#### Messages des Cinq-Cents.

[Du 7 et du jour], dont copies sont envoyées de suite au ministre des Finances, sur un pensionnat créé près l'école centrale des Pyrénées-Orientales par le citoyen Jaubert au collège du Py de Perpignan<sup>2</sup>; et demandant les pièces jointes au message du Directoire du 6 sur le déficit des recettes de l'an VII (AF III 598, plaquette 4128, pièces 1-3 et 17-20).

*La séance est consacrée en partie à la lecture de la correspondance militaire et diplomatique et à des conférences relatives aux différens objets qu'elle renferme.*

#### Justice<sup>3</sup>.

Rapport sur les progrès de l'administration des départements de la rive gauche du Rhin en germinal, avec tableau des caisses publiques; mention de la plainte du commissaire du Directoire Marquis contre le maintien à Clèves des membres de l'ex-régence prussienne; démenti de la rumeur de vente de domaines nationaux annoncée par une proclamation attribuée au gouvernement prussien publiée dans divers journaux allemands et français; nécessité de remplacer en partie les autorités constituées de la Roër, sans aller jusqu'à leur épuration complète demandée par le général Turreau, commandant ce département<sup>4</sup>; arrêtés du commissaire du Directoire imprimés chez André Crass, imprimeur du département du Mont-Tonnerre à Mayence: *Règlement pour les quatre départemens nouvellement établis sur la rive gauche du Rhin publiés par le commissaire du gouvernement sur la surveillance du titre et la perception des droits de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent* du 24 pluviôse, 43 pages; *Règlemens pour les pays d'entre Meuse et Rhin et Rhin et Moselle publiés par le commissaire du gouvernement, suite sur les contributions directes*, du 8 germinal, 6 pages; et avec pour sous-titre *Extrait du registre des arrêtés du commissaire du gouvernement près les 4 départemens nouvellement établis sur la rive gauche du Rhin*, arrêtés des 19 ventôse: *Suite du règlement sur la régie nationale des domaines*, 4 pages, bilingue, 25 ventôse: *Suite du règlement sur les contributions*, 4 pages, et 12 ventôse et 12 germinal, *Suite du règlement sur l'organisation judiciaire en matière civile*, 4 pages chacun, le second bilingue. Admission de la demande par l'Enregistrement de cassation d'un jugement du tribunal civil du Mont-Tonnerre du 18 nivôse sur la veuve Wagner<sup>5</sup>. Cassation de deux jugements du tribunal correctionnel de Gien autorisant le greffier à refuser au commissaire du Directoire la communication des pièces d'une procédure de l'an V contre Ponteau dit Pérault<sup>6</sup> et autres prévenus d'attentat à la sûreté intérieure en l'an V, dont l'un porteur de lettres originales de Louis XVIII, et ordre au commissaire près le Tribunal de cassation de requérir la traduction des juges devant le Corps législatif (AF III 598, plaquettes 4129, pièces 21-28, et 4130, pièces 49-53).

#### Police générale.

Arrestation et déportation de Joseph Scudery, frère de l'ex-administrateur central, émigré rentré, augustin déchaussé de Contes (Alpes-Maritimes), ayant tenté publiquement le 23 germinal d'assassiner Drogoul, commissaire municipal de Puget-Théniers, membre de l'assemblée électorale de l'an VII qui avait mis en garde l'assemblée contre les

<sup>1</sup> Dont le dossier ne comprend qu'un mandat d'arrêt du comité de surveillance de la ville en germinal an II comme suspect.

<sup>2</sup> Voir *tome X*, 26 vendémiaire an VIII: message du Directoire en réponse.

<sup>3</sup> Rapports transmis par le ministre, *retenu chez lui pour cause de maladie*.

<sup>4</sup> Voir *tome IX*, 14 prairial: invalidation à la demande du général Turreau de nominations faites par le commissaire du Directoire Marquis, celles de Boutier, juge au tribunal civil, ex-directeur du jury à Clèves complaisant pour les dévastateurs de forêts nationales, ayant fait libérer le responsable de l'évasion d'un émigré *arrêté dans l'attroupement qui a eu lieu en face d'Emmerich* et entré en dissension avec la municipalité, et de trois juges de paix ayant prêté le serment d'attachement et de fidélité à la République prescrit par un règlement publié par l'ex-commissaire Rudler sans le compléter de celui de haine à la royauté et à l'anarchie ajouté par l'administration centrale.

<sup>5</sup> La date de ce jugement est la seule précision donnée sur l'affaire.

<sup>6</sup> Ou Perrault, voir *tome III*, 8 frimaire an VI, Police générale, note.

*insinuations des voleurs et des concussionnaires*<sup>1</sup>. Émigrés, radiation et maintien sur la liste des déportés: Jacques-Louis Frénay et Nicolas-Louis et Pierre Noël, inscrits dans l'Orne, les deux premiers curés de Batilly (Orne) et Bresolles, et le troisième curé de "Châteauneuf" parti de Chartres, tous partis avec passeports de Dieppe en 1792, et Jean-Pierre Voinier, vicaire de Bouxières-aux-Chênes. Sursis au maintien de Pierre-Bon-Antoine Le Sauvage d'Houesville à charge de justifier de sa résidence dans le mois, à la requête de la citoyenne Obler, sa femme; annulation du maintien et radiation définitive de Georges Masson<sup>2</sup> (AF III 598, plaquette 4130, pièces 219-48).

#### **Affaires non citées au procès-verbal.**

AF III 598, plaquette 4128, pièces 6-8. Billets de Gaudin, commissaire du Directoire près l'administration centrale des postes, et note sur l'envoi d'un courrier du Directoire invitant, *par un courrier qu'on ne puisse savoir provenir du Directoire*, Agricoll Moureau à démissionner de la députation<sup>3</sup>.

AF III 598, plaquette 4128, pièces 9-10. Feuille de brevets de pension de l'Intérieur, 4 articles.

AF III 598, plaquette 4128, pièces 13-16. Arrestation et traduction en conseil de guerre du général Vandamme, accusé par le ministre des affaires étrangères du Wurtemberg de contributions particulières, lettres de Roberjot, Léopold Krauth, greffier de Vieux-Brisach retiré à Colmar où il est né, à un député, et Quellain, greffier du tribunal criminel du Haut-Rhin, l'accusant d'avoir levé des contributions en quittant Vieux-Brisach, arrêté copié au registre du bureau particulier, AF\* III 19, page 138<sup>4</sup>.

AF III 598, plaquette 4131, pièces 54-86. Nomination de commissaires municipaux, *Aisne*, Condé [-en-Brie]<sup>5</sup>; Saint-Simon: remplacement de Bouchy, élu administrateur central; - *Côtes-du-Nord*, Guigamp *intra muros*: Harel, inspecteur du droit de passe, récompensé pour ses renseignements sur l'assemblée électorale au ministre de l'Intérieur, remplaçant Hello, élu aux Cinq-Cents; - *Eure*, les Andelys (*intra muros*): remplacement de Lehec, élu administrateur central; - *Haute-Loire*, Montfaucon [-en-Velay], parmi les candidats: Jamon, frère du député mort prisonnier des rebelles de Lyon<sup>6</sup>; - *Loire-Inférieure*, Ancenis; - *Manche*, Coutances *intra muros*: Thomas Guérin, président du tribunal de commerce, remplaçant Piton, élu administrateur central; - *Meurthe*, Baccarat; - *Meuse*, Saint-Mihiel: remplacement de Lambry, muté dans les départements réunis; Sompigny: Joseph Perrin, chanoine, père de famille, professeur de physique; - *Pas-de-Calais*, Montreuil: Sta jeune, greffier de l'administration forestière de Saint-Omer, remplaçant Boistel ou Boitel, élu administrateur central.

### **Séance du 9 floréal an VII [dimanche 28 avril 1799]**

(AF\* III 15, folios 82 verso- 85 verso; AF III 598, plaquettes 4132 à 4134<sup>7</sup>)

#### **Loi.**

[Du 8] fixant les limites des deux justices de paix de Cannes en rattachant les îles Honorat et Marguerite à celle de la ville<sup>8</sup> (AF III 598, plaquettes 4128, pièces 4-5, et 4132, pièce 7).

#### **Messages aux Cinq-Cents.**

Pour créer des tribunaux de commerce à Dreux, celui de Chartres étant trop loin, Mirecourt pour l'importance du commerce de dentelles et d'instruments de musique et le département des Vosges n'ayant aucun tribunal de commerce, et Villefranche [-sur-Saône] pour l'importance du négoce de vins, du roulage et des manufactures de textile<sup>9</sup>; le transfert des cantons de Frasne (Doubs) à Dompierre [-les-Tilleuls], de Rœux à Athies et de Saint-Lubin-des-Joncherets à

<sup>1</sup> Voir *tome VII*, 29 frimaire, Intérieur, note sur les administrateurs centraux de ce département. Arrêté annulé le 13 messidor (*tome IX*).

<sup>2</sup> Maintenus les 3 et 23 ventôse (plus haut).

<sup>3</sup> Voir *tome V*, 17 prairial an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note.

<sup>4</sup> Voir *tomes IX* et *X*, 24 messidor: ordre au général Vandamme de se rendre à Paris pour s'expliquer, l'instruction des faits ayant été possible à Vieux-Brisach mais non en Wurtemberg; et 2 fructidor: annulation de sa traduction en conseil de guerre et emploi en armée d'active.

<sup>5</sup> Nom révolutionnaire: Vallon-Libre.

<sup>6</sup> Jean-Baptiste Jamon, né à Montfaucon-en Velay, député à la Législative, engagé dans l'armée républicaine contre les fédérés lyonnais, capturé par eux, probablement blessé (*Roman d'Amat*), mort à l'Hôtel-Dieu de Lyon le 23 septembre 1793.

<sup>7</sup> Plaquette contenant une feuille néant pour le 10 floréal / 29 avril 1799, et, pièce 80, une minute d'arrêté du 9 floréal an IV confirmant Wauthier, commissaire municipal provisoire de Trélon, remplaçant Thomas, optant comme juge de paix.

<sup>8</sup> À la suite d'un message du Directoire du 2 fructidor an VI (*tome VI*) non rappelé ici.

<sup>9</sup> Ces trois demandes font l'objet d'un seul message. Voir *tome IX*, respectivement 11 messidor: loi du jour, 6 thermidor: loi du 4 précédent, et 4 thermidor: loi de la veille.

## INVENTAIRE

Laons<sup>1</sup>, et celui de la commune de Valeilles de celui de Roquecor à celui de Penne [-d'Agenais] *extra muros* siégeant à Puycalvary (auj.: commune de Dausse); et la vente par la commune d'Annonay de l'église, des écuries et dépendances des Cordeliers; transmettant les pièces justificatives non jointes ici sur l'état des fonds de l'an VII en réponse au message des Cinq-Cents de la veille; rappelant la nécessité d'une loi sur le retrait des sous en métal de cloches; et pour déplacer du 10 germinal au 5 prairial les élections à la garde nationale, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*<sup>2</sup> (AF III 598, plaquettes 4132, pièces 1-3 et 10-11, 4133, pièces 44-45 et 49-51, et 4134, pièces 65-66 et 98-79).

### Guerre.

Ordre au général en chef de l'armée du Danube de licencier et remplacer les officiers des 1<sup>ère</sup> et 7<sup>e</sup> demi-brigades qui ont manifesté un si mauvais esprit qu'il n'a pas été possible de les déterminer à se battre, minute de Merlin de Douai. Suspension et traduction en conseil de guerre des généraux Decæn et d'Hautpoul pour désobéissance au général Jourdan et suspension de l'adjudant général Ormancey<sup>3</sup>, et lettre à Masséna le prévenant que le prince Charles veut le chasser des Grisons et entrer dans les ci-devant petits cantons helvétiques et lui demandant si vous serez promptement en état de prendre une offensive décidée, minutes au bureau particulier, les premières de Lagarde et la 3<sup>e</sup> de Merlin de Douai, copies au registre du bureau particulier, AF\* III 19, pages 137-138. Continuation en 4000 exemplaires du *Journal des défenseurs de la Patrie: la publication des faits mémorables de la guerre est un juste tribut payé par la Nation aux talents & au courage des défenseurs de la Patrie*. Remplacement du général Vaubois, commandant à Malte, par Cambray, promu général de division à compter du jour de son arrivée dans l'île. Nomination d'Offenstein, commandant la 77<sup>e</sup> demi-brigade nouvelle à Brest, chef de la 44<sup>e</sup>, remplaçant Mainoni. Promotion de Trenqualye, capitaine à la suite du 3<sup>e</sup> hussards, aide de camp du général Maurice Mathieu, s'étant distingué dans plusieurs combats à l'armée de Naples, chef d'escadron<sup>4</sup>. Lettres de félicitations aux troupes helvétiques, piémontaises et polonaises ayant combattu en Italie le 6 germinal et au chef de la 18<sup>e</sup> demi-brigade qui s'y est particulièrement distingué. Feuilles de brevet de pension de la guerre (cinq articles) et de commission de général en chef de l'armée du Danube à Masséna (AF III 598, plaquettes 4132, pièces 8-9 et 12-24, et 4133, pièces 25-26 et 30-43).

### Intérieur.

Refus d'autoriser les jeunes gens des départements de l'Ouest exemptés de la conscription à poursuivre des études hors de leurs départements sans avoir à rejoindre l'armée, la cause première de leur exemption étant *de favoriser l'agriculture et le repeuplement du pays*, rapport du ministre tendant au contraire à la demande de l'administration centrale des Côtes-du-Nord où l'école centrale n'est pas encore ouverte. Nomination: de la municipalité de Cuxac-Cabardès<sup>5</sup>; et de Gerboin, ex-médecin à l'hospice civil et militaire d'Amboise, actuellement à Paris, l'un des traducteurs du journal de médecine anglais, professeur adjoint de physique et de chimie à l'école de médecine de Strasbourg, recommandé entre autres par le professeur titulaire Mazurier et par Keenens, médecin de Reubell, candidats: Adet, de Paris, et Pluvinet, médecin de l'ex-Faculté de médecine de Paris<sup>6</sup>. Renvoi pour nouveaux renseignements de la demande de création d'une verrerie par Gérard dans le canton de Delémont dont se plaignent Cugnot et Georges, propriétaires des forges d'Undervelier, rapport du ministre tendant à donner l'autorisation à cause de la surabondance de bois dans le Mont-Terrible. Ouverture de fonds pour une ligne de télégraphe de Paris, à partir de la seconde tour du Temple des Victoires, au Havre présentée par Laval et Leblond, ingénieur mécanicien et professeur de mathématiques membres du Lycée des Arts, Peytes-Moncabrié, chef des mouvements au Havre, auparavant à Rochefort, et Veronese, artiste à Paris, suivant un procédé plus rapide et moins coûteux que l'actuel, approuvé par le commandant des armes à Rochefort puis par le Lycée des Arts que présidait l'actuel ministre de la Guerre Milet-Mureaux, et retenu par Jourdan pour la ligne de

<sup>1</sup> Voir tome VI, 17 thermidor an VI, message du Directoire, note.

<sup>2</sup> Voir tome IX, 1<sup>er</sup> messidor: loi du 30 prairial reportant ces élections au 20 messidor.

<sup>3</sup> Le général Charles-Mathieu-Isidore Decæn pour s'être laissé surprendre à Triberg le 14 germinal au matin, n'en avoir prévenu Ernouf que le soir et avoir refusé d'exécuter l'ordre de celui-ci de faire marche avant pour reprendre la position, et le général Jean-Joseph-Ange d'Hautpoul comme responsable de la défaite du 5 germinal / 25 mars (la bataille de Stokach). Voir tomes IX, 19 messidor: annulation de leur traduction en conseil de guerre et ordre de venir présenter leurs moyens de défense au ministre, et 9 thermidor: remise en activité de d'Hautpoul à l'armée du Rhin, et X, 19 thermidor: remise en activité de Decæn pour emploi dans une armée. La traduction de l'adjudant général François-Léon Ormancey, futur général, en conseil de guerre est rayée sur la minute de l'arrêté. Six connaît les mesures concernant Decæn et Ormancey, sans indiquer de motif pour le premier, blessé à Stokach, ainsi que l'annulation de la suspension du second le 17 fructidor (tome X). L'auteur écrit que d'Hautpoul fut simplement suspendu le 30 avril / 11 floréal comme ayant désobéi et manqué une charge à Stokach.

<sup>4</sup> Six connaît la promotion du général Alexis-Aimé-Pierre Cambray et sa nomination à Malte, dont l'auteur dit qu'il ne put recevoir la nouvelle, étant alors bloqué à Ancône; blessé et fait prisonnier, il mourut à Plaisance le 11 juillet 1799 / 23 messidor. Le futur général François-Joseph Offenstein, mesure connue de l'auteur, remplaçant Joseph-Antoine-Michel Mainoni, promu général le 29 brumaire (tome VII). Anne-Alexis-Jean de Trenqualye, député du Puy-de-Dôme sous la Restauration, mesure connue de Quintin.

<sup>5</sup> Exactement: approbation pour régularisation de l'arrêté de l'administration centrale nommant ses membres jusqu'au 1<sup>er</sup> floréal après destitution par le Directoire le 27 ventôse (plus haut).

<sup>6</sup> Antoine-Claude Gerboin, l'ex-ambassadeur aux États-Unis Pierre-Auguste Adet et Pluvinet, sans doute prénommé Pierre-Nicolas (voir tome VI, 27 fructidor an VI, Intérieur, note).

Strasbourg à Mayence<sup>7</sup>. Brevet d'invention à Cochet et Jolivet, fabricants de bas à Lyon, pour un procédé de fabrication d'étoffe en tricot à double maille fixe (AF III 598, plaquettes 4133, pièces 27-28, 46-48 et 52-55, et 4134, pièces 56-64 et 67).

*Le Directoire arrête qu'il chomera demain décadi dix floréal et ajourne sa séance à après-demain onze du courant.*

---

<sup>7</sup> Plusieurs imprimés relatifs à ce télégraphe, apparemment dérivé des systèmes de signaux de la marine, sont recensés à la fois par *Martin et Walter* et le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, comme publiés à Paris par l'Imprimerie de la ligne télégraphique du Havre, le second, à la rubrique VÉRONÈSE, se référant explicitement à l'arrêté du 9. Ces usuels attribuent à Laval les initiales de prénoms F.-G.-B. et identifient Leblond comme le mathématicien Auguste-Savinien. François-Henri de Peytes de Montcabrier ou de Moncabrié, chef des mouvements à Rochefort de 1796 à 1798, puis chef d'état-major et des mouvements du Havre jusqu'en 1800, contre-amiral pour retraite en 1818 (*Quintin, Marine*), les auteurs n'évoquant pas sa participation aux essais de ce télégraphe (sur cette famille, voir *tome V*, 13 floréal an VI, Marine et Colonies, note). L'ingénieur Laval figure sur le compte détaillé des fonds ordonnancés par le ministre de l'Intérieur de vendémiaire à floréal an VII (*tome IX*, 17 prairial) pour ce projet de ligne vers le Havre.